UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01103305 7

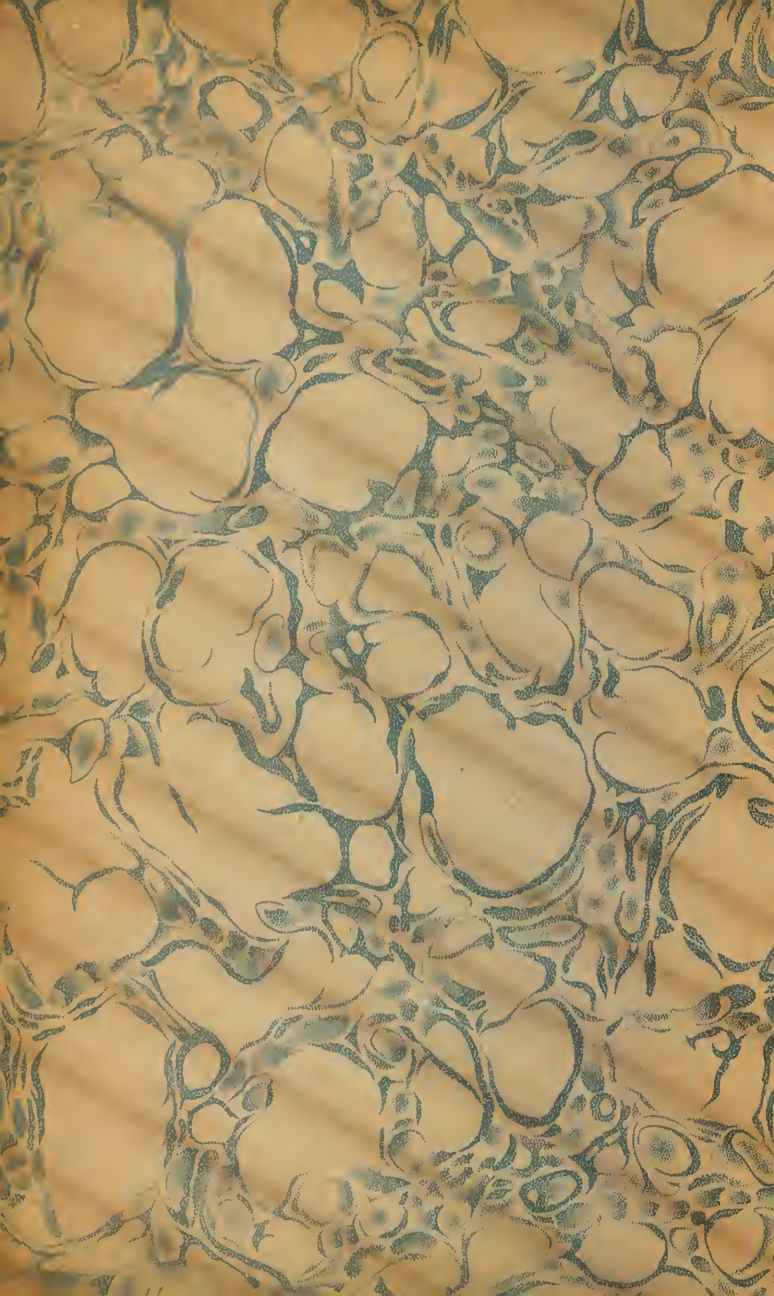

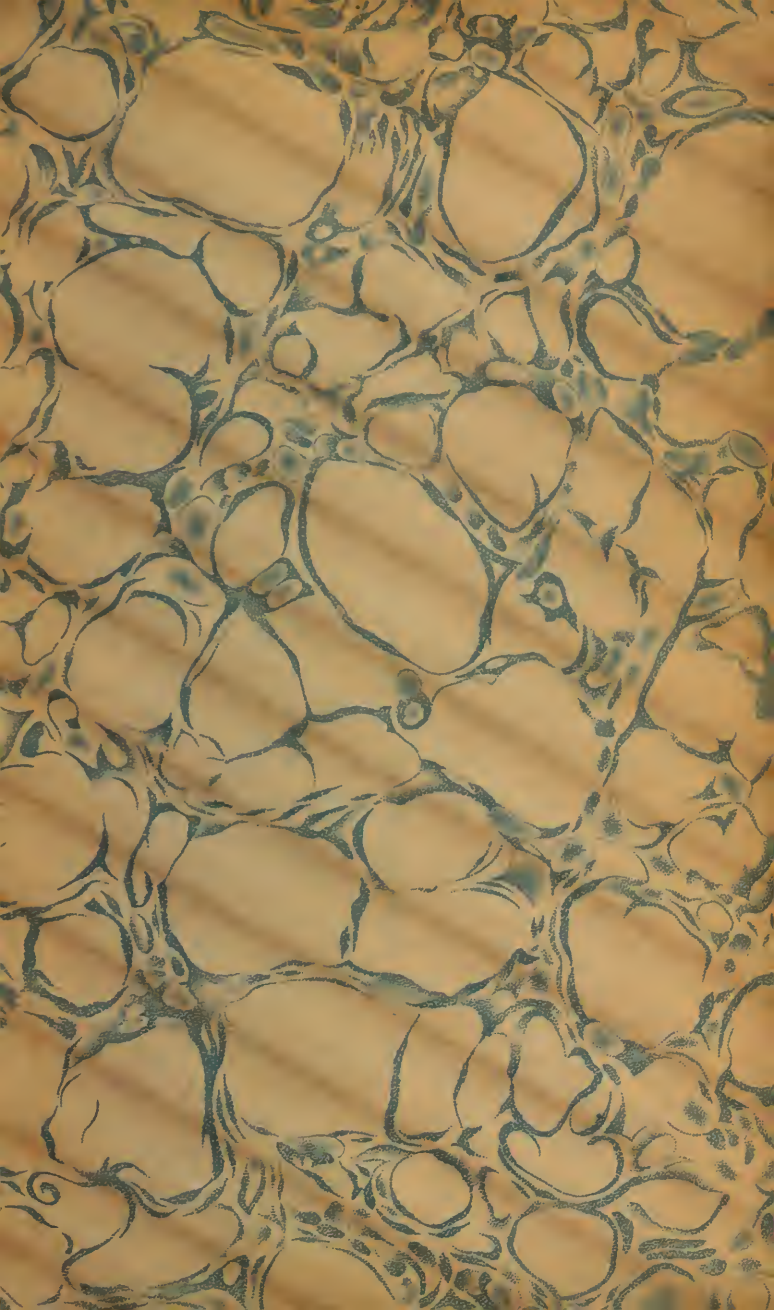

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lespagneauxxes00marv

L'ESPAGNE

AU XX• SIÈCLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Essai sur la juridiction administrative dans les États de l'Empire allemand et particulièrement en Prusse (Étude de droit public comparé). 1 vol. in-8. Henri Jouve, 1904. (*Épuisé.*)

Notre commerce avec l'Espagne et le Portugal, en collaboration avec M. André-E. Sayous. 1 vol. in-16. Larose et Tenin, 1909.

La Question sociale en Espagne, 1910. 1 vol. in-8°. F. Alcan. (*Collection du Musée Social.*)

La Politique douanière de la France dans ses rapports avec celle des autres États, en collaboration avec M. Charles Augier et avec une préface de M. L.-L. Klotz, ancien ministre des Finances, 1911. 1 vol. in-8°. F. Alcan.

Le Sionisme, avec une préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut. 1 vol. in-16. Bloud, 1911.

Le Portugal et ses colonies, étude politique et économique. 1 vol. in-8°. F. Alcan, 1912. (*Collection du Musée Social.*)

M391e

ANGEL MARVAUD

L'ESPAGNE
AU XXe SIÈCLE

ÉTUDE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Avec une carte en couleur *hors texte*.

2e ÉDITION, REVUE

167661
24.11.21.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

1915

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright nineteen hundred and thirteen
by Max Leclerc and H Bourrelier,
proprietors of Librairie Armand Colin

AVERTISSEMENT

POUR LA DEUXIÈME ÉDITION

La première édition de ce livre a paru il y a deux ans. Dans ce court intervalle, les faits saillants de la vie intérieure de la Péninsule n'ont été, de façon générale, que la confirmation ou le développement de tendances et de symptômes que nous avions déjà analysés. Mais ce sont surtout les tragiques événements qui se déroulent, à l'heure actuelle, en dehors de son territoire, qui promettent d'exercer le plus d'effet sur les destinées mêmes du royaume voisin. L'Espagne est restée officiellement jusqu'ici à l'écart du conflit effroyable où sont engagées les plus grandes puissances européennes. Mais cela ne veut pas dire qu'elle n'en supportera pas le contrecoup. Quand et comment? Toutes conjectures à ce sujet seraient téméraires... Ce que nous avons seulement le droit d'espérer, dans l'intérêt même de notre sœur latine, c'est que la lutte qui met aux prises l'esprit brutal de domination et la liberté sacrée des nations, la Force et le Droit, la Barbarie et la Civilisation, soit pour elle le motif de réflexions salutaires.

L'étude de l'opinion publique au sud des Pyrénées, pendant cette première année de guerre, mériterait

un chapitre à part, car elle permettrait de saisir sur le vif les courants contraires où se débat l'âme collective de ce peuple, cherchant son idéal et hésitant encore sur la voie à suivre.

Mais cette étude nous semble prématurée et peut-être inopportune. L'histoire exige un certain recul, et nous ne possédons pas, pour notre part, toute l'indépendance d'esprit et la sérénité nécessaires pour apprécier convenablement les faits émouvants qui se déroulent sous nos yeux et auxquels nous n'assistons pas en simples spectateurs...

Dans ces conditions, on nous excusera de n'apporter au texte primitif de cet ouvrage que les corrections indispensables ou des retouches de détail, que les observations d'aimables lecteurs ou nos propres réflexions nous ont suggérées.

A. M.

Juillet 1915.

INTRODUCTION

La mauvaise fortune est souvent aussi salutaire aux peuples qu'aux individus ; elle secoue leur torpeur et réveille leurs énergies.

Après les désastres de la guerre cubaine, l'Espagne, comme, en d'autres temps de leur histoire, la France et l'Allemagne — pour ne citer que ces deux pays — parut, elle aussi, se recueillir et chercher, dans une politique plus sage et plus réaliste, un baume à ses blessures et de nouvelles espérances à ses ambitions.

La secousse fut-elle aussi forte et aussi féconde, qu'il le sembla à certains ? La date fatale de 1898 marque-t-elle vraiment, comme on l'a prétendu, une ère nouvelle dans l'histoire de ce pays, dont la décadence a été continue depuis plus de trois siècles, après un court intermède de gloire aussi éclatante qu'éphémère ?...

Ce qui est certain, c'est que le néfaste traité de Paris eut pour conséquence, de l'autre côté des monts, d'opérer une véritable transformation de l'esprit public — si l'on entend par là l'opinion de ceux qui pensent, de ceux qui s'intéressent aux affaires du pays, et ces derniers ne constituent, malheureusement — comme nous le verrons — qu'une infime minorité.

Du jour au lendemain, nos voisins passèrent d'un optimisme exagéré à un pessimisme également excessif. Avant la guerre contre les États-Unis, le peuple espagnol ne se connaissait presque pas de défauts. Après la défaite, ces défauts lui apparurent démesurément grossis.

Nous aurions mauvaise grâce, en France, à nous moquer d'une métamorphose aussi brusque. Au sortir des brillantes années du Second Empire, où l'optimisme était de mode, n'avons-nous pas, nous aussi, succombé à une lamentable défiance de nous-mêmes, dont je n'oserais affirmer qu'après quarante-trois ans nous soyons complètement guéris ?

Au sud des Pyrénées, ce manque de pondération dans un sens comme dans l'autre fut seulement exagéré sous l'influence du caractère plus impulsif de nos voisins, si on le compare au nôtre (ce n'est peut-être là qu'une question de latitude), et surtout de leur manque d'esprit objectif, qu'ils sont les premiers à reconnaître.

El que vive de ilusiones muere de hambre[1], dit un proverbe castillan.

*
* *

La débâcle coloniale eut, cependant, pour effet de raviver chez les Espagnols, du moins chez certains d'entre eux, le goût de la réalité. Ils se prirent à réfléchir plus qu'ils ne l'avaient fait jusque-là sur le mystère redoutable de leur race et de leurs destinées[2]. La décadence est certaine, personne n'en doute plus aujourd'hui. Mais quelles en sont les causes?

1. Celui qui vit d'illusions meurt de faim.

2. Il y eut ainsi toute une « littérature de la régénération ». Mais si la leçon de 1898 détermina le mouvement, il était préparé, en réalité, depuis nombre d'années, peut-être même depuis 1868. Le livre d'Angel Ganivet, *Idearium Español* (1897) est un peu antérieur à la défaite. Il faut encore citer : *El Problema nacional*, de Macias Picavea (1899); *Hacia otra España*, de Ramiro de Maetzu (1899); *la Moral de la derrota* (1900) de Luis Morote; *Reconstitución y europeización de España* (1900) et *Oligarquia y caciquismo como la forma actual de gobierno en España* (1903) de Joaquin Costa, le plus influent et le plus populaire de tous les *regeneradores* (décédé en février 1911); *En torno al casticismo* (1902), de Miguel de Unamuno, un des esprits les plus originaux de l'Espagne actuelle; la *Psicologia del pueblo español* (1902), de Rafael Altamira, dont nous retrouverons bien souvent le nom dans la suite de ce travail; les *Problemas urgentes de nuestra educación nacional* (1902), de Francisco Giner de los Rios, etc.

A ces noms, il conviendrait d'ajouter encore ceux de Martinez Ruiz (Azorin), l'auteur de *El alma castellana, la Confesión de un pequeño filósofo*, etc., de Manuel Bueno, de Pascual Santa Cruz, de Salas Ferré, etc.

Les explications sont très divergentes ; chacun se laisse trop souvent influencer, à son insu, par ses conceptions et par ses préférences personnelles.

Beaucoup d'Espagnols font remonter la décadence de leur pays aux guerres contre les Maures et à la découverte de l'Amérique, où toutes les forces de la nation se seraient épuisées en folles entreprises. C'est l'esprit « donquichottesque » de la Castille, s'il faut en croire les Catalans, — aggravé par l'arrivée au trône d'Espagne d'un prince étranger — qui a entraîné ce royaume dans une série de déplorables aventures, dont il supporte encore aujourd'hui les conséquences.

Selon certains historiens, comme Canovas del Castillo, le mal a principalement des causes économiques : c'est l'extrême pauvreté du sol que nous devons accuser; c'est la nature ingrate qui est coupable.

Pour d'autres, il faudrait s'en prendre au fond du caractère national, sur lequel le paysage même, à en croire Azorin et Unamuno, n'aurait pas laissé que d'exercer son influence. Ce qui domine, en effet, dans ce pays d'aspect trop souvent rude et sauvage, c'est une grande force de résistance et un amour très vif de l'indépendance, qui va jusqu'à l'indiscipline. Ainsi peuvent s'expliquer les guerres civiles, dont la Péninsule a été si souvent le théâtre, autant que les luttes acharnées contre l'enva-

hisseur dont l'histoire a gardé le souvenir. Des écrivains, comme Louis Morote[1], parlent de fortifier encore cet amour de l'indépendance, qui est, d'après cet auteur, la plus belle expression du patriotisme espagnol, et de combattre, au contraire, cet individualisme féroce, cette tendance funeste au « cantonalisme », ces instincts séparatistes inquiétants, qui semblent en contradiction avec ce patriotisme. Mais il ne faut peut-être voir là, en réalité, que deux aspects, inséparables, d'une même forme de caractère.

Le peuple d'Espagne, qui se souleva dans un élan fougueux et magnifique contre les armées napoléoniennes, ne sortit pas de son impassibilité et de ses mesquines querelles lors de la dernière guerre cubaine. La plupart des citoyens paraissaient se désintéresser absolument de ce qui se passait dans la mer des Antilles. La défaite n'eut d'autre effet immédiat, *tras los montes*, que d'exaspérer les revendications autonomistes des provinces les moins endormies, de la Catalogne et des Vascongades.

La vérité est que le patriotisme espagnol procède, au moins originairement, du sentiment religieux, plutôt que d'une conception sentie ou raisonnée des intérêts et de la grandeur de la nation.

Le catholicisme — et un catholicisme supers-

1. *La Moral de la derrota* (Madrid 1900), p. 226.

titieux et mystique — s'est fortement implanté dans la Péninsule. Sa prédominance, chez ce peuple semi-africain, n'a pas été la seule cause, évidemment, de son inertie spirituelle, mais elle l'explique sans doute en partie. C'est pourquoi un grand nombre des écrivains de la « renaissance », qui a suivi le désastre colonial, se sont montrés violemment anticléricaux, tandis que d'autres, les « traditionalistes », attribuent, au contraire, la décadence de leur pays à ce que le sentiment religieux, qui avait fait jadis sa grandeur, s'y est notablement affaibli.

Comme nous le verrons mieux au cours de nos développements, si les Espagnols, au nom de la Croix, firent de grandes choses, il faut bien dire qu'ils apportèrent dans toutes leurs actions le même aveuglement et le même fatalisme. Quand les circonstances commencèrent à tourner contre eux, ils ne surent pas s'en rendre maîtres.

Aujourd'hui, ils n'ont plus d'idéal national ; ou plutôt, parmi les intellectuels, chacun prêche pour son idéal, dont il fait l'idéal traditionnel de la nation. Le malheur est, je le répète, qu'ils connaissent mal leur histoire. On parle beaucoup, au sud des Pyrénées, depuis quelque temps, sous prétexte d'autonomie locale, d'un retour à la Constitution politique antérieure au mariage de Ferdinand et d'Isabelle, mais connaît-on bien cette Constitution ? Sait-

on si elle se plierait aux exigences de notre époque ? En prévoit-on les résultats ?

Les Espagnols affectent, d'ordinaire, un grand mépris de la science. La prétention d'hommes, qui jouissent de la réputation de savants, tels que Costa et Unamuno, est de tout connaître par « intuition ». Ce n'est pas le moyen, cependant, d'arriver à un critérium certain de la voie à suivre.

Le peuple, abandonné à son ignorance et privé d'éducation, paraît à des écrivains, comme Angel Ganivet, atteint d'une « aboulie » quasi incurable. Pourtant, l'énergie de la race, son antique caractère aventureux n'ont pas disparu. Chaque année, s'embarquent dans les ports de la Péninsule, à destination de l'Amérique ou de l'Algérie, des milliers d'émigrants, qui attestent, au dehors du sol natal, leurs grandes qualités d'endurance, de travail et d'initiative.

Ce dont l'Espagne a besoin, c'est donc, avant tout, d'un idéal national, et à supposer qu'en dépit de ses malheurs et de sa décadence, il n'y ait pas de peuple plus fort au point de vue spirituel[1] — selon les pessimistes

1. Le célèbre érudit Menendez Pelayo écrit : « De même que dans les siècles passés la pensée espagnole fut dominante, elle peut servir encore de clé pour nous donner l'explication de l'histoire intellectuelle des autres pays. » (*Historia de las ideas estéticas en España*).

Cette opinion est très répandue au sud des Pyrénées. Et cependant il paraît bien que l'Espagnol d'aujourd'hui ne

eux-mêmes, comme Ganivet et Azorin — que le peuple espagnol, c'est aux dirigeants, à ceux qui guident et qui font l'opinion, qu'il appartiendrait de se mettre d'accord sur cet idéal. Mais pour cela, il sera nécessaire qu'ils abandonnent le domaine de la pure littérature[1] et de la rhétorique, dont ils sont encore trop volontiers les esclaves, et qu'ils cherchent, dans une étude attentive et approfondie du passé et du présent, une idée vraiment « objective » des forces et des besoins de la nation, indispensable pour assurer son avenir.

Cette évolution dans les esprits apparaît-elle déjà ? Il est permis de le penser, à en juger par certains indices que nous signalerons plus loin. Les « régénérateurs » de 1898 ont fait école, mais les jeunes hommes qui ont suivi leurs leçons diffèrent de leurs maîtres à plus d'un égard. Pas davantage que ces derniers, ils ne ferment les yeux sur les « misères » de l'Es-

soit nullement idéaliste: « Il est plutôt indifférent à l'idée, soit en religion, soit en art, soit même en politique. Il semble que le présent ne l'intéresse guère et il vit plus volontiers dans le passé ; les morts le dominent et le commandent... Si l'Espagne fut, à une époque déjà lointaine, l'ombilic du monde... par quel mystère de déchéance intellectuelle expliquer qu'aujourd'hui elle laisse aux étrangers le soin de penser pour elle ?... » (M. Aguilera, *l'Espagne actuelle*, dans la *Revue* du 1er juin 1912.)

1. M. de Unamuno écrit à propos de Costa: « Notre don est, avant tout, un don littéraire, et tout ici, y compris la philosophie, devient de la littérature. » (Dans la revue *Nuestro Tiempo*, mars 1911.)

pagne, mais, à leur différence, ils ne veulent pas se laisser abattre par un pessimisme morbide. Cette nouvelle « couche » sociale est vraiment de son siècle : elle travaille et elle combat. C'est à elle, en particulier, que sont dues les tentatives faites ces toutes dernières années, en vue de réformer l'éducation populaire, d'assainir la vie publique et de chercher, par delà les frontières, de nouveaux horizons d'expansion, de nouvelles raisons d'espérer dans l'avenir de la race...

La génération, à laquelle je fais allusion, ou plutôt l'élite chargée d'en interpréter et d'en réaliser les aspirations — « quelques douzaines de têtes », s'il faut en croire le professeur Vicente Gay[1] — réussira-t-elle à tirer la masse de sa torpeur, à imposer sa volonté aux gouvernants, à rénover l'âme nationale et à « incorporer définitivement le peuple espagnol à la vie mondiale » ? Voilà tout le problème de demain.

(1) Dans la *Revue Sud-Américaine*, juin 1914.

L'ESPAGNE AU XXe SIÈCLE

LIVRE PREMIER

L'ESPAGNE POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES CAUSES DE LA DÉCADENCE

I. Le manque d'un sentiment national. Raisons géographiques, ethniques et historiques. — II. La prépondérance de la Castille. L'idéal religieux. La découverte de l'Amérique et les guerres continentales. L'énorme disproportion entre l'étendue des entreprises des rois catholiques et les ressources économiques, morales et militaires du pays. La résistance de l'esprit « particulariste ». — III. La décadence commence dès Charles-Quint. La politique et le caractère de ce prince comparés à ceux de Philippe II et de ses successeurs. — IV. « C'est la France qui sauve l'Espagne ». Philippe V et Charles III : leur œuvre reste inachevée. L'invasion napoléonienne et ses résultats. Le dix-neuvième siècle.

I

Un simple coup d'œil sur la carte permet de se faire une idée des conditions naturelles de l'Espagne et d'expliquer, en partie, sa décadence.

Pour nous en tenir, dans ce chapitre, à sa situation politique, la structure géographique de ce pays aide à comprendre que l'unité nationale y ait été plus difficile à réaliser que partout ailleurs, que le sentiment patriotique n'y ait apparu que fort tard et qu'il soit encore, à certains égards, demeuré incomplet.

La haute chaîne des Pyrénées, qui sépare la Péninsule ibérique, au Nord, du reste de l'Europe et les trois mers qui la baignent, sur les autres côtés, en font une contrée, semble-t-il, bien déterminée. Mais, à l'intérieur de ces frontières, les six *cordillères*, qui la traversent de part en part, forment un enchevêtrement inextricable de montagnes et de vallées, et divisent le territoire en autant de régions distinctes et isolées les unes des autres.

Ces chaînes et ces thalwegs ont une direction générale de l'Est à l'Ouest sur le territoire espagnol. Mais tous ces accidents géographiques changent brusquement de direction, pour prendre celle du Nord-Ouest au Sud-Est en entrant au Portugal : cette déformation suffit à prouver que la limite entre les deux pays n'est pas aussi artificielle qu'on le croit d'ordinaire et contribue à expliquer l'existence d'une nationalité portugaise nettement accusée [1].

En Espagne même, les diverses régions diffèrent essentiellement les unes des autres par le climat et par la composition géologique du sol, et, aussi, par la faune et la flore, par le caractère et les coutumes des habitants. La densité et la richesse varient également de contrée à contrée dans des proportions considérables [2].

Les communications sont extrêmement difficiles

1. Torres Campos, *Estudios geográficos*.

2. Voir *Reseña geográfica y estadística de España*, publication de l'*Instituto geográfico y estadístico*, tome I, Madrid, 1912.

entre la *meseta* centrale et le littoral, et de façon générale, de région à région.

Il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle que les transports n'étaient guère possibles que sur les routes de Castille ; mais il n'était pas facile d'aller de Catalogne en Aragon, d'Aragon dans la province de Valence, de Castille dans les Asturies, d'Estrémadure à Grenade, bien qu'il ne s'agisse là que de régions contiguës. Lors de la construction des voies ferrées, il n'a pas fallu percer moins de cent tunnels pour relier les hauts plateaux de Castille à la Côte Cantabrique ; on en a construit quarante, pour mettre Saragosse en communication avec Reus, et un nombre très important aussi sur les lignes de Grenade et de Malaga.

Quant aux communications par mer entre les différents points du littoral, elles ne sont pas non plus aussi aisées qu'il le semblerait au premier coup d'œil : la côte septentrionale est escarpée et dangereuse ; celle du Levant est basse, bordée de plages immenses, qui s'opposent à l'accès des navires de fort tonnage. Les bons ports naturels, comme celui de Carthagène, sont très rares ; et, partout où le travail de l'homme n'y a pas remédié, il est à peu près impossible aux bateaux d'aborder aux rivages péninsulaires. Enfin, pour dire un mot des relations fluviales, si l'on trouve en Espagne une infinité de rivières, elles sont le plus souvent à sec ou n'ont qu'un débit d'eau insuffisant. Ce sont plutôt des torrents, roulant au fond de ravins profonds, qui, loin d'aider aux transactions entre les peuples, constituent autant d'obstacles naturels, que l'on n'est pas encore parvenu à supprimer : les ponts, qui franchissent ces fondrières, sont peu nombreux, et il suffit le plus souvent, à la saison des pluies, d'une crue un peu forte pour les emporter.

* * *

Comme si la difficulté des communications ne suffisait pas, l'invasion successive de la Péninsule par un grand nombre de peuples a achevé, dans les temps historiques, ce travail de « dissociation », dont la géographie est la première responsable.

Tour à tour, Ibères, Celtes, Phéniciens, Grecs, Carthaginois, Romains, Suèves, Vandales, Wisigoths, Arabes, et, avec eux, les Juifs, les Syriens, les Berbères, les Almoravides, les Almohades, ont pris possession de cette terre, où les attirait — dit-on — la légende homérique des Champs Élyséens.

Par ailleurs, les renseignements que l'on possède sur ces différents peuples ne sont pas suffisamment précis pour nous permettre de dire quelle fut la part de chacun d'eux dans la formation de l'Espagne moderne. Ce que l'on peut, du moins, affirmer, c'est qu'en dépit de longs siècles de vie commune, les races hétérogènes, qui ont peuplé la Péninsule, ne sont pas encore arrivées à fusionner. Les travaux des ethnologistes les plus autorisés, des Max Müller, des Hovelacque, des Lagneau et des De Mortillet nous apprennent que, si la majorité des Espagnols actuels sont des « dolichocéphales », comme les Ibères primitifs, il s'en faut cependant qu'au point de vue anthropologique, on rencontre, au sud des Pyrénées, un type unique : il n'y a pas de race espagnole, à proprement parler, et il existe à peine, ajouterons-nous (et ceci nous paraît infiniment plus grave), de nationalité espagnole.

Les peuples, que l'on rencontre *tras los montes*, diffèrent profondément les uns des autres non seulement par la langue et par les coutumes, mais aussi par leurs aspirations et par leurs sentiments particu-

liers. C'est par là, croyons-nous, que l'Espagne se distingue le plus des autres grands États européens, en particulier de la France. Peut-on trouver, par exemple, des types ethniques plus dissemblables — si l'on s'en tient à l'aspect extérieur — qu'un Breton et qu'un Flamand, qu'un Basque et qu'un Provençal, qu'un paysan de Normandie et qu'un montagnard de la Savoie ? Et, cependant, tous ces types « provinciaux » si caractéristiques ne constituent ensemble qu'une seule nation, parce que, de bonne heure, ils se sont sentis solidaires les uns des autres et rattachés de cœur à une grande patrie commune. Au cours des siècles, les différences originelles, les contrastes ethniques n'ont pas réussi à s'effacer complètement, mais l'unité morale s'est faite. Dans cette grande œuvre d'unification, le rôle des gouvernants fut, sans doute, prépondérant : on ne saurait, pourtant, méconnaître que leur action et leurs efforts fussent demeurés inefficaces, s'ils ne s'étaient appuyés sur la volonté commune, sur l'acquiescement, au moins tacite, de leurs sujets.

En Espagne, au contraire, en dépit des liens artificiels de la politique, l'unité n'a pu être complètement réalisée, faute de la coopération nécessaire des habitants à cette œuvre nationale. Sans nier la part importante tenue par les questions économiques ou politiques dans les divers mouvements autonomistes, qui ont éclaté, au sud des Pyrénées, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, il faut bien reconnaître, en dernière analyse, que ces mouvements trouvent leur origine dans l'antagonisme de sentiments des diverses provinces [1]. Le Catalan ne cache pas son

1. Voir *infra*, pp. 112 et suiv.

animosité contre le Castillan, et celui-ci le lui rend bien. L'un et l'autre affichent, d'ordinaire, pour l'Andalou, le plus profond dédain. Les habitants de la Biscaye, comme pour affirmer la supériorité de leur race, traitent avec mépris les « Espagnols de l'autre rive de l'Èbre » (*màs allá del Ebro*). Des villes aussi rapprochées que Barcelone et Valence, Tarragone et Reus, Murcie et Carthagène, Cadix et Xérès, Pontevedra et Vigo, Oviedo et Gijon, se considèrent volontiers comme des villes ennemies.

En dehors de ces raisons géographiques et ethniques, l'individualisme ou plutôt le « personnalisme » outré, qui est le trait commun le plus caractéristique de tous les habitants de la Péninsule, n'a guère été de nature, on en conviendra, à faciliter les échanges entre eux et à hâter leur fusion.

Une opinion très répandue veut qu'ils aient hérité cet esprit particulariste des Maures — bien que la question prête à discussion. La prédominance du caractère arabe suffirait même, selon certains écrivains, à assurer l'unité du type espagnol. Pour l'expliquer, on a cherché à percer les origines des premiers occupants connus, des Ibères, qui auraient été eux-mêmes des Africains; et l'on a parlé d'un grand empire ibéro-atlantique, qui s'étendait autrefois, paraît-il, sur les deux rives, d'Afrique et d'Europe, qui se font face [1].

Ce qui est avéré, c'est que dès le début de la lutte pour l'indépendance contre les Maures, dès les premiers temps de la *Reconquista*, les royaumes chrétiens n'hésitaient pas à s'allier momentanément avec leurs ennemis, pour se combattre les uns les autres. Ce qui les sauva, et ce qui sauva avec eux la chrétienté, c'est

1. Cf. Morote, *La moral de la derrota*, p. 121 ; et J.-M. Pereira de Lima, *Ibères et Basques* (traduct. française, p. 37).

que les infidèles étaient encore plus divisés qu'eux; mais il n'en reste pas moins que ces dissensions intestines entre les princes catholiques et entre leurs peuples retardèrent leur victoire définitive et mirent longtemps en jeu le résultat de leurs conquêtes.

Cette situation anarchique se prolongea pendant les premières années du règne de Ferdinand et d'Isabelle. Enfin, les Rois Catholiques parvinrent, non sans peine, à se rendre maîtres de la guerre civile et à sauver l'Espagne des menaces de l'étranger. Mais ni eux ni leurs successeurs ne cherchèrent à réaliser leurs rêves d'unité autrement que par la violence, en détruisant petit à petit toutes les vieilles libertés locales et les institutions particulières de leurs différents États, qu'il eût été plus sage, sans doute, de respecter.

Ce serait donc une erreur de ne faire dater l'œuvre d'absolutisme et de centralisation que de l'avènement de la dynastie autrichienne. La vérité est qu'Isabelle, aussi bien que Ferdinand, chacun dans leurs domaines respectifs, donnèrent l'exemple de cette politique, où ils avaient été eux-mêmes précédés par d'autres souverains : Alphonse XI et Jean II en Castille, Pierre IV, Alphonse V et Jean II en Aragon [1].

II

Si la Castille réussit à établir sa prépondérance politique, cela ne fut pas dû uniquement à sa situation géographique, qui en faisait, en quelque sorte, le centre politique de la Péninsule, non plus qu'à sa

1. R. Altamira, *Historia de España y de la civilización española*, t. II, Barcelone, 1902, p. 443.

plus grande extension (il ne faut pas oublier qu'elle s'était annexé les royaumes de Grenade et de Navarre et que les « Indes Occidentales » dépendaient d'elle), ni encore à sa richesse, mais c'est surtout parce que sa politique accusait justement un esprit plus unitaire et plus autoritaire, plus conforme déjà à l'esprit des temps modernes, et aussi parce qu'elle obéissait à un idéal — le seul qui fût capable de réunir les Espagnols de cette époque — l'idéal religieux.

Les Rois Catholiques, qui se montrèrent, par ailleurs, si résolus à défendre leurs prérogatives, les *regalias*, contre les prétentions pontificales, si inexorables dans la réforme des ordres religieux et dans la répression des mœurs dissolues du clergé à leur époque, prétendaient toujours combattre, au dedans et au dehors, au nom de la Croix. L'établissement de l'Inquisition, l'expulsion des Juifs et des Maures s'expliquent aussi bien par une idée politique — celle de fonder l'unité nationale sur l'unité religieuse — que par l'esprit d'intolérance du siècle, aggravé au sud des Pyrénées par une lutte de huit cents années contre l'infidèle. La Castille, qui avait joué le premier rôle dans la guerre d'Indépendance, croyait achever cette grande œuvre par l'extermination des infidèles, qui se trouvaient encore sur son territoire, en attendant de les poursuivre un jour sur le sol africain.

Si ces rêves de croisade de l'autre côté du Détroit ne furent pas réalisés, il faut en chercher surtout la raison dans la découverte du Nouveau Monde et dans l'annexion au royaume, par suite d'héritages, de territoires considérables en Europe. La conséquence de ces nouvelles acquisitions, en dehors des frontières naturelles de l'Espagne, fut d'entraîner ce pays dans

des luttes interminables, contre la France et contre l'Angleterre notamment, et d'éparpiller sur tous les points du globe les forces primitivement destinées à la conquête du Maroc.

Mais, aussi bien dans leurs entreprises en Amérique que dans la plupart des guerres qu'ils soutinrent sur le Continent, les Rois Catholiques et leurs successeurs, les Autrichiens, affirmèrent leur intention d'être les exécuteurs de cet esprit religieux, auquel ils étaient redevables, dans la Péninsule, de leur toute-puissance. Il ne faut donc pas dire que la politique de Charles-Quint ou de Philippe II ne fut pas « espagnole », au sens historique du mot : tout en poursuivant peut-être les rêves, si souvent caressés par les princes du moyen âge, d'une monarchie universelle, ce qu'ils voulaient surtout, c'était faire de la maison de Habsbourg l'arbitre des intérêts politiques en Europe et la protectrice de la chrétienté.

A cet égard, ils demeuraient fidèles à la tradition que leur avaient léguée leurs prédécesseurs sur le trône de Castille. Et les mêmes idées les guidaient dans leur politique intérieure : Charles-Quint recommandait à son fils l'extermination des hérétiques, et Philippe II, après avoir facilement réprimé dans ses États une émeute des Maures en 1576, se flattait d'avoir préservé l'Espagne et l'Europe de « toute contagion intellectuelle ».

Cette erreur leur était — on doit le reconnaître — commune avec leurs sujets. Mais si ces derniers applaudissaient aux persécutions contre les infidèles et les hérétiques dans le royaume, ils ne comprenaient guère, en revanche, (si ce n'est peut-être en Castille) les grandes entreprises poursuivies par leurs souverains au delà des frontières péninsulaires. C'est que

l'esprit religieux, qui constituait le seul lien de solidarité entre les habitants des diverses provinces, ne suffisait pas à triompher de leur particularisme égoïste. Leur sentiment, si vif cependant, de l'indépendance, ne dépassait pas les limites de leurs antiques régions ou l'enceinte de leurs villes. Tandis que les autres grandes nations — la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie — se sont formées à la chaleur des enthousiasmes provoqués par de grands triomphes, en Espagne, les victoires gagnées sur le sol national ou au dehors n'ont jamais réussi complètement à obtenir ce résultat.

*
* *

Le manque d'un sentiment national, voilà la principale raison de la décadence de l'Espagne. A cela s'ajoutèrent d'autres causes, politiques et économiques, qui ne firent que précipiter la catastrophe.

Il y avait, en réalité, une énorme disproportion entre l'étendue des entreprises des Rois Catholiques et les ressources réelles du pays, au double point de vue économique et militaire. C'était une folie de croire qu'en étendant sans cesse les conquêtes au dehors, on accroîtrait du même coup les forces du royaume. C'était une folie plus grande encore, et dont les conséquences furent désastreuses, de supposer que les mines du Nouveau Monde ne s'épuiseraient jamais, et que l'or rapporté d'Amérique contribuerait à enrichir indéfiniment la nation.

Il ne semble pas que le peuple espagnol ait jamais montré beaucoup de goût pour le travail manuel, ni que la Péninsule ait été à aucun moment un véritable Éden, comme la légende s'en est trop longtemps accréditée. Les récits des voyageurs et des diplomates

étrangers de cette époque sont unanimes, au contraire, à signaler la pauvreté du sol, le manque d'eau et d'arbres, l'état arriéré de l'agriculture. Les Italiens surtout paraissent frappés de cet état de choses. « Ce royaume, écrit l'un d'eux à son retour d'Espagne, n'est guère peuplé (et ceci est écrit avant l'expulsion des Maures) et l'on y trouve peu de villes et de bourgades; il y a cependant quelques belles cités, comme Barcelone, Saragosse, Valence, Grenade et Séville, mais elles sont peu nombreuses pour un royaume de cette étendue, et les autres n'ont guère d'importance; même les plus importantes sont petites, avec de vilains édifices, et elles sont pleines de boues et d'immondices. Cette contrée est fertile et riche, parce qu'elle récolte plus de blé qu'elle n'en consomme; il en est de même pour le vin, qu'elle envoie dans les Flandres et en Angleterre; elle produit aussi une grande quantité d'huile, exportée chaque année à destination des mêmes pays et aussi de l'Allemagne, pour une valeur de 60.000 ducats. Cette fertilité est surtout grande dans les parties basses d'Andalousie et de Grenade, et la production serait autrement importante si tout le pays était cultivé, mais on ne travaille le sol qu'autour des villes et de façon imparfaite, le reste du territoire demeurant en friche. Tous les ans, il sort du royaume une quantité considérable de laine, pour une valeur de plus de 250.000 ducats; on exporte aussi de la soie très fine, récoltée dans les parties les plus basses. La Biscaye possède des usines de fer et d'acier en grande quantité, elle produit aussi, pour un chiffre assez important, des céréales, du cuir, du fil de fer et beaucoup d'autres marchandises, de sorte que si cette nation était industrieuse et commerçante, elle serait également riche. » Mais — ajoute un peu plus loin le même voya-

geur — « si les habitants de ce pays ont la réputation d'être adroits et d'esprit subtil, ils ne se distinguent, cependant, dans aucun art mécanique ou libéral; presque tous les métiers dans la capitale sont exercés par des Français ou par d'autres étrangers... La pauvreté est grande, et, à mon avis, elle ne tient pas tant à la nature du pays qu'au caractère de ses habitants, qui est hostile au travail; ils préfèrent exporter dans les autres nations les matières premières que produit le royaume, pour les leur racheter ensuite — comme c'est le cas pour la laine et la soie — sous forme de draps et d'étoffes [1]... »

Un autre Italien, Micer Andrès Navajero, ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint, exprimait les mêmes idées : « Les Espagnols, aussi bien dans le royaume de Grenade que dans le reste de l'Espagne, ne sont pas très industrieux; ils ne sèment ni ne cultivent la terre de bonne volonté, ils aiment la guerre et ils préfèrent faire fortune par ce moyen ou en allant aux Indes [2]... »

Si l'industrie et le commerce avaient atteint un certain développement, ils le devaient presque exclusivement aux « Mauresques » et aux étrangers. On comptait, en 1519, à Séville et dans la région avoisinante, 6.000 ateliers de soie et de nombreuses manufactures de laines; les armes de Tolède et les « maroquineries » (le mot est expressif) de Cordoue avaient acquis une réputation universelle; enfin, l'industrie barcelonaise se distinguait par ses tissus de laine et de coton [3].

Mais, exception faite de la Catalogne, qui a toujours été et est encore aujourd'hui la région la plus active de la Péninsule, il ne paraît pas que cette prospérité

1 et 2. Cité par J. Becker, *Origenes de la decadencia española*, dans la revue *Nuestro Tiempo*, mars 1909.

3 Caballero, *Las Aduanas españolas* (Madrid, 1882).

se soit prolongée au delà de la période des conquêtes dans le Nouveau Monde et des persécutions dont furent victimes les derniers « hérétiques » demeurés dans le royaume. Pour remplacer les *Moriscos* expulsés, il fallut faire appel davantage encore à l'étranger : à la fin du seizième siècle, en comptait déjà 40.000 ouvriers étrangers, rien qu'à Madrid [1].

Si, grâce au monopole dont Séville jouissait dans le commerce colonial, ce « port général de toute l'Espagne [2] » prospérait et progressait, le reste du pays, comme l'attestent les doléances des Cortès, était dans une situation déplorable : « Le royaume est épuisé — déclarent les Cortès de 1593 — et tout à fait ruiné... Ceux qui possèdent encore quelque bien, le conservent tant qu'ils le peuvent, en menant une existence misérable... »

L'état des finances publiques n'était guère plus brillant. Cinquante ans auparavant, dans une instruction du 4 mars 1543, Charles-Quint en faisait à son fils, le prince Don Philippe, le lamentable aveu : « Tant contre ma volonté que par la nécessité, écrivait le vieil empereur, j'ai compromis et appauvri les finances que je vous laisserai [3]. »

Tous ceux qui, les guerres contre l'infidèle terminées, ne trouvaient plus à satisfaire leur humeur aventureuse et leur tempérament guerrier, prenaient la route des « Indes », où les attirait cette chose magique, l'or, non point l'or gagné dans l'industrie

1. Voir *infra*, p. 212.

2. Saravia de la Calle, *Instrucción de mercaderes* (1543) et Père Thomas de Mercado, *Suma de tratos y contratos* (1571), cité par J. Becker, *loc. cit.*

3. « *Tanto contra my volundad y forçosamente he empeñado y empobrecydo la hazienda que os lengo de dexar.* » (Morel-Fatio, dans le *Bulletin hispanique*, t. I, p. 135.)

ou le négoce, mais l'or pur, en pépites. La restauration des forces matérielles du pays, déjà si compromise par les guerres continuelles, s'en trouva du coup complètement arrêtée et rendue impossible pour longtemps.

*
* *

Si du moins la nation avait été animée d'un véritable esprit militaire! Malheureusement, comme le confessent nos voisins, si « l'Espagne est un pays essentiellement guerrier (c'est là une conséquence de la topographie de son territoire), ce n'est pas une nation militaire[1] ».

Ce peuple qui, sur son propre sol, pratique si admirablement les *guerrillas* (le mot est espagnol), se sent mal à l'aise en bataille rangée. « Dans la *Reconquista* — écrit Ganivet — au milieu de tant de rois, de savants et même de saints, la figure nationale est le Cid, un roi ambulant, un *guerrillero* qui travaille pour son propre compte; et le premier acte qui annonce la prédominance future de la Castille ne vient pas du roi, mais du Cid, lorsqu'il entreprend la conquête de Valence... Quand ceux qui combattent cherchent un appui dans la religion, ils ne se contentent pas d'invoquer le secours divin, mais ils transforment *Santiago* (saint Jacques) en guerrier : et non pas en général, mais en simple soldat de cavalerie... Lorsque la force des événements nous obligea de nous mêler aux affaires d'Europe, le *guerrero* se convertit en soldat; mais nos créations militaires ne sont pas des organismes compliqués : ce sont la *compañía* et le

1. GANIVET, *Idearium español*, p. 47.

tercio. Pour présenter à l'Europe une figure militaire de premier ordre, nous n'avons qu'un seul capitaine, pas un de plus, le *grand capitaine*, l'organisateur de notre armée dans les guerres d'Italie. Et le génie de Gonzalve de Cordoue consista simplement, non pas à créer, mais à donner une forme à nos idées (la tactique des *guerrillas*)... Dans nos entreprises en Amérique, il n'y eut rien à changer, et les *conquistadores*, en tant qu'hommes d'armes, furent de vrais *guerrilleros*, aussi bien les plus modestes que les plus célèbres, sans excepter Hernan Cortès. Et voilà pourquoi l'Europe n'a pas compris nos *conquistadores* et les a mis sur le même pied que de simples chefs de bande (*bandoleros*)[1]... » « Le soldat de la Péninsule, dit encore Ganivet, se décourage et s'afflige, quand il se voit perdu, submergé dans une grande masse de troupes, parce qu'il comprend qu'il n'y fera pas œuvre humaine, mais que son rôle sera celui d'un simple instrument mécanique[2]... »

Dans ses *Estudios del reinado de Felipe IV*[3], Canovas del Castillo a montré que ni en Italie, ni dans les Flandres il n'avait combattu ensemble plus de 8.000 Espagnols. Le gros des troupes espagnoles — 70.000 hommes environ — était composé de mercenaires étrangers, mal payés et mal organisés.

La guerre de la *Reconquista* avait été soutenue par l'esprit religieux des habitants, par les ressources du clergé, par les grâces spirituelles du Saint-Siège et par la noblesse. Mais toutes ces ressources firent défaut, quand la lutte fut transportée hors des frontières du royaume. Pendant tout le seizième siècle, les Cortès fu-

1 et 2. Ganivet, *ibidem*. Heine, dans son *Romancero*, appelle Hernan Cortès un « capitaine de bandits ».
3. T. II, p. 36.

rent les premières à protester contre l'établissement d'armées permanentes et contre l'égalité de toutes les classes devant le service militaire. Aussi l'Espagne se trouva-t-elle dans l'impossibilité de résister aux grandes masses mises en mouvement par Louis XIV. Ceci explique aussi que les armées espagnoles cessèrent vite d'être commandées par des chefs originaires de la Péninsule.

Bien plus, dans les *tercios*, qui combattirent pendant deux siècles en Italie et dans les Flandres, on rencontre bien (cela résulte des actes des Cortès de cette époque) des Castillans, des Galiciens, des Asturiens et des Andalous, sans parler des mercenaires étrangers, mais pas un seul Catalan. C'est que, pas plus que les Aragonais, les Catalans, forts de leurs anciens privilèges, ne consentaient à combattre ailleurs que sur leur territoire [1].

* *

Voilà la preuve que le sentiment national n'existait pas. La Péninsule — au plus fort de la puissance des Rois Catholiques et alors qu'elle ne semblait obéir qu'à un seul prince — était, en réalité, divisée en trois États indépendants : la Castille, la Couronne d'Aragon et le Portugal, dont l'idéal et les intérêts continuaient à être différents. Et encore, sous le nom de Couronne d'Aragon, l'Aragon et la Catalogne constituaient-ils deux entités parfaitement distinctes.

Non seulement la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, Valence et Majorque gardèrent leurs organismes locaux de gouvernement (Cortès, Députations, etc.) et leurs délégués propres de l'autorité royale (vice-

1. Coroleu y Pella, *Las Cortes catalanas* (Barcelone, 1876).

rois, etc.), mais ces diverses régions restaient fidèles à leur esprit particulariste du moyen âge. Celui-ci trouvait notamment son expression dans le privilège (ou *fuero*) pour ces provinces de ne pas entretenir sur leur territoire des troupes *étrangères* (y compris les troupes de Castille), dans le *fuero* de ne pas admettre chez elles de fonctionnaires publics des autres États de la Péninsule et de se considérer comme déliées de toutes obligations, qu'elles jugeaient particulières aux autres royaumes ou à l'un d'eux. C'est ainsi que les Aragonais prétendaient qu'ils n'avaient pas à défendre les frontières de la Castille, même si elles se trouvaient menacées par l'ennemi du dehors, et qu'ils refusèrent longtemps leur aide pour repousser les attaques des Français du côté de Fontarabie [1].

Nous pouvons donc conclure que ce qui précipita la décadence de l'Espagne, plus que la pauvreté de son sol, laissé en friche, et que la misère de ses habitants, plus que les erreurs de ses gouvernants, plus que la découverte et la conquête du Nouveau Monde, qui contribua tant cependant à vicier le caractère national, plus que l'expulsion des Juifs et des Mores, qui priva le royaume de grandes ressources en hommes et en intelligences, plus que cette intransigeance religieuse, qui l'isola du reste du monde, ce fut la persistance, sur son territoire, de diverses nationalités, qui ne se sentirent, pour ainsi dire, à aucun moment de leur histoire, solidaires les unes des autres.

Pendant la plus belle période de l'épopée espagnole, la nation ne combattit pas; elle se contentait de payer les frais de la guerre et de fêter les victoires gagnées en son nom. Les vieux *tercios* espagnols renouvelè-

1. R. Altamira, *op. cit.*, II, 250

rent leurs exploits à Nordlingen, à Honnecourt, à Lens et à Dunkerque, mais leur effort, isolé de celui de la nation pour laquelle ils combattaient, ne put empêcher à Rocroy la fin de la supériorité militaire de l'Espagne en Europe.

III

La décadence n'apparaît que sous Philippe II, mais elle commence, en réalité, dès Charles-Quint. Ce qui caractérisa la politique de ce dernier, c'est qu'elle fut, en partie, personnelle, bien qu'elle s'appuyât, comme je l'ai dit, sur de vagues aspirations nationales. Son idéal était religieux, comme celui du pays. Mais son erreur fut de porter son action dans le centre du Continent : à cet égard, il se montra plus Autrichien qu'Espagnol, et la Péninsule ne le suivit pas dans ses vues. C'est pourquoi il arrive, encore aujourd'hui, à nos voisins d'imputer à ce « contresens politique » — pour une nation péninsulaire comme l'Espagne — la décadence de leur pays[1].

Philippe II, du moins, « était un Espagnol ; il voyait tout avec des yeux d'Espagnol, c'est-à-dire avec indépendance et « exclusivisme » ; aussi ne pouvait-il se contenter de l'apparence du pouvoir : il lui fallait la réalité du pouvoir... » Il y avait, dans sa politique — toujours selon Ganivet — « quelque chose d'admirable : s'inspirer de sentiments vraiment espagnols ». Malheureusement, l'erreur consista à diriger cette action par des « sentiers étrangers aux intérêts de l'Espagne ». Sa politique conduisit à la ruine, « non pas à cause de son obstination à soutenir les idées catholiques, mais

1. GANIVET, *Idearium Español*, p. 95.

parce qu'il poursuivit, sous l'influence de ces idées, une absurdité politique, une œuvre contraire aux intérêts espagnols [1] ».

Obsédés par l'idée grandiose, mais chimérique, qui hantait leur esprit, et sans égard aux ressources et aux besoins véritables de la nation, Philippe II et ses successeurs s'imaginaient faire œuvre nationale, en se montrant partout les champions de la Croix. Ils croyaient parachever l'unité de leurs États, en poursuivant les hérétiques, partout où ils en rencontraient. A l'heure où toute l'Europe était secouée, dans la période qui suivit la Renaissance scientifique, par un souffle d'émancipation religieuse, l'Espagne — c'est un écrivain impartial qui l'affirme — « choisit le rôle de champion de la résistance contre les efforts progressistes de l'époque moderne,... en combattant partout, sur ses propres domaines aussi bien que sur le territoire étranger, comme alliée de l'Empire et comme bras droit de la Papauté, contre l'ordre nouveau, que le souffle de la Réforme développait en Europe [2] ».

La conséquence fut qu'elle perdit tous les domaines qu'elle possédait en dehors de ses frontières naturelles, et que, dans la Péninsule même, sans parler de l' « humiliation de Gibraltar » — suivant l'expression de Ganivet — elle se vit amputée du Portugal, et que la Catalogne même fut à deux doigts de lui échapper. Tous ces désastres s'enchaînent et procèdent de la même erreur : celle de fonder exclusivement la politique nationale « sur des idées qui ne trouvaient pas leur fondement naturel dans des intérêts réels ».

1. Ganivet, *Idearium Español*, p. 131.
2. Juan Valera, dans la continuation de la *Historia de España* de Lafuente.

Les souverains de Castille eussent fait, évidemment, davantage pour l'unité du royaume, et partant pour son développement et pour sa grandeur, en développant sa richesse, en mettant en œuvre ses ressources naturelles. Au lieu de cela, l'instruction du peuple, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'administration publique furent presque complètement abandonnés [1].

*
* *

Philippe II avait, lui, l'étoffe d'un véritable homme d'État : ce prince, si jaloux de son « métier de roi » et qui traitait ses ministres comme de simples employés, ne cessa de travailler toute sa vie sans relâche. Il avait, de plus, le don de se persuader à soi-même de la grandeur de sa mission et d'en convaincre, en même temps, les autres.

Ses successeurs immédiats, au contraire, Philippe III et Philippe IV, se laissèrent gouverner par des favoris et manquèrent absolument de ce pouvoir de persuasion personnelle. La foi de la nation faiblit : elle finit par ne plus se croire l'élue de Dieu.

Quand Philippe IV se trouva, dès l'âge de seize ans, engagé dans la politique héréditaire, il faut bien dire que toutes les semences de la décadence nationale étaient jetées. Sans nier que le caractère du « Roi Planète », assoiffé de plaisirs et dénué d'énergie, et que la politique inconséquente de son ministre, le farouche comte-duc d'Olivarès, n'aient contribué, pour une bonne part, à précipiter la course à l'abîme, on doit reconnaître cependant, avec Martin Hume [2],

1. Voir *infra*, pp. 205 et suiv.
2. *La Cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne* (traduit de l'anglais par J. Condamin et P. Bonnet, Paris, 1912).

que pour sauver l'Espagne à cette époque, il n'eût fallu rien moins qu'un homme de génie.

Comme l'avouait le jeune roi dans une sorte de plaidoyer resté inédit, la détresse du royaume remontait au règne de Philippe II, qui avait engagé d'avance pour plusieurs années les recettes de l'État. Les vaines remontrances des Cortès de Castille, autant que les récits des étrangers qui visitèrent l'Espagne au commencement du dix-septième siècle, nous donnent aussi une peinture exacte de la situation de ce pays : la misère y était générale, exception faite des privilégiés, c'est-à-dire du clergé et de la noblesse, qui, en réalité exempts d'impôts, devenaient de plus en plus insolents et prodigues.

L'orgueil et l'oisiveté étaient, d'ailleurs, communs à toutes les classes de la population. La cour elle-même, qui aurait dû servir de modèle à la nation, ne lui offrait que des images de cupidité, de corruption et d'intrigue. Si, pendant les premières années de son gouvernement, Olivarès parut prendre en main la défense des finances publiques, il ne tarda pas à son tour à dilapider le Trésor, en laissant sa famille et ses clients s'emparer de sommes considérables, en poursuivant des guerres dispendieuses et inutiles, et en encourageant ouvertement le goût effréné de son pauvre souverain pour le luxe et pour les fêtes : si bien que Philippe IV laissa à son successeur le pays plus misérable et plus mécontent qu'il ne l'avait trouvé lui-même à la mort de son père.

*
* *

Sous le règne de Charles II, l'agonie commence : le peuple mourait de faim. On assure qu'à cette époque,

la population de l'Espagne était réduite à six millions d'habitants. Son indépendance même était menacée et c'est presque un miracle qu'elle n'ait pas subi le sort de la Pologne.

De l'aveu de nos voisins, c'est « la France qui sauva l'Espagne [1] » : non point, sans doute, par amour, mais par suite de l'ambition de son roi. Si Philippe V — faute de temps ou faute d'énergie — ne changea pas grand'chose à la situation, il en fut autrement de Charles III, le plus grand roi assurément qu'ait eu l'Espagne. Malgré les guerres terribles qu'il eut à soutenir et qui mettaient en jeu le sort des colonies, ce prince réussit, lors du rétablissement de la paix en 1773, à sauver l'intégrité de tous ses États ; en même temps, il travaillait utilement à restaurer les finances publiques, à développer les forces vives du pays, il encourageait les arts et les sciences [2]. La population passa, sous son règne, de sept millions à onze millions d'habitants. En même temps, un grand nombre de villes de la Péninsule étaient admises au commerce avec les colonies, et celles-ci, de leur côté, obtenaient le droit de commercer entre elles.

Mais ce n'est pas en vingt-neuf ans, qu'il était possible de récupérer le temps perdu pendant trois siècles. L'œuvre de Charles III resta, d'ailleurs, incomprise de ses propres sujets ; toutes ses réformes se heurtaient aux pires résistances. Lui-même dut le confesser : « Les Espagnols, avait-il coutume de dire, sont comme les enfants, qui pleurent quand on les lave. »

1. J. Chamberlain (Cazalla), *El atraso de España*, Valence, 1910, p. 33.
2. Voir *infra*, pp. 215 et suiv.

*
* *

Le favori de Charles IV, Godoy, se proposa de continuer l'œuvre de Charles III, mais il lui manquait le talent et le prestige nécessaires à cet effet.

Quand Napoléon voulut renouveler l'exemple de Louis XIV, en mettant un des siens sur le trône d'Espagne, il se heurta à l'opposition non seulement de la noblesse et du clergé, mais du peuple tout entier, soulevé à la voix de ses prêtres. La guerre d'Indépendance fut essentiellement une guerre religieuse. Le Français n'apparaissait pas seulement comme un envahisseur, mais aussi et surtout comme le fils de la Révolution et l'ennemi de la Foi. L'entreprise impériale blessait à la fois l'amour de l'indépendance des Espagnols et leur sentiment religieux.

Quelques-uns d'entre eux se montrèrent, sans doute, les partisans sincères de Joseph Bonaparte. Mais ils n'étaient qu'une infime minorité. C'était aussi ceux qui affichaient les idées les plus avancées. On les appela les *afrancesados*. Encore aujourd'hui, cependant, on entend parfois, au sud des Pyrénées, exprimer le regret, au nom même des intérêts matériels et moraux du pays, que l'entreprise française n'ait pas eu de suite. Il est certain, en effet, que partout où l'occupation de nos troupes se prolongea quelque temps, elle eut pratiquement d'excellents effets. Comme en d'autres pays, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, nos généraux se montrèrent, en Espagne, de parfaits administrateurs.

Mais nos armées devaient laisser un souvenir plus durable de leur passage dans la Péninsule. Les idées qu'elles avaient semées ne devaient pas tarder à germer

et à produire leurs fruits. Jetées dans un sol aussi mal préparé, elles allaient, malheureusement, se heurter à bien des obstacles. Le résultat immédiat fut de surexciter davantage l'esprit de discorde de nos voisins. Tout le dix-neuvième siècle est rempli par des luttes fratricides et sanglantes. La guerre de l'Indépendance était à peine terminée, que s'ouvrait, sous Ferdinand VII, une campagne sans merci entre les Constitutionnels et les royalistes « purs » (*puros*); ensuite, ce furent les guerres carlistes, qui mirent aux prises le principe théocratique et le pouvoir civil; le duel à mort entre les « modérés » et les « progressistes », qui s'acheva par le triomphe de ces derniers en 1869; le combat acharné entre les « fédéralistes » et les « nationalistes », qui débute le jour de la « glorieuse » Révolution de septembre, pour ne finir qu'à Carthagène (débarquement d'Amédée); enfin, les libéraux ne cessent de guerroyer pour les droits politiques et individuels issus de la Révolution, jusqu'à leur consécration définitive dans les lois sur le suffrage universel, sur le jury, etc.

Il est difficile d'imaginer une époque relativement courte aussi troublée. On doit en tenir compte, pour bien juger la situation actuelle. L'Espagne y perdit ce qui lui restait de son empire extérieur, mais elle sortit, saine et sauve, des convulsions terribles qui l'avaient agitée. Elle avait, en même temps, subi une métamorphose, que nous ne pouvons encore juger, car elle est bien loin d'être terminée. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le vingtième siècle l'a surprise en pleine évolution.

CHAPITRE II

L'ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE

I. L'influence du passé. Ce qu'ont été les révolutions en Espagne. L'ère des *pronunciamientos*. — II. L'illusion des Constituants de 1812. Causes qui vicièrent, dès ses origines, le système parlementaire au sud des Pyrénées. — III. Le « caciquisme » est la véritable Constitution de l'Espagne. Son caractère et ses conséquences. — IV. Les élections et les abus auxquels elles donnent lieu. La Chambre. Sa composition. La vie parlementaire. Les coalitions politiques. — VI. Le Sénat. Comment il est recruté. Son rôle actuel.

I

Aujourd'hui encore, malgré tant d'années de pratique du régime constitutionnel, l'Espagne nous donne l'impression d'un pays où les idées modernes sont en lutte avec les forces du passé. Les étiquettes ont pu changer : l'état de choses antérieur, à bien des égards, est resté le même. Le système parlementaire ne fonctionne qu'en façade. La véritable puissance réside non pas dans les députés, qui ne sauraient prétendre, à aucun égard, représenter la nation, mais dans les ministres. Ceux-ci dépendent, à leur tour, non pas d'un

Parlement, qui ne doit qu'à eux son existence, mais uniquement de la confiance du Roi, c'est-à-dire, en dernière analyse, de l'ancienne *camarilla*, plus ou moins modifiée, et de ces deux grandes forces traditionnelles au delà des monts, les seules organisées et puissantes : le clergé et l'armée.

*
* *

A la différence de ce qui s'est passé, par exemple, en Angleterre et en France, il y a eu en Espagne, au cours du siècle dernier, de très nombreuses révoltes, mais il n'y a pas eu de révolution, à proprement parler [1].

Dans cet espace de cent années, on ne compte pas moins de dix Constitutions : Constitution de Bayonne (1808), Constitution de 1812, Statut royal de 1834, Constitution de 1837, Constitution de 1845, Constitution de 1854, Acte additionnel de 1856, Constitution de 1869, Constitution fédérale (mort-née) de 1873, Constitution de 1876.

Dans ces cent années, l'Espagne n'a pas enregistré moins de vingt et un changements de gouvernement : règne de Charles IV; abdication de ce dernier et du prince des Asturies en faveur de Napoléon; Napoléon, à son tour, remet la couronne d'Espagne à son frère Joseph : celui-ci ne commande qu'à une partie du pays; après la régence de Cadix, qui dure tout le temps de la guerre d'Indépendance, Ferdinand VII règne, d'abord, en souverain absolu de 1814 à 1820, puis, comme monarque constitutionnel de 1820 à 1823; nouveau retour à l'absolutisme, de 1823 à 1833; proclamation d'Isabelle II sous la régence de sa mère, Marie-Christine, de 1833 à 1840; régence du général Espartero,

1. Yves Guyot, *L'évolution politique et sociale de l'Espagne* Paris, 1899).

duc de la Victoire, de 1840 à 1843; règne d'Isabelle, déclarée majeure, de 1843 à 1854; révolution de 1854; réaction « constitutionnelle » de 1856 à 1868; révolution de 1868 et chute d'Isabelle; régence du duc de la Torre; règne de Don Amédée; République de 1873, avec quatre présidents successifs, Figueras, Pi y Margall, Salmeron et Castelar; interrègne du général Serrano; règne d'Alphonse XII, du 28 décembre 1874 au 25 novembre 1885; régence de Marie-Christine; enfin, règne effectif d'Alphonse XIII depuis le 17 mai 1902.

Dans le même laps de temps, la France — qui ne saurait passer, cependant, au dix-neuvième siècle, pour un modèle de stabilité politique — n'a eu que dix chefs d'État : c'est-à-dire la moitié moins que l'Espagne.

Encore dans ce dernier pays, tous ces changements, je le répète, loin d'obéir à une évolution de l'opinion dans un sens ou dans l'autre, n'ont-ils été le plus souvent que le triomphe passager de tel ou tel général : Riego, Espartero, Narvaez, O'Donnell, Prim, Serrano, Pavia, Martinez Campos... Tous ces généraux font et défont les gouvernements selon leur fantaisie, et substituent leur propre volonté à la souveraineté nationale.

L'époque constitutionnelle de Riego date du soulèvement de Las Cabezas de San Juan : la régence d'Espartero débute par la révolution de 1840 : après Espartero, Narvaez, dont la suprématie se décide à la bataille de Torrejon de Ardoz ; après Narvaez, O'Donnell, qui tire sa toute-puissance du « pronunciamiento » de Vicálvaro. L'histoire de Prim n'est elle-même qu'une série ininterrompue de rébellions militaires, depuis son alliance avec Serrano et Narvaez jusqu'à son triomphe définitif en 1868. Serrano devient maître de l'État à la bataille d'Alcolea ; Pavia dissout les Cortès républi-

caines par la force le 2 janvier 1874 ; enfin, Martinez Campos rétablit la monarchie par le soulèvement militaire de Sagonte.

Il est inutile de se demander ce que l'Espagne a pu gagner à toutes ces insurrections !

Dans un livre publié pendant son exil à Paris, en 1862, un républicain, Fernando Garrido, après un tableau éminemment suggestif des soulèvements militaires qui avaient éclaté dans son pays depuis le 2 mai 1808 (soulèvement de Madrid contre les troupes de Murat) jusqu'au moment où il écrivait, concluait mélancoliquement : « A dater de ce jour mémorable, les militaires ont versé leur sang pour toutes les causes qu'ils ont cru justes, et nous n'hésitons pas à affirmer, en thèse générale, que l'obéissance de l'armée aux gouvernements qui se sont succédé en Espagne a été due, bien plus qu'à la discipline, à sa communauté d'opinion avec le gouvernement qu'elle appuyait. *Il n'y a jamais eu, de sa part, d'obéissance passive*[1]... »

Aveuglé par ses préférences personnelles, Garrido n'en croyait pas moins qu'à trois époques distinctes, en 1820, en 1840 et en 1854, l'armée espagnole avait été « composée de citoyens » et qu'elle avait « sauvé la liberté » !

Un exemple bien caractéristique de cette façon de distinguer entre les « bonnes » et les « mauvaises » révolutions — qui n'ont été, toutes, à y bien regarder, que des attentats contre la discipline — nous fut donné, à une époque qui n'est pas très éloignée de nous, par Sagasta. Quand il apprit le mouvement de

1. F. Garrido, *l'Espagne contemporaine, ses progrès moraux et matériels au dix-neuvième siècle* (Paris, 1862).

Sagonte. Sagasta ne parlait rien moins que de faire fusiller le général Martinez Campos : ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, de gouverner avec le régime que celui-ci avait réussi à établir et de retourner ses menaces contre les ennemis de ce régime. Le publiciste Morote, qui nous rappelle ce fait, conclut que c'est la persistance de « si honteuses coutumes » qui a entraîné l'Espagne aux pires désastres, à Cavite, à Manille, à Santiago de Cuba [1].

La révolution de 1868 elle-même — que Morote qualifie cependant de « fait transcendantal dans l'histoire de l'Espagne » — ne saurait être considérée comme une véritable exception à cet égard. Son insuccès s'explique — Morote en fait l'aveu — moins par l'idéalisme chimérique de ses promoteurs que par « son origine principalement militaire ». Des économistes et des politiciens ont pu y participer : elle n'en fut pas moins, avant tout, le résultat de l'accord entre trois chefs militaires, tous trois insurgés contre la discipline : Topete, qui voulait mettre sur le trône l'infante Doña Luisa Fernanda, Prim qui fit appel à Amédée, et Serrano, « qui voulait jouer au roi sans couronne ». Rien dans cette prétendue révolution ne rappelle ce que furent, chez nous, la prise de la Bastille ou les barricades de Juillet. Le peuple espagnol n'y prit aucune part, pas plus qu'il n'avait participé, soixante ans plus tôt, au soulèvement de Cadix : selon l'expression d'Ayala, « tandis qu'en 1808, l'escadre se soulevait à Cadix au nom de la liberté, le peuple, lui, prenait tranquillement le chemin de la *plaza de toros*... »

Les « glorieuses journées » de 1868 ont pu marquer une évolution politique, peut-être décisive, de l'Espagne

1. Morote, *La moral de la derrota*, p. 207.

dans la voie des idées modernes. Son souvenir hante encore l'esprit des républicains, et même celui des libéraux, depuis la mort d'Alphonse XII. Il n'en reste pas moins que cette révolution ne fut, elle aussi, qu'un acte d'indiscipline, désastreux pour l'ordre social, pour l'armée et pour le pays.

Les gouvernements, qui encouragent de pareils procédés ou qui en profitent, ne sauraient prétendre être des gouvernements forts et considérés. Le pays, où de tels soulèvements sont possibles, n'est pas un pays mûr pour la liberté.

Ces instincts de guerre civile — dont la Péninsule et, à sa suite, les anciennes colonies espagnoles d'Amérique nous ont donné, au cours du siècle dernier, tant de fâcheux exemples — sont-ils, comme le prétendent certains pessimistes, « inséparablement unis à la race espagnole [1] » ? Nous n'osons l'affirmer pour notre part. Ce qui est vrai, c'est que le régime actuel dépend encore en partie du bon vouloir de l'armée, c'est qu'en dépit des apparences, l'ère des *pronunciamientos* — si l'on en juge par certains symptômes que nous analyserons plus loin — n'est peut-être pas définitivement close pour ce malheureux pays [2].

II

Ce fut jadis une idée très répandue en Espagne, dans les classes éclairées de la société, d'imputer la décadence à l'absolutisme de la monarchie. Et cette idée,

1. Morote, *op. cit.* Voir aussi le beau livre de F. Garcia Calderón, *les Démocraties latines de l'Amérique* (Paris, 1912), notamment pp. 81 et suiv.
2. Voir *infra*, pp. 200 et suiv.

il faut bien le dire, loin d'être particulière aux habitants de la Péninsule, leur était commune avec ceux des autres pays d'Europe, qui, tous plus ou moins et à l'exception de la Russie, voyaient, avec l'esprit abstrait et doctrinaire de l'époque, dans le régime représentatif parlementaire le remède à tous leurs maux.

Tous enviaient l'heureuse Angleterre, dont le régime politique, selon la description enthousiaste qu'en avait fait l'auteur de *l'Esprit des lois*, leur apparaissait comme la forme parfaite de gouvernement.

C'est cette idée qui, au sud des Pyrénées comme ailleurs, servit de prétexte à tant d'insurrections et de luttes civiles. Les honnêtes législateurs de Cadix en étaient très sincèrement imbus. Leur erreur fut seulement de croire, alors qu'ils poursuivaient une œuvre révolutionnaire et sous l'influence de l'étranger, qu'ils ne faisaient que renouer une tradition éminemment nationale, en ressuscitant les vieilles institutions de l'Espagne du moyen âge, ses municipalités, ses Conseils et ses Cortès. Si cette tradition avait été interrompue pendant si longtemps, la faute en était, selon eux, à l'absolutisme des Autrichiens et des Bourbons, c'est-à-dire à des princes étrangers. Voilà ce qu'affirmaient Martinez Marina dans sa *Teoria de las Cortes*, Jovellanos dans sa *Memoria à sus compatriotas*, Florez Estrada et d'autres encore dans différentes publications; voilà ce que l'on retrouve même dans le préambule de la Constitution de 1812.

Cette erreur s'expliquait de la part d'hommes qui, tout en défendant courageusement le sol national, cherchaient de bonne foi à concilier leur patriotisme avec la profession des idées nouvelles dont ils étaient, bon gré mal gré, redevables à l'envahisseur. C'était aussi la seule manière, au moment où pour la première

fois l'Espagne prenait véritablement conscience de sa nationalité, de faire accepter ces idées à leurs concitoyens.

Mais il ne restait, en réalité, que le souvenir — et un souvenir très vague — des antiques Conseils, des anciennes Cortès. Tous ces organismes d'esprit local avaient depuis longtemps disparu, et l'œuvre constitutionnelle des législateurs de Cadix en différait du tout au tout[1]. Il ne pouvait en être autrement : il y avait un abîme entre le système représentatif du moyen âge et celui des temps modernes. La sphère de la vie politique n'était plus la cité, mais la nation. Cette transformation s'est faite lentement en Angleterre, où l'œuvre des Parlements a consisté à fondre les éléments sociaux opposés sous l'action de l'idée politique du *self-government*. Si les États généraux en France et les Cortès de Cadix en Espagne entreprirent un travail analogue, leur œuvre fut plus difficile en raison des tendances absolutistes auxquelles les uns et les autres se heurtèrent : la transformation n'a pu se faire, dans ces deux pays, que par soubresauts violents, et elle est restée inachevée. En Espagne surtout, le nouvel ordre de choses ne trouvait aucun précédent, aucune tradition immédiate sur lesquels s'appuyer ; son implantation ne fut, en somme, qu'une imitation servile et incomplète de ce qui venait de se produire en France.

*
* *

Voilà une première cause qui vicia, dès ses origines, le système parlementaire au sud des Pyrénées. Il faut bien dire aussi que dans sa réalisation, on ne sut pas

1. Voir à ce sujet Adolfo Posada, *Estudios sobre el regimen parlamentario en España* (Madrid, 1891), pp. 111 et suiv.

où on ne put pas se dégager de toutes les tares, de tous les vices traditionnels de l'ancien régime.

Déjà, du temps des Cortès du moyen âge, on avait vu les rois, pour se soustraire au contrôle de ces assemblées, s'efforcer de faire dégénérer le rôle de leurs représentants. Les actes de corruption, que l'on peut noter dès cette époque, ressemblent singulièrement à ceux auxquels on assiste de nos jours.

Le pouvoir absolu des rois a cessé. Ce n'est plus du monarque, mais des ministres et de l'administration que les députés actuels attendent toutes les faveurs.

« Les municipalités dépendent du ministre; les subventions dépendent du ministre; les routes, les chemins de fer, les ports, enfin tout ce qui peut intéresser les villes et tout ce qui offre un champ largement ouvert à la passion du lucre, à l'agiotage et au vice, dépend du ministre... Le ministre est le centre vers lequel convergent toutes les ambitions et toutes les prétentions [1]... »

Les élections ne sont qu'un compromis entre le pouvoir central et les politiciens de métier. A aucun moment depuis l'établissement du régime parlementaire en Espagne, elles n'ont reflété, à un degré quelconque, l'opinion véritable du pays.

La Constitution de 1812, la première, proclama que « la Nation est libre et qu'en elle réside essentiellement la souveraineté ». Peu après, il est vrai, le retour de Ferdinand VII marque le rétablissement de la monarchie absolue, et ce n'est qu'après soixante années remplies par les révolutions et la guerre civile, que les Cortès Constituantes de 1869 déclarent de

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 129.

nouveau que « la souveraineté réside essentiellement dans la nation, de laquelle émanent tous les pouvoirs » (art. 32). La Constitution du 30 juin 1876, qui suivit la Restauration alphonsine, semble un retour au passé, en ce qu'elle affirme le principe du droit divin [1], mais elle n'est, en réalité, ni plus ni moins libérale que celle de 1869; les droits publics individuels qui y sont inscrits restèrent à peu près lettre morte. L'instauration du suffrage universel (loi du 26 juin 1890 [2]) ne changea rien non plus à cet état de fait; après comme avant, le gouvernement demeura le maître des destinées du pays [3].

III

« Le système constitutionnel espagnol, a dit un des plus célèbres publicistes de la Péninsule, M. Joaquin Costa, n'est point le régime constitutionnel parlementaire, tel qu'il fonctionne en Angleterre ou en Belgique, puisqu'en Espagne le Chef de l'État nomme librement les ministres, sans en rendre compte aux Chambres, si ce n'est pour les dissoudre. Ce n'est pas non plus le régime constitutionnel pur ou représentatif, comme en

1. Elle déclare Alphonse XII « roi constitutionnel par la grâce de Dieu ».

2. En vertu de la loi du 26 juin 1890, article 1, sont électeurs tous les Espagnols mâles, majeurs de 25 ans, ayant la pleine jouissance de leurs droits civils et justifiant de deux ans au moins de résidence dans une commune. Les soldats et assimilés ne peuvent user de leur droit.

Pour être éligible, il suffit d'être majeur de 25 ans. Mais l'article 5 énumère certaines incapacités pour être député.

3. Dans un discours à Valladolid (janvier 1902), M. Maura n'hésita pas à confesser que « les Cortès ne se considèrent pas comme la vraie représentation du pays ».

Allemagne ou aux Etats-Unis, puisqu'en Espagne il n'y a pas de séparation des pouvoirs et que tous sont dans la main de l'exécutif. Ce n'est le régime constitutionnel d'aucun autre type, *puisque les Cortès ne sont pas élues, mais nommées*, alors même que leur nomination est déguisée sous le nom d'élection. C'est un régime bâtard sans classification possible [1]... »

La raison de cette contradiction entre la loi et la réalité? Il faut la chercher dans le manque de préparation des classes populaires à la pratique du régime constitutionnel, dans leur indifférence à l'égard des affaires publiques, dans l'abstention des personnes éclairées et honnêtes de la classe moyenne, qui a permis que fût faussée la machine parlementaire, enfin dans l'égoïsme aveugle des divers gouvernements qui n'ont rien fait pour activer l'éducation politique du pays, et qui ont constamment sacrifié ses intérêts essentiels à leurs ambitions personnelles et à leurs querelles particulières [2].

La révolution de 1868 — Costa a raison de le dire — a fait faillite, et le « cacique », être irresponsable, est plus omnipotent que jamais : il dispose en maître de chaque région, de chaque ville.

«... Le *cacique* ou politicien de clocher — écrit le professeur A. Posada — est ce personnage, qui, possédant dans sa localité quelque influence réelle, beaucoup d'audace et peu de scrupules, compte sur l'appui

1. *Oligarquia y Caciquismo como la forma actual de Gobierno en España : urgencia y modo de cambiarla.* (Publication de la section des Sciences Historiques de l'Athénée de Madrid, 1902.)

2. « Si le suffrage est profondément vicié, ce n'est pas la faute du peuple qui l'exerce, mais de nous autres qui le dirigeons. » (Discours de Silvela au Congrès, le 1er juin 1896.)

absolu du gouverneur ou du ministre. Cela lui suffit : grâce à la centralisation administrative et à l'infinité d'expédients dont dispose un pouvoir exécutif absorbant, le cacique arrive à jouir d'une telle puissance qu'il n'y a qu'un autre cacique dans la même localité et avec les mêmes appuis, qui peut le vaincre, à la faveur d'un changement de gouvernement. Sauf parfois dans les grandes villes, la lutte électorale n'est ainsi d'ordinaire qu'une lutte entre caciques[1]... »

Pour se faire une idée du caciquisme, il n'est pas besoin, à vrai dire, de sortir de France. Le caciquisme existe malheureusement dans tous les pays où fonctionne encore de façon imparfaite le suffrage universel, et les faits, chez nous comme ailleurs, semblent justifier l'affirmation de Mme E. Pardo Bazan, que « l'oligarchie de notables est le fruit naturel du système parlementaire[2] ». La vérité est qu'en tous pays l'apprentissage de la vie publique est long et difficile.

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 38.

2. « Les romanciers français et italiens, écrit encore Mme Pardo Bazan, qui ont traité des sujets politiques, comme Daudet dans *Numa Roumestan*, Édouard Rod dans les deux *Vies de Michel Teissier*, Zola dans *Son Excellence Eugène Rougon*, Fogazzaro dans *Daniel Cortis*, même Balzac, et d'autres que j'omets, dessinent la figure de l' « oligarque » avec des traits qui nous sont ici familiers. Il y a des théoriciens, comme Engels, dans son livre sur *l'Origine de la propriété privée, de la famille et de l'État*, qui supposent l'oligarchie chronique, inhérente à l'État officiellement constitué, sur les ruines de la *gens* primitive... » L'illustre écrivain s'empresse, d'ailleurs, de reconnaître : « A mon avis, le parlementarisme et l'oligarchie qui en dérive ne sont des herbes mauvaises qu'à cause du mauvais terrain qui les produit : ici, par exemple, elles sont pires qu'ailleurs, parce que notre état général est pire, notre éducation, notre volonté et même notre physique sont inférieurs, parce que la race se trouve dans un moment d'abattement, de stagnation, de décadence ». (Dans l'enquête déjà citée de l'Athénée, p. 376.)

Nous avons, nous aussi, nos politiciens de métier, et nos « comités » ne se distinguent guère des caciques espagnols par leur haute moralité politique. L'Angleterre elle-même, le pays du parlementarisme par excellence, n'est pas exempte de corruptions électorales. Mais, en Angleterre comme en France, les politiciens restent en contact avec leurs électeurs, auxquels ils rendent compte de leurs mandats, et force leur est de tenir compte de l'opinion, qu'ils s'efforcent seulement de se concilier, fût-ce parfois au prix de moyens peu recommandables.

En Espagne, la situation est différente, car il n'existe pas dans ce pays d'opinion publique ni de corps électoral, à proprement parler. Le choix des députés, qu'il s'agisse de ceux de la majorité ou de ceux de l'opposition, se fait dans les antichambres ministérielles [1].

Et c'est ce qui explique que le « caciquisme » ait été élevé dans ce pays à la hauteur d'une véritable institution. Ses organes sont permanents, ses rouages parfaits, réguliers, et prêts à fonctionner au moindre signal parti de Madrid. Il y a des caciques qui exercent tranquillement leur oligarchie depuis plus de trente années, servant avec un égal dévouement conservateurs et libéraux. Au-dessous des caciques, dont l'autorité s'étend parfois sur toute une région, il y a dans les villes et jusque dans les moindres villages d'autres petits tyrans locaux — *tiranos chicos* — qui luttent d'influence dans la capitale, car la place n'est pas sans rapporter des profits matériels, souvent scandaleux [2]. Le

1. Posada, *op. cit.*, p. 84, et J. Chamberlain (Cazalla), *El atraso de España* (Valence, 1910), p. 106.

2. Le *tirano chico* « convertit en terres irriguées les champs desséchés de ses partisans et il prive d'eau les terres irriguées de ses ennemis. Il s'empare peu à peu des

cacique, député ou non, dispose de toutes les faveurs dans le territoire soumis à sa toute-puissance : c'est lui qui désigne les maires, les présidents des députations provinciales et leurs sous-ordres; il intervient aussi dans la nomination des juges et des fonctionnaires publics. Il compte dans le gouverneur un allié précieux. *El señor gobernador* est lui-même un agent électoral, l'intermédiaire obligé entre le gouvernement qui le nomme, dès son arrivée au pouvoir, et les alcades, secrétaires de mairie, caciques de tout genre, chargés de faire triompher, d'une façon ou de l'autre, la candidature officielle.

Le caciquisme doit son importance actuelle à l'établissement du régime parlementaire. Mais il a existé de tout temps au sud des Pyrénées. On peut même y voir une conséquence des sentiments d'indépendance et d'individualisme, qui sont, comme nous l'avons dit, les traits les plus saillants du caractère espagnol.

Si le caciquisme apparaît à beaucoup d'Espagnols comme un « état pathologique[1] », si les pouvoirs pu-

propriétés contiguës à ses propres domaines, il se sert pour les travaux à effectuer dans ses fermes de la prestation vicinale; lui-même ne paie pas d'impôt, bien qu'il possède les meilleures terres; ses troupeaux paissent librement dans les domaines de ses voisins... Sauf ses créatures, qui occupent les places de juge municipal, d'alcade ou de syndic, tous ont à craindre ses rigueurs et son courroux... » (*Crónica Meridional de Almeria*, 4 oct. 1900, cité par COSTA, *op. cit.*) L'éminent professeur Azcárate a pu qualifier le caciquisme de « féodalisme d'un nouveau genre, cent fois plus répugnant que le féodalisme guerrier du moyen âge ».

1. « Le *cacique* est une hypertrophie de la personnalité politique, substituée aux antiques hypertrophies aristocratique et théocratique... Le *cacicato* est notre véritable constitution politique... » (R. SALILLAS, *Hampa*, Madrid, 1898, pp. 372-374.)

blics eux-mêmes le répudient et le condamnent parfois officiellement[1], il n'est pas facile malheureusement d'y mettre fin, en l'absence de forces électorales organisées et étant donnée l'indifférence presque absolue du pays en matière politique. Certains arrivent même à considérer le caciquisme comme « un organe indispensable à la vie nationale, qui seul peut sauver l'Espagne de l'anarchie » : telle est, en particulier, l'opinion de M. Maura[2].

Et M. Manuel Salas Ferré écrit, de son côté : « Le cacique est celui qui abuse de la puissance publique pour favoriser des intérêts particuliers. Mais, en même temps, il leur commande, il les réprime, il les assujettit, de manière que la société puisse vivre. Sinon, elle serait menacée de dissolution prochaine, pour s'être donné des institutions supérieures à celles qu'accepte la discipline sociale des individus. Que l'on supprime le caciquisme, et les élections deviendront de

1. A la veille des élections législatives de 1883, M. Moret, ministre de l'Intérieur, donnait aux gouverneurs de provinces les instructions suivantes : « Il y a un ennemi mortel, le caciquisme, dont le nom dit tout, contre lequel tous protestent, dont on ne peut parler dans la vie publique pour le combattre sans provoquer de bruyants applaudissements, ni dans la vie privée sans émouvoir ses auditeurs. C'est là que réside pour vous le point difficile de votre tâche, pour lequel je réclame tout votre zèle. La politique que vous devez faire est celle où s'incarnent les vraies nécessités d'un peuple, c'est-à-dire la politique du pays, politique patriotique, politique nationale. L'autre, au contraire, c'est la politique du caciquisme, qui consiste à favoriser quelqu'un. Et peu importe que ce quelqu'un soit ou se proclame mon ami : vous ferez, en le favorisant, aussi bien du caciquisme que s'il s'agit de mon propre adversaire. » (Cité par J. Costa, *op. cit.*, p. 49.)

Belles et éloquentes paroles qui restèrent malheureusement lettre morte !

2. Dans l'enquête faite par l'Athénée de Madrid (Costa, *op. cit.*, p. 115).

véritable batailles rangées, et la vie de chaque localité ne sera plus qu'une mêlée violente d'intérêts individuels. Il est seulement à espérer que le cacique se transformera en bienfaiteur, à mesure qu'avec le progrès de la culture générale, le lien social se sera fortifié et que la conscience collective se sera érigée en Mentor des activités individuelles[1]... »

Ce temps ne semble malheureusement pas près de nous !

Il n'en reste pas moins que le caciquisme apparaît encore aujourd'hui comme le seul moyen possible de concilier le fonctionnement du suffrage universel et du vote obligatoire, inscrits dans les lois, avec l'existence d'un corps électoral, composé en majeure partie d'individus illettrés et absolument inaptes à la vie publique.

IV

Il n'est pas possible d'énumérer tous les abus électoraux qui se commettent en Espagne avec la complicité du gouvernement et des partis. Toutes les lois électorales, qui ont été successivement en vigueur depuis 1812, ont toujours abouti au même résultat. Quand les listes électorales étaient établies exclusivement par les municipalités, il n'y figurait que les noms des personnes en bonnes relations avec les caciques. Cet état de choses s'est depuis amélioré quelque peu, mais il laisse encore beaucoup à désirer, soit à cause des abus du caciquisme, soit par suite de l'ignorance et de l'insouciance des électeurs. La nouvelle

1. M. Salas Ferré, *Psicologia del pueblo español*, dans la revue *Nuestro Tiempo* (1902, I).

loi sur la procédure électorale (du 8 août 1907), due à M. Maura, si elle marque un sincère désir de remédier aux pratiques actuelles, n'a pas atteint son but : elle a institué des commissions spéciales, chargées d'établir les listes électorales, mais, en fait — comme l'a montré l'application de cette loi — ces commissions sont organisées par les caciques et elles dépendent d'eux absolument.

En dépit du vote obligatoire, établi par la même loi, les électeurs ne se soucient guère de remplir leur devoir électoral ni de s'assurer que leurs noms figurent sur les listes. Alors même que ces listes seraient mieux faites, l'ignorance de la masse est si grande que les alcades trouvent mille moyens pour empêcher l'intervention des candidats qui les gênent. Comme, de plus, ce sont les alcades ou leurs adjoints (*tenientes de alcalde*) qui président les bureaux électoraux, rien ne les arrête. Ils prennent toutes les libertés : changeant, par exemple, l'heure du scrutin, lisant à haute voix des noms distincts de ceux qui figurent sur les bulletins de vote, etc.

Il y a une autre pratique, très fréquente en Espagne : c'est celle des « votes en blanc » (*actas en blanco*). Il s'agit d'élections, en apparence parfaitement légales ; mais au vote véritable on en substitue un autre. Tous les membres du bureau de vote en certifient l'exactitude, en ayant soin seulement de laisser en blanc le chiffre de voix obtenu par chaque candidat. C'est le gouvernement qui se chargera de remplir ces blancs, à sa fantaisie. Bien que de tels procédés ne soient guère possibles dans les villes d'une certaine importance, on cite, pourtant, des « élections en blanc » qui ont eu lieu même dans la capitale.

Étant donné que la liste électorale n'est presque

jamais revisée, rien, d'ailleurs, n'est plus facile que de faire voter un citoyen plusieurs fois (c'est le système des « rondes ») ou même de ressusciter des morts à cet effet !

Dans les cas extraordinaires où tous ces procédés ne suffiraient pas à obtenir le résultat voulu par le gouvernement, on n'hésite pas à faire appel à des moyens exceptionnels, par exemple au concours des bandits de grand chemin, qui pénètrent dans les villages précisément au moment où la gendarmerie s'en éloigne, et qui obligent les caciques, laissés à leur merci, à prêter leur appui au candidat officiel. Ce sont là des scènes, auxquelles on peut surtout assister en Andalousie.

Si, par le plus grand des hasards, un candidat qui n'est pas *encasillado*, c'est-à-dire qui ne figure pas sur la liste dressée d'avance par le ministre, arrive à triompher, il aura toutes les peines du monde à faire légitimer son élection par la commission de vérification. Cette commission est, en effet, présidée par un magistrat, c'est-à-dire par un fonctionnaire aux ordres du gouvernement. L'infortuné candidat parvient-il à triompher de cette première difficulté, il n'en aura pas moins la certitude, à son arrivée au Parlement, d'être invalidé, sous le prétexte le plus futile, par la commission chargée de discuter les élections contestées, qui est élue au sein même du Parlement, c'est-à-dire par la majorité ministérielle. En revanche, toutes les autres candidatures officielles — auraient-elles bénéficié, au su de tout le monde, des procédés les plus éhontés — sont assurées d'avance de ne pas rencontrer la moindre opposition de la part de cette commission [1].

1. Voir Cazalla, *op. cit.*, p. 108.

V

On comprend qu'une assemblée ainsi élue manque de tout prestige et de toute autorité.

Il est, d'ailleurs, à souligner que la Chambre espagnole (*Congreso*) ne se compose guère que d'avocats, de politiciens de métier... et de fonctionnaires. Ni l'agriculture, ni l'industrie, ni le commerce n'y sont véritablement représentés.

La grande majorité des députés n'ont qu'une idée très rudimentaire des affaires qu'ils sont appelés à discuter; la plupart manquent même d'une culture générale suffisante. Leur ignorance absolue des principes les plus élémentaires de l'administration explique peut-être que le nombre des députés-fonctionnaires soit si élevé : on en comptait 97 en 1890, d'après une enquête faite par un journal de Madrid [1], et leur nombre n'a certes pas diminué depuis. C'est qu'en effet, sans le concours de ces fonctionnaires, la Chambre serait le plus souvent dans l'impossibilité de mettre sur pied le moindre projet de loi, voire de formuler le plus petit amendement ou de rédiger un rapport quelconque [2].

Il n'en faut pas moins déplorer le niveau intellectuel si médiocre du Congrès espagnol. « Pour un Castelar ou un Canovas, un Azcárate, un Pedregal, un Silvela, un Labra, un Salmerón ou un Pi y Margall, dont la personnalité dépasse l'enceinte du Parlement et qui mon-

1. *El Imparcial*, numéros des 7 et 8 mars 1890 (cité par Posada, *op. cit.*, p. 104).
2. Cazalla, *op. cit.*, p. 111.

trent toujours leur connaissance des choses dont ils parlent — remarque le professeur A. Posada — en revanche, quelle foule de non-valeurs[1] ! »

Toute la vie parlementaire se résume dans des intrigues de couloirs et des querelles de personnes, qui ne sont elles-mêmes que le résultat d'ambitions effrénées et du favoritisme le plus éhonté.

Les partis, et surtout les deux partis dynastiques, qui, depuis la Restauration alphonsine, alternent régulièrement au pouvoir, n'obéissent, comme nous le verrons, à aucun idéal politique. Ils se subdivisent eux-mêmes en d'autres petits groupes, qui ne sont que de simples coteries. L'importance, l'existence même de ces partis et de ces groupes dépendent exclusivement de l'autorité et de l'habileté du « chef » auquel ils obéissent.

Le premier devoir de tout député, qui arrive au Parlement, est, en effet, de se mettre à la remorque d'un « chef », à la volonté duquel il pliera tous ses actes. Et, à moins de devenir chef de groupe lui-même, il ne pourra s'affranchir de cette tutelle, sous peine de se discréditer tout à fait et d'être obligé de renoncer à la politique.

*
* *

Cette subordination individuelle de tous les députés à leurs chefs de groupe n'a d'égale que la soumission collective de tous les groupes, qui constituent la majorité, aux ordres du gouvernement. Ceci explique qu'aucune proposition de loi n'a de chance d'aboutir

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 68.

ni même de venir en discussion, si elle n'est acceptée au préalable par le gouvernement.

La plupart des lois sont ainsi votées, sans soulever le moindre débat parlementaire, et la discussion du budget lui-même — à moins qu'il ne s'y rattache quelque question dite *politique* — a lieu, d'ordinaire, au milieu de l'indifférence générale.

La plus grande partie des séances est consacrée à des débats « à grand orchestre », qui n'ont d'autre objet que de permettre aux orateurs de faire valoir leurs dons d'éloquence, d'embarrasser tel ou tel ministre ou de provoquer — ce qui arrive quelquefois — une crise du cabinet tout entier.

Les députés espagnols ne touchent pas d'indemnité, et à certains égards, on pourrait dire — pour employer une expression vulgaire — qu'ils en font pour leur argent. Les sessions législatives ne durent que quelques mois, et, bien que les séances ne se prolongent pas au delà de deux ou trois heures, les députés ne manifestent pas d'ordinaire beaucoup d'empressement à y assister.

S'ils n'ont pas droit à un traitement, il ne faut pas, d'ailleurs, oublier qu'un certain nombre d'entre eux émargent au budget de l'État à titre de fonctionnaires; d'autres reçoivent de petites subventions des municipalités de leur circonscription ; les plus habiles figurent dans les conseils d'administration des sociétés en relations avec l'État. Enfin, il n'y a pas de député, peut-on dire, qui n'attende de l'exercice de son mandat et de sa docilité à l'égard de son chef, comme celui-ci du ministère, des profits plus ou moins importants.

Il n'est, sans doute, pas toujours facile au gouvernement de satisfaire tous ces appétits en éveil. Aussi doit-il se tenir prêt à répondre à tout instant aux ques-

tions ou aux interpellations que lui adresseront les mécontents. Peu importe le fond même du débat : ce n'est qu'un prétexte, derrière lequel se cache une simple question de personnes. Ce jour-là, tous les députés sont à leurs bancs et les tribunes sont combles, car en dehors de l'aspect théâtral de la séance auquel il n'est pas d'Espagnol qui demeure indifférent — pas plus qu'aux courses de taureaux —, il y a nombre de personnes, tant dans l'hémicycle que dans les couloirs de la Chambre, dont les ambitions et les espoirs sont engagés dans l'issue du débat.

« Dans la bibliothèque du parfait parlementaire — écrit encore le professeur A. Posada — il ne saurait y avoir de livre plus utile que celui que possédait, selon ce que j'ai entendu dire, certain politicien, qui a occupé les plus importantes fonctions de l'État. Dans ce livre figuraient, par ordre de ministères, les plus flagrantes irrégularités administratives : commissions qui restent sans exécution, mais qui n'en sont pas moins payées ; employés sans emploi, mais figurant au budget ; contrats louches ; équipages sans navires, etc., etc. Quand le politicien désirait la solution d'une affaire déterminée, et que le ministre ne mettait pas assez d'empressement à la lui accorder, l'astucieux petit Machiavel recourait à son livre et annonçait au ministre qu'il allait lui poser une question un peu embarrassante... Il paraît que le procédé réussissait le plus souvent [1]... »

* * *

Il faudrait se féliciter de ce que les scandales offerts par l'administration et les mœurs publiques fussent

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 91.

ainsi flétris à la tribune du Parlement. Malheureusement, il n'est pas d'exemple que la dénonciation de ces abus ait jamais été suivie de sanction effective. Quel que soit le sort de l'interpellation, ministre et interpellateur se retrouvent après le débat dans les couloirs, et font assaut d'amabilités : l'incident qui les a mis aux prises est complètement oublié. C'est là, au dire de certains, la preuve de l'urbanité des mœurs politiques au sud des Pyrénées [1]. Mais ceci ne fait illusion à personne et ne contribue pas peu au scepticisme ironique dont la vie parlementaire est entourée chez nos voisins. Le ministre vient-il à tomber, à la suite d'une interpellation, son successeur paraîtra ignorer le prétexte de sa chute et les mêmes abus scandaleux continueront comme auparavant.

Ce sont ces mesquines coalitions, non pas politiques à vraiment parler, mais personnelles, qui font et défont en Espagne les gouvernements. Le bruit d'une crise n'est, en quelque sorte — selon l'expression de Posada — que « l'annonce de la répartition de titres et d'emplois ». C'est dans ces misérables luttes que se consume la vie parlementaire de la nation. Les idées et les principes y disparaissent devant les égoïsmes et les cupidités des individus. Le politicien le plus en vue, le plus influent — *el más en candelero* — celui qui passe au Parlement pour le plus grand homme d'État, est celui dont les actes n'obéissent à aucun critérium déterminé, mais qui profite de tous les abus et de toutes les corruptions, s'inclinant tantôt à droite, et tantôt à gauche, selon les circonstances, et qui n'a d'autre ambition que de jouer lui-même les tout premiers rôles et de procurer à la foule

1 Cazalla, *op. cit.*, p. 119.

d'intrigants et de médiocres, qui forment sa clientèle, le plus possible de petits profits.

« Je ne connais pas, déclare M. A. Posada, de symptôme plus caractéristique de notre décadence nationale, de notre ignorance et de notre manque d'idéal que celui-là... Ces politiciens sont la personnification des vices de notre régime; leurs allées et venues dans tous les partis manifestent de façon patente le mobile intime qui règle et qui dirige les cabales du Parlement [1]... »

VI

On pourrait espérer que l'existence d'une seconde Chambre, d'une Chambre Haute, corrigerait, au moins en partie, les défauts d'un tel régime parlementaire.

Malheureusement, si le *Congreso* (ou Chambre des députés) ne représente pas l'opinion du pays et n'en est pour ainsi dire jamais le porte-parole, il en est de même, à plus forte raison, du Sénat, corps privilégié, recruté surtout parmi les fonctionnaires (il n'y en avait pas moins de 114 en 1890, sans compter les membres du clergé) et, par suite, inféodé complètement au gouvernement [2].

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 97.

2. En vertu de la Constitution du 30 juin 1876, art. 20, le Sénat espagnol se compose : 1° de *sénateurs de droit* ou *à vie* (*senadores de derecho proprio* ou *vitalicios*) : fils du Roi ou du successeur immédiat à la couronne, arrivés à l'âge de majorité; grands d'Espagne, justifiant d'un revenu annuel de 60.000 piécettes; capitaines généraux de l'armée et de l'amirauté, le patriarche des Indes et les archevêques, les présidents du Conseil d'État, du Tribunal suprême (Cour de cassation), du Tribunal des Comptes, des Conseils su-

Sa composition même semble en contradiction avec les principes du régime représentatif. Les hauts fonctionnaires, qui siègent au Sénat — capitaines généraux, magistrats, archevêques — ont coutume de n'envisager les questions dont ils s'occupent, qu'au point de vue de leurs intérêts de classe. Il en est de même des autres sénateurs « de droit », qui sont des aristocrates, jouissant d'un très fort revenu. Les sénateurs « élus » sont, en réalité, nommés par le gouvernement directement ou par l'intermédiaire des municipalités, des députés provinciaux (conseillers généraux) et des sociétés économiques. La représentation du corps enseignant est purement illusoire. Aucune des classes, qui représentent l'élément actif de la population, ne désigne de délégués sénatoriaux. Les « sociétés économiques » dont parle la loi, si elles ont pu avoir jadis leur utilité, ne sont plus guère aujourd'hui que des sortes de *clubs*, composés seulement de quelques douzaines de membres. En revanche, ni les chambres de commerce, ni les chambres agricoles, ni les cercles scientifiques ne participent à l'élection des sénateurs.

périeurs de la guerre et de la marine, après deux années d'exercice.

2° De *sénateurs nommés par le Roi.*

3° De *sénateurs élus*, au nombre de 187 (chiffre égal à celui des sénateurs des deux précédentes catégories réunies) : 9 sont nommés par les archevêchés, 21 par les Académies, Universités et Sociétés économiques. Les 150 restants, renouvelés par moitié tous les cinq ans et entièrement à chaque dissolution, sont élus par les provinces dans des catégories énumérées limitativement par la loi constitutionnelle, sous certaines conditions d'âge, de moralité et de fortune : il faut avoir 35 ans, jouir de tous ses droits civils et politiques et justifier d'un revenu d'au moins 7.500 piécettes. Le corps électoral est composé des députés provinciaux (conseillers généraux), des délégués des municipalités et des plus forts contribuables.

De façon générale, on peut même dire que la petite bourgeoisie, aussi bien que les classes ouvrières, reste exclue du Sénat.

Cette étrange Constitution apparaît comme une anomalie, même au sud des Pyrénées. Certains chefs de gouvernement, soit parce qu'ils affichaient des tendances libérales plus accusées, soit parce qu'ils redoutaient personnellement l'opposition du Sénat — comme M. Moret en 1906 et M. Canalejas en 1911 — ont remis sur le tapis à diverses reprises la question de la réforme de la Haute assemblée, mais aucun de ces projets n'a abouti.

Il faut bien dire, d'ailleurs, que si le Sénat a fait preuve parfois de certaines velléités d'indépendance — et toujours dans un esprit de réaction — il n'a jamais été jusqu'ici un obstacle sérieux à la vie des gouvernements, plus ou moins libéraux, qui se sont succédé en Espagne. Le Sénat approuve généralement tout ce que veulent les ministres[1]. C'est un corps sans autorité et sans vie, et, dans les circonstances actuelles, c'est un rouage parfaitement inutile de la machine parlementaire, telle qu'elle fonctionne chez nos voisins.

1. C'est ainsi qu'il a laissé passer la « loi de cadenas ». (Voir *infra*, p. 184.)

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

I. *La justice.* — Sa dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. Les juges municipaux. Les juges d'instruction ou de première instance. Les procès. Les prisons. La police judiciaire. Le *bandolerismo.* Les tribunaux de seconde instance. Le jury. Tribunaux militaires et tribunaux ecclésiastiques. — II. *Les fonctionnaires.* — Le règne de l'incompétence. Les *cesantes.* La centralisation et ses abus. — III. *L'administration provinciale.* — La division du royaume en « provinces » et ses résultats. Les attributions des provinces et leurs ressources budgétaires. Les gouverneurs. Les projets de réforme. — IV. *L'administration municipale.* — Les anciens municipes. La loi actuelle et son application. L'indifférence des administrés. Les attributions des municipalités. Les alcades et les *ayuntamientos.* Le projet de loi de 1907. — Conclusion.

I

Ce que nous venons de dire du régime représentatif en Espagne laisse assez deviner ce qu'est l'administration publique dans ce pays.

En ce qui concerne, d'abord, la justice, on peut dire d'elle — comme, d'ailleurs, de la plupart des autres institutions — qu'elle ne s'est guère améliorée depuis la disparition de la monarchie absolue. Les

rois nommaient autrefois les alcades, qui étaient des administrateurs, en même temps que des justiciers. Aujourd'hui, juges et magistrats sont désignés par les ministres ; et s'ils ne prennent plus aucune part à l'administration, ils n'en sont pas moins, comme les anciens alcades, de simples instruments du pouvoir exécutif.

La théorie constitutionnelle de la séparation des trois pouvoirs n'a jamais réussi à s'implanter au sud des Pyrénées. Et c'est ce qui explique que tant d'abus puissent se commettre impunément.

Les *juges municipaux*, qui correspondent à nos juges de paix, sont nommés, d'après la loi, par la Cour d'appel en Chambre de conseil (*Sala de gobierno*), mais la Cour ne désigne que les candidats qui lui sont indiqués par le député du district. C'est assez dire comment ces juges exercent leurs fonctions. Dans les petites localités surtout, il est impossible à ceux qui ne sont pas en bons termes avec le cacique d'obtenir réparation des préjudices qu'ils peuvent souffrir dans leur personne ou dans leurs biens. Ils sont certains, d'avance, qu'on ne leur donnera pas raison et qu'ils auront à payer tous les frais du procès, y compris les honoraires des juges municipaux et les salaires de leurs employés, car ni les uns ni les autres ne touchent de traitement.

Ce sont les mêmes juges, qui dirigent l'instruction, en cas de délits, et l'on devine avec quelle impartialité ils s'acquittent de ce rôle.

On comprend ainsi la méfiance qu'inspire au paysan espagnol tout ce qui touche à la politique. Il craint qu'en se déclarant ouvertement pour l'un ou pour l'autre des partis en lutte, il ne devienne, un beau jour, la victime de ses adversaires : car il n'est pas de force à lutter, s'il a l'alcade et le juge municipal contre lui.

Les *juges d'instruction* ou *juges de première instance* sont nommés au concours. Il n'en a pas toujours été ainsi. Mais même aujourd'hui, le ministre est libre de les déplacer à sa fantaisie, en dépit des garanties illusoires inscrites dans la loi. Malheur au magistrat qui aura mécontenté un « cacique » : non seulement il ne recevra pas d'avancement, mais il sera menacé d'un changement de poste, ruineux pour un fonctionnaire mal rétribué et souvent chargé de famille.

***

Les procès sont plus coûteux en Espagne que dans n'importe quel autre pays d'Europe ; les édifices des tribunaux sont, d'ordinaire, vieux et délabrés ; enfin, la procédure civile et surtout la procédure criminelle prêtent à tous les abus. Sous le rapport de la justice, le Maroc, s'il faut en croire Cazalla, n'aurait rien à envier à l'Espagne [1] !

Il n'y a pas de police judiciaire en dehors de Madrid et de Barcelone : partout ailleurs, les juges ne disposent que de la gendarmerie et, dans quelques villes, d'une police gouvernementale, peu nombreuse, mal payée et sans prestige. Ceci explique qu'il existe dans la Péninsule une population criminelle flottante, qui est à l'abri de toute poursuite — un peu, il est vrai, grâce à la complicité de la police. Et voilà pourquoi dans ce pays, où la criminalité n'est pourtant pas considérable, la sécurité publique est si mal assurée !

L'état des prisons laisse fort à désirer : le régime cellulaire, qui n'existe qu'à l'état embryonnaire, est

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 121.

vicié dans son application et mal observé. Dans les anciens *presidios* (bagnes), qui constituent encore la règle, on rencontre côte à côte des criminels de profession et des voleurs occasionnels et même des fonctionnaires condamnés pour infraction à la loi. Tout ce monde vit en commun dans de grandes salles (*cuadras*), où l'on ne travaille guère, mais où l'on cause beaucoup, et d'où les prisonniers sortent, d'ordinaire, plus pervertis qu'ils n'y sont entrés.

Les procès n'avancent qu'avec une déplorable lenteur, le plus souvent par la faute des juges. Ici, comme dans toutes les branches de l'administration espagnole, c'est la paresse qui règne en maîtresse.

Une autre difficulté provient du peu de sens moral et de la pusillanimité de la plupart des citoyens. Dans le Sud, en Andalousie notamment, les particuliers montrent le moins d'empressement possible à aider la justice : les uns protègent effrontément les bandits, les autres en ont peur, et personne ne se risque à les dénoncer. Ainsi s'explique que les *roders*, comme on les appelle dans la région du Levant, vivent des années et des années, sans que la gendarmerie réussisse à en venir à bout. Les paysans finissent même par regarder avec sympathie ces bandits, dont la légende et l'imagination des foules font des sortes de redresseurs de torts, impitoyables aux riches et bienveillants pour les pauvres. Les villages qui ont été la patrie de quelque brigand célèbre, montrent avec orgueil le tombeau où reposent ses cendres[1].

Ajoutez que ces scélérats sont les protégés de certains politiciens, qui ne craignent pas de faire appel à

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 128.

leur concours au moment des élections, que nombre de familles aisées leur paient aussi une sorte de tribut, afin de ne pas être inquiétées par eux, et vous aurez une idée de la situation difficile où se trouve placé le juge — fût-il animé, ce qui n'est pas toujours le cas, du plus louable zèle.

***

Les tribunaux de seconde instance — *audiencias provinciales* et *audiencias territoriales* — sont ceux où l'influence du pouvoir central est la plus manifeste, car les magistrats de ces cours sont nommés directement à la faveur et ne doivent, d'ordinaire, leur situation qu'à la politique.

Quant à l'institution du jury, qui apparaît au sud des Pyrénées comme une glorieuse conquête de l'esprit moderne, de même que toutes les autres institutions d'importation étrangère, elle a été détournée de son but et complètement faussée. Les listes de jurés sont établies un peu à l'aventure, et si les jurés ne montrent pas, en général, un grand empressement à remplir leurs fonctions, il faut dire à leur défense que les juges n'ont pas coutume, de leur côté, de les traiter, pas plus que les témoins, avec de bien grands égards. Enfin, le jury reflète les défauts généraux du pays, c'est-à-dire que le caciquisme et la politique exercent une influence prépondérante sur ses décisions.

***

En dehors des tribunaux civils, il existe deux sortes de juridictions particulières : les tribunaux militaires et les tribunaux ecclésiastiques.

Les premiers ont vu, ces dernières années, s'augmenter l'étendue de leur compétence, du fait de la loi dite « des juridictions[1] » : le cocher qui interrompt la marche d'un bataillon, l'ivrogne qui manque d'égards à une sentinelle, tous ceux qui parlent mal de l'armée sont justiciables des tribunaux militaires, même en temps de paix.

Quant aux tribunaux ecclésiastiques — le tribunal de l'évêque en première instance, *le tribunal de la Rote* en appel — ils connaissent des affaires matrimoniales, et leurs sentences, dans certains cas, produisent des effets civils[2].

II

L'administration proprement dite, dans toutes les branches et à tous les degrés, est entachée des mêmes abus. Ceux-ci ne sont pas, à vrai dire, particuliers à notre époque; mais ils sont traditionnels en Espagne.

Les gouvernements n'ont jamais su, à quelques exceptions près, sacrifier leurs intérêts personnels à l'intérêt général. Et cela permet de comprendre que le peuple espagnol se soit habitué à ne voir que des ennemis dans ceux qui le dirigent, et que le principe d'autorité ait subi dans ce pays un affaiblissement si regrettable.

Pendant l'ère interminable des guerres civiles, on comprenait à la rigueur que la machine administrative marchât aussi mal. Mais même depuis le rétablissement de l'ordre, qui a permis aux institutions nou-

1. Voir *infra*, p. 201.
2. Covian y Junco, Étude sur le régime des cultes en Espagne, dans le *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1911, notamment pp. 350 et suiv. 448 et suiv.

velles de fonctionner régulièrement, l'administration ne s'est guère améliorée.

Après la catastrophe de 1898, il semblait qu'on fût à la veille d'une révolution décisive à cet égard. Malheureusement, si des efforts notables, quoique incomplets, ont été faits à cette époque, en vue de mettre de l'ordre dans les finances publiques, il faut bien dire que dans presque tous les autres domaines, ce sont les anciens errements qui ont subsisté et parfois même qui se sont aggravés.

*
* *

La faute en est à l'omnipotence ministérielle et au « caciquisme ». De tout temps, chez nos voisins, mais surtout depuis la Restauration alphonsine, c'est une tradition pour le ministre qui arrive au pouvoir, de recruter ses collaborateurs, non pas parmi les plus dignes, mais seulement parmi ses amis. C'est tout juste si l'on peut citer quelques exceptions honorables, en particulier dans le département des finances.

Le règne de l'incompétence n'est, sans doute, pas particulier à l'Espagne, mais nulle part il n'a produit d'effets plus désastreux. C'est qu'en effet les ministres n'ont même pas à leur disposition un personnel de carrière, instruit et expérimenté, et dont la stabilité assure, en dépit de toutes les crises gouvernementales, la marche normale des affaires publiques. Les directeurs généraux des ministères ne doivent leur situation qu'à la faveur du ministre qui les nomme; lorsque celui-ci tombe, ils l'accompagnent dans sa chute. Il fut même un temps où tous les employés, sans distinction, suivaient le sort du cabinet.

S'il n'en est plus ainsi, cela tient à l'entente qui s'est

faite depuis la Restauration entre les deux grands partis alternant au pouvoir. Il n'y a pas très longtemps encore, le nombre des *cesantes*, des employés mis à pied à chaque changement de gouvernement, était considérable. C'était une catégorie d'individus que l'on ne connaissait guère ailleurs qu'en Espagne. Ces malheureux promenaient leur faim et leurs guenilles à la *Puerta del Sol*, le centre de la capitale, qui sert de lieu de réunion à tous les désœuvrés, ou dans les alentours de la Chambre, en attendant qu'une nouvelle crise ministérielle leur rendît l'emploi qu'ils avaient perdu. Ils ne cherchaient pas d'occupations; ils ne faisaient rien pour sortir de leur misère; ils ne se sentaient d'aptitude qu'à devenir fonctionnaires.

Le spectacle de ces *cesantes* était profondément affligeant, tant par la compassion qu'ils inspiraient que par l'inertie morale que dénotait l'existence de toute une classe de la population, attendant pour manger qu'il survînt un changement de gouvernement. On a fini par le comprendre; et il serait injuste de ne pas mentionner ici les efforts dépensés, depuis quinze ans, tant par les libéraux que par les conservateurs, pour purifier l'administration et rendre plus stable, en même temps, la situation des employés. Le type de *cesante* est en train de passer à l'histoire et il convient de s'en féliciter: car pas plus la marche régulière des affaires publiques que la morale elle-même n'avaient à gagner à ces « razzias » continuelles de fonctionnaires[1].

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 140. La plupart des fonctionnaires ont aujourd'hui un *statut* et un nouveau ministère n'amène plus d'ordinaire, de changements que dans le monde des gouverneurs de provinces (préfets), qui sont tous remplacés, et parmi les directeurs généraux de ministères et certains hauts magistrats (président du Conseil d'État, etc.).

On ne saurait, d'ailleurs, attendre de ceux-ci qu'ils apportent beaucoup de cœur à l'exercice de leurs fonctions. Il n'y a pas de pays d'Europe, où l'on travaille moins qu'en Espagne. A Madrid, dans les ministères, beaucoup de rédacteurs ne sont occupés guère plus de deux heures par jour. D'autres ne font à leur bureau que des apparitions rares et momentanées. Cette armée de fonctionnaires inutiles est une véritable plaie pour le pays ; mais elle semble une nécessité dans l'état des mœurs politiques actuelles ; la principale préoccupation des ministres, pendant les quelques mois qu'ils restent au pouvoir, est moins de faire œuvre utile et durable que de répartir des emplois entre leurs proches et leurs amis.

*
* *

La situation est encore aggravée par la centralisation excessive, qui complique, au point de l'arrêter souvent, la marche normale de l'administration. La nomination à tous les emplois publics se fait toujours et exclusivement à Madrid — s'agît-il d'un simple cantonnier qui ne gagne que quelques centimes par jour, ou d'un agent de police, dont le traitement ne dépasse pas deux piécettes. Tout se règle et se décide dans la capitale : les affaires locales les plus misérables exigent de gros dossiers, qui dorment de longs mois dans les cartons des ministères. C'est en vain que les intéressés, dans l'espoir d'accélérer les choses, font la dépense d'un coûteux voyage et se présentent, en personne, dans les bureaux : toutes leurs démarches ne serviront à rien, s'ils n'ont pas l'appui de quelque personnage influent.

Nous avons nous-mêmes en France bien des rai-

sons de nous plaindre à cet égard : mais c'est encore pis au sud des Pyrénées. Une place d'instituteur communal vient-elle à être vacante, on attendra parfois deux et trois mois la nomination du nouveau titulaire. Pendant ce temps, l'école restera fermée, les enfants vagabonderont par les rues du village et le maire se plaindra inutilement de l'abandon où on laisse sa commune... Tout est subordonné, en effet, au bon plaisir de l'État, c'est-à-dire de Madrid.

Ceci explique, en partie, les mouvements autonomistes, qui ont éclaté en divers points de la Péninsule, notamment en Catalogne [1].

Madrid ignore complètement la province.

Dans l'élaboration des lois et des règlements, il n'est jamais tenu compte des circonstances locales ni des différences, plus considérables en Espagne que dans aucun autre pays centralisé, entre les diverses régions. Jamais, par exemple, il ne viendra à l'idée de l'auteur de ces lois ou de ces règlements, qu'il est illogique d'établir des règles identiques pour les campagnards arriérés d'Andalousie et les habitants beaucoup plus cultivés du Levant ou du Nord ; que l'on ne peut mettre des villes comme Barcelone, Valence et Bilbao sur le même pied que de misérables bourgades, où ne semble pas avoir pénétré encore la civilisation moderne.

III

La division territoriale, à laquelle on a procédé lors de l'établissement du régime constitutionnel au sud des Pyrénées, est en elle-même assez défectueuse. Certaines provinces sont excessivement réduites, comme celle

1. Voir *infra*, pp. 112 et suiv.

d'Alava, ou, en grande partie, désertes, comme celle de Murcie, qui ne compte pas plus de 42 *pueblos* ou communes, tandis que d'autres provinces ont une étendue démesurée : tel est le cas de la Navarre, avec ses 800 *pueblos*.

Le plus souvent, cette division en « provinces » a été faite de la façon la plus arbitraire : on a copié servilement le système français des départements. Le résultat est que ce système fonctionne depuis soixante-dix ans, sans que l'on trouve nulle part d'esprit provincial. Au contraire, les seules manifestations de particularisme, auxquelles on assiste au sud des Pyrénées, revêtent le cadre des anciennes régions : ce qui n'aurait pas été possible, si le nouvel ordre de choses avait réussi à s'implanter profondément et à s'imposer à la vie de tout le pays.

A part les Vascongades et la Navarre, qui jouissent d'une certaine autonomie [1], on peut dire de toutes les autres provinces, en général, qu'elles sont administrées de la façon la plus déplorable. Les routes et les chemins sont mal tenus ; les hôpitaux et les asiles laissent énormément à désirer. La faute en est surtout à l'État, qui écrase sans cesse les provinces d'obligations nouvelles, sans leur donner les moyens d'y subvenir. Les services d'assistance et de voirie ne sont pas les seuls, en effet, à rentrer dans les attributions des provinces ; les élections et le recrutement militaire absorbent aussi une grosse partie de leur budget. L'État oblige encore les « députations » (ou conseils généraux) à subvenir à l'entretien de certaines prisons, à celui des établissements d'enseignement secondaire et des écoles normales d'instituteurs, à faire les frais

1. Voir *infra*, p. 127.

du service agronomique, etc. Les lois, qui ont déchargé le pouvoir central de toutes ces dépenses, n'ont pas donné aux provinces les ressources nécessaires pour y satisfaire.

Ajoutons que les impôts de la province donnent lieu à des difficultés de perception plus considérables encore que lorsqu'il s'agit des impôts de l'État : il faut en chercher la cause autant dans les influences politiques, qui interviennent en faveur de telle ou telle commune, que dans l'impossibilité où se trouvent les députations d'obtenir davantage des *pueblos*, trop souvent misérables, que la loi a subordonnés à leur tutelle.

*
* *

Enfin, la province ne jouit d'aucune espèce d'autonomie ni de liberté. Son budget doit être approuvé par le gouvernement, et toutes ses décisions sont subordonnées à l'approbation du représentant de l'État, du gouverneur (*gobernador*). Les pouvoirs de ce dernier sont considérables : c'est lui qui tranche, en seconde instance, toutes les difficultés auxquelles peut donner lieu l'administration municipale. Tous les services locaux — sécurité, hygiène, voies de communication, travaux publics — sont entre ses mains.

On a pu dire qu'avec quarante-neuf bons gouverneurs, l'Espagne se transformerait en peu d'années [1]. Malheureusement, comme nous l'avons vu, la nomination des gouverneurs est laissée à la discrétion des ministres, qui n'ont d'autre souci que de désigner à ces emplois leurs créatures ou les protégés des « caciques ». Un très petit nombre appartiennent à l'admi-

1. CAZALLA, *op. cit.*, p. 148.

nistration ; la plupart sont des politiciens, d'anciens députés, à court d'argent.

Leurs traitements, qui sont des plus modestes (ils ne dépassent guère douze mille pesetas), expliquent, d'ailleurs, les expédients honteux, auxquels beaucoup d'entre eux ont recours pour vivre : ils n'hésitent pas à se faire payer leurs faveurs pour n'importe quel service public laissé à leur discrétion. Les abus les plus scandaleux de la sorte — auxquels on n'a mis fin que tout récemment — concernent l'hygiène de la prostitution, qui a longtemps donné lieu de la part de ces « proconsuls » à une véritable exploitation [1].

Le peu de stabilité de leur charge explique que les gouverneurs n'ont guère de scrupules à violer la loi ou leurs propres règlements et à se moquer ouvertement de l'opinion publique. Du moment que le ministre se tait, et que les caciques de la province ne manifestent à leur égard aucune animosité, peu leur importe le reste. La responsabilité qu'ils encourent du fait de leurs actes est purement illusoire. Ils possèdent eux-mêmes suffisamment de pouvoirs pour museler les attaques de la presse locale, si elles viennent à se produire, et Madrid se soucie si peu de la province, que les gouverneurs sont d'avance assurés qu'on ne trouvera pas d'orateur écouté pour porter à la Chambre les réclamations de leurs administrés.

*
* *

Dans ces conditions, il est à craindre que tous les projets de réforme de l'administration provinciale, élaborés au cours de ces dernières années, au cas où

1. CAZALLA, *op. cit.*, p. 150.

ils viendraient à être votés, ne servent pas à grand' chose, à moins d'une réforme radicale des mœurs publiques. Aucun de ces projets, qui tendent à accorder aux provinces une autonomie plus ou moins étendue [1], ne cherche, d'ailleurs, à établir de garanties pour la nomination aux postes de gouverneurs d'individus honnêtes et compétents. Il semble, en effet, que le pouvoir central n'ait pas plus d'intérêt à avoir de bons représentants dans les provinces qu'à accorder à celles-ci davantage d'autonomie.

Ce qu'écrit à ce sujet Cazalla peut paraître exagéré ; il y entre, cependant, une grande part de vérité :

« Une administration provinciale indépendante et riche, des employés capables et probes, des gouverneurs intelligents et scrupuleux ne consentiraient pas à servir d'instruments aux caciques et à se prêter à tous les abus qu'exigent les ministres. On a besoin que les provinces soient pauvres et esclaves, que les gouverneurs agissent comme de véritables proconsuls, que l'administration soit mauvaise et honteuse, parce que de cette manière les ministres de l'Intérieur peuvent gouverner à leur fantaisie, non pas en vue de l'intérêt public, mais au profit exclusif de leur parti [2]... »

IV

L'administration municipale souffre des mêmes abus que l'administration provinciale : centralisation excessive, tyrannie des pouvoirs locaux, mépris de la loi, médiocre souci de l'intérêt public.

1. Voir *infra*, p. 151.
2. Cazalla, *op. cit.*, p. 153.

Les *municipios* espagnols, qui furent jadis le berceau de la liberté dans la Péninsule, vivent aujourd'hui, en dépit de l'hypocrisie du système constitutionnel, sous le même régime d'absolutisme que du temps de Philippe II ou de Ferdinand VII.

La loi actuelle (du 2 octobre 1877) est, en elle-même, très libérale, mais elle est viciée, dans son application, par le « caciquisme ».

Si cette loi garantit très sagement la représentation des minorités dans les conseils municipaux (*ayuntamientos*), en fait, ce principe demeure lettre morte : autant les abus électoraux que l'indifférence du public et que la crainte générale qu'inspire le « cacique » permettent à ce dernier de disposer, d'ordinaire, même des sièges réservés à la minorité. Si par hasard l'opposition réussit à faire élire un conseiller, celui-ci sera dans l'impossibilité de lutter contre le pouvoir absolu du maire (*alcalde*).

Les séances des *ayuntamientos* sont publiques, d'après la loi ; mais, dans la réalité, il n'en est pas ainsi. Très souvent, elles ont lieu au secrétariat de la mairie, en petit comité. Dans beaucoup de communes même, il n'y a jamais de séances, à proprement parler : le secrétaire dresse le procès-verbal, conformément aux instructions qu'il a reçues de l'alcade, et il ne reste plus qu'à recueillir les signatures des conseillers.

Les citoyens font preuve, à l'égard des choses municipales, d'une extrême indifférence. Bien peu auront l'idée, pour combattre les décisions des *ayuntamientos*, d'user des moyens que leur accorde la loi. Le manque général d'instruction et le scepticisme général, en matière politique, suffisent à l'expliquer.

Mais il faut dire aussi que les attributions des municipalités, sauf dans les grandes villes, se résument à

fort peu de chose. Leurs ressources sont plus misérables encore que celles des provinces : elles se bornent, d'ordinaire, aux droits d'octroi. Encore les communes doivent-elles payer une redevance à l'État et entretenir tout un personnel d'employés, d'*alguaciles*, de *serenos*, de gardes, de médecins, de fossoyeurs, etc. S'il leur reste quelque chose, elles l'envoient à la députation provinciale. L'État s'est emparé des biens communaux ; il a privé les municipalités des impositions les plus productives, telles que la surtaxe sur l'impôt foncier, les taxes sur le gaz, l'électricité, etc.

S'agit-il de créer de nouveaux impôts, la commune ne pourra le faire que dans des conditions déterminées et après une autorisation du pouvoir central, valable seulement pour une année. Les emprunts municipaux doivent, de même, être approuvés par le gouvernement. Les budgets sont soumis à la ratification du *gobernador*. Aucune acquisition, aucune aliénation ne peut être effectuée sans le concours du pouvoir central ou de son représentant. La commune ne peut entreprendre le moindre travail public — si urgent soit-il — sans en référer à Madrid. On raconte que la peste ayant apparu, il y a quelques années, à Porto, une ville importante d'Espagne songea à créer un lazaret, pour le cas où le fléau se serait propagé dans la Péninsule. Elle trouva le terrain approprié à cet effet et s'empressa de demander à Madrid l'autorisation pour l'acheter. L'affaire ne fut réglée qu'au bout de deux ans. Heureusement que dans l'intervalle la peste n'avait pas réussi à pénétrer en Espagne[1].

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 164.

*
* *

Les excès de cette centralisation expliquent l'aspect par trop « oriental » de la plupart des localités au sud des Pyrénées. Le manque total d'hygiène et de police sanitaire y est à peu près général. Il n'y a que les grandes villes, qui paraissent initiées à la vie moderne : encore leur administration, pour les raisons générales que nous avons dites, laisse-t-elle fort à désirer. Les petites localités sont naturellement aussi celles qui ont le plus à souffrir du « caciquisme ».

En résumé, la même duplicité apparaît du haut en bas de l'échelle dans toute l'Espagne; les administrateurs y jouissent, en fait, de pouvoirs absolus et gèrent les affaires publiques à leur fantaisie, depuis les ministres à Madrid, jusqu'aux gouverneurs dans les provinces, et aux alcades dans les villes : ces derniers ne sont, d'ailleurs, que les caciques eux-mêmes ou leurs créatures.

D'après la loi, l'alcade doit se borner à exécuter les décisions de l'*ayuntamiento*, mais ce conseil, entièrement subordonné à la volonté de l'alcade, n'a, dans la réalité, qu'un rôle décoratif. L'alcade profite de sa toute-puissance pour arrondir sa fortune, pour mettre en valeur ses propriétés; il distribue entre ses parents et ses amis les emplois publics, les fonds du *pósito* (caisse agricole), la ferme des octrois et les quelques revenus dont il a la gestion. Les administrés se soumettent d'ordinaire; sinon, l'alcade les rappellera à la raison par un avertissement administratif ou en obtenant contre eux une sentence du juge municipal, qui est sa créature. Le mieux est donc de se taire. Quant aux recours adressés au gou-

verneur, on sait d'avance qu'ils n'aboutiront à rien [1].

Les localités étaient autrefois partagées entre deux partis politiques, et si la paix publique en souffrait souvent, cela avait aussi quelques avantages : chaque parti, à son passage aux affaires, évitait, en effet, de fournir à ses adversaires trop d'armes contre lui. Mais, depuis le fameux pacte du Pardo entre Canovas et Sagasta [2], un accord analogue est intervenu dans la plupart des localités. Il a été entendu que les libéraux ou les conservateurs auraient la majorité dans l'*ayuntamiento*, selon que l'un ou l'autre parti gouvernerait à Madrid. Il en est résulté les plus grands abus, car désormais — tout comme les chefs de parti dans la capitale — les tyranneaux, qui se succèdent dans les mairies des autres villes, grandes ou petites, sont assurés de l'impunité, puisque leurs adversaires sont, en même temps, leurs complices. Il n'y a, en dehors d'eux, que les groupes antidynastiques, carlistes et républicains : s'ils sont peu importants, ces groupes doivent se soumettre sans se plaindre à la volonté du cacique ; au contraire, là où ils sont forts, le cacique les flatte et les utilise à l'occasion, pour faire triompher les candidats ministériels.

* * *

Ici encore, le seul remède possible consisterait, semble-t-il, à accorder aux communes plus de liberté. On peut penser, en effet, qu'elles s'émanciperaient vite des caciques, si les gouvernements leur accordaient une certaine autonomie.

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 160.
2. Voir *infra*, p. 80.

Le mal est si flagrant que ces dernières années M. Maura a présenté aux Cortès un projet de loi (26 mai 1907), qui modifiait complètement l'organisation et la manière de fonctionner des *ayuntamientos*. Mais ce projet — qui n'a pu, d'ailleurs, être voté — s'il s'inspirait d'idées généreuses et très louables en soi, risquait, à certains égards, en ne tenant pas suffisamment compte de la réalité, d'aboutir dans la pratique à une véritable « légalisation du caciquisme[1] ».

Le principal obstacle à toute réforme radicale provient de la crainte qu'ont les gouvernants, en changeant quelques pierres au système en vigueur, de mettre en jeu la solidité de l'édifice tout entier. Comme l'écrit encore Cazalla, « sans racines dans l'opinion, sans idéal dans leurs programmes, uniquement attentifs à satisfaire leur soif de commandement, les partis politiques ne peuvent vivre sans ce réseau tendu sur toute la nation, qui assujettit le dernier des Espagnols à la volonté de celui qui occupe le palais de la Présidence. Si ce réseau venait à se rompre, si l'on implantait en Espagne véritablement le régime constitutionnel, au lieu du système hypocrite actuel, qui est le déguisement de l'absolutisme, les Cortès exprimeraient la volonté des Espagnols, et les partis actuels, groupes artificiels de personnes sans programme et sans orientation, ne pourraient gouverner. C'est pourquoi je n'hésite pas à affirmer que le véritable système constitutionnel tardera longtemps à s'implanter en Espagne, et que l'absolutisme continuera à nous régir jusqu'à une date indéterminée... »

Il faut ajouter, à la défense du pouvoir central, qu'il

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 168, et M. Fernández Fabuel, *El nuevo régimen de la administración local* (Madrid, 1908).

est plus difficile en Espagne qu'ailleurs de concilier l'indépendance administrative et l'unité politique. Cette unité, comme nous le verrons mieux dans un autre chapitre, est loin d'être achevée, et, sans parler des ferments autonomistes qui couvent dans certaines régions, les gouvernements doivent encore compter avec l'esprit particulariste des communes elles-mêmes, avec le « cantonalisme », dont la République fit jadis la lamentable expérience.

Nous pouvons donc conclure que toute réforme législative dans le sens de la décentralisation — si bien étudiée soit-elle au point de vue théorique — paraît destinée à un échec complet, si elle ne s'appuie pas sur une collaboration étroite du pouvoir exécutif et des divers éléments sociaux, si elle ne procède pas, en définitive, d'une amélioration préalable de l'esprit public, grâce à la diffusion de la culture et à l'éducation de la volonté nationale.

CHAPITRE IV

LA ROYAUTÉ ET LES PARTIS POLITIQUES

I. *La monarchie.* — Le sentiment monarchiste du peuple espagnol. L'aristocratie : ce qu'elle est devenue avec la vie de cour. Son abstention des affaires publiques. Les ministres sont, en fait, les dispensateurs des titres de noblesse. — II. *Les deux partis dynastiques.* — Leurs origines. Canovas et Sagasta : le Pacte du Pardo. L'alternance des libéraux et des conservateurs, et ses résultats. Le parti conservateur après la mort de Canovas. Silvela. M. Maura. Le parti libéral après la mort de Sagasta. Les dissensions entre les divers *caudillos*. La politique de M. Canalejas et l'attitude des conservateurs. La crise actuelle. — II. *Les partis antidynastiques.* — Le *parti carliste*. Ses antécédents, son programme, son évolution et ses forces. Le *parti républicain*. Son histoire depuis la Restauration. Castelar, Pi y Margall et Zorrilla. Les tentatives d'Union de 1897, de 1903 et de 1911. La coalition républicaine-socialiste et M. Lerroux. M. Melquiades Alvarez et le programme « réformiste ». L'évolution du socialisme. — Conclusion.

I

Si l'établissement du régime constitutionnel en Espagne a eu pour effet, comme nous venons de le voir, de faire passer le pouvoir absolu des mains du souverain dans celles des ministres, la royauté n'en constitue

pas moins encore aujourd'hui une puissance considérable. Elle trouve ses principaux soutiens non seulement dans le clergé et dans l'armée, mais aussi dans une partie de la bourgeoisie et dans le monde des campagnes, en général. Les Espagnols ont toujours été de fervents monarchistes. De l'aveu d'un républicain, « si Napoléon avait respecté la famille royale d'Espagne, il est possible que la guerre d'Indépendance n'eût pas éclaté, alors même que Ferdinand VII fût devenu un simple préfet de l'Empereur [1] ». Plus tard, lorsque les libéraux tentèrent de restreindre les attributions du monarque absolu, le peuple se révolta aux cris de : « Vivent les chaînes ! » (*Vivan las cadenas!*)

Cet état d'esprit permet de comprendre en partie tous les écueils auxquels s'est heurtée l'introduction du système parlementaire au sud des Pyrénées.

Aujourd'hui encore la masse ne montre qu'indifférence et scepticisme pour les libertés inscrites dans la Constitution ; elle manifeste surtout — et à juste titre, il faut le reconnaître — la plus grande méfiance, mêlée de crainte, à l'égard des politiciens. Simpliste et traditionaliste par tempérament et par habitude, elle n'a cessé, au contraire, de conserver à la royauté toutes ses sympathies. Malheureusement, la masse est ignorante et indolente, plus disposée à s'émouvoir pour la sauvegarde de ses intérêts matériels, sous la pression de la faim, que pour la défense de ses idées. Même dans ce cas, elle est davantage portée à écouter, selon les circonstances, les conseils de ses prêtres ou des agitateurs révolutionnaires, que la voix de son souverain.

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 97.

∴

La situation de la royauté serait incontestablement plus forte, si elle pouvait s'appuyer — comme en Angleterre — sur une aristocratie nombreuse, riche et ouverte aux idées de progrès.

Mais les rois d'Espagne, suivant en cela l'exemple de leurs « cousins » de France, ont toujours tenu la noblesse terrienne délibérément à l'écart du pouvoir. Ils acceptaient, sans doute, de confier à des nobles le commandement des armées en territoire étranger, ou encore de les envoyer, comme vice-rois, dans les colonies lointaines. Mais c'était une règle de la politique de la Maison d'Autriche de ne leur accorder, dans le royaume, aucune part à la direction des affaires publiques.

Les souverains se contentaient de les attacher à leur service personnel à la Cour: ils allongèrent même sensiblement la liste nobiliaire, au point que ces courtisans, auxquels s'ajoutèrent tous les officiers enrichis et anoblis, finirent par constituer à Madrid, dans l'entourage du roi, une classe nombreuse et encombrante, où la corruption allait de pair avec l'oisiveté. Les scandales abominables, dont est remplie la chronique madrilène sous Philippe IV et ses successeurs, rejaillissent sur les plus grands noms de cette noblesse. On a pu dire que la Cour, à cette époque, offrait la représentation la plus exacte de la décadence de l'Espagne [1].

Les Bourbons s'efforcèrent de réprimer ces abus; mais ils n'en restèrent pas moins fidèles à la ligne de conduite de leurs prédécesseurs, en retenant l'aristo-

1. Voir Martin Hume, *la Décadence de l'Espagne et la Cour de Philippe IV*, notamment pp. 270 et 313.

cratie dans une servitude dorée et en la contraignant à une déprimante oisiveté.

Aujourd'hui encore, le spectacle que nous donne cette noblesse de cour est peu exemplaire : s'il faut en croire l'illustre écrivain, Mme la comtesse de Pardo Bazan, tout ne serait pas exagéré dans la peinture effroyable des mœurs aristocratiques, que nous ont faite Pereda dans la *Montalvez* et le Père jésuite Coloma dans son célèbre roman « à clé » intitulé *Pequeñeces*, qui obtint, parmi la *gente hidalga*, un si scandaleux succès.

Ce qui est avéré, c'est que la vie de Cour a porté le coup de grâce à la noblesse. Sa dernière intervention dans la vie publique date peut-être de son hostilité aux Aoste, qui ne fut pas, d'ailleurs, sans contribuer au retour des Bourbons. Depuis la Restauration Alphonsine, l'aristocratie n'a fait que perdre le peu d'importance qui lui restait. Les plus vaillants trouvent encore un emploi utile de leur activité dans l'armée ; mais le plus grand nombre mettent toute leur ambition à vivre dans l'entourage du palais royal et à obtenir le titre si envié de *gentil hombre de Camara con ejercicio*, qui donne le droit de *servidumbre* et la prérogative d'entrer dans la chambre du souverain.

L'aristocratie — on peut le dire — ne tient aucune place dans la vie publique. Au Sénat — dont nous avons constaté, du reste, le rôle insignifiant — les « grands d'Espagne » n'ont droit qu'à un dixième des sièges ; et lors des dernières élections législatives, le comte de Romanones a pu reprocher aux classes aristocratiques leur coupable abstention et leur parfaite indifférence.

Il est vrai que les chefs politiques et que le monarque lui-même doivent supporter, en partie, la responsabilité de cet état de choses : celui-ci en oubliant ses droits,

ceux-là en outrepassant leurs pouvoirs. Comme l'écrivait le marquis de Corbera en réponse au comte de Romanones[1], l'abstention de la noblesse — comme celle du corps électoral, dans son ensemble, — obéit au manque de confiance dans les gouvernants. Vis-à-vis du régime « bourgeois », qui est celui de l'Espagne actuelle, l'aristocratie a adopté une attitude boudeuse et méprisante, qui lui semble une excuse facile de sa nonchalance.

Quand on parle aujourd'hui de « forces conservatrices » dans le royaume voisin, on entend par là le roi, le clergé et la haute bourgeoisie. C'est la bourgeoisie qui s'est substituée à la noblesse, et cette dernière elle-même est en train de s'« embourgeoiser », sans profit direct pour la Couronne.

*
* *

Il est certain, cependant, que les monarques eussent pu trouver dans leurs prérogatives traditionnelles le moyen de renouveler la noblesse et de l'attacher plus étroitement à leur personne et à leur cause. Le titre de « grand d'Espagne » était réservé autrefois à ceux qui s'illustraient sur les champs de bataille. Il n'en est plus de même aujourd'hui : à en croire un témoin bien informé, ce titre aurait plus d'une fois récompensé, dans les derniers règnes, « des services plus ou moins dignes d'être divulgués[2] ». « Il en est peu, paraît-il, parmi ceux qui briguent ce titre, qui seraient disposés à faire les sacrifices patriotiques que semble nécessiter un tel honneur... »

1. Lettre publiée par l'*Imparcial* du 12 mai 1910.
2. Luis Figuerola Ferretti, qui a occupé à la Cour les fonctions de *Mayordomo de semana* (dans l'*Espagne*, Paris, 1900).

On préfère suivre un chemin plus facile et plus court : on s'adresse à un ministre de ses amis; ce dernier, qui est trop heureux d'accroître ainsi sa clientèle, demande le titre au roi; le roi accède; mais c'est au ministre seul que va la reconnaissance de celui qu'il a obligé.

L'influence du monarque en souffre nécessairement, si son prestige reste intact. C'est aux chefs de parti que sénateurs et députés doivent leurs sièges; ce sont eux également qui distribuent les titres de noblesse et les rubans de tous ordres. Non contents de violer, en les dénaturant, les suffrages du peuple, les ministres ont aussi accaparé les droits du roi.

II

Le jour — peut-être lointain — où le régime parlementaire deviendra en Espagne une réalité, les deux grands partis dynastiques, qui alternent au pouvoir — les partis « légaux », comme on les appelle — disparaîtront du même coup, car ils n'auront plus de raison d'être. Mais, dès aujourd'hui, la crise qu'ils traversent permet d'affirmer qu'ils ne pourront subsister, sans se plier à de profonds changements.

Ces partis sont bien plutôt, comme nous l'avons vu, des groupes, des *bandos*, formés autour de chefs, de *caudillos* influents. Il en a toujours été ainsi en Espagne depuis un siècle. Il a toujours paru nécessaire, pour le fonctionnement du système parlementaire, suivant le modèle anglais, d'avoir deux grands partis, correspondant aux deux pôles de l'opinion gouvernementale et alternant régulièrement au pouvoir.

Cela pouvait offrir au moins une apparence de réa-

lité, au temps où il s'agissait de la conquête du suffrage universel et des grandes libertés modernes, proclamées par la Révolution française. Mais à côté des esprits réellement convaincus de la vérité de leur cause, on a toujours pu noter la présence d'une foule d'intrigants et d'ambitieux, auxquels ont surtout profité toutes ces luttes fratricides.

On comprend qu'il y ait eu, au lendemain du rétablissement du régime constitutionnel, en 1821, des absolutistes rattachés au passé (*exaltados*) et des partisans d'un ordre de choses nouveau (*doceañistas* ou constitutionnels de 1812). On comprend également qu'après la mort de Ferdinand VII, sous le régime du statut du 1834, il se soit formé un parti *libéral*, composé des anciens *doceañistas*, qui devint, en 1839, le parti *progressiste*, et un parti *conservateur* ou *modéré*.

Mais les noms mêmes des chefs suffisent à caractériser ces groupements : les « progressistes » obéissaient au général Espartero, duc de la Victoire, et les « modérés », au général Narvaez, duc de Valence.

Chaque parti fit sa Constitution : les libéraux, celle de 1837, les conservateurs, celle de 1845. La politique de résistance des modérés a été la cause, au moins apparente, des révolutions de 1854 et de 1868. Grâce aux progressistes, le principe de la souveraineté nationale a été inscrit dans la Constitution de 1855 ; mais, de 1859 à 1863, les progressistes sont de nouveau en minorité.

Pendant la dictature de O' Donnell, qui dure quatre ans et huit mois, les partis semblent s'effacer ; les modérés reviennent au pouvoir en 1863, et ils y alternent avec l'Union libérale, jusqu'en 1868, tandis que les progressistes, désabusés, conspirent avec Prim contre la monarchie.

La révolution de 1868 est l'œuvre à la fois des progressistes, de l'Union libérale et d'un troisième parti, les républicains *démocrates*, issus de la gauche du parti progressiste. Tous avaient pour principe commun l'affirmation des droits individuels et de la souveraineté nationale, mais les démocrates, sous l'inspiration de Castelar et de Pi y Margall, voyaient dans celle-ci la source du pouvoir, et non du droit, à la différence des progressistes [1]. Lorsqu'est votée la Constitution démocratique de 1869, 71 républicains votent contre la monarchie.

Sous Amédée, les partis monarchistes comprennent : une droite, constituée par une fraction de l'Union libérale, une gauche, composée des démocrates monarchistes, et un centre, où entrent tous les progressistes. Bientôt le centre et la gauche s'unissent, pour former le parti *progressiste démocratique*, qui se scinde de nouveau en deux : le parti *radical*, composé des démocrates et de la majeure partie des progressistes, et le parti *conservateur* ou *constitutionnel*, formé d'un certain nombre de progressistes et de tous les unionistes. Le premier avait pour chef Zorrilla ; le second obéissait au duc de la Torre et à Sagasta.

La République fut proclamée, le 12 février 1873, par 319 députés et sénateurs contre 32 Parlementaires, partisans de Don Alphonse et anciens Unionistes.

Le parti républicain s'était déclaré « fédéraliste », « sans avoir une complète conscience de ce qu'il faisait [2]. » Il avait aussi adopté, « sans trop savoir pourquoi », la doctrine du *Pacte*, inspirée de Proudhon,

1. Azcárate, Les partis politiques en Espagne, dans la *Revue de Droit public*, 1896, t. V.
2. Azcárate, *ibidem*.

dont les conséquences logiques produisirent le mouvement cantonal, qui fut une nouvelle cause de difficultés, ajoutée aux guerres carlistes et à celle de Cuba [1].

La République dura 6 mois et 21 jours, et ne compta pas moins de quatre chefs d'État : Figueras, Pi y Margall, Salmerón et Castelar. Le troisième représentait, sans doute, par rapport à celui qui l'avait précédé, une tendance conservatrice... « Malheureusement, le parti républicain avait vécu et travaillé jusque-là, sans que des nuances s'y manifestassent, sans que rien séparât, à raison de leurs divergences de vues, les unitaires et les fédéralistes, les réformistes et les conservateurs, les individualistes et les socialistes : il s'ensuivit que les conséquences des erreurs des uns rejaillirent sur tous, et ce fut la cause de l'écroulement de la République [2]. »

*
* *

L'expérience du passé décida celui qui, avec Martinez Campos, avait été le véritable restaurateur de la monarchie alphonsine, Canovas del Castillo, pour éviter les changements continuels de gouvernement et la division complète de tous les partis, où avait sombré la Révolution de Septembre et qui avaient ruiné la République, à revenir purement et simplement au système anglais des deux partis. La nécessité de vivre dans l'ordre d'un pouvoir stable, alors que la guerre carliste renaissait et que les républicains n'avaient rien abdiqué de leurs prétentions, semblait lui en faire une

1. Voir *infra*, p. 132.
2. Azcárate, *loc. cit.*

loi. Le besoin général de paix et l'indifférence ordinaire des Espagnols pour le « constitutionnalisme » lui en facilitèrent les moyens.

Pendant tout le règne d'Alphonse XII, Canovas gouverna avec le nouveau parti conservateur qu'il avait fondé et qui comprenait, en dehors des *alfonsinos* de vieille date, les vestiges du parti modéré de l'époque d'Isabelle II et quelques unionistes du parti constitutionnel du règne d'Amédée. Tout en revenant sur l'œuvre de la période précédente [1], Canovas se garda bien d'aller trop loin dans le sens de la réaction : si la Constitution du 30 juin 1876, dont il fut l'auteur, marquait un pas en arrière assez sensible par rapport à celle de 1869, elle laissait une marge suffisante, cependant, pour le rétablissement, quelques années plus tard, de bien des institutions libérales, que la Restauration avait supprimées.

La monarchie devait nécessairement en profiter. Ce fut, en effet, le mérite de Canovas, à la mort d'Alphonse XII, alors que le trône paraissait chancelant, de rallier définitivement à la monarchie nombre de politiciens aux idées avancées, en s'effaçant volontairement devant Sagasta. Tel fut le résultat du *Pacte du Pardo*.

Sagasta avait été révolutionnaire sous le règne d'Isabelle II et conservateur sous la dynastie de Savoie. Si la République s'était consolidée, il eût sans doute été républicain conservateur; mais le coup d'État du général Pavia et la difficulté apparente qu'il y avait à renverser le trône le décidèrent à accepter le nouvel

1. La loi du 20 juillet 1877 abolit le suffrage universel, en rétablissant le cens électoral de 1865; le jury fut supprimé par un décret du 14 octobre 1882; une loi du 28 juillet 1883 musela la presse.

ordre de choses. Le parti libéral, dont il était le chef, était formé de la gauche du parti constitutionnel de l'époque révolutionnaire. Si Sagasta renonça à substituer la Constitution de 1869 à celle de 1876, il profita, du moins, de l'élasticité de cette dernière, pour développer une politique éminemment « libérale », au sens que les « septembristes » donnaient à ce mot : une loi du 20 avril 1888 rétablit le jury ; le mariage civil reçut la sanction légale ; la liberté de conscience fut respectée malgré la religion d'État ; la liberté d'association, après celles de réunion et de la presse, fut reconnue ; enfin, le suffrage universel fut restauré par la loi du 26 juin 1890.

Ces diverses réformes, auxquelles la Reine Régente accéda de bonne grâce, devaient avoir pour effet de désarmer les républicains, en réalisant, en dehors d'eux, les points essentiels de leur programme. De fait, un grand nombre d'entre eux, comme M. Abarzuza, ami personnel de Castelar, auquel Sagasta confia le portefeuille des Colonies, se rallièrent, sans plus tarder, au nouveau régime.

*
* *

Jusqu'à leurs derniers jours, Canovas et Sagasta continuèrent à se partager le pouvoir, avec une bonne grâce parfaite et en toute tranquillité. Malgré les luttes soutenues par l'un en vue de réoccuper la présidence, quand l'autre était aux affaires, tous deux s'entendaient à merveille pour empêcher toute scission parmi leurs satellites respectifs et pour barrer le chemin à toute initiative en dehors de la leur.

Cela permit, je le répète, d'opérer la pacification des esprits, d'assurer la stabilité des institutions et de

donner aux gouvernements la discipline et la vigueur dont ils avaient besoin. Les seize premières années de la Régence furent marquées par une tranquillité, à laquelle il eût été difficile de croire à la mort d'Alphonse XII. Mais cet état de choses eut aussi pour conséquence d'augmenter l'indifférence de la masse et de faciliter la disparition de tout idéal collectif. L'entente, qui existait entre les deux partis, contribua à effacer, surtout après l'établissement du suffrage universel, toute différence entre eux.

Ce fut le régime des compromis et des demi-mesures : ni Canovas ni Sagasta ne surent aller au bout de leurs idées, le premier en acceptant le rétablissement des « libertés » qu'il avait lui-même supprimées ; le second, en refusant de réaliser le programme anticlérical, qu'il formulait dans l'opposition.

Ce fut aussi le régime de l'incapacité et de l'immoralité. Canovas et Sagasta étaient deux « têtes », mais — peut-être intentionnellement — ils ne s'entourèrent que de médiocrités. Ils ne surent pas eux-mêmes travailler utilement au développement économique du pays, ni à l'amélioration de son administration.

Bien plus, ce fut sous leurs gouvernements que le « caciquisme » prit l'extension qu'il a gardée depuis. On en rejette, d'ordinaire, la responsabilité sur M. Romero Robledo, qui fut ministre de l'Intérieur de Canovas : mais, étant donnés les antécédents du constitutionnalisme en Espagne et les habitudes invétérées de ses politiciens, le système des deux partis ne pouvait produire d'autres résultats.

Le caciquisme était, nous l'avons montré dans un autre chapitre, l'instrument en quelque sorte nécessaire pour permettre à la machine gouvernementale de fonctionner ; et pas plus les libéraux que les conserva-

teurs ne firent rien pour guérir le pays de ce mal honteux, dont les uns et les autres profitaient également. Les partis continuèrent d'être de simples *camarillas*, d'où toute pensée collective était exclue : c'était bien plutôt, comme on l'a dit, la réunion, autour de deux chefs, d'« estomacs affamés ou repus[1] ». Dans ces conditions, comment pouvait-on parler de régénérer le pays ?

Le résultat fut qu'en dépit de quelques progrès réalisés dans l'ordre économique et d'une augmentation indéniable de la fortune publique (ce phénomène fut, d'ailleurs, commun à l'Espagne avec toutes les autres nations), la décadence s'accentua. Les chefs eux-mêmes marquèrent leur découragement : dans un discours, qu'il prononça à la Chambre, en mars 1891, Canovas se montra des plus pessimistes. Huit ans plus tard, après les désastres coloniaux, Silvela, effrayé qu'une telle catastrophe n'eût point suffi à tirer le pays de sa torpeur, avouait mélancoliquement qu'« il ne sentait pas le pouls de l'Espagne... ».

*
* *

L'unité parfaite des partis « légaux » et leur superbe équilibre — dont Canovas et Sagasta avaient fait la base de leur politique — ne devaient pas survivre à la disparition de ces deux hommes d'État. Mais s'il ne se trouva personne assez fort pour recueillir toute leur succession, il ne manqua pas de candidats pour se la disputer. Leur système leur survécut, d'ailleurs, en ce sens que les intérêts personnels, beaucoup plus que la communauté d'idées, continuèrent à présider à la

1. Cesar Silio, dans la *Lectura*, 1902.

formation des groupements et des sous-groupements, dont le nombre augmenta bientôt de façon inquiétante.

Lorsque Canovas tomba, mortellement atteint par les balles d'un anarchiste, plusieurs compétitions se firent jour dans le parti qu'il avait fondé. Il y avait Romero Robledo, orateur fougueux, mais, comme nous l'avons dit, peu scrupuleux dans ses procédés politiques ; « le duc de Tetuan, qui voulait garder dans leur pureté et leur intégrité le dogme et la doctrine de Canovas, comme si le don exclusif et caractéristique d'une personnalité pouvait subsister après sa disparition ; Alexandre Pidal, incarnation de l'ultramontanisme, qui, tout en acceptant la dynastie régnante, affichait sa foi traditionaliste, l'obéissance à don Carlos exceptée ; et enfin, Francisco Silvela, le chef de la fraction conservatrice qui s'était révoltée jadis contre Canovas, et qui se dressait à présent, au nom de la moralité, réclamant l'amputation des éléments malsains du parti [1]. »

En fin de compte, ce fut Silvela qui l'emporta, et qui, grâce à l'appui non dissimulé du chef des libéraux, Sagasta, fut reconnu pour chef des conservateurs. Ce devait être, d'ailleurs, pour peu de temps.

Silvela était un intellectuel et un honnête homme, dans toute l'acception du mot. Les honteuses pratiques électorales, que ses amis avaient tant contribué à implanter, le révoltaient : « Ma conception de la politique, déclarait-il, est en désaccord avec celle qui prédomine chez les Espagnols. » Mais ce ton pessimiste et le scepticisme qu'il dénote expliquent que Silvela n'ait jamais eu l'énergie nécessaire, pour faire triompher ses propres idées. Il lui eût fallu, d'ailleurs, pour

1. J. Canalejas, dans l'*Espagne*, recueil cité, p. 31.

cela, à un degré exceptionnel, les qualités d'un homme d'État. Faute de confiance en lui-même et dans son pays et faute de volonté, il ne pouvait être un réformateur. Quand il arriva au pouvoir, il ne sut ou il ne put rien changer aux procédés répugnants qu'il condamnait. Son gouvernement fut marqué par des irrésolutions et des abdications continuelles. Ses intentions étaient, sans doute, excellentes : en appelant dans son ministère le général Polavieja et M. Duran y Bas, il essaya de donner une solution au problème catalan [1] ; avec M. Dato, il esquissa une politique « interventionniste » dans l'ordre social ; avec M. Villaverde, il entreprit de liquider les dettes de l'État [2]. Mais aucune de ces tentatives, pas même la dernière, n'aboutit complètement : le premier projet de budget, par exemple, qu'il présenta aux Cortès dut être retiré avec promesse d'amendement dans le sens indiqué par les minorités. Présenté de nouveau un peu plus tard, il ne fut approuvé qu'en partie. C'était la première fois, depuis la Restauration, qu'un Parlement refusait d'obéir à la voix du président du Conseil. A bout de forces, trahi par les siens, Silvela eut, du moins, l'abnégation d'avouer son impuissance et de sacrifier sa personnalité, en se retirant définitivement de la politique.

Après son départ, la direction, la *jefatura* du parti conservateur fut disputée entre Villaverde, Romero Robledo et M. Maura. C'est seulement après la mort des deux premiers, que le parti s'aggloméra à nouveau sous la main de M. Maura. Mais on ne saurait dire pour combien de temps. M. Maura a, sans doute, montré dans son dernier ministère, qui a duré près de trois

1. Voir *infra*, p. 147.
2. Voir *infra*, p. 223.

ans (24 janvier 1907-21 octobre 1909), de véritables qualités d'homme de gouvernement. Mais ses réformes et ses actes n'ont pas toujours été bien inspirés : sa loi de justice municipale, sa loi électorale n'ont pas donné les résultats qu'il en espérait ; son projet de réforme de l'administration locale n'a pas abouti et prête à de sérieuses critiques[1] ; sa politique financière et économique n'a pas été non plus très heureuse. Enfin, M. Maura a commis une faute très grave, en laissant exécuter Francisco Ferrer.

Ce souvenir pèse lourdement sur sa vie politique. Il a eu pour résultat non seulement de provoquer sa chute, mais encore de rendre impossible le retour aux affaires des conservateurs, au moins pour quelque temps.

C'est ainsi que, contrairement à toutes les traditions et qu'en dépit de leurs propres dissensions, les libéraux se sont maintenus au pouvoir depuis plus de trois ans.

* * *

Il est bien difficile, au moment où nous écrivons, de dire comment se terminera la crise latente que traverse le parti libéral depuis la mort de Sagasta.

Déjà, dans ses dernières années, Sagasta s'était trouvé aux prises avec certaines jeunes ambitions, qui refusaient d'accepter sa suprématie : les uns, tels que Gamazo et M. Maura, avaient définitivement abandonné son drapeau pour passer dans le camp des conservateurs. D'autres s'intitulèrent eux-mêmes chefs de groupes : tel fut le cas de M. Canalejas, qui fonda un nouveau parti, le parti « radical ».

1. Voir *supra*, p. 69, et *infra*, p. 151.

Quand la place fut libre, MM. Montero Rios, Canalejas et Moret posèrent ouvertement leur candidature à la succession de Sagasta. Les deux premiers semblèrent cependant s'effacer devant M. Moret, mais cette entente n'était pas sincère, comme les événements se chargèrent bientôt de le montrer.

Outre qu'aucun de ces hommes politiques ne paraissait avoir l'autorité nécessaire pour maintenir la cohésion dans son parti, une autre cause de difficultés pour eux résidait dans leur pénurie presque absolue de programme. Rien ne différenciait plus, depuis les réformes réalisées par Sagasta, les libéraux des conservateurs. M. Moret crut, cependant, trouver un remède à cette situation, en ramenant au premier plan de la scène politique la question religieuse. Mais l'on vit bientôt que les libéraux n'étaient pas d'accord sur la solution à y apporter, et cette nouvelle phase de leur histoire n'a fait qu'accentuer leurs divisions[1]. Tous les gouvernements qu'ils ont constitués depuis cette époque sont tombés, moins sous les coups de leurs adversaires que sous ceux de leurs amis ; et si leur dernier ministère — celui de M. Canalejas — a fait preuve de plus de vitalité, il le doit aux circonstances et à l'appui — au moins tacite — des conservateurs.

L'homme d'État qui vient de disparaître si tragiquement (13 novembre 1912), était une des personnalités les plus complexes du monde politique espagnol. Il n'en est pas, sans doute, qui ait été jugé plus diversement par ses propres compatriotes ; pour les uns, ce fut surtout un intrigant, aux arrière-pensées mal connues, et par là-même dangereux pour la monarchie. Pour les autres, au contraire, Canalejas était le ministre néces-

1. Voir *infra*, p. 171

saire, appelé à consolider le trône, en rapprochant le Roi de son peuple et en infusant aux institutions chancelantes de la vieille Espagne une sève nouvelle, d'accord avec l'esprit moderne et les aspirations démocratiques de notre temps.

La façon même dont M. Canalejas avait débuté dans la vie politique explique les préventions dont il fut l'objet de la part de ceux que l'on appelait autrefois les « purs », c'est-à-dire des plus jaloux défenseurs du régime dynastique. S'il avait abjuré depuis de longues années, comme bien d'autres hommes politiques de la Péninsule, le *credo* républicain, où s'était complu sa jeunesse, il n'en semblait pas moins inquiétant pour cela à ses nouveaux amis royalistes. A la Cour, on le tint longtemps pour « suspect », tant à cause de ses idées anticléricales, qu'il ne dissimulait pas, que de son programme de réformes ouvrières, manifestement teinté de socialisme. Les libéraux eux-mêmes faisaient grise mine à cet intrus, moins sans doute en raison de ses projets par trop avancés que de ses ambitions personnelles.

C'est pourquoi, pendant toute la Régence et les premières années du règne personnel d'Alphonse XIII, M. Canajelas eut beau prodiguer son éloquence et faire montre de la plus extraordinaire souplesse, s'il réussit à obtenir, dans plusieurs cabinets, divers portefeuilles — le *Fomento* (commerce et travaux publics), la Justice, les Finances — la Couronne, d'accord avec les leaders des deux grands partis dynastiques, se refusa longtemps à lui confier ce qui fut le rêve de toute sa vie : la présidence du Conseil.

Lorsque le roi, cédant aux circonstances et sans doute aussi à ses préférences personnelles, décida, pour la première fois, la constitution d'un cabinet net-

tement radical, ce fut le vieux maréchal Lopez Dominguez qu'il en chargea (juillet 1906) : M. Canalejas n'y figurait même pas. Cela, il est vrai, ne fit illusion à personne : si M. Canalejas demeurait dans la coulisse, le nouveau gouvernement n'en obéissait pas moins à toutes ses inspirations. En particulier, le fameux projet de loi sur les associations, qui causa tant de bruit au sud des Pyrénées, était son œuvre[1]. Les libéraux en profitèrent, pour accuser derechef M. Canalejas d'être « la bête noire » de leur parti. Avec une exagération manifeste, ils allèrent jusqu'à le rendre responsable de toutes leurs dissensions. Ce fut une lettre au roi assez inattendue du leader « en titre » du parti libéral, M. Moret, qui amena la chute du cabinet Lopez Dominguez (28 novembre 1906).

M. Canalejas se jugea, plus que personne, victime d'un pareil procédé. Il ne devait pas le pardonner à M. Moret. Trois ans plus tard, M. Moret était au pouvoir depuis quelques mois, lorsqu'un décret fort bref, un *decretito*, dans lequel on vit une réponse tardive à la « petite lettre au roi » (*papelito*) du même M. Moret, « débarqua » celui-ci d'aussi preste façon qu'il avait renversé jadis l'infortuné maréchal, et nomma à sa place M. Canalejas (janvier 1910).

Ces misérables intrigues sont la meilleure preuve que l'établissement du régime constitutionnel et parlementaire en Espagne n'a pas suffi à terminer l'ère des *camarillas*, dont ce pays a eu tant à souffrir sous la monarchie absolue.

M. Canalejas, dont le groupe représentait l'extrême gauche du parti libéral, ne devait lui-même — si anormal que cela paraisse — son arrivée au pouvoir

1. Voir *infra*, p. 172.

qu'au concours manifeste de M. Maura et des conservateurs.

C'est avec leur appui qu'il procéda aux élections générales législatives de 1910, et le résultat fut que les républicains, en dépit de tous leurs efforts, n'obtinrent pas plus de 40 sièges.

Un peu plus tard, il est vrai, M. Canalejas sentit le besoin de faire un pas plus à gauche et de se concilier, si possible, les républicains eux-mêmes : c'est ce qui apparut notamment dans l'affaire des émeutiers de Cullera et dans celle des *suplicatorios*, sur lesquelles nous croyons inutile de nous étendre ici [1].

Pourtant, M. Maura et ses amis ne parurent pas — au moins immédiatement — lui en garder rancune. De fait, c'est grâce à leur concours ou, si l'on veut, grâce à leur neutralité bienveillante, que le cabinet Canalejas, au milieu des difficultés de toute sorte, tant intérieures qu'extérieures, et en dépit des attaques continuelles auxquelles il fut en butte de la part de M. Moret et de beaucoup d'autres *caudillos* du parti libéral, put poursuivre son existence agitée, toujours précaire, et, malgré tout, tenace.

Les conservateurs, en effet, criaient bien haut leur intention de ne pas briguer le pouvoir, avant la conclusion des négociations marocaines avec la France et tant que la situation financière ne serait pas liquidée.

Lorsque le comte de Romanones prit la succession de M. Canalejas, il ne pouvait donc s'agir, aux yeux des conservateurs, que d'un simple ministère de transition. Grande fut leur surprise, quand, une fois le budget voté et le traité avec la France ratifié, M. de Roma-

1. V. *La Vie Politique dans les Deux-Mondes*, t. VI, p. 267 sqq.

nones présenta la question de confiance au souverain et que celui-ci l'investit d'un nouveau mandat. Alphonse XIII n'avait, d'ailleurs, pris cette détermination qu'après avoir consulté les autres chefs du parti libéral.

Comme par miracle, tous ces *caudillos* semblaient avoir fait trêve à leurs divisions, pour se grouper — au moins pour un temps — autour du nouveau *prohombre*, que le sort leur avait donné.

La décision d'Alphonse XIII était donc parfaitement « constitutionnelle », au sens espagnol du mot.

Mais on comprend que cela ne fasse pas l'affaire des conservateurs. Ils ont leur clientèle à satisfaire, leurs amis à caser dans les postes officiels. Tous ces gens attendent avec impatience qu'un changement de gouvernement vienne enfin les tirer de la triste situation de disponibilité, de *cesantes*, où ils végètent depuis plus de trois ans. Et l'on s'explique ainsi que, pour ne pas condamner à la misère tant d'infortunés, M. Maura ait songé, un moment, à séparer son sort de celui de son parti.

Dans la lettre à ses amis, où il annonçait son intention de se retirer de la vie publique (1er janvier 1913), M. Maura a recouru, il est vrai, à d'autres motifs, pour expliquer ce coup de tête apparent. Il n'a pas craint de faire le procès du système politique en vigueur au sud des Pyrénées, depuis les premières années de la Restauration. Hanté par l'exemple du Portugal, il a montré les périls auxquels s'exposait la Couronne, en poursuivant une politique de complaisances pour les éléments avancés de l'opposition, comme celle dont M. Canalejas a donné l'exemple et que le comte de Romanones semble désireux de continuer.

Être bien avec tout le monde, tel a été le désir constant de M. Canalejas au gouvernement. Sa politique, essentiellement faite de transactions savantes et de compromis continuels, a été inspirée surtout par le désir de se maintenir au pouvoir, de durer... Mais la vérité est que, volontairement ou par la force des choses, il ne réalisa, ni en matière religieuse, ni en matière sociale, aucune des grandes réformes qu'il avait annoncées au pays.

Son optimisme inébranlable et son merveilleux opportunisme désarmaient ses adversaires les plus tenaces et lui permirent de triompher de toutes les circonstances, même les plus graves.

A-t-il réussi, à force de bonnes paroles, à conjurer le péril révolutionnaire, ou a-t-il contribué, au contraire, comme le croit M. Maura, faute de tenir ses promesses, à augmenter le nombre des mécontents, et par ses complaisances excessives, à encourager l'audace des ennemis du régime? C'est ce que l'avenir nous dira.

M. Maura, lui aussi, est un esprit sincèrement désireux de réformes. Il l'a bien montré au pouvoir et son activité fut même, à certains égards, plus féconde que celle de beaucoup de ministres soi-disant libéraux. Dans le domaine social, notamment, il fut un des premiers, avec son collègue M. Dato, à pratiquer la politique « interventionniste ». Mais son grand souci des traditions et son esprit profondément religieux le portent à contester jusqu'à l'existence en Espagne de la « question cléricale » et lui font, d'autre part, considérer les républicains comme des ennemis irréconciliables, dont la force seule peut avoir raison.

Dans l'état actuel de l'Espagne, où l'opinion pu-

blique fait complètement défaut, et où tout mouvement populaire risque de sombrer dans l'anarchie. M. Maura estime que la révolution doit être faite « d'en haut » : « Si le gouvernement ne se presse, déclarait-il dès 1905, une tempête formidable nous balayera tous. Et j'appelle révolution des réformes faites par le pouvoir radicalement, rapidement, brutalement. »

S'il faut en croire ses adversaires, ce serait à une véritable dictature, dans le genre de celle que M. João Franco a vainement tentée au Portugal, dans les dernières années de l'infortuné Don Carlos, que M. Maura rêverait pour lui et pour son pays [1].

Mais on peut se demander si la manière préconisée par M. Maura — la manière forte — aurait plus de chances de réussir aujourd'hui en Espagne qu'elle n'en a eu dans l'État lusitanien.

Pour l'instant, il convient surtout de retenir que les deux grands partis dynastiques espagnols ne se distinguent pas l'un de l'autre par leur parfaite homogénéité. Tous les deux passent par une crise très grave, qui, en dépit des qualités personnelles et de l'autorité apparente de leurs chefs actuels, risque, à tout moment, de compromettre même leur existence et les condamne, d'ores et déjà, à l'impuissance.

L'histoire du cabinet Canalejas ne permet guère de croire à la solidité du ministère Romanones, actuellement au pouvoir. Quant aux conservateurs, s'ils ont su montrer jusqu'ici plus de cohésion que les libéraux, il est à craindre que la « fausse sortie » de M. Maura n'ait contribué à ébranler sa propre situation dans son

1. Voir notre ouvrage *le Portugal et ses colonies* (Alcan, 1912), p. 15 et suiv.

parti. Il ne manque pas, en effet, de *caudillos*, comme M. Dato ou M. Besada, qui n'attendent qu'une occasion pour lui disputer sa place.

Cela peut laisser croire que le système « rotatif », tel qu'il a été institué au sud des Pyrénées par Canovas, ait fait son temps. Toutefois, on ne voit pas bien quel autre système on pourrait lui substituer. Certains croient que « le morcellement des partis est une loi générale du parlementarisme... On l'a constatée jadis en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne. Pourquoi ne pas s'incliner devant elle [1] ? »

Mais est-ce possible en Espagne ? Les institutions en vigueur sont-elles assez fortes. pour se passer *ex abrupto* de cette combinaison, factice, sans doute, mais, somme toute, assez ingénieuse et peut-être même nécessaire pour permettre le fonctionnement du parlementarisme espagnol, dans les circonstances actuelles ? Étant donné le « personnalisme », qui continue à dominer malheureusement dans les mœurs politiques de nos voisins, ne serait-ce pas une grave imprudence de la part de la monarchie que d'admettre officiellement le morcellement des partis dynastiques et de faciliter ainsi des alliances possibles entre les transfuges de ces partis et les ennemis du régime ?

A l'heure actuelle, si la crise que traversent les partis « légaux » est moins dangereuse pour le régime qu'il ne le semblerait au premier abord, la raison en est simplement que les ennemis de celui-ci, comme nous allons le voir, sont incapables eux-mêmes de mettre un terme à leurs propres dissensions. Cela est surtout vrai du parti républicain, qui constitue, par ailleurs, le groupement antidynastique le plus inquié-

1. *Le Temps* du 22 février 1907.

tant. Mais on peut en dire de même du parti carliste, dont il convient, d'abord, de dire quelques mots.

III

Abstraction faite de toute question dynastique, le programme carliste — au moins à ses origines — tient essentiellement dans le retour à l'autocratie, tempérée par une restauration des antiques Cortès espagnoles, sur la base de la représentation par classes. En religion, les carlistes sont intransigeants sur l'unité de culte et sur l'intolérance religieuse. Enfin, au point de vue administratif, ils se déclarent partisans de la décentralisation et même de l'autonomie régionale et se rapprochent, à cet égard, des fédéralistes.

On peut dire qu'il y a eu des « carlistes » avant Don Carlos, car leur conception de la monarchie — absolue et réactionnaire — était, en réalité, celle des *neos* et des « purs », qui triomphèrent en Espagne de 1814 à 1820, et de nouveau, après la nouvelle réaction, qui suivit l'intervention française, dans les dix dernières années du règne de Ferdinand VII, de 1823 à 1833.

C'est à la mort de ce souverain que se posa la question de succession : les absolutistes se prononcèrent en faveur du frère du roi défunt, Don Carlos (Charles V), tandis que les libéraux se rangèrent aux côtés de sa veuve, la reine Doña Cristina, proclamée régente pendant la minorité de sa fille Isabelle. La première guerre carliste dura sept ans et fut marquée, dans les deux camps, par d'effroyables cruautés. Doña Cristina ne réussit à triompher que grâce à l'appui de l'armée et en s'attachant les libéraux à force de faveurs. Rien ne dit, cependant, que les carlistes

n'eussent pas triomphé, s'ils n'avaient eu le malheur de perdre leur meilleur général, Zumalacárregui, et s'ils avaient eu à leur tête un homme plus énergique et mieux conseillé que Don Carlos.

La guerre ne se termina, d'ailleurs, que par un demi-succès des libéraux. L'accord ou *convenio*[1] conclu avec les vaincus permit à un grand nombre de carlistes de conserver leurs honneurs et dignités et de jouer désormais un rôle prépondérant à la Cour de Madrid. La reine Christine, une fois le trône de sa fille sauvé, manifesta peu d'empressement à satisfaire les aspirations des libéraux. Ce fut la cause de sa chute et du triomphe éphémère d'Espartero. Ce dernier, trahi par une partie des libéraux qui firent alliance avec les « modérés », tomba à son tour. La reine Isabelle II se montra aussi peu disposée que sa mère à établir réellement le régime constitutionnel. Pendant tout son règne, l'Espagne fut gouvernée par une *camarilla*, formée par les confesseurs de la Cour, des moines et d'anciens conseillers de Don Carlos. Le résultat fut que lorsqu'éclata la Révolution de septembre, le parti carliste — en dépit des trente années d'ostracisme dont il venait de souffrir en apparence — était plus fort que jamais.

La seconde guerre carliste[2] — si elle n'eut pas plus

1. La reddition de Vergara fut due, au dire des carlistes, à la trahison de leur général Maroto, acheté à prix d'or par les libéraux.

2. Déjà auparavant s'étaient produites plusieurs tentatives carlistes. Trois ans après la première guerre, le carlisme relevait la tête en Catalogne, quitte à céder de nouveau. Douze ans plus tard (1860), une conspiration militaire, dans laquelle étaient entrés onze généraux, voulut mettre sur le trône Charles VI; mais cette tentative échoua.

Après la mort du comte de Montemolin (Charles VI), le

de succès que la première — contribua, du moins, à entraver l'œuvre de la Restauration. Aujourd'hui encore la menace du carlisme gêne singulièrement — comme nous le verrons — la dynastie régnante dans ses rapports avec la Papauté.

Le carlisme — en tant que parti politique — a beaucoup perdu, cependant, de sa vitalité et il semble même appelé à disparaître, dans un avenir plus ou moins éloigné. Nombre de ses anciens adhérents, comme M. Alejandro Pidal, se sont ralliés au régime actuel et sont entrés dans le parti conservateur. D'autres, à la suite de M. Ramón Nocedal, ont abandonné la cause du prétendant, pour fonder un nouveau parti, le parti *intégriste* [1]. Enfin, il faut bien dire que depuis 1876 jus-

frère de celui-ci, Don Juan de Bourbon, abdiqua en faveur de son fils, Don Carlos, qui prit en main le drapeau de son oncle et de son aïeul.

1. Lorsque mourut Candido Nocedal, en 1888, son fils, Don Ramón, prétendit lui succéder à la tête du parti carliste. Sur le refus de Don Carlos, Nocedal se sépara de lui pour fonder un autre groupement. Mais, en dépit de ses efforts et de la campagne menée par son journal, *El Siglo futuro*, le parti « intégriste » n'est pas parvenu à jouer un rôle parlementaire important; il n'a même été le plus souvent représenté aux Cortès que par Nocedal seul. Il a réussi cependant à détacher du carlisme certains éléments des provinces basques et de la Navarre, mécontents de leurs chefs locaux, plutôt que du prétendant. Mais la mort de M. Ramón Nocedal semble avoir porté à l'intégrisme un coup fatal.

Le programme de l'*intégrisme* est le même que celui du carlisme, la question de dynastie mise à part. Mais la note religieuse y est davantage exagérée, si possible, et, à la différence du carlisme, l'intégrisme s'est refusé à toute évolution.

Ce programme a été de nouveau publié en septembre 1909, par les soins de Juan de Olazabal, qui a succédé à Ramón Nocedal à la tête du parti. On en trouvera une traduction résumée, sous la signature de M. Maurice Legendre, dans le *Bulletin de la semaine* du 10 mai 1911.

qu'à sa mort (survenue le 19 juillet 1909), Don Carlos s'est tenu dans une réserve absolue, en se refusant d'écouter toutes les suppliques de ses partisans qui lui demandaient d'intervenir en Espagne, notamment pendant la guerre avec les États-Unis. Quant à son fils, Don Jaime, qui a su acquérir, sur les champs de bataille de Mandchourie, la réputation d'un soldat valeureux, il est difficile de connaître exactement ses projets d'avenir[1] et même ses préférences politiques. Quelques propos, qui dénotaient un certain libéralisme, lui valurent jadis la désapprobation paternelle. A un rédacteur du *Correo Español* — le principal organe carliste — Don Jaime s'est exprimé récemment, au sujet de la question religieuse, dans des termes assez amphibologiques[2].

1. Dans une déclaration publiée, peu après la mort de son père, dans la *Neue Freie Presse*, D. Jaime s'est montré résolument pacifique : « Jamais — a-t-il dit — je n'allumerai, de ma volonté, une guerre, surtout une guerre civile. Jamais je ne conduirai à la légère des Espagnols contre des Espagnols... Si jamais je devais rentrer en Espagne à la tête d'une armée, ce ne serait que pour combattre l'anarchie, pour rétablir la paix, non pour la troubler : par exemple, si le roi Alphonse était forcé de fuir devant les révolutionnaires ou pour telle autre raison qu'exigerait le salut du pays... » (3 août 1909.)

2. « Le catholicisme — a déclaré Don Jaime — est la première des traditions du peuple espagnol. Comme particulier et comme chef de notre communion, je déclare que je ne conçois pas la félicité de l'Espagne sans cette croyance séculaire qui est la sienne et que je ne veux pas d'une couronne que la Croix ne couvrirait pas de son ombre sacrée.

« Vous avez aujourd'hui à résoudre en Espagne deux problèmes religieux : celui de la loi des associations et celui de l'enseignement sans Dieu. Votre attitude sur ces sujets ne comporte point d'hésitation. En ces problèmes essentiellement religieux, l'Église commande, et nous obéissons.

« Mais cette attitude que je garde, qui est si sincère et si franche, pour cela même peut-être, me rend plus jaloux de

Il est certain qu'il existe, à l'heure actuelle, parmi les carlistes, des tendances à évoluer dans un sens démocratique. Privé du concours du haut clergé et de la noblesse, le carlisme cherche à s'appuyer davantage sur le peuple [1]. C'est pourquoi les carlistes se défendent aujourd'hui de vouloir rétablir la monarchie absolue des seizième et dix-septième siècles. Leurs préférences vont à l'Espagne des treizième et quatorzième siècles, où les artisans et la classe moyenne concouraient activement, sinon à la gestion des affaires politiques du pays, du moins à l'administration de ses intérêts matériels. C'est pourquoi aussi, faisant un pas plus avant, Don

mes droits et ravive la conscience de mes responsabilités. Nous aspirons à être le Pouvoir, à nous rendre maîtres de l'État, et, par là, à procurer la félicité temporelle de l'Espagne, et pour cela nous avons besoin d'une pleine liberté de mouvements, liberté qui est aussi notre droit. Exercer une pression sur notre vie politique, c'est vouloir notre mal, nous traiter en ennemis, nous dénier le droit à la vie. Mais cela n'arrivera pas... Le Saint-Père a reconnu, d'ailleurs, en plusieurs occasions, à notre communion ce droit à la vie, et par là même, tout ce qui est nécessaire pour que ce droit soit effectif... »

(Traduction de M. Maurice Legendre, dans le *Bulletin de la semaine*, 7 juin 1911).

1. « Notre parti — affirme un carliste, M. Severino Aznar — est, avant tout, un parti populaire, et, pour cette raison, le seul qui ait toujours des troupes toutes prêtes .. Le parti a toujours puisé sa force dans l'âme populaire; mais, longtemps aussi, il a été le parti de la haute aristocratie. Puis, écarté du pouvoir pendant un siècle, il n'a conservé que ses serviteurs désintéressés, les gens du peuple. Les autres, — en général, et sauf de chevaleresques exceptions — se sont ralliés au gouvernement, dont ils attendaient les profits et les honneurs. Et voilà comment le parti carliste est aujourd'hui purement démocratique; la monarchie actuelle lui a rendu le grand service de l'épurer... » (Dans le *Bulletin de la semaine*, 3 mai 1911).

On trouvera une curieuse psychologie du carlisme dans le roman de DE UNAMUNO, intitulé *Paz en la guerra* (Madrid, 1897).

Jaime a donné son plein assentiment à la propagande entreprise depuis quelques années par un nouveau groupement, celui des « catholiques sociaux », dont les idées — en matière agraire, notamment — paraissent très avancées [1].

Cette évolution du carlisme ne saurait, toutefois, dépasser le cadre de certaines idées, qui constituent son essence même, à savoir : que l'unité catholique est indispensable à l'Espagne, que le Roi est l'élu de Dieu pour gouverner le peuple, que le peuple n'a d'autres droits et libertés que ceux que lui concède le monarque. Le rétablissement des anciens *fueros* n'est pas en contradiction avec cette théorie, puisque ces *fueros* ne sont eux-mêmes que des chartes « octroyées » par le souverain [2].

1. Voir *le Bulletin de la semaine* du 3 mai 1911, et mon livre *la Question sociale en Espagne*, (Alcan 1910). p. 211.

2. Le programme carliste a été clairement exposé, dans la *Lettre aux Espagnols*, signée par la veuve du premier Don Carlos, Doña Maria-Teresa de Bragance et de Bourbon, à Baden, près de Vienne, le 25 septembre 1864. Il comprend trois parties. La première, intitulée : *Quel est notre Roi ?* déclare que celui qui est appelé à occuper le trône d'Espagne est son neveu Charles VII. La deuxième partie est une réfutation des idées et des théories libérales. D'après la troisième partie, la plus importante, la devise du carlisme dans l'avenir se résume dans ces trois mots : *Religion*, *Patrie* et *Roi*. A propos du mot *Patrie*, elle définit le vrai patriotisme, et dit que le libéralisme en est justement le contraire. A propos du mot *Roi*, elle affirme que celui-ci doit tenir son pouvoir de Dieu et non de la volonté nationale, ce qui serait la négation de Dieu.

Après ce manifeste, dans l'ordre chronologique, vient celui de Don Carlos, contenu dans la lettre adressée par celui-ci de Paris à son frère Don Alphonse, le 30 juin 1869. Ce manifeste est, dans sa partie essentielle, la reproduction du précédent. Il a pour devise : *Dieu*, *Patrie et Roi* et proclame un gouvernement monarchico-catholique, sans mélange de libéralisme.

Enfin, vient le manifeste de Morentin. Il renferme une

Le carlisme ne peut aller plus loin — surtout sur le terrain religieux — sous peine de perdre ses plus fidèles partisans. Ceux-ci se recrutent principalement, en effet, parmi les montagnards de la Catalogne, de la Navarre et des Provinces Basques, dont la foi catholique est demeurée plus vive et plus primitive que dans le reste de la Péninsule. C'est cet esprit religieux, autant et davantage même que leur attachement à leurs antiques *fueros*, qui a soulevé jadis ces montagnards en faveur du prétendant. C'est parce qu'un certain nombre d'entre eux ont cru noter chez Don Carlos moins d'ardeur à défendre leur foi commune, qu'ont pu se produire la dissension « intégriste » et le « bizkaitarrisme » ou « nationalisme basque[1] », qui sont des dérivés du même état d'esprit.

Les carlistes prétendent qu'ils pourraient mettre sur pied, du jour au lendemain, cent mille hommes armés[2]. Cette affirmation est sans doute exagérée. Il n'en reste pas moins avéré qu'en dépit de toutes les circonstances défavorables et surtout de la marche du temps, qui milite contre le carlisme, la simple menace qu'il implique pour la dynastie régnante et la crainte d'une troisième guerre civile ont obligé depuis la Restauration les gouvernements espagnols, même ceux qui

promesse nouvelle : celle de l'abolition du recrutement. En retour, il dit que l'unité catholique « ne suppose pas un *espionnage religieux* ». C'est cette phrase, qui, interprétée à sa façon par Nocedal, servit de prétexte à la scission intégriste. Don Carlos promettait de ne pas tracasser les acquéreurs des biens de l'Église, de respecter le Concordat et de ne pas rétablir l'Inquisition.

(Voir ANTONIO DE VALBUENA, dans *l'Espagne*, recueil cité, pp. 61 et suiv.)

1. Voir *infra*, pp. 141 et suiv.

2. Interview de M. Severino Aznar, *loc. cit.*

affichaient les idées les plus avancées, à faire preuve d'une extrême circonspection dans la lutte qu'ils ont entreprise pour défendre les prérogatives de l'État contre les empiétements de l'Église. A cet égard, on peut donc dire que le carlisme est pour le régime actuel une lourde chaîne, qui empêche, du même coup, la nation espagnole de marcher plus délibérément dans la voie du progrès[1].

*
* *

A l'autre pôle de l'opinion, l'existence d'un parti républicain, nombreux et remuant, constituerait pour la monarchie une menace singulièrement plus inquiétante que le carlisme, si ce parti arrivait vraiment à prendre conscience de son unité. Mais, comme l'écrivait il y a quelques années un républicain, M. R. Altamira, « c'est un fait évident que les républicains deviennent chaque jour plus nombreux et que chaque jour ils diminuent d'importance... Ils sont de plus en plus divisés et ils ont perdu, pour la plupart, la foi en leur cause, sinon leur attachement pour elle... Cela est dû, en partie — concluait M. Altamira — à ce que le programme républicain est aujourd'hui épuisé, vu que presque tous ses principes ont passé dans les lois, et que le parti ne parvient pas à s'entendre sur un nouveau programme[2]... » Cela est dû aussi — ajouterons-nous — aux profondes rivalités qui n'ont cessé de diviser ses chefs.

Au lendemain du coup d'État du général Pavia, et pendant les premières années du règne d'Alphonse XII,

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 96.
2. Dans *l'Européen* du 30 août 1903.

le parti républicain n'obéissait pas à moins de quatre tendances très diverses et de quatre chefs. Il y avait, d'une part, les fédéralistes *pactistes*, qui continuaient à rester fidèles aux idées défendues par Pi y Margall, tandis que les partisans du fédéralisme *organique* suivaient l'inspiration de Figueras, et que les *unitaires*, les plus nombreux, obéissaient à Castelar.

Mais après l'expérience qu'on venait de faire, la question de la constitution de la future République ne passionnait plus les masses : dans les réunions populaires, on parlait peu de fédéralisme. Ce qui intéressait surtout l'auditoire, c'était les moyens que l'on emploierait pour provoquer la chute de la monarchie. A cet égard, l'opposition était très nette entre les partisans de *l'évolution pacifique*, dont le chef était Castelar, et les *révolutionnaires*, groupés autour de Ruiz Zorrilla. Sept généraux avaient rejoint Zorrilla dans son exil, et ce fut sous son inspiration qu'éclatèrent les soulèvements de Badajoz, de Santo-Domingo de la Calzada et de Seo de Urgel. Ils furent facilement réprimés et leur échec eut pour effet d'affaiblir le zèle et la foi des républicains.

Castelar lui-même n'avait plus confiance dans la réalisation de ses rêves d'antan. Son idéal d'une République une et conservatrice paraissait purement platonique. Son discours aux Cortès, en février 1888, fut un cri de ralliement à la monarchie libérale. Si lui-même, par une sorte de respect humain bien compréhensible, préféra se tenir à l'écart de la politique active, il ne fit rien — bien au contraire — pour empêcher ses amis de servir un régime, qu'ils avaient autrefois combattu ensemble. Déjà, un certain nombre d'entre eux, sans attendre l'assentiment de leur chef, avaient déserté le camp républicain : Martos, Montero

Rios, Moret, Canalejas... Après le discours de Castelar d'autres, en plus grand nombre, suivirent cet exemple.

Il fallut les désastres de la guerre américaine pour amener chez Castelar une nouvelle volte-face : en 1899, désespérant de la monarchie pour sauver le pays, il revenait à son « credo » républicain et adjurait ses coreligionnaires, dans un manifeste retentissant, de faire trêve à leurs dissensions. Mais il était trop tard. Quelques mois à peine s'écoulaient, et le grand tribun disparaissait. Zorrilla, aigri et résigné, l'avait précédé de peu d'années dans la tombe. Faute d'union, le parti républicain ne sut pas profiter des deux seules occasions qui s'offrirent à lui pour tenter de renverser la monarchie, d'abord à la mort d'Alphonse XII, puis lors du désastreux traité de Paris.

C'est en vain qu'en 1897 une tentative fut faite pour réunir en un seul parti — dit de « fusion républicaine » — tous ces groupes épars. Mais s'il paraissait relativement facile de s'entendre sur un programme commun d'opposition, il était, en revanche, à peu près impossible de mettre fin aux sentiments de sourde inimitié, que continuaient à nourrir, les uns pour les autres, les différents chefs. Le « directoire » nommé à cette époque, mais dont les révolutionnaires se plaignirent d'être exclus, était, de ce chef, condamné à l'impuissance.

La réunion du Circo de Colon, le 29 septembre 1899, — où huit mille républicains madrilènes, auxquels s'étaient joints les représentants de soixante clubs de province, proclamèrent à l'unanimité « la fraternité républicaine pour établir un gouvernement du peuple qui relèverait la patrie [1] » — n'eut pas da-

1. Les bases fondamentales de cette « fraternité » devaient être : la liberté de conscience, la démocratisation de l'ar-

vantage de lendemain. Pi y Margall et ses amis refusèrent d'accepter le programme de cette Union ; et il fut impossible, même une fois l'accord signé, de maintenir la paix entre les « modérés » et les « révolutionnaires ».

Après la mort de Zorrilla et de Castelar, le républicanisme espagnol était « décapité ». Les deux seuls hommes qui, par leur passé et leur prestige personnel, pouvaient prétendre à la *jefatura* — Pi y Margall et Salmerón — étaient des « intellectuels », mais non des hommes d'action.

Entraîné de plus en plus par le mirage de ses idées fédéralistes, qui primaient chez lui l'idée républicaine, Pi se condamnait, lui et son groupe réduit, à ne plus jouer qu'un rôle effacé.

Quant à Salmerón, le cerveau nourri et obscurci par la lecture des philosophes et des socialistes allemands, il ne justifia pas les espérances qu'avait mises en lui l'*Union Républicaine*, constituée à Madrid, le 25 mars 1903, sous l'inspiration du révolutionnaire Nakens [1], en le prenant pour chef. Cette « Union » fut purement nominale : les fédéralistes entendaient conserver leur personnalité, et nombre de révolutionnaires se montraient hostiles à toute entente. Le seul résultat de cette nouvelle tentative fut — avec la complicité des gouvernements — de grossir la minorité républicaine au Congrès. Mais la ligne de conduite, adoptée par Salmerón, dans les dernières années de sa vie, à

mée, l'amélioration du sort des ouvriers par l'adoption de toutes les réformes du programme socialiste mises en pratique en Europe. (Voir l'article de E. Garcia Ladevèse dans *l'Espagne*, recueil cité, p. 59.)

1. Celui-là même qui, en 1906, donna asile à l'anarchiste Morral, après l'attentat contre le roi et la reine d'Espagne.

l'égard de la Solidarité catalane — dont il accepta d'être le chef[1] — contribua encore à augmenter le trouble et la discorde au sein du parti républicain. L'ancien président de la République était de bonne foi, en croyant voir dans ce groupement l'instrument de la révolution ; mais la « Solidarité » — comme nous le montrerons dans un autre chapitre — ne réussit pas à s'étendre hors de la Catalogne, et à Barcelone même, elle trouva ses plus redoutables adversaires dans un nouveau groupement de républicains, dits *radicaux*, fondé et dirigé par l'agitateur Alejandro Lerroux.

La disparition de Salmerón n'a pas eu davantage pour effet de rétablir la concorde entre les républicains. On peut même dire qu'ils n'ont jamais autant souffert qu'aujourd'hui du manque d'un chef unique et d'un programme commun. Pas plus que sur l'important problème du régionalisme, ils n'ont réussi à se mettre d'accord sur d'autres questions, où ils eussent pu trouver des armes commodes contre la monarchie : la question religieuse, la question sociale.

Les républicains se sont rapprochés des socialistes — avec lesquels ils ne s'étaient guère entendus jusque là — après les journées de Barcelone de juillet 1909. Ils associèrent même leurs efforts à ceux des libéraux pour renverser le cabinet Maura. Mais le ministère Moret était à peine au pouvoir, que le « bloc des gauches » commençait déjà à se dissocier, à la suite surtout des nouvelles divisions qui avaient apparu dans le parti libéral[2].

Quant à la coalition républicaine-socialiste, elle ne

1. Voir *infra*, p. 149.
2. Voir *supra*, p. 89.

pouvait être que provisoire. A l'heure même où elle était formée, les socialistes, sous la conduite de M. Pablo Iglesias, évoluaient dans un sens révolutionnaire et antimilitariste, alors que les républicains espagnols — surtout après les événements de Portugal — comptaient essentiellement, pour la plupart, sur le concours de l'armée pour arriver à leurs fins. Cette alliance fut assez forte, cependant, pour permettre aux deux partis coalisés d'obtenir des minorités très importantes à Madrid et dans d'autres grandes villes de la Péninsule, lors des élections qui eurent lieu vers la mi-décembre 1909, pour le renouvellement par moitié des conseils municipaux. Les républicains se plaignirent, d'ailleurs, qu'en diverses localités les socialistes n'avaient pas strictement observé les arrangements conclus avec eux. Il en fut de même lors des élections générales législatives de 1910 : en dépit de tous leurs efforts, les républicains ne réussirent à conquérir que 40 sièges. Il est vrai que, de son côté, le parti socialiste parvenait, pour la première fois, à envoyer un des siens, Pablo Iglesias, siéger au Parlement.

Quelques mois plus tard, le débat auquel donnèrent lieu à la Chambre les irrégularités imputées à la municipalité de Barcelone, inféodée à M. A. Lerroux, amena le chef du groupe parlementaire républicain, M. Azcárate, et le *leader* socialiste, M. Iglesias, à se prononcer ouvertement contre le député radical (21 décembre).

Le parti républicain était désormais scindé en deux tronçons.

C'est en vain que, sous l'inspiration du sénateur républicain, M. Sol y Ortega, une assemblée fut convoquée à Madrid, le 12 février 1911, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République de 1873, dans le but de restaurer l'union républicaine,

tentée en 1903 sous la présidence de M. Salmerón. Mais cette réunion n'eut d'autre résultat que d'amener une nouvelle division du parti en trois groupements : le premier, composé des radicaux lerrouxistes, le second, constitué par la « conjonction » républicaine-socialiste, gouvernée par un directoire de quinze membres avec M. Sol y Ortega, et le troisième formé par les catalanistes, dont on avait refusé l'admission à l'assemblée de Madrid, comme « antipatriotes ».

La récente tentative de M. Melquiades Alvarez, en vue de mettre les différents groupes d'accord sur un programme unique, dit « réformiste », n'a pas eu davantage de succès, en dépit de tout le talent de son promoteur.

Si beaucoup de chefs républicains, parmi les plus en vue, comme MM. Azcárate, Perez Galdos, et Soriano, ont donné leur adhésion à M. Melquiades Alvarez, en revanche, les républicains d'extrême-gauche, les « radicaux », qui suivent l'inspiration de M. Alejandro Lerroux, continuent à garder une attitude indépendante [1]. Enfin, aucune des grandes campagnes entreprises,

1. La politique actuelle de M. Lerroux est assez difficile à définir, et ses idées, telles qu'il les exprimait tout récemment, ne paraissent pas non plus d'une clarté parfaite. (V. la correspondance adressée au *Temps* du 5 janvier 1913.)

L'objet de cette politique, qu'il qualifie lui-même d'*évolutionniste*, est « de se consacrer entièrement à l'étude et à la solution des problèmes économiques et sociaux qui commencent à se poser en Espagne, et que seul un régime véritablement démocratique pourra aborder. » La révolution, selon M. Lerroux, se fera fatalement, malgré la division regrettable des partis républicains. Cette révolution, « qui doit apporter à l'Espagne la liberté des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, l'école laïque et obligatoire, la réforme tributaire et la réduction graduelle des impôts jusqu'à l'établissement d'un impôt unique », M. Lerroux ne l'attend pas d'une grève isolée, ni des parlementaires : « Elle ne peut être faite que par

ces dernières années, par les républicains — en faveur de l'autonomie de la Catalogne, de l'abrogation de la loi des juridictions, de la revision du procès Ferrer, sur la question religieuse, à propos du Maroc, au sujet des prétendues tortures dont auraient été victimes les émeutiers de Cullera ou dans l'affaire des *suplicatorios* — n'a donné les résultats qu'ils en attendaient. Toutes les agitations provoquées, çà et là, sous des prétextes quelconques, ont lamentablement échoué. La raison en est, en partie, dans l'indifférence du public, mais surtout dans le manque d'entente entre les diverses fractions du parti.

La coalition républicaine-socialiste, ce que l'on appelle la « conjonction » — qui représente les groupements avancés les plus importants — paraît elle-même destinée à se scinder d'un moment à l'autre. De récents événements ont attesté, en effet, le désir des socialistes, à mesure qu'ils s'organisent et qu'ils prennent conscience de leur force grandissante, de se dégager de la tutelle républicaine. La grève des cheminots catalans (septembre 1912) a eu pour effet d'accentuer les divergences qui les séparaient déjà les uns et les autres : les républicains se montrant assez favorables aux projets du gouvernement, tandis que les socia-

l'armée et le peuple conjointement, elle sera la conséquence d'une grève générale, nettement politique, où les chefs, au lieu de diriger, seront peut-être poussés eux-mêmes par le flot populaire... » C'est pourquoi M. Lerroux repousse tout mouvement révolutionnaire, dont il n'aurait pas pris lui-même la direction, et toute connivence avec les syndicalistes, libertaires ou socialistes.

Ces déclarations, assez platoniques, qui donnent à certains « l'impression d'un esprit assagi par l'expérience », sont pour d'autres la meilleure preuve des intelligences qu'entretiendrait, au dire de républicains eux-mêmes, le *leader* radical avec les hommes au pouvoir.

listes décidaient d'appuyer jusqu'au bout les réclamations des cheminots [1].

En dépit de ses progrès certains au cours de ces dernières années [2], le parti socialiste espagnol a, d'ailleurs, beaucoup à faire pour lutter contre l'apathie intellectuelle des travailleurs ; leur tempérament individualiste et simpliste à l'excès les pousse, d'ailleurs, à adopter d'autres rites, qui flattent mieux leur mysticisme ou leurs appétits grossiers, et à s'enrôler sous d'autres drapeaux, libertaire ou syndicaliste révolutionnaire [3].

Dans les circonstances actuelles, le socialisme espagnol — en tant que parti — n'apparaît donc pas, lui non plus, comme un danger sérieux pour la monarchie.

*
* *

En résumé, les partis d'opposition nous semblent entachés des mêmes défauts que les partis dynastiques eux-mêmes : ce sont moins les convictions que les intérêts, qui président à la formation de ces divers groupements. Et ceci fait également leur faiblesse — avec d'autant plus de raison que le pouvoir peut, à leur encontre, profiter des mœurs parlementaires en honneur dans la Péninsule [4].

1. Voir *infra*, p. 378.

2. D'après les chiffres publiés à l'occasion du neuvième Congrès des socialistes espagnols (septembre 1912), le parti compterait aujourd'hui 216 groupes, au lieu de 16 en 1888 et de 115 en 1903, sans compter 55 autres associations, dites de « la Jeunesse socialiste ». Il disposerait de 15 journaux.

3. Voir mon ouvrage *la Question sociale en Espagne*, pp. 62 et suivantes.

4. « Le gouvernement établi conserve en Espagne, mieux que dans la plupart des pays parlementaires, des moyens

Ces mœurs, tout le monde les condamne, mais aucun des partis d'opposition ne semble assez fort pour s'en affranchir.

Réduits à l'inaction par leurs propres dissensions, carlistes et républicains sont également impuissants à résoudre les grandes questions, auxquelles le régime actuel doit faire face, en particulier la question religieuse et la question militaire. Des deux grandes forces qui gouvernent l'Espagne, le clergé et l'armée, les carlistes prétendent se faire une alliée de l'une et les républicains déclarent ne pouvoir triompher sans le concours de l'autre.

Enfin, pour ce qui regarde la question dite « sociale » — la dernière apparue dans les préoccupations nationales — tandis que les républicains laissent entendre qu'il ne saurait y avoir de révolution sociale sans une révolution politique, les socialistes espagnols, au contraire — qui se sont emparés de cette question et qui font, d'ailleurs, profession d'antimilitarisme — ont proclamé, à diverses reprises, que la forme de gouvernement leur était, en elle-même, assez indifférente.

Aucun de ces grands problèmes ne semble donc constituer, par suite de la situation particulière des partis antidynastiques, un péril grave pour la monarchie, quelque difficulté qu'elle ait elle-même à les résoudre, comme nous allons le voir, tant qu'elle ne pourra pas s'appuyer sur une classe suffisamment importante et éclairée de la nation.

d'action vigoureux, par la façon dont il sait à l'occasion, discipliner ou filtrer le suffrage ; et, malgré qu'aujourd'hui on tende de bonne foi à corriger les anciens errements, le pli pris incline généralement l'opinion là où le pouvoir le souhaite... » R. Meynadier, *L'idée républicaine dans les pays monarchiques d'Europe*, 1911, p. 67.)

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT RÉGIONALISTE EN CATALOGNE ET EN BISCAYE

I. *Les antécédents du régionalisme en Espagne.* — Aperçu historique. L'œuvre absolutiste et centralisatrice des rois, et le particularisme des différentes régions. Les résistances de la Catalogne, de la Navarre et des provinces Basques. — II. *Le réveil du régionalisme au XIXe siècle.* — La guerre d'Indépendance. L'œuvre des législateurs de Cadix. Les Basques et les guerres carlistes. Nouvelles mesures centralisatrices : leurs effets en Catalogne et dans les provinces Basques. Les deux tendances du catalanisme : traditionalistes et fédéralistes. Le « particularisme » d'Almirall. Le nationalisme catalan et les Bases de Manresa. Sabino Arana Goiri et le « bizkaitarrisme ». Son programme et ses forces. — III. *Le régionalisme et les pouvoirs publics.* — La tentative de M. Silvela. Les manifestations séparatistes de Barcelone. L'évolution du catalanisme et les républicains. M. Salmeron et la Solidarité catalane. M. Maura et le projet de loi de 1907. La situation actuelle. — Conclusion.

I

Nous avons expliqué pourquoi l'unité politique a été plus longue à se faire en Espagne que dans aucun autre pays d'Europe, et pourquoi elle est restée inachevée [1].

1. Voir *supra*, pp. 1 et suiv.

Au fond du *catalanisme*, comme des autres manifestations du « régionalisme » au sud des Pyrénées, — au fond du *bizkaitarrisme* aussi bien que du *régionalisme galicien* — il y a simplement, comme le remarque M. de Unamuno, l'*anticastillanisme*, c'est-à-dire une profonde aversion pour l'esprit castillan et pour toutes ses manifestations. Tout, pendant des siècles, dans le gouvernement de l'État, s'est fait « à la castillane ». Mais ce n'est pas seulement l'organisation politique de l'État espagnol qui répugne à ces régionalistes : « la vérité est qu'ils se sentent mal adaptés et incapables de s'adapter, non seulement à cette organisation, mais aussi à sa manière d'être, influencée par la prédominance, exclusive jusqu'ici, d'une des castes qui forment la nation [1]. »

*
* *

Ce sentiment est surtout vivace chez les Catalans, et il permet de comprendre la gravité particulière du « catalanisme ». Ce problème, selon certains, se ramènerait essentiellement à « un conflit de races [2] ». Les Catalans, dit-on, sont des Latins [3], comme les Italiens du Nord, comme les Français du Midi, tandis que la race castillane, plus complexe, serait la fusion de nombreux apports ethniques : on y retrouverait aussi bien l'influence germanique, importée au cinquième siècle par les Visigoths, que l'empreinte sémitique laissée

1. *La crisis actual del patriotismo español* (dans la revue *Nuestro Tiempo* du 25 novembre 1905).

2. Raymond Lavondès, *la Question catalane* (Montpellier, 1908), p. 13.

3. Romani y Puigdengolas, *Antigüedad del regionalismo español* (Barcelone, 1890), p. 82.

par la conquête arabe. Il est vrai que d'autres écrivains — ceux-là Castillans — prétendent expliquer l'esprit mercantile des Barcelonais par le long séjour qu'aurait fait dans leur ville une forte colonie israélite, dont plus d'une des premières familles de la cité tirerait encore ses origines.

Il est bien difficile de se prononcer, au milieu de ces opinions contradictoires, basées sur une science dont l'obscurité ouvre trop facilement la porte aux passions sentimentales. Ce qui est hors de doute, c'est que les deux peuples ont différé de tout temps non seulement par la langue, mais aussi par leurs institutions politiques et par leurs aspirations particulières, c'est que le caractère pratique et actif des Catalans s'oppose encore aujourd'hui à l'idéalisme et à la nonchalance des gens de Castille ou d'Andalousie.

De bonne heure, la Castille a tendu à l'unité politique, tandis que la Catalogne est longtemps restée fidèle à la Constitution dont elle jouissait au moyen âge : Constitution plus aristocratique que démocratique, quoiqu'on en ait dit, car le fameux *Consell des Cent* (conseil des Cent), dont l'origine remonte à 1282 [1], et qui était chargé d'administrer la ville de Barcelone et ses dépendances, n'était composé que de « citoyens » appartenant au monde du haut commerce et de la grande industrie, c'est-à-dire à la véritable noblesse du pays. Grâce à ses institutions municipales, Barcelone, « la cité comtale », constituait donc une République marchande et bourgeoise, comme Gênes ou Venise. D'autres villes de Catalogne jouissaient, plus ou moins, de libertés identiques.

Ces privilèges et ces franchises furent encore élar-

1. J. Coroleu y J. Pella Forgas, *las Cortes catalanas*. (Barcelone, 1876).

gis après la réunion de la Catalogne à l'Aragon entre les mains du comte de Barcelone, Ramon Bérenger IV. Sous le nom de Couronne d'Aragon, il existait, en réalité, une Confédération, qui comprenait, en dehors de ce royaume et du comté, les royaumes de Valence et de Majorque. Mais chacun de ces États continua à se gouverner selon ses propres institutions.

C'est à la suite du mariage d'Alphonse II, fils de Bérenger V, avec Pétronille d'Aragon que s'était constituée cette Confédération. C'est le mariage de Ferdinand II d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille, qui opéra, de la même façon, en 1479, la réunion de ces deux États, demeurés jusque-là si étrangers et même hostiles l'un à l'autre.

Même après cette réunion, l'indépendance des deux États demeura entière, chacun des époux s'occupant, à l'exclusion de l'autre, de l'administration de son royaume. « Castillans, Aragonais, Catalans, etc. continuèrent à se considérer comme étrangers, au point que les Catalans avaient des consuls à eux dans les ports de mer andalous, comme ils en avaient en Italie et dans d'autres pays en dehors de leurs frontières [1]. » Aux termes mêmes du pacte conclu entre les Rois catholiques, la législation civile, mercantile, politique et administrative de chaque royaume, les droits, libertés et garanties des citoyens, les pouvoirs publics, comme les Cortès et les Généralités de chaque État de la Couronne d'Aragon, subsistèrent intégralement. Les douanes mêmes étaient maintenues entre les deux pays, et, en aucun cas, la législation de l'un d'eux ne pouvait être appliquée dans l'autre.

1. R. Altamira y Crevea, *Historia de España y de la civilización española*, t. II, 1902, p. 441.

Mais on ne comprendrait pas que les Rois Catholiques n'eussent pas cherché, selon les idées absolutistes qui avaient toujours dominé à la cour de Castille et que la Renaissance contribua à généraliser un peu partout, à étendre leur puissance effective sur l'ensemble de leurs domaines. Aussi, sans s'attaquer ouvertement aux *fueros* et aux antiques libertés locales de chacun de leurs États, particulièrement de ceux de l'ancienne couronne d'Aragon, les souverains, par mille mesures à peine voilées, manifestèrent leur intention d'intervenir de plus en plus dans les affaires locales. Les Cortès d'Aragon, de Catalogne et de Valence ne furent plus convoquées que de loin en loin. « La Cour résidant habituellement en Castille, le monarque, pour faire sentir aux populations tout le poids de son autorité, plaça un vice-roi à la tête de la Catalogne [1]. » L'extension donnée à l'organisation bureaucratique, la création de l'Inquisition — dont l'introduction en Catalogne fut une nouvelle atteinte aux libertés locales — sont autant de manifestations de cette tendance à la centralisation et à l'absolutisme.

Dès cette époque, la décadence de la Catalogne, si prospère pendant les siècles précédents, est commencée. Elle est due, avant tout, à la découverte du Nouveau Monde, qui eut pour effet immédiat de détourner de la Méditerranée vers l'Océan le centre de l'activité mondiale; elle fut aggravée aussi par la défense qu'Isabelle la Catholique — en vue de favoriser ses sujets castillans — intima aux Catalans de commercer avec les « Indes orientales et occidentales ». C'est ce dernier fait que les habitants de l'ancien comté ont surtout retenu, et de nos jours encore, les

1. R. Lavondès, *op. cit.*, p. 19.

« catalanistes » reprochent à la Castille cette interdiction, qui aurait porté, selon eux, un coup mortel à la prospérité de leur région. L'amour-propre catalan devait souffrir aussi de l'extension inattendue de la puissance de la Castille, à la suite de ses conquêtes en Amérique. De leur côté, les héritiers des Rois Catholiques cachaient mal leur mépris pour cette Catalogne, jadis si florissante, mais qui n'était que bien peu de chose dans leur immense empire, où le soleil ne se couchait jamais.

*
* *

Le particularisme étroit des différentes régions explique, au reste — nous l'avons vu — que les souverains de Madrid aient réussi sans trop de peine à poursuivre, par la force, leur œuvre d'absolutisme et de centralisation. Ni la Castille n'obtint de secours de ses voisins, quand elle eut à défendre ses privilèges locaux, ni l'Aragon n'en reçut de la Castille et de la Catalogne au temps de Philippe II, ni la Catalogne ne fut secourue par les deux autres provinces, sous le règne de Philippe V.

Abandonnés à leurs seules forces, les *comuneros* de Castille furent écrasés sur le champ de bataille de Villalar, le 23 octobre 1521. Peu après, ce fut le tour des *agermanados* de Valence et de Majorque.

L'Aragon perdit, en fait [1], ses libertés, à la suite de

1. *En fait*, sinon en droit. C'est seulement, en effet, sous Philippe V, que les *fueros* d'Aragon et de Valence furent définitivement abolis, en vertu d'un décret du 29 juin 1707. Mais, dès 1592, l'inamovibilité du *justicia mayor* fut supprimée, et cette charge fut laissée à la nomination du roi, ainsi que celle des *tenientes letrados* et de la moitié du Tribunal des Dix-sept (ALTAMIRA, *op. cit.*, §§ 470 et 681). Quant

l'émeute, vite réprimée, de Saragosse et de l'exécution du *Justicia Mayor*, Don Juan de Lanuza (1591). Quant à la Catalogne, elle fit preuve d'une plus longue résistance et elle réussit à tenir quelque temps en échec les fonctionnaires royaux chargés de la réduire. Une première fois, sous Philippe II, Barcelone se souleva et chassa les Inquisiteurs de Castille, sans que le « roi prudent » osât intervenir. Philippe III se montra aussi circonspect : il rappela de Catalogne son vice-roi, le duc de Feria, qui s'était aliéné le peuple, et il supprima même l'Inquisition dans cette province (1611). Au contraire, Philippe IV et son ministre, le comte-duc d'Olivarès, ne cachaient pas leur volonté de « réduire tous les royaumes, dont se compose l'Espagne, aux usages et aux lois de la Castille, sans aucune différence ». Sous le prétexte des nécessités de la lutte contre la France, la Catalogne fut remplie de troupes, qui se livrèrent à mille exactions et qui, la guerre terminée, la traitèrent en pays conquis. Barcelone y répondit en massacrant le gouverneur royal et en faisant appel à Louis XIII qui fut proclamé comte de Barcelone. Pendant douze ans, la Catalogne, isolée du reste de l'Espagne, lutta pied à pied, contre les troupes castillanes. Enfin, en 1652, Olivarès étant mort et Philippe IV cédant aux conseils de clémence, Don Juan d'Autriche pénétra dans Barcelone, mais c'était à la condition qu'il ne « changerait rien aux privilèges et aux constitutions du principat[1] ».

Sous Charles II, on assista encore à quelques soulève-

aux Cortès d'Aragon, si Philippe II respecta leur Constitution ancienne, dans ce qu'elle avait d'essentiel, elles ne furent plus guère réunies.

1. M. J. Clapés y Corbera, *Historia de Catalunya para us de les escolas* (Barcelone, 1908), p. 76.

ments en Catalogne. A sa mort, cette province se prononça pour l'archiduc Charles d'Autriche contre Philippe V de Bourbon, dont elle redoutait les tendances absolutistes. L'archiduc vint à Barcelone, où, en présence des forces d'Autriche, de Hollande et d'Angleterre, coalisées contre la France, il fut proclamé « roi de Catalogne, d'Aragon et de Valence ». Les Cortès réunies déclaraient, en même temps, exclure du trône d'Espagne la maison de Bourbon (1706). Philippe V mit le siège devant la ville une première fois, mais il dut le lever presque aussitôt, à l'arrivée des escadres ennemies. En revanche, l'Aragon et Valence tombèrent entre ses mains, et Valence paya ses velléités d'indépendance de ses dernières libertés.

Ce fut bientôt le tour de la Catalogne : le désistement de l'archiduc Charles, proclamé empereur d'Allemagne, la laissa seule en face des armées alliées de Castille et de France. Après treize mois de siège, Barcelone dut se rendre (11 septembre 1714). La répression fut terrible. Le pays entier fut soumis au régime de la terreur. Le Conseil des Cent, la Députation, le *Braç militar*, le *Sometent* furent abolis. Le gouvernement du principat passa aux mains d'un capitaine général et l'administration fut confiée à des fonctionnaires royaux. Les Cortès catalanes furent, en fait, dissoutes, par suite de leur incorporation à celles de Castille [1]. L'usage des armes demeura interdit; les patriciens, qui avaient pris part à la lutte, se virent cruellement poursuivis. L'Université fut exilée à Cervera. Pour mater et surveiller la ville, on construisit la formidable Bastille de Montjuich. Enfin, le décret de *Nueva Planta*, le 16 janvier 1716, prononça l'abolition définitive de

1. R. Altamira, *op. cit.*, IV, pp. 147 et 156.

toutes les libertés du pays; on ne lui laissa que son droit civil et commercial et quelques dispositions particulières en matière de droit pénal, d'impôts, de monnaies et d'obligations militaires. Défense fut faite d'employer la langue catalane devant les tribunaux; et le droit de réunir les Cortès resta à la discrétion du roi. Désormais la Catalogne ne fut plus qu'une province, ruinée et dépeuplée, de la monarchie espagnole.

En ce qui concerne Majorque, elle fut soumise, en vertu d'un décret du 28 novembre 1715, aux mêmes mesures centralisatrices que la Catalogne, relativement à l'administration et à la justice. Elle ne garda que son droit civil, le Consulat de la Mer et son *General Consell* : encore ce dernier fut-il dissous trois ans plus tard, en 1718[1].

*
* *

Quant à la Navarre et aux provinces basques, elles surent, grâce aux facilités naturelles qu'offrait la défense de leur sauvage région et à leur esprit particulier de résistance, conserver jusqu'au dix-neuvième siècle une grande partie de leurs antiques *fueros*.

Éparpillés sur les deux versants pyrénéens, ces petits États, constitués par une race très caractérisée, mais dont les origines demeurent mystérieuses, ne furent jamais incorporés, s'il faut en croire certains historiens, au royaume de Castille. Ils auraient seulement reconnu, de leur libre consentement, pour roi ou « seigneur », le souverain de Castille : le Guipuzcoa en 1200, l'Alava en 1332, la Biscaye en 1379, la Navarre, enfin, en 1512. Ce qui est avéré, c'est que les liens qui unirent la Na-

1. Altamira, *op. cit.*, IV, p. 159.

varre et les Vascongades à la couronne de Castille demeurèrent longtemps de simples liens personnels. Dans les Pays Basques, si le roi s'affranchit assez vite de l'obligation faite aux anciens seigneurs, le jour de leur élection, de prêter le serment solennel de respecter les *fueros*, les ordonnances ou décrets édictés à Madrid continuèrent pourtant à n'avoir force de loi qu'après une promulgation spéciale et qu'autant qu'ils ne contenaient rien de contraire aux *fueros*. C'est à cette seule condition que les Basques, suivant une formule ancienne, s'engageaient à fournir au souverain *la moneda, la fonsadera y los yantares*, c'est à dire à lui payer un tribut annuel, à lui prêter aide et assistance en cas de guerre et à lui donner le gîte et le vivre sur leur territoire.

Bien que les souverains se soient employés, de bonne heure, à faire rentrer ces États dans l'unité du royaume, leurs efforts échouèrent devant les menaces de révolte armée des populations. En dépit de diverses mesures introduisant quelques modifications dans les organismes « foraux » et tendant à assujettir davantage le gouvernement de ces provinces à la tutelle du pouvoir central [1], les Bourbons n'en durent pas moins respecter, dans leur ensemble, les institutions traditionnelles des Basques. Une résolution royale de 1794 le déclarait même formellement, à propos de l'Alava.

La Navarre, de son côté, conserva intactes ses Cortès, sa Députation permanente, son Conseil, sa Chambre des comptes, sa monnaie, le privilège de ne pas recevoir d'autorités étrangères, en dehors du vice-roi et de cinq autres fonctionnaires, l'exemption du service militaire et de la juridiction en matière de

1. ALTAMIRA, *op. cit.*, IV, p. 159.

finances ; elle garda, enfin, son droit civil et ses douanes : Philippe V avait ordonné en 1717 de reporter les douanes du royaume jusqu'à la frontière française ; mais, dès 1772, on dut revenir sur cette décision et ramener les douanes à la ligne de l'Èbre [1].

Le pouvoir central ne renonçait pas, cependant, à l'espoir de soumettre les Vascongades, au même titre que les autres provinces du royaume, à un régime politique uniforme. Godoy ordonna d'écrire les *Memorias históricas de las cuatro provincias Vascongadas*, qui n'étaient qu'un travail préparatoire en vue de l'abolition des « fueros » ; mais ce projet ne put être réalisé, en raison des manifestations hostiles, auxquelles il se heurta dans ces provinces.

*
* *

Dans les autres États de la Péninsule, les successeurs de Philippe V poursuivirent, avec plus de succès, leur œuvre de centralisation et d'absolutisme. Ils y montrèrent même plus d'habileté, il faut le reconnaître, que la maison d'Autriche. Ce fut l'époque du « despotisme éclairé » (*despotismo ilustrado*), selon l'exemple donné par les Bourbons de France.

C'est ainsi que Charles III travailla au relèvement économique de la Catalogne, à laquelle il concéda notamment la faculté de commercer avec l'Amérique (1778), et dont il protégea l'essor industriel. Il est vrai que cette nouvelle ère de prospérité pour cette région, jadis si florissante, fut vite arrêtée par les guerres avec l'étranger.

Dans la lutte engagée contre l'Angleterre, l'Espagne

1. ALTAMIRA, *op. cit.*, IV, p. 161.

pays de la ruine de sa marine et de son commerce renaissants l'appui qu'elle avait prêté à Napoléon. La Catalogne fut la région qui en souffrit le plus ; et ce devait être pour elle un grief qui contribua, dans la suite, à alimenter sa rancune sourde et toujours prête à éclater contre le pouvoir central.

D'autres manifestations de cet esprit régionaliste se produisirent ailleurs, vers la même époque : dans les Pays Basques, où les séparatistes s'appuyèrent un moment sur les armées françaises ; à Valence où le mécontentement provoqué par le projet d'organisation militaire, que l'on considérait comme attentatoire au privilège de l'exemption des milices, que le décret de 1707 avait laissé subsister, ne tarda pas à dégénérer en une véritable émeute (1801), qui s'étendit même à la Catalogne et à l'Aragon. Le gouvernement dut céder, cette fois encore, et confirmer de nouveau le « *fuero* » commun aux Aragonais, aux Catalans et aux Basques.

II

On prétend que la guerre d'Indépendance, au commencement du dix-neuvième siècle, fut le brasier où se fondirent la plupart des sentiments particularistes, encore vivants en Espagne. Ce n'est pas absolument exact.

La vérité est plutôt que cette lutte mémorable, dans laquelle se brisèrent les forces napoléoniennes, fut alimentée, d'une part — nous l'avons vu — par l'esprit religieux de la population, plus encore que par son sentiment de l'indépendance, et, d'autre part, par la vive répulsion des habitants des diverses régions pour les tendances centralisatrices du gouvernement français. Les Basques, qui avaient fait bonne figure aux gé-

néraux de la Révolution, à la condition que ces derniers respectassent leurs *fueros*, se montrèrent les plus acharnés contre les armées impériales. Tous les efforts de Napoléon pour se concilier le peuple catalan, en flattant ses aspirations particulières et son orgueil, furent également dépensés en pure perte.

Cette effroyable guerre eut donc pour principal effet, dans la Péninsule, de surexciter les sentiments régionalistes, là où ils ne s'étaient jamais éteints, de les réveiller dans les provinces où ils semblaient sommeiller. C'est ainsi que la Catalogne, abandonnée par le gouvernement de Madrid à ses seules forces contre l'envahisseur reprit conscience de sa personnalité historique et réunit ses anciennes Cortès qui n'avaient pas délibéré depuis 1713.

On comprend que ce réveil de l'esprit autonomiste, principalement en Catalogne et dans les Provinces Basques, se soit mal accommodé des nouvelles atteintes que le pouvoir central, au cours du dix-neuvième siècle, porta contre ce qui subsistait des anciens *fueros*.

* * *

Les législateurs de Cadix, lorsqu'ils entreprirent de fonder l'État espagnol sur des bases nouvelles, de faire succéder à l'absolutisme de l'ancien régime le régime constitutionnel issu de la Révolution française, prétendaient restaurer, en même temps, les traditions de la vie locale espagnole, et en particulier, l'esprit démocratique du « municipe » castillan, dans sa période de splendeur, au moyen âge. Mais, outre que cette époque leur était mal connue, l'œuvre de nivellement réalisée par l'absolutisme monarchique avait laissé dans le pays une empreinte trop forte et l'esprit

de ces révolutionnaires était lui-même trop profondément imbu des idées égalitaires et doctrinaires de leur temps. Aussi, en dépit de leurs aspirations « théoriques » de ressusciter le passé, leur œuvre « réelle » revêtit-elle un caractère abstrait, général et symétrique, que les diverses modifications apportées dans la suite au régime local espagnol, en 1831, en 1841, en 1884, n'ont pas réussi à altérer [1]. Si la Constitution de Cadix reconnaît l'existence de groupements locaux, de *pueblos*, auxquels elle donne une expression légale et une organisation uniforme, elle ne cherche nullement, au contraire, à restaurer les anciennes régions. Dans sa division du territoire en « provinces », sur le modèle français des départements, apparaît nettement son intention de subordonner la vie régionale à l'intérêt national et à l'unité supérieure de l'État.

En faisant de toutes les institutions locales, mécaniquement hiérarchisées, des instruments de gouvernement, obéissant à un moteur unique, en développant, davantage encore que par le passé, l'esprit bureaucratique, les législateurs de 1812 continuèrent donc, simplement — bien que dans un esprit un peu différent — l'œuvre centralisatrice des anciens souverains absolus. Ils se montrèrent même plus résolus que ces derniers, à l'égard des libertés particulières des antiques régions, puisque, d'un trait de plume, ils abolirent ce qui subsistait du régime « foral ».

Ferdinand VII déchira, il est vrai, la Constitution de Cadix peu après l'avoir acceptée, et il jura solennellement, le 25 juillet 1814, de maintenir et de respecter les privilèges ou *fueros* des divers États.

1. Voir Adolfo Posada, *Evolución legislativa del régimen local en España* (Madrid, 1910), notamment, pp. 11, 25, 67.

Mais ce nouveau retour en arrière devait être de courte durée. De 1822 à 1876 et sauf le cours intermède de 1873, l'État espagnol, surtout sous l'inspiration des *libéraux*, poursuivit son œuvre centralisatrice. Les atteintes nouvelles portées aux libertés particulières de la Catalogne et des Provinces Basques, autant que les blessures faites à l'esprit religieux de leurs populations, permettent de comprendre la part prépondérante que ces deux contrées, et principalement la seconde, ont prise dans les guerres carlistes et expliquent aussi, en partie, le réveil des aspirations « nationalistes » dans ces mêmes provinces, vers la fin du dix-neuvième siècle.

C'est au cri de *Dios y Fueros* [1] que les Basques se soulevèrent en faveur du prétendant, et un de leurs plus célèbres généraux, Zumalacárregui, n'avait pas de plus vif désir, paraît-il, que de restaurer l'indépendance complète des Vascongades; mais il tomba, frappé d'une balle, à Begoña.

On sait que les Basques payèrent leur révolte de la perte de la plupart de leurs libertés. La loi du 25 octobre 1839 leur enleva leurs assemblées législatives et les soumit à la Constitution du royaume. Deux ans plus tard, un décret d'Espartero leur ôtait leur régime foral, leurs assemblées locales, leur liberté commerciale. En 1844, il est vrai, le gouvernement consentit à leur restituer une partie de ces *fueros :* c'est ainsi que le Guipuzcoa, la Biscaye et l'Alava continuèrent à bénéficier de l'exemption du service militaire et d'une

1. L'étendard carliste portait primitivement trois mots : *Dios, Patria y Rey*. Mais, comme ce roi, que l'on érigeait en idole, était celui-là même qui avait attenté continuellement contre ces libertés pour lesquelles on combattait, les Basques changèrent cette formule en celle de *Dios y Fueros*.

certaine autonomie économique et administrative.

Mais, après la deuxième guerre carliste, Canovas appliqua la loi de 1839 et le décret d'Espartero dans toute leur rigueur (21 juillet 1876). Les Provinces Basques ne gardèrent plus que le droit de veiller, à leur guise, à l'entretien de leurs routes, à la tenue de leurs villes et au recouvrement de leurs impôts ; on leur laissa aussi la faculté de discuter chaque année à Madrid le chiffre du tribut à payer à l'État, en guise de contributions. Mais, pour le reste, elles furent absolument soumises aux lois en vigueur dans tout le royaume. Quant à la Navarre, elle n'a gardé de son ancienne autonomie que quelques lois civiles, encore en vigueur.

En ce qui concerne la Catalogne, elle s'est vue privée successivement, au cours du dix-neuvième siècle, de son droit pénal (1822), de l'enseignement en catalan dans ses écoles (1825), de son droit mercantile (1829), de son tribunal particulier (1834), de sa monnaie (1837), de sa Députation unique, qui a été remplacée, en 1845, par quatre « députations provinciales » (analogues à nos conseils généraux), entre lesquelles est désormais partagée l'administration de cette contrée. En 1845 également, a été supprimé le « catastre », sorte d'accord analogue au « concert économique » encore en vigueur dans les Provinces Basques, et en vertu duquel le Principat s'affranchissait de toutes obligations fiscales envers l'État par le paiement, chaque année, d'une somme déterminée, perçue par les *ajuntaments* ou conseils municipaux de la province : à partir de cette date, la Catalogne a été soumise au système général des contributions, et aussi, dans le domaine militaire, au mode de recrutement en vigueur, les *quintas*, à la place du service libre, dont elle avait bénéficié jusque là, au même

titre que les Provinces Basques. Enfin, en 1865, la loi sur le notariat prohiba la rédaction d'actes en catalan; et, vers la même époque, une autre loi interdit l'émission de billets de banque particuliers à la Catalogne.

*
* *

Si la perte de leurs antiques *fueros* est restée pour les Basques une cause de profonde amertume et explique, en grande partie, l'apparition du « bizkaitarrisme » ou nationalisme basque, il ne semble pas, au contraire, que les Catalans aient été très sensibles à la disparition de leurs derniers privilèges. C'est surtout dans des considérations *économiques* — les plus propres, en effet, à intéresser l'esprit mercantile et éminemment pratique des habitants de l'ancien Principat — qu'il faut chercher les véritables causes du « catalanisme » ou nationalisme catalan : d'abord, la politique libre-échangiste, adoptée par le gouvernement de Madrid, en 1849 et en 1862, dans laquelle les Catalans virent une atteinte aux intérêts de leur région [1] et qui contribua puissamment à raviver les rancunes, qui ne demandaient qu'une occasion pour éclater au grand jour; plus tard, après la guerre de Cuba, la perte des marchés coloniaux, dont profitait surtout Barcelone; enfin, sous le gouvernement de M. Silvela, l'échec de l'accord économique projeté avec l'État.

Mais il convient aussi de faire, dans le réveil des idées « régionalistes », au sud des Pyrénées, une place importante à l'esprit religieux. Il en est ainsi surtout de bizkaitarrisme — qu'ont attisé, comme

1. Voir *infra*, pp. 252 et suiv.

l'ont montré de récents événements, la lutte anticléricale en France et sa répercussion au delà des monts ; mais on peut presque en dire de même du catalanisme *traditionaliste*, hostile à l'esprit « libéral » de notre époque, tandis que les « fédéralistes », qui forment, en quelque sorte, l'extrême-gauche du régionalisme espagnol, sont imbus d'idées avancées, importées de l'étranger.

Il est à noter, en effet, que, sous l'étiquette commune de « catalanistes », on confond d'ordinaire deux tendances bien distinctes. Certains, sous l'impulsion d'un sentiment *traditionaliste* et romantique, ont voulu surtout protester, au nom du vieil esprit local, contre la conception moderne de l'État, tentaculaire et omnipotent. Ceux-là entendent restaurer pieusement la personnalité historique de la Catalogne. Ils prêchent l'amour de la terre natale et l'obéissance à la religion familiale, c'est-à-dire à la religion catholique[1].

Les autres, au contraire, les *fédéralistes*, sont venus au catalanisme, sous l'impulsion de leur idéal juridique et abstrait ; ils ne voient dans l'autonomie

1. Pour eux, « l'Église est régionaliste, parce qu'elle est éternelle, tandis que les organismes politiques, les États, se font et se défont suivant les circonstances... La religion est une perfection surnaturelle de la nature, et c'est pourquoi elle se rapproche des entités naturelles plutôt que des entités politiques, de la région plus que de l'État... L'esprit de l'Église est régionaliste ; la langue régionale est aimée de l'Église... Au contraire, l'État moderne est l'ennemi de la vraie liberté et principalement de la liberté religieuse... La région est le complément naturel de la famille, mais celle-ci s'évanouit, s'il lui manque le lien religieux... La vie régionale favorise la moralité sociale et développe l'esprit de famille. » *La Tradició catalana, estudi del valor étich y racional del regionalisme catalá, per Joseph Torras y Bages, prevere (ab llicencia eclesiástica)*, Barcelone, 1892.

régionale qu'un cas particulier de leur système, qui est l'extension de l'autonomie individuelle.

*
* *

L'existence de ces deux tendances explique les phases diverses par lesquelles est passé le catalanisme. Les *traditionalistes* forment le groupe le plus ancien et, de beaucoup aussi, le plus nombreux.

Les premières manifestations du catalanisme revêtirent l'aspect d'une renaissance purement littéraire. On s'enthousiasma pour les vieux poètes et pour l'antique histoire de la région. On ressuscita la langue, qui n'était plus guère parlée, depuis la fin du dix-septième siècle, que par le peuple des campagnes[1]. L'ode célèbre *A la Patrie* d'Aribau date de 1833.

En 1859, furent restaurés, en grande pompe, les Jeux floraux de Barcelone.

Mais, de bonne heure, sous l'influence des événements politiques et du malaise croissant, l'amour de la région fit place à la haine de la patrie. Les catalanistes abandonnèrent la lyre pour le journal et pour la tribune politique; et les poètes — Victor Balaguer, Guimera, Francisco Matheu, Maragall, Franquesa y Gomis, pour ne citer que les noms les plus célèbres — manifestèrent hautement leurs aspirations politiques. Leur formule était : *Poble que sa llengua cobra, se re-*

1. Il n'en restait pas moins — et ceci s'explique aisément par la médiocre diffusion de l'enseignement au sud des Pyrénées — que le catalan était, vers le milieu du siècle dernier, la langue parlée presque exclusivement chez nos voisins par 4 millions et demi d'habitants contre 14 millions parlant le castillan et 2 millions le galicien. On comprend ainsi que cette « renaissance » littéraire ait été aussi rapide.

cobra á sí meteix (Le peuple qui retrouve sa langue — se retrouve lui-même)[1]. Partant de cette idée, les catalanistes « traditionalistes » s'occupèrent de réunir leurs griefs contre l'État espagnol et de faire reconnaître par la Castille, en décadence et impuissante, la personnalité historique de la Catalogne.

Et, pourtant, ce fut l'autre groupement, celui des *fédéralistes*, qui réussit à exprimer le premier, sous

1. Ce n'était que la traduction des deux vers de Mistral :

Quau tèn sa lengo, tèn la clau
Que di cadeno lou delièuro
(*Isclo d'or*, I. *Catalan*.)

Mais comme l'esprit de nos félibres Provençaux diffère, au fond, de celui des catalanistes ! Ceux-là n'ont jamais cessé d'associer dans leur ardeur poétique le culte de la petite et de la grande patrie. Écoutez encore l'immortel auteur de *Mireio* : « La Provence chantait et le temps courait, et comme la Durance se perd dans le Rhône, de même le joli ruisseau de Provence s'endormit enfin au sein de la France. O France, emmène ta sœur... Dirigez-vous ensemble à l'avenir vers les hautes destinées qui vous attendent. Tu es la forte, elle est la belle, et vous verrez fuir la nuit rebelle devant la splendeur de vos fronts couronnés... »

Dans le domaine politique, les aspirations des Provençaux n'ont jamais visé au delà d'une « reconstitution provinciale de la France » (lettre de Mistral au Comité de la *Patrie française*, du 10 janvier 1899). Et il ne s'agit là, en somme, que d'un vœu purement platonique.

Les Catalanistes, au contraire, arrivèrent vite à prononcer vis-à-vis de la monarchie espagnole le mot terrible de « séparatisme ». Dès 1860, ils se faisaient gloire d'être Catalans, « de la même manière qu'un Français tire vanité de sa qualité de Français et qu'un Anglais ne renoncerait à être Anglais pour rien au monde ». (Joan Cortada, *Cataluña y los Catalanes*, 1860). Aux Jeux Floraux de 1861, Bofarull n'hésita pas à déclarer que « la vie de la langue était la vie même de la patrie ». Deux ans plus tard, Victor Gebhardt s'en prenait violemment aux politiciens, qui « foulant aux pieds l'ordre admirable de la nature, prêchent des théories d'unification absolue ».

une forme concrète, ses aspirations autonomistes et à prendre quelque temps la première place dans le mouvement catalaniste. Ce fut surtout, il est vrai, le résultat des circonstances. Les tentatives carlistes avaient échoué, et au sortir d'une longue ère de luttes civiles, dont le principal effet avait été de retarder l'essor même de ce mouvement, il était naturel que la Catalogne accueillît avec faveur les doctrines de Pi y Margall, qui impliquaient un relâchement de ses liens avec le pouvoir central. Encore faut-il ajouter que l'idéal politique de l'auteur des *Nacionalidades* ne trouva, parmi les catalanistes, de partisans enthousiastes et décidés que dans la jeunesse avancée, dont Valentin Almirall était le chef.

Il est à peine besoin de rappeler à quelles incertitudes et à quels excès aboutit l'éphémère République de 1873, quand elle voulut organiser l'État espagnol sur les bases fédéralistes. Ceux-là même qui avaient proclamé la République fédérale, n'arrivèrent pas à s'entendre au sujet de l'unité, qui devait lui servir de base. Certains proposaient de conserver les provinces actuelles; d'autres parlaient, au contraire, de revenir aux anciens royaumes; il y en avait, enfin, pour lesquels l'idéal était une fédération générale de toutes les municipalités espagnoles [1]. C'est cette dernière idée qui, exagérée sous l'influence du tempérament individualiste à l'excès des Espagnols, devait aboutir à ce que l'on a appelé le « cantonalisme ». Après six mois d'existence, la République finit par sombrer, au milieu de l'anarchie croissante et à la faveur d'un *pronunciamiento*.

1. Voir Pompeyo Gener, *La cuestión catalana*, dans la revue *Nuestro Tiempo* de mai 1903.

*
* *

Cet échec jeta un notable discrédit sur les idées de Pi y Margall et rendit aux « traditionalistes » la première place dans le mouvement catalaniste. Ils n'ont cessé de la conserver depuis. Almirall lui-même ne tarda pas à rejeter les principes *a priori* de Pi et à préconiser un système qui prétendait se fonder sur l'expérience et non plus sur le rationalisme pur et être l'aboutissant de toutes les études antérieures de la langue, de l'histoire, du droit et des intérêts économiques de la Catalogne. C'est sous son inspiration que fut fondé le premier groupement catalaniste militant, le *Centre Catalá*, en 1880.

Au *régionalisme littéraire* avait succédé, à la suite des menaces qu'annonçait pour les vieilles lois locales la préparation d'un nouveau Code civil, le *régionalisme juridique*. A cette occasion, le mouvement prit une extension considérable, au point d'embrasser bientôt toutes les manifestations de la vie morale et intellectuelle de la Catalogne [1].

1. L'émotion fut telle que les rédacteurs du Code jugèrent prudent de modifier leur projet primitif dans un sens favorable au droit « foral ». L'article 12 de la loi du 24 juillet 1889 déclare, en effet, que « les provinces et territoires, où subsiste un droit local (*fuero*), le conserveront dans toute son intégrité, sans qu'il souffre aucune altération dans son régime juridique écrit ou coutumier par suite de la publication de ce Code, qui ne sera applicable que comme loi supplémentaire, à défaut de dispositions dans les lois spéciales ». Il est vrai qu'aussitôt après, l'article 15 restreignait sensiblement la liberté qu'impliquait cette disposition, en offrant de nombreuses facilités aux personnes jouissant du droit foral pour passer sous l'empire du droit commun, c'est-à-dire du nouveau Code civil; il créait même certaines

Il ne restait d'étrangers à ce mouvement que les défenseurs des intérêts matériels, qui le considéraient encore comme une cause de ruine pour l'industrie catalane, laquelle vit presque exclusivement des marchés espagnols.

Mais cet état de choses se modifia, lors de la promulgation des nouveaux traités de commerce, notamment avec l'Angleterre [1]. On vit alors une assemblée de commerçants se réunir à Barcelone et nommer des commissaires, qui se rendirent à Madrid pour remettre à Alphonse XII ce qu'on appela le Mémoire des charges de la Catalogne ou « des injures » (*Memoria d'Agravis*), le 10 mars 1885 [2]. L'auteur en était Almirall lui-même. « Ce que nous désirons — déclarait le président de la commission au roi — c'est qu'on implante en Espagne un système régional, adéquat aux conditions actuelles de chaque région, dans le genre de ce qui a lieu dans les différents États de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Ce système fut, d'ailleurs, appliqué déjà en Espagne, au temps de sa grandeur. »

De cette époque date la substitution du vocable *régionalisme* à celui du *catalanisme*, pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas de créer une situation spéciale au profit de la Catalogne, mais de donner une organisation semblable à tout le pays.

présomptions en faveur de ce dernier, de manière à favoriser l'absorption du droit foral par le droit commun.

On comprend que cette « cote mal taillée » ait été assez mal accueillie des Catalans.

1. Voir *infra*, pp. 262-264.

2. En souvenir d'un autre message, adressé jadis à Philippe IV après la campagne du Roussillon. Le titre exact est : *Memoria en defensa de los intereses morales y materiales de Cataluña, presentada á S. M. el rey D. Alphonso XII en 1885.*

L'année suivante, Almirall, dans un ouvrage célèbre — qui reste, aujourd'hui encore, à certains égards, la base doctrinale du catalanisme[1] — précisa les vues exposées dans ce message, tout en s'efforçant de concilier ses idées « fédéralistes » d'antan, auxquelles il donna le nom de *particularisme*, avec les aspirations propres du peuple catalan. Les raisons qui motivent le « catalanisme régionaliste » selon Almirall, c'est la situation même de l'Espagne, ce sont toutes les « misères » sur lesquelles il s'étend longuement, c'est le système représentatif vicié dans son essence, c'est le chiffre effroyable de la dette publique, c'est le nombre scandaleux de généraux sans soldats. Ce sont aussi toutes les « injures » subies par la Catalogne, en dépit desquelles cette région « n'est pas séparatiste » : Almirall se défend contre une telle accusation, si répandue à Madrid, et il explique avec franchise les causes qui, selon lui, empêchent la Catalogne de rompre avec le reste du royaume.

Le « particularisme » a, en outre, des bases théoriques et rationnelles — et ici, Almirall se rapproche de Pi y Margall. La meilleure organisation politique doit être, en effet, celle qui assurera le maximum de liberté avec le minimum de contrainte. Dans la pratique, le système qui se rapproche le plus de cet idéal, c'est l'État composé, État fédératif ou Confédération d'États. Ce qui conviendrait à l'Espagne, ce serait donc une vaste fédération, dans laquelle chaque région naturelle — Catalogne, Aragon, Valence, Castille, Navarre, etc. — jouerait le rôle d'un État particulier : l'unité serait assurée par un pouvoir central, qui re-

1. *Lo Catalanisme*, Barcelone, 1886. La traduction castillane date de 1902.

présenterait la Fédération dans les relations internationales. Au cas où certaines régions répugneraient à cette combinaison, on pourrait se contenter d'une « union réelle », sur le modèle austro-hongrois, — la Castille et l'Andalousie continuant à vivre sous le régime unitaire et centralisé, qu'elles ont toujours connu, tandis qu'on restaurerait l'ancienne Confédération catalane-aragonaise : la Couronne serait le trait d'union entre ces deux États.

Un pareil retour aux idées de Pi y Margall n'était pas de nature à satisfaire un grand nombre de catalanistes. Les deux parties de l'ouvrage d'Almirall leur paraissaient inconciliables, chacune répondant à un système doctrinal différent. Le critérium, qui lui servait à distinguer les régions « naturelles » qui devaient être groupées en Fédération, leur semblait entaché des mêmes défauts que le fédéralisme[1]. Enfin, les tendances républicaines ou démocratiques, que représentait le *Centre Catala*, dont Almirall était le chef, leur répugnaient.

C'est pourquoi l'on vit, dès 1887, les purs « traditionalistes » fonder de nouveaux groupements : la *Lliga de Catalunya*, le *Centre Escolar Catalanista*, qui jouèrent désormais le premier rôle dans le mouvement catalan. La question de gouvernement, celle de la Constitution politique même du reste du royaume leur apparaissaient comme secondaires. La seule chose qui leur tenait à cœur, c'était la Catalogne, envisagée non plus seulement comme une simple région, se distinguant des autres provinces espagnoles par sa langue, par ses coutumes, par son droit particulier, mais comme une

1. Prat de la Riba, introduction au livre de L. Durán y Ventosa, *Regionalisme y Federalisme*, Barcelone, 1905, pp. XIII-XVI.

véritable *nation*, comme la patrie unique des Catalans [1].

Le pas qui séparait le « régionalisme » du *nationalisme* fut vite franchi, à la faveur des événements. *Catalunya pels Catalans* (la Catalogne par les Catalans) devint la formule en laquelle se résumaient les revendications des catalanistes. Ils cherchaient, en même temps, usant du droit qu'a toute nation de se constituer en État, à jeter les bases de la future organisation politique, qui comblerait leurs vœux, en délimitant nettement les attributions qui devaient revenir à l'*État national*, c'est-à-dire à l'État catalan, et celles qui resteraient du domaine de l'*État fédéral*, c'est-à-dire de l'État espagnol.

*
* *

Il est intéressant, à cet égard, de comparer le célèbre projet de Constitution élaboré par un nouveau groupement, *l'Unio Catalanista*, et ratifié, le 25 mars 1892,

1. La *Lliga* profita du séjour que fit la Reine-Régente à Barcelone, à l'occasion de l'Exposition universelle qui eut lieu dans cette ville en 1888, pour lui présenter une sorte de programme des réformes que les Catalans attendaient de la Couronne : droit pour la Catalogne d'avoir ses Cortès libres, de percevoir ses impôts, d'avoir une administration propre, son armée de volontaires recrutés dans la région, une instance en dernier ressort, des fonctionnaires catalans, et obligation pour le souverain de jurer le respect de la Constitution de Catalogne. C'est à peu près le même programme qui devait être repris, cinq ans plus tard, dans les Bases de Manresa.

Deux faits bien significatifs de l'évolution qui s'était produite : ce message était écrit en catalan, et la Reine était appelée « comtesse de Barcelone » (*Missatge à S. M. Donya Maria Cristina de Habsbury Lorena, Reyna Regent d'Espanya, comtessa de Barcelona, maig 1888*).

à Manresa, par près de trois cents délégués venus de tous les points de la Catalogne, et dans lequel on peut voir l'expression la plus complète de la doctrine *nationaliste*[1], avec le fédéralisme *pactiste*[2] de Pi y Margall, inspiré de Proudhon.

Nous avons déjà vu que ces deux systèmes différaient dans leur conception même de l'État et de la nation. L'auteur des *Nacionalidades* demande que l'Espagne soit constituée sur la base d'une fédération de régions ou de provinces, unies par le *pacte*. Pour les nationalistes, au contraire, l'État espagnol doit être une fédération de *nations*. Pi y Margall croit que toute société est fondée sur le pacte : il part du principe de l'autonomie *individuelle*, dont il fait découler successivement l'autonomie *municipale*, l'autonomie *régionale*, l'autonomie *nationale*, pour arriver, en dernière analyse, à la fédération de tous les États dans la Société internationale; tandis que, d'après les « nationalistes » catalans, la nation est un concept historique, qui n'a rien à voir avec le pacte.

De cette distinction fondamentale dérivent d'autres

1. Après l'Assemblée de Manresa, qui avait formulé le programme catalaniste, l'Assemblée de Reus, en 1893, définit les moyens de le mettre en pratique. Elle décida notamment, dans un but de propagande, de condenser les aspirations régionalistes dans un abrégé populaire : tel fut l'objet du *Compendi de la doctrina catalanista*, œuvre de MM. Prat de la Riba et Montanyola (Sabadell, 1894), dont la notoriété ne le cède en rien à celle des Bases elles-mêmes.

2. Par opposition au fédéralisme *organique*, qui affirmait l'unité de la société et de l'État, et opposait l'organisation de haut en bas à l'organisation de bas en haut. Si la doctrine du Pacte trouva son application — d'ailleurs lamentable — dans la proclamation révolutionnaire des cantons en 1873, la doctrine organique triompha, au contraire, dans le projet de Constitution de cette même année aux Cortès, selon lequel la nation espagnole se composait des États d'Aragon, des Asturies, de Catalogne, de Valence, etc.

différences dans l'organisation politique de l'État fédéral, alors même que les deux systèmes concordent sur un certain nombre de points. L'un et l'autre admettent, en effet, que les relations internationales, la connaissance des litiges entre régions ou entre provinces, la défense militaire du pays, les finances générales, le commerce extérieur, la politique douanière, les chemins de fer, les routes, les canaux, les ports, les postes et télégraphes demeurent dans les attributions du pouvoir fédéral (« national », selon Pi). Mais les Bases de Manresa reconnaissent au pouvoir régional des facultés que Pi y Margall considère comme propres au Pouvoir fédéral : la législation mercantile, fluviale et maritime, le régime monétaire et la frappe de la monnaie, la détermination du type pour les poids et mesures. De plus, en ce qui concerne l'armée, la Base 12 de Manresa déclare que la Catalogne contribuera à la formation des forces de terre et de mer au moyen de volontaires ou d'un tribut en argent, selon le système qui était en vigueur avant 1845. Les Catalans ne serviront pas en dehors de la Catalogne, et l'armée de Catalogne ne sera composée que de Catalans.

En ce qui touche le maintien de l'ordre public, il sera assuré exclusivement, selon la Base 13 de Manresa, par des forces locales, dépendant absolument du pouvoir régional; tandis que, d'après Pi y Margall, il reste à la charge du pouvoir fédéral, qui sera appelé à intervenir avec ses forces, soit sur la demande de la province, soit de sa propre initiative, quand il le jugera nécessaire au nom de la sécurité générale de l'État.

En matière de finances, il convient de souligner l'importance que les nationalistes attachent au système du « concert économique », c'est-à-dire au contrat

passé entre l'État et la province, pour déterminer la répartition de l'impôt, la province payant à l'État une quantité déterminée, moyennant quoi elle resterait libre de percevoir et de répartir les impôts à sa convenance. Pi y Margall accorde, lui aussi, à la province, en cette matière, une certaine autonomie, mais dans une mesure bien moindre que le nationalisme: celui-ci ne reconnaît de ressources propres au Pouvoir fédéral que celles qu'il tire des douanes; tandis que les recettes provenant de la monnaie, des postes et télégraphes, par exemple, d'après les Bases de Manresa, reviendraient à la région.

Mais la différence essentielle entre le *fédéralisme* et le *nationalisme* réside en ce que celui-là se préoccupe davantage des « droits individuels », dont il confie la sauvegarde au pouvoir fédéral. Les Bases de Manresa, au contraire, ne disent rien des droits individuels; elles se préoccupent, non pas des droits de l'homme, qu'elles semblent considérer comme une pure abstraction philosophique[1], mais des « droits des Catalans » qu'elles placent « sous la sauvegarde du pouvoir exécutif catalan » (Base 16).

De la même façon, tandis que Pi y Margall compte parmi les attributions de la Confédération « l'établissement et la défense de l'égalité sociale pour tous les Espagnols [2] », le nationalisme considère comme « étrangers » — aux yeux de la Catalogne — les Espagnols des autres provinces : selon la Base 4 de Manresa, « seuls les Catalans — par naissance ou par naturalisation — pourront remplir en Catalogne des charges publiques, même en ce qui concerne les emplois

1. Voir DURÁN Y VENTOSA, *op. cit.*, pp. 155 à 157, et A. ROYO VILLANOVA, *El problema catalán*, Madrid, 1908, p. 196.
2. *Las Nacionalidades*, p. 322.

gouvernementaux et administratifs, dépendant du pouvoir central ».

Les Bases de Manresa étaient manifestement incompatibles avec l'unité et même l'existence de l'État espagnol. Si les nationalistes catalans avaient persisté dans l'intransigeance qu'ils affichaient à l'époque où ces Bases furent adoptées, il était à prévoir qu'on aurait abouti à un conflit, mettant gravement en jeu la paix intérieure de l'Espagne. Heureusement pour ce pays, le catalanisme a passé par une nouvelle évolution : sans renoncer à l'idéal que représente pour eux le projet de Constitution voté à Manresa, les « nationalistes » ou régionalistes catalans ont admis la possibilité d'arriver à leurs fins au moyen de détours et de tempéraments provisoires. Une entente avec le pouvoir central, en vue de réaliser une partie, au moins, de leurs aspirations autonomistes, a, dès lors, apparu comme possible, bien que tous les efforts dépensés en ce sens, comme nous le verrons, n'aient pas abouti jusqu'ici.

*
* *

Au contraire, le « bizkaitarrisme » ou nationalisme basque, qui est un mouvement bien postérieur au catalanisme, n'a pas évolué. Il doit le caractère d'intransigeance et d'hostilité qu'il n'a cessé de manifester vis-à-vis du gouvernement de Madrid, autant au tempérament particulier de ce petit peuple, si profondément attaché à ses souvenirs et à ses traditions, qu'aux circonstances particulières, dans lesquelles est né ce nouveau parti.

Il est hors de doute, en effet, que l'esprit de son fondateur, Sabino Arana-Goiri, fut fortement influencé par ce qui se passait à Barcelone, au moment où il

étudiait à l'Université de cette ville; c'est le mouvement catalaniste de cette époque — tel que Arana-Goiri le connut et sans pouvoir deviner l'évolution qui le transformerait dans la suite — le catalanisme, avec son caractère traditionaliste, romantique et « anti-espagnol », qu'il songea à transporter, de toutes pièces en *Euskérie* — comme les nationalistes appellent l'ensemble des pays basques. Arana-Goiri ressuscita, lui aussi, et remit en honneur la langue de son pays, il refit son histoire, et résuma ses aspirations dans cette formule radicale : « la Biscaye pour les Biscayens ». Dans un opuscule fameux, *Bizkaya por su independencia*, il déclara que la Biscaye était une nation libre en droit, mais opprimée de fait. Il fonda des centres de réunion, des journaux, provoqua de nombreuses manifestations, et après une vie, toute remplie par la poursuite fiévreuse de son idéal et par les persécutions dont il eut à souffrir de la part du gouvernement de Madrid, il mourut à trente-sept ans, en 1903 [1]. Ses compatriotes lui firent d'imposantes funérailles, et il semble même que le souvenir, auréolé comme dans une légende, de leur « martyr » ait augmenté la confiance des nationalistes basques dans le succès de leur cause et donné une vigueur nouvelle à leur parti.

C'est seulement en 1906, dans une assemblée tenue à Bilbao, qu'a été adopté le programme du parti. Il se résume dans ces quatre mots inscrits sur son drapeau par Sabino Arana et qui sert à ses disciples actuels de cri de ralliement et de guerre : *Jaun-Goikua et a Lagi-Zarra* (Dieu et les anciennes lois).

1. Voir pour plus de détails sur Arana-Goiri et sur le nationalisme basque, mon article dans la *Revue* du 15 décembre 1907, et José Orueta, *El país vasco*, Madrid, 1907, pp. 45 et suiv.

Les nationalistes basques, les *bizkaitarras*, veulent rendre à leur patrie — en ce qui concerne les quatre provinces espagnoles — sa situation d'avant 1839 ; pour les pays de Laburdi et de Zuberoa, dans les Basses-Pyrénées françaises (car le nationalisme basque dépasse les frontières espagnoles) ils réclament l'abrogation des lois révolutionnaires de 1789. Mais leurs aspirations vont bien au delà du domaine politique.

La caractéristique de ce parti est d'être foncièrement hostile aux idées « libérales » (au sens que l'on donne à ce mot encore aujourd'hui au sud des Pyrénées, comme chez nous vers 1830), c'est-à-dire, en première ligne au parlementarisme et à la liberté des cultes.

Le programme nationaliste — aux termes du manifeste de 1906 [1] — a un quadruple objet :

1° Que le peuple basque suive les enseignements de la vraie religion chrétienne, comme les ont suivis et observés ses ancêtres ;

2° Que les usages et coutumes tombés en désuétude soient remis en honneur ; qu'on respecte ceux qui subsistent et que l'on combatte les usages « exotiques », si préjudiciables ;

3° Les nationalistes basques se proposent aussi de ressusciter les institutions juridiques, économiques et autres de l'ancien temps ;

4° Enfin, de développer les arts et les lettres basques, « qui sont une manifestation de la nationalité basque » et de répandre la langue basque (*l'euskera*), de façon qu'elle soit la seule parlée dans la contrée.

Et le manifeste ajoute : « Comme règle de sa conduite dans ces différents ordres d'idées, le parti se

1. *Proyecto de manifiesto y de organización del Partido Nacionalista Vasco*. Bilbao, 1906.

conformera aux préceptes de la plus pure morale chrétienne, telle qu'elle a été sanctionnée par une tradition constante. »

Cette dernière phrase suffit à caractériser l'esprit et les tendances du « bizkaitarrisme ».

Ce parti ne se rattache à aucun des groupes représentés aux Cortès de Madrid. Si les Basques ont placé jadis toutes leurs espérances dans le carlisme, il n'en est plus de même aujourd'hui : c'est au carlisme, déclarent « les nationalistes », qu'est due la perte des *fueros* et aussi ce mépris qu'affectent certaines grandes familles du pays, depuis 1833, pour la langue nationale; Don Carlos et ses successeurs — à les en croire — ne sauraient aimer les libertés basques pas plus qu'aucun autre Bourbon de leur famille. Pas une goutte de sang basque ne coule dans leurs veines : comment l' « Euzkadi » identifierait-elle, dès lors, sa cause avec celle de ces étrangers, de ces Espagnols « d'au delà de l'Ebre [1] » ?

Les nationalistes ne compromettent pas davantage leur cause avec celle des partis « intégriste » ou « fuériste ». Ils repoussent même ce mot de « fuero », qui implique — selon le dictionnaire de l'Académie espagnole — un sens de privilège et d'exemption, pour lui substituer le terme plus expressif en basque de *Lagi-Zarra* (les lois antiques) ; ces prétendus *fueros*, en effet, « loin d'être des privilèges concédés par des rois ou des gouvernements *étrangers*, sont des lois propres, que les Basques ont faites pour eux-mêmes dans l'exercice de leur absolue souveraineté, sans l'intervention d'aucun pouvoir extérieur ».

Les *bizkaitarras* ne comptent donc que sur leurs

1. *Ami Vasco*, par IBER, Bilbao, 1906.

propres forces. Ils possèdent, d'ailleurs, une organisation très complète. Pour entrer dans le parti, il faut être Basque — d'origine ou de naissance — et avoir plus de seize ans. La direction est confiée à des « juntes » municipales, à des conseils régionaux et à un conseil suprême, nommé à l'élection secrète. Le Parti a ses commissions de culture (pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse basque), d'action sociale, d'émigration, etc. Il a son hymne national et ses journaux; il possède son trésor alimenté par des cotisations régulières; il a des représentants, non seulement dans les pays basques français, mais aussi à l'étranger, c'est-à-dire à Madrid et à Paris, et des adhérents dans les diverses colonies basques, établies dans les Amériques. Enfin, le nombre de ses membres actifs dépasse, paraît-il, dix mille, groupés dans plus de trente *Batzokis* ou Sociétés nationalistes, non seulement en Biscaye, mais aussi dans le Guipuzcoa et l'Alava; et il compte, en outre, sur la sympathie non douteuse de nombreux Basques, qu'il espère enrôler un jour sous son drapeau.

Tout ceci montre bien que l'on ne se trouve pas en présence d'un mouvement éphémère. Tant qu'il restera figé dans son attitude intransigeante et romantique, et qu'il ne précisera pas son programme en vue de l'orienter vers des solutions concrètes et pratiques, il est à craindre, il est vrai, pour le nationalisme basque, que tout son effort n'aboutisse qu'à des manifestations tumultueuses et vaines — de récents événements l'ont bien montré [1] — sans résultat positif pour ses aspirations autonomistes.

Mais rien ne dit qu'il n'évoluera pas un jour comme

1. Voir notre article de *l'Opinion* du 17 septembre 1910.

l'a fait le catalanisme. En dehors des « bizkaitarras », nombre de Basques, qui ne sont pas affiliés à ce parti, estiment, eux aussi, que c'est un droit pour leur région de conserver sa personnalité historique, de s'administrer elle-même, conformément à ses usages et coutumes et à ses intérêts matériels. Les partis avancés eux-mêmes, dans les Vascongades, inscrivent sur leurs programmes la modification nécessaire du système créé par la loi du 21 juillet 1876 — qui devait être provisoire mais qui n'en a pas moins subsisté jusqu'à ce jour — et l'établissement du « système foral », conformément aux désirs du pays [1].

Grâce à la forte organisation qu'il possède déjà, et aussi par l'attrait qu'il exerce particulièrement sur la jeunesse, le parti nationaliste basque peut donc être appelé à devenir le noyau d'un mouvement plus puissant. Ce sera, sans doute, à la condition qu'il cesse de subordonner, comme il l'a fait ces dernières années, ses intérêts particuliers à ceux de Rome. Par ailleurs, il est à remarquer qu'en dépit de l'existence de forts groupements républicains et même socialistes à Bilbao et dans quelques centres industriels du Guipuzcoa, la question religieuse et aussi la question de régime — car la grande majorité des Basques est très sincèrement catholique et monarchiste — apparaissent moins de nature à diviser les « nationalistes » dans les Vascongades qu'en Catalogne.

1. Voir notamment l'ouvrage cité de José Orueta, et Gregorio de Balparda (républicain), *El fuero de Vizcaya en lo civil*, Bilbao, 1903.

III

Jusqu'en 1899, il semble que les gouvernements espagnols n'aient vu dans les divers mouvements régionalistes au sud des Pyrénées — selon le mot de Castelar — que des « rêves, que des folies sans importance ». C'est seulement à la suite de l'exaspération causée en Catalogne par les désastres coloniaux [1], que le ministère conservateur, alors au pouvoir, manifesta son intention d'accorder une certaine satisfaction aux aspirations autonomistes de cette province : c'est dans ce but que Silvela fit entrer dans son cabinet un des plus véhéments catalanistes, M. Durán y Bas, et qu'il mit à la tête de la municipalité de Barcelone un autre catalaniste notoire, le docteur Robert. De ce jour, la question régionaliste allait occuper le premier plan de la scène politique espagnole.

La tentative de Silvela échoua. La nomination d'une commission chargée de codifier le droit catalan fut, sans doute, bien accueillie à Barcelone. Par contre, les délégués de la « cité comtale », investis de la mission de négocier à Madrid un « concert économique » avec l'État, sur les bases proposées par l'*Ateneo Barcelonés*, ne virent pas le couronnement de leurs efforts. A la même époque, les projets financiers de Villaverde [2] causaient un vif mécontentement en Catalogne.

Ainsi s'expliquent les manifestations « séparatistes »

1. On s'en fera une idée par le livre de Guillermo Graell, *la Cuestión catalana*, Barcelone, 1902.

2. Ils portaient le budget des dépenses pour 1899-1900 à 937 millions de pesetas, soit environ 200 millions d'augmentation sur l'exercice précédent (Voir. *infra* p. 223 .

de Barcelone, dont la visite de l'escadre française fut le prétexte (juillet 1900). Elles eurent leur contre-coup à Madrid : le général Polavieja et M. Durán y Bas durent quitter le ministère; en même temps, le docteur Robert était destitué de ses fonctions municipales.

Les Barcelonais répondirent à cette dernière mesure, dans laquelle ils virent une injure directe à leur adresse, en envoyant, en 1901, le docteur Robert siéger aux Cortès.

Dès lors, le catalanisme, changeant de tactique, engagea la lutte sur le terrain électoral. Mais son essor fut arrêté, moins par la résistance des partis dynastiques, que par la lutte sans merci que lui firent les républicains.

Le républicanisme n'était pas, sans doute, un nouveau venu en Catalogne. Nous avons déjà montré quelle part avait prise cette province dans le mouvement révolutionnaire de 1868 et dans l'établissement de la République en 1873. L'importance de l'élément ouvrier en Catalogne, le voisinage de la France suffisent, d'ailleurs, à y expliquer le rapide succès des idées républicaines : sans compter que cette région, grâce à l'agitation imprudente des catalanistes, offrait à ces idées un terrain tout préparé.

On comprend que les catalanistes aient vu, d'abord, le républicanisme d'un assez mauvais œil. Tout en lui les offusquait dans leurs convictions religieuses, sociales et politiques. Aux yeux de ces gros industriels, de ces riches commerçants et de ces intellectuels, aux tendances visiblement conservatrices et réactionnaires, les républicains, dont M. Lerroux était le chef, apparaissaient comme de véritables révolutionnaires, ennemis du capital et affiliés à l'anarchie. Aussi bien aux élections municipales qu'aux élections législatives

de 1901, les sièges gagnés par les républicains furent autant de sièges perdus par les catalanistes. Et pendant les années qui suivirent, la lutte continua, avec le même acharnement, entre les deux partis : plusieurs fois même le sang coula à Barcelone.

Les monarchistes cherchèrent, naturellement, à profiter de ces divisions pour tenter de reconquérir le terrain qu'ils ne cessaient de perdre. Le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone, au printemps de 1904, raviva un moment les espérances du parti conservateur : les catalanistes affectèrent d'accueillir avec bienveillance le jeune souverain, uniquement pour faire échec au parti républicain. L'attentat dirigé contre M. Maura donna même lieu de leur part à des manifestations loyalistes, qui, malheureusement, ne devaient pas avoir de lendemain. Les fêtes terminées, la vie reprit son cours à Barcelone, et la lutte se poursuivit, avec des chances diverses, entre catalanistes et républicains : aux élections législatives de 1903, un grand nombre de ces derniers, et parmi eux l'ancien président de la République, M. Nicolas Salmerón, avaient été élus en Catalogne. Les catalanistes prirent leur revanche en 1905.

Il vint un moment, cependant, où un certain nombre de républicains, sous la conduite de M. Salmerón, consentirent à tendre la main aux catalanistes et à se mettre d'accord avec eux sur un programme régionaliste minimum, dont ils réclamaient, d'ailleurs, la réalisation, non seulement pour la Catalogne, mais aussi pour toutes les autres régions.

Cette curieuse alliance, connue sous le nom de *Solidarité catalane*, était le résultat des circonstances [1] et

1. Voir *infra*, p. 201 et mon étude sur *Le mouvement Catalan* dans les *Aspirations autonomistes en Europe*, Alcan, 1913, p. 97 et suiv.).

devait demeurer éphémère. En réclamant la refonte de la Constitution nationale sur la base des anciennes régions, les « Solidaires » prétendaient poursuivre la résurrection même de la patrie espagnole. Ils reconnaissaient, il est vrai, que cette transformation ne pourrait être l'œuvre d'un jour : il convenait, suivant eux, d'y procéder par transitions successives et savamment graduées. Aussi, pour l'instant, se contentaient-ils d'un certain nombre de réformes, immédiatement réalisables, sur lesquelles ils s'étaient entendus — non sans peine : 1° la création d'organismes régionaux, ayant leur personnalité financière et des attributions importantes en matière d'enseignement, de bienfaisance et de travaux publics; 2° l'autonomie des municipalités; 3° la création d'organismes régionaux pour l'étude des changements dans le droit civil, que l'évolution des temps rendait nécessaires [1].

En dehors de ces points, qui constituaient le programme propre de la Solidarité catalane, il restait bien entendu que chacun des groupes qui la composaient conserverait sa pleine liberté d'action. C'est ainsi que la *Lliga Regionalista*, fidèle aux pures traditions du catalanisme, revendiquait, par la bouche de son *leader*, M. Cambo, la reconnaissance de la « personnalité totale » de la Catalogne.

1. J'emprunte ce programme au discours de M. Salmerón au théâtre de Tivoli (14 avril 1907). Le discours que M. Abadal prononça au Sénat, à quelque temps de là (le 1er juin), était beaucoup moins net. Il convient, en tout cas, de remarquer que ni l'un ni l'autre de ces orateurs ne fit allusion à la langue, qui est, cependant, selon les catalanistes, un « élément essentiel de la vie régionaliste ».

*
* *

Le chef du gouvernement à cette époque, M. Antonio Maura, ne s'illusionnait, certes, pas sur les chances de vitalité de cette coalition, formée d'éléments si disparates. Pourtant, étant données les idées bien connues sur ce sujet de cet homme d'État, il faut admettre que ce n'est pas une simple tactique gouvernementale, dans le but de hâter la dissociation de ces éléments, qui le décida à présenter aux nouvelles Cortès de 1907, peu de temps après leur réunion, son projet de réforme de l'administration locale [1]. Les événements de Barcelone de juillet 1909 empêchèrent que ce projet, qui avait déjà reçu l'approbation de la Chambre, ne fût définitivement consacré par le Sénat. Cette tentative n'en marque pas moins une date importante dans l'histoire des idées régionalistes chez nos voisins, et c'est à ce titre qu'il convient de nous en occuper.

1. Ce projet n'avait pas seulement pour but, en effet, de satisfaire les aspirations autonomistes de la Catalogne, dans la mesure où le Président du conseil le jugeait possible. Mais l'idée de M. Maura était de purifier le système parlementaire, tel qu'il a été vicié par le gouvernement de parti, le « caciquisme » et par une centralisation excessive. Étant donné que l'agitation catalaniste s'était surtout fortifiée, d'après lui, des abus de l'administration, ce qu'il fallait, c'était réformer, de fond en comble, cette administration, et surtout l'administration locale, « le plus profond, le plus cuisant des maux dont souffre le peuple espagnol », selon ses propres expressions. Ce qui convenait, c'était à la fois de restaurer le régime local et de réhabiliter ses organismes. (Voir *supra*, p. 69). C'est à cela que répondaient diverses parties du projet dans le détail desquelles il nous est impossible d'entrer et qui avaient en vue notamment la reconstitution des anciennes collectivités, la distinction entre les grandes et les petites municipalités, l'élection des conseils municipaux, la nomination des alcades, le vote corporatif, de profondes modifications dans les attributions et les finances des municipalités et celles des provinces, etc.

Avant M. Maura, nombre d'hommes d'État espagnols avaient déjà songé à refondre la constitution municipale et provinciale actuelle, telle qu'elle résulte des lois du 2 octobre 1877 et du 29 août 1882 — qui n'ont été, nous l'avons dit, que l'exagération des principes formulés par les Cortès de 1812 — dans une loi organique unique, qui aurait en vue ce que nos voisins appellent « le régime local ». Le caractère commun de tous ces projets, élaborés depuis 1877, a été de n'envisager l'œuvre de décentralisation administrative, que sous la réserve de l'idée traditionnelle de l'unité politique du pays et de la souveraineté de l'État, appelé à exercer sa tutelle directe sur tous les autres organismes.

En ce qui touche, cependant, le problème régional proprement dit, le projet de M. Moret, en 1884 [1], celui de MM. Silvela et Sanchez de Toca en 1891 proposaient déjà de faire revivre les *régions*, à la place des provinces actuelles. Le dernier de ces projets demandait même l'institution de *conseils régionaux*.

C'est à la même idée, à peine déguisée, que répondait, dans le projet de M. Maura de 1907, la création, de « communautés provinciales » (*mancomunidades provinciales*), sur le modèle des *mancomunidades* municipales, que le projet préconisait également.

D'après les articles 407-418 de ce projet, tels qu'ils furent amendés au cours des débats parlementaires, ces *mancomunidades* ou entités interprovinciales pouvaient être constituées sur l'initiative, soit du gouvernement, soit d'une ou de plusieurs députations provinciales (conseils généraux), soit d'une ou de plusieurs

1. Déjà auparavant, un décret royal du 27 septembre 1847 avait divisé l'Espagne en régions. Mais cette mesure ne fut pas appliquée.

des municipalités des provinces intéressées, et avec le consentement de la majorité des députés et sénateurs de l'une quelconque de ces provinces. Le projet réglait minutieusement la procédure à suivre pour la constitution d'une *mancomunidad* : la demande devait réunir l'adhésion de toutes les députations provinciales intéressées et l'approbation des municipalités, représentant plus de la moitié des habitants de chaque province. Au cas où le gouvernement aurait eu des doutes sur cette adhésion des corps provinciaux et municipaux, il avait la faculté de recourir à un *referendum* dans l'une ou plusieurs de ces provinces.

La *mancomunidad*, ainsi constituée, était administrée par un conseil, composé des représentants des députations provinciales, à raison de trois par province, qui devait se réunir sous la présidence du gouverneur dans la capitale la plus peuplée de la région.

Les services d'utilité commune que ce conseil était appelé à gérer, « sauf les droits de l'État, selon la Constitution du royaume et les lois spéciales.. », concernaient : 1° la construction et la conservation des routes comprises sur le plan général de l'État, dans les limites du territoire visé ; 2° la construction de chemins de fer, tramways, ports, œuvres d'assainissement, canaux et réservoirs (*pantanos*) sur ledit territoire ; 3° l'établissement, dans les mêmes limites, de lignes télégraphiques et téléphoniques interurbaines ; 4° la création, le développement, l'entretien et l'administration d'établissements de bienfaisance générale ou nationale, sur le territoire des provinces visées.

Les *mancomunidades* devaient avoir leurs ressources particulières : revenus de biens propres, dons et cotisations volontaires, subventions de l'État, impôts spéciaux, sauf approbation de l'État.

En dehors de ses pouvoirs de tutelle ordinaires, en matière d'administration provinciale, le gouvernement conservait, d'ailleurs, le droit de révoquer, à n'importe quel moment, les concessions faites à une *mancomunidad*, « au cas où les fautes commises dans le service qui lui aurait été confié causeraient des préjudices d'un caractère général et notoirement graves ». Il pouvait aussi dissoudre les *mancomunidades*, si elles sortaient du cadre de leurs attributions. Mais, dans l'un et dans l'autre cas, le gouvernement était tenu de rendre compte aux Cortès, aussitôt que possible, de la résolution qu'il avait cru devoir prendre.

*
* *

Bien que ce projet n'ait pas abouti, il n'en résulte pas moins — et c'est la principale conclusion qui se dégagera de cette rapide étude — que le problème qui se pose à l'attention des hommes d'État espagnols, de leur aveu même, n'est pas un simple problème de décentralisation.

Il ne s'agit pas seulement, en effet, de modifications administratives, mais bien d'une réforme constitutionnelle et politique de l'État espagnol. « La question est de savoir — selon les expressions de M. Azcárate — si on doit accorder ou non la *personnalité* aux régions et les considérer, non pas comme des *moyens* d'administration, mais comme des *organismes sociaux*. Il ne faut pas confondre un district judiciaire, minier ou forestier, avec une province ou mieux une région, quand celle-ci est l'œuvre de la nature et de l'histoire et non celle de l'arbitraire du pouvoir public [1]... »

1. G. Azcárate (républicain), *le Régionalisme*, 1900.

Une décentralisation administrative très large peut apparaître en Espagne comme excessivement désirable. Mais, même si elle venait à être réalisée, le problème posé par le régionalisme n'en serait pas pour cela résolu.

Justement parce qu'il s'agit de questions aussi graves, il conviendrait, avant de les aborder, de se pénétrer intimement de l'histoire, « d'avoir une connaissance approfondie de la vie de l'Espagne, de ses institutions municipales et provinciales, et aussi des formations historiques, localités et régions, qui — bien qu'elles manquent d'une expression légale — ont persisté jusqu'à ce jour comme des réalités, ne demandant qu'à se révéler avec tous les caractères propres d'une personnalité collective [1]... » Et c'est cette connaissance de l'histoire qui malheureusement semble manquer encore aujourd'hui aux hommes d'État espagnols.

C'est pourquoi la plupart hésitent à aborder un si redoutable problème. Le projet de M. Maura, pourtant si modéré, a apparu à beaucoup d'entre eux en contradiction avec l'esprit de la Constitution et ils ont eu peur d'un saut dangereux dans l'inconnu.

Ce qui semblait justifier leurs alarmes, c'est que ce projet, comme nous l'avons vu, était, en grande partie, le résultat des circonstances. Loin d'obéir à un véritable mouvement national, ce projet — et ceci diminue singulièrement sa signification — avait été suggéré et imposé presque exclusivement par le mouvement catalaniste, qui avait atteint, grâce à la Solidarité, son maximum d'intensité et d'acuité.

Mais la discussion même de ce projet aux Cortès eut

1. A. Posada, *op. cit.*, p. 499.

pour principale conséquence d'occasionner une fissure dans le bloc de la Solidarité : tandis que la droite catalaniste, qui a pour chef M. Cambo, pour centre la *Lliga Regionalista* et pour principal organe la *Veu de Catalunya*, se montrait décidée à appuyer M. Maura, la gauche, au contraire, qui est surtout représentée par le *Centre Nacionalista Republica* et dont l'organe officiel est le *Poble Catala*, repoussait énergiquement toutes les avances du gouvernement, qu'elle qualifiait de « réactionnaire, d'antidémocratique et de vaticaniste ».

Enfin, la mort de M. Salmerón (septembre 1908) et les troubles de Barcelone (juillet 1909) achevèrent de désagréger cette coalition. Aux élections législatives, qui eurent lieu l'année suivante, 19 « solidaires » seulement (au lieu de 40, en 1906) furent élus : encore, parmi ces 19, n'y en a-t-il que huit que l'on puisse rattacher à l'ancien catalanisme.

Aujourd'hui, plus que jamais, les catalanistes sont profondément divisés en deux groupes hostiles : tandis que les héritiers des « traditionalistes », les membres de la *Lliga*, avec M. Cambo, déclarent que la forme du gouvernement de l'Espagne est pour eux d'importance secondaire et ne désespèrent pas de concilier leurs revendications avec les institutions actuelles, les autres, les moins nombreux, qui forment l'aile gauche de ce mouvement, groupés dans un nouveau parti, l'*Unio Federal Nacionalista Republicana*, restent fidèles au fédéralisme de Pi y Margall : seule, la République, à les en croire, pourra satisfaire les aspirations autonomistes de la Catalogne, car le régime actuel, qui ne se soutient que par un centralisme oppresseur, a toujours été et restera toujours, selon eux, l'adversaire déclaré de toute reconstitution poli-

tique de l'Espagne sur la base de ses anciennes régions.

Il est impossible de dire laquelle de ces deux tendances l'emportera. On peut seulement penser que la forme que prendra dans la suite le mouvement catalan et que son avenir même dépendent de l'attitude qu'adoptera à son égard le gouvernement de Madrid.

Il faut bien dire que si ce dernier a beaucoup fait, depuis un certain nombre d'années, pour se concilier la Catalogne, de même que les Vascongades, en se plaçant uniquement sur le terrain du développement économique de ces provinces, s'il a réussi — au moins, il l'espère — à dissiper tout à fait l'épouvantail du séparatisme dont on le menaçait dans ces deux régions, en inféodant complètement sa politique douanière aux intérêts de leurs industries [1], il ne leur a accordé, en revanche, jusqu'ici aucune concession dans le sens autonomiste.

La principale difficulté vient de la diversité des conditions, voire des aspirations des différentes régions. La Catalogne et les Provinces Basques sont les seules, nous l'avons dit, où le mouvement régionaliste — et même nationaliste — soit nettement accusé. Encore les tendances de ce mouvement dans ces deux régions sont-elles — nous l'avons également noté — profondément différentes. Cela explique, entre autres choses, que les efforts dépensés par les « Solidaires » en vue d'une action commune avec les Basques aient échoué. Ils n'ont pas davantage réussi à intéresser à leur cause Valence, l'Aragon et la Galice : dans ces trois régions, les aspirations autonomistes ne sont pas sorties du cadre littéraire [2]. Elles sont plus vagues encore

1. Voir *infra*, pp. 250 et suiv.

2. En Galice, il y a eu, cependant, un mouvement « nationaliste » antérieur même au catalanisme. Ce fut l'œuvre

dans les Asturies, en Estrémadure et en Andalousie, et elles n'existent pour ainsi dire pas dans les deux Castilles et dans le royaume de Léon.

Les catalanistes, qui, en défendant les intérêts de leur région, déclarent ne vouloir, en définitive, que « le bien de la patrie, de la grande patrie espagnole », sont bien obligés de reconnaître cet engourdissement du reste du pays ; et ils se bornent à souhaiter « que les autres provinces entrent, à leur tour, dans la voie régionaliste [1] ». En attendant, les quatre Députations de Catalogne se sont mises d'accord sur un projet de *mancomunidad*, manifestement inspiré de la dernière tentative de M. Maura. Elles demandent à l'État qu'il leur abandonne, « avec toutes les garanties désirables » et en leur concédant, en même temps, les moyens financiers à cet effet, la libre exécution des travaux publics intéressant leur région, ainsi que les attributions d'enseignement technique supérieur et d'assistance.

C'est là un programme *minimum*, qui, surtout si on se rappelle les Bases de Manresa, fait honneur à l'esprit de modération et de conciliation actuel des Catalans. Mais, même ainsi limité, il semble difficile que le gouvernement de Madrid réussisse à le faire voter par les Cortès : il ne saurait songer, en effet, à établir deux catégories de régions, en accordant aux

exclusivement de littérateurs, de poètes et d'historiens ; et il a à peu près disparu aujourd'hui, sans laisser d'autres traces qu'un beau livre de Murguia, *los Precursores*.

A Valence, il existe un petit groupe de régionalistes, qui s'intitulent *valencianistas*, s'appuyant, eux aussi, principalement sur la renaissance de la langue locale, et qui défendent leurs idées dans différents organes, dont plusieurs même n'existent plus : *lo Rat Penat*, *Valencia nova*, *lo Crit de la Patria*, *Renaixement*, etc.

1. Discours de M. Cambo à Saragosse, décembre 1911.

unes des droits qu'il refuserait aux autres. Et malheureusement pour les Catalans — comme pour les Basques — le reste du pays est loin, je le répète, de partager, à un même degré, leurs désirs d'autonomie [1].

D'autre part, si la grande majorité des Espagnols semblent prêter peu d'intérêt aux choses de Catalogne, il faut bien dire que cette province, de son côté, ne se préoccupe guère de la politique générale du royaume. C'est ce que confessait M. Cambo, dans le récent discours que nous avons cité. « Tant que le gouvernement — écrit, de son côté, avec un peu d'exagération, M. de Unamuno — a cédé aux exigences économiques de la Catalogne, ou plus exactement de Barcelone, les Catalans, distraits par leur négoce, ne se sont pas inquiétés d'imposer, dans l'ordre politique, leur manière de voir... Ils ont vendu leur âme pour un *arancel* (tarif de douanes)... [2] »

1. Ce projet, présenté aux Cortès par M. Canalejas, a cependant été voté par la Chambre (juillet 1912) ; mais il est douteux qu'il soit ratifié par le Sénat. A la Chambre même, il a rencontré une très vive opposition non seulement des conservateurs, mais aussi des membres les plus en vue du parti libéral. Ceux-ci, MM. Moret, Montero Rios, Romanones, Weyler, Cobian, se montrent les adversaires irréductibles de toute concession aux revendications régionalistes, c'est-à-dire catalanistes. Quant à M. Maura et à ses amis, ils ont reproché à M. Canalejas d'avoir plagié leur loi d'administration locale, après l'avoir tant combattue, et en la privant de sa base logique, la réforme municipale. Enfin, les nationalistes de gauche, les carlistes et les intégristes d'extrême droite trouvent naturellement le projet insuffisant.

Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que ce projet — davantage encore que celui de M. Maura de 1908 — n'a été édicté qu'en vue de complaire à un parti plus ou moins influent en Catalogne — celui de M. Cambo — et qu'il ne répond pas véritablement à un plan mûrement étudié d'autonomie administrative ou plus simplement de décentralisation.

2. Article cité dans la revue *Nuestro Tiempo* (1905).

Cette sorte de pacte inavoué — « la Castille acceptant d'être la tributaire économique de la Catalogne, la Catalogne consentant, à son tour, à être la tributaire politique de la Castille [1] » — explique les phases successives, par lesquelles est passé le catalanisme, et permet de comprendre que la solution du problème régionaliste ait pu jusqu'ici, sans trouble grave pour la paix intérieure de l'Espagne, être constamment ajournée.

Ce problème n'en existe pas moins, avec des caractères d'une incontestable acuité : il est, en quelque sorte, l'expression vivante de l'antagonisme entre deux idéals politiques qui a toujours subsisté, entre le centralisme de la Castille et les tendances régionalistes de la Catalogne, l'image de la lutte pour l'hégémonie entre ces deux provinces, ou plutôt entre leurs capitales, Madrid et Barcelone, — car on aura noté le rôle prédominant que joue cette dernière ville dans le mouvement catalaniste.

L'avenir même de l'Espagne est lié à cette grave question. On peut espérer que le développement des relations de tout genre entre les diverses régions diminuera les causes de conflits entre elles, qu'il atténuera surtout les divergences de sentiments qui ont tant contribué à exaspérer les revendications régionalistes au sud des Pyrénées.

Ce problème, en définitive, ne trouvera sa solution que du jour où régneront, tant en Catalogne qu'en Castille, une commune bonne volonté, une confiance réciproque et un égal désir de s'entendre.

Mais, de ce jour aussi, le problème régionaliste au sud des Pyrénées aura perdu une grande partie de son importance, car alors il existera véritablement une nationalité espagnole.

1. Discours de M. Cambo à Saragosse, décembre 1911.

CHAPITRE VI

LE CLERGÉ ET LA QUESTION RELIGIEUSE

I. Le rôle de l'Église dans l'histoire de l'Espagne, et le « régalisme ». Les idées nouvelles et l'invasion napoléonienne. Les événements de 1834 et la rupture avec Rome. Le concordat de 1851 : ses obscurités. — II. La Restauration et le Vatican. La question des ordres religieux. Les décrets de 1901 et de 1902. M. Maura et le projet de *convenio* de 1904. Le cabinet Lopez Dominguez et le projet de loi relatif aux associations. La politique anticléricale de M. Canalejas : les négociations avec le Saint-Siège et la « loi de cadenas ». La suspension des pourparlers : ses effets dans le pays. Le nouveau projet de loi sur les associations et la reprise officielle des relations avec Rome. Conclusions.

I

En dehors des mouvements « autonomistes », qui ont pris un caractère si inquiétant dans certaines provinces, il n'est, sans doute, pas de question qui passionne et qui divise plus les esprits, au sud des Pyrénées, que la question religieuse.

Pour les uns, c'est-à-dire pour les républicains et un certain nombre de libéraux, la situation même de l'Espagne s'explique par ce qu'ils appellent le « cléricalisme » : l' « obscurantisme » du clergé, son in-

fluence prépondérante dans les sphères dirigeantes, autant que dans la vie des particuliers, enfin, le développement excessif des congrégations seraient, à les croire, la principale cause de la décadence de leur pays [1].

Pour d'autres au contraire, — les conservateurs — parler du danger clérical, dans la Péninsule, ne répondrait pas à la réalité : il faudrait y voir « une improvisation artificielle, suggérée par l'anticléricalisme français de la fin du dix-neuvième siècle [2] ».

Il en est, enfin, comme les carlistes, les intégristes, certains catalanistes de droite, les nationalistes basques, qui mettent, nous l'avons vu, tout leur espoir dans la restauration absolue de la suprématie politique de l'Église.

Avec toute la réserve qui convient sur un terrain aussi brûlant, il semble bien que toutes ces opinions pèchent par leur exagération. C'est ce qui résulte d'un rapide coup d'œil sur les antécédents de la question religieuse en Espagne.

*
* *

Il est certain, tout d'abord, qu'il n'y a point de pays où l'Église ait exercé, presque de tout temps, une action aussi considérable, où elle se soit mêlée de façon aussi intime à la vie de la nation. Il suffit de rappeler la *Reconquista*, qui dura huit siècles (711 à 1492), et qui fut surtout avivée par la différence de religions; plus tard, la lutte contre la Réforme, dont

1. Voir notamment Morote, *Los frailes en España*, Madrid, 1904, et Cazalla, *El atraso de España*, pp. 231 et suivantes.
2. Salvador Canals, dans le *Correspondant* du 25 novembre 1912.

les souverains espagnols se montrèrent les adversaires les plus décidés ; la guerre même d'Indépendance, qui tira une grande partie de son caractère de ce que les habitants de la Péninsule voyaient dans les Français moins des envahisseurs que des hérétiques ; enfin, on peut dire que toutes les guerres civiles, qui ont ensanglanté le sol espagnol, au cours du dix-neuvième siècle — guerres absolutistes et guerres carlistes — ont été, au fond, des guerres religieuses.

Les sévères répressions, dont ont été constamment l'objet, au sud des Pyrénées, tous ceux dont les idées semblaient s'écarter du dogme établi, expliquent que l'Église ait pu conserver dans ce royaume une hégémonie véritable et longtemps indiscutée. Non seulement le protestantisme n'arriva pas à s'introduire en Espagne[1], mais on ne trouve dans ce pays aucun mouvement rappelant, de près ou de loin, le « gallicanisme »

1. En dépit de la liberté des cultes, entre 1868 et 1876, et de la simple tolérance, depuis, le protestantisme a fait, du reste, peu d'adeptes en Espagne. Des sociétés bibliques, principalement anglaises, n'ont réussi à ouvrir qu'un petit nombre d'églises et de chapelles à Madrid, à Barcelone, et dans quelques autres localités. Plusieurs de ces chapelles soutiennent aussi des écoles. Il existe un évêque protestant à Madrid, l'ancien Père Cabrera. Sur les côtes de Galice, il y a plus de 50 paroisses et même un autre évêque ; mais cela est dû à la présence continuelle de l'escadre britannique. Ailleurs, la propagande protestante s'est heurtée moins à l'hostilité des autorités qu'à l'indifférence presque absolue de la population.

Certains estiment que « le salut de l'Espagne aurait été dans la création d'un fort noyau protestant » (Cazalla, *op. cit.*, p. 246). Il semble bien, cependant, étant donnée la tendance exagérée du peuple espagnol à l'individualisme, que le protestantisme, qui tend à fortifier ce sentiment, eût singulièrement compromis l'œuvre politique et nationale poursuivie par les souverains de Madrid. C'est ce que ces derniers ont, d'ailleurs, trop bien compris.

le « jansénisme », ou le « modernisme » chez nous.

Ce n'est pas à dire, cependant, que les souverains espagnols ne se soient montrés de bonne heure résolus à défendre, contre les empiétements d'une puissance aussi redoutable, leurs prérogatives traditionnelles, ce que l'on appelait les *regalias*. Le « régalisme », qui fut une réaction du pouvoir civil contre l'hégémonie tyrannique de l'Église, apparut dès le moyen âge, et l'histoire des luttes que durent soutenir avec Rome, pour défendre leurs « droits royaux », tous les princes qui régnèrent en Espagne, pourrait faire l'objet de longs développements [1].

On doit en dire de même de toutes les mesures prises, à diverses époques, contre la main-morte ecclésiastique et le développement excessif des ordres religieux : la répétition de ces mesures suffit, du reste, à montrer qu'elles furent inefficaces.

Les Rois Catholiques ne cessèrent, d'ailleurs, à aucun moment, de se montrer les plus fidèles et les plus zélés défenseurs de l'Église. En dépit de la tolérance accordée aux autres cultes, la religion catholique est encore aujourd'hui la religion de l'État. Enfin, l'Espagne a toujours passé, à juste raison, pour être la terre bénie des moines ; elle resta au dix-septième siècle ce qu'elle avait été au siècle d'or : une *democracia frailuna*, selon la pittoresque expression de Juan Valera.

Vers la fin du dix-huitième siècle, cependant, *l'Encyclopédie* fit son apparition à la Cour de Charles III. Mais ce prince — dont les anticléricaux se réclament de nos jours, parce qu'il procéda à l'expulsion des

1. On pourra consulter R. Altamira, *op. cit.*, et l'étude de M. V. Covian y Junco sur le *Régime des cultes en Espagne* dans le *Bulletin de la Société de Législation comparée*, 1911, pp. 308 et suiv. ; 397 et suiv.

Jésuites — était, en réalité, profondément religieux et même superstitieux[1].

Les idées nouvelles étaient demeurées l'apanage des « économistes », des « philosophes », c'est-à-dire d'un petit nombre d'individus, appartenant à la haute société. C'est grâce à l'intervention des armées françaises dans la Péninsule qu'elles purent se répandre et éclater au grand jour. La dissolution de tous les ordres religieux, décrétée par Joseph Bonaparte (4 décembre 1808), constitua un précédent dont les Constituants de 1812 d'abord, puis les « libéraux » de 1820, enfin les « progressistes » de 1834 devaient se souvenir.

On ne tint pas compte au clergé — et surtout au clergé régulier — de ce qu'il avait été l'âme de la défense lors de l'invasion étrangère. En revanche, on ne lui pardonna pas d'avoir pris fait et cause pour Don Carlos. Le rôle joué par les moines et par nombre de curés dans la guerre civile fut un nouveau grief qui contribua à les perdre dans l'esprit du public et du gouvernement. Le populaire alla jusqu'à accuser les religieux, lors de l'épidémie de choléra qui sévit à Madrid en 1834, d'avoir empoisonné les fontaines !

Ainsi s'expliquent les exactions dont cette capitale et d'autres villes du royaume furent, cette même année, le théâtre : l'exécution des religieux, l'incendie des couvents, tandis que les révolutionnaires, de nouveau au pouvoir, ordonnaient, une fois de plus, la dissolution des congrégations et promulgaient les fameuses lois de sécularisation (*desamortización*).

Ces divers événements entraînèrent naturellement la rupture des relations de l'État espagnol avec le Saint-

1. Cf. l'ouvrage de M. Rousseau, *Règne de Charles III d'Espagne* (Paris, 1907), et l'introduction de Mgr Baudrillart.

Siège : elle se prolongea quatorze ans. C'est alors que furent engagées les négociations, qui devaient aboutir au Concordat du 16 mars 1851, où l'on retrouve la trace des antiques *regalias*. Et, bien que la paix religieuse vînt à être de nouveau troublée, quelques années après, avec la Révolution de septembre 1868, puis la proclamation de la République, ce n'en est pas moins ce Concordat qui, après la Restauration et la reprise des relations avec le Vatican (1875), continua à servir de base à ces relations. Il est encore aujourd'hui en vigueur.

*
* *

Certaines de ses dispositions, comme celles qui ont trait au nombre des diocèses — chiffre qui paraît réellement disproportionné avec l'étendue et les besoins du royaume — auraient besoin, cependant, d'être modifiées. D'autres sont obscures et donnent lieu à des difficultés d'interprétation, qui n'ont pu être encore résolues. C'est ainsi que l'article 29 du Concordat autorise explicitement trois congrégations religieuses d'hommes ; mais il n'en cite expressément que deux : celles de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Philippe de Néri. La troisième n'est pas désignée, et l'on peut se demander s'il s'agit d'un ordre unique pour tout le royaume ou s'il peut être distinct dans les divers diocèses. L'article 30 ne fixe pas le nombre des congrégations de femmes, et, même pour les congrégations d'hommes, il reste à savoir si l'article 29 est limitatif ou seulement énonciatif[1].

1. Les partisans de la seconde interprétation expliquent que les articles 29 et 30 n'ont pas eu pour objet de fixer les ordres religieux *reconnus*, mais simplement ceux que le gouvernement devait rétablir et entretenir à ses frais (Voir

C'est principalement sur ce terrain que s'est engagé, depuis vingt-cinq ans, le débat religieux, au sud des Pyrénées.

De grandes difficultés ont surgi notamment, au sujet de l'application de la loi sur les associations, du 30 juin 1887. Cette loi excepte de l'assujettissement aux formalités ordinaires les ordres désignés dans le Concordat de 1851 (*concordadas*), tout en stipulant pour les autres (*no concordadas*) l'obligation de présenter leurs statuts aux gouverneurs de provinces, de s'inscrire sur un registre spécial, d'annoncer par écrit le jour et l'heure de leurs réunions, de tenir une liste de leurs membres et un livre de comptabilité, enfin d'ouvrir leurs portes en tout temps au gouverneur et à ses délégués. Mais la plupart de ces dispositions sont restées lettre morte, de même que l'interdiction du port en public des habits religieux, faite aux membres d'associations non reconnues.

La situation même de la royauté, désireuse de se ménager l'amitié du Vatican pour faire face au carlisme[1], explique aisément que tous les cabinets — conservateurs et libéraux — qui se sont succédé à Madrid, jusqu'aux trente dernières années du dix-neuvième siècle, aient évité de se mêler directement à tout ce qui touchait, de près ou de loin, à la question religieuse.

Si, dès 1880, le gouvernement conservateur émit certaines dispositions, en vue d'arrêter l'exode dans le royaume des congrégations dissoutes en France, ces dispositions tombèrent vite en désuétude.

notamment J. Buitrago y Hernandez, *las Ordenes Religiosas y los Religiosos*, Madrid, 1901, pp. 197 et suiv., et Maximo, *El anticlericalismo y Las Ordenes Religiosas en España*, 1908, pp. 226 et suiv.).

1. Alphonse XIII a eu pour parrain Léon XIII.

Vingt ans plus tard, les raisons qui avaient dicté à la monarchie sa politique de prudence et de réserve n'existaient plus au même degré, et la situation était, en quelque sorte, retournée. Le danger carlisté semblait moins inquiétant ; au contraire, les républicains, dont les forces avaient sensiblement augmenté après la guerre américaine, faisaient de la question religieuse leur arme de prédilection contre la dynastie ; et les libéraux eux-mêmes, surtout pour se distinguer des conservateurs, ne trouvaient rien de mieux que d'inscrire cette question en tête de leur programme.

*
* *

L'arrivée en Espagne de nombreux ordres religieux, rapatriés des colonies [1] ou expulsés de France, servit de prétexte à la campagne, qui allait s'engager. Un républicain, M. Azcárate, fit remarquer, le 20 novembre 1900, à la Chambre, que sauf les trois congrégations *concordadas*, toutes les autres étaient dans une situation illégale, bien que, même dans les milieux politiques, la question restât controversée. C'était l'époque où l'affaire Ulbao [2], le mariage de la sœur du roi, la princesse doña Mercédès avec le comte de Caserte [3], les représentations du drame de Galdos, *Electra*,

1. L'opinion accusait les Pères des Philippines d'avoir été la principale cause de la révolte de cette colonie.

2. Dans l'affaire Ulbao, aussi bien que dans le drame de Galdos, *Electra* — singulière coïncidence, sur laquelle l'avocat de Mlle Ulbao, Salmeron, ne manqua pas d'insister dans sa plaidoirie, — il s'agissait d'une jeune fille que des personnages soi-disant religieux forçaient d'entrer au couvent, dans le but plus ou moins déguisé d'accaparer sa fortune au profit de leur ordre.

3. Les Caserte étaient connus pour leurs sympathies carlistes, autant que pour leurs idées ultramontaines en ma-

agitaient l'opinion et occasionnaient de tumultueuses manifestations dans la rue. Le gouvernement de Sagasta, dont faisait partie M. Canalejas, accepta le point de vue de M. Azcárate, et un décret, en date du 19 septembre 1901 et signé du ministre de l'Intérieur, M. Alfonso Gonzalez — ce décret est resté célèbre dans les annales politiques espagnoles — assigna aux associations religieuses *no concordadas* un délai de six mois pour s'inscrire conformément à la loi. Les membres de ces associations appartenant à une nationalité étrangère étaient tenus, en outre, de s'inscrire à leurs consulats respectifs.

Le Vatican protesta et menaça de rappeler son nonce de Madrid, et M. Moret qui, dans l'intervalle, avait remplacé M. A. Gonzalez à l'Intérieur, préféra négocier que de rompre, ce qui motiva la retraite de M. Canalejas. Une *real orden* du 9 avril 1902, qu'accepta le Saint-Siège, accorda alors l'existence légale à toutes les associations, moyennant la simple justification de leur autorisation par l'autorité ecclésiastique, et sous réserve des accords ultérieurs du gouvernement et de la Curie.

Sur ces entrefaites, les conservateurs reviurent au pouvoir (décembre 1902), et M. Maura, qui venait de montrer une grande intransigeance dans l'affaire Nozaleda [1], présenta aux Cortès, le 22 juin 1904, un

tière religieuse : c'est ce qui explique l'émoi que causa la nouvelle de ce mariage, survenant en un pareil moment, dans l'opinion libérale, qui le releva comme un véritable défi.

1. L'attitude du Père Nozaleda, ancien archevêque de Manille, pendant la guerre hispano-américaine, avait été, à tort ou à raison, fort critiquée. Sa nomination à l'archevêché de Valence par M. Maura, en janvier 1904, fut le prétexte d'une violente campagne de la presse libérale et républicaine. Derrière le Père Nozaleda, les républicains visaient, en réalité, le trône, dans la personne de la Reine-Mère, qui

projet d'accord (*convenio*) avec Rome, qui subordonnait la légalité de toutes les congrégations existantes ou à venir, selon la pratique courante, à une simple autorisation gouvernementale. Une fois autorisés, ces ordres, s'ils demeuraient soumis civilement aux lois générales du royaume, devaient toujours relever canoniquement de leurs ordinaires et prélats respectifs.

La situation privilégiée des trois seuls ordres concordataires allait ainsi être étendue à plusieurs centaines de congrégations [1].

Ce projet se heurta à une vive opposition des libéraux. M. Moret fit remarquer qu'en fait, sauf au point de vue pénal, toutes les congrégations ne relèveraient plus désormais que de Rome. Naturellement, les républicains firent chorus : si le projet réussit à être

passait pour avoir inspiré la décision du roi et de son ministre. La Chambre donna, cependant, raison à M. Maura. Mais, après la chute de celui-ci, de nouveaux incidents, qui éclatèrent à Valence, obligèrent son successeur au ministère, M. Villaverde, à obtenir la renonciation du P. Nozaleda à son archevêché.

1. Une statistique dressée à cette époque attestait l'existence en Espagne de 2.656 communautés de religieuses, dont 2.274 autorisées et 382 non inscrites. Parmi ces communautés, 1.029 s'occupaient d'assistance, 910 d'enseignement, 717 s'adonnaient à la vie contemplative. Il y avait 1.021 couvents ne comptant pas douze religieuses. Le nombre total de religieuses était de 40.030, dont 38.673 espagnoles et 1.357 étrangères.

Les communautés d'hommes étaient au nombre de 597, dont 509 inscrites et 88 non inscrites : 294 s'adonnaient à l'enseignement, 97 au sacerdoce, 92 aux missions, 75 à la vie contemplative et 39 à l'assistance. On comptait 266 maisons ne comptant pas douze religieux. Le chiffre total des religieux atteignait 10.630, dont 9.792 Espagnols et 838 étrangers.

On trouvera d'autres renseignements statistiques dans l'ouvrage récent de M. Severino Aznar, *Las grandes Instituciones del catolicismo*, Madrid, 1912, qui constitue d'ailleurs, un plaidoyer en faveur des ordres religieux.

voté — après un mois de discussion — par le Sénat (30 novembre 1904), son sort à la Chambre paraissait douteux. Mais M. Maura tomba du pouvoir, sans avoir eu le temps de soumettre son *convenio* à la ratification de cette assemblée.

C'était au tour des libéraux de rentrer en scène. Par malheur, ils ne réussirent pas à faire trêve à leurs perpétuelles divisions ni à s'entendre sur un même programme. Tandis que M. Montero Rios se déclarait l'adversaire résolu de toute mesure un peu jacobine, M. Moret, quoique désireux de poursuivre les négociations avec Rome, demandait, avant tout, la réforme de l'article 11 de la Constitution, qui reconnaît uniquement et exclusivement la religion catholique, puis la laïcisation de l'enseignement et la réforme du statut légal des associations. Enfin, M. Canalejas et ses amis repoussaient à la fois la réforme constitutionnelle et les pourparlers avec le Vatican et affirmaient le droit pour l'État de légiférer souverainement sur cette question.

M. Montero Rios et M. Moret échouèrent, tour à tour [1]. Le cabinet « radical », présidé par le maréchal Lopez Dominguez, ne fut pas plus heureux. Il se présenta devant le Parlement avec un programme anticlérical nettement accusé, qui comportait la laïcisation du mariage, des cimetières et de l'enseignement, et un projet de loi sur les associations et les congrégations, calqué sur le modèle français, et rédigé par le ministre de l'Intérieur, M. Davila, sous l'inspiration directe de M. Canalejas [2].

1. Voir *supra*, p. 87.
2. Ce projet refusait le caractère légal à toute association dont les statuts impliquent une renonciation perpétuelle aux libertés et aux droits appartenant à chaque

Cette loi devait servir de prélude à un nouveau Concordat à conclure avec le Saint-Siège. Mais elle allait à l'encontre des traditions du peuple espagnol, et son caractère révolutionnaire suffisait à la rendre impossible. Déjà, une ordonnance du comte de Romanones, ministre des Cultes, sur le mariage

citoyen. Il admettait la rupture volontaire des liens congréganistes, y compris celle des vœux proprement dits.

Toute association de caractère religieux avait besoin pour s'établir d'une autorisation législative, le conseil des ministres ayant toujours la faculté, pour des raisons d'ordre et de sécurité publics, de retirer cette autorisation. Des articles déterminaient minutieusement les formalités de la déclaration, de l'inscription au registre des associations, du contrôle et de l'inspection des autorités. Les membres des associations religieuses, qui se destinent à l'enseignement, devaient être pourvus des titres académiques nécessaires.

Les congrégations ne pouvaient posséder, ni en propriété, ni en usufruit, d'autres immeubles que ceux qui seraient nécessaires à l'accomplissement de leurs fins sociales. Les associations religieuses, s'adonnant à l'industrie et au commerce, devaient être soumises à l'impôt, comme tous les citoyens. Aucune congrégation ne pouvait recevoir de dons et legs, si ce n'est dans les conditions prévues par le Code civil ; et tous actes entre vifs ou testamentaires seraient nuls qui auraient pour objet, soit directement, soit par personne interposée, de se soustraire aux dispositions ci-dessus énoncées. Le Conseil des ministres fixerait, s'il le jugeait bon, la limite maxima des biens et revenus d'une association, qui ne saurait être dépassée sous peine d'amende. Dans les trois mois de la promulgation de la loi, toute association devait se mettre en règle avec elle. Les congrégations établies antérieurement par ordonnance ou décret royal feraient l'objet d'une revision du Conseil des ministres, qui aurait le pouvoir de révoquer les autorisations. Les associations comprenant des étrangers, dirigées par des étrangers, ou obéissant à une direction supérieure établie hors d'Espagne, étaient soumises à l'autorité gouvernementale : le Conseil des ministres et les gouverneurs civils des provinces pouvaient, selon les cas, les suspendre ou les dissoudre après notification aux autorités judiciaires compétentes.

civil[1] (28 août), lui avait attiré de violentes protestations de la part d'un certain nombre de prélats.

Une commission parlementaire avait été nommée pour examiner le projet Davila ; mais les conservateurs refusèrent d'en faire partie. Un discours du député républicain Azcárate fut le signal d'une agitation extraordinaire. Le *leader* du parti conservateur, M. Maura, accusa le cabinet d'avoir violé le *modus vivendi* de 1902, en omettant de traiter avec Rome. Le gouvernement chercha vainement à calmer l'opinion, en affirmant son respect de la religion et sa déférence pour le Vatican. L'Espagne était profondément remuée : manifestations et contremanifestations se succédaient chaque jour plus violentes, dans la capitale et dans les principales villes du royaume. Le cardinal Sancha, primat d'Espagne, adressait au président du Conseil une dépêche, où il qualifiait le projet sur les congrégations de « loi d'oppression sur les consciences, contraire à la liberté de l'Église et offensante pour l'esprit religieux du peuple espagnol ».

Le cabinet Lopez Dominguez dut abandonner le pouvoir après une singulière lettre au Roi de M. Moret[2].

Sous le ministère Veja de Armijo, l'agitation continua : pétitions de laïques, protestations de l'épiscopat,

1. La loi espagnole (art. 42 du Code civil) reconnaît deux formes de mariage : le mariage conforme aux canons de l'Église catholique et le mariage civil, seulement pour les non-catholiques. Le curé de paroisse a le droit de dire si la personne qui demande le mariage civil appartient ou non à la religion catholique. Une ordonnance ministérielle d'un précédent ministre de la Justice d'un cabinet conservateur, le marquis de Vadillo, du 28 décembre 1900, permettait de frapper de nullité les mariages civils contractés sans le recours préalable à l'avis des curés de paroisse. C'est cette ordonnance qu'annula le comte de Romanones.

2. Voir *supra*, p. 89.

meetings où conservateurs, carlistes et ultramontains figuraient côte à côte, adresses des dames au Roi, « levée des mantilles » à Madrid (8 décembre) se succédaient sans interruption. Le président du Conseil s'efforça inutilement de tranquilliser les esprits et de ramener la paix dans son propre parti.

*
* *

M. Maura revint au gouvernement, le 24 janvier 1907, à la tête des conservateurs unifiés, et, pendant trois ans, il ne fut plus question de la loi sur les associations, ni même de pourparlers avec le Saint-Siège.

C'est M. Moret qui, à son retour aux affaires, vers la fin de 1909, rouvrit ces négociations, en même temps qu'il remettait sur le tapis la question du statut légal des congrégations.

Dans un discours-programme, prononcé un an auparavant, le 18 novembre 1908, à Saragosse, le *leader* libéral avait présenté la question cléricale comme le lien nécessaire entre les divers groupements libéraux et démocratiques : « Voici venu, déclarait-il, le moment de délimiter les attributions de l'État et de l'Église. La naissance, le mariage et la mort ne peuvent être soumis à une autre intervention que celle de l'État. Il n'est nullement question de marcher contre l'Église; mais l'État possède des droits, et, comme on les lui retire, il les revendique et les recouvre. Il n'attaque pas, il se défend [1]. »

Ces paroles eurent un énorme retentissement; les républicains firent naturellement chorus. Il sem-

1. Cité par R. Meynadier, *l'Idée républicaine dans les pays monarchiques d'Europe*, 1911, p. 53.

blait que le fameux « bloc des gauches » — dont il était question depuis si longtemps — fût enfin à la veille de devenir une réalité. Faux espoir, que les événements se chargèrent bientôt de démentir !

Au lendemain des troubles de Barcelone, qui avaient montré à quels excès peut conduire en Espagne la passion anticléricale, les libéraux revinrent au pouvoir, mais ils firent preuve de la même impuissance que par le passé. Les négociations que M. Moret engagea avec Rome avaient simplement pour objet de préciser le sens de l'article 29 du Concordat de 1851 et de déterminer le troisième ordre, dont ce texte faisait mention sans le citer expressément. Selon ce que m'a déclaré lui-même l'ancien président du conseil, les pourparlers étaient sur le point d'aboutir, lorsqu'il fut renversé de la façon que nous avons vue [1].

*
* *

Le nouveau cabinet, présidé par M. Canalejas, continua les conversations avec le Saint-Siège, mais en leur donnant, semble-t-il, un champ beaucoup plus étendu. Le débat portait désormais sur la question des congrégations en général, c'est-à-dire que c'était tout le régime créé par la loi de 1887 et le décret de 1901 — assujettissant les ordres religieux à une autorisation préalable et à une inspection continuelle des autorités civiles — dont le gouvernement espagnol, par l'intermédiaire de son ambassadeur, M. de Ojeda, demandait la reconnaissance au Vatican.

Mais celui-ci n'entendait pas qu'on lui forçât la main. Il semblait, au reste, convaincu que le ministère Cana-

1. Voir *supra*, p. 89.

lejas céderait bientôt la place soit aux conservateurs, soit à un cabinet libéral plus modéré. Le principal, pour lui, était donc de gagner du temps ; aussi ne mit-il aucune hâte à répondre aux ouvertures qui lui étaient faites et préféra-t-il même laisser les évêques espagnols protester à sa place contre les intentions que l'on prêtait au président du Conseil, — alors cependant que rien n'avait transpiré des négociations en cours et qu'il était impossible, à l'avance, d'en prévoir le résultat.

Dans cette fameuse lettre au président du Conseil, les prélats déclaraient qu'il suffisait que la religion d'État fût la religion catholique, en vertu même de la Constitution, pour que toutes les associations religieuses approuvées par l'autorité ecclésiastique, conformément au droit canonique, eussent droit à une existence légale, sans être tenues de remplir aucune autre formalité.

Elles ne dépendaient donc, d'après les évêques, ni pour leur établissement ni pour leur dissolution, du bon vouloir gouvernemental, chacune d'elles répondant à un but particulier, dont l'autorité ecclésiastique est seule juge. L'expression « autres associations religieuses » de la loi de 1887 se référait uniquement, selon les prélats, aux autres associations religieuses, qui ne sont ni monastiques, ni régulières, ou à celles qui n'ont pas encore obtenu l'autorisation de l'Église. La distinction entre « ordres autorisés » et « ordres non autorisés » n'a apparu qu'en 1901 : elle est contraire, selon les évêques, à l'esprit du Concordat et à la politique constante du Saint-Siège.

Le président du Conseil se borna, en termes mesurés, à accuser réception aux évêques de leur lettre. Cette lettre, écrite en avril, de même que la réponse du gouvernement, devaient demeurer secrètes. Le 28 mai, le

journal catholique *El Universo* les publia l'une et l'autre dans ses colonnes.

L'incident eut un grand retentissement. M. Canalejas se plaignit au nonce de la conduite des évêques, et le 30 mai, la *Gaceta* ou Journal officiel publia un décret, qui rappelait les gouverneurs à l'observation du *modus vivendi* de 1902, qui soumet, comme nous l'avons dit, toutes les congrégations à la formalité de l'inscription, sous peine de dissolution et « qui — déclarait le préambule — en dépit de son caractère provisoire, n'a cessé depuis huit ans d'être toujours en vigueur ».

Avant d'être publiée, cette circulaire fut, d'ailleurs, communiquée à Rome.

Le 11 juin, une nouvelle ordonnance royale, qui abrogeait le décret Canovas du 23 octobre 1876, vint donner une interprétation plus large et plus libérale de l'article 11 de la Constitution de 1876. Cette disposition interdit « les manifestations et les cérémonies publiques d'une religion autre que celle de l'État » : lorsqu'elle fut édictée, elle inquiéta le Saint-Siège, car elle contenait une reconnaissance implicite des religions dissidentes, que la Constitution de 1812, au contraire, faisait ouvertement profession d'ignorer (article 12). Il avait fallu qu'une note officieuse rassurât à cet égard le secrétaire d'État de Pie IX, le cardinal Antonelli, en lui affirmant que si on en avait quelque peu changé la lettre, on n'entendait pas moins rester fidèle à l'esprit de l'ancienne interdiction.

Quelques chapelles protestantes avaient pu ainsi s'ouvrir à Madrid ; mais il leur était interdit de se signaler au dehors par le moindre signe extérieur. Cette réglementation rigoureuse avait motivé un certain nombre de protestations ; les parents de la reine Victoria,

restés attachés à la religion anglicane, en souffraient à chacun de leurs séjours dans la capitale espagnole, et l'on prétend même qu'elle a été cause qu'Édouard VII ne s'est jamais arrêté à Madrid. C'est dans ces conditions que le décret du 11 juin 1910 autorisa les cultes non catholiques à exposer des emblèmes, tels que croix, affiches, etc., à l'extérieur de leurs temples.

Cette concession aux quelques protestants — pour la plupart étrangers — qui existent en Espagne était peu de chose, en vérité. Elle suffit, cependant, à agiter de nouveau l'épiscopat espagnol et à faire sortir le Vatican de son attitude silencieuse et réservée. A la nouvelle lettre que lui adressèrent les soixante-deux prélats, M. Canalejas répondit, dans les termes, d'ailleurs, les plus déférents, en se défendant contre l'accusation que « la large interprétation donnée par le gouvernement à l'article 11 de la Constitution impliquât une humiliation pour la catholicité ». En même temps, il obtenait du roi l'autorisation de présenter aux Cortès un projet de loi, aux termes duquel les ministres pourraient remplacer le serment traditionnel sur l'Évangile devant le monarque par une simple promesse d'obéir aux lois. Cette réforme devait constituer un acheminement vers la suppression du serment obligatoire pour tous les actes civils et devant les tribunaux [1].

Enfin, le 15 juin, en ouvrant les Cortès, le souverain en personne annonça dans le discours du trône la réforme prochaine de la loi sur les associations, ainsi que des mesures tendant à restreindre le nombre et le développement des congrégations religieuses.

1. Cette mesure fit, en effet, peu de temps après, l'objet d'un projet déposé par le Ministre de la Justice au Sénat (8 juillet).

L'effet de cette série de mesures, édictées coup sur coup avec une rapidité déconcertante, de tous ces projets qui semblaient témoigner l'intention très ferme de la part du gouvernement de poursuivre sa politique anticléricale, avec l'approbation du roi et le concours des Chambres, fut d'abord, de soulever de nouvelles tempêtes, à la fois dans le clergé espagnol et parmi les catholiques intransigeants, et, ensuite, de décider les différents groupes de gauche — c'est-à-dire les libéraux de toutes nuances et jusqu'aux républicains — à se rapprocher du gouvernement.

L'agitation dans un sens et dans l'autre se traduisit notamment par de nombreuses manifestations féminines. Il paraît curieux de remarquer que le sexe faible, qui joue d'ordinaire un rôle si effacé dans la vie publique de nos voisins, accourt, au contraire, aux tout premiers rangs, dès qu'on touche à la question religieuse. On avait déjà assisté, à Madrid, au temps du cabinet Lopez Dominguez, à une « levée de mantilles ». Cette fois encore, ce fut une délégation des dames de l'aristocratie qui vint porter ses doléances au domicile même du président du Conseil. La duchesse de Bailen lut une longue protestation, « au nom de toutes les catholiques d'Espagne. » M. Canalejas écouta respectueusement; puis il s'efforça, sur un ton aimable et galant, de faire comprendre à ses nobles visiteuses qu'il convenait de distinguer soigneusement entre les deux aspects, religieux et politique, du problème. A cette démarche des dames de l'aristocratie succédèrent des manifestations en sens contraire des femmes du peuple, des cigarières, etc.

La fièvre gagna la province. En Navarre, dans les Provinces Basques et en Catalogne, carlistes et séparatistes s'agitaient au nom de la religion.

Dans une petite paroisse de campagne, un prédicateur demanda compte devant Dieu à M. Canalejas d'un décret « que n'eût pas signé Moulaï Hafid lui-même » !

Dans la capitale, pour répondre aux rogations annoncées par les catholiques, la coalition républicaine-socialiste de Madrid organisa, le 3 juillet, une grande manifestation anticléricale, à laquelle participèrent aussi les libéraux, ayant à leur tête M. Moret. Des meetings analogues eurent lieu, le même jour, dans d'autres grandes villes, notamment à Barcelone, à Séville, à Valence, à Bilbao, sans que l'ordre d'ailleurs fût sérieusement troublé nulle part.

Au Parlement, M. Canalejas s'efforçait de concilier tout le monde. Ce qu'il voulait, c'était, selon son expression, « secouer le poids mort de l'histoire et l'ancienne mentalité espagnole entachée de fanatisme ». Au demeurant, il se défendait de s'en prendre, comme l'en accusaient ses adversaires, au sentiment religieux. Faisant allusion aux négociations en cours, il déclarait : « Nous verrons si nous arriverons à convaincre le Vatican. Si nous n'y réussissons pas, nous le regretterons. Mais qu'y pouvons-nous ? » Et répondant à l'évêque de Madrid, au Sénat, il définissait ainsi son programme, sur le même ton, à la fois ferme et plein de modération (séance du 6 juillet) :

« Ou bien cette question se réglera en paix et en concorde, ou bien le gouvernement la réglera lui-même en usant de ses forces et de son énergie. Mais nous n'aurons pas la concorde et la paix, tant que subsisteront les doctrines que ni vous ni nous ne pouvons admettre.

« Qu'une pression cherche à s'exercer sur la politique du gouvernement, jamais ! Le pouvoir de l'Église su-

périeur à celui de l'État, jamais ! Il y a un élément religieux qui envahit un terrain où il n'a rien à voir.

« Seront inscrites toutes les congrégations qui rempliront les exigences de la loi, et non point celles qui se trouveront à l'abri du *modus vivendi*.

« Je n'ai violé ni le Concordat ni la Constitution. Il y a des moments dans la vie où il faut faire un pas décisif : ce moment est venu pour l'Espagne... Il y a des gens qui escomptent ma chute du pouvoir et l'avènement des conservateurs. Qu'importe ! Tôt ou tard, l'Espagne doit faire ce pas décisif. Il faut être catholique et fervent, mais aussi homme moderne, sans parti pris ni préjugés ni intransigeance. »

Le premier ministre ajoutait, tout en s'élevant contre le caractère antilibéral de l'enseignement congréganiste, que l'école, même laïque, devait comporter un principe religieux et moral et qu'il ne tolérerait pas des enseignements violant ce principe ; qu'il ne céderait pas, non plus, aux excitations démagogiques qui réclament l'expulsion des communautés religieuses et la séparation de l'Église et de l'État.

Peu de temps après, M. Canalejas déposa au Sénat, avec l'approbation du souverain, un projet de loi, dit de *cadenas*, qui interdisait à de nouvelles associations religieuses de s'établir en Espagne, avant la fin des négociations avec Rome. L'esprit de ce projet était peut-être au fond moins radical qu'on l'a prétendu, car, sans anticiper sur le résultat des pourparlers avec Rome, et tout en interdisant l'accès de la Péninsule à de nouvelles congrégations — à supposer que ce cas, assez invraisemblable, pût se présenter — il paraissait (et cette hypothèse s'accordait assez avec les déclarations du premier ministre au Parlement) devoir régulariser et légitimer, par là même, les ordres très nom-

breux qui s'étaient établis en Espagne postérieurement à la loi de 1887, sans se conformer aux prescriptions de cette loi.

*
* *

Ce fut pourtant l'annonce de ce projet qui occasionna la rupture des négociations.

« Le Saint-Siège — déclara l'*Osservatore Romano* (18 juillet) — a le droit et le devoir de défendre sa propre dignité et ne peut tolérer que, au mépris des règles les plus élémentaires de la correction diplomatique, le gouvernement espagnol prenne des dispositions sur les matières qu'on est en train de discuter, comme il l'a fait notamment avec les mesures adoptées et surtout avec le projet de loi « de cadenas », qui mettrait les religieux hors de la loi commune. Le Saint-Siège n'est pas intransigeant, mais soucieux de sa propre dignité et de l'intérêt de l'Église... »

Le Vatican mettait donc à la reprise des négociations sa condition que le cabinet de Madrid rapportât les mesures anticléricales prises dans les trois derniers mois et retirât le projet de loi de cadenas. M. Canalejas s'y refusa et donna à son ambassadeur l'ordre de quitter Rome.

Dans de nombreux communiqués à la presse, le président du Conseil et le ministre d'État s'attachèrent à montrer que le Saint-Siège seul avait voulu une rupture ; qu'aux propositions faites par l'Espagne, Rome avait répondu en offrant moins encore qu'à M. Maura, lors du *convenio* de 1910 ; que le Vatican avait traîné les pourparlers en longueur, pour menacer brusquement ensuite d'empiéter sur les droits de souveraineté de l'État ; et que le gouvernement de Madrid,

au contraire, avait toujours « répudié tout esprit d'hostilité contre la religion de l'État ».

Le Vatican affirmait, de son côté, que l'évolution logique de la politique suivie par M. Canalejas devait être d'atteindre le clergé séculier ; et de fait, il pouvait invoquer, à cet égard, ce qui s'était passé en France. Il rejetait la responsabilité de la rupture sur le gouvernement espagnol, sur sa politique tracassière et incorrecte. Il l'accusait de n'avoir cessé de créer de nouveaux incidents, en décrétant de sa propre autorité des réformes sur des questions concordataires.

D'ailleurs, aussi bien le cabinet de Madrid que la Curie romaine prenaient soin de déclarer qu'il ne s'agissait pas d'une rupture complète, mais d'une simple suspension... indéfinie des pourparlers. Le marquis de Gonzalez, conseiller d'ambassade, restait à Rome comme chargé d'affaires, et, d'un autre côté, contrairement à ce qu'on attendait, le Vatican ne rappela pas son nonce, Mgr Vico, qui quitta seulement Madrid pour Zaraus, en vue sans doute de se reposer et peut-être aussi de se rapprocher de la cour et du monde officiel, en villégiature à Saint-Sébastien.

Cet événement n'en eut pas moins dans le royaume un énorme retentissement. L'agitation fut particulièrement grande dans les provinces Basques et en Navarre, qui sont, nous l'avons dit, les régions d'Espagne les plus sincèrement catholiques et traditionalistes, et en Catalogne, où les carlistes profitèrent des circonstances pour mobiliser leurs forces; mais l'agitation s'étendit aussi à l'Aragon, à la Castille et à Valence. Bien que ces manifestations n'eurent pas de suite grave, grâce aux dispositions énergiques prises par le gouvernement, elles étaient, cependant, un avertissement assez significatif.

D'autre part, il était évident que les républicains et les socialistes attisaient l'effervescence générale, dans le but d'entraîner le gouvernement à leur remorque et de compromettre la royauté.

*
* *

Si l'on ajoute à cela le désir de M. Canalejas de défendre sa situation personnelle à la Cour contre les conservateurs et contre ses propres amis du parti libéral, on comprendra l'extrême circonspection que cet homme d'État apporta désormais dans sa politique religieuse.

La loi « de cadenas » (*ley del candado*) ne fut votée par les Cortès qu'après un ensemble de transactions, qui font que le problème reste dans le *statu quo* [1]. Ainsi s'explique que le parti conservateur et l'épiscopat espagnol lui-même, par l'intermédiaire de sa représentation au Sénat, ne lui aient fait qu'une opposition modérée.

Le président du Conseil fit preuve de la même prudence et de la même modération, en ce qui concerne la réforme annoncée de la loi sur les associations,

1. Aux termes de cette loi, « il ne sera pas établi de nouvelles associations appartenant à des congrégations ou à des ordres religieux canoniquement reconnus, sans une autorisation du Ministère de Grâce et Justice, consignée dans un décret royal, publié dans la *Gaceta* de Madrid, jusqu'à ce que la condition juridique de ces associations soit définitivement réglée ». Mais c'était déjà la règle généralement admise. Le *cadenas* n'est opposé qu'aux congrégations composées, pour plus d'un tiers, d'étrangers : c'est là une prohibition, on l'avouera, assez facile à éluder. Enfin, la durée d'application de cette loi était limitée à deux ans, au cas où une législation nouvelle des associations ne serait pas promulguée auparavant.

dont un titre visait spécialement les associations religieuses. C'est seulement le 29 mai 1911, qu'il présenta son projet à la Chambre. Auparavant, M. Canalejas s'était efforcé, mais en vain, de reprendre avec le Vatican les pourparlers interrompus depuis le rappel de M. de Ojeda.

Quant au projet lui-même, il s'en faut qu'on puisse le comparer à la loi française de 1901. Il présente même un caractère précisément opposé, « c'est-à-dire qu'il soumet les congrégations au même droit que les autres associations, et les dispositions spéciales qu'il édicte à l'égard des premières peuvent être qualifiées de privilèges plutôt que d'odieuses exceptions [1]... »

C'est pourquoi ce projet a été assez bien accueilli à la fois par les cléricaux et par les anticléricaux, bien que les premiers aient fait un grief au président du Conseil de ne pas s'être concerté au préalable avec le Vatican.

1. Le projet soumet toutes les associations au droit commun. Pour toutes, il établit la nécessité de la déclaration préalable au gouverneur civil de la province : c'est pour elles l'unique moyen de se constituer, et ainsi disparaît l'autorisation exigée par la « loi de cadenas » ; toutefois, le projet prescrit, pour les congrégations, la tenue d'un registre spécial, au Ministère de Grâce et de Justice.

Une disposition exclut de l'application de la loi quatre ordres religieux d'hommes et plusieurs ordres de femmes, qu'elle énumère, à raison de ce qu'ils étaient établis avant le 27 décembre 1910.

A part cela, le projet reproduit l'interdiction concernant les étrangers ; ceux-ci ne pourront pas fonder des ordres ou des maisons en Espagne, sans s'être fait préalablement naturaliser. Par contre, les cérémonies du culte dans des temples ou dans d'autres locaux fermés ne tombent pas sous l'application de la loi sur les réunions, et la clôture proprement dite est respectée en ce sens qu'il ne doit pas être permis de pénétrer dans cette partie des couvents ou des monastères sans une ordonnance du juge.

(Cf. V. Covian y Junco, *loc. cit.*, p. 426.)

*
* *

En somme, les craintes que la politique « radicale » de M. Canalejas avait pu éveiller au sud des Pyrénées, n'ont pas été justifiées par les événements. Après la mort tragique du président du Conseil, un député conservateur, M. Salvador Canals, résumant l'œuvre réalisée par M. Canalejas en matière religieuse, a pu conclure qu' « il n'avait presque rien fait : une autorisation au petit nombre de chapelles évangéliques de montrer à leurs façades ce qu'elles sont ; une loi temporaire, donnant, pour l'établissement des nouvelles maisons religieuses, des règles que le Vatican avait convenues en 1904 avec un cabinet conservateur ; le dépôt à la Chambre des députés d'un projet de loi sur les associations, qui est resté en l'état. Il a certainement fâché le Saint-Siège en procédant d'autorité en ces matières et en commettant des bévues diplomatiques déplorables, mais, par contre, il a vécu dans le meilleur des mondes et pour le mieux avec des prélats [1] » !

M. Salvador Canals se demande si cette attitude réservée de M. Canalejas n'était « qu'un stratagème pour prolonger les espoirs en traînant l'accomplissement de ses promesses, ou s'il a usé d'adresse pour endormir l'opinion politique, pour l'anesthésier, avec l'idée d'opérer ensuite *in corpore mortuo*... »

Nous préférons croire que M. Canalejas était trop circonspect, en dépit des idées avancées qu'il affichait, pour s'aventurer trop vite sur un terrain aussi dangereux. Que le catholicisme des Espagnols, en général, ressemble plus à du fanatisme et à de la superstition, qu'à une foi sincère et véritable ; qu'il soit, au moins dans

1. S. Canals, article cité du *Correspondant*.

certaines classes, plus extérieur que profond, c'est possible, bien que la question prête à discussion. Il est certaines contrées, en effet, notamment dans le Nord et le Nord-Ouest, où le mysticisme semble solidement enraciné dans l'esprit de la population. Il ne faut pas oublier que ce pays est celui de sainte Thérèse et de saint Ignace de Loyola. Le sentiment religieux primitif a pu s'affaiblir au cours des temps ; chez certains, il a pu faire place même à un anticléricalisme farouche et presque sauvage [1]. Ce sentiment religieux — les derniers événements l'ont montré — n'en subsiste pas moins, très fort et très vivace, dans une grande partie de la population. Le gouvernement doit en tenir compte, sous peine de livrer le pays à la guerre civile.

C'est également l'intérêt évident de la monarchie espagnole de ne pas indisposer trop gravement le clergé, pas plus que le Vatican. L'Église, de son côté, a trop de liens intimes avec la royauté, pour persévérer dans une attitude intransigeante.

Les deux parties l'ont parfaitement compris. Le désaccord qui les a séparées ne pouvait être ni très pro-

1. Surtout dans le petit peuple : on l'a bien vu lors des « journées sanglantes » de Barcelone (juillet 1909). Dans la classe moyenne et dans les hautes classes de la société, ceux qui ont perdu la foi ne l'ont remplacée par aucune autre concept philosophique ou moral. Leur incrédulité religieuse n'a d'égale que leur indifférence en matière politique. Leur conscience est absolument vide.

On peut ainsi expliquer que le protestantisme ait si mal réussi au sud des Pyrénées (Voir *supra*, p. 163), et que la *franc-maçonnerie*, qui est la religion des libres-penseurs, ne compte guère plus de 12.000 affiliés, dont 1.000 « militants » seulement. La plupart des hommes de la Révolution de septembre appartenaient à la franc-maçonnerie, mais beaucoup n'y voyaient qu'un moyen de parvenir aux hautes situations politiques. A l'heure actuelle, la franc-maçonnerie en Espagne semble frappée d'une décadence quasi incurable (Voir sur tous ces points Cazalla, *op. cit.*, pp. 249 et suiv.).

fond ni durable. La question semblait plutôt de savoir laquelle des deux ferait les premiers pas au-devant de l'autre.

Quelques semaines à peine s'étaient écoulées depuis le dépôt aux Cortès du projet de loi sur les associations, que se réunissait, à Madrid, le Congrès eucharistique international. Ce fut l'occasion d'une procession solennelle, à laquelle prirent part 50.000 personnes. La procession fut reçue au palais royal par Alphonse XIII, entouré de la Cour et des membres du gouvernement. Le Pape en fit exprimer au souverain sa reconnaissance.

Le mois suivant, l'agrément de Pie X à la nomination de M. Navarro Reverter au poste d'ambassadeur auprès du Vatican fit augurer la reprise des négociations avec Rome. Si M. Navarro Reverter ne rejoignit pas son poste, ce fut uniquement, semble-t-il, pour des raisons personnelles.

La mort empêcha M. Canalejas d'achever son œuvre. Mais un des premiers actes de son successeur à la tête du parti radical et à la présidence du Conseil, M. de Romanones, en même temps qu'il s'entendait secrètement avec le Saint-Siège sur la prorogation *en fait* pour deux ans de la « loi de cadenas [1] », fut de nom-

1. En réalité, aucune disposition législative n'a sanctionné une pareille prorogation. C'est, au contraire, pour l'éviter qu'à la demande du gouvernement espagnol le Saint-Siège a pris une disposition en vertu de laquelle aucune nouvelle maison religieuse ne sera fondée en Espagne pendant deux ans, sans autorisation spéciale du Saint-Siège lui-même.

Cette disposition « provisoire » n'a été concédée par le Vatican qu'à la condition expresse que le gouvernement espagnol s'engageât à ne prendre dans les matières concordataires, comme la question des congrégations, aucune mesure unilatérale, mais qu'il faudrait toujours préalablement des « négociations régulières et un accord définitif avec le Saint-Siège ».

mer un nouvel ambassadeur, M. Calbeton, auprès du Vatican (janvier 1913).

Ainsi prenait fin un conflit qui avait fait grand bruit et qui, en réalité, se résumait à fort peu de chose. Dans les circonstances actuelles, étant donné l'esprit de conciliation dont on était, au fond, animé de part et d'autre, il ne pouvait en aller autrement.

*
* *

Quant au fond du problème lui-même, il reste entier. Certains, nous l'avons vu, contestent absolument l'ingérence de l'Église dans les affaires politiques au sud des Pyrénées. « Le clergé, écrit M. Salvador Canals, est exclu, de par nos lois, de toute fonction politique et de toute assemblée, sauf en ce qui concerne la représentation constitutionnelle de l'Église au Sénat, manifestement inférieure, d'ailleurs, à celle de la noblesse patrimoniale et à celle de la richesse [1]... »

Mais l'influence du clergé, principalement dans les classes dirigeantes, pour être occulte, n'en est pas moins très grande.

La puissance financière des ordres monastiques est, d'autre part, considérable, et elle s'accroît tous les jours [2].

Il y a là, inconstestablement, un double danger pour l'État espagnol et un obstacle certain à la

1. S. Canals, *loc. cit.*

2. « On peut évaluer sans exagération à environ le tiers de la richesse nationale, les biens, meubles et immeubles possédés par les congrégations... Les chemins de fer du Nord, la Compagnie transatlantique, les orangeries de l'Andalousie, les mines des provinces basques et du Rif, plusieurs des usines de Barcelone, sont sous leur emprise avouée ou occulte... » (M. Aguilera, article cité de la *Revue*).

renaissance intellectuelle et économique du pays [1].

Mais nous croyons que cette question ne se résoudra que lentement, par le développement de la culture générale. Il serait aussi inexact, d'ailleurs, d'exagérer le péril que de le nier. Nombre de prélats et de membres du haut clergé sont animés, en vérité, d'un esprit beaucoup plus libéral et tolérant, qu'on ne se le figure d'ordinaire à l'étranger : les récents débats sur la « loi de cadenas » et sur le projet de loi sur les associations en ont fourni la preuve. Il ne faut pas méconnaître, non plus, qu'en matière sociale notamment, beaucoup de catholiques — ceux que l'on appelle les « catholiques sociaux » — montrent des tendances plus avancées même que bien des soi-disant libéraux et même des républicains [2].

Dans ces circonstances, le problème religieux chez nos voisins est peut-être moins grave, au fond, qu'il ne le semblerait au premier abord.

Dans l'intérêt même de l'Espagne, il est à souhaiter que cette question ne soit pas tranchée brutalement. Le pays, nous l'avons dit, n'est pas assez mûr au point de vue politique, pour bien comprendre les grandes

1. Le danger réside surtout dans le manque de culture du clergé en général. Un républicain, M. Cazalla, reconnaît lui-même que « si le clergé était instruit, le pays changerait d'aspect sous son influence ». Mais l'ignorance du clergé, séculier et régulier, est une conséquence de l'état général du pays.

L'inégalité, le favoritisme se retrouvent, en outre, dans l'Église comme ailleurs. Si les couvents sont riches, si les évêques touchent de gros traitements, sans compter leurs autres revenus, nombre de curés, surtout dans les campagnes, « gagnent moins que les ouvriers » et vivent dans la misère (V. Cazalla, *op. cit.*, p. 237, et V. Covian y Junco, *loc. cit.* p. 428).

2. Voir mon ouvrage la *Question sociale en Espagne* (Alcan, 1910), pp. 193 et suiv.

dées modernes, et surtout celle de liberté. Il ne servirait à rien de vouloir détruire l'esprit « clérical », pour lui substituer l'esprit « jacobin » qui est, au fond, identique, ni de remplacer la tyrannie de l'Église par celle de l'État.

C'est ce qui apparaît, notamment, dans les choses d'enseignement. L'Espagne n'a pas trop d'éléments de culture pour sacrifier ceux qu'elle possède. Elle irait surtout à l'encontre de ses intérêts, en fermant son territoire aux congréganistes étrangers, et surtout français. L'exemple du Portugal suffit à le prouver.

Sous prétexte d'empêcher que l'école ne devienne une sorte d'officine ecclésiastique, il ne faut pas, au nom d'un faux libéralisme, mettre des obstacles à toute liberté.

Si ceux que l'on appelle là-bas les *neos* répugnent à admettre qu'une des conquêtes de l'esprit moderne est justement la liberté de conscience et de pensée, les laïques espagnols, de leur côté, ne doivent pas méconnaître l'importance sociale du sentiment religieux, quelle que soit la forme historique qu'il revête. Et, à cet égard, le mieux évidemment est de respecter les traditions du pays [1].

1. Il est impossible de savoir encore si le projet de loi sur les associations sera voté. Ce projet est, nous l'avons vu, très modéré. On ne peut reprocher à l'État de prendre des mesures pour éviter la constitution de biens de main-morte et empêcher le retour des suppressions violentes et des mises sous séquestre, qui ont marqué le dix-neuvième siècle. D'autre part, en accordant aux associations religieuses, aussi bien qu'aux associations laïques, le droit d'enseigner et d'exercer des industries, il les met, les unes et les autres, sur le même pied d'égalité. On ne saurait, sans doute, lui demander davantage.

CHAPITRE VII

L'ARMÉE

Les défauts de l'organisation militaire. L'armée et la politique. La pléthore de généraux. Le système de recrutement et les modifications récentes qui y ont été apportées. L'incident de Barcelone et la loi des juridictions. Conclusions.

« Notre peuple — a pu écrire sans exagération le maréchal Lopez Dominguez — est sobre, honnête, enthousiaste, apte à supporter les épreuves de la guerre, respectueux de ses chefs, en possession des conditions qui font les meilleurs soldats, de sorte que si ceux-ci sont bien commandés, ils peuvent être conduits sans crainte à la victoire sous toutes les latitudes, car ils ont une vertu essentielle : celle de ne jamais se laisser abattre ni par les revers, ni par la fatigue [1]. »

Et un républicain, M. Cazalla, remarque de son côté : « Si nous jugeons l'armée et la flotte espagnoles par leur aspect extérieur, nous ne pourrions en avoir une plus brillante impression. Assistez à une parade, à un défilé, et vous resterez en admiration devant l'aspect

1. *L'Armée espagnole*, dans *l'Espagne*, recueil cité, 1900, pp. 154 et suiv.

martial des recrues et la précision de leurs mouvements. Visitez un navire de guerre, et vous y trouverez la propreté et l'ordre partout. On ne saurait douter de la valeur de l'armée et de la marine de l'Espagne, car, au milieu de ses récents désastres, il fallut bien rendre justice à ses soldats et à ses marins, dont beaucoup ont réalisé de véritables actes d'héroïsme. L'armée espagnole a des qualités où elle n'est dépassée par celle d'aucune autre nation : la sobriété, l'aptitude à l'instruction, la parfaite discipline. La base de son alimentation est le pain et le *rancho*, composé principalement de légumes avec très peu de viande, ce qui est très économique. Quant à l'instruction militaire, nombre de jeunes gens l'acquièrent en peu de mois. Cette armée, recrutée parmi de tout jeunes gens (*jovenzuelos*), assez peu développés physiquement, nourris avec parcimonie et peu instruits, a soutenu des luttes très rudes dans des pays tropicaux à deux mille lieues de la mère patrie, et aurait obtenu de meilleurs résultats, si elle avait été mieux dirigée... Mais — ajoute Cazalla — il conviendrait que l'on se convainquît en Espagne que les conditions de la guerre ont changé au cours des temps et que ses qualités particulières des soldats ne suffisent pas pour assurer la victoire [1]... »

Les défauts que l'on peut noter dans l'organisation militaire sont à peu de chose près ceux que nous avons signalés dans toutes les branches de l'administration civile : complication excessive des services, abus de la bureaucratie et impéritie des chefs. L'avancement se fait parfois à l'ancienneté, le plus souvent à la faveur, et il ne tient compte que bien rarement du

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 253.

seul mérite. La politique, dans l'armée comme ailleurs, règne en maîtresse.

Le résultat, c'est que si les soldats et les officiers subalternes se sont parfois couverts de lauriers, on ne saurait en dire autant des généraux. « Dans les guerres contre Napoléon — écrit Cazalla — on trouve encore, à côté des *guerrilleros*, quelques généraux dignes de ce nom, comme Castaños, et, dans la première guerre civile, on ne saurait contester le mérite de Córdova et de Zumalacárregui, mais dans la seconde guerre civile, dans la guerre d'Afrique (de 1860) et dans les guerres coloniales, on trouve bien peu de combinaisons stratégiques qui aient abouti à de brillants succès. Au contraire, des bandes carlistes, sans armement et sans organisation, ont pu tenir en échec des colonnes nombreuses. O'Donnell, que l'on a considéré comme un grand général, mit six mois pour aller de Ceuta à Tétouan, en laissant sa route jonchée de cadavres, et Maceo à Cuba eut toute liberté pour traverser impunément l'île, dans toute sa longueur... » Les dernières campagnes du Maroc n'ont fait que confirmer ce jugement. Si elles sont attesté, une fois de plus, le courage et l'endurance des soldats espagnols, elles ont, en revanche, mis de nouveau en lumière les défauts de l'organisation et du commandement militaires[1].

*
* *

Certains événements récents ont, en même temps, montré le rôle véritablement inquiétant, auquel l'armée — ou plutôt le corps des officiers — n'a cessé de prétendre, dans la vie interne de la nation.

Jusqu'à ces vingt-cinq ou trente dernières années,

1. Voir sur ce sujet l'ouvrage de M. le général de Torcy.

l'armée espagnole — peut-on dire — n'a été qu'un instrument au service des institutions politiques.

L'Espagne, qui, au commencement du siècle dernier, était une nation de laboureurs, gouvernée par des prêtres et des légistes, s'est transformée, de 1803 à 1815, en une nation militaire. A partir de cette époque, l'armée — nous l'avons vu — n'a cessé de jouer le principal rôle dans toutes les crises, qui ont présidé à l'instauration du régime constitutionnel au sud des Pyrénées [1]. Si elle combattit, d'ordinaire, sous le drapeau des libéraux, ce fut par hostilité contre l'élément clérical, auquel elle disputait la prépondérance politique. Les guerres carlistes marquèrent les derniers épisodes de cette lutte, qui se termina, je le rappelle, par une sorte de compromis.

Ces luttes intestines, qui remplirent la plus grande partie du dix-neuvième siècle, empêchèrent l'Espagne de se mêler à la politique internationale : et cela contribua à faire de son armée un organisme militaire ayant tous les caractères d'un instrument politique, lui interdisant toute évolution — à la différence de la plupart des autres armées européennes — vers la réalisation d'un type d'armée nationale.

Les périodes de paix, alternant avec les périodes de guerres coloniales ou de luttes intérieures, ont aggravé la pléthore d'officiers. A la fin de la dernière guerre de Cuba, l'armée espagnole comptait 499 généraux, 578 colonels et plus de 23.000 officiers. Ensemble, tout cet état-major représentait en soldes, gratifications, pensions attachées aux décorations, etc., les 60 p. 100 du budget total. A cette époque, les crédits pour la guerre se répartissaient de la façon suivante :

1. Voir *supra*, p. 27.

80 millions pour les généraux, officiers et assimilés ; 45 millions pour l'entretien des troupes ; 13 millions pour le matériel.

L'énorme somme qu'absorbe la paye des officiers fait que le contingent annuel appelé à recevoir l'instruction militaire est insignifiant, par rapport au nombre des citoyens aptes à servir sous les drapeaux : en 1900, il était inférieur à 25 p. 100. L'instruction des soldats, aussi bien que celle des officiers et des auxiliaires, ne peut, en outre, acquérir aucun caractère pratique, parce qu'on manque d'argent pour exécuter des grandes manœuvres, des exercices de tir, etc., si bien que les recrues, n'étant plus rappelées par périodes sous les drapeaux, perdent naturellement le peu d'instruction et d'éducation militaire qu'elles ont acquis au temps de leur service. Le matériel de guerre est insuffisant et défectueux.

« Dans ces conditions indéniables d'infériorité militaire, qui sont uniquement dues au nombre excessif d'officiers, déclarait en 1900 M. Jenaro Alas, on se tient nécessairement éloigné de la vie militaire, on oublie les habitudes de commandement et en général tout ce qui concerne l'art militaire. Il arrive ainsi que la moitié des officiers ne trouvent pas à s'occuper. De l'autre moitié, une bonne partie détient des emplois officiels sans but déterminé. On peut dire qu'il y a en Espagne, pour 30.000 hommes, six fois plus d'officiers qu'en France pour 180.000 hommes. En outre, les officiers qui sont destinés au commandement sont impropres à l'étude des plus simples problèmes techniques. Il existe des régiments d'infanterie de 542 hommes et d'autres de moins de 400[1] !... »

1. Dans *l'Espagne*, recueil cité, p. 158.

En 1906, l'armée espagnole comprenait encore dans l'active : 4 capitaines généraux, 32 lieutenants généraux, 60 généraux de division et 125 de brigade ; et dans la réserve : 9 lieutenants généraux, 41 divisionnaires et 235 brigadiers, soit en tout 497 officiers généraux !

Le général Luque, qui, à cette époque, détenait dans le cabinet libéral Lopez Dominguez le portefeuille de la guerre, trouva ce chiffre excessif, en comparaison des autres armées européennes et pour un effectif de 80.000 hommes. Il présenta aux Cortès un vaste plan de réformes, qui causa une vive émotion dans le monde militaire et provoqua de violentes discussions au sein du Parlement (octobre 1906) et dans la presse. Ce projet avait en vue notamment : l'abaissement de la limite d'âge de 68 ans à 64 ans pour les généraux de division et de 65 à 62 ans pour ceux de brigade, la transformation du grade de capitaine général en une dignité avec grandesse qui ne pourrait être accordée qu'aux généraux victorieux en campagne. L'instruction militaire devrait être répandue parmi la jeunesse. L'unité de combat devenait la division, et chaque division devait être dotée de tous ses éléments de combat. Les régiments d'infanterie de l'active comprendraient trois bataillons.

Ce projet, qui semblait un acheminement vers le service obligatoire, trouva de chauds partisans parmi un grand nombre de républicains — qui fondèrent même un instant sur le général Luque les plus grandes espérances pour le succès de leur cause — mais il se heurta à l'opposition irréductible des conservateurs, de certains libéraux, et même de républicains, comme M. Rodrigo Soriano, qui, dans son journal, la *España Nueva*, préconisait, de préférence à la « nation en

armes », la constitution d'une armée professionnelle de 200.000 hommes.

Les mesures relatives au rajeunissement des cadres soulevèrent aussi de vives protestations de la part des intéressés, qui trouvèrent leurs porte-parole dans la personne des généraux Weyler et Polavieja, tous deux candidats au grade de capitaine général que l'on parlait de supprimer. Ils firent valoir que l'effectif de l'armée s'élève non pas à 80.000 hommes, mais à 112.000, en comptant la garde civile (gendarmerie), et qu'il devrait être porté, en cas de guerre, à près de 500.000 hommes, qu'il faudrait pourvoir de cadres : « Il n'y a donc pas, disaient-ils, trop d'officiers ; il n'y a seulement pas assez de soldats sur pied de paix. »

*
* *

Le système de recrutement en vigueur jusqu'à ces tout derniers temps était celui du tirage au sort (*sorteo*). La loi espagnole (11 juillet 1885-4 décembre 1901) proclamait, sans doute, le principe du service obligatoire depuis l'âge de vingt et un ans pour une durée de douze ans, dont trois dans l'active, trois dans la réserve première, et six dans la deuxième réserve. Mais elle admettait le rachat du service actif contre le paiement de 1.500 pesetas, de même que le remplacement entre frères. En fait, il n'y avait donc que les jeunes gens appartenant aux classes pauvres, qui étaient appelés sous les drapeaux.

D'autre part, pour des raisons d'économie, il était de règle de n'incorporer que la moitié environ du contingent annuel ; les autres étaient renvoyés dans leurs foyers. L'armée permanente, qui sur le papier représentait un chiffre total de 80.000 hommes environ,

était ainsi réduite à 40 ou 50.000 hommes. Ceci explique que lors de l'expédition du Rif de 1909, il fallut, pour combler le vide des effectifs, faire appel aux réserves. Ce fut la cause initiale des troubles graves, qui éclatèrent, en juillet, à Barcelone et dans d'autres villes de Catalogne.

Ces événements, autant que les nécessités de la campagne africaine, appelèrent une fois de plus l'attention du gouvernement sur la nécessité de corriger le système militaire en vigueur.

Il s'en faut cependant que la nouvelle loi, promulguée en 1912, ait établi le service obligatoire et égal pour tous, puisqu'elle autorise une réduction du temps de présence sous les drapeaux moyennant le paiement d'une somme de 1 000 pesetas[1] !

1. Cette loi fixe la durée de l'obligation militaire à dix-huit ans, au lieu de douze. Ces dix-huit années se répartissent comme suit : service actif, trois ans ; première réserve, cinq ans ; seconde réserve, six ans ; territoriale, quatre ans. Les recrues peuvent être congédiées au bout de dix mois et moyennant le paiement de la taxe militaire, si elles possèdent une instruction militaire suffisante. Les réservistes appartenant à la première réserve doivent faire une période de un mois par an ; ceux de la seconde réserve, 21 jours ; ceux de la troisième réserve, 15 jours par an. La loi de 1912 prévoit aussi de nombreux cas d'exemption et d'ajournement.

D'après les chiffres figurant au budget pour 1913, l'année espagnole comprend : dans la Péninsule, 11.358 officiers et 87.471 soldats ; au Maroc, 1.249 officiers et 35.469 soldats. Il faut y ajouter les douaniers (*carabineros*), avec 719 officiers et 14.371 hommes, et la gendarmerie (*guardia civil*) avec 1.002 officiers et 19.830 hommes de troupe.

Le contingent de 1912 a été de 61.000 hommes, dont 41.926 seulement ont été incorporés.

En résumé, bien que des efforts sérieux aient été faits, ces derniers temps, au ministère de la Guerre, à Madrid, il ne paraît pas qu'ils aient abouti à de grands résultats. « Toute l'organisation militaire est à refaire, écrit à ce sujet le colonel Malleterre. L'Espagne n'a que 14 divisions réparties en 8 ca-

* * *

Par ailleurs, divers incidents, survenus au cours de ces dernières années, ont assez montré que l'armée n'a point renoncé à jouer son rôle politique traditionnel.

Nous nous contenterons de mentionner le plus grave. Le 25 novembre 1905, à la suite des attaques de quelques journaux catalanistes, un grand nombre d'officiers de la garnison de Barcelone envahirent les bureaux de ces journaux qu'ils saccagèrent.

Dans tout autre pays, l'autorité hiérarchique eût sévi contre les auteurs de cette folle équipée, de ce grave manquement à la discipline. Mais il ne pouvait en être de même en Espagne : non contents de l'impunité qui leur était d'ores et déjà acquise, les militaires demandèrent que les attaques contre l'armée et la patrie fussent désormais soumises aux conseils de guerre. M. Montero Rios, qui était président du Conseil, hésita à aller aussi loin : il dut céder le pouvoir à M. Moret. Celui-ci chercha également à tergiverser ; mais des dissentiments éclatèrent aussitôt au sein du cabinet. Le ministre de la Justice, M. Garcia Prieto, pensait qu'il serait suffisant d'aggraver les peines qui frappaient les diffamateurs de l'armée, et de conserver aux tribunaux ordinaires la connaissance de cette sorte de délits.

A peine eut-il fait connaître son projet, que le ministre de la Guerre, le général Luque, menaça de

pitaineries générales. Les effectifs des régiments sont très variables, de 1.100 à 400 hommes. Son artillerie est insuffisante. L'instruction des réserves n'est pas soutenue. L'armée espagnole sur pied de guerre peut atteindre 450.000 hommes, chiffre honorable, mais qui n'est pas en proportion avec ses ressources. » (Dans *les Quest. Dipl. et Col.* du 16 mai 1912.)

démissionner. Il appuyait les revendications de ses subordonnés : « Mon collègue de la Justice — déclara-t-il au Sénat, le 28 décembre — étudie le projet. Je réserve ma pensée jusqu'à ce que celui-ci soit soumis au Conseil des ministres ; *alors je dirai si l'armée est satisfaite ou non.* » Ce fut au tour de M. Garcia Prieto d'offrir sa démission.

Enfin, on imagina le compromis suffisant : les attaques et les injures contre les officiers seraient jugées, à l'avenir, par les tribunaux militaires ; celles qui visent la patrie ou le drapeau seraient déférées à la juridiction civile [1].

Ce compromis fut voté par les Cortès, au milieu de mars, en l'absence des minorités carliste, catalaniste et républicaine. Et bien qu'elle constitue une atteinte grave au droit commun et une injure directe pour les Catalans, dont elle a surexcité les susceptibilités [2], cette « loi des juridictions » a été maintenue intégralement par tous les gouvernements, conservateurs et libéraux, qui, depuis sept ans, se sont succédé au pouvoir. Tant est grande la crainte des pouvoirs publics de mécontenter l'armée !

*
* *

On peut dire enfin que la politique « militaire » du gouvernement de Madrid, ces dernières années, obéit

1. Les peines sont très fortes : les coupables sont passibles de prison, du bagne ou même de mort. Après trois poursuites contre un même journal ou une même association, la deuxième Chambre du Tribunal Suprême peut suspendre le journal ou l'association pour soixante jours ; après trois condamnations, la suppression peut devenir définitive.

2. Voir *supra*, p. 149.

au même sentiment. Cette politique s'est traduite notamment par l'augmentation des effectifs, portés de 80.000 en 1909 à 121.000 hommes en 1913, soit une augmentation de un tiers en trois ans, et par la reconstitution des forces navales[1], qui constituent un poids très lourd pour le budget[2]. Mais la marine, qui s'est longtemps plainte d'être traitée en « Cendrillon », n'entend plus être sacrifiée à l'armée !

D'autre part, l'action de l'Espagne au Maroc[3] apparaît autant comme la conséquence des engagements

1. Le désastre de 1898, en privant l'Espagne des quatre croiseurs neufs de l'amiral Cervera — les seuls qu'elle possédait — réduisit sa marine, encore amoindrie par le naufrage du *Cardinal Cisneros* en 1905 et à peine augmentée depuis de deux nouveaux croiseurs, aux unités suivantes : un vieux cuirassé de 9.000 tonnes, le *Pelayo*, âgé de plus de 25 ans, 6 croiseurs protégés aujourd'hui démodés, 10 canonnières, 5 contre-torpilleurs et 12 torpilleurs. En tout, 36 bâtiments, réunissant un tonnage de 70.000 tonnes environ.

Ce n'est que le 7 janvier 1908 que fut voté le projet de loi, déposé aux Cortès par M. Maura, qui comportait une dépense totale de 200 millions, dont 129 pour la construction de trois cuirassés de 15.000 tonnes, 41 millions pour 4 canonnières de 800 tonnes, 3 destroyers de 350 et 24 torpilleurs de 180, et une douzaine de millions pour l'outillage des arsenaux (Ferrol, Carrace et Carthagène).

La construction de cette escadre, confiée à la maison anglaise Vickers, constituée en syndicat avec trois puissantes sociétés espagnoles, a donné lieu à de scandaleux débats aux Cortès et à de violentes attaques de la part des journaux avancés.

Bien que le programme de 1907 ne doive être complètement achevé qu'en 1914, un nouveau projet vient d'être élaboré par le gouvernement (février 1913). Il prévoit la construction d'une seconde escadre composée de : 3 cuirassés de 21.000 tonnes, 2 croiseurs-éclaireurs de 5.000 tonnes, 9 torpilleurs de haute mer de 600 tonnes et 3 submersibles de 400 à 600 tonnes. Des bases navales supplémentaires seront créées à Mahon et Ceuta.

2. Voir *infra*, p. 224.

3. Voir *infra*, Livre IV, chapitre premier.

internationaux de ce pays, que du désir du gouvernement royal — surtout après les événements de Portugal — de s'attacher plus étroitement le corps des officiers.

Mieux vaut évidemment pour la dynastie et pour le pays que l'armée soit occupée au dehors à défendre le drapeau et les intérêts de la nation, qu'à fomenter à l'intérieur des *pronunciamientos*. La question est plutôt de savoir si la situation économique et financière de l'Espagne lui permettra de poursuivre longtemps une politique militaire et coloniale aussi active [1].

Le régime prétorien, que l'établissement du système constitutionnel — si paradoxal que cela paraisse — a eu pour résultat d'implanter chez nos voisins, ne semble donc pas près de disparaître. Il est une conséquence de l'état social et de la situation politique de ce pays. La diffusion de l'instruction à tous les degrés et l'avènement véritable de la souveraineté nationale permettront seuls d'y remédier. Mais c'est là une solution lointaine, et, en attendant, il n'est pas permis d'espérer qu'un changement dans les partis, ni même un changement de régime puisse modifier l'état de choses actuel, puisque les républicains eux-mêmes, nous l'avons vu, sont unanimes à proclamer aujourd'hui que la réalisation de leur idéal est impossible sans un coup de force, c'est-à-dire sans le concours des généraux, que certains qualifient déjà de futurs « parrains de la République ». La façon dont s'est effectuée, en octobre 1910, la révolution de Lisbonne, ne pourrait évidemment, s'il en était besoin, que les confirmer dans ces vues.

1. Voir *infra*, pp. 244 et suiv.

LIVRE II

L'ESPAGNE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

APERÇU HISTORIQUE

I. Les causes du retard économique de la Péninsule : conditions géographiques et caractère des habitants. — II. *L'industrie.* Son développement sous les Rois Catholiques et sous Charles-Quint. La décadence commence dès le milieu du seizième siècle. Le protectionnisme et les étrangers. — *Le commerce.* Courte période de prospérité. — *L'agriculture.* Mêmes causes et mêmes effets. Jusqu'au dix-huitième siècle, les mesures prises pour aider à son développement se bornent à fort peu de chose. — III. L'influence française. Charles III et ses conseillers. Pourquoi leur œuvre réformatrice ne put aboutir. — IV. Le mouvement d'opinion après la guerre avec les États-Unis. L'assemblée des Chambres de commerce et la *Liga Nacional de Productores.* Quels furent les résultats de leur campagne ?

I

L'état arriéré de l'Espagne, au point de vue économique, résulte des mêmes causes que sa décadence poli-

tique. Quelque part qu'on puisse faire ici encore aux circonstances et à la responsabilité des mauvais gouvernements, il faut bien dire que cette situation résulte surtout des conditions géographiques de la Péninsule et du caractère de ses habitants.

En dépit de la légende, encore trop répandue à l'étranger — légende qui remonte peut-être à l'*Historia de España*[1] d'Alphonse X et que le Père Mariana, dans les premières années du dix-septième siècle, contribua à accréditer — on ne saurait prétendre sans exagération que le sol espagnol se prête à « toute sorte de productions et de richesses naturelles ». Il est, sans doute, dans certaines régions, d'une très grande fertilité, mais, sauf dans une zone excessivement réduite, partout ailleurs l'agriculture manque d'eau [2].

Quant à l'industrie, si les matières premières que lui offre un sous-sol très riche en minerais ne sont pas négligeables [3], elle souffre des mauvaises conditions de l'état économique général, et, de même que l'agriculture, de la difficulté des communications à travers un pays effroyablement accidenté et demeuré, en grande partie, sauvage [4].

Ajoutez à cela l'apathie de l'Espagnol, en général, sa torpeur spirituelle — *el empantanamiento espiritual* [5] — et son éloignement pour le travail. On peut l'attribuer soit au mépris invétéré des *hidalgos* — tous les Espagnols se piquent, comme on sait, d'être plus ou moins nobles — pour toute occupation manuelle, soit à une certaine prédisposition naturelle, qui obéit

1. Voir ALTAMIRA, *op. cit.*, t. III, p. 507.
2. Voir *infra*, p. 291.
3. Voir *infra*, pp. 306 et suiv.
4. Voir *infra*, pp. 358 et suiv.
5. Selon l'expression de Eloy-Luis André, *Etica española*.

peut être elle-même à des causes ethniques ou climatériques. Ce qui est hors de doute, c'est que ce n'est pas là un fait nouveau [1].

Dès les temps de la *Reconquista*, le travail manuel fut abandonné aux esclaves, c'est-à-dire surtout aux Musulmans, aux vaincus de la guerre. Il n'y avait de carrière acceptable pour un Castillan « bien né » que celle des armes. Plus tard, au seizième siècle, à cette ridicule prétention des *hidalgos*, s'ajouta un motif ou plutôt un prétexte religieux : la crainte d'être confondus avec les Maures ou avec les nouveaux convertis, qui se livraient, les uns et les autres, à des occupations manuelles.

Le développement de l'esprit d'aventure contribua aussi à détourner les Espagnols des travaux ordinaires, en surexcitant chez nombre d'entre eux le désir de s'enrichir rapidement au delà des mers, par la conquête de nouveaux territoires, par la découverte de mines ou par d'autres moyens plus ou moins recommandables.

Plus que le goût des armes (nous avons déjà dit que le peuple espagnol ne fut jamais animé d'un véritable esprit militaire [2]), la considération particulière dont jouissait le clergé et la situation privilégiée qu'il occupait dans la société contribuèrent également à enlever nombre de bras à l'industrie et à l'agriculture. On peut, il est vrai, renverser les facteurs et dire que la pauvreté naturelle du royaume et son médiocre développement économique, retardé encore par les vicissitudes de son histoire, furent des causes presque forcées de paresse.

1. Voir ALTAMIRA, *op. cit.*, t. III, pp. 194 et suiv., et 498 et suiv.
2. Voir *supra*, p. 14.

II

Ainsi s'explique que le nombre des mendiants et des vagabonds, des parasites de toute espèce, ait atteint, dans ce pays, un chiffre plus élevé que nulle part ailleurs [1], et que la vie économique de l'Espagne, après l'expulsion des *Moriscos* et des Juifs, soit passée, pour la plus grande partie, entre les mains des étrangers. On ne peut guère faire d'exception, à cet égard, que pour la Catalogne : encore faut-il remarquer que si cette région occupa dans le royaume, aux quatorzième et quinzième siècles, une place à part, par le développement remarquable de son commerce et de son industrie, elle le dut, autant qu'aux qualités particulières de ses habitants, à sa politique économique, qui fut toujours caractérisée par un protectionnisme outrancier [2]. Et cependant, dès 1491, la décadence de l'industrie catalane est manifeste [3].

En dehors de la Catalogne, si le règne des Rois Catholiques et plus encore celui de Charles-Quint furent marqués par l'essor de certaines industries — notamment à Séville, à Cordoue, à Tolède, à Ségovie, à Léon et à Grenade — la raison doit en être cherchée moins dans les mesures prises par le gouvernement et les Cortès pour favoriser cet essor, que dans des circonstances particulières, telles que la rapide et prodigieuse extension de la colonisation en Amérique, dont le marché, comme on sait, était jalousement réservé à la métropole.

Mais cette période d'activité industrielle fut courte,

1. Voir Rafael Salillas, *El delincuente español*, *Hampa* Madrid, 1898.
2. Altamira, *op. cit.*, II, p. 226.
3. Altamira, *op. cit.*, II, p. 491.

et il convient de ne pas en exagérer l'importance. Si les ateliers de la Péninsule, par exemple, augmentèrent leur production de tissus de laine, au cours du seizième siècle, il ne faut pas oublier que la ville de Bruges en produisait, à elle seule, beaucoup plus que tous ces ateliers réunis. L'importance des achats faits à l'étranger, à la même époque, atteste, d'autre part, que la production nationale ne suffisait même pas, pendant les plus brillantes années de cette ère de prospérité, à la consommation du royaume et de ses colonies. Les navires, qui sortaient des ports de la Péninsule, chargés de balles de laine — c'est-à-dire de matière première — à destination de Bruges, revenaient en Espagne avec un chargement de draps fins, et de tissus de lin, de coton, etc.

Dès le milieu du seizième siècle, la décadence est commencée. Les Cortès de cette époque se plaignent, à maintes reprises, de la mauvaise qualité des tissus fabriqués dans le royaume, qui ne leur permettait pas, en dépit des mesures de protection souvent excessives, de lutter contre la concurrence étrangère. Le chiffre des ateliers, à Grenade, à Séville, à Cuenca, à Tolède, à Ségovie, diminue de façon inquiétante. De nombreuses industries — celles de la soie, du cuir, du lin, de la corderie notamment — sont presque ruinées, à la suite de l'expulsion des « Mauresques »... C'est en vain que les souverains cherchent à arrêter cette décadence, soit par de nouvelles mesures protectionnistes, soit en encourageant l'entrée en Espagne d'ouvriers étrangers (1679), soit en déclarant la possession de fabriques compatible avec la noblesse (1682) [1] : à la fin du dix-septième siècle, le mal paraît

1. ALTAMIRA, *op. cit.*, p. 446.

sans remède et il ne reste plus guère que le souvenir de la floraison industrielle — d'ailleurs très relative — qui avait marqué les cinquante premières années du siècle précédent.

*
* *

Le commerce subit, à peu de chose près, la même évolution. Aux plus belles années de la grandeur espagnole, la marine marchande avait, sans doute, atteint un notable développement, bien qu'il soit impossible de donner des chiffres précis à cet égard. Mais la prospérité de Séville — qui concentra, pendant longtemps, tout le commerce avec l'Amérique — ne survécut pas à la seconde moitié du seizième siècle : la décadence de l'industrie indigène, d'abord, puis la guerre avec le Portugal, le soulèvement de la Catalogne, le mauvais état des finances qui poussa le gouvernement à s'emparer des fortunes privées faites en Amérique, d'autres causes encore — permanentes ou accidentelles, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer — entraînèrent la décadence irrémédiable de ce port.

Quant à la région du Levant, elle souffrit également, en dehors des raisons générales que nous avons énumérées, de circonstances défavorables plus particulières, telles que le privilège de Séville, qui eut pour effet de fermer à cette région le commerce de l'Amérique, la prise de Constantinople par les Turcs qui lui enleva le commerce de l'Asie, les attaques des pirates dans la Méditerranée, etc. Les ports catalans — et surtout Barcelone — redoublèrent, cependant, d'activité pour lutter contre la mauvaise fortune ; mais, dès la seconde moitié du dix-septième siècle,

leur décadence est complète. Et l'on peut en dire de même des différentes places mercantiles de l'intérieur, de Medina del Campo, de Burgos, de Tolède, de Ségovie, de Cordoue, de Jaen, de Santiago, de Bilbao, de Saint-Sébastien, de Saragosse, etc., qui avaient été, le siècle précédent, des centres très actifs d'échanges, en relations suivies avec les ports.

En résumé, la prospérité industrielle et commerciale de l'Espagne fut aussi éphémère que sa grandeur politique, et il ne pouvait en être autrement, car l'une n'était, en quelque sorte, que la conséquence de l'autre. Cette prospérité, toute de façade, ne reposait pas sur des bases solides. Lorsque les gouvernants, tant sous l'influence de leur idéal national et religieux, qu'à la suite du fatal héritage de Charles-Quint, se lancèrent éperdument dans la politique impérialiste, le pays n'était nullement armé, au point de vue économique, pour soutenir une lutte aussi formidable. Les longues guerres où il fut entraîné n'eurent d'autre effet que d'arrêter son réveil, qui commençait à peine, de ruiner les finances de l'État, d'augmenter dans tout le royaume la misère et la dépopulation, en même temps qu'elles détournèrent les souverains de ce qui aurait dû être le principal objet de leurs soins : le développement de la puissance productive de l'Espagne.

Toutes les mesures auxquelles ils eurent recours pour arrêter la décadence de son industrie, ne furent, nous l'avons dit, que des mesures de fortune, obéissant le plus souvent à un esprit étroit de protection et à un souci exagéré de réglementation. Ces mesures eurent le plus souvent des résultats tout différents de ceux qu'on en attendait : tandis que la production nationale ne cessait de décroître, l'importation de marchandises fabriquées dans les autres pays augmentait de façon

incessante. En dépit des lois d'exception édictées contre eux, les étrangers prenaient une part toujours plus grande dans l'industrie et le commerce espagnols. Plus actifs et plus riches que les nationaux, ils arrivèrent à supplanter ces derniers dans nombre de métiers. Les protestations du public, qui leur était hostile, n'y changèrent rien : les besoins du fisc, autant que les engagements pris dans les traités internationaux, contraignirent les monarques espagnols à s'incliner devant le fait accompli et même à faciliter une invasion qu'ils n'avaient pu empêcher et dont le pays devait, d'ailleurs, naturellement profiter[1].

*
* *

La pénurie croissante de la main-d'œuvre les y obligeait aussi. L'agriculture souffrait du manque de bras, plus encore que l'industrie. La grande majorité des habitants de la Péninsule faisait fi des occupations agricoles, davantage encore que du commerce et de l'industrie; et les rois partageaient leurs préventions, car s'ils se préoccupèrent, dans une certaine mesure, — comme nous l'avons vu — de développer la production manufacturière, ils se montrèrent peu enclins à faciliter l'irrigation des champs, et à améliorer la condition, si misérable cependant, des cultivateurs. Dès le quatorzième siècle, des documents authentiques attestent que si certaines régions de la Péninsule exportaient quelques produits — du vin, de l'huile, des fruits — la production de céréales, notamment, ne suffisait pas d'ordinaire à la consommation. A la fin du

1. Voir Altamira, *op. cit.*, III, pp. 480 et suiv.

seizième siècle, la misère était telle, dans le nord de la Castille, qu'on arriva à fabriquer du pain avec toute sorte de substances — même avec des glands [1] !

D'autres causes aggravèrent la situation : la guerre des *Comunidades*, qui dévasta de fond en comble les champs de Castille et endetta pour longtemps les cultivateurs ; les privilèges de la *Mesta*, l'antique usage d'autoriser l'entrée des bestiaux sur les terres labourées et même dans les vignes et les oliveraies, une fois les récoltes terminées ; enfin, l'expulsion des Maures, devenue définitive en 1609, qui acheva de ruiner les régions les plus prospères, comme celles de Grenade, de Valence et d'Aragon.

Pour remédier à la dépopulation des campagnes, force fut de recourir, une fois de plus, à l'étranger. Dès les premiers temps du règne de Charles-Quint, le cas était fréquent de Français qui allaient travailler la terre sur l'autre versant des Pyrénées et qui revenaient chez eux, après avoir amassé un petit pécule. En 1680, selon un mémoire adressé par le marquis de Villars, ambassadeur de France, à son souverain, il n'y avait pas moins de 77.000 de nos compatriotes, établis dans la Péninsule : commerçants, artisans, colporteurs, porteurs d'eau et ouvriers, ou simples laboureurs et bergers. L'Espagne n'en continuait pas moins à se dépeupler, par suite de l'émigration en Amérique et surtout de la misère : les récits des voyageurs de l'époque en font foi.

Les mesures prises en faveur de l'agriculture se résumaient à fort peu de chose. Si l'on voit, à diverses reprises, les souverains édicter des pragmatiques pour protéger les laboureurs dans leur personne et dans

1. ALTAMIRA, *op. cit.*, II, p. 495.

leurs biens [1], le fait même qu'il ait été nécessaire de renouveler si souvent ces prescriptions montre bien qu'elles ne furent jamais respectées.

Quant aux tentatives faites pour faciliter l'irrigation, elles ne furent pas plus heureuses. Charles-Quint ordonna, en 1529, la construction d'un canal dérivé de l'Ébre (le canal impérial d'Aragon) : après avoir triomphé de la résistance de plusieurs localités navarraises, les travaux purent être commencés sous la direction d'ingénieurs flamands, mais, en dépit de l'argent que le monarque prit sur sa cassette particulière et des secours du pape Clément VII, on ne réussit à creuser que le tiers du canal : en 1540, les travaux durent être suspendus. Un siècle plus tard, ce qui existait du canal était dans un tel état d'abandon, qu'on décida de le réparer d'urgence, mais on ne put le faire, faute d'argent.

La plupart des autres travaux projetés, canaux ou réservoirs (*pantanos*), ne furent pas davantage exécutés. Ils se heurtaient à l'ignorance et à l'hostilité des populations intéressées. Au dix-septième siècle, une commission spéciale, nommée pour étudier un plan de canalisation du Tage et du Manzanarès, repoussa ce projet pour des raisons qui méritent d'être citées : « Si Dieu avait voulu — déclara gravement la Commission — que ces deux fleuves fussent navigables, il lui aurait suffi d'un *fiat* pour réaliser sa volonté : ce serait donc attenter aux droits de la sainte Providence que d'améliorer ce qu'Elle a voulu, pour des raisons insondables, laisser imparfait [2]. »

1. Altamira, *op. cit.*, III, p. 451.
2. Cité par Altamira, *op. cit.*, III, p. 478.

III

Ce n'est qu'au dix-huitième siècle que les gouvernements espagnols se préoccupent de la situation et s'efforcent d'y porter remède.

Si ces réformes avaient été, en partie, préparées par nombre d'écrivains du siècle précédent, le mérite en revient cependant à l'esprit du temps, davantage tourné vers les études économiques, et aussi à l'influence française, prépondérante dans la Péninsule à partir de Philippe V et plus encore sous ses successeurs.

Parmi ces derniers, il est juste de faire une place à part à Charles III.

C'est à ce souverain et à ses conseillers, Campomanes, Jovellanos, Floridablanca, Olavide, que revient l'honneur d'avoir compris les premiers — sous l'inspiration, sans doute, des physiocrates français — que la principale richesse de l'Espagne résidait dans son agriculture. Ils ne méconnaissaient pas pour cela l'importance de ses autres éléments de prospérité, et notamment de l'industrie. C'est ainsi qu'ils créèrent des ateliers et des fabriques modèles, qu'ils vulgarisèrent les connaissances utiles aux fabricants et aux négociants, par la diffusion de manuels populaires et l'institution de concours spéciaux, qu'ils dignifièrent le travail par de nouvelles lois exaltant les occupations manuelles et concédant des exemptions ou des privilèges à ceux qui se distinguaient par leur esprit d'initiative et par leur zèle, et qu'ils firent de plus en plus appel à des maîtres et à des ouvriers étrangers [1].

1. Un Français, M. Laborde, qui voyageait dans la Péninsule vers le commencement du dix-neuvième siècle, notait, dans son *Itinéraire de l'Espagne*, l'existence à Barcelone de

Pour venir en aide à l'agriculture, une nouvelle impulsion fut donnée, sous ce règne, aux travaux d'irrigation : le Canal Impérial fut continué; on termina celui de Huesca; celui de Castille, d'autres encore furent ouverts ou au moins commencés. En matière de viabilité, 200 lieues de route furent réparées de 1777 à 1788, et plus de 195 nouvelles routes furent construites. On mettait un frein, en même temps, aux droits excessifs de la Mesta; des efforts furent faits aussi pour remédier au déboisement et pour mettre en valeur les terrains déserts ou incultes; les conditions des fermages furent améliorées; les impôts qui pesaient sur la classe agricole furent adoucis dans une certaine mesure.

Le résultat de toutes ces réformes ne fut, sans doute, pas toujours satisfaisant; beaucoup même ne reçurent qu'un commencement d'exécution ou échouèrent complètement. Si Charles III, par exemple, voulut mettre fin une bonne fois au vagabondage et à la mendicité, qui constituaient, selon Campomanes, un contingent de 140.000 individus — hommes, femmes et enfants — la réalisation de son projet se heurta à la pénurie des finances publiques. La fameuse tentative de colonisation de la Sierra Morena, avec le concours de travailleurs allemands et flamands, aboutit à un échec, pour la même raison, et aussi parce qu'elle ne put triompher de l'opposition du clergé et de l'hostilité, à peine déguisée, de la population indigène. Faute d'argent aussi, la plupart des travaux hydrauliques furent exécutés dans de mauvaises conditions et ne rendirent pas les services qu'on en attendait.

214 fabriques et ateliers d'indiennes, de 524 métiers à tisser la soie, de 2.700 métiers pour rubans et galons, etc., employant ensemble 12.000 ouvriers.

La Banque nationale de San Carlos, créée sur les plans du Français Cabarrus, et qui devait être, en même temps qu'un instrument financier pour les opérations du Trésor, un établissement de crédit, destiné à venir en aide à l'industrie et au commerce, échoua également, au bout de peu d'années, par suite de sa mauvaise administration, de la conduite égoïste de son directeur, des exigences du fisc et des guerres du temps de Charles IV. Enfin, la renaissance de l'industrie ne fut, elle aussi, qu'éphémère, à cause surtout de l'ignorance et du manque d'éducation technique de l'ouvrier espagnol en général.

On doit donc conclure que si l'œuvre réformatrice de Charles III et de ses ministres n'aboutit pas, la faute en fut en partie aux malheurs du temps — aux guerres et aux nécessités budgétaires — mais surtout à l'esprit de routine et aux préjugés du milieu. C'est ainsi que la pragmatique de 1783, qui déclarait le travail manuel compatible avec la *hidalguia*, souleva de telles protestations de la part des ordres militaires et de la noblesse, que dès 1803 une nouvelle loi vint expliquer que cette pragmatique « n'entendait nullement mettre les métiers mécaniques sur le même rang que les charges principales de l'État, mais qu'elle signifiait seulement que ces métiers n'étaient pas avilissants par eux-mêmes » (*en sí mismos envilecedores*).

Quoi qu'il en soit, il serait injuste d'accuser Charles III et ses conseillers d'avoir montré une prudence excessive dans la question agraire[1], parce qu'ils n'entreprirent pas législativement une répartition plus équitable de la propriété, dont ils sentaient cependant le

1. Voir notamment J. Costa. *Colectivismo agrario en España*, Madrid, 1898, p. 151.

besoin, parce qu'ils se contentèrent de procéder au partage des biens communaux, ou bien, en ce qui concerne l'industrie, parce qu'ils firent preuve d'un esprit de réglementation excessif.

Mais si les mesures prises par Charles III se ressentent, à certains égards, des idées de son époque (et il ne pouvait guère en être autrement), il faut bien dire qu'en général elles les dépassent singulièrement : ce fut même, comme nous l'avons vu, la cause principale de leur échec.

Elles ne demeurèrent pas, d'ailleurs, complètement stériles. Les fameuses sociétés économiques, dites des *Amis du Pays*, où entraient les hommes les plus éclairés tant de la noblesse et du clergé que de la classe moyenne, et qui collaborèrent avec tant d'ardeur aux projets du monarque, ont subsisté. Si elles n'ont pas réussi, de son temps, à triompher des préjugés de la majorité des Espagnols, leur influence n'a pourtant cessé de s'exercer utilement jusqu'à nos jours.

Le célèbre Rapport de Jovellanos sur la loi agraire[1] — où sont mises si admirablement en relief les causes de la décadence agricole de l'Espagne — n'a pas vieilli : économistes et hommes d'État s'en inspirent encore aujourd'hui.

Enfin, nombre d'initiatives de Charles III — notamment en ce qui regarde la colonisation intérieure — ont été reprises à notre époque : et c'est là le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce souverain, dont

1. *Informe de la Sociedad económica de Madrid al real y supremo Consejo de Castilla en el expediente de ley agraria, entendido por el autor en nombre de la Junta encargada de su formación* (Obras de Jovellanos, publicadas por Don Candido Nocedal, t. II, p. 79). Voir aussi ALTAMIRA, *op. cit.*, et FRANÇOIS ROUSSEAU, *Règne de Charles III d'Espagne*, Paris, 1907, t. II, pp. 292 et suiv.

le règne marqua comme un temps d'arrêt — malheureusement trop court — de la décadence de l'Espagne.

IV

Un peu plus d'un siècle après sa mort, c'est encore le souvenir de Charles III qui hante l'esprit des Espagnols, soucieux de la renaissance de leur pays.

Dans son livre, paru au lendemain des désastres de Cuba [1], le publiciste Luis Morote rappelle l'affirmation, un peu exagérée, de Campomanes, que « la véritable grandeur de l'Espagne sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle et de Charles-Quint fut d'être une des nations les plus industrieuses d'Europe », et il ajoute, avec infiniment plus de raison, que « la décadence de l'Espagne provient de l'oubli ou de la violation des lois économiques ».

C'est également des groupements économiques, que partit, à cette époque, le premier cri en faveur d'une régénération immédiate de l'Espagne. L'assemblée des Chambres de Commerce, qui se réunit à Saragosse en novembre 1898, et la *Liga Nacional de Productores*, constituée sur l'initiative de Joaquin Costa (février 1899), votèrent un programme excessivement vaste de réformes les plus diverses, concernant aussi bien l'administration des affaires publiques que l'économie nationale proprement dite.

Cette campagne, que l'on compara avec un peu de complaisance à celle des États généraux de 1789 en France, n'eut qu'un succès passager. Il n'est pas moins curieux de remarquer, qu'au moment où l'impuissance

1. *La moral de la derrota*, Madrid, 1900, pp. 281 et 311.

parlementaire était à son comble chez nos voisins, le signal d'une révolution pacifique fut donné par une élite appartenant presque exclusivement au monde du commerce et de l'industrie. C'était également la preuve de l'importance croissante que prenaient dans la vie de la nation les questions économiques : force était aux gouvernements d'en tenir compte désormais, en se conformant à une politique moins brillante peut-être mais plus réaliste, moins aventureuse mais plus sage, qui devait avoir pour but le relèvement du pays par la mise en valeur et le développement de ses ressources naturelles.

Dans quelle mesure cette politique a-t-elle été suivie ? quels résultats a-t-elle donnés jusqu'ici ? C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer dans les chapitres suivants.

CHAPITRE II

LES FINANCES PUBLIQUES

I. L'augmentation de la dette publique au cours du dix-neuvième siècle et la catastrophe de 1898. La politique de Villaverde et de ses successeurs immédiats. Mesures prises pour rétablir l'équilibre budgétaire, et réformes monétaires. Leur résultat. Le remboursement des dettes du Trésor et l'assainissement du portefeuille de la Banque d'Espagne. La baisse de l'agio sur l'or : comment il convient de l'expliquer. — II. La majorité du roi ouvre une ère nouvelle de dépenses militaires. Leur répercussion sur les finances publiques. La situation actuelle. Les projets de « liquidation » et de « reconstitution » de M. Navarro Reverter. — III. L'augmentation des dépenses publiques de 1890 à 1912. Le service de la dette et les sommes affectées aux services publics. Le budget des recettes. Le système tributaire en vigueur et « l'occultation ». Conclusions.

I

La question la plus urgente, sur laquelle l'Assemblée des Chambres de Commerce et la Ligue Nationale des Producteurs appelaient l'attention du pays et dont le gouvernement eut à s'occuper immédiatement après le désastreux traité de Paris, était la question financière.

Il convient, sans doute, d'observer que si les der-

nières expéditions coloniales et la guerre avec les États-Unis contribuèrent à aggraver singulièrement la situation du budget espagnol, cette situation n'avait jamais été satisfaisante, en dépit des efforts dépensés, à certaines époques, par d'habiles ministres, tels que Salaverria et Camacho. Il ne pouvait en être autrement, dans un pays aussi mal administré. Si l'on doit s'étonner d'une chose, c'est plutôt que l'Espagne, dans de pareilles conditions, ait réussi à traverser toutes les crises du dix-neuvième siècle, sans faire banqueroute ni même être réduite au cours forcé du papier monnaie.

A partir de 1850, on évaluait à plus de 80 millions la moyenne annuelle des découverts des budgets.

Le capital nominal de la dette n'était pas inférieur, au moment où éclata la révolution de 1868, à 3.390 millions (extérieure : 1.875 ; intérieure : 1.515). Le gouvernement d'Amédée augmenta ce chiffre de 1.575 millions. La République, à son tour, émit pour 1.403 millions de titres de rente. En juin 1874, le total de la dette atteignait près de 10.000 millions et demi, dont les intérêts exigeaient 328 millions par an. En 1882, on procéda à l'unification de la dette, au type de 4 p. 100. Cette première liquidation ne servit pas de leçon aux gouvernements : ils continuèrent à dépenser, sans égard aux ressources du pays.

De 1882 à 1897, le total des découverts budgétaires atteignit le chiffre de 948 millions, avec une tendance, cependant, à la diminution [1].

C'est alors que les événements de Cuba et des Philippines élevèrent les dépenses publiques dans une

1. Moyenne annuelle des déficits de 1882 à 1890 : 88 millions, de 1891 à 1894 : 49 millions ; de 1895 à 1897 : 16 millions.

effroyable proportion. La lutte si follement engagée avec les États-Unis coûta au pays la somme de 2.361 millions de francs. En y joignant la dette de Cuba, qui fut laissée par le traité de Paris tout entière à la charge de l'Espagne, on peut dire que cette guerre accrut la dette nationale, déjà si lourde, d'environ 3 milliards de pesetas [1].

*
* *

C'est en mars 1899 que Villaverde prit le portefeuille des finances dans le cabinet conservateur présidé par Silvela et c'est sous sa direction que fut entreprise la liquidation du passé.

L'Espagne — il faut le dire à son honneur — ne songea pas un seul instant à renier sa signature, même celle qui figurait à titre subsidiaire sur les bons cubains. Le gouvernement royal se contenta de convertir les bons 5 et 6 p. 100 en dette intérieure 4 p. 100. Il décidait, en même temps, que la dette des Philippines, la dette extérieure non estampillée et l'amortissable seraient converties également en 4 p. 100 intérieur.

Grâce à ces conversions, les arrérages de la dette, qui s'élevaient en 1898 à 324 millions de pesetas, ne dépassaient pas 418 millions en 1901. Il n'en restait pas moins que les intérêts de la dette absorbaient, à eux seuls, près de la moitié des recettes normales.

1. La liquidation de la guerre proprement dite se traduisit par une nouvelle dette d'État de 1.469 millions de pesetas, un découvert du Trésor de 1.445 millions, réduit à 1.326 millions par le versement de l'indemnité américaine. C'était une annuité globale nouvelle de 253 millions à inscrire au budget. En outre, il existait une dette flottante de 600 millions (F. Lefort, *L'Amélioration du crédit espagnol de 1898 à 1906*, dans la *Revue Économique Internationale* du 15 décembre 1906).

Voilà où avaient abouti trois années d'expéditions coloniales désastreuses, après une longue période de déplorable gestion financière !

Pour rétablir l'équilibre budgétaire, force fut de recourir à de nouveaux impôts : sur le revenu de la richesse mobilière, sur le revenu de la dette intérieure et de la dette extérieure placée en Espagne, qui fut frappé d'un impôt de 20 p. 100; enfin, sur les transports et sur l'alcool.

Villaverde opérait, en même temps, d'importantes réductions dans le budget des dépenses. Le pays supporta sans se plaindre les sacrifices qu'on exigeait de lui. Quant à la politique des économies, il y avait longtemps que l'opinion éclairée et surtout le monde des affaires la réclamait. C'est ainsi que les Chambres de Commerce demandaient 120 millions de réductions, dont : 35 millions au budget de la guerre, 8 millions à celui de la marine, 10 millions à celui du clergé. La Ligue Nationale des Producteurs se montrait plus radicale encore, en réclamant la suppression des ministères des Affaires étrangères, de Grâce et Justice et de la Marine, la réduction du contingent militaire à 50.000 hommes, la fixation à 8.000 du nombre des officiers, la réduction des charges du Concordat à 25 millions, etc. !

Le gouvernement royal ne pouvait aller aussi loin. Si la nécessité de réformes radicales dans les services administratifs, d'une « révolution d'en haut », était proclamée même par les conservateurs, comme Silvela celui-ci se croyait cependant obligé de répondre à l'opposition qu'à « chaque jour suffisait sa peine et que c'était déjà beaucoup, pour le moment, de travailler à liquider le passé et à rétablir l'équilibre budgétaire ». Quant à la réforme des services — qui, de l'aveu du

ministre, était le seul moyen possible pour obtenir des économies importantes, — elle constituait « une complication[1] », et il en remettait le soin à ses successeurs.

Sans s'engager, par conséquent, trop avant dans la voie réformatrice où on voulait le pousser, sans toucher notamment aux gros traitements de l'armée et du clergé, le cabinet conservateur se contenta d'opérer des économies dans la plupart des autres départements. Le réveil économique, qui se manifesta, dans la Péninsule, au lendemain de la guerre, facilita, d'ailleurs, cette politique. Grâce à cette ère de tranquillité et d'activité matérielle, grâce aussi à la prudence des ministres des Finances, qui, pendant sept ans, suivirent l'exemple de Villaverde, en maintenant constamment les dépenses publiques au-dessous des ressources budgétaires, les excédents allèrent en grossissant d'année en année : 36 millions en 1901, 47 millions en 1902, 22 millions en 1903, 54 millions en 1904, 66 millions en 1905, 101 millions et demi en 1906[2].

Des mesures d'ordre monétaire complétèrent heureusement cette politique fiscale. Dans la période précédente, le gouvernement espagnol avait abusé, pour se créer des ressources, des frappes d'argent et des prêts consentis par la Banque d'émission.

C'est pour mettre fin à ces abus qu'une loi du 28 no-

1. Morote, *op. cit.*, p. 484.
2. Liquidation des budgets de 1900 à 1906 :

	Recettes effectuées.	Paiements réalisés.	Excédents.
	—	—	—
1900	967.042.300	8785 19.284	88.523.016
1901.....	995.258.474	958.683.173	36.575.301
1902.....	1.013.271.067,07	966.210.014,16	47.061.052,90
1903.....	1.032.746 919,82	1.010.270.193,77	22.478.726,05
1904.....	1.033 204.929,58	979.005.806,47	54.199.123,11
1905.....	1.026.582.497,73	960.453 053,03	66.129.444.70
1906	1.094 445.682.84	992.863.222	101.582.460,84

vembre 1901 interdit de frapper de nouvelles pièces d'argent. Il fut désormais impossible à l'État de masquer les déficits budgétaires par les bénéfices réalisés sur la frappe [1].

A l'aide des excédents budgétaires, le Trésor put rembourser une partie de sa dette vis-à-vis de la Banque. Villaverde, à lui seul, allégea cette dette de 434 millions. La loi du 13 mai 1902 obligea le gouvernement à persévérer dans cette voie. En 1906, le Trésor ne devait plus à la Banque que 800 millions (y compris l'avance permanente de 150 millions, consentie par la loi du 14 juillet 1891). De 1901 à 1906, le portefeuille de la Banque décrut de 1.234 à 505 millions, uniquement grâce aux paiements de l'État, et l'encaisse augmenta de près de 300 millions : en 1906, elle représentait 70 p. 100 du montant des billets émis, tandis qu'en 1890 elle ne s'élevait qu'à 35 p. 100 de la circulation. La quantité de titres de rente possédés par la Banque descendait, dans ces dix-sept années, de 455 à 355 millions [2].

1. Le régime monétaire espagnol a été institué par la loi du 19 octobre 1868. L'unité monétaire est la *pesela* de cent *centimos*, équivalente en poids et en titre à la pièce française de un franc. Cette équivalence, vu l'absence totale de l'or en Espagne, n'est, d'ailleurs, que théorique.

Entre 1868 et 1899, il fut frappé, tant par les particuliers que par l'État, pour 1.052.187.430 pesetas de pièces de 5 francs à plein pouvoir libératoire. Pendant les quatre années de la guerre cubaine, c'est-à-dire de 1895-96 à 1898-99 inclusivement, il fut frappé 286 millions de monnaies d'argent, sur lesquels le Trésor préleva un bénéfice net de 73 millions.

A la fin de 1908, le total des monnaies d'argent (écus), atteignait 950 millions de francs, celui des monnaies divisionnaires 200 millions environ, contre 450 millions de monnaies d'or et 437 millions de billets à découvert (E. Théry, *L'Europe économique*, 1911, p. 206).

2. La Banque d'Espagne est née, en 1856, d'une transformation de l'ancienne Banque de San Fernando (fondée en

Le remboursement des dettes du Trésor et l'assainissement du portefeuille de la Banque eurent pour

1829). Elle reçut le privilège de l'émission pour toute la Péninsule en 1874. La loi du 14 juillet 1891 a prorogé ce privilège jusqu'en 1921.

« Il n'est guère d'établissement privé d'émission qui ait été plus étroitement mêlé aux affaires gouvernementales » (R.-G. Lévy, *Banques d'Émissions et Trésors publics*, Paris, 1911, p. 161).

La Banque devint, bien avant l'insurrection de Cuba et des Philippines, une sorte de caisse d'État, à laquelle les cabinets conservateurs et libéraux s'adressaient invariablement pour combler leurs déficits budgétaires.

A la fin de la guerre avec les États-Unis, la Banque possédait à son actif plus de 800 millions de garanties, qui consistaient uniquement en la signature de l'État, sans compter 400 millions environ de titres de rente. Les avances au Trésor s'élevaient à 693 millions.

D'après la loi du 13 mai 1902, « le Trésor devait rembourser à la Banque dans une période de dix ans, qui, commençant à compter de la publication de cette loi, ne devait aller au delà du 31 décembre 1911, le montant des créances de cet établissement provenant de la dette flottante d'outremer, représentée dans son portefeuille par des pagarès du Trésor ». Le Trésor s'interdisait, en même temps, d'exiger d'elle d'autres avances que celles qui sont prévues par les lois antérieures, notamment par celle du 31 décembre 1901, autorisant l'ouverture d'un crédit annuel de 75 millions de pesetas.

Chose curieuse, c'est la Banque qui s'oppose le plus à ces remboursements, parce qu'elle est préoccupée de conserver les bénéfices qu'elle réalise en touchant l'intérêt des titres qu'elle conserve en portefeuille (R.-G. Lévy, *op. cit.*, p. 157).

En dépit des vœux de la Banque, son portefeuille de bons du Trésor a diminué de 1.090 millions en 1898 (représentant à cette époque les neuf dixièmes de son portefeuille total) à 355 millions en 1906 et à 100 millions au 31 décembre 1909.

Les billets en circulation, qui, au 31 décembre 1901, étaient représentés par 1.638 millions de pesetas, ont atteint le chiffre de 1.862 millions à la fin de 1912. L'encaisse or de la banque s'élève aujourd'hui à 543 millions, contre 464 millions en 1910.

résultat l'élévation progressive des cours de la rente espagnole, tant sur le marché de Paris que sur celui de Madrid[1]; ces deux facteurs contribuèrent aussi, dans une certaine mesure, à la baisse du change.

L'agio sur l'or, qui, au mois d'octobre 1898, dépassait encore 50 p. 100, est descendu à 5 fr. 75 p. 100 en 1906. Il s'est tenu depuis aux environs de 10 et de 7 p. 100.

*
* *

Il faut nous arrêter, un instant, sur cette question du change[2]. Il n'en est pas, à dire vrai, qui ait donné lieu à plus de discussions théoriques.

1. La rente extérieure 4 p. 100 cotait 65 p. 100 avant la guerre hispano-américaine; en 1898, le cours moyen de compensation fut de 44,19 p. 100; en 1906, il a atteint 97 p. 100.

2. Voici quelles ont été les oscillations du change espagnol depuis 1868.

Cours du change sur Paris à Madrid :

ANNÉES	COURS Plus haut.	Plus bas.	Moyenne.
	%	%	%
1868...	2.153 pte	1.186 pte	1.613 pte
1869.....	4.398 »	1.575 »	3.192 »
1870.....	4.581 »	0.794 »	3.371 »
1871.....	6.717 »	2.153 »	4.853 »
1872.....	4.398 »	1.186 »	2.875 »
1873..... ..	5.483 »	0 399 »	2.573 »
1874.....	4.943 »	0.794 »	2.429 »
1875.....	2.153 »	0.498 »	0.937 »
1876.....	1.381 pme	0.401 »	0.792 »
1877.....	1.419 »	0.794 »	0.276 pme
1878.....	1.214 »	0.892 »	0.070 pte
1879.....	1.832 »	0.597 »	0.389 pme
1880.....	3.101 pte	0.200 »	1.066 pte
1881.....	1.832 pme	1.089 »	0.461 »
1882.....	3.305 »	0.603 pme	1.832 pme
1883.....	1.832 »	1.112 »	1.555 »

Nombre d'économistes ont attribué ce phénomène uniquement à la surabondance et à la qualité de la circulation et n'ont vu d'autre remède que dans une restriction monétaire. L'expérience de ces dernières années a cependant montré que le relèvement du change ne dépend pas exclusivement de l'état de la circulation.

La crise du change a apparu en Espagne le jour où l'or a disparu de la circulation. Ce drainage de la monnaie la plus appréciée a dû commencer vers 1868

ANNÉES	Plus haut.	Plus bas.	Moyenne.
	%	%	%
1884.....	2.145 p^me^	0.603 p^me^	1.114 p^me^
1885.....	3.519 »	0.200 »	2.071 »
1886.....	3.626 »	0.200 »	2.040 »
1887..	1.832 »	0.603 »	1.036 »
1888.....	2.15 »	0.95 »	1.695
1889.....	5.40 »	1.95 »	3.188 »
1890.....	6.35 »	1.45 »	4.270 »
1891.....	14.10 »	2.20 »	6.687 »
1892.....	21	11 »	15.345 »
1893.....	23.85 »	14.75 »	18.929 »
1894..... ..	23.02 »	10.25 »	19.654 »
1895.....	22	6.95 »	14.594 »
1896..... .	26.95 »	17.80 »	20.688 »
1897..... ...	33.90 »	23.60 »	29.605 »
1898..... ..	115	26 »	54.156 »
1899.....	34.60 »	17 »	24.590 »
1900.....	34.40 »	24.40 »	29.545 »
1901.....	43.45	30.50 »	38.316 »
1902....	39.10 »	30.75 »	35.768 »
1903.....	37.80 »	31 »	35.143 »
1904.....	40 »	34 »	37.730 »
1905.....	34.05 »	26.40 »	30.886 »
1906.....	26.15 »	6.10	12.886 »
1907.....	15.15 »	7.80 »	11.527 »
1908.....	15.35 »	11 »	13.005 »
1909.....	11.85 »	6.80 »	10.094 »
1910.....	7.95 »	6.55 »	7.136 »
1911....	9.20 »	7.25 »	8.318 »
1912.....	7.95 »	5.40 »	6.65 »
	Janvier.	Septembre.	

Nota. — Les indications : perte (p^te^) et prime (p^me^) s'appliquent à la monnaie étrangère.

et il dura jusqu'au moment où, en 1877, on interdit la frappe libre. Mais d'autres facteurs, tels que les déficits de la balance des comptes, causés par la supériorité des importations et surtout par le rapatriement dans la Péninsule de la dette et des valeurs mobilières émises à l'étranger eurent pour résultat de continuer et de précipiter cet exode. Dès 1888, la Banque d'Espagne cessa ses paiements en or. L'absence de ce métal et la spéculation sur les papiers sur l'étranger, qui donna lieu à de véritables accaparements, enlevèrent au change toute base fixe. Les cours ne furent plus désormais limités que par ceux des valeurs mobilières, dont les coupons et dividendes, payables en or, faisaient des valeurs internationales, et surtout par l'Extérieure, dont ils subirent très nettement les oscillations jusqu'à l'établissement de l'*affidavit* (1899). La loi du 28 novembre 1901, qui interdit la frappe de nouvelles pièces d'argent, eut surtout un effet « moral » sur le grand nombre de ceux qui étaient persuadés que la hausse provenait de l'inflation de la circulation. L'amélioration survenue depuis 1906 est due principalement à l'intervention du Trésor, car celui-ci, après avoir limité ses obligations de paiements en or (de 78 millions à 40 environ) par l'établissement de l'*affidavit*, a pu, grâce à la loi sur le paiement des droits de douane en or du 23 février 1902, généralisée en 1906, se constituer une réserve-or, qui est une barrière presque insurmontable à toute tentative de spéculation haussière ou d'accaparement.

La fixité relative du change a été ainsi obtenue, mais pour compléter la régénération monétaire, il importerait qu'au lieu d'une intervention officieuse du Trésor, qui dépend un peu de l'opinion des divers ministres des Finances sur la question, le gouverne-

ment espagnol adoptât une politique effective, ayant en vue de renforcer les réserves de la Banque d'Espagne, d'augmenter la garantie du billet de banque et de se rapprocher peu à peu du moment où sa conversion en espèces et à vue serait possible [1].

On a même proposé de hâter ce retour au pair, qui serait évidemment préférable pour l'Espagne à une simple stabilisation, par exemple par la création d'une caisse de conversion, analogue à celle qui fonctionne en Argentine [2].

Certains esprits ont, il est vrai, exprimé la crainte qu'une nouvelle baisse de change, si elle venait à se produire, ne compromît gravement nombre d'industries manufacturières ou agricoles, pour lesquelles la prime du change a constitué jusqu'ici une sorte de barrière à l'importation, et aussi les industries d'exportation, qui tirent un supplément de bénéfices de la vente des lettres de change. Mais d'autres économistes estiment que les bénéfices, que cette prime représente pour certaines marchandises exportées, sont plus

1. M. Villaverde élabora le premier travail d'ensemble, en vue de régulariser le change. Mais son projet ne vint pas en discussion. Il faut avouer que le cours du change, à cette époque, 38 p. 100 environ, et que les moyens proposés pour le ramener à un taux plus bas, parmi lesquels figuraient trois emprunts pour un ensemble de 875 millions de pesetas, ne semblaient pas des plus propres à réaliser les louables aspirations de cet homme d'État.

En 1901, M. Osma présenta, à son tour, un projet de loi d'une certaine envergure, pour circonscrire autant que possible les brusques variations du change. Il considérait surtout le change comme une conséquence de la situation commerciale de l'Espagne dans le monde, et avait principalement en vue de combattre l'agio. Cette proposition n'eut pas davantage de suite.

2. Voir notamment Georges Roux, *Le Change espagnol*, Montpellier, 1911.

apparents que réels. De toute façon, le change constitue pour la nation, dans son ensemble, un dommage certain, car ses variations, impossibles à prévoir, sont une gêne permanente pour toutes les combinaisons commerciales.

Malheureusement pour l'Espagne, il ne semble pas que sa situation économique et financière soit de nature à faciliter un projet visant au nivellement progressif du change, comme celui que M. Navarro Reverter a récemment déposé au Parlement [1]. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'amélioration du change ne peut être durable que si la balance des comptes est créditrice ou, au moins, en équilibre. Or, ce n'est pas le cas pour l'Espagne : nous en aurons la preuve en

1. Le projet de M. Navarro Reverter (décembre 1912) vise à assurer d'abord la stabilité du change, puis sa baisse, de manière à arriver à son nivellement et à l'établissement de l'étalon d'or. Il prévoit la création d'une caisse au capital de 200 millions de pesetas, constitué moitié par la Banque d'Espagne et moitié par le Trésor. Cette caisse achètera et vendra des lettres de change et des valeurs d'or sur les places étrangères, selon les exigences de la fluctuation du change. Le capital de 200 millions pourra être élevé jusqu'à 400 millions au moyen d'un emprunt émis par l'État. Le gouvernement est autorisé à établir l'étalon d'or, lorsqu'il le jugera à propos et d'accord avec le comité d'administration de la caisse. A partir de ce moment, le surplus de l'argent sera démonétisé, aux époques et dans la proportion désignées par le gouvernement, aux frais de la Banque et du Trésor.

Ce projet a soulevé plus d'une critique. Il n'est pas douteux que dans les considérants du projet, le ministre a fait preuve d'un optimisme un peu excessif sur la situation économique de l'Espagne.

D'autre part, si la Banque doit constituer un dépôt de 100 millions en or, il est incontestable qu'elle devra commencer par se procurer cet or. Par conséquent, cette loi aurait pour premier résultat l'élévation du change, qu'elle se propose de ramener au pair. Enfin, il n'est pas très sûr que la Banque consente à immobiliser une aussi forte somme en or.

étudiant sa balance commerciale, qui est un des facteurs principaux de cette balance des comptes.

Enfin, une autre condition indispensable pour le succès d'une réforme de ce genre réside dans l'équilibre budgétaire. Et, ce n'est pas non plus le cas pour l'Espagne, depuis quatre ans, ainsi que nous allons le voir.

II

S'il est vrai que c'est la loi commune de tous les peuples de passer par des crises alternatives de recueillement et d'esprit d'aventure, il n'y a peut-être pas de pays où il soit possible de mieux observer ce phénomène qu'en Espagne.

La période de recueillement, où se complut le gouvernement de Madrid après 1898, ne devait pas durer. La majorité du roi (17 mai 1902) marque, à cet égard, un brusque changement. La volonté juvénile et impatiente d'Alphonse XIII, sa conception élevée du rôle assigné à son pays dans le monde ne pouvaient s'accommoder de l'isolement un peu triste où se renfermait l'Espagne blessée et résignée. La résurrection économique du royaume était de nature aussi à flatter ses ambitions au dehors. Enfin, il semblait nécessaire à ceux-là mêmes qui étaient au pouvoir, et que préoccupait l'avenir de la monarchie, de donner une certaine satisfaction aux impatiences mal contenues de l'armée et de la marine, qui, depuis l'ère des *pronunciamientos*, n'ont cessé d'apparaître chez nos voisins comme les plus fermes soutiens du trône [1].

C'est ainsi qu'il faut expliquer, en dehors des néces-

1. Voir *supra*, pp. 290 et suiv.

sités de la politique extérieure et coloniale dans laquelle s'est engagée l'Espagne [1], les lourdes dépenses militaires de ces dernières années, qui risquent de compromettre aujourd'hui ses finances publiques.

C'est à la marine que l'on chercha, d'abord, à donner satisfaction. S'il n'y avait eu dans le projet présenté par M. Maura aux Cortès en novembre 1907 — selon la déclaration de son auteur — qu'une question d' « indépendance nationale », on aurait pu s'étonner que l'Espagne ait attendu dix années, depuis la destruction de ses derniers navires, pour se rendre compte des dangers qui la menaçaient de ce chef et de la nécessité où elle se trouvait de reconstruire sa flotte et d'outiller ses arsenaux [2].

Ce projet prévoyait une dépense totale de 200 millions de pesetas [3].

« Il est — déclarait, d'ailleurs, le discours du trône à cette époque — une limite infranchissable dans cette réforme comme dans toutes les autres : c'est de considérer qu'il faut sauvegarder à tout prix la situation normale et déjà raffermie de nos finances. »

Malheureusement, le président du Conseil proclamait, de son côté, à la tribune de la Chambre, que ce crédit total de 200 millions ne constituait qu'un commencement. Et cette affirmation ne laissait pas d'être

1. Voir *infra*, livre IV, chapitre premier.
2. Voir *supra*, p. 202.
3. Pour faire face à ces dépenses, le gouvernement se faisait autoriser par les Cortès à se procurer 175 millions par une émission de dette amortissable en obligations 3,5 p. 100, cet intérêt ainsi que l'amortissement devant figurer au chapitre III des obligations générales de l'État. On devait solder les dépenses des arsenaux avec le budget général de la marine, qui s'élevait cette année-là à 50 millions (au lieu de 36 millions en 1907) et qui devait être porté, les années suivantes, à 65 millions.

inquiétante. En même temps, les libéraux ne cessaient de prétendre qu'au lieu de « jeter ces millions à la mer », on pourrait leur trouver un emploi plus profitable à l'ensemble du pays, en donnant une plus grande impulsion au travail national, en créant des voies de communication, en multipliant les travaux hydrauliques, en développant l'instruction... Telle était, en particulier, l'opinion d'un ancien ministre des Travaux publics, M. Raphaël Gasset, et le chef du parti libéral à cette époque, M. Moret, tout en apportant sa voix au projet naval de M. Maura, ne manqua pas de réclamer un chiffre égal de crédits destinés à la diffusion de l'enseignement et au développement économique du royaume. Mais comment l'Espagne pouvait-elle affronter, à la fois, ces deux sortes de dépenses ? Il semblait de toute nécessité qu'elle dût choisir. C'est probablement ce que pensa le parti conservateur, qui était au pouvoir : aussi, dans le budget de 1908 qui prévoyait un excédent de 23.552.441 pesetas [dépenses : 1.011.138.066 ; recettes : 1.034.690.477] — le plus fort excédent obtenu depuis la guerre de Cuba, plutôt que de rien sacrifier de son programme naval, préféra-t-il n'augmenter le budget de l'Instruction publique que d'une somme insignifiante, de 4.689.401 pesetas celui des Travaux publics et de 4.509.556 pesetas celui de la Guerre.

Il est vrai que l'armée n'allait pas tarder à avoir son tour. Dès le vote par le Congrès des crédits destinés à la réorganisation de la marine, le 27 novembre 1907, la *Correspondencia Militar* déplorait que, dans cette séance « historique », on eût paru oublier l'armée de terre, et ce journal ne se faisait pas faute de rappeler un des derniers discours de Silvela, où cet homme d'État montrait la nécessité pour son pays d'avoir

des forces militaires nombreuses et bien organisées : « Toute économie sur ce chapitre, ajoutait Silvela, ne sera payée que de revers dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné. »

Les milieux militaires se montraient, d'ailleurs, inquiets de certains projets relatifs au rajeunissement des cadres et à la diminution du chiffre vraiment excessif, après les guerres coloniales, des généraux et des officiers [1]. Mieux valait, au dire des intéressés, augmenter l'effectif de l'armée, que d'en diminuer les cadres.

L'expédition du Rif vint, fort à propos, appuyer leurs raisons. Mais elle fut aussi pour l'Espagne l'occasion de lourdes dépenses, au moment où les recettes du Trésor diminuaient de façon notable.

Lorsque M. Maura tomba du pouvoir, en décembre 1909, on calculait que cette diminution avait atteint, pendant les trois années de son gouvernement, le chiffre de 150 millions de pesetas. Elle était, à la fois, la conséquence de certaines réformes fiscales, notamment du dégrèvement sur les vins, et aussi de diverses circonstances économiques : crise générale, effets du nouveau tarif des douanes [2], etc.

Tandis que les impôts rentraient plus difficilement, le flot des dépenses ne cessait de monter. Si les dépenses militaires occupaient la première place, il s'y ajoutait toutes celles qui résultaient des nouvelles lois relatives aux chemins de fer stratégiques, à l'émigration, à la colonisation intérieure, à l'Institut national de prévoyance, etc.

En revenant aux affaires, le parti libéral et surtout

1. Voir *supra*, p. 197.
2. Voir *infra*, p. 287.

M. Canalejas ne pouvaient eux-mêmes, sous peine de manquer à leurs promesses, rien abandonner de leur vaste programme de réformes sociales. Mais ce devait être la cause de nouvelles dépenses, auxquelles allaient s'ajouter encore celles du vaste programme des travaux publics, échafaudé par M. R. Gasset[1].

Quant au ministre des Finances, M. Rodrigañez, il voyait grand, comme d'ailleurs la plupart de ses prédécesseurs. Les deux projets qu'il présenta aux Cortès visaient, l'un, une réforme radicale de la Banque d'Espagne[2], l'autre, le vote d'un emprunt de 1.500 millions, nécessités « par la défense nationale et par le développement moral et matériel du pays ».

Ces deux projets — et surtout le premier — furent assez mal accueillis dans le monde des affaires et ils expliquent, en partie, la chute de M. Rodrigañez.

C'était le cinquième projet ayant en vue la réforme de la Banque d'Espagne présenté aux Cortès depuis la loi organique de 1902. Si cette loi a besoin, en effet, de l'avis des gens les plus autorisés, de profondes modifications[3], le moment ne paraissait guère choisi

1. Voir *infra*, p. 302 et 363.

2. Aux termes de ce projet, le Trésor devait rembourser à la Banque la somme de 100 millions, montant des crédits provenant de la dette flottante des colonies. Le maximum d'émission de billets de la loi de 1902 restait fixé à 2 milliards, garantis par l'encaisse que déterminent des dispositions antérieures. Il ne devait pas y avoir en circulation plus de deux émissions de chaque série de billets ; aucune ne pourrait circuler plus de sept ans, sauf autorisation du gouvernement. La Banque devait augmenter le nombre de ses succursales et de ses caisses auxiliaires à raison d'au moins quatre tous les trois ans. Elle était autorisée à se défaire des titres de la Compagnie des tabacs et de la dette perpétuelle intérieure 4 p. 100 qu'elle a encore en portefeuille.

3. Il apparait surtout désirable de réaliser les 1.700 mil-

pour augmenter les obligations de la Banque, alors que l'État n'avait jamais eu autant besoin de ses services et de son crédit. La tentative de M. Rodrigañez était donc condamnée à un échec certain.

Son successeur, M. Navarro Reverter, qui a la réputation justifiée d'un financier fort habile, eut au moins le mérite, dès son entrée en fonctions, de ne pas cacher au pays la gravité de la situation. En présentant au Parlement le projet de budget pour 1913, le nouveau ministre fit une critique sévère de la politique financière suivie depuis 1900 par ses prédécesseurs, y compris Villaverde. Le principal reproche qu'il leur adressait était de s'être trop exclusivement attachés au dégrèvement des impôts et d'avoir laissé croître de 295 millions les dépenses, dans une période où les recettes avaient seulement augmenté de 185 millions [1].

lions de créances diverses de l'État, que possède encore la Banque.

Ce portefeuille constitue un poids très lourd pour une banque d'émission, qui sort ainsi de son rôle normal, et il fausse l'organisme monétaire (Voir R.-G. Lévy, *op. cit.*). Mais c'est une réforme qui exige de la prudence, car les marchés espagnols et la cote des valeurs espagnoles pourraient être sérieusement affectés, si la Banque liquidait brusquement son portefeuille.

1. D'après M. Navarro Reverter, la rupture de l'équilibre budgétaire est due à quatre causes, qui sont : 1° d'abord, les dégrèvements auxquels, moyennant des compensations insuffisantes, il a été procédé depuis 1902, et qui se montent à 99.800.000 pesetas au budget annuel. Le ministre signalait, à ce sujet, les déconvenues produites par la loi de l'abolition de l'octroi et par les modifications apportées au régime des tabacs. La suppression des octrois a occasionné une perte de 3 millions en 1911 ; la perte sera de 13 millions en 1912, de 33 millions en 1913. Quant aux modifications apportées à la ferme des tabacs, elles ont entraîné en 1911 une perte de 22 millions de pesetas ;

2° Les augmentations de dépenses, résultant des lois spéciales et des budgets, qui, en dehors de l'accroissement na-

De l'aveu de M. Navarro Reverter, les trois derniers budgets (de 1909, 1910 et 1911) se sont traduits par des déficits, dont le total atteint près de 58 millions [1].

A cette somme, il faut ajouter les bons du Trésor émis ces dernières années et qui n'ont pas été remboursés (environ 64 millions) et tous les crédits extraordinaires, que l'on peut évaluer à une somme de 159 millions.

Au total, et rien que pour les dépenses déjà engagées, il s'agit d'un déficit d'au moins 300 mil-

turel des dépenses de l'État, représentent un chiffre de 118.700.000 pesetas ;

3° Les dépenses extraordinaires occasionnées par l'action espagnole au Maroc ces dernières années, qui, avec une certaine imprécision, peuvent se chiffrer par 184 millions ;

4° Les engagements assumés déjà par l'État les années précédentes, principalement pour travaux publics, qui s'échelonnent jusqu'en 1917 et qui s'élèvent à plus de 300 millions.

1. Liquidation des budgets de 1907 à 1911 :

	Recettes réalisées	Paiements effectués	Excédents	Déficits
	—	—	—	—
1907	1.079 830 297	1.009.443.561,08	70.386 735,92	»
1908	1.072.126 020,70	1 025.888.289,79	46.238.330,91	»
1909	1.065 704 407,23	1.100.935.981,70		35.231.574,46
1910	1.126 073 167,58	1.128 133 397,68		2.060.230,10
1911	1.152.958.498,53	1.173.655.401		20.696.902,47

Des opérations de trésorerie ont permis de liquider les budgets de 1910 et de 1911 de la façon suivante :

	Recettes encaissées	Paiements effectués	Excédents
	—	—	—
1910..	1.171.173.168	1.128.133.398	42.939.770
1911..	1.177.161.005	1.173.666.848	3.494.157

D'après les chiffres officiels, le budget de 1912 aurait été soldé par un excédent de 16,77 millions (recettes : 1.161,96 ; dépenses : 1.145,19). Mais, en faisant état des dépenses déduites du budget ordinaire, conformément à la loi du 14 décembre 1912, pour être inscrites « au budget de liquidation » — dépenses, dont le total atteint 87.688.137 pesetas —, on trouve un déficit réel de 70,92 millions de pesetas.

lions[1], dont les dépenses marocaines constituent le principal facteur (184 millions, selon les déclarations de M. Navarro Reverter).

C'est pour faire face à cette situation critique que le ministre a soumis aux Cortès, après le vote du budget des recettes pour 1913[2], ce qu'il appelle des « budgets de liquidation et de reconstitution ». Le premier de ces budgets doit résoudre la liquidation des arriérés et des découverts jusqu'au commencement de 1914. Le second est destiné à développer le plan de reconstruction financière de 1914 à la fin de 1921, époque à laquelle prendront fin les privilèges et monopoles de la Banque d'Espagne et de la Compagnie fermière des tabacs. Du renouvellement de ces deux contrats, le ministre espère tirer d'importantes ressources pour le Trésor.

Sans attendre cette échéance, M. Navarro Reverter annonçait un projet de réforme de la Banque d'Espagne, de façon à obtenir d'elle une participation à ses bénéfices, une avance de cent millions à 1 demi p. 100 d'intérêt et son concours dans les opérations de consolidation de la dette flottante, des bons du Trésor émis à l'occasion de la guerre marocaine et des découverts des trois derniers budgets.

Mais le fait même que le gouvernement est obligé

1. Voir le Bulletin financier du *Temps* du 26 mai 1912, et l'article de M. Salvador Canals dans la Revue *Nuestro Tiempo* (décembre 1912), pp. 212 et suiv.

2. Le budget de 1913, tel qu'il a été voté par les Cortès, présente, en apparence, un excédent de 22 millions et demi (recettes : 1.165 millions ; dépenses : 1.142 millions). Mais ce chiffre n'a été obtenu qu'en ne faisant pas entrer en ligne de compte bien des dépenses dites « supplémentaires » ou « extraordinaires ».

Ceci laisse donc prévoir que le budget de 1913 se soldera, comme ceux qui l'ont précédé, par un nouveau déficit.

dans l'arrangement projeté, de demander à la Banque des concessions spéciales, sous forme d'avances d'argent, permet de penser que cet établissement profitera de l'occasion pour faire renvoyer aux calendes grecques la discussion du projet de loi dont on le menace.

On ne saurait non plus parler, dans les circonstances présentes, de « reconstitution. »

La première chose à faire dans ce sens serait évidemment — comme nous allons voir — de réorganiser l'administration, en simplifiant les services aujourd'hui encore si compliqués et qui profitent exclusivement à une bureaucratie absorbante et stérile, et aussi de réformer, de fond en comble, le système d'impôts en vigueur, conformément aux véritables besoins de l'économie nationale.

Mais cette œuvre gigantesque de réformes nécessiterait, au préalable, une liquidation générale de la situation actuelle du Trésor. Et malheureusement, il paraît bien, je le répète, que le budget présenté aux Cortès par M. Navarro Reverter, au lieu d'être véritablement un « budget de liquidation », ne soit qu'une simple opération de consolidation de la dette flottante contractée antérieurement. L'émission de 300 millions de pesetas en obligations du Trésor, autorisée par la loi du 14 décembre 1912, servira surtout à couvrir les déficits des trois derniers budgets, et à faire face aux charges nouvelles, et c'est, en définitive, une nouvelle somme de 12 millions par an, qui s'ajoutera au service déjà si lourd de la dette publique.

A plus forte raison, ne saurait-il être question d'amortissement [1].

1. De 1900 à 1909, dans l'époque de « reconstitution », le total de la dette amortie a atteint 536.670.423 pesetas.

III

On se fera une idée plus précise de l'évolution des dépenses en comparant les chiffres inscrits aux budgets de 1890-1891 et de 1913 :

	Millions de pesetas 1890-1891	1913	Différence en 1913
Obligations générales de l'État :			
Maison royale	9,50	8,75	— 0,75
Corps législatifs	1,75	2,48	+ 0,73
Dette publique et charges de justice.	291,05	410,51	+ 119,46
Classes passives (pensions).	54,97	78,20	+ 23,23
Obligations des départements ministériels :			
Présidence	1,99	0,80	— 1,19
Affaires étrangères . . .	5,25	6,11	+ 0,86
Grâce et justice :			
Obligations civiles . . .	16,68	19,51	+ 2,83
— ecclésiastiques	41,32	41,01	— 0,31
Guerre.	151,68	159,78	+ 8,10
Marine.	32,09	70,67	+ 38,58
Intérieur	30,93	79,30	+ 48,37
Instruction publique . .	16,59	62,71	+ 46,12
Fomento (commerce et travaux publics)	83,87	90,84	+ 6,97
Finances	19,58	17,96	— 2,62
Recouvrement des contributions.	91,84	40,76	— 51,08
Golfe de Guinée	0,75	1,90	+ 1,15
Action au Maroc	»	51,38	+ 51,38
	849,84	1.142,73	+ 292,89

Il résulte de la lecture de ce tableau qu'en vingt-trois ans les dépenses publiques ont augmenté de 292,89 millions de pesetas. Si l'on peut se féliciter

de ce que les frais de recouvrement des contributions aient diminué considérablement — c'est là le résultat d'une heureuse réorganisation de ce service qu'il conviendrait de généraliser, en l'étendant aux autres départements —, si l'on peut applaudir aussi à l'augmentation des dépenses de l'instruction publique, bien que celle-ci soit moindre, en réalité, qu'il ne semblerait le résulter des chiffres inscrits aux budgets [1], on doit se montrer inquiet, en revanche, de l'augmentation énorme des budgets de la guerre et de la marine. Alors qu'en 1900, le budget de la guerre, y compris la liquidation des guerres coloniales, ne dépassait pas 178 millions, les chiffres inscrits au même budget en 1911-1912 étaient de 188,36 millions : ce qui représentait, par rapport au budget de 1890-1891, une augmentation réelle de 54,38 millions environ [2].

Si le chiffre de 1913 est un peu inférieur (159,78 millions), il ne faut pas oublier qu'un nouveau chapitre figure cette année au budget, sous le titre d' « action au Maroc », où les dépenses militaires tiennent naturellement la plus grande place.

L'Espagne dépense présentement, tant pour son armée que pour sa marine, 256 millions de pesetas : ce qui représente une proportion de 13,12 pesetas par habitant, c'est-à-dire par rapport à sa population,

1. En effet, les dépenses du personnel de l'enseignement primaire ont passé brusquement de 1,37 millions en 1901, à 21,39 millions en 1902, par suite de l'incorporation au budget de l'État des dépenses que payaient les municipalités, qui en doivent le remboursement à l'État. L'augmentation sur ce chapitre de 1890-1891 à 1913 n'est donc que de 26,02 millions (Voir *infra*, p. 371).

2. On a, en effet, fait passer au budget de l'intérieur 17,7 millions de dépenses de la gendarmerie, qui étaient autrefois inscrits au budget de la guerre.

davantage que la Russie et que les États-Unis et pas beaucoup moins que l'Autriche-Hongrie.

Malheureusement pour elle, il semble qu'elle soit gagnée à son tour par la surenchère des armements. Sa première escadre, pour laquelle elle a voté 200 millions, n'est pas encore construite, que l'on parle déjà de la mise en chantier d'une deuxième escadre de grands cuirassés, qui coûtera 300 millions[1].

Une telle augmentation de dépenses peut se justifier en d'autres pays, où elle est en relation avec le développement de la richesse. Mais pour l'Espagne[2], où le commerce n'a augmenté ces dix dernières années que de 155 millions, les dépenses ne peuvent croître dans des proportions aussi considérables, sans que les forces productives du pays en souffrent.

L'Espagne est à peine entrée dans la voie de l'interventionnisme » social[3], et ses budgets n'en subissent pas encore les conséquences. Mais le jour où cette nécessité s'imposera, — et cela peut-être à bref délai, car les réformes de caractère social se propagent rapidement — des charges nouvelles viendront encore grossir son budget de façon inquiétante.

Nous pouvons donc conclure que l'Espagne a déve-

1. Voir *supra*, p. 202.

2. Le rapport entre le développement commercial et l'augmentation des dépenses de 1900 à 1911 peut s'établir comme suit :

(Millions de francs)

	Commerce	Augmentation °/.	Dépenses	Augmentation °/.
Allemagne	7.494	58	2.786	34
France	3.564	40	663	18
Italie	2.215	72	646	36
Angleterre	8.447	38	533	11
Espagne	155	9	222	24

3. Voir *infra*, pp. 383 et suiv.

loppé son budget plus rapidement que sa puissance économique, ce qui peut constituer un danger pour l'avenir.

Dès aujourd'hui, le service de la dette[1] exige, à lui seul, plus de 400 millions de pesetas, alors que le budget total des dépenses ne dépasse pas 1.142 millions : c'est dire qu'il ne reste plus que 742 millions environ pour subvenir aux dépenses les plus nécessaires, tant pour les services publics que pour le développement des forces productives du pays.

Si l'on entre dans le détail de ces 742 millions, on constate que le service des pensions et retraites absorbe à lui seul 78 millions[2] (23 millions de plus en 1913 qu'en 1891), que le clergé coûte plus de 41 millions et la justice moins de 20 millions !

1. La dette de l'Espagne, d'après les chiffres donnés par le Ministre des Finances dans son projet de budget pour 1913, se décompose comme suit :

	Pesetas
Dettes courantes	9.223.256.108 63
— — en cours d'échange	87.399.300 »
— — — de remboursement	2.768.964 04
— retirées de la circulation en cours de remboursement	2.727.167 67
Dettes retirées de la circulation en cours de conversion en 4 p. 100 intérieur	509.517 066 30
	9.830.663.206 73

Dans les dettes courantes, le 5 p. 100 amortissable entre pour 1.604.530.000 pesetas ; le 4 p. 100 amortissable, pour 156.180.000 ; l'extérieure, pour 1.027.712.000 ; l'intérieure perpétuelle 4 p. 100, pour 6.419.820.000 pesetas.

Rappelons que le capital de la dette atteignait 8.142 millions de pesetas en 1896 et 9.335 millions en 1902.

En ajoutant au chiffre indiqué ci-dessus les 53 millions d'obligations du Trésor 3 et demi émises récemment, on voit que la dette publique de l'Espagne atteint près de 9 milliards 900 millions de pesetas : ce qui représente 430 francs environ par habitant.

2. Dont 19,3 millions au titre civil et 58,7 au titre militaire.

Dans presque tous les départements ministériels, ce qui frappe aussi, c'est l'augmentation extraordinaire des sommes affectées au personnel, qui, en onze ans (de 1900 à 1911), n'a pas été inférieure à 28 p. 100 environ[1]. A elle seule, l'augmentation des dépenses, pour le personnel purement bureaucratique, peut être évaluée à 18,2 p. 100 de l'augmentation totale ; sans que le public ait beaucoup profité, semble-t-il, de cet accroissement de l'armée de fonctionnaires.

*
* *

L'examen du budget des recettes[2] permet de constater que l'État espagnol utilise à peu près tous les modes possibles de contributions : l'impôt foncier

1. Augmentation des dépenses de 1900 à 1911 :

	Millions de pesetas	Pourcentage
Défense nationale....	27,8	35,1
Bureaux.....	14,5	18,2
Police.....	14,3	18,0
Enseignement...	10,0	12,7
Communications.....	6,5	8,2
Douanes.....	4,2	5,3
Divers.....	2,0	2,5
	79,3	100,0

(D'après la *España Económica y Financiera* du 23 mars 1912.)

2. Budget des recettes pour 1913 :

	Millions de pesetas
1. Contributions directes.....	481.365.468,32
2. Contributions indirectes.....	415.100.000
3. Monopoles et services exploités par l'administration.....	215.838.000
4. Propriétés et droits de l'État :	
Revenus.....	22.899.254
Ventes.....	1.339.000
5. Ressources du Trésor.....	28.762.750
	1.165.304.472,32

rapporte 123 millions dans les campagnes et 64 millions dans les villes ; les patentes (contribution industrielle et commerciale), 42 millions; les douanes, 177 millions; les tabacs, 155 millions; l'impôt sur le revenu de la richesse mobilière (*utilidades*), 147 millions; l'impôt sur les droits réels et de transmission de biens, 68 millions; le timbre, 90 millions; les mines, 10 millions; l'impôt personnel (*cedulas*), 7 millions; le sucre, 41 millions; l'alcool, 16 millions; la loterie, 41 millions; les octrois, 45 millions; l'impôt sur les transports, 28 millions; les allumettes, 13 millions; les explosifs, 3 millions, l'impôt sur le gaz et l'électricité, 12 millions, etc.

Bien qu'il ne se passe pas d'année, où tel ou tel de ces impôts ne soit remanié, on peut dire cependant que le système fiscal espagnol ne s'est guère amélioré depuis l'établissement du régime constitutionnel. On ne saurait, il est vrai, songer à une réforme radicale en cette matière, tant que l'économie générale du pays n'aura pas été elle-même transformée. Mais c'est là, comme nous le montrerons plus loin, une œuvre de longue haleine.

Dès à présent, d'ailleurs, il est évident que nombre d'impôts rapporteraient davantage au Trésor, si l'on savait mettre un terme aux fraudes éhontées dont profitent quelques oligarchies, alors que le petit peuple succombe littéralement sous le poids des contributions qu'il est presque seul à supporter. C'est ainsi que la contribution immobilière rurale, calculée à 123 millions, devrait donner, étant donnée la superficie du royaume qui est de 50 millions d'hectares, un peu plus de 2 pesetas par hectare. Mais, dans la réalité, il n'en est pas ainsi. Il y a des propriétaires qui paient jusqu'à 75 et 100 pesetas annuellement par hectare, alors

que d'autres échappent à toute imposition. Il y a des provinces, comme celle de Madrid, où l' « occultation » atteint 50 p. 100 ! La quote-part de la contribution, que ne satisfont pas les terres non déclarées, retombe sur celles qui sont enregistrées : et c'est ce qui explique ces taux d'imposition démesurément exagérés [1].

Il en est de même de l'impôt sur la richesse immobilière urbaine, des patentes, et, de façon générale, de presque tous les autres impôts, où la fraude règne plus ou moins en maîtresse, encouragée par le déplorable système politique en vigueur, par le « caciquisme », autant que par l'esprit de vénalité et de concussion, que l'on retrouve à tous les échelons de l'administration fiscale et dont les sphères les plus élevées donnent elles-mêmes le plus fâcheux exemple.

Ce n'est pas trop dire, cependant, qu'une des causes qui ont le plus contribué à la décadence de l'Espagne et qui expliquent aujourd'hui encore l'état arriéré de ce pays réside autant dans la manière fâcheuse dont les impôts y sont répartis et recouvrés, que dans le mauvais emploi qui y est fait des finances publiques, sans parler des charges si lourdes de la dette. Si, au lieu de consacrer des sommes aussi considérables à sa défense militaire, à l'entretien d'un clergé trop nombreux et d'une armée de fonctionnaires inutiles, l'Espagne employait plus d'argent à créer des écoles, à ouvrir des

1. D'après un rapport officiel, l' « occultation » totale n'était pas estimée, il y a quelques années, à moins de 15 millions d'hectares (Voir Torrez Muñoz, *Catastro general parcelario*, Madrid, 1903, p. 333).

Selon des explications fournies au Sénat en 1902 par le Ministre de l'Agriculture, les travaux de la revision du cadastre auraient mis en lumière que la propriété non déclarée s'élevait à plus de 500.000 hectares dans la province d'Albacète ; de 400.000 hectares dans celle de Ciudad Real, de 600.000 à Cordoue, de 750.000 à Grenade, etc.

routes et des canaux et à planter des arbres, cela vaudrait beaucoup mieux assurément pour son progrès économique et pour son relèvement général. C'est ce qui nous apparaîtra mieux encore dans les pages suivantes.

Dès maintenant, nous pouvons conclure que le principal obstacle, auquel elle se heurte dans la voie du progrès, se trouve dans son budget. Ce qui est une source de richesse pour d'autres nations plus éclairées et plus avancées ne contribue, au sud des Pyrénées, qu'à augmenter la misère et à précipiter la ruine. La plupart des Espagnols paient à l'État un tribut excessif, hors de proportion avec leur ressources réelles, et ils n'en reçoivent, en échange, que des services médiocres et insuffisants.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DOUANIÈRE

I. La persistance des théories « mercantilistes » jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. Le triomphe passager des idées libre-échangistes : les lois douanières de 1862 et de 1869. Leurs résultats. — II. Dès 1877, l'Espagne revient au protectionnisme, mais à un protectionnisme modéré. Le traité avec la France de 1882 et le tarif de 1882. La situation économique de la Péninsule à cette époque. — III. Causes qui expliquent l'évolution vers le prohibitionnisme. L'*arancel* de 1892 et ses effets. — IV. La revision douanière de 1906 et ses résultats. Les relations commerciales franco-espagnoles.

I

De façon générale, on peut dire que nos voisins ont mis le même soin jaloux à défendre contre l'étranger l'accès de leur territoire européen que celui de leurs domaines d'outremer. Les idées étroites sur lesquelles était basé leur régime colonial, si tristement célèbre, ont prévalu aussi dans la Péninsule, que de hautes barrières douanières et un système exagéré de prohibitions et de surtaxes ont réussi, presque de tout temps, à isoler du reste du monde. Il fut pourtant une époque où les doctrines économiques libérales,

importées d'Angleterre et de France, réussirent à s'infiltrer de l'autre côté des Pyrénées et à prédominer même au sein du gouvernement et aux Cortès. Mais ce triomphe, comme nous allons le voir, fut incomplet et éphémère ; les tarifs de 1892 d'abord, puis ceux de 1906 marquèrent un retour décidé et de plus en plus marqué en faveur du protectionnisme outrancier.

Il convient, avant d'expliquer les circonstances qui présidèrent à cette évolution, de jeter un rapide coup d'œil en arrière.

Les Bourbons de France, dès leur arrivée dans la Péninsule, firent — nous l'avons dit — les plus louables efforts pour développer son activité économique et pour ressusciter son industrie. Philippe V, imbu des plus pures idées « colbertistes », créa des manufactures royales de draps, de soie, de cristaux, de tapis qui eurent leur heure de célébrité. A son tour, Charles III donna une grande impulsion au commerce et à l'industrie. Ces deux souverains restaient, d'ailleurs, fidèles au système « mercantiliste », qui était celui de leur temps. Les prohibitions, tant à l'importation qu'à l'exportation, étaient nombreuses sous leurs règnes [1] et elles subsistèrent même dans les premières années du dix-neuvième siècle.

1. C'est ainsi que, sous Philippe V, un décret du 25 octobre 1717 édicta des représailles contre le Portugal pour avoir prohibé l'entrée des vins et eaux-de-vie espagnols. Un décret du 4 juin 1728 prohiba l'introduction dans le royaume de toiles et tissus de coton et de soie de toute provenance. Charles III continua l'interdiction d'importer des articles d'argent, des tissus de coton, des chapeaux fabriqués au Portugal, des livres reliés à l'étranger, des vêtements et du linge confectionné, etc. Les tarifs douaniers de 1769 étaient nettement prohibitifs.

A l'exportation, Philippe V, comme ses prédécesseurs,

En remontant sur le trône, Ferdinand VII, cédant à des nécessités fiscales, éleva même considérablement les droits de douane antérieurs et porta le nombre des articles dont l'importation était absolument prohibée (*prohibiciones*) de 200 à 676 (*Real Orden* du 13 avril 1816).

On se rendit compte, cependant, de ce que ce régime avait d'excessif, et le nouveau tarif du 19 octobre 1825, en même temps qu'il supprimait de nombreux privilèges d'origine — conséquence forcée de la perte des colonies américaines — réduisit à 653 les « prohibitions » et diminua de 40 et de 50 p. 0/0 les droits de l'*arancel* antérieur.

Les tarifs de 1841, tout en remaniant les droits de douane, de façon à mieux alimenter le Trésor épuisé par une guerre civile de sept années, ramenèrent, par une nouvelle diminution, le chiffre des prohibitions à 94. Vers la même époque, à la suite d'un mouvement militaire contre la régence d'Espartero, qui eut des ramifications à Pampelune et dans les provinces basques, le duc de la Victoria, par un décret daté d'Alava, suspendit le régime *foral* dont jouissaient ces provinces depuis leur réunion au royaume : les douanes intérieures qui avaient jusqu'alors subsisté entre le pays basque et la Castille furent supprimées.

La loi douanière du 17 juillet 1849 réduisit, à nouveau, les prohibitions à 14. En revanche, elle augmentait les droits sur un certain nombre d'articles et adoptait le système des tarifs spécifiques.

interdit la sortie d'Espagne des céréales et des chevaux, de la soie en rame, etc. Charles III éleva les droits d'exportation sur la laine fine, prohiba l'exportation de la garance et du sparte, etc.

Cependant, les théories d'Adam Smith et de J.-B. Say trouvaient, depuis plusieurs années déjà, outre-Pyrénées, de chauds partisans, surtout dans le monde des Universités. En 1828, D. Alvaro Flores Estrada publia son *Curso de Economia politica*, dont l'influence fut considérable. On associait — non sans raison — ces idées libre-échangistes aux grands principes de liberté politique qui, à cette époque de continuelles révolutions, fermentaient dans tous les esprits. Madrid devint vite le centre de ce mouvement, qui finit par s'imposer à l'attention des pouvoirs publics. En 1859, fut fondée l'*Association pour la réforme des tarifs douaniers*. C'est sous ses auspices que furent données à l'Athénée — le principal foyer de la vie intellectuelle de la Péninsule — dans le courant de l'année 1862-1863, une série de « conférences libre-échangistes » par des hommes éminents, qui ont tous joué dans la suite un rôle considérable sur la scène politique espagnole : G. Rodriguez, L. Figuerola, José Echegaray, Emilio Castelar, Sigismundo Moret, etc.

A Barcelone, le développement de l'industrie donnait naissance à un mouvement contraire. La *Comisión de Fabricantes de Hilados, Tejidos y Estampados del Principado de Cataluña*, qui fonctionna entre 1833 et 1846, puis la *Junta de Fábricas* qui lui succéda, et l'*Institut industriel de Catalogne* s'étaient donné un but absolument inverse de celui de l'Association madrilène, tout en usant des mêmes moyens d'action et de propagande.

Dans cette lutte de doctrines et d'intérêts, ce furent les libre-échangistes qui l'emportèrent. Le règne d'Isabelle II marqua l'avènement des doctrines de liberté. A la suite d'une enquête parlementaire décidée dès 1856, la loi douanière de 1862, en même temps

qu'elle adoptait le sytème métrique et transformait de nouveaux droits *ad valorem* en droits spécifiques, rectifia les évaluations de beaucoup d'articles, et réduisit encore le nombre des « prohibitions ». Les prohibitions qui subsistèrent concernaient, il est vrai, des marchandises importantes ; tissus et filets de coton, de laine, de chanvre, de lin et de soie, vêtements, chaussures, navires de moins de 400 tonnes, le sel, le mercure, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, le blé, les farines. De plus, les importations, qui payaient déjà des droits de 20 p. 100 et plus, étaient frappées de taxes supplémentaires, quand elles s'effectuaient par les frontières terrestres ou par mer sous pavillon étranger. Ce traitement différentiel était en vigueur pour 796 articles du nouveau tarif.

On ne peut donc dire que la loi de 1862 fût très libérale. Elle constituait cependant un notable progrès, si on la compare au régime antérieur.

Il fallut des années après la perte de ses colonies du Nouveau Monde, pour que l'Espagne se rendît compte qu'elle n'était pas en état de demeurer isolée économiquement : le 20 juin 1865, les Cortès autorisèrent le gouvernement à supprimer les droits différentiels, et celui-ci s'empressa, le 17 juillet suivant, en ratifiant le traité de commerce avec la France, de supprimer tous les droits différentiels à l'importation par les frontières terrestres, mais non par mer [1].

1. Les deux pays s'accordaient respectivement des réductions sur quatorze points : l'Espagne abaissait ses droits en faveur de la France, notamment sur les chevaux, mulets, plantes, chapeaux, cuirs fabriqués, métaux, caoutchouc. Nous faisions, de notre côté, des concessions sur les huiles d'olive, les fruits, l'alcool, la soie en rame, le cuivre en barres, le plomb en lingots, le vif-argent, etc. (l'importation de ces quatre derniers articles était même déclarée libre).

Le traité était conclu pour une durée minima de douze ans et dénonçable avec un an de préavis.

La nécessité dans laquelle se trouva l'État espagnol de recourir à l'étranger pour la construction de ses chemins de fer devait l'obliger, dès 1845 et de nouveau en 1855, lors du vote de la loi organique, à accorder aux compagnies concessionnaires l'entrée en franchise de tout le matériel fixe et mobile, instruments, machines, voitures, outils, etc., dont elles avaient besoin. La loi de 1856 limita seulement ce « privilège et grâce » à la période de construction et aux dix premières années d'exploitation.

En août 1867, le gouvernement se vit contraint, à la suite d'une mauvaise récolte, de lever l'interdiction qui pesait encore sur l'importation des céréales, pendant quatre mois d'abord, puis jusqu'à l'été de l'année suivante. Dans le courant de 1868, 439,123 tonnes de froment et 72,844 de farine purent ainsi entrer dans la Péninsule : elles représentaient une somme de 228 millions sur une importation totale de 573 millions. Le chiffre des exportations atteignait 277 millions seulement.

*
* *

Avec la Révolution de septembre, plusieurs des personnalités les plus en vue de l'association libre-échangiste arrivèrent au pouvoir : notamment Figuerola, depuis plusieurs années député et membre de la commission douanière, qui prit le portefeuille des finances.

La loi budgétaire du 1er juillet 1869 établit la nécessité d'une réforme des tarifs, dont elle fixa les bases. Elles portaient principalement, d'après son auteur lui-

même[1], sur les points suivants : 1° levée de l'interdiction de l'importation des céréales et des articles de coton, ainsi que de la plupart des autres « prohibitions ». Celles qui subsistaient encore (armes, livres de messe, tabac), n'avaient d'autre raison qu'un but de sécurité publique, les prescriptions de l'Église, ou un monopole d'État ; 2° les droits de douane étaient classés en *droits extraordinaires*, de 30 à 35 p. 100 *ad valorem*, qui frappaient un très petit nombre d'articles, ceux-là même dont l'entrée était auparavant interdite ; droits de *balanza* et droits fiscaux, excessivement réduits, pour toutes les autres marchandises ; 3° il était stipulé que les droits extraordinaires seraient réduits par étapes successives au maximum de 15 p. 100 *ad valorem* du type des droits fiscaux, dans une période de six années à courir de 1875, c'est-à-dire six années après la réforme ; 4° enfin, les droits différentiels demeuraient définitivement supprimés, sauf sur les sucres, cacaos, cafés et alcools. Les produits des Antilles espagnoles bénéficiaient, en outre, d'une réduction de moitié des droits à l'importation directe, et les produits des Philippines d'une réduction des quatre cinquièmes.

Figuerola eût désiré une réforme plus radicale encore et plus complète, mais il en fut empêché, paraît-il, par son collègue à la guerre, le général Prim, au nom des intérêts de la Catalogne, dont celui-ci était originaire. C'est ce qui explique que les tissus étaient encore frappés dans le tarif de 1869 de taxes très élevées.

La période troublée des six années qui suivirent

1. *La Reforma arancelaria de 1869*, par D. Laureano Figuerola.

permet difficilement de se rendre compte des effets de cette réforme douanière. Les chiffres fournis par les statistiques officielles autorisent cependant à conclure au développement normal des forces économiques de la Péninsule, sans préjudice pour le Trésor :

	Importations	Exportations	Produit des douanes
	—	—	—
1863 à 1868	446	310	52
1870 à 1876	562	471	53

(Moyenne annuelle, en millions de pesetas.)

II

La réforme de 1869 n'eut pas les suites que son auteur en avait espérées. En 1875, lorsque vint le moment fixé d'effectuer la première série des réductions projetées, l'Espagne se trouvait ruinée par la guerre carliste et encore aux prises avec l'insurrection de Cuba. Aussi le président du premier Conseil des ministres d'Alphonse XII, Canovas del Castillo, inaugurant une politique qui allait être désormais celle du parti conservateur, suspendit-il toute réduction par un décret du 15 juin.

Deux années plus tard, il devait aller plus avant dans la voie du protectionnisme, en faisant édicter le tarif du 11 juin 1877, qui entra en vigueur le 1er août.

Ce tarif était divisé en deux colonnes : ce qui constituait une innovation remarquable, inconnue encore des régimes douaniers des autres pays. Il était stipulé que les réductions de droits contenues dans la première colonne ne s'appliqueraient qu'aux pays accordant à l'Espagne le traitement de la nation la plus favorisée. Les droits de la seconde colonne, dite *maxima*, appli-

cables aux autres pays, étaient, en général, ceux de 1869. Ce tarif pouvait donc sembler, au premier coup d'œil, comme une réalisation partielle de la réforme de Figuerola, mais un impôt « extraordinaire et transitoire » frappait les importations étrangères dans les deux colonnes : il était de 1 p. 100 pour les articles qui payaient de 3 à 9 p. 100, de 4 p. 100 sur le tabac importé par les particuliers et sur les articles qui payaient plus de 10 p. 100, excepté les tissus et articles grevés d'un impôt transitoire ; il grevait de 20 pesetas par hectolitre l'alcool, de 12,50 pesetas le pétrole, les autres huiles minérales raffinées et la benzine ; de 8 pesetas l'huile commune, par 100 kilos ; de 25 pesetas les huiles de coton et de palme, le coton, les graines autres que celles de lin ; le coke, enfin, était soumis à un droit de 2,50 pesetas par tonne.

Ce tarif était surtout dirigé contre la France. Depuis plusieurs années déjà, le traité de 1865 était vivement attaqué au sud des Pyrénées. Si par cet accord notre pays avait accordé des droits très réduits sur nombre d'articles et même une franchise absolue pour quelques-uns d'entre eux, nos voisins nous reprochaient de faire bénéficier les autres puissances d'avantages identiques et même de les avoir inscrits dans notre tarif général. L'exportation en France de ces articles (plomb, soies, fruits, etc.) ne représentait, d'ailleurs, pour l'Espagne, que 3 à 4 millions de pesetas. Il y avait, au contraire, d'autres articles intéressant bien davantage la Péninsule, tels que les vins communs, les bouchons de liège, le chocolat, les poissons de mer salés et notamment les sardines, pour lesquels nous nous montrions plus exigeants vis-à-vis de l'Espagne qu'avec les autres États à traités. En 1870, nous importions d'Espagne pour 65.437.885 pesetas et nous expor-

tions chez elle pour 208.270.588 pesetas : ce qui constituait une différence de 142.832.703 pesetas en faveur de notre exportation, réduite, il est vrai, à 37.400.050 pesetas, en tenant compte des échanges de métaux précieux.

Nos voisins demandaient qu'on leur accordât le traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire qu'on les fît bénéficier de toutes les concessions déjà faites à d'autres nations. A Paris, on fit longtemps la sourde oreille : le ministre des Affaires étrangères, le duc Decazes, offrait uniquement de négocier sur les bases du traité franco-italien du 6 octobre 1877, où les vins étaient frappés d'un droit fixe de 3 fr. 50, sans distinguer d'après leur qualité ou leur degré alcoolique. Enfin, le 8 décembre, les deux gouvernements se mirent d'accord sur une convention provisoire, destinée à régler leurs relations jusqu'à la conclusion d'un traité définitif. L'Espagne accordait à la France son tarif minimum et quelques concessions particulières, en échange du traitement de la nation la plus favorisée. Comme les vins italiens, les vins espagnols furent soumis désormais à un droit de 3 fr. 50 par hectolitre, au lieu de 5 fr. 50, qu'ils payaient sous le régime du traité de 1865.

Ce traité, conclu pour deux années, fut prorogé *sine die*, en vertu d'un accord signé à Paris le 28 janvier 1880. Dénoncé par la France le 8 mai 1881, il fut de nouveau prorogé le 27 octobre pour une période de trois mois, à compter du 8 novembre.

Ces retards permirent aux deux gouvernements de négocier un nouveau traité, qui, après de laborieux pourparlers, fut signé le 6 février 1882. Le Parlement français venait de faire l'abandon des théories de 1860, en approuvant le tarif de 1881, et le ministre du

Commerce, M. Tirard, prétendait frapper les vins espagnols — dont les importations chez nous avaient considérablement augmenté à la faveur de l'arrangement de 1877 et grâce à la crise phylloxérique, qui ruinait nos vignobles — d'un droit correspondant à leur force alcoolique, à partir de 15 degrés. Il réclamait, en outre, de nos voisins un abaissement des droits sur les tissus de laine, de soie et de coton notamment, ainsi que la suppression des droits d'exportation sur le plomb.

Le gouvernement de Madrid céda sur la plupart de ces demandes. En revanche, il mit tout son amour-propre à faire réduire le droit sur les vins à 2 francs : M. Rouvier, qui avait succédé à M. Tirard au Commerce, ne fit aucune difficulté à y consentir, à cause de l'énorme déficit de notre production, mais les vins au-dessus de 15 degrés furent soumis à une échelle alcoolique. En retour de quelques autres concessions relatives aux fruits et à plusieurs produits (chevaux et bétail, poissons frais de mer, vinaigres, sel commun, etc.), l'Espagne diminuait 91 des points importants de son tarif, concernant surtout des articles manufacturés (tissus, verreries, ouvrages en métaux). Malgré les protestations des Catalans, les droits de 1869 sur les articles de coton furent réduits de 25 et même de 50 p. 100. Les droits d'exportation sur le plomb, le plomb argentifère, la litharge furent supprimés. Ce traité devait rester en vigueur jusqu'au 1er février 1892.

La raison d'un tel esprit de conciliation de la part de nos voisins devait être cherchée dans la présence au pouvoir du parti libéral libre-échangiste. Sagasta avait succédé, en effet, dès les commencements de 1881, à Canovas del Castillo.

La France put jouir quelque temps de la situation privilégiée que lui assurait ce traité, alors que les autres nations restaient soumises aux droits de 1877.

Cela explique notamment qu'une grande partie de l'importation anglaise dans la Péninsule passa désormais par notre pays. Mais, dès le 6 juillet 1882, le ministre des Finances, M. Camacho, décidé à généraliser la réforme, se fit autoriser par le Parlement à lever la suspension de la réduction prévue par la loi de 1865 et à remanier, en conséquence, les tarifs de douanes. A partir du 15 août, tous les droits compris entre 15 et 20 p. 100 furent abaissés à 15; les droits de 20 p. 100 et au delà devaient être ramenés également à 15, mais en trois fois : la première réduction devait s'effectuer immédiatement, la deuxième le 1er juillet 1887, la troisième enfin le 1er juillet 1892. Il était stipulé que, dans une période d'une année avant la suppression du deuxième tiers, le gouvernement nommerait une commission chargée d'étudier s'il était conforme aux intérêts généraux du pays de réaliser de suite cette réforme, ou au contraire de l'ajourner jusqu'au 1er juillet 1892.

Le tarif de 1882, qui resta en vigueur jusqu'à l'expiration des traités de commerce, le 1er février 1892, comprenait deux colonnes : les droits maxima étaient ceux de 1869 ; les droits minima, à peu de chose près ceux du traité franco-espagnol. Les droits élevés sur les articles de consommation et sur les produits coloniaux étaient maintenus pour des raisons fiscales. En revanche, une loi du 23 juillet 1883 apporta des réductions au tarif pour tous les produits bruts : le droit sur le coton, de provenance directe, notamment, fut diminué de 20 centimes par 100 kilogrammes.

En 1883, des traités de commerce contenant la

clause de la nation la plus favorisée, sur la base du traité français, furent conclus avec la Suisse, la Suède et Norvège, le Portugal et l'Allemagne.

Les négociations avec l'Angleterre furent plus laborieuses. Les Catalans s'opposaient à tout traité de commerce avec ce pays, leur principal rival pour les cotonnades. Le retour au pouvoir de Canovas, au commencement de 1884, rendait tout accord impossible. Ce ne fut qu'après la mort d'Alphonse XII que les libéraux furent rappelés aux affaires et que M. Moret, ministre des Affaires étrangères, accorda à le Grande-Bretagne la clause de la nation la plus favorisée. Les Anglais se contentaient, en échange, de porter de 26 à 30 degrés la limite du degré des vins dont l'importation était autorisée dans leur pays. Il ne semble pas que la consommation des vins espagnols outre-Manche s'en soit trouvée accrue. Au contraire, les importations d'articles manufacturés britanniques au sud des Pyrénées (machines, tissus, filets, produits chimiques) atteignirent un chiffre considérable. Il en résulta un vive agitation dans les milieux industriels, particulièrement catalans. Le 6 août 1886, les Cortès décidèrent de suspendre la réduction du tarif, et de nommer avant le 1er janvier 1890 la commission douanière prévue par la loi de 1882.

III

Il n'est pas douteux que la réforme douanière de 1882, que le traité de 1882 avec la France et les accords subséquents avec les autres puissances aient eu sur la commerce extérieur de la Péninsule les plus heureux

résultats. On jugera du développement de ses échanges par le tableau suivant :

	Importations	Exportations
1867.	400.056.245	294.842.762
1878.	541.000.000	765.000.000
1881.	650.569.490	670.899.032
1890.	941.135.927	937.759.883

(En pesetas, y compris les métaux précieux.)

En treize ans, de 1878 à 1890, ses importations avaient augmenté de 74 p. 100 et ses exportations de 95 p. 100. Les envois considérables d'or étranger en Espagne (entre 1879 et 1892 : 400 millions environ) lui avaient permis, comme nous l'avons vu, de racheter une partie de sa dette et d'augmenter le trésor de la Banque. Il est vrai que pour le paiement de ses effets et de ses coupons, la plus grande partie de cet or devait vite reprendre le chemin de l'étranger. La politique malencontreuse de la Banque, qui augmenta outre mesure ses émissions de billets à la suite des emprunts faits par le gouvernement, et la frappe continue des pièces de 5 pesetas en argent favorisèrent la naissance de la prime du change, qui, en 1891, monta à 14 p. 100, ce qui contribua, d'ailleurs, à activer les exportations de la Péninsule [1].

Si les minerais de Triano, de Carthagène et de Rio Tinto formaient une grosse part de ses envois, il n'était pas juste de prétendre que ce fût pour l'Espagne une cause d'appauvrissement, étant donné les richesses quasi inépuisables de son sous-sol [2].

Quant à son industrie, elle se développait régulièrement, grâce aux capitaux de l'étranger, auquel elle

1. Voir *supra*, pp. 225 et suiv.
2. Voir *infra*, pp. 306 et suiv.

faisait également appel pour les machines perfectionnées dont elle avait besoin et pour les matières premières nécessaires à son industrie, telles que le coton et la laine, qu'elle ne produit pas en quantité suffisante. L'exposition de Barcelone en 1888 attesta aux yeux du monde le relèvement industriel de la Péninsule.

Mais les Catalans n'étaient pas satisfaits. Les traités avec la France et l'Angleterre surtout étaient l'objet de leurs attaques. Entre autres preuves à l'appui de leurs prétentions, ils montraient que les importations françaises de tissus de laine et de passementerie étaient passées du chiffre moyen de 14,4 millions dans la période 1875-1879 à 25,5 millions dans la période 1880-1884, pour être encore de 18,3 millions de 1885 à 1889.

Les agriculteurs de la Péninsule réclamaient, de leur côté, davantage de protection. Il ne leur suffisait pas d'avoir développé, dans une énorme proportion, leurs exportations de vins : rien que pour la France, celles-ci atteignaient, en 1888, 8 millions d'hectolitres. Ils ne se rendaient pas compte que la crise que traversait l'agriculture espagnole était due surtout à la routine, à sa lenteur à modifier ses systèmes de production et d'irrigation et son outillage, à l'insuffisance des moyens de transport, à la difficulté des communications, aux énormes impôts qui frappaient la propriété foncière (plus de 200 millions sur un budget de recettes de 800 millions)[1]. Ils comptaient, à tort, sur une élévation des droits de douanes pour s'assurer du monopole du marché intérieur, sans paraître se douter que la production nationale était loin de satisfaire aux besoins de la consommation !

1. Voir *supra*, p. 246.

Le passage de la protection douanière modérée au protectionnisme outrancier fut, du reste, facilité en Espagne par deux ordres de faits : d'abord, par le courant analogue qui envahit, vers cette époque, le monde presque entier [1] ; puis, par le retour au pouvoir des conservateurs. Le jeu de bascule, qui s'établit à Madrid entre les deux partis dynastiques, produisait ses effets même dans le domaine économique. Si les libéraux se vantaient d'avoir continué, en les mitigeant, les traditions libre-échangistes de la Révolution de septembre, les conservateurs, de leur côté, se posaient en défenseurs des revendications protectionnistes. Canovas se faisait gloire d'avoir retardé de 1875 à 1882 la deuxième réduction prévue par la loi de 1869. Chaque fois qu'il revint aux affaires, s'il consentit à signer quelques traités de commerce — dans un sens, d'ailleurs, moins libéral, que ceux conclus par Sagasta et son ministre Camacho, — il se montra, en revanche, l'adversaire résolu de toute réduction nouvelle, ne cessant de réclamer la dénonciation des traités, dès qu'elle serait possible, l'élévation immédiate des droits sur les marchandises qui ne figuraient pas dans les traités et l'élaboration d'un tarif douanier nettement protectionniste.

Pourtant — chose étrange — ce furent les libéraux, qui préparèrent l'avènement du protectionnisme outrancier, de même que, quinze ans plus tard, ils devaient présider à la rédaction du tarif de 1906. Les dessous de la politique espagnole permettent seuls d'expliquer ces apparentes contradictions.

Sagasta — il faut lui rendre cette justice — lutta

1. Voir C. Augier et Angel Marvaud, *La Politique douanière de la France dans ses rapports avec celle des autres États* (Alcan, 1911).

le mieux qu'il put contre les assauts auxquels il était en butte; mais, à la veille de sa chute, il préféra abjurer les principes économiques, qu'il avait toujours défendus, pour tenter de ramener dans son camp les agriculteurs protectionnistes et les industriels catalans.

Un décret du 10 octobre 1889 nomma la commission douanière (*junta de aranceles*) chargée d'étudier l'influence des traités de commerce sur la richesse du pays et d'élaborer les modifications qu'il convenait d'y apporter. Elle se composait de six fonctionnaires, de neuf sénateurs, de quatorze députés et de quatre membres pris en dehors du Parlement. Les Catalans s'y trouvaient renforcés par un groupe influent d'agrariens de Castille, dirigé par Gamazo, orateur habile, ancien ministre des colonies sous le ministère libéral, mais qui ne reconnaissait plus Sagasta pour chef. Le président de la commission était un libre-échangiste, M. Moret.

Aux trois principales questions qui lui furent posées, la commission répondit le 8 novembre [1] : 1° qu'au lieu de réaliser les réductions de la loi de 1869, il convenait de réformer complètement la législation douanière en vigueur; 2° qu'il fallait dénoncer tous les traités à l'échéance de 1892, à l'exception du traité conclu avec le Maroc; 3° la commission proclamait, enfin, la nécessité de maintenir la liberté de commerce et de navigation exclusive entre l'Espagne et ses possessions d'outremer.

La commission se prononçait, en outre, contre la clause de la nation la plus favorisée; elle conseillait de

1. *Resumen de la Información arancelaria, Tratados de comercio y régimen de Bandera. Dictámen leido en la Real Academia de Ciencias morales y políticas*, par le vicomte de Campo Grande.

ne conclure que des traités de réciprocité et de ne pas comprendre les colonies dans les futures conventions. Elle était d'avis de n'adopter qu'une colonne dans le nouveau tarif, de rétablir des droits différentiels au profit du pavillon espagnol et d'instituer éventuellement des primes en faveur de la marine marchande; elle demandait qu'on relevât aux Philippines les droits sur toutes les marchandises non espagnoles, qu'on établît un droit d'exportation de 5 p. 100 *ad valorem* sur les minerais de cuivre et de fer, etc.

Le président fut à peu près le seul à protester contre les tendances de la majorité. Quand la commission déposa ses conclusions, il rédigea, de son côté, un contre-rapport [1], où il signala les compromis intervenus dans la *junta* entre les différents centres industriels, en vue du triomphe de leurs intérêts respectifs, sans s'apercevoir des contradictions auxquelles ils aboutissaient ainsi : imposant les matières premières plus fortement que les articles fabriqués, atteignant l'agriculture en frappant les machines agricoles, les transports en taxant le charbon d'un droit élevé de 30 pesetas la tonne. M. Moret insistait, en outre, sur le développement continu de l'industrie depuis 1869 et malgré la courte rupture de 1877, montrant que l'importation des articles fabriqués avait diminué de moitié, tandis que l'exportation des tissus de coton avait passé de 403.129 pesetas dans la période 1875-1879 à 2.628.163, dans la période 1885-1889, et que le nombre des broches de coton s'était élevé de 834.000 entre 1865 et 1869 à 2.152.000 entre 1885 et 1889 [2].

1. D. Sigismundo Moret y Prendergast, *Voto particular al Dictámen de la Comisión arancelaria*, Madrid, 1890.

2. Les conclusions de M. Moret étaient : 1° l'établissement d'un nouveau tarif de deux colonnes, dont la première devait

Il est à peine besoin d'ajouter que ce rapport resta lettre morte.

*
* *

Sagasta avait commis l'imprudence de se faire autoriser par les Cortès à reviser, sans avoir besoin de leur concours, les tarifs douaniers, d'après les conclusions de la commission douanière, et d'en modifier les dispositions en vigueur « conformément aux intérêts de la nation » (loi budgétaire du 29 juin 1890, art. 38).

Quand, à la suite d'une intrigue de cour, les conservateurs revinrent au pouvoir, ils se trouvèrent ainsi armés d'une large et commode liberté.

Le 24 décembre 1890, le *Gaceta* publia deux décrets : l'un élevait les droits d'entrée sur certains articles, notamment sur le bétail et sur les céréales. C'étaient autant de concessions faites aux agriculteurs et aux éleveurs, que l'on tenait à se concilier avant les élections législatives — les premières qui devaient se faire sous le régime du suffrage universel !

Les industriels allaient avoir leur tour. D'ores et déjà, un deuxième décret suspendait, de manière définitive, les lois de 1869 et de 1882 et désignait une nouvelle commission, composée de hauts fonctionnaires, « avec la mission spéciale de préparer la rédac-

être la colonne minima en vigueur, et la seconde le tarif de 1865 avec la modification des réductions prévues en 1882, à réaliser une moitié immédiatement, l'autre moitié au bout de dix ans ; 2° le renouvellement des traités de commerce sur la base du nouveau tarif minimum. Des concessions ne devaient être accordées qu'aux États-Unis à cause de Cuba et du tarif Mac-Kinley, et au Portugal en vue d'une union douanière vivement désirée ; 3° la suppression de tous les droits d'exportation ; 4° le libre commerce avec les colonies.

tion d'un nouveau tarif de douanes, les négociations pour la dénonciation des traités de commerce en cours et la conclusion de nouvelles conventions. »

En janvier 1891, devait être exercé le droit de dénonciation de la plupart des traités. On eut cependant l'habileté d'attendre que le gouvernement français prît les devants le 17 janvier. Quelques jours plus tard, le ministre des Affaires étrangères espagnol, le duc de Tetuan, dénonçait les conventions avec l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suède et Norvège, la Belgique, la Grèce, la Suisse, le Danemark et la Russie, dont la durée, comme celle du traité avec la France, avait été limitée au 1er février 1892. Il dénonçait, en même temps, les conventions conclues en 1881 avec l'Angleterre et la Hollande, bien que leur échéance fût fixée seulement au 30 juin 1892.

La nouvelle commission, se conformant aux conclusions de la précédente, prit pour base de ses évaluations la première colonne du tarif de 1877, c'est-à-dire qu'elle supprima les réductions introduites en 1882 et qu'elle éleva même la plupart des droits.

L'*arancel* publié le 1er janvier 1892 renfermait 369 articles contre 302 en 1882. Les droits minima étaient, pour les trois quarts des importations, plus élevés que les droits maxima du tarif de 1882 et même, pour certains articles, que ceux du tarif de 1877.

Sur la base de ce « tarif de guerre », ainsi qu'on le nomma, le gouvernement de Madrid réussit, au prix de concessions importantes, à signer, dans le courant de juin et juillet 1892, des conventions avec la Suède et Norvège, le Danemark, la Suisse, les Pays-Bas et le Portugal. En revanche, toutes les tentatives en vue d'un arrangement avec la France échouèrent, un peu, il faut le dire, à cause de l'intransigeance qui se mani-

festa de notre côté. La terrible crise phylloxérique, qui durait chez nous depuis tant d'années, avait donné à nos voisins l'illusion qu'elle serait éternelle. Nos viticulteurs du midi se chargèrent de les détromper : vers 1891, leurs vignobles se trouvaient à peu près reconstitués et ils comptaient sur l'avance prise sur les autres régions vinicoles pour s'assurer à titre exclusif du marché français. Ceci explique leur évolution brusque des idées libre-échangistes à un protectionnisme sans doute exagéré.

Leur obstination devait être désormais un des principaux obstacles à tout traité de commerce entre la France et l'Espagne. On ne peut nier qu'en 1891 notre gouvernement eût facilement décidé celui de Madrid à rétablir la plupart des droits minima du tarif de 1882, s'il avait consenti seulement à modifier l'échelle alcoolique des droits sur les vins d'Espagne, en portant de 10°,9 à 11°,9 la limite minima de ces droits. Cet article tenait dans l'exportation de nos voisins une place trop considérable (250 millions en 1891), pour qu'ils ne fussent disposés à lui faire de gros sacrifices. Malheureusement, il ne fut question d'aucune concession à ce sujet, et, après une courte guerre douanière (du 1er février au 1er juin), les deux gouvernements se bornèrent à signer un *modus vivendi* (30 décembre 1893), que facilita le retour de Sagasta au pouvoir. Aux termes de cet arrangement, conclu *sine die*, les deux pays s'accordaient pour leurs produits respectifs le bénéfice des tarifs les plus modérés. Il devait rester en vigueur plus de douze ans ; il l'est même encore aujourd'hui.

L'Espagne ne fut pas plus heureuse avec l'Empire allemand. Les négociations de 1893 échouèrent par suite de l'opposition des Catalans et des Basques. Par un décret de mai 1894, l'Allemagne éleva à 50 p. 100

les droits de son tarif sur les principaux articles de l'importation espagnole. En juillet 1896, les deux pays s'accordèrent leurs tarifs minima, puis le traitement de la nation la plus favorisée, en vertu d'un échange de notes du 2 février 1899 et de l'arrangement du 1er juillet suivant[1].

*
* *

A en juger par les effets de *l'arancel* de 1891 — qui subit encore quelques aggravations en 1897, en 1898 et en 1899, — il est facile de se rendre compte qu'en dépit de ses affirmations le gouvernement de Madrid avait été loin de sauvegarder dans une égale mesure les intérêts de l'agriculture et ceux de l'industrie.

Les éleveurs furent peut-être les seuls à bénéficier des nouveaux droits, et seulement dans les débuts. En revanche, les viticulteurs payèrent les frais de cette politique douanière si peu libérale. En douze ans, l'exportation des vins de la Péninsule tomba, de près de 300 millions de piécettes, à une quarantaine à peine.

La protection accordée aux céréales était aussi manifestement excessive. Elle ne profitait qu'à Barcelone, Santander, Cadix, Vigo, d'où s'expédiaient chaque année à destination de Cuba et de Porto-Rico des quantités considérables de céréales et de farines,

1. C'est également un *modus vivendi* qui réglait les relations de l'Espagne avec l'Italie. En somme, trente-trois nations — l'Allemagne, la France et l'Angleterre y comprises — jouissaient du traitement de la nation la plus favorisée, sous réserve des avantages spéciaux qui pouvaient être faits au Portugal. Un traité de commerce et de navigation a été conclu entre la Grèce et l'Espagne, le 23 septembre 1903.

pour la plupart étrangères, qui venaient se naturaliser dans ces ports avant d'être réexportées. Un tel trafic n'était possible qu'avec les droits prohibitifs du tarif colonial : il devait disparaître avec la perte des colonies.

A diverses reprises, notamment en 1904 et en 1905, le gouvernement fut même obligé, à cause de l'insuffisance de la production nationale, d'abaisser les droits sur les blés.

Les exportations d'olives, d'huiles, de bouchons, de fruits frais et secs, qui tendent pourtant à se développer[1], souffraient aussi de cet excès de protection.

En revanche, il est indéniable que le tarif de 1892 a fourni aux industries espagnoles déjà existantes les moyens de lutter contre l'importation étrangère et même qu'il a permis l'ouverture d'un certain nombre de manufactures nouvelles. C'est ainsi que l'industrie cotonnière a vu s'élever le chiffre total de ses broches, entre 1891 et 1903, de 696.000 à 2.700.000 et celui de ses métiers, de 19.056 à 68.400. L'industrie de la laine, qui comptait 38 fabriques en Catalogne vers 1890, a augmenté, dans la même période, de 313.000 le nombre de ses broches. Elle possédait, en 1903, 5.600 métiers ordinaires, 1.200 métiers Jacquart, et 2.000 métiers mécaniques. L'industrie de la soie, dans le même laps de douze ans, multipliait ses broches de 12.600 à 51.700.

Les fabriques d'électricité étaient au nombre de 1.152 en 1904, au lieu de 861 en 1901.

L'industrie sidérurgique s'est développée non seulement en Catalogne, mais aussi dans les provinces Basques, dans les Asturies et même en Aragon. La

1. Voir *infra*, pp. 295 et suiv.

production totale du fer et de l'acier a passé de 118.300 tonnes en 1898 à 232.000 en 1903. A cette date, on comptait dans la Péninsule 146 établissements métallurgiques employant ensemble 22.488 ouvriers.

L'Espagne qui, une quinzaine d'années auparavant, importait la plus grande partie du papier destiné à sa consommation, a diminué ses importations sur cet article de 4.878 tonnes pour une valeur de 5,11 millions de pesetas en 1890 à 2.551 tonnes pour une valeur de 3,33 millions en 1904 Cette dernière année, elle possédait 150 manufactures de papier, exportant 4.418 tonnes pour une valeur de 5,91 millions de pesetas.

Les fabriques de verre étaient au nombre de 35.

Les exportations de chaussures atteignaient 17,37 millions en 1890 et 18,62 millions en 1904.

Bien souvent aussi — comme nous le verrons — le résultat a dépassé le but visé : certaines industries, comme l'industrie sucrière [1], sont arrivées à un tel excès de production qu'il leur est presque impossible d'écouler leurs produits. De là des crises et des grèves fréquentes, suite nécessaire d'un manque d'équilibre dans l'économie nationale.

Il ne faudrait point, d'ailleurs, attribuer uniquement aux tarifs de 1892 cette « renaissance » industrielle de l'Espagne. Ainsi que nous l'avons déjà constaté, elle

1. Entre 1898 et 1901, 22 fabriques nouvelles de sucre de canne et 34 de betterave se sont installées dans la Péninsule. D'autres ont été créées depuis. En 1903, la surproduction a été telle et la concurrence si acharnée qu'elles ont amené la constitution d'un trust, la *Sociedad general azucarera de España*, au capital de 143 millions. Cela a eu pour principal résultat d'empêcher les consommateurs de bénéficier de la baisse des prix, dont ont profité les autres pays à la suite de la conférence de Bruxelles (Voir *infra*, p. 322).

date, en réalité, de beaucoup plus loin. Son développement a, sans doute, été activé par les droits protecteurs, mais il convient de tenir compte aussi, pour l'expliquer, de plusieurs autres éléments, tels que la perte des colonies, dont le principal effet a été de concentrer la vie économique espagnole dans la Péninsule, l'amélioration du crédit national qui a provoqué un afflux nouveau de capitaux étrangers, sans parler de l'augmentation de la population dans les grands centres, principalement en Catalogne, et du taux élevé du change, qui a été pour l'industrie, dans nombre de branches, comme une barrière à l'abri de laquelle elle a pu grandir [1].

Les protectionnistes, au sud des Pyrénées, ne paraissent pas avoir prêté à ces faits l'importance qu'il convient. Leur prétention de tout ramener à un système exclusif leur a fait attribuer les crises industrielles uniquement à l'insuffisance des droits de douanes.

A les en croire aussi, l'Espagne n'aurait pas eu à se louer du progrès considérable réalisé, en quelques années, par son exploitation minière. De 1893 à 1903, l'exportation du minerai a passé, cependant, de 81 millions de pesetas à 167 millions. A eux seuls, les envois de cuivre ont augmenté, dans cette période, de 19 à 33 millions, ceux de plomb de 54 à 72 millions, ceux de mercure de 4 à 9 millions. La plupart de ces minerais sont embarqués à destination de l'Angleterre, qui demande aux Asturies et à la Biscaye la plus grosse partie des minéraux étrangers destinés à alimenter sa puissante industrie. Les protectionnistes espagnols s'insurgent contre une pareille exploitation. Ces mil-

1. Voir *supra*, p. 228

lions de tonnes de minerais seraient vite, disent-ils, convertis en milliards de francs, si l'industrie nationale pouvait utiliser tout ce qu'elle exporte.

Malheureusement, son outillage actuel ne le lui permet pas. Si l'Espagne compte arriver un jour à transformer elle-même sur place toutes les matières qu'elle exporte aujourd'hui à l'étranger, ce ne saurait être, en tout cas, qu'un desideratum pour l'avenir. En exigeant le relèvement des droits d'entrée sur les articles manufacturés étrangers, et notamment sur les machines, ainsi que des droits de sortie sur les minerais, les industriels basques et catalans ont donc été à l'encontre des intérêts essentiels de leur pays, dont l'exploitation minière constitue aujourd'hui une des sources principales de richesse [1].

IV

La perte des colonies fut pour les protectionnistes un excellent motif d'entrer en campagne. Jusqu'au traité de Paris (1898), le vieux système colonial avait subsisté sous la forme de droits prohibitifs de 30 et de 40 p. 100 sur les produits étrangers. Les exportations de la métropole à Cuba s'élevaient, en moyenne, à 140 millions par an; à Porto-Rico l'Espagne vendait pour 45 millions et aux Philippines pour 30 millions. Dans les trois années, qui ont précédé la guerre avec les États-Unis, les colonies prenaient ainsi à l'Espagne environ le quart de ses exportations totales.

L'agriculture fut peu atteinte par ce sacrifice si douloureux pour l'amour-propre national; au contraire, les industriels et les commissionnaires de Ca-

1. Voir *infra*, pp. 806 et suiv.

talogne et des autres provinces virent leur échapper leur meilleur marché, le plus sûr aussi, car ils n'avaient guère à y redouter de concurrence. Ils réclamèrent de Madrid qu'on les indemnisât de la perte de ce débouché incomparable, en leur assurant le monopole du marché de la Péninsule,

Deux puissants groupements, la *Liga Vizcaina de Productores*, à Bilbao, et le *Fomento del Trabajo nacional*, dont le siège est à Barcelone, menèrent une active campagne en faveur d'une réforme douanière nettement radicale.

Le gouvernement finit par se rendre à leurs désirs. Un *Real orden* du 24 mars 1904 désigna une commission (*junta de aranceles y valoraciones*), qui fut chargé de concerter les bases de la revision du tarif de 1892. Celle-ci comprenait une majorité ultra-protectionniste de fonctionnaires et d'industriels. Elle nomma elle-même de petits comités, où se fit tout le travail de préparation, et l'on peut dire que le nouvel *arancel* — plus encore que celui de 1892 — fut le résultat de coalitions particulières et de compromis d'un certain nombre d'industriels, pour la plupart Catalans ou Basques.

Les fabricants de tissus catalans étaient particulièrement comblés : les articles de coton bon marché, dont le peuple fait une grande consommation et qui se fabriquent en Espagne — grâce au bas prix de la main-d'œuvre — à des prix défiant toute concurrence, voyaient leurs droits doublés. La laine tissée de qualité moyenne subissait une surchage de 125 p. 100. Les tissus de lin devaient payer 9 piécettes, au lieu de 2,50.

Cette industrie du tissage n'a de national que le travail de l'ouvrier. La machinerie, le charbon, le coton, la laine sont étrangers, et cependant, dans

le nouveau projet de tarif, le produit manufacturé était protégé non pas pour sa valeur de transformation, mais pour sa valeur entière, de telle sorte que c'était la houille, le coton et la laine étrangers que l'on protégeait en définitive !

Sauf les machines destinées à l'industrie textile, toutes les autres étaient frappées de droits prohibitifs. L'industrie électrique, qui emploie 25.000 ouvriers et qui pourrait si facilement se développer dans certaines régions de la Péninsule, grâce à l'utilisation de la houille blanche, était astreinte à des droits doubles et se trouvait, de ce fait, très gravement menacée [1].

Les agriculteurs se plaignirent d'être manifestement sacrifiés. Sans doute, on leur répondit à la commission que les droits du nouveau tarif protégeaient les céréales, les vins, les sucres, autant et même davantage que les articles manufacturés. Mais plus de liberté ferait mieux l'affaire de l'agriculture espagnole, qui souffre en particulier des lourdes taxes sur les machines agricoles. L'expérience lui a appris aussi que c'est elle qui doit payer, en fin de compte, les frais de ce protectionnisme : elle a besoin des marchés étrangers et on les lui ferme, en provoquant des représailles de la part des nations industrielles.

*
* *

Les protestations des agriculteurs finirent, cependant, par émouvoir le gouvernement, et, dans le projet qu'il présenta aux Cortès, le 14 juin 1905, M. Villaverde introduisit quelques atténuations, peu considérables d'ailleurs, aux conclusions primitives de la

1. Voir *infra*, pp. 316 et 324.

Junta. Elles portaient, notamment, sur les machines agricoles, les substances alimentaires, les semi-produits.

A la chute de M. Villaverde, le nouveau ministre des Finances, M. Amos Salvador, présenta, le 15 décembre 1905, un second projet différant peu de celui de son prédécesseur. La Chambre le vota avec quelques modifications le 31 janvier 1906. Le Sénat, à son tour, l'adopta avec certains amendements : le plus considérable était le paiement de tous les droits de douane en or, dont on espérait, à tort ou à raison, le rétablissement du change au pair, et qui fit l'objet d'une loi distincte [1].

Le 22 mars, la *Gaceta* publia la loi autorisant le gouvernement à procéder à la revision du tarif de 1892. Les bases adoptées s'échelonnaient sur une taxation *ad valorem*, de la manière suivante : 1° les produits naturels, à l'exception des engrais et des substances alimentaires, que l'industrie nationale emploie comme matières premières et que le pays ne produit pas, sont frappés d'un droit allant de 1 à 10 p. 100 de leur valeur. Le droit minimum sur les engrais est fixé à 5 p. 100; 2° si ces matières premières sont assimilables à celles de la production nationale, le droit s'élèvera de 5 à 15 p. 100. Sont compris dans cette catégorie les troupeaux, les drogues et les produits chimiques qui servent de matières premières à d'autres industries; 3° les produits de l'industrie paient de 20 à 50 p. 100 de leur valeur, à l'exception de ceux qui n'ont pas de similaires dans la production nationale et qui paient de 15 à 35 p. 100. On devait tenir compte,

1. Une loi du 22 février 1902 avait déjà établi le paiement en or des droits d'exportation et d'importation pour certains articles (Voir *supra*, p. 230).

dans la fixation du tarif, du prix des matières premières, de leur qualité de nationales ou d'étrangères, du degré d'élaboration des articles, du plus ou moins de difficulté de leur production, du développement que cette production a acquis ou peut acquérir en Espagne et des besoins de la consommation. Les substances alimentaires, excepté celles qui sont des articles de revenu pour le Trésor, étaient comprises dans cette catégorie; 4° pouvaient être soumis à des droits supérieurs à 50 p. 100, les *artículos de renta* (articles soumis à des droits fiscaux) et les produits manufacturés, « qui, à cause des difficultés de leur fabrication et de la convenance notoire de les obtenir dans le pays, réclament une protection douanière exceptionnelle ».

Des droits d'exportation de 10 p. 100 au plus pouvaient frapper les lièges bruts ou ouvrés, les chiffons, les os, les minerais, le plomb.

Un mois avait été accordé aux intéressés pour faire entendre leurs réclamations : on en reçut 785 seulement de la Péninsule... dont 283 de Barcelone ! Les autres émanaient des Chambres de commerce, des associations agricoles, des cercles mercantiles — celui de Madrid en tête — qui s'attachèrent à montrer que le nouvel *arancel* frappait aussi bien la population des campagnes que celle des villes, sans utilité pour l'industrie nationale.

Un grand nombre de nations étrangères — la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse notamment — firent aussi à l'Espagne des représentations officieuses.

Le 30 avril, à l'expiration du délai fixé, la *junta* se réunit de nouveau pour étudier les réclamations. Sur les indications de son rapporteur unique — qui fut

ainsi juge et parti — elle n'en tint pas grand compte. L'*arancel*, tel qu'il fut publié le 25 juin 1906 dans sa rédaction définitive, différait peu du projet antérieur : les quelques retouches qui y furent faites, intéressaient surtout l'Allemagne. Ce tarif entra en vigueur le 1er juillet suivant.

*
* *

Le nouveau tarif espagnol présente deux caractères essentiels : il est ultraprotectionniste et spécialisé à l'extrême. La *spécialisation* est, comme on sait, un moyen déjà préconisé par l'Allemagne dans son tarif de 1902, qui permet d'éluder aisément la clause de la nation la plus favorisée [1]. L'*arancel* de 1906 renferme 697 rubriques, au lieu des 410 de l'arancel de 1892.

Comme ce dernier, il a deux colonnes. La seconde est appliquée à toutes les nations qui accorderont aux produits espagnols leurs tarifs douaniers les plus réduits, si le gouvernement de Madrid juge qu'ils constituent une réciprocité suffisante pour justifier cette concession. Mais les différences entre les deux colonnes sont peu considérables, et les droits de la colonne *minima* sont excessivement élevés, si on les compare à ceux de 1892 [2].

Le nouveau tarif atteignait tout spécialement la France. Les droits sur la chaux et le ciment étaient plus que doublés ; les droits sur les eaux minérales portés de 5 à 20 francs l'hectolitre, les droits sur certains tissus, quadruplés. Nos articles de Paris, toutes les fabrications de luxe étaient frappés de taxes prohi-

1. Voir Augier et Marvaud, *op. cit.*, pp. 74 et suiv.
2. Voir le rapport de M. Stetten, secrétaire général de l'*Union pour l'amélioration des relations franco-espagnoles*. (Bulletin de l'Union du 1er juillet 1906.)

bitives : un piano à queue payait 500 francs, une voiture automobile, 2.000 francs, etc. [1].

Sur la base du tarif de 1906, l'Espagne réussit, cependant, à signer un accord commercial avec les États-Unis, et, après une courte guerre douanière, un nouvel arrangement avec la Suisse (1er septembre 1906).

La France ne dénonça qu'à la fin de juin le *modus vivendi* qui, nous l'avons dit, liait notre pays à l'Espagne. Le 18 juillet, notre Parlement éleva les droits de notre tarif général pour les articles intéressant plus particulièrement l'Espagne (poissons, pommes de terre, fruits, légumes frais, etc.). On espérait ainsi être suffisamment armé en vue de nouvelles négociations.

Celles-ci eurent lieu, en effet, dans le courant de l'été de 1906, à Saint-Sébastien, mais elles n'aboutirent pas. Les Espagnols posaient, comme condition *sine qua non* de toute réduction à nous accorder, une concession de notre part sur les vins; les délégués français répondirent qu'ils n'avaient pas reçu de leur gouvernement d'instructions à cet effet, et les pourparlers n'allèrent pas plus loin.

Quelques mois plus tard, pour éviter une rupture économique dont d'autres pays eussent sans doute profité et qui paraissait, au reste, incompatible avec de bonnes relations politiques, la France accepta de conserver à l'Espagne la jouissance de son tarif minimum, en échange des droits exagérés du nouvel *arancel*. Tel fut le *modus vivendi* du 27 juin 1906, conclu d'abord pour un an, puis renouvelé *sine die* en 1907. Il est seulement dénonçable à trois mois de préavis.

Ce sont, je le répète, surtout des raisons politiques,

1. Voir le rapport de M. Laguionie dans le *Bulletin* de la Chambre de commerce de Paris.

qui empêchèrent notre pays de protester avec toute l'énergie nécessaire contre les conséquences si désastreuses pour lui du nouvel état de choses. Si des mesures de représailles furent votées par notre Parlement, dès 1906, on préféra cependant ne pas y recourir.

Lors de la récente revision de nos propres tarifs, nous fîmes encore preuve, à l'égard de nos voisins, d'un esprit de bienveillance incontestable. En fait, il n'y a guère que quelques articles intéressant l'Espagne, dont les droits aient été relevés, et encore presque uniquement au tarif général. La surcharge totale résultant pour les importations espagnoles en France de notre loi du 29 mars 1910 ne dépasse pas 730.000 francs. Ce chiffre paraît bien peu de chose en comparaison de l'énorme aggravation douanière subie par la plupart de nos envois dans la Péninsule, qu'on peut évaluer, sans exagération, à plus de cinq millions et demi de francs [1] !

Si la décadence de notre commerce au sud des Pyrénées tient, en partie — là comme ailleurs — à la moindre activité de nos négociants, par rapport à leurs rivaux étrangers, la principale raison n'en réside pas moins, nous venons de le voir, dans les droits élevés qui arrêtent nos exportations.

Chaque promulgation d'un nouveau tarif au sud des Pyrénées a été, on peut le dire, la cause d'un nouveau fléchissement dans les échanges des deux pays. C'est ainsi qu'en dix ans, de 1892 et 1902, nos achats diminuèrent de 62 p. 100, et notre chiffre de ventes de 23 p. 100. Après 1892, et relativement à la période antérieure (1882-1892), la moyenne annuelle de la perte éprouvée par l'importation française dans la Péninsule a

1. Voi AUGIER et MARVAUD, *op. cit.*, p. 258.

été de 62 millions de pesetas, contre plus de 200 millions de francs perdus par l'exportation espagnole en France. A lui seul, notre commerce de tissus de laine subit une perte de 20 millions de francs environ. Quant à l'Espagne, elle a surtout été atteinte dans ses vins : en 1882, malgré la reconstitution déjà avancée du vignoble français, elle nous expédiait encore près de 6 millions d'hectolitres de vin, représentant une valeur de 184 millions de francs; en 1905, ces chiffres tombent à 234.000 hectolitres pour un chiffre de 11 millions de francs, en 1909, à 99.896 hectolitres d'une valeur de moins de 6 millions. C'est qu'en effet les vins espagnols, qui pèsent généralement plus de 12°, étaient désormais arrêtés à notre frontière par des droits de 16 à 17 francs par hectolitre et en grande partie remplacés par des vins algériens.

On peut regretter que la viticulture française se soit aussi énergiquement refusée à l'entrée des vins espagnols, même aux vins de coupage qui venaient dans nos entrepôts alimenter notre commerce d'exportation, alors que l'Espagne, pour regagner ailleurs ce qu'elle perdait chez nous, cherchait et réussissait à augmenter ses envois dans des pays, où jusque-là nous avions régné en maîtres [1].

Après 1906, tandis que les importations espagnoles en France sont demeurées à peu près stationnaires, avec une tendance même à augmenter depuis trois ans, la plupart de nos exportations dans la Péninsule — notamment de tissus — ont souffert, à la suite du

1. On pourra consulter sur ce sujet nos études: *les Vins espagnols et le commerce français d'exportation* (*Revue Économique Internationale*, février 1906) et *Douze ans de relations économiques avec l'Espagne* (*Annales des Sciences Politiques*, 15 mai 1906).

dernier tarif, une nouvelle perte très sensible [1], qui contraste fâcheusement avec les progrès constants de nos rivaux, en particulier de l'Allemagne.

En 1912, l'Espagne a importé chez nous pour 230.297.000 francs de marchandises et nous avons exporté chez elle seulement pour 137.407.000 francs, d'après les chiffres de la statistique française [2].

1. Voir pour plus de détails nos Rapports à la *Fédération des Industriels et des Commerçants Français* (1909 et 1910).

2.

	Millions de francs		
	1906	1907	1908
Exportation française en Espagne..	130,9	127,7	134,8
Importation espagnole en France....	171,2	168,7	157,7
Commerce total.....	302,1	296,4	292,5

	Millions de francs			
	1909	1910	1911	1912
Exportation française en Espagne..	124,4	140,7	135,6	137,4
Importation espagnole en France....	179,6	195,3	230,4	230,2
Commerce total.....	304,0	336.0	366,0	367,6

Voici quels sont les principaux articles d'échange, d'après les statistiques de notre direction générale des douanes :

Importations en France de produits espagnols (en milliers de francs).

	1910	1911	1912
Vins	33.168	51.947	40.629
Fruits de table.....	22.154	25.448	29.182
Minerais de toute sorte	17.272	16.121	20.161
Orfèvrerie et bijoux.....	13.785	13.842	19.951
Soufre, y compris les pyrites.....	13.167	20 564	18.650
Laines et déchets de laine	22.908	19.313	18.649
Peaux et pelleteries brutes.....	10.657	12.098	9.011
Poissons frais, salés ou conservés..	6.439	8.993	8.695
Liège ouvré.....	7.088	6.130	7.114
Huiles végétales.....	2.000	4.380	7.749
Teintures et tanins.....	4.246	6.124	5.722
Plomb	8.798	6.900	4.703

Remarquons que les laines, les peaux brutes et les plombs espagnols jouissent en France de l'exemption de droits, comme matières premières.

L'importance du concours financier que nous n'avons jamais marchandé à l'Espagne (les capitaux français engagés au sud des Pyrénées ne sont pas loin d'atteindre, à l'heure actuelle, 3 milliards de francs [1]), semblerait cependant justifier pour nous de la part de ce pays un traitement meilleur.

Si le percement de trois nouvelles lignes transpyrénéennes — dont deux, au moins, paraissent, d'ailleurs, avoir un intérêt surtout régional — est destiné à déve-

Exportations de produits français en Espagne (en milliers de francs).

	1910	1911	1912
Machines et mécaniques	6.110	7.323	8.201
Laines et déchets de laine	5.655	8.331	8.103
Mules et mulets	7.558	10.225	8.021
Tabletterie, éventails, brosserie, boutons et bimbeloterie	6.577	5.620	7.363
Produits chimiques	6.840	7.105	5.951
Automobiles, bicyclettes, motocyclettes	2.954	3.898	5.575
Fils	1.822	3.099	2.627
Tissus de coton	2.901	3.113	2.600
— laine	4.014	4.784	4.061
— soie et bourre de soie	3.552	2.306	2.735
Bois communs	5.918	4.579	4.505
Chevaux	3.179	4.817	4.045
Outils et ouvrages en métaux	3.558	4.353	4.842

D'après les statistiques espagnoles pour l'année 1911 — les seules qui nous donnent des renseignements définitifs — le commerce extérieur du royaume aurait atteint 1.969 millions de pesetas, dont 992 millions à l'importation. (Voir *infra*, p. 333.)

Dans ce dernier chiffre, la Grande-Bretagne vient au premier rang avec 168 millions. La France arrive ensuite avec 164 millions, suivie par les États-Unis (129) et l'Allemagne (128).

A l'exportation espagnole, la France occupe encore la première place avec 280 millions. Puis viennent : l'Angleterre (236), l'Argentine (68), l'Allemagne (61), le Portugal (59), la Hollande (58), les Etats-Unis (57), Cuba (54,5), etc.

1. Voir *infra*, p. 348.

lopper les relations économiques franco-espagnoles [1], il n'est pas douteux que la signature d'une convention commerciale entre les deux pays contribuerait bien davantage à ce résultat.

* * *

Au point de vue proprement espagnol, le principal effet du protectionnisme exagéré, qui a trouvé son expression définitive dans le tarif de 1906, a été un renchérissement considérable de la vie [2].

1. En vertu de la Convention du 18 août 1904 et du protocole additionnel du 8 mars 1905, ces trois lignes doivent relier Ax-les-Thermes à Ripoll, Saint-Girons à Lérida, par la vallée de Noguera Pallaresa, et Oloron à Zuera (Voir notre article cité des *Ann. des Sc. Politiques*).

La première et la dernière de ces lignes doivent être terminées dans le délai de dix ans à courir du 27 janvier 1907, jour où la Convention est devenue définitive ; il en est de même des lignes de Saint-Girons à Oust et de Lérida à Sort. La ligne d'Oust à Sort devra être livrée à l'exploitation avant le 27 janvier 1927.

Mais il s'en faut que l'activité dépensée depuis ait été la même dans les deux pays. Si, du côté français, tout paraît devoir être prêt dans les délais prescrits, l'Espagne, au contraire, ne s'est guère occupée jusqu'ici que de la ligne de Zuera à Oloron. Les deux autres lignes n'ont même pas trouvé de concessionnaire. (Voir CHARLES DECOMBLE, *les Chemins de fer transpyrénéens*, Paris, 1913.)

Ces voies nouvelles ne présenteront, d'ailleurs, d'utilité, tant pour les relations franco-espagnoles, que dans l'intérêt particulier de l'Espagne, considérée comme pays « de transit », que si cet État se décide à adopter la largeur des voies européennes (V. *infra*, p. 364).

2. Les modifications apportées au tarif douanier, conformément aux travaux de la *Junta de Aranceles y Valoraciones*, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 1912, se bornent à fort peu de chose. Il s'agissait, d'ailleurs, non pas de remanier les droits de douane eux-mêmes, mais seulement de ramener plus près de la réalité l'évaluation du prix des marchandises sujettes aux droits d'entrée en Espagne. Sans doute, les différences apportées dans cette évaluation offo-

L'ensemble du pays, la masse des consommateurs en ont grandement souffert. Le malaise apparaît surtout dans la classe ouvrière, et il se traduit à la fois par des grèves, de plus en plus nombreuses, qui compromettent dangereusement la paix intérieure du royaume, et par l'augmentation continue de l'émigration, qui dépeuple les campagnes [1]. Ce n'est pas sans raison que l'on a pu qualifier le dernier tarif douanier de « tarif de la faim » (*arancel de hambre*) !

D'autre part, les recettes des douanes, en dépit du paiement obligatoire des droits de douanes en or, sont loin d'avoir augmenté [2].

Si le commerce maritime accuse une certaine progression, il ne semble pas que l'Espagne elle-même en ait beaucoup profité [3].

Enfin, les agriculteurs de la Péninsule prétendent, non sans raison, avoir été sacrifiés aux industriels,

cielle ont une influence sur les droits, puisque ceux-ci, d'après la loi, ne peuvent excéder 50 p. 100 de la valeur reconnue aux marchandises qu'ils grèvent. Mais ces modifications peu importantes n'auront pas de répercussion sensible sur le marché national. On s'est contenté d'augmenter de 697 à 718 les chapitres du tarif, d'abaisser les droits sur un certain nombre d'articles et d'élever, en retour, quelques droits. L'ensemble des réductions de droits est évalué à 3 millions de pesetas.

De toutes les promesses faites pour diminuer le coût de l'existence, aucune n'a été tenue, sauf une légère réduction de droit sur le lait conservé, une baisse illusoire sur les viandes fraîches, sur le porc salé, sur les galettes sans sucre et sur le sucre : diminutions qui n'auront, en définitive, aucun effet sur la consommation.

1. Voir *infrà*, pp. 382 et suiv.

2. Montant des droits encaissés à l'importation (pesetas) :

1906.....	168.798.957	1909.....	134.308.226
1907.....	133.588.174	1910.....	142.158.921
1908.....	133.442.447	1911.....	150.061.447

3. Voir *infra*, pp. 338 et suiv.

lors de la dernière revision douanière. Ils réclament leur tour; c'est moins cependant d'un supplément de protection que de diverses réformes urgentes, que nous étudierons plus loin, que l'agriculture espagnole a besoin [1]. Certains esprits le reconnaissent, en demandant que la protection soit ramenée, de manière générale, à 35 p. 100 *ad valorem*, et qu'elle soit égale pour tous les articles. Ceux-là comprennent, en effet, qu'en cas de lutte de tarifs avec d'autres pays, c'est l'agriculture espagnole surtout qui en supporterait les conséquences.

Mais il n'est pas jusqu'à l'industrie, qui n'ait souffert, dans son ensemble, de la politique ultra-protectionniste du gouvernement de Madrid : c'est ce dont nous nous rendrons mieux compte, en étudiant sa situation actuelle [2].

1. Voir *infra*, pp. 301 et suiv.
2. Voir *infra*, pp. 315 et suiv.

CHAPITRE IV

L'AGRICULTURE

I. La place qu'elle occupe dans la vie économique de l'Espagne. Le problème de l'eau. — II. Valeur actuelle de la production agricole. Les céréales. Les vins. Les huiles. Les légumes. Les fruits. L'élevage. — III. Réformes réalisées au cours de ces dernières années. La « politique hydraulique » et la question des transports. Les vœux des Congrès agricoles et leurs résultats.

I

Bien que l'agriculture soit la principale source de richesse de l'Espagne, il s'en faut cependant qu'elle occupe dans la vie économique de ce pays la place que l'on pourrait croire.

Tandis qu'en France, près de 20 millions d'individus des deux sexes, c'est-à-dire la moitié environ de la population, se livrent à l'agriculture, l'Espagne y emploie à peine 5 millions de personnes, soit le quart de sa population totale. De l'aveu des pouvoirs publics[1], 48,8 p. 100 du territoire restent en friche, alors que la proportion des terres incultes n'est que de

1. D'après la statistique publiée par le Ministère de Fomento, en 1898.

28,4 p. 100 en Grande-Bretagne, de 23 p. 100 en Hollande, de 19, 3 p. 100 en Italie, de 10, 2 p. 100 en Hongrie, de 9,9 p. 100 en Allemagne, de 9,4 p. 100 en Belgique, de 6,9 p. 100 en Autriche et de 9 p. 100 en France. Les 52 p. 100 restants du sol de la Péninsule sont cultivés de manière très imparfaite, de sorte que l'agriculture dans ce pays ne subvient guère à la subsistance de plus de 40 habitants par kilomètre carré.

Nous avons déjà dit que les éloges trop souvent prodigués sur le climat de l'Espagne étaient loin de répondre à la réalité. Si le littoral des provinces de Valence, de Murcie et d'Andalousie jouit de la température la plus modérée d'Europe, en revanche le plateau central — Léon, Castilles, Aragon et partie de Catalogne — subit des températures beaucoup plus élevées que les nations du centre de l'Europe. Dans la même région, on trouve les climats les plus opposés : les plaines de la Vieille-Castille et d'Estrémadure et une grande partie de l'Andalousie connaissent des étés véritablement africains, tandis que les plaines de Léon et de Vieille-Castille se caractérisent par des hivers rigoureux et prolongés.

Le manque d'arbres a encore contribué à augmenter ces énormes écarts de température [1]. Il est vrai que même dans les régions où le froid est intense, le ciel reste pur et le soleil brille, dans la journée, au cœur de l'hiver, avec tout l'éclat des pays méridionaux. Ceci explique que l'on récolte, dans ces contrées, des vins aussi riches en alcool que ceux de la Rioja et de Valdepeñas. Cette diversité de climats per-

1. Voir, pour plus de détails, l'étude récente publiée dans la *Reseña geográfica y estadística de España* (Madrid, 1912, pp. 353 et suiv.).

met, en outre, une variété de productions plus grande que dans aucun autre pays d'Europe : mais cela ne signifie pas — bien au contraire — que la végétation y soit exubérante [1].

La fertilité du sol espagnol ne doit pas être, non plus, exagérée. A côté de régions réellement très riches, comme celles qui avoisinent Malaga, Grenade, Murcie, Almeria, Alicante — qui donnent l'impression de véritables oasis, en regard des steppes interminables qui les entourent — à côté de la *huerta* valencienne ou des champs féconds qui s'étagent sur le flanc des Pyrénées Cantabriques — partout ailleurs — au Centre et au Sud, abondent les terres pauvres, où la proportion de silex n'est pas inférieure à 60 et 70 p. 100 et qui nécessitent, pour leur mise en valeur, beaucoup d'engrais et beaucoup d'eau [2].

Le « problème de l'eau » — de l'aveu de nos voisins — est le plus important qui se pose à l'attention natio-

1. « En Espagne, toutes les variétés végétales sont représentées, mais elles ne sont que représentées ; dans un pays, où l'on trouve des échantillons de nombreuses variétés végétales, il est impossible qu'elles existent toutes dans de bonnes conditions. C'est, en effet, le contraire qui se produit : et ce n'est que dans quelques zones de peu d'étendue que la culture de quelques-unes de ces variétés pourra être productive... » (*Reseña Geográfica*, p. 5.)

2. Dans un livre intitulé *Los males de la patria*, un ingénieur, M. Lucas Mallada, répartit ainsi les terrains du royaume :

1° Roches entièrement dénudées, 10 p. 100 ;

2° Terrains peu productifs, soit à cause de leur altitude excessive, soit en raison de leur mauvaise composition ou de la sécheresse, 35 p. 100 ;

3° Terrains moyennement productifs, manquant d'eau ou situés de façon défavorable ou d'une composition insuffisante, 45 p. 100 ;

4° « Terrains qui nous font croire que nous sommes nés dans un pays privilégié », 10 p. 100.

nale, celui auquel est lié l'avenir même de leur pays, A cet égard, on peut diviser la Péninsule par une ligne fictive, qui unirait Tarragone à Léon et à Huelva ; la partie septentrionale et orientale, ainsi délimitée, soumise à l'influence maritime, correspond à la zone humide. Tout le reste du territoire — et il s'agit des neuf dixièmes — sauf quelques exceptions, appartiendrait à la zone sèche.

Faute d'évaporation au-dessus du sol, la vapeur d'eau qui provient de l'Océan, traverse l'Espagne sans se résoudre en pluie. C'est seulement dans les régions côtières du Nord Ouest, que la chute annuelle varie entre 750 et 1.000 millimètres. A Santiago, elle dépasse même 1.500 millimètres. Dans le Centre, elle est inférieure à 600 millimètres, et dans les régions d'Almeria et de Ciudad Real, elle n'atteint pas même 300 millimètres, alors que la quantité moyenne en Europe est de 575 millimètres dans les plaines (elle atteint le triple dans les régions montagneuses) et qu'en France notamment, elle n'est pas inférieure à 770 millimètres.

La rareté des pluies dans la Péninsule n'a d'égale que leur irrégularité. Elles varient dans une énorme proportion d'année à année et avec les saisons. C'est ainsi qu'en juin, il ne tombe pas, en moyenne, plus de 50 millimètres d'eau dans la région septentrionale. Dans tout le Sud de l'Espagne, le sol reçoit moins de 25 millimètres. En juillet et en août, il ne tombe pas plus de 10 à 25 millimètres d'eau dans le Nord, en général, et moins de 10 millimètres dans le Sud. Pendant la plus grande partie de l'année, le lit des rivières demeure presque à sec. Mais dès qu'arrive la fonte des neiges et la courte saison des pluies, ces timides filets d'eau deviennent de redoutables torrents, pour reprendre peu après leur tranquille aspect de feinte in-

nocence. Les fleuves importants eux-mêmes ont des débits d'une irrégularité déconcertante : l'Èbre, près de son embouchure, débite 95 mètres cubes d'eau par seconde en été, et un peu plus de 4 mètres cubes seulement en hiver[1].

Il n'est pas douteux, cependant, que le « milieu physique », selon l'expression de Costa, pourrait être modifié, dans une certaine mesure, de façon à augmenter la production, dans de très notables proportions[2]. Mais on se heurte ici autant à l'incurie des pouvoirs publics qu'à l'ignorance et à l'esprit de routine des cultivateurs, en général. Sur une superficie totale de 50 millions d'hectares environ, il n'y a aujourd'hui de cultivés, d'après les statistiques officielles, que 20.471.786 hectares en terrain sec (*secano*) et 1.231.094 hectares seulement en terrain irrigué (*regadio*), soit un peu plus de 5 p. 100[3].

1. Voir, pour plus de détails, la *Reseña geográfica y estadística de España*, t. I, 1912, pp. 367 et suiv. L'auteur de ce travail officiel avoue, d'ailleurs, qu'il ne peut s'appuyer que sur des données incomplètes, car les stations météorologiques de la Péninsule sont insuffisantes et beaucoup d'entre elles manquent encore d'appareils assez perfectionnés.

2. Voir J. Costa, *El Colectivismo Agrario*, et J. Brunhes, *l'Irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord*.

3. Voici, à cet égard, le détail des chiffres publiés par l'*Instituto geográfico y estadístico*, pour l'ensemble du territoire espagnol (y compris les Baléares et les Iles Canaries) ;

I. Territoire cultivé.

Céréales et légumes secs.....	hectares	16.295.056	
Vignobles.....	—	1.444.174	
Oliviers.....	—	1.333.383	
Plantes à racines et tubercules.	—	960 267	
Plantes industrielles.....	—	335.000	
Jardins fruitiers.....	—	785.000	
Prairies.....	—	550 000	21.702.880

II

A l'heure actuelle, la valeur totale de la production agricole espagnole est évaluée — d'après une récente statistique de la Direction de l'agriculture — à 3.824 millions de pesetas environ[1].

II. Territoire non cultivé

Futaie	hectares	6.965.000	
Pâturages	—	6.000 500	
Bois	—	5.2[illegible]0.047	
Broussailles	—	5.800.000	24.055.547

III. Territoire non susceptible de culture.

Steppes incultes	3.500.000	
Rues, chemins, marais, fleuves, territoire des villes, etc.	1.193 261	4.693.261
		50.451.688

1. Superficie par cultures et valeur de la production globale (moyenne des années 1903-1907) :

	Superficie (hectares)	Valeur totale (pesetas)	Valeur par hectare (pesetas)
Pâturages et fourrages	24.751.548	384.799.557	15
Céréales et légumes	13.192.587	1.943.980.538	147
Vigne	1.454.494	332.604.097	221
Olives	1.338.879	213.927.299	163
Arbres fruitiers	453.809	181.450.940	456
Tubercules	394.961	354.037.776	885
Plantes industrielles	300.741	95.505.585	318
Plantes horticoles	106.212	169.183.152	1.691
Industries connexes	»	148.905.301	»
Totaux	41.993.321	3.824.394.245	

D'après les chiffres publiés par le Ministère de l'Agriculture, le rendement de la production annuelle de l'Espagne, déduit de la moyenne des années 1897-1901, était évalué à 2.440.441.319 pesetas. Un essai fait par le Comité consultatif de l'impôt d'octrois, publié en 1906, l'estimait à 3.642.735.192 pesetas. Les plus récentes appréciations de la direction générale d'Agriculture pour l'année moyenne de la période 1903-1907 sont de 3.824.394.245 pesetas : d'où il

Les produits agricoles — vins, huiles, fruits du Levant, liège — représentent, dans leur ensemble, le tiers de l'exportation de la Péninsule.

Malgré quelques progrès réalisés au cours de ces dernières années, on peut dire, que dans un grand nombre de provinces, les procédés de culture n'ont guère varié depuis la domination romaine. Aussi l'hectare ne produit-il que 10 à 11 hectolitres de blé, au lieu de 15 à 20 hectolitres en France. Pour parfaire les besoins de sa consommation, l'Espagne est obligée, presque chaque année, d'acheter pour 35 millions de piécettes de céréales à l'étranger. Si, depuis vingt ans, la récolte du blé a augmenté de 15 p. 100 environ [1], il ne faut pas oublier que la population s'est accrue, dans le même laps de temps, dans une proportion considérable (18.732.902 habitants en 1901, 20.010.922 en 1910). A ne se référer, d'ailleurs, qu'aux

résulterait qu'en dix ans, la valeur annuelle de la production agricole, c'est-à-dire le revenu brut de la terre, aurait augmenté de 1.383.952.926 pesetas, soit 56 p. 100 de la moyenne des deux quinquennats ci-dessus.

Mais il est inutile d'ajouter qu'il ne faut accepter qu'avec une extrême prudence ces chiffres « officiels ».

Une autre statistique, due à l'*Instituto geográfico*, évalue la valeur totale annuelle de la production agricole à 3.891,9 millions de pesetas, dont : prairies et pâturages : 200,5 ; blé : 860 ; autres céréales : 691,3 ; fruits à cosse : 157,3 ; paille et fourrage : 285,7 : trèfle et foin : 296,3 ; vignes : 377,9 ; olives : 198,6 : tubercules et racines : 263,7 ; arbres fruitiers : 775,7 ; jardins potagers : 350,9 ; plantes industrielles : 34 millions de pesetas.

Certains estiment que ce chiffre total devrait être porté à 5.000 millions environ, en tenant compte de l'exploitation des forêts, de l'élevage, de l'apiculture, de l'aviculture et de l'élevage des vers à soie.

1. 21.546.767 quintaux métriques en 1896, 40.378.515 quintaux métriques en 1911. L'étendue des terrains consacrés à la culture de cette céréale atteint actuellement 3.927.852 hectares, au lieu de 3.166 757 hectares en 1896.

statistiques des sept dernières années, force est de reconnaître que la production des céréales n'a pas sensiblement augmenté [1].

En dépit du relèvement des droits de douane en 1892 et en 1906, le prix sur les principaux marchés de la Péninsule n'a guère dépassé, l'an dernier, 24 pesetas par 100 kilogrammes et les importations de céréales sont en augmentation [2].

1. Production de céréales en Espagne (quintaux métriques) :

	1905	1906	1907	1908
Blé	25.057.503	38.280.377	27.305.739	32.650.384
Orge	9.997.225	19.652.732	11.669.584	15.152.660
Avoine	3.229.575	4.075.435	2.467.279	4.080 799
Seigle	6.731.782	7.853.507	6.865.271	6.708.851
Maïs	8.141.646	4.753.525	6.444.692	5.109.494

	1909	1910	1911
Blé	39.218.885	37.407.517	40.378.515
Orge	17.761.774	16.614.343	18.801.072
Avoine	4.979.596	4.212.031	4.913.632
Seigle	8.865.364	7 009.711	7.340.311
Maïs	6.714.366	6.951.323	7.288.374

La statistique du rendement approximatif des récoltes de céréales en 1912, publiée par la Direction générale d'Agriculture, donne les évaluations suivantes : blé : 30.594.020 quintaux métriques ; orge : 12.759.956 ; avoine : 3.550.514 ; seigle : 6.542.204 ; maïs : 6.600.000 quintaux métriques.

Les céréales sont surtout cultivées en Castille, en Andalousie, dans la Manche, en Estrémadure, ainsi qu'en Aragon et dans la Rioja.

La production du riz, en voie d'augmentation, a atteint 2.111.180 quintaux métriques en 1910.

2. Pendant le premier trimestre de 1912, les importations de blé ont été de 43.780.405 kilos contre 29.828.762 et 9.905.042 pour le trimestre correspondant de 1910 et 1909 respectivement. Celles de farine de froment, de 16.596 contre 19.645 et 2.555. La valeur des importations de blé a atteint 9.190.000 pesetas contre 6.260.000 et 2.080.000 en 1910 et 1909.

*
* *

La production vinicole semble avoir diminué. La superficie générale des vignobles espagnols était, en 1898, de 1.750.000 hectares ; elle ne dépasse guère, d'après la dernière statistique (1911), 1.289.000 hectares. La production du vin oscille aux environs de 15 à 20.000.000 d'hectolitres, ce qui correspond à un rendement d'environ 9 hectolitres à l'hectare. En 1910, la récolte n'a donné que 11.283.433 hectolitres, pour se relever à 24.342.322 hectolitres en 1911, mais cette dernière année peut être considérée comme exceptionnelle [1].

La plus grosse partie de la production est destinée à l'exportation. Celle-ci a été fort atteinte — nous l'avons dit — depuis que des droits de douane très élevés lui ont fermé à peu près le marché français. Si, ces trois dernières années, les Espagnols ont réussi, cependant, à augmenter leurs envois de vins chez nous — sans atteindre, d'ailleurs, les chiffres d'autrefois — la raison doit en être cherchée uniquement dans la production exceptionnellement déficitaire de notre pays [2].

1. Production vinicole en Espagne (y compris les Baléares et les îles Canaries), d'après la Commission consultative agronomique :

	Superficie (hectares)	Raisin (quintaux)	Vin (hectolitres)
1906.....	1.398.780	24.811.225	13.574.745
1907.....	1.367.455	31.715.655	18.381.337
1908.....	1.280.311	32.032.593	18.220.717
1909.....	1.304.446	26.888.905	14.767.911
1910.....	1.291.310	20.714.478	11.283.433
1911.....	1.289.977	26.963.364	24.342.322

Les régions où la vigne couvre la plus grande superficie sont : le Levant (274.700 hectares), la Manche et l'Estrémadure (218.617) et la Catalogne (216.200 hectares).

2. Voir le tableau de la page 284.

*
* *

En ce qui concerne la production de l'huile d'olive, l'Espagne occupe le premier rang, parmi toutes les nations. Mais ici encore, les progrès obtenus sont insignifiants ou même illusoires. En 1910, la superficie plantée en oliviers était de 1.415.122 hectares, et la production totale de l'olive était évaluée à 6.246. 189 quintaux métriques, dont 6.051.005 destinés à la fabrication de l'huile. La quantité d'huile obtenue par 100 kilogrammes est de 17 kilogs 93. La production totale de l'huile n'a été, la même année. que de 1.685.088 quintaux métriques, pour se relever, il est vrai, en 1911, à 4.217.826 quintaux métriques [1].

Bien que l'Espagne ait développé ces dernières années ses exportations d'huiles fines pures, à destination surtout des républiques sud-américaines, la plus grande partie de ses expéditions à l'étranger, à cause des procédés arriérés de culture et de fabrication, est

1. Production des olives en Espagne, d'après la Commission consultative agronomique :

	Superficie (hectares)	huile obtenue (quintaux métriques)
1903.....	1.233.383	1.977.846
1904.....	1.329.386	1.613.600
1905.....	1.394.924	1.993.019
1906.....	1.345.578	1.136.655
1907.....	1.353.196	3.054.158
1908.....	1.389.930	1 518 895
1909.....	1.396.848	2.297 720
1910.....	1.415.122	1.685.088
1911.....	1.443.625	4.217.826

Les provinces qui arrivent en tête de la production sont celles de Séville 1832.849 q. m.), Cordoue (582.000), Malaga (250.000), Jaen (180.000), Lerida (142.000), Valence (133.183), Tarragone (110.000), etc.

encore constituée aujourd'hui par des huiles grossières vendues à bas prix et destinées aux coupages [1].

Les *légumes* occupent une place importante dans la production agricole de l'Espagne, mais, comme les céréales, ils n'intéressent guère que le marché intérieur [2]. Le commerce des primeurs dans certaines régions particulièrement favorisées, paraît susceptible, cependant, d'un certain développement.

On peut en dire autant des *fruits*, qui donnent déjà lieu à des transactions importantes avec l'étranger [3],

1. D'après les statistiques officielles, l'Espagne aurait exporté en 1910 — qui est considérée comme une année mauvaise — 17.090.818 kilogrammes d'huile d'olive (représentant une valeur de 12.818.113 pesetas). Les principaux pays de destination sont : les États-Unis (12.432.888 kilogr.), la République Argentine (1.615 542), Cuba (1.069.159), l'Angleterre (805.868) et l'Uruguay (237.568).

2. Production des légumes en Espagne (quintaux métriques) :

	Pois chiches (*garbanzos*)	Fèves	Petits pois	Haricots
	—	—	—	—
1905	518.184	979.210	151.863	1.351.079
1906	712.880	1.975.860	149.931	983.801
1907	588.884	1.339.975	109.088	1.179.409
1908	1.029.273	1.633.701	196.711	1.085.163
1909	1.038.407	1·652.403	157.255	1.309.072
1910	992.832	1.782.005	161.086	1.493.908
1911	974.677	1.948.409	213.250	1.553.404

Les pois chiches se récoltent surtout dans les provinces de Séville et de Salamanque ; les fèves à Grenade, Cordoue et Badajoz ; les petits pois, à Salamanque et Valladolid ; les haricots, à Pontevedra, Oviedo et la Corogne.

3. Pour les trois dernières années, le commerce d'exportation de *raisins secs* en Espagne a fourni les chiffres suivants :

Années	En kilogr.	En valeur (pesetas)
—	—	—
1909	23.374.174	16.160.000
1910	25.634.775	14.100.000
1911	28.176.046	15.500 000

Quant à la richesse provenant de l'élevage, il est encore plus difficile de l'évaluer, car les diverses statistiques officielles, réunies les unes par le Ministère de l'Agriculture, les autres par l'Association générale des éleveurs de bétail, offrent des différences difficiles à harmoniser. Cependant, un calcul approximatif de la valeur du bétail espagnol, d'après le recensement publié par le Ministère de l'Agriculture en 1911, permet de l'évaluer à 2.940 millions de pesetas [1], mais ce chiffre paraît notablement exagéré.

La même année, les « animaux vivants » figurent

Les exportations d'*oranges* ont donné les chiffres suivants :

Années	En kilog.	En valeur (pesetas)
1909	463.051.179	53.170.000
1910	497.206.973	59.660.000
1911	394.504.993	47.340.000

Voici pour l'exportation de *citrons* :

Années	En kilogr.	En valeur (pesetas)
1909	3.439.119	941.736
1910	3.239.183	971.755
1911	2.788.350	781.557

L'exportation des *figues* (cultivées surtout dans les Baléares) a atteint en 1910 une valeur de 2.144.309 pesetas et en 1911, de 1.552.956 pesetas.

1. Le tableau ci-dessous donne le nombre et la valeur des divers animaux recensés :

	Nombre	Valeur en pesetas.
Chevaux	546.035	578.817.100
Mulets	904 735	602.553.510
Anes	836.741	35.979.863
Bœufs	2 541 112	1.031.691.472
Brebis	15.725.882	424.598.814
Chèvres	3.369.624	64.022.856
Porcs	2.472.416	200.265.696
Chameaux (dans les îles Canaries)	3.398	2.718.400
Totaux	26.399.933	2.940.647.711

pour 36.326.108 pesetas aux importations de la Péninsule et pour 20.269.230 pesetas seulement à ses exportations.

III

Il fallut la perte des dernières colonies d'outremer, pour appeler l'attention des pouvoirs publics et celle des particuliers sur la nécessité d'améliorer la production agricole. Ce n'est pas seulement pour l'Espagne un moyen d'accroître sa propre richesse, en développant ses échanges : c'est la question même de sa subsistance, qui est en jeu.

Bien que ces dernières années aient marqué quelques progrès — qu'atteste notamment l'emploi plus considérable des engrais et de machines agricoles perfectionnées[1] —, ces progrès sont peu sensibles, si l'on s'en rapporte aux statistiques que nous avons reproduites.

La situation n'a guère changé depuis le jour où Jovellanos poursuivait sa célèbre enquête. Elle a même plutôt empiré, à la suite des lois de « désamortissement » de 1836 et de 1845. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher l'*Informe* du ministre de Charles III de l'ouvrage justement réputé de Fermin Caballero sur le *Développement de la Population Rurale* (1864) et des enquêtes plus récentes faites sur l'impulsion de

1. La consommation d'engrais est évaluée à 6 millions de quintaux par an (570.000 tonnes en 1911, contre 207.000 en 1903). Il en a été importé en 1910 pour 59 millions de pesetas. Les machines agricoles importées en 1910 figurent aux statistiques douanières pour 47 millions de pesetas, auxquels il faut ajouter 6 millions, valeur de celles qui sont construites dans la Péninsule.

M. Moret en 1887 et du comte de Romanones en 1905.

La question est évidemment fort complexe. L'état arriéré de l'agriculture au sud des Pyrénées tient aux causes les plus diverses, les unes naturelles, les autres dérivant du caractère des habitants, de la législation ou des mœurs politiques.

Le problème de l'eau — *el problema del agua* — a, sans doute, une extrême importance, mais il n'est pas le seul. On ne peut qu'applaudir aux efforts dépensés depuis quelques années par l'État espagnol pour corriger l'insuffisance du régime hydraulique et pour développer, en même temps, les moyens de communication. Des canaux et des réservoirs (*pantanos*) en grand nombre ont déjà été construits[1]. Tout récemment, sur l'impulsion d'un ministre du *Fomento*, M. Raphaël Gasset — l'apôtre de la « politique hydraulique » en Espagne, — un vaste programme de nouveaux travaux a été établi, comportant des routes, des chemins vicinaux, des reboisements, des canaux, des réservoirs, etc. — pour lequel une somme de 320 millions au moins paraissait nécessaire[2]. L'énormité de cette dépense, eu égard à l'état actuel des finances espagnoles, a empêché seulement l'exécution de ce projet.

1. C'est ainsi que le canal d'Aragon et de Catalogne, terminé en 1909, permet d'arroser 109.000 hectares. Le canal du Douro, destiné à alimenter d'eau Valladolid et à irriguer les territoires traversés, doit arroser, à bref délai, 8.000 hectares. Les travaux d'irrigation de Lorca embrassent une aire d'irrigation de 12.782 hectares. Le canal de l'Ébre est également à la veille d'être achevé : il arrosera 12.000 hectares environ.

2. Cette somme était ainsi répartie : travaux hydrauliques, 100 millions ; réparations de routes, 20 ; reboisement, 30 ; chemins vicinaux, 50 ; travaux des ports, 60 ; chemins de fer transpyrénéens, 40 ; expropriations, 20.

Il faut bien dire, d'ailleurs, que la « politique hydraulique » n'a trop souvent été, pour certains députés ou ministres du royaume, qu'une simple réclame électorale ou gouvernementale. Il serait à souhaiter, d'autre part, que tous les travaux d'irrigation entrepris dans la Péninsule obéissent à une plus grande unité de plan et de direction, et qu'ils ne fussent décidés dans tous les cas qu'après l'étude sérieuse de personnes autorisées. Après cela, il restera encore à triompher de l'ignorance de la masse [1] !

*
* *

L'agriculture réclame aussi de l'État la réduction et l'unification des tarifs de chemins de fer, la construction d'un réseau de chemins de fer secondaires, de routes et de ports [2].

Si certains mettent leur espoir dans une nouvelle augmentation des tarifs de douanes, cette mesure semble cependant bien peu efficace pour remédier aux crises agricoles, si fréquentes et si aiguës au sud des Pyrénées. En fait, elle ne saurait profiter qu'aux producteurs de céréales, puisque les autres branches, qui vivent, en grande partie, de l'exportation, souffrent, au contraire — nous l'avons vu — des excès du protectionnisme. Il serait, d'ailleurs, peu équitable, pour

1. M. Torres Campos raconte, dans ses *Estudios Geográficos*, ce qui est arrivé dans la province de Zamora, où nombre de travaux ont dû être abandonnés, parce qu'ils se heurtaient au préjugé irréductible de quantité de gens, d'après lesquels « l'irrigation faisait du tort à la généralité des cultures ! » Ailleurs en Estrémadure, le canal de Gevora, qui traverse la province de Badajoz, a un débit de 1.500 mètres cubes, mais personne ne veut en profiter !

2. Voir *infra*, pp. 358 et suiv.

satisfaire quelques agriculteurs, d'imposer au malheureux consommateur de nouvelles charges.

C'est avec infiniment plus de raison que l'on demande au gouvernement d'exonérer la terre des lourds impôts, qui pèsent sur elle, de favoriser le développement des syndicats agricoles et des coopératives de production et de consommation, d'aider à la création de banques régionales agricoles, de répandre l'enseignement agricole, etc.

Les pouvoirs publics devraient, d'autre part, mieux veiller à la sécurité des campagnes, mettre un terme, au besoin par des mesures coercitives, à l'absentéisme scandaleux des grands propriétaires — particulièrement en Andalousie — réveiller l'enthousiasme national pour l'agriculture, d'ordinaire si négligée, et attirer de ce côté les capitaux [1]...

Une telle politique aurait sans doute pour effet d'enrayer le courant si inquiétant de l'émigration [2] et contribuerait puissamment à la résurrection économique du pays tout entier.

La principale mission qui incombe de ce chef à l'État espagnol, est donc une tâche d'éducation. Il lui faut, à la fois, combattre l'égoïsme des riches et l'ignorance des pauvres.

Les Congrès agricoles, qui se sont multipliés, dans la Péninsule, au cours de ces dernières années, ne cessent d'émettre les mêmes vœux à ce sujet. La conclusion générale de toutes leurs discussions est que

1. Nous nous sommes étendu très longuement sur tous ces points dans notre ouvrage *La Question sociale en Espagne* (Alcan, 1910), auquel nous nous permettons de renvoyer le lecteur.

2. Voir ci-dessous, pp. 379 et suiv.

l'agriculture doit attendre son salut autant des pouvoirs publics que de l'initiative particulière, individuelle ou collective.

Malheureusement, au dire du professeur Altamira, les Espagnols sont, à cet égard, comme des enfants : « ils crient et ils trépignent tant qu'on ne leur donne pas ce qu'ils désirent, et, une fois qu'ils l'ont ils ne s'en soucient plus et le rejettent dans un coin[1] ».

Quant à l'État lui-même, il n'est guère à espérer qu'il parvienne à corriger les mœurs des citoyens, tant qu'il ne réussira pas à se transformer lui-même.

On peut donc craindre que les vœux des agriculteurs ne tardent longtemps encore à se réaliser. Pourtant, le fait seul de la réunion de ces Congrès agricoles est, en lui-même, assez réconfortant : le jour où ils se généraliseront, jusque dans les régions les plus arriérées, on assistera peut-être à un mouvement de rénovation, rappelant assez celui des économistes et des politiques du dix-huitième siècle, avec cette différence qu'il ne sera pas le fait de quelques intellectuels, mais qu'il triomphera même de la léthargie de la masse.

1. R. Altamira, *España en América* (Madrid, 1909), p. 271.

CHAPITRE V

LE SOUS-SOL

La richesse minière de l'Espagne. Obstacles qui s'opposent à son exploitation. Le régime des concessions et les abus. Le développement de la production minière de 1900 à 1909. Conclusions.

C'est presque un lieu commun de parler de la richesse minière de l'Espagne. Dès l'antiquité, Strabon affirmait qu'en aucun pays du monde on ne pouvait trouver l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb et le fer en aussi grande quantité et de pareille qualité. L'or, que roulaient jadis — paraît-il — les grands fleuves de la Péninsule, a disparu aujourd'hui. Mais, pour tout le reste, l'affirmation de Strabon reste vraie. L'Espagne, avec son vaste système de montagnes, qui appartiennent à toutes les formations géologiques, renferme dans son sein les métaux les plus divers. On a pu dire, sans trop d'exagération, que le sol du pays n'était que « le plafond de mines ininterrompues [1] ».

1. A. M. Blum, *L'Espagne*, Paris, 1899, p. 18. On trouvera des renseignements précis sur les mines espagnoles, ainsi qu'une carte de celles qui sont actuellement en exploitation, dans la *Reseña geográfica y estadística de España* (publication de l'Institut géographique et statistique, Madrid, 1912, t. I).

Il est, malheureusement, à peine besoin d'ajouter que dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'Espagne n'a jamais entrepris grand'chose de profitable. L'argent, l'organisation, la main-d'œuvre et surtout l'esprit de suite ont presque constamment fait défaut. L'exemple des compagnies étrangères, constituées en vue de l'exploitation de ces richesses minières et dont un grand nombre sont arrivées, en peu d'années, à réaliser des bénéfices importants, montre assez cependant quels avantages retireraient le Trésor et le pays tout entier d'une mise en valeur méthodique et raisonnée du sous-sol de la Péninsule.

Au contraire, loin de favoriser ces entreprises, l'administration et les particuliers, pendant longtemps, ont entravé de mille manières toute tentative d'exploitation. C'est ici qu'apparaissent le mieux les défauts de la race, encouragés et considérablement aggravés par une déplorable politique.

L'Espagnol, comme on sait, est né joueur et n'attend le plus souvent sa fortune que d'un coup de dé. Dès qu'on soupçonne une terre de renfermer quelque mine — et, comme nous l'avons dit, une grande partie des terres du royaume se trouvent dans cette condition — un personnage bien en cour ou simplement de connivence avec un *cacique* se fait donner, en bonne et due forme, la concession de la future exploitation. Peu importe qu'il ne possède pas un son vaillant. Le concessionnaire n'a rien à payer — au moins officiellement — et il n'a point d'ordinaire l'intention d'exploiter sa mine. Il attend simplement, avec son titre de propriété en mains, qu'un syndicat ou une compagnie d'exploitation vienne lui faire des offres d'achats. Mais ses prétentions sont si exorbitantes que le plus souvent l'acheteur, s'il se présente,

est obligé de se retirer et que la mine reste inexploitée.

C'est ainsi qu'en 1888, il y avait en Espagne 16.987 mines connues et concédées : sur ce chiffre, 2.278 mines seulement étaient exploitées — et d'ailleurs, pour la plupart, de façon fort imparfaite !

*
* *

Lors du mouvement de rénovation qui suivit les désastres coloniaux, le gouvernement espagnol essaya de mettre fin à de si criants abus. Il décida que toute mine concédée et non exploitée serait soumise à un impôt, dont la proportion croîtrait chaque année à partir de la concession. Si l'exploitation n'était pas au moins commencée dans un délai de quatre ans, la concession serait déclarée caduque, et l'État pourrait en disposer au profit d'un autre propriétaire (loi du 28 mars 1900).

Il ne paraît pas que cette mesure ait atteint son but, puisque, quelques années plus tard, il fallut réglementer à nouveau le régime des mines.

La nouvelle loi (du 29 décembre 1910), n'a pas, non plus, fermé la porte à tous les abus. La preuve en est que plusieurs ministres qui se sont succédé aux finances, ces dernières années, MM. Besada, Cobian et Rodrigañez, se sont efforcés, à leur tour, de remédier aux imperfections de la législation en cette matière.

Mais on comprend très bien que c'est moins la loi qui est en cause que la façon dont elle est appliquée. Rien ne servira d'édicter des règlements corrigeant les précédents, tant que les mœurs publiques et privées ne se seront pas elles-mêmes améliorées.

∴

Les minerais de toute nature constituent, à l'heure actuelle, le cinquième des exportations totales de l'Espagne.

Malgré leur insuffisance et les retards considérables apportés à leur publication, les statistiques dues au Conseil supérieur des mines contiennent d'intéressants renseignements. Les dernières en date (avril et juillet 1912) offrent — il faut le reconnaître — une amélioration notable par rapport aux statistiques antérieures. L'une d'elles offre un état comparatif de la dernière période décennale 1900-1909 et donne, pour la première fois, le cadastre de la propriété minière en Espagne. Il résulte de la lecture de ce document que les concessions minières s'élevaient, à la fin de 1909, à 26.003 mines, 4.210 extensions, 29 terrains de dépôts, 45 amas de scories, couvrant ensemble une surface de 947.204 hectares ; alors qu'au début de 1901, on ne comptait que 22.174 mines, 4.210 extensions, 29 terrains de dépôts, 51 amas de scories, dont la superficie totale ne dépassait pas 760.030 hectares.

Mais cette augmentation ne donne pas une idée exacte de la réalité, puisque le nombre de mines en exploitation, au lieu de progresser, tend au contraire à diminuer. En 1901, il y avait en exploitation 2.254 mines, couvrant 260.096 hectares, et, en 1909, ce nombre n'était plus que de 1.741 mines, couvrant 252.839 hectares. La diminution a porté sur les mines de cuivre et surtout sur celles de plomb. Dans quelques provinces, l'exploitation s'est réduite dans des proportions inquiétantes : c'est ainsi que dans la province de Huelva, il n'y avait plus que 98 mines en ac-

tivité, au lieu de 197, dans celle de Jaen 125 contre 371, dans celle de Murcie 217 contre 267, en Biscaye enfin 134 contre 181.

Pourtant, on obtient, à la fin de la période décennale, un chiffre de production supérieur, aussi bien en ce qui concerne les mines de fer et de cuivre que les charbonnages ; seules, les mines de plomb sont en décadence, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

Production minière.

Années	Charbon	Fer	Cuivre	Plomb
—	—	—	—	—
	(milliers de tonnes.)			
1900	2.514	8.675	2.714	313
1901	2.566	7.906	2.672	381
1902	2.614	7.904	2.618	328
1903	2.587	8.304	2.799	288
1904	2.903	7.904	2.646	270
1905	3.067	9.077	2.621	265
1906	3.095	9.448	2.888	263
1907	3.531	9.896	3.182	278
1908	3.666	9.271	2.985	292
1909	3.662	8.786	2.955	298

Ce tableau [1] permet de suivre les deux crises qui, depuis 1900, ont troublé le marché des minerais et

1. A côté de ces minerais, qui forment le noyau de l'exportation, il est d'autres branches qui font aussi des progrès : la production de l'anthracite a passé, de 1900 à 1909, de 64.427 à 198.302 tonnes ; l'arsenic de 515 à 3.234 tonnes ; le mercure, de 20.216 à 37.397 ; le zinc de 86.158 à 163.531 ; le lignite, de 81.133 à 265.019 ; le sel commun, de 450.041 à 823.747 tonnes. Par contre, le soufre a subi une baisse considérable, de 64.364 à 21.750 tonnes, de même que le manganèse, de 112.897 à 7.826 tonnes.

Les onze provinces dont les rendements miniers sont les plus remarquables se présentent dans l'ordre suivant : Huelva, Oviedo, Murcie, Biscaye, Jaen, Ciudad Real, Cordoue, Santander, Badajoz, Almeria et Leon, dont la production atteint les neuf dixièmes de la production totale du sous-sol espagnol.

Le cuivre prédomine à Huelva ; Ciudad Real possède les

qui ont eu leur répercussion directe sur la production espagnole : les années 1901 et 1902 accusent une baisse, qui est la conséquence de la crise de 1900 ; de 1902 à 1907, la hausse est considérable ; enfin, en 1908 et en 1909, le chiffre de la production se maintient, mais sans amélioration notable, sauf en ce qui concerne la houille, dont la production, à la suite du nouveau tarif des douanes, a notablement augmenté, sans arriver cependant à suffire aux besoins, si réduits soient-ils, de l'industrie espagnole [1].

Même dans les années où le prix des métaux est normal, la concurrence étrangère n'a pas laissé de rendre difficile l'exploitation d'un grand nombre de mines de la Péninsule. Il en est ainsi notamment pour le plomb (ce qui explique, en partie, que la superficie exploitée soit d'environ vingt-neuf fois inférieure à la superficie non exploitée) et aussi pour le fer espagnol, qui a à lutter contre le fer de Suède et de France, en attendant la compétition vraisemblable de celui du Maroc.

Enfin, il y a d'autres facteurs dont il faut tenir compte pour comprendre les variations de la pro-

mines d'Almaden ; Cordoue fournit la majeure partie de l'anthracite.

Sur les 91 millions de pesetas que représente la production du minerai de fer, la province de Biscaye fournit 30 millions, Murcie, 5 et Almeria, 2.

Oviedo, Cordoue et Léon monopolisent à peu près l'extraction de la houille ; Alicante et Cadix, le sel commun ; Ciudad Real et Cordoue, le plomb argentifère ; Santander et Murcie, le zinc ; Teruel, le lignite ; Guadalajara, l'argent ; Oviedo, le manganèse ; Alava, l'asphalte, et Léon, l'antimoine.

1. En 1910, la production de la houille a été de 4.058.000 tonnes. L'Espagne a dû importer 2.316.000 tonnes, pour parfaire les besoins de sa consommation. Le principal fournisseur de combustible est l'Angleterre, qui expédie chaque année dans la Péninsule près de 2 millions de tonnes.

duction minière en Espagne. Ce sont : la baisse de la valeur de l'argent et l'amélioration du change, qui ont même obligé plusieurs sociétés minières à suspendre l'exploitation de leurs concessions [1].

Le nombre des ouvriers employés dans les mines atteste des oscillations analogues et obéissant aux mêmes causes : il a passé de 83.662 en 1900 à 134.948 en 1907, pour retomber, l'année suivante, à 120.870 et se relever légèrement à 121.866 en 1909 et à 122.870 en 1910.

La valeur officielle assignée à la production a atteint son chiffre le plus élevé en 1907 ; si elle a fléchi au cours des années suivantes, elle est restée néanmoins supérieure à celle de 1900, ainsi que le montre le tableau suivant :

Valeur de la production minière.

Années	Branche d'extraction	Branche de transformation
	(Pesetas.)	
1900.	189.137.559	216.446.780
1901.	179.735.525	200.963.439
1902.	169.905.648	190.900.124
1903.	179.958.042	197.436.690
1904.	170.456.511	228.842.649
1905.	193.370.127	244.614.400
1906.	230.156.306	268.303.545
1907.	247.341.741	268.510.097
1908.	202.326.794	250.528.743
1909.	200.555.151	254.125.720

Il convient de souligner les progrès de la branche de transformation. En 1901, il y avait 138 usines de

1. Il faut dire aussi que beaucoup d'entreprises minières, constituées pendant la période de fièvre qui suivit la guerre — faute de capitaux suffisants ou d'études préalables — sont tombées en déconfiture ou se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire. (Voir *infra*, p. 345.)

transformation, disposant de 37.294 chevaux ; en 1909, ces usines étaient au nombre de 189, avec une force de 56.129 chevaux. Durant la même période, le nombre d'ouvriers employés dans ces usines a passé de 20.836 à 28.815. L'outillage comprenait, en 1909, 21 hauts fourneaux, 20 bessemers, 53 forges et 39 fours à puddler.

La production des fers et aciers a doublé en dix ans, celle de la fonte a quadruplé, celle du coke a augmenté sensiblement, celle de l'acide sulfurique, qui était nulle en 1900, est devenue intéressante. Enfin, quelques industries se rattachant aux mines, telles que la fabrication du ciment hydraulique, ont pris un essor notable [1].

1.

Branche de transformation	1900	1909
	(En tonnes)	
Acide sulfurique	»	8.640
Agglomérés	351.156	478.690
Asphalte	2.331	6.582
Mercure	1.095	1.392
Soufre	750	3.429
Ciment hydraulique	185.811	471.909
Cuivre Blister	5	18.519
Coke	381.000	500.909
Fers et aciers	202.762	403.857
Fonte	91.126	428.622
Argent fin	100	143
Plomb	172.530	179.993

La production d'agglomérés de charbons est concentrée dans les provinces d'Oviedo, de Léon et de Palencia ; celle de ciment naturel et portland dans les provinces de Gérone, Barcelone et Guipuzcoa ; le cuivre est travaillé presque uniquement à Huelva ; le fer, en Biscaye avec 207.634 tonnes, à Oviedo avec 44.694 tonnes ; plus de 40 p. 100 de la production de coke provient de Biscaye (213.723 tonnes) : Oviedo vient ensuite avec 144.311 tonnes.

La production de l'argent est concentrée à Cordoue et à Murcie, avec 79.000 et 35.000 kilogrammes respectivement ; celle du plomb à Cordoue, qui produit 64.631 kilos, et à Jaen,

L'Espagne exportait, en 1900, environ 23.898 tonnes de fonte, fer doux et acier pour une valeur totale de 3.270.000 pesetas ; en 1909, cette exportation a atteint 62.000 tonnes pour une valeur de 7.800.000 pesetas. Dans la même période, l'exportation de plomb fondu a passé de 57.500.000 à 73.800.000 pesetas.

Il résulte de la lecture de tous ces chiffres qu'il y a un progrès certain, quoique peu considérable. C'est ainsi que les capitaux employés dans l'industrie métallurgique ne dépassent pas 150 millions de pesetas [1]. L'Espagne, qui extrait annuellement 9 millions de tonnes de minerai de fer, n'en transforme guère plus d'un demi-million de tonnes !

Les richesses minières restent pour l'Espagne une des grandes espérances de l'avenir. L'idéal, pour elle, serait, sans doute, d'exporter son minerai, transformé en métal élaboré. Mais, en attendant de posséder l'outillage nécessaire à cet effet, le premier devoir qui lui incombe est de développer sa production minière, dans la mesure où le permettent les autres facteurs économiques que nous avons énumérés : concurrence étrangère, baisse de l'argent, amélioration du change, auxquels il faut ajouter les grèves, particulièrement fréquentes depuis quelques années [2].

41.185. Le plomb argentifère est traité à Murcie et Almeria.

La production de sel commun correspond à Alicante avec 41.825 tonnes, et Cadix avec 273.000 tonnes. Cette dernière province a eu à souffrir de la concurrence des salines de Ibeza et Torreireza, dont les conditions d'exploitation sont meilleures.

1. Voir *infra*, p. 327.
2. Voir *infra*, p. 376.

CHAPITRE VI

L'INDUSTRIE

Le développement industriel depuis 1899. Ses causes et ses résultats. Les effets de la politique ultra-protectionniste. Crise subie par un grand nombre d'industries, notamment par l'industrie « cotonnière ». Les autres branches de l'industrie. Conclusions.

L'industrie en Espagne est loin d'avoir l'importance de l'agriculture, bien que les pouvoirs publics — surtout pour des raisons de politique intérieure — soient assez disposés, d'ordinaire, à sacrifier les intérêts des cultivateurs à ceux des manufacturiers. Nous en avons vu un exemple remarquable, en étudiant la politique douanière.

Cette industrie est localisée principalement dans le Nord et l'Est, ainsi que dans les régions côtières. C'est en Catalogne et en Aragon, et aussi en Biscaye, dans le Guipúzcoa, dans la province de Valence, que l'on trouve les établissements les plus importants pour toutes les branches de l'industrie. Il n'y a guère que la meunerie, les industries de la soie et sucrière, qui soient disséminées dans tout le pays.

Le développement industriel — d'ailleurs relatif — de la Péninsule, est dû, en grande partie, comme nous

l'avons dit, à la protection douanière et aussi au concours des capitaux étrangers. Ce n'est pas cependant que nos voisins ne disposent de capitaux ; mais leur peu d'initiative et aussi les mécomptes de nombreuses entreprises spéculatives, après la guerre américaine, expliquent qu'ils répugnent à les employer chez eux [1].

Depuis quelques années, cependant, on assiste au sud des Pyrénées à un mouvement de « nationalisation » de certaines industries. Mais il s'agit surtout des entreprises les plus anciennes et les mieux assises, telles que celles de chemins de fer, de mines, de navigation, etc., dont les actions peuvent être mises sur le même pied que les titres de la dette publique.

L'industrie espagnole dépend, à d'autres égards, de l'étranger, soit qu'elle emploie un personnel — surtout technique — en grande partie, étranger, soit qu'elle exploite des inventions étrangères, soit qu'elle importe du dehors (c'est le cas le plus fréquent) les matières premières et demi-ouvrées, qui lui sont nécessaires.

Quant à la protection douanière, nous avons déjà observé qu'elle avait été au delà de son but. Les branches de l'industrie espagnole, où les progrès ont été les plus sensibles, ces dernières années, sont justement celles qui ont le moins besoin de protection : il en est ainsi des industries productrices d'énergie électrique, par moteur à vapeur ou par force hydraulique. Et l'on peut même dire que ces industries ont plutôt souffert, dans leur développement, des droits exagérés de l'*arancel* de 1906, puisque ces droits ont augmenté le prix des machines, des graisses et des combustibles, dont elles ont besoin.

1. Voir *infra*, p. 345.

∴

A un point de vue plus général, on doit imputer au système ultra-protectionniste, pour une bonne part, la crise que traversent un grand nombre d'industries de la Péninsule.

Son premier et principal effet a été d'élever le coût de la production, dans des proportions excessives. Si le mal n'a pas apparu dès le début, cela tient à ce que, à l'abri des hautes barrières douanières, l'industrie nationale — et principalement l'industrie catalane — s'est vue maîtresse du marché espagnol. Elle a usé et abusé de la situation, et ses bénéfices ont dû être, quelque temps, assez importants. Mais la production augmentant sans discontinuer, une crise était inévitable. L'exiguïté du marché national, réduit d'une trentaine de millions d'habitants à 20 millions environ, après la perte des colonies, et la limitation nécessaire de la production qui en résulte n'ont pas permis, d'ailleurs, la constitution de grandes entreprises à capitaux importants et d'établissements spécialisés assez forts pour prospérer.

Enfin, sans parler de l'influence du change [1], il faut dire que la mauvaise organisation du commerce et de l'industrie en Espagne, dans leur ensemble, la nécessité pour toute entreprise de disposer de fonds de roulement considérables, faute de pouvoir les emprunter, l'insuffisance et la cherté des voies de communication, les lourdes charges du régime fiscal ont contribué encore à augmenter le prix de revient de la production et à empirer la situation.

1. Voir *supra*, p. 231.

Protégés absolument contre la concurrence étrangère, les industriels espagnols n'ont pas eu l'énergie nécessaire pour trouver au dehors de nouveaux débouchés, et pour améliorer — du moins, en général — leurs procédés de fabrication. Il n'est pas douteux, cependant, que simplement limitée, cette concurrence aurait été pour eux un stimulant : « Elle leur aurait permis de constituer des entreprises plus vastes, mieux outillées, au prix de revient plus faible, elle aurait empêché la prédominance de ces multiples petites entreprises, mal outillées et mal dirigées qui ne peuvent vivre que grâce à des droits exorbitants et dont les produits déshonorent l'industrie catalane[1]. »

En dehors de ces circonstances générales, il resterait à tenir compte des causes particulières, telles que les grèves de ces dernières années et que la hausse de certaines matières premières, qui ont aggravé encore cette crise.

*
* *

L'*industrie du coton* a été principalement atteinte. C'est la plus ancienne et la plus importante de Catalogne. Mais en dépit de quelques progrès réalisés par leur exportation — en Orient, notamment, et dans l'Amérique latine — les Catalans ne sont pas arrivés à trouver dans ces pays l'équivalent des anciens marchés coloniaux. Entre 1887 et 1897, l'exportation des tissus catalans de coton à Cuba, à Porto-Rico et aux Philippines n'avait pas cessé d'augmenter : elle arriva à atteindre 15 p. 100 (en poids) de la production totale. Le chiffre le plus fort fut obtenu l'année même

1. E. Escarra, *Le Développement industriel de la Catalogne* (Paris, 1908), p. 216.

de la guerre avec les États-Unis, ce qui s'explique par la grande circulation du numéraire que produisit le rapatriement des troupes espagnoles et l'immigration dans la Péninsule d'une grande quantité de capitaux. Mais aussitôt après, commença la décadence : l'exportation dans les anciennes colonies tomba vite de 15 à 5 p. 100. En 1897, l'année qui précéda la guerre de Cuba, les envois d'articles de coton de la Péninsule dans ses possessions d'outremer représentaient une quantité de 5.414 tonnes et une valeur de 25 millions de pesetas environ. En 1906, ces exportations sont tombées à 195 tonnes et à 926.000 pesetas. En 1897, les exportations d'articles de coton (blanchis ou teints) s'élevaient à 3.540 tonnes, pour descendre à 2.246 tonnes en 1906.

Devant un pareil résultat, les Catalans auraient fait preuve de sagesse en limitant leur production. En 1906, le prix du coton n'avait pas atteint le niveau où il est arrivé depuis, et la crise qui se manifestait, dès cette époque, dans la Péninsule, était bien particulière à ce pays. Il eût peut-être suffi, pour l'arrêter, d'appliquer strictement la loi. C'est ainsi qu'une loi du 13 mai 1900, relative au travail des femmes et des enfants, a réduit les heures de travail à soixante-six heures par semaines; mais, en dehors de Barcelone, cette loi est restée à peu près partout lettre morte, et il est des parties de la Catalogne, particulièrement celles où l'on fait usage de la force hydraulique, où l'on travaille encore soixante-dix heures et plus ! A supposer même que cette mesure n'eût pas suffi à conjurer la crise, il eût été facile de la compléter, en réduisant à cinquante-six ou cinquante-huit heures par semaine — comme l'ont fait l'Angleterre et l'Allemagne — les heures de travail, en y ajoutant encore

l'interdiction du travail de nuit, conformément aux décisions humanitaires du Congrès international de Berne, que l'Espagne n'a pu que ces tout derniers temps se décider à mettre en pratique chez elle.

Au lieu de cela, les Catalans n'eurent qu'une idée : écouler au dehors leurs stocks invendus, au moyen de procédés empruntés à l'étranger, mais auxquels il est permis d'accorder une médiocre confiance, au point de vue économique. En juillet 1907, fut créée à Barcelone la *Mutua de Fabricantes de Tejidos* (Association mutuelle des fabricants de tissus de coton), représentant 83 p. 100 de l'industrie entière de l'Espagne pour ce genre de produits. Son but était d'encourager les exportations à l'étranger, et, par suite, de donner plus d'élasticité au marché national ; pour cela, elle se proposait d'indemniser les fabricants des pertes qui résultaient pour eux de ces exportations. On espérait que les bons prix obtenus sur le marché de la Péninsule compenseraient ces pertes, dans une large mesure[1].

1. L'association était administrée par cinq directeurs, assistés d'un conseil de quinze membres, tous manufacturiers, contrôlant 40 p. 100 du chiffre total des métiers inscrits à l'association. Le nombre de bras employés par les membres de la *Mutua* représentait un total de 46.500, avec un chiffre de salaires correspondant de 31 millions de pesetas.

Le 31 août 1909, date du dernier exercice, on constata que, grâce à ce système de primes, les articles espagnols avaient pu pénétrer sur 176 places, particulièrement en Orient, où ils étaient inconnus jusque-là. Le total de ces exportations, au cours des vingt-cinq mois qu'avait fonctionné la *Mutua*, atteignait 8.196 tonnes (représentant 920.425 pièces de 100 mètres chacune) et une valeur d'environ 41.500.000 pesetas. Les primes payées aux exportateurs représentaient un sacrifice imposé aux membres de 4.169.570 pesetas, soit 4,53 pesetas par pièce. Et, à ce prix, la quantité de coton exporté, par rapport au coton en rame importé, n'atteignait pas même 10 p. 100 (7,3 en 1906 ; 7,9 en

Malheureusement pour la *Mutua*, la discorde ne tarda pas à éclater entre ses membres : ceux d'entre eux qui n'étaient pas exportateurs se plaignaient de ce qu'ils ne recueillaient aucun avantage positif des primes payées sur le fonds commun. De leur côté, il semble que les exportateurs aient commis certains abus, qui furent une nouvelle cause de mécontentement. La vérité est que la formation de la *Mutua* devait avoir pour effet quasi-fatal d'augmenter encore la surproduction. Il y eut des protestations, des procès; nombre d'associés se retirèrent ou cessèrent de payer leurs cotisations. Bref, la situation devint intenable ; la *Mutua* ne vit plus de secours que dans l'aide de l'État et elle implora du Gouvernement, au cours de l'été de 1909, un secours d'un million de pesetas, représentant la somme approximative des sommes acquittées par les manufacturiers sous forme de droits de douane pour les matières premières importées au cours des deux dernières années, c'est-à-dire pendant le temps qu'avait fonctionné l'association. L'État eût peut-être fait droit aux demandes des Catalans: mais le cabinet Maura tomba sur ces entrefaites, et M. Moret refusa « de prendre, pour le moment, aucune décision à ce sujet ». C'était la fin de la *Mutua*.

A en croire les Catalans eux-mêmes, cet insuccès

1907 ; 7,95 en 1908), alors qu'aux époques de prospérité — comme nous l'avons vu — cette exportation atteignait 15 p. 100! Le nombre des maisons intéressées à ce commerce d'exportation, qui était de vingt et un au début, atteignait soixante-trois en août 1909. On espérait que la perte subie par l'exportation diminuerait à mesure que les acheteurs prendraient l'habitude de s'approvisionner sur le marché espagnol, et, dans cette idée, l'association avait diminué sensiblement le taux des cotisations (50 pesetas par métier et par an).

n'aurait pas eu d'autre cause que le manque d'esprit collectif, qui est un des défauts du caractère national. Mais il faut bien reconnaître aussi que le système de la *Mutua* reposait sur une erreur économique, en créant une production artificielle, sans autre utilité que de permettre aux consommateurs étrangers de s'approvisionner sur le marché espagnol à meilleur compte que l'habitant de la Péninsule lui-même.

Mieux vaudrait évidemment que les industriels de la Péninsule se décidassent à limiter leur production et à perfectionner leur organisation industrielle et commerciale, de manière à lutter victorieusement, au moins pour certains articles, contre la concurrence étrangère et sur les marchés étrangers [1].

*
* *

L'exemple de la *Mutua* n'est, d'ailleurs, pas isolé. La crise, dont a souffert et dont souffre encore l'industrie du coton, a atteint, plus ou moins, les autres branches de la production nationale. Les difficultés, par lesquelles passe *l'industrie sucrière*, nous en fourniraient, au besoin, la meilleure preuve. Cette industrie, qui a débuté en Espagne sous les plus heureux auspices, n'a pas tardé, elle aussi, à être étouffée sous le poids de la protection : la création de nouvelles usines, en nombre exagéré, a eu pour résultat une diminution de bénéfices, sans que le prix du sucre ait diminué sensiblement pour cela. Les fabriques ont été contraintes de travailler la moitié (ou

1. D'après des chiffres fournis par la *Federación Nacional Algodonera*, le nombre des broches a passé de 1.700.000 en 1903 à 2.200.000 en 1912. L'industrie cotonnière emploie de 25.000 à 30.000 ouvriers.

même moins de ce qu'elles auraient pu faire. La production, qui atteignait 25.085 tonnes en 1910, n'a pas dépassé 14.611 tonnes en 1911 ! Le rendement de la betterave, qui est ailleurs de 14 et 16 p. 100 de sucre, n'arrive à peine en Espagne qu'à 12 p. 100; les propriétaires, satisfaits des hauts prix qu'ils tirent du fermage de leurs terres consacrées à la culture de la betterave, se désintéressent complètement de leur rendement. Et, pendant ce temps, la production des céréales et des légumes reste à peu près stationnaire [1].

Si, pour certains produits — par exemple pour les tissus de coton bon marché et les rails de chemins de fer — l'industrie espagnole est parvenue à s'ouvrir quelques nouveaux débouchés à l'étranger, c'est, je le répète, grâce à des procédés artificiels, empruntés de l'étranger, tels que le *dumping*, possible, en effet, avec un système aussi protectionniste, aggravé encore par la prime du change. Mais je ne pense pas qu'un pays comme l'Espagne puisse s'enrichir à pratiquer un tel système, dont le consommateur national paie tous les frais.

Il est vrai aussi qu'à la suite des tarifs douaniers de 1892 et de 1906, de nouvelles industries ont été créées dans la Péninsule ; mais elles sont peu nombreuses et la plupart d'entre elles sont, en réalité, étrangères. Il en est ainsi des fabriques d'Olibet, de Falières, de Murray y Lanman, de Suchard, de Pirelli, etc., qui n'ont eu d'autre résultat, au lieu de remplacer le produit étranger par le produit vraiment espagnol, que de faciliter l'écoulement du premier. Même celles de ces nouvelles industries — en très petit nombre — qui se sont, en tout ou partie, « na-

1. Voir *supra*, p. 296 et 299.

tionalisées », ne continuent à subsister que grâce à des capitaux étrangers et en employant surtout un personnel étranger. C'est le cas, par exemple, de la plupart des *industries électriques*[1]. C'est le cas aussi des *fabriques d'armes*[2] et de nombre de *verreries* qui se sont ouvertes, à l'abri des tarifs douaniers, ces dernières années, et dont la fabrication se limite, d'ailleurs, aux bouteilles et aux articles communs[3].

C'est, en effet, une remarque générale à faire au sujet de l'industrie espagnole que, soit faute de capital, soit parce que les ouvriers qu'elle emploie manquent d'une capacité et d'une direction suffisantes, et probablement pour ces deux raisons à la fois, elle ne peut arriver à produire des articles « finis » et dépassant la qualité commune. Des progrès n'ont été réalisés dans quelques industries — dans la fabrication des armes, la verrerie et l'industrie électrique notamment — que grâce à l'importation d'un matériel étranger et au concours permanent d'ingénieurs et d'ouvriers étrangers.

1. On compte, en Espagne, 1.796 fabriques d'électricité, possédant ensemble 2.685 générateurs et produisant une force d'environ 277.907 HP. La plupart de ces établissements se trouvent en Catalogne (310 fabriques avec 527 générateurs). Madrid possède 53 fabriques employant 154 générateurs. Les autres existent principalement dans les provinces de Gérone, de Guipuzcoa, de Navarre, d'Oviedo, de Séville, de Valence, de Biscaye et de Saragosse.

2. L'exportation d'armes a atteint 5.210.000 pesetas en 1911. Le principal centre de cette industrie est Eibar, dans la province de Guipuzcoa.

3. Il existe en Espagne 84 fabriques de bouteilles et de verres communs, 7 fabriques de vitres, et 29 établissements qui produisent des articles plus fins (cristal, miroirs, etc.) Malgré le développement de la production, elle est loin, même pour les articles communs, de suffire à la consommation. Ces établissements forment un « cartell » dont la durée a été, en 1911, prolongée pour dix nouvelles années.

L'*industrie de la laine* a souffert de la même crise que celle du coton, et une grande partie des 4.000 métiers et des 200.000 broches qu'elle emploie ordinairement en Catalogne ont dû rester inactifs ces dernières années [1].

Quant à l'*industrie de la soie*, elle est encore en enfance : dans beaucoup d'établissements, particulièrement dans le Sud, on travaille encore avec des machines vieilles et primitives. Il n'existe d'outillage moderne qu'en Catalogne, à Valence et à Saragosse ; et malgré les efforts dépensés et l'exagération des tarifs douaniers, l'importation totale en Espagne, pour cette catégorie d'articles, a dépassé, en 1910, l'exportation de 13 millions 6 de pesetas. C'est ainsi que pour un article, les peluches de soie, en dépit d'un droit d'entrée de 20 francs par kilogramme, l'importation a atteint, en 1910, 1.065.675 pesetas, contre 885.313 pesetas en 1909.

Des *fabriques de papier* en grand nombre — en trop grand nombre même — ont été ouvertes au sud des Pyrénées, mais ce ne sont également, pour la plupart, que de petits établissements mal outillés. De même, si l'Espagne a augmenté son exportation de *chaussures* communes — principalement

1. D'après les statistiques officielles (1911), l'Espagne possède 16.449.303 brebis. La production annuelle de laine atteint 50.400.000 kilogrammes dont 11.230.000 destinés à l'exportation et 39.170.000 kilogrammes employés dans le pays. Les industriels espagnols ne trouvent à acheter dans le pays que 60 p. 100 environ de la laine brute ou peignée dont ils ont besoin.

Le siège principal de l'industrie lainière est la Catalogne, dont la production est évaluée à 80 millions de pesetas. On compte 37 fabriques à Barcelone, 81 à Sabadell et 28 à Tarrasa. Mais la moitié de ces fabriques est de médiocre importance.

d'*alpargatas* — surtout dans l'Amérique du Sud et les pays d'Orient, elle ne produit, au contraire, l'article de luxe qu'en très petites quantités [1].

L'*industrie du bouchon* sort à peine d'une longue période de crise, et n'a dû son salut qu'à la protection dont elle a été l'objet des pouvoirs publics. La cause de cette crise doit être cherchée surtout dans la diminution du change, qui a amené une baisse des prix, et une augmentation de l'exportation de liège brut : au point que les fabricants espagnols n'ont pas hésité à réclamer l'établissement de droits prohibitifs pour arrêter cette exportation [2].

Nous publions, en note, quelques indications concernant les autres industries [3].

1. L'exportation de chaussures a atteint 7,9 millions de pesetas en 1910 ; celle des *alpargatas*, 3,5 millions. Le centre de cette industrie se trouve en Catalogne, principalement dans les Baléares.

2. Exportation totale de liège (ouvré ou semi-ouvré) :

	kilog.	pesetas.
1880-1884....	972.789	12.107.071
1888-1902....	2.469.457	35.415.388
1906-1910....	5.144.245	37.159.974

Les trois quarts de ces chiffres figurent la part de la Catalogne, un quart celui du Midi de l'Espagne.

L'exportation a atteint 33,8 millions en 1909 et 43,0 millions en 1910, dont 27,0 et 32,9 respectivement figurent la part de l'industrie bouchonnière. Il n'en est pas moins remarquable que dans le même temps, l'exportation de liège semi-ouvré (en planches, tablettes, etc.) a passé de 3,6 à 5,9 millions de pesetas.

Le centre principal de l'industrie du liège se trouve à San Feliu de Guixols et à Palamos, dans la province de Gérone. Cette industrie, dans toute la Catalogne, emploie 25.000 personnes.

3. L'*industrie des conserves*, protégée par des droits de douane atteignant 1 fr. 50 le kilogramme, est en progrès. Elle a exporté en 1910 pour 40 millions de pesetas (dont 22.

*
* *

En résumé, la crise que traverse l'industrie espagnole, dans un grand nombre de ses branches, ne

de conserves de sardines[1]. La plupart des fabriques de conserves de sardines se trouvent à la Corogne, à Vigo, à Saint-Sébastien, à Irun et Santander ; un certain nombre appartiennent à des sociétés françaises.

Il n'existe en Espagne que deux fabriques un peu importantes de fer blanc. La plus grande partie du fer blanc, employé par l'industrie des conserves, est importée de l'étranger.

L'*industrie du meuble*, protégée par des droits prohibitifs, a pris un certain développement au cours de ces dernières années. La plus grande partie du bois nécessaire provient également de l'étranger.

L'*industrie de la meunerie*, répandue dans toute l'Espagne, est restée très arriérée.

L'*industrie de la céramique*, assez développée, n'intéresse que la consommation intérieure.

La fabrication de la *glycérine* — qui occupe 15 distilleries, principalement à Madrid, Barcelone, Bilbao, Saint-Sébastien et Séville — a exporté en 1910 pour 1.252.160 pesetas, soit la moitié environ de la production totale.

L'*industrie du ciment* est surtout active dans les provinces de Barcelone, de Biscaye, de Gérone, de Valence, de Lérida, de Tarragone, de Saragosse et de Guipuzcoa. Sa production annuelle est évaluée à un demi-million de tonnes.

L'*industrie métallurgique* s'est développée, à l'abri des droits de douane, principalement dans les provinces basques. Son siège principal est Bilbao. On trouve des fonderies d'acier en Biscaye, en Guipuzcoa, à Oviedo, à Santander, à Barcelone, à Malaga et en Navarre ; des fonderies de bronze à Barcelone, en Biscaye, à Santander, dans le Guipuzcoa, à Sarragosse, à Albacete, etc., des fonderies de canons à Valence et à Trubia ; des fonderies de cuivre à Barcelone, en Biscaye, à Oviedo, à Albacete et à Huelva ; des fonderies de fer en Biscaye, à Santander et dans le Guipuzcoa ; des fonderies de plomb à Murcie, à Cordoue et à Almeria.

L'industrie métallurgique a particulièrement souffert, ces dernières années, des grèves qui ont éclaté dans le Nord de l'Espagne. (Voir *infra*, pp. 376 et suiv.)

nous paraît pas être, comme c'est le cas en d'autres pays, une crise de développement.

Sans nier l'effet fâcheux de certains autres facteurs, tels que la diminution du change — dont la répercussion s'est fait sentir dans l'industrie manufacturière, aussi bien que dans l'industrie minière et dans l'industrie navale —, cette crise, je le répète, est surtout une crise de surproduction, que l'exagération du régime protecteur a considérablement aggravée, et que le manque d'esprit commercial et collectif des habitants a empêché d'arrêter à temps. Ce n'est pas par des primes à l'exportation, ni en faisant appel au concours financier de l'État qu'on arrivera à y mettre fin. Mieux vaut, semble-t-il, laisser aller les choses et faire que l'équilibre se rétablisse de lui-même dans le domaine économique, fût-ce au prix de quelques sacrifices. Le problème actuel n'est pas seulement une question d'exportation, mais plutôt d'organisation de l'industrie, qui ne repose pas aujourd'hui sur des bases solides.

Cette industrie, principalement en Catalogne, n'est ni suffisamment diversifiée, ni assez bien outillée, les industriels préférant employer leurs bénéfices en achats de maisons, terres, fonds d'État, au lieu de les consacrer à se munir d'outillages perfectionnés.

La crise est générale : elle affecte, comme nous le verrons, aussi bien le commerce[1] et la banque[2] que l'industrie, étant donnée la solidarité presque forcée des diverses manifestations de la vie économique nationale.

Un Catalan, M. Aguilera, secrétaire du *Fomento del Trabajo Nacional* de Barcelone, le plus puissant grou-

1. Voir *infra*, pp. 330 et suiv.
2. Voir *infra*, pp. 344 et suiv.

pement industriel de la Péninsule, nous paraît, à cet égard, avoir fort bien diagnostiqué le mal : « Nos fabriques, écrit-il, sont petites, non seulement si on les compare à celles de l'étranger, mais même si on tient compte des différences de l'importance des marchés. Notre commerce n'est réglé par aucune sorte de loi ni de coutume. Il vit en pleine anarchie. Notre banque n'existe pas, ou est tout entière au pouvoir des étrangers. Il en est de même de toute affaire, de toute entreprise, où interviennent de grands capitaux et où est nécessaire la coopération, l'action collective [1]... »

1. *El Trabajo Nacional*, 16 mars 1910.

CHAPITRE VII

COMMERCE ET NAVIGATION

I. Le commerce extérieur : causes de son infériorité. — II. La situation maritime de l'Espagne. L'évolution de la marine marchande ; la loi du 14 juin 1909 et ses effets.

I

Le commerce extérieur de l'Espagne dépasse à peine aujourd'hui 2 milliards de pesetas : soit 101 francs par habitant, alors que le commerce de la France, avec une étendue de territoire à peu près égale et un chiffre de population double, atteint 12 milliards de francs, que celui de l'Italie est de 4.600 millions et celui de la Belgique, de 6.100 millions (soit 912 francs par tête d'habitant).

Bien que ce commerce ait augmenté depuis douze ans [1] — passant de 1.909 millions en 1899 à 2.069 mil-

1. Commerce extérieur de l'Espagne (déduction faite des métaux précieux) :

Période 1882-1891.

	Importation	Exportation	Total		Balance
	—	—	—		—
		(millions de pesetas)			
1882	775.7	758.0	1.533.7	—	17 7
1883.....	844.2	712.2	1.556.4	—	132.0
1884	734.4	616.8	1.351.2	—	117.6

lions en 1909 (y compris les métaux précieux) — il s'en faut que cette progression soit comparable à celle que l'on peut constater dans la plupart des autres pays [1].

1885.....	737.5	688.1	1.425.6	—	49.4
1886.....	792.3	724.7	1.517.0	—	67.6
1887.....	791.2	717.6	1.508.8	—	73.6
1888.....	713.3	758.9	1.472.2	+	45.6
1889.....	852.8	883.6	1.736.4	+	30.8
1890.....	897.8	932.4	1.830.2	+	34.6
1891.....	901.4	911.3	1.812.7	+	9.9
Moyennes	801.4	770.1	1.574.5	—	33.7

Période 1892-1909

	Importation	Exportation	Total		Balance
	—	—	—		—
		millions de pesetas			
1892.....	799.1	716.1	1.515.2	—	83.0
1893.....	750.8	697.3	1.448.1	—	53.5
1894.....	779.6	669.3	1.448.9	—	110.3
1895.....	842.8	762.7	1.576.5	—	51.1
1896.....	807.7	883.5	1.691.2	+	75.8
1897.....	785.7	904.3	1.690.0	+	118.6
1898.....	652.3	897.5	1.549.8	+	245.2
1899.....	1.009.0	849.8	1.858.8	—	159.2
1900.....	980.8	815.2	1.796.0	—	165.6
1901.....	935.5	778.9	1.714.4	—	156.6
1902.....	909.2	835.7	1.744.9	—	73.5
1903.....	961.9	925.6	1.887.5	—	36.3
1904.....	944.8	930.2	1.875.0	—	14.6
1905.....	1.077.2	982.2	2.059.4	—	95.0
1906.....	1.049.4	932.1	1.981.5	—	117.3
1907.....	992.3	977.9	1.970.2	—	14.4
1908.....	1.062.3	948.7	2.011.0	—	113.6
1909.....	1.044.1	1.004.0	2.048.1	—	40.1
Moyennes	908.6	861.7	1.770.3	—	46.9

1. Mouvement commercial de cinq pays :

	1899	1909		Différences
	—	—		—
		(millions de francs)		
Grande-Bretagne.....	18.750	25.000	+	6.250
Allemagne.....	12.057	18.542	+	6.495
France.....	8.116	11.612	+	3.496
Belgique.....	3.879	6.000	+	2.120
Espagne.....	1.909	2.069	+	0.160

C'est-à-dire que, tandis que celui des quatre pays pris à titre d'exemple qui a été le moins favorisé a gagné plus de

On ne saurait prétendre que la politique protectionniste, dans laquelle s'est engagé le gouvernement de Madrid en 1892 et plus encore en 1906, ait beaucoup profité à ses échanges avec l'étranger.

Si l'on se réfère, en effet, aux statistiques officielles, on constate que pendant la période de protectionnisme modéré, qui va de 1882 à 1891, l'augmentation a été de 16,2 p. 100 pour l'importation, de 20,2 p. 100 pour l'exportation et de 18,2 p. 100 pour le commerce total — ce qui donne les moyennes annuelles d'augmentation de 1,62, 2,02 et 1,82 p. 100 —; tandis que dans la période suivante, de 1892 à 1909, les importations auraient augmenté de 30,6 p. 100, les exportations de 40,2 et le commerce total de 35,1 p. 100 — ce qui donne les moyennes annuelles d'augmentation de 1,70, 2,23 et 1,95 p. 100 respectivement : la moyenne du déficit commercial (différence entre le chiffre total des exportations et celui des importations) n'aurait été que de 2,60 millions par an, contre 3,37 pour la période antérieure. Il y a là, à première vue, un résultat dont les protectionnistes espagnols pourraient tirer argument au profit de leur théorie, mais — comme on l'a remarqué très justement [1] — outre que l'augmentation moyenne du commerce total (1,95 p. 100) dans la période 1892-1909 dépasse à peine celle de la période antérieure (1,82 p. 100), force est de reconnaître que, pendant la période protectionniste de 1892 à 1909, les chiffres ne sont pas « normaux ». Diverses circonstances ont contribué, en effet, à les altérer : c'est d'abord la hausse du change, qui a constitué — nous l'avons dit — une véritable

30 p. 100, le commerce espagnol, en l'espace de dix ans, n'a gagné que 10 p. 100.

1. La *España económica y financiera* du 16 septembre 1911.

prime à l'exportation : on en a la preuve de 1896 à 1898 et surtout pendant cette dernière année, où le change atteignit 115 p. 100, et où l'exportation se développa de façon extraordinaire.

Les chiffres sont également altérés par la formation des tables de valeurs, qui servent aux statistiques. Les valeurs sont calculées en comprenant le prix de fabrique, le change, les frais de transport, d'assurance, de commission, etc., jusqu'à la frontière. Mais, dans la pratique, ces valeurs sont, en général, exagérées et ne correspondent pas exactement à l'objet auquel elles s'appliquent.

Ce défaut s'est surtout accentué depuis l'application du tarif de 1906.

On peut donc conclure que le commerce extérieur de l'Espagne ne s'est pas développé sensiblement depuis la mise en vigueur des tarifs de 1892 et de 1906.

Le total des importations reste, d'ailleurs, supérieur à celui des exportations, et leur progression est plus considérable [1].

1. **Importation et Exportation** (*peselas*).

Moyennes	Importations	Exportations	Augmentations totales
De 1892 à 1901.....	878.236.792	845.516.450	1.723.753.242
De 1902 à 1911.....	1.029 015.401	984.203.686	2 013 219.087
	150.778.609	138.687.236	289.465.845
Différences en plus en 1902-1911	17 0/0	16 0/0	16 0/0

Voici quel a été le mouvement commercial des trois dernières années :

	Importations	Exportations
	(millions de pesetas)	
1910.....	997.25	970.52
1911.....	992.93	976.42
1912.....	1.047.48	1.058.15

Pour la première fois, en 1912, la balance commerciale a été favorable à l'Espagne. Le renchérissement des métaux

Enfin, comme le montre le tableau que nous publions en note[1], les matières premières (où les minerais figurent pour plus d'un tiers) occupent la première place à l'exportation; avec les denrées alimentaires, elles forment plus des deux tiers de l'exportation, alors que les produits fabriqués ne constituent guère que 20 p. 100 de l'exportation totale.

*
* *

Il faut bien dire que l'Espagne, même au temps de sa splendeur, ne fut jamais une nation commerçante. Ses relations avec l'Amérique et avec l'Océanie furent toujours des relations « officielles », organisées par une bureaucratie et sur la base de privilèges. Le fait même que le gouvernement de Madrid fut constamment obligé de recourir à des mesures prohibitives pour fermer ses colonies aux commerçants anglais et hollandais s'explique par la crainte, assez justifiée, d'y être supplanté par ces rivaux plus actifs et plus habiles.

L'infériorité du commerce de la Péninsule ne doit

industriels et, en particulier, la vive hausse de la pyrite de fer, dont l'Espagne est le plus important producteur, ont évidemment contribué, pour une large part, à l'augmentation de la valeur des exportations.

1. **Importation et Exportation** (*millions de peselas*).

Moyennes et rapports	Importations			Exportations		
	Matières premières	Produits fabriqués	Objets d'alimentation	Matières premières	Produits fabriqués	Objets d'alimentation
Période de 1897-1901	375.0	295.7	151.0	319.6	207.0	295.4
— 1907-1911	496.7	310.5	164 1	354.3	229.6	342.5
Différence.....	+ 121.7	+ 14.8	+ 13.1	+ 34.7	+ 22.6	+ 47.1
Pour 100	32	5	9	11	13	16

pas être attribué seulement à l'insuffisance de son industrie, mais aussi au manque d'aptitudes mercantiles des Espagnols, en général.

C'est la raison pour laquelle nos voisins, qui ne sont séparés cependant du Maroc que par une distance de 15 à 20 kilomètres, n'occupent dans le commerce général de ce pays que le troisième ou quatrième rang [1].

Avec les Républiques latines du Nouveau-Monde, en dépit de la communauté de langue et de goûts, l'Espagne n'entretient que des relations mercantiles peu importantes, et ce n'est que tout récemment qu'elle a songé à les développer [2].

Les îles Mariannes, les Carolines et quelques autres archipels de l'Océanie sont restés des siècles au pouvoir des Espagnols, sans qu'il leur vînt à l'esprit de les exploiter. Aujourd'hui encore, les petites colonies que l'Espagne conserve dans le golfe de Guinée sont ignorées du public et négligées par les pouvoirs officiels [3].

1. Le *commerce espagnol au Maroc*, qui était en forte décroissance depuis 1905, n'a commencé à se relever que vers 1909, sans atteindre, toutefois, les chiffres des années 1903 et 1904. En 1910, il les dépassait et s'élevait à 9.265.263 fr Ce progrès semble dû surtout au mouvement de navires et à la création de lignes maritimes qu'a provoquée la forte subvention de plus d'un million de pesetas accordée à la Compagnie *Correos de Africa* qui dessert le Maroc.

2. Voir *infra*, pp. 464 et suiv.

3. Les Espagnols avaient acquis, au cours des seizième et dix-huitième siècles, à la suite de divers arrangements avec le Portugal, des droits sur quelques territoires continentaux du golfe de Guinée, puis sur les îles de Fernando-Po et d'Annobon. Ils ne prirent possession de ces dernières qu'en 1845 ; quant au continent voisin, ils se contentèrent d'y établir quelques petites factoreries. Toutes ces possessions furent absolument négligées par la métropole jusqu'en 1900. A cette époque, le gouvernement espagnol institua des commissions d'études et signa avec nous le traité du 27 juin 1900,

On peut presque en dire autant des îles Canaries [1]. Les unes et les autres, si la métropole n'y prend

qui fixa les limites du Rio de Oro et celles du territoire du Muni. En 1908, encore, le rapport publié par le commissaire royal M. D. Saavedra y Magdelena confesse tristement que « si on a fait quelque chose à Fernando-Po, dans les autres possessions il n'existe guère de trace de la domination espagnole ». L'Espagne consacre actuellement près de 2 millions de pesetas par an aux possessions du golfe de Guinée : c'est une somme déjà lourde pour le budget national. Mais c'est une somme insuffisante, pour un territoire de 25.000 kilomètres carrés.

Le total des importations à Fernando-Po a atteint, en 1909, 5.330 tonnes, pour une valeur de 3.808.742 pesetas ; au point de vue de la valeur des marchandises, l'Espagne arrive en tête avec un chiffre de 2.114.015 pesetas ; mais si l'on s'en tient au volume des marchandises, ce sont les Allemands qui occupent la première place avec 2.134 tonnes. (Espagne : 2.049 tonnes).

L'exportation a atteint, la même année, 4.241 tonnes, d'une valeur de 2.397.410 pesetas, dont :

Sous drapeau espagnol : 2.863 tonnes (pour une valeur de 2 millions de pesetas).

Sous drapeau anglais : 585 tonnes.

Sous drapeau allemand : 792 tonnes.

La crise que traverse depuis quelques années l'île de Fernando-Po tient à plusieurs causes : insuffisance de la main-d'œuvre, manque de débouchés pour le cacao, et organisation économique déplorable. Il n'est guère, par suite, à espérer que cette crise soit promptement résolue.

1. Nos voisins sont les premiers à reconnaître le lamentable oubli où les pouvoirs publics laissent les Canaries (Cf. Luis Morote, *la Tierra de los Guanartemes*, Paris, Ollendorff, 1910, et mon article *l'Archipel des Canaries* dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 1907, II, 172). Ces îles constituent cependant une province même du royaume, envoyant ses représentants aux Cortès. Le voyage qu'y fit le roi en 1906 fut le point de départ d'une série de projets de réformes, dont la plupart n'ont pas été encore réalisés.

Les ports canariens bénéficient de la franchise depuis 1852. Mais c'est l'Angleterre surtout qui en profite. En 1904, sur un chiffre total de 108 millions représentant les importations dans l'archipel, 47 figuraient les envois de la Grande-Bretagne, 19 seulement ceux de la Péninsule ; à l'exporta-

garde, risquent de devenir un jour la proie d'ambitions étrangères [1].

Les gouvernements ont, sans doute, leur part de responsabilité dans cet état de choses. Mais on doit bien reconnaître que l'action officielle n'a guère été encouragée par l'initiative des particuliers. Les capitalistes espagnols répugnent aux placements industriels dans leur propre pays, mais ils s'effraient bien davantage encore à l'idée de s'engager dans une entreprise commerciale, quelle qu'elle soit; et ceci n'est pas sans influer sur le faible développement de l'industrie elle-même. Il existe, en effet, un lien évident entre ces deux formes de l'activité nationale. Le manque de capitaux, dont elles souffrent l'une et l'autre, est considérablement aggravé par l'insuffisance d'établissements de crédit [2].

L'éducation des Espagnols, ici comme dans les autres domaines, est à faire. Si le commerce des fruits, notamment, a pris chez nos voisins une importance croissante, il le doit presque exclusivement aux commissionnaires d'autres pays, anglais, allemands ou français. On peut en dire de même du commerce des vins, des huiles, des chaussures, tous articles qui paraissent susceptibles d'une exportation beaucoup plus forte.

Le commerce, à l'intérieur de la Péninsule, souffre, en outre, de l'insuffisance des moyens de transport et de la cherté excessive des tarifs de chemins de fer : ce sont des points sur lesquels nous aurons à revenir [3].

tion, l'Angleterre arrivait encore en tête, avec 19 millions de pesetas, suivie par la France (10 millions) et par l'Espagne (seulement 2 millions de pesetas !)

1. Voir nos articles de *l'Énergie française* du 2 mars 1907, et de *la Revue politique et parlementaire* de décembre 1907.

2. Voir *infra*, pp. 353 et suiv.

3. Voir *infra*, pp. 358 et suiv.

II

Quant au commerce maritime, s'il accuse une certaine progression, il ne paraît pas que l'Espagne en ait profité autant qu'on pourrait le croire [1].

La forme péninsulaire du royaume sud-pyrénéen, avec ses 4.000 kilomètres de côtes, devrait lui assurer, semble-t-il, une des premières places dans le tonnage total de la marine marchande. L'Espagne n'y figure, cependant, que parmi les puissances de second ordre, avec une flotte qui ne dépasse pas 800.000 tonneaux, à l'heure actuelle.

Mais il faut reconnaître que ce pays ne possède qu'un nombre restreint de bons ports. De plus, l'absence de grandes artères fluviales, le manque de voies de communication enlèvent à ces ports — à Barcelone notamment — tout espoir d'une extension comparable à celle des centres maritimes alimentés et desservis par la batellerie fluviale.

D'autre part, la situation même de l'Espagne est loin de ne présenter que des avantages : elle est séparée de l'Atlantique par le Portugal et on peut dire aussi qu'elle tourne le dos à la Méditerranée, car tous ses grands fleuves se déversent dans l'Atlantique.

Ce royaume, à qui revient l'honneur, ainsi qu'au Portugal, d'avoir ouvert à l'activité humaine un monde

1. Voici la part du trafic maritime dans le commerce extérieur de l'Espagne, d'après les chiffres officiels pour 1911.

	Millions de pesetas	
	Importations	Exportations
	—	—
Pavillon espagnol	368	490
— étranger	409	479
Par terre	293	222

immense, a profité moins que les autres États des nouvelles routes commerciales. Au siècle dernier encore, la percée du Saint-Gothard, qui a eu des conséquences déplorables pour la France, n'a pas non plus favorisé l'Espagne, qui, de tous les pays méditerranéens, est le plus éloigné du canal de Suez, c'est-à-dire des grands marchés asiatiques.

La barrière des Pyrénées et la situation géographique de la Péninsule à l'extrême sud-ouest de l'Europe l'ont tenue aussi à l'écart du trafic mondial et l'ont empêchée de profiter du magnifique essor de l'Europe septentrionale.

Enfin, il est évident que le développement maritime de l'Espagne dépend étroitement de ses progrès économiques, en général, et qu'il a naturellement souffert du peu d'esprit de suite de ses gouvernants autant que du manque d'initiative et de travail persévérant des particuliers eux-mêmes.

Le développement de sa marine marchande a été très irrégulier et il a dépendu de circonstances multiples. De 1876 à 1893, la flotte espagnole oscillait autour de 600.000 tonneaux, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de ce chiffre. Une loi maladroite de protection des chantiers de constructions maritimes, en 1892, s'ajoutant aux charges que doivent supporter les navires battant pavillon espagnol, amena la dénationalisation de bon nombre de navires dans les années qui suivirent. En 1896-97, la marine marchande espagnole ne dépassait guère 500.000 tonneaux. Elle monta brusquement à 674.000 tonneaux en 1899 et à 774.000 tonneaux en 1900. La raison de ce subit développement doit être cherchée dans l'augmentation du commerce des matières lourdes, notamment du minerai de fer, et dans la hausse du prix de l'or, qui

décidèrent nombre d'armateurs espagnols à acheter des navires à l'étranger, presque tous à la Grande-Bretagne. En trois ans (1898-1901), le tonnage doubla presque [1].

Cette spéculation fut arrêtée par la fin de la campagne sud-africaine et par l'amélioration de la valeur de la peseta. Le tonnage de la flotte, qui dépassait 816.000 tonneaux en 1903, retomba à 780.000 en 1904, à 743.000 en 1905, à 724.000 en 1906.

Il se relève à partir de 1909 et il atteint 789.000 tonneaux en 1910 (dont : voiliers : 44.940 ; vapeurs : 740.517 tonneaux). Il faut attribuer cette reprise à la création de nouveaux services postaux ou marchands avec le Maroc et surtout à l'influence de la nouvelle loi du 14 juin 1909 (entrée en vigueur le 1er janvier 1911), qui a accordé des primes importantes à la navigation.

Cette loi, en rétablissant de façon détournée les surtaxes de pavillon et en donnant du cabotage « national » une définition très large et contestable [2] en droit, a montré clairement le désir de l'Espagne non seulement d'encourager sa propre marine, mais aussi de décourager les marines étrangères, qui fréquentent ses ports.

On peut craindre seulement que l'Espagne n'aille ainsi à l'encontre de ses véritables intérêts [3].

1.	1876	1893	1903
	—	—	—
		(tonneaux)	
Voiliers	451.000	286.164	88.157
Vapeurs	159.000	304.192	727.945
	610.000	590.356	816.102

2. G. Lecarpentier, dans *l'Économiste français*, du 31 août 1912.

3. D'ailleurs, la répartition des subventions accordées par l'État, loin d'obéir à une étude sérieuse des besoins de

*
* *

D'après les statistiques officielles, le mouvement de la navigation maritime internationale de l'Espagne aurait passé de 14.500.000 tonneaux de navires chargés en 1900 à 26.600.000 tonneaux environ, en 1910, soit une augmentation de 82,7 p. 100 depuis le début du vingtième siècle (174 p. 100 à l'entrée et 52 p. 100 à la sortie). Le pavillon national se serait adjugé près des deux tiers, exactement 64,1 p. 100 de cette augmentation ; son progrès absolu aurait été de 350 p. 100 à

l'exportation, a été faite surtout en tenant compte des influences politiques.

De récentes interpellations, lors de la discussion du budget, ont révélé notamment de graves scandales imputables au ministre des Travaux publics du dernier cabinet.

C'est ainsi que la Compagnie de navigation, qui fait actuellement les services postaux entre l'Espagne et les ports septentrionaux du Maroc (Melilla, Ceuta, Tanger, etc.), aurait été déclarée concessionnaire de ces services, en violation flagrante des clauses du cahier des charges, grâce à l'appui dudit ministre des Travaux publics, qui, en même temps, était avocat-conseil appointé de ladite compagnie ; des documents officiels, de caractère irréfutable, présentés aux débats, il résulte que la Compagnie de navigation dont il s'agit avait un capital social de 15.000 pesetas, lorsqu'elle se présenta à l'adjudication ; ce capital était composé de 5.000 pesetas en espèces et d'un bateau en bois d'une valeur de 10.000 pesetas. Déclarée concessionnaire pour une période de douze années, avec une subvention annuelle de 2.200.000 pesetas, la Compagnie escompta les subventions de l'État et parvint ainsi à acheter 8 bateaux à vapeur de rebut, qui furent agréés par le ministère des Travaux publics comme des paquebots de première catégorie.

L'État aurait même fait verser une somme de 2 millions de pesetas, représentant des primes de navigation, à une Compagnie maritime de Barcelone, qui se trouvait en état de faillite frauduleuse ! (D'après *l'Espagne Économique et Financière*).

Ces petits faits suffisent à caractériser l'état des mœurs politiques au sud des Pyrénées.

l'entrée, alors que celui des pavillons étrangers n'a été que de 86 p. 100, et de 106 p. 100 à la sortie, les navires étrangers n'augmentant que de 30 p. 100.

Mais, si l'on ne tient compte que de la quantité des marchandises transportées, au lieu de calculer sur le tonnage des navires chargés, on voit que le pavillon espagnol ne transporte pas tout à fait le tiers des marchandises. Sur un total de 16.929.000 tonnes en 1910 (dont : importations, 4.348.000; exportations : 12.581.000), il vient en première ligne à l'entrée avec 1.528.000 tonnes, soit 35 p. 100 en chiffres ronds, le pavillon anglais venant au deuxième rang avec 1.159.000 tonnes, soit 25 p. 100. A la sortie, le pavillon anglais occupe la première place, avec 4.902.000 tonnes, soit 39,2 p. 100 du chiffre total, et le pavillon espagnol seulement la deuxième avec 3.860.000 tonnes, soit 30,4 p. 100 [1].

Le nombre des maisons d'armement dépasse une quarantaine, d'après la statistique publiée par le ministère de la Marine le 1er janvier 1911, mais il en est peu d'importantes ; neuf seulement ont plus de 20.000 tonneaux brut. Aucune n'atteint 100.000 tonneaux [2]. Bilbao est actuellement le port espagnol d'ar-

1. Le pavillon français ne vient qu'au cinquième rang à l'entrée, avec 154.000 tonnes et au septième seulement à la sortie avec 285.000 tonnes, bien que l'Espagne importe de France par voie de mer 619.000 tonnes de marchandises et lui en expédie par la même voie 939.000.

2. Les plus importantes sont : la *Compañia Transallántica*, Barcelone (92.724 tx brut, 52.000 net, avec 26 navires) et la *Compañia Sota y Azuar*, Bilbao (88.359 tx brut, 56.000 net, 34 navires). Viennent ensuite : la *Toarra y Compañia*, Séville (44 819 tx brut, 30.000 net) et la *Pinillos Izquierdo y Cia*, Cadix (35.222 tx brut, 22.000 net) ; les *Vapores Serra*, Bilbao (25.351 tx brut), la *Maritima del Nervión*, Bilbao (25.354), la *Roda Hermanos* (Vapeurs postaux pour le service du Nord de l'Afrique) (23.802).

mement de beaucoup le plus important. Barcelone ne vient que bien après, suivi à longue distance par Séville et Cadix [1].

Les ports de Bilbao, de Gijon et de Santander représentent plus de la moitié du tonnage total espagnol : cette supériorité sur les autres ports provient surtout de ce qu'ils sont les plus forts exportateurs de minerais et de charbon, tant pour l'étranger que pour le reste de la Péninsule.

Le capital engagé dans la marine marchande est évalué à 250 millions de pesetas. Mais ce n'est là qu'un chiffre très approximatif.

1.

	Navires a vapeur		Navires a voile	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Bilbao	196	344.168	»	»
Barcelone	78	152.458	40	10.230
Séville	48	62.283	»	»
Cadix	37	50.175	»	»
Gijon	41	29.603	»	»
Santander	19	23.122	»	»
Valence	19	23.207	»	»
Majorque	»	»	37	5.849
Villagarcia	»	»	23	3.678
Ferrol	»	»	15	3.753

Le port de Bilbao est le premier sur la liste ci-dessus, non seulement à cause de l'exportation de minerais, mais parce que ses navires font aussi le commerce dans nombre de ports autres que les ports anglais. Ajoutons que le rêve des Biscayens est de voir leur port devenir une escale pour les transatlantiques ; c'est, en partie, dans ce but qu'ils ont entrepris les grands travaux nécessaires pour que leur côte inhospitalière offre aux paquebots un abri où ils puissent entrer par tous les temps.

Le mouvement total du port de Barcelone a été de 3.548.000 tonnes en 1900 et de 4.600.000 en 1910, soit une augmentation d'un million de tonnes en dix ans, alors que l'augmentation du mouvement de Marseille, dans le même temps a été de 3,2 millions de tonnes. Le pavillon national figure dans le même chiffre pour 1.580.000 tonnes en 1900 et 1.516.000 tonnes en 1910 : soit une diminution de près de 72.000 tonnes !

CHAPITRE VIII

CAPITAL, CRÉDIT, VOIES DE COMMUNICATION, ENSEIGNEMENT

I. L'augmentation de la richesse mobilière. Les disponibilités espagnoles. L'Espagne tributaire de l'étranger. — II. L'organisation du crédit et son insuffisance. Banque d'Espagne et banques privées. Les banques locales. La situation actuelle. — III. Le manque de communications. Efforts faits pour y remédier depuis soixante-dix ans. Les voies ferrées. Les chemins vicinaux. Le coût des transports. Les lignes d'intérêt secondaire. — IV. L'enseignement. La loi de 1857 et ses résultats. Le mouvement pédagogique de ces dernières années. Conclusions.

I

L'Espagne possède beaucoup plus de capitaux que l'on ne croit ordinairement, et il n'est pas douteux que sa richesse mobilière augmente en proportion même de son développement économique [1].

1. Faute d'éléments d'information suffisants, il est à peu près impossible d'évaluer, même approximativement, le capital et le revenu du pays. Un économiste, M. Mulhall, en 1884, dans son *Dictionary of Statistics*, assignait à l'Espagne un capital de 39.825 millions de francs et un revenu annuel de 4.700 millions. En 1889, selon M. J. Navarro Reverter, le revenu de l'Espagne s'élevait à 5 milliards.

Mais ces capitaux répugnent, nous l'avons vu, à s'employer dans l'industrie et le commerce. Ce phénomène s'explique essentiellement par le peu d'initiative et le manque presque absolu d'esprit collectif des habitants de la Péninsule. Il est, en partie, aussi le résultat de déboires récents.

De 1899 à 1901, on assista, en effet, au sud des Pyrénées à une fièvre d'entreprises, due beaucoup moins, d'ailleurs, aux disponibilités proprement espagnoles, qui ne connaissent guère que les fonds d'État, les hypothèques et les monopoles, qu'aux capitaux importés, après la guerre hispano-américaine, par les Espagnols du Mexique, de l'Argentine, et surtout de Cuba et de Porto-Rico.

Cette fièvre de spéculation fut particulièrement intense dans les Asturies, mais elle fut bientôt suivie d'un douloureux réveil. Nombre d'affaires engagées à cette époque ont complètement sombré, d'autres sont en liquidation et on ne prévoit pas encore aujourd'hui la fin de la crise. Sur quinze valeurs prises à titre d'exemple, trois seulement se présentaient en 1909 avec une cote plus forte. Les autres avaient souffert de pertes oscillant de 8 à 106 p. 100. Et il n'est pas question dans cette statistique de celles qui ont disparu[1].

Ces échecs sont dus, d'ailleurs, pour la plupart — il faut le dire — uniquement au manque de préparation commerciale des fondateurs et des administrateurs.

Il est possible que quelques-unes au moins de ces entreprises reviennent à la vie, mais le résultat immédiat est le même. Les capitalistes espagnols, échaudés

1. Cette différence de cotes représenterait une perte d'au moins 30 millions de pesetas, auxquels il faut ajouter les 41 millions perdus par les actionnaires de la *Duro-Felguera* (d'après la *España Económica y Financiera* du 7 mai 1910).

par l'insuccès des affaires en apparence les plus attrayantes, se montrent plus que jamais réfractaires à desserrer les cordons de leur bourse et n'achètent que des valeurs déjà connues, fonds d'État ou actions de banques.

A cet égard, la statistique publiée il y a deux ans par la statistique générale de l'enregistrement contient d'utiles indications, qui permettent de se faire une idée — au moins fragmentaire — de l'activité du capital espagnol de 1899 à 1909 [1]. On constate que pendant cette période, le capital employé dans les sociétés a augmenté de 1899 à 1901, pour diminuer constamment ensuite jusqu'à 1904. Il y a eu une reprise à cette époque, qui a pris fin en 1907 ; depuis, on a assisté à une nouvelle diminution. Ce qui est surtout remarquable, c'est le peu d'empressement du capital espagnol à s'engager dans des sociétés anonymes. Il convient, il est vrai, d'ajouter que l'étroit critérium fiscal adopté à l'égard de ces dernières ne facilite guère leur développement. Sur 1.166 sociétés constituées en 1909, avec un capital total de 216 millions environ, on compte 814 sociétés en nom collectif au capital total de 34 millions, 161 sociétés en commandite au capital total de

1. Sociétés espagnoles constituées entre 1899 et 1909 :

	Nombre de sociétés	Capital total
1899.....	1.180	368.187.464,90
1900.....	1.317	540.403.751,76
1901.....	1.357	878.860.133,28
1902.....	1.371	439.752.349,21
1903.....	1.286	379.707.869,66
1904.....	1.260	205.148.101,37
1905.....	1.176	229.657.098,93
1906.....	1.229	461.557.141,85
1907.....	1.190	511.618.379,59
1908.....	1.166	330.399.032,41
1909.....	1.166	216 612.513,37
	13.800	4.561.903.876,33

22 millions, et 191 sociétés anonymes au capital de 159 millions[1].

On comprend, dès lors, que l'Espagne soit en grande partie tributaire de l'étranger financièrement, comme elle l'est au point de vue économique. Il est seulement difficile, faute de documents officiels, de savoir exactement dans quelle mesure.

Une revue économique de Madrid s'est efforcée, cependant, il y a peu de temps, de faire cette étude, en calculant les valeurs espagnoles ordinairement cotées aux diverses bourses européennes.

On peut dire, de façon générale, que les capitaux étrangers contrôlent à peu près exclusivement le système espagnol de transports, chemins de fer et tramways ; ils occupent une situation sinon prépondérante, du moins considérable dans les entreprises d'électricité, et ils exploitent les gisements minéraux les plus riches et les plus productifs. Tout cela représentait, à la fin de 1910, un capital-actions de 852 millions de francs, valant en bourse, au cours du jour, 1.379 millions de francs[2].

1. Le capital social des sociétés de divers caractères créées en Espagne en 1911 atteint le chiffre total de 210 millions, dont 175 millions environ sont espagnols, et le reste étranger.

La même année, le capital des entreprises constituées à l'étranger, en vue d'exploiter des affaires industrielles en Espagne, représentait un capital social de 150 millions environ.

L'année 1912 a marqué, à cet égard, une diminution d'environ 80 millions de pesetas.

2. Voici quelle serait la distribution de ces capitaux :

	Valeur nominale	Valeur effective
	(francs)	
Chemins de fer	608.575.000	461.564.950
Tramways	53.350.000	52.023.750
Gaz et électricité	43.416.000	40 973.468
Mines et autres entreprises	149.687.500	824.838.000
	852.728.500	1.379.400.168

Il y a lieu, sans doute, de faire observer que, dans ces 852 millions affectés à la constitution de ces entreprises, une partie provient des capitaux espagnols : c'est le cas surtout pour le Nord, l'Alicante, les Tabacs des Philippines et quelques autres compagnies. Mais, la participation nationale ne dépasse certainement pas le tiers de ce chiffre.

D'autre part, un certain nombre de sociétés — en particulier les compagnies de tramways — ont créé des parts de fondateurs, dont le montant total est estimé à 21.440.000 francs.

Enfin, le montant des obligations émises par les sociétés étrangères opérant en Espagne serait de 2.827 millions de francs (valeur nominale) et, au 31 décembre 1910, de 2.325 millions de francs (valeur effective) [1].

En résumé, au 31 décembre 1910, la richesse espagnole aux mains de l'étranger pouvait être évaluée à 3.726.277.389 francs, ou, en pesetas, au cours de 108 p. 100, à 4.003.376.338 pesetas [2].

1. Ainsi répartis :

	Valeur nominale	Valeur effective
	(francs)	
Obligations de chemins de fer....	1.669.329.300	1.238.609.238
— tramways.....	48.450.000	46.430.000
— diverses.....	52.666.000	42.594.708
Dette extérieure.....	1.028.518.300	977.092.385
Obligations ville de Madrid 1868..	28.174 000	20.707.890
	2.827.137.600	2.325 437.221

2. D'après une récente étude faite par M. Neymarck dans le journal *Le Rentier*, il existerait aujourd'hui environ 3.849 millions de francs de rentes et de valeurs espagnoles négociables en France, et leurs cours représenteraient à peu près 4.080 millions.

Sur ce chiffre, le montant appartenant en propre à nos nationaux n'est, sans doute, pas facile à déterminer. On peut admettre cependant, en tenant compte de l'importance de nos intérêts dans les Compagnies de chemins de fer espagnols et dans certaines valeurs d'un très large marché

Cette statistique, je le répète, ne peut être qu'approximative : elle ne comprend pas quantité de valeurs de petites entreprises, qui ne figurent pas sur les cotes. Malheureusement, les enquêtes faites par le fisc espagnol depuis quelques années n'ont pas donné les résultats qu'on pouvait en attendre : les intéressés — surtout dans l'industrie — ont eu recours à toutes sortes de combinaisons pour cacher la situation réelle[1].

comme le Rio Tinto et la Tharsis, en tenant compte aussi du fait que les capitalistes français paraissent détenir actuellement deux tiers au moins du capital de la rente extérieure espagnole 4 p. 100, que nous possédons en France, tant en rente espagnole qu'en actions, de sociétés de crédit, compagnies de chemins de fer, de gaz, d'électricité et de sociétés minières, environ 2 milliards et demi de francs, soit 60 p. 100 de la somme totale des fonds et titres négociables

Cette évaluation paraît plutôt au-dessous de la réalité Elle ne tient pas compte, en effet, des capitaux français assez importants placés dans les sociétés espagnoles, commerciales, financières et minières, dont les titres ne sont pas négociables en France ni sur d'autres marchés.

1. En 1908, la Direction générale des Contributions évaluait à 7 milliards le capital actions et obligations des sociétés nationales ou étrangères domiciliées en Espagne et soumises à l'impôt sur le revenu.

D'après une statistique plus récente de la Direction du Timbre et de l'Enregistrement espagnol (1911), ce chiffre devrait être porté à 7.838 millions (dont 7.047 en circulation).

En définitive, voici comment on peut établir approximativement le total des valeurs mobilières en circulation en Espagne (au 1er janvier 1912) :

		Pesetas
Actions.....	3.147.950.556	7.047.876.472
Obligations..	3.899.925.916	
Dettes de l'Etat en circulation....		9.830.663.206
Bons du Trésor en circulation....		40.000.000
Total.....		16.918.539.678

Valeurs des sociétés anonymes ou en commandites (bancaires commerciales, industrielles, etc.), en circulation (1987 sociétés) :

En ajoutant à ces chiffres le capital correspondant aux sociétés étrangères exploitant des entreprises espagnoles,

*
* *

Les chiffres précédents suffisent, en tout cas, à montrer l'état de dépendance financière, où se trouve l'Espagne vis-à-vis de l'étranger.

Le capital espagnol est-il en mesure de « racheter » cette richesse nationale ? Nombre de bons esprits, au sud des Pyrénées, l'y incitent, afin d'arrêter le courant d'émigration des capitaux espagnols à l'étranger. On évalue, à l'heure actuelle, à plus de 500 millions de pesetas — dont une centaine, au moins, en Argentine — les capitaux que nos voisins ont ainsi placés en valeurs américaines.

Il ne paraît pas facile, malheureusement, d'arrêter ce courant, qui s'explique autant par la méfiance du public espagnol vis-à-vis des placements industriels, surtout dans son propre pays, qu'à son désir d'esquiver de cette manière certains impôts [1].

On aurait tort, d'ailleurs, d'exagérer l'importance des disponibilités espagnoles. Si l'épargne a fait depuis quelques années des progrès notables — dont témoigne le développement des *cajas de ahorro :* 59 caisses en 1900 avec 180 millions de dépôt ; 92 caisses en 1910 avec 419 millions de dépôts, — il s'en faut que ces chiffres soient comparables à ceux que l'on peut

mais ayant leur domicile social hors du pays, on arrive à un capital total de 18.433 millions de pesetas.

1. Il arrive souvent, d'ailleurs, que l'on prend pour des placements nouveaux des remises de titres faites pour être conservés dans les banques étrangères. Ajoutons que les sociétés de crédit suisses font, depuis quelques années, en Espagne, une active propagande qui a déjà obtenu, semble-t-il, des résultats appréciables.

enregistrer en d'autres pays [1]. Mais ce qu'il convient surtout de retenir, c'est que plus de 40 p. 100 des capitaux épargnés (exactement 175 millions) correspondent aux provinces basques. En ajoutant à ce chiffre les dépôts des institutions de Barcelone, pour 50 millions environ, on voit que quatre villes représentant moins du vingtième de la population espagnole prennent plus de 53 p. 100 du solde de capitaux épargnés [2].

*
* *

Quant aux capitaux disponibles des banques espagnoles, certains les évaluent à 1.500 millions. Mais,

1. Sommes déposées dans les caisses d'épargne espagnoles à la fin de 1910 :

	Pesetas
Caisses d'épargne proprement dites (fonctionnant conjointement avec les Monts-de-piété)	213.154.033
Caisses créées par des banques	158.827.580
— — — corps provinciaux ou commerciaux (Provinces Basques et Navarre)	47 574.266
Total	419.555.879

Ainsi, tandis que l'épargne représente en Angleterre et en France 122 francs par tête d'habitant, 310 en Suisse, 102 en Italie et 87 aux Pays-Bas, les chiffres que nous venons de donner ne représentent en Espagne pas plus de 20 pesetas par habitant.

2. Progrès des caisses d'épargne (1906-1910) :

	Millions de pesetas				
	1906	1907	1908	1909	1910
Caisses d'épargne (*Montes*)	202,6	208,9	234,7	244,9	260,7
Banque de Biscaye (1901)	29,8	31,1	33,4	35,5	37,3
— de Bilbao (1861)	45,9	47,0	48,2	48,6	49,1
— du commerce (1892) à Bilbao	11,1	9,0	27,7	28,1	28,9
— de Carthagène (1901)	5,3	6,9	8,5	11,9	14 3
— de Gijon (1900)	4,9	5,2	6,3	7,0	8,0
— de Santander (1878)	9,4	9,7	10,0	11,1	11,8
— de Vigo (1902)	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
— de Vitoria (1901)	6,4	6,3	6,7	7,1	8,0
Crédito Balear (1872)	»	»	»	»	0,7
	315,7	324,5	375,8	394,4	419,0

sans discuter l'exactitude de ce chiffre, où l'on fait, d'ailleurs, entrer non seulement le capital, les réserves, les comptes d'épargne et les comptes courants des banques locales, mais aussi ceux de la Banque d'Espagne, des banques particulières et des succursales des banques étrangères, qui ont de nombreux dépôts au sud des Pyrénées, nous remarquerons simplement qu'il ne s'agit pas là, à proprement parler, de capitaux disponibles. Les banques espagnoles paient un intérêt modeste aux sommes qui leur sont confiées en dépôt et elles s'emploient à faire travailler les fonds en comptes courants sous forme de portefeuilles, prêts, escomptes, etc[1].

A supposer donc qu'il y ait des disponibilités importantes en Espagne, il faut bien dire que les banques locales ont pris soin de les canaliser et que, le peu de confiance dans les entreprises industrielles aidant, il ne semble pas facile de les diriger sur de nouvelles entreprises, pour lesquelles l'Espagne doit, presque de toute nécessité, recourir à l'étranger.

La vérité est que l'Espagne n'est pas un pays producteur de capitaux, mais bien un pays consommateur de capitaux. Comme l'écrivait dernièrement *la España Económica y Financiera*[2], « l'Espagne a toutes ou presque toutes ses richesses à exploiter ; ses mines manquent de capitaux ; elle n'a pas de grandes industries où ses matières premières pourraient être transformées, parce que le capital n'existe pas. Les transports sont encore au pouvoir des étrangers, parce qu'elle n'a pas une capacité d'épargne suffisante pour les racheter. L'Espagne ne fait point de progrès dans

1. Voir *infra*, p. 356.
2. Numéro du 18 février 1911.

l'agriculture, parce que le progrès, dans cet ordre de choses, doit être fait scientifiquement, de manière à l'industrialiser, et ici encore il faut des capitaux ; le commerce espagnol, qui a moins progressé que celui des autres nations, souffre aussi du manque de capitaux. Quel emprunt a été émis en Espagne sans l'intervention obligée de la Banque nationale, et, dès lors, sans une profonde perturbation du marché ? On vend des titres pour en souscrire de nouveaux ou bien on met en gage les premiers afin d'acheter une part des seconds. Et ceci ne provient pas de ce que le capital est engagé dans l'industrie, mais seulement de ce que l'épargne ne fournit pas de grandes disponibilités ».

C'est ce qui nous apparaîtra mieux encore, en étudiant l'organisation du crédit au sud des Pyrénées.

II

Nous avons déjà vu qu'une des causes de l'infériorité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en Espagne provenait de l'insuffisance du crédit.

Les banques, qui existent au sud des Pyrénées, sont peu nombreuses et les opérations auxquelles elles se livrent sont très limitées.

La Banque d'Espagne rend peu de services aux particuliers. Loin de prêter une aide active aux grands intérêts nationaux, elle reste surtout un bailleur de fonds pour l'État, qui recourt à elle dans les moments difficiles[1].

Quant aux banques privées, leur organisation est encore aujourd'hui, malgré quelques progrès, très dé-

1. Voir *supra*, p. 227.

fectueuse. On ne saurait les classifier selon leurs spécialités : on ne trouve nulle part de banque mercantile, sur le modèle des grandes banques françaises, ni de banque proprement industrielle, sur le modèle allemand : les deux fonctions se confondent toujours dans les mêmes institutions.

Sans parler des banques privées de Madrid, dont le trait caractéristique est de consacrer une partie de leur activité aux affaires de report, et qui, dans ce but, ont créé diverses succursales en province (*Banco Hipotecario*, *Banco Hispano-Americano*, *Banco Español de Crédito*, *Banco de Castilla*), on ne rencontre guère, sauf dans le Nord-Ouest, qu'un très petit nombre d'institutions locales dignes d'être mentionnées : la *Banque de Crédit de Saragosse*, la *Banque de Carthagène*, etc... Ce sont presque exclusivement des établissements d'escompte et leur initiative, en ce qui concerne l'utilisation de leurs dépôts, ne dépasse guère les remplois en Bourse [1]. Il ne faut faire d'exception que pour les banques de Biscaye, comme le *Banco de Bilbao*, le *Credito Navarro* ou le *Banco de Vitoria*, qui entretiennent des rapports plus étroits avec le commerce et l'industrie. Ces banques remplissent, en même temps, nous l'avons vu, l'office de caisses d'épargne.

Quant aux banques de Catalogne, elles cèdent une bonne partie de leurs affaires aux établissements étrangers qui possèdent des succursales dans cette région : « Elles progressent avec une lenteur surprenante ; leurs disponibilités totales accusent à peine de variation d'une année à l'autre, et leur portefeuille

1. Elles tendent aussi, depuis quelques années, à imiter les sociétés françaises d'émetteurs, d'introducteurs de valeurs, et, en fin de compte, d'exportateurs de capitaux.

est principalement composé d'affaires à long terme : elles n'offrent point, par conséquent, le caractère de banques modernes [1]... » Il n'existe, en Catalogne, qu'une seule banque d'affaires, d'émission et de commandite : c'est la banque Arnus, de Barcelone [2].

Enfin, si certaines régions sont abondamment pourvues de banques — trop même, car le seul résultat est de se faire une concurrence peu profitable — d'autres régions, telles que la Nouvelle-Castille, Léon, l'Andalousie et l'Estrémadure, ignorent les avantages du crédit et ne sont en rapports d'affaires avec le reste du pays que grâce aux rares correspondants de la Banque d'Espagne ou des grands établissements de Madrid.

*
* *

Le tableau, que nous publions à la page suivante, en note, permet de se faire une idée de la situation générale des banques espagnoles en 1911. Il montre que les banques locales disposaient cette année-là de 926 millions, contre 885 en 1910 et 797 en 1905.

L'absence d'émissions importantes (il n'a été émis en 1911 que pour 65 millions de valeurs, dont 45 pour le compte du Trésor, contre 165 en 1910) explique en partie cette augmentation. Le progrès le plus sensible a été celui de l'épargne et des comptes courants, qui ont atteint 183 millions entre 1905 et 1911. Quant aux dépôts de valeurs, s'ils ont augmenté sensiblement de 1905 à 1909, pour atteindre cette dernière année 3.055 millions, ils ont diminué depuis, pour n'être plus que de 2.095 millions en 1911.

1. D'après la *España Económica y Financiera* du 16 avril 1910.

2. La *Asociación de Banqueros* de Barcelone a également procédé sur cette place, ces toutes dernières années, à un certain nombre d'émissions.

Il faut ajouter que les banques ont fait un emploi exagéré de leurs disponibilités sous forme de portefeuille (presque exclusivement composé de fonds d'État) et d'avances, au détriment des disponibilités liquides ou espèces en caisses.

L'encaisse ne représente que 12 p. 100 du passif exigible (comptes courants et dépôts), proportion infime qui n'avait même pas été atteinte en 1907, année de crise financière générale. Cette insuffisance pourrait devenir dangereuse, s'il surgissait une crise qui détruirait l'équilibre dans certaines régions [1].

1. Évolution générale des banques espagnoles de 1905 à 1911 :

Depuis 1907, les disponibilités primitives se sont reconstituées, tant au point de vue des réserves et des comptes courants que des comptes d'épargne (ces derniers, surtout dans les banques de Biscaye) :

Années	Capital	Réserves	Épargne	Comptes courants
		(millions de pesetas)		
1905.....	214.9	19.3	149.5	313.5
1906.....	224.9	21.8	189.2	350.6
1907.....	234.5	27.2	204.5	309.2
1908.....	234.5	32.3	212.8	325.9
1909.....	222.8	42.8	231.9	350.6
1910.....	234.5	45 5	255.8	349.4
1911.....	234.5	46.8	265.4	380.4
Augmentation.	+ 19.6	+ 27.5	+ 115.9	+ 66.9

Voici quel a été l'emploi des disponibilités immédiates des banques, en prenant pour points de comparaison les années 1905, 1908, 1910 et 1911 :

	Portefeuille	Avances	Caisse
	(millions de pesetas)		
1905.....	336	278	83
1908.....	410	311	76
1910.....	424	406	88
1911.....	455	477	77

Les avances consenties par la Banque d'Espagne s'élèvent à 519 millions.

Le passif exigible des banques (*comptes courants et dépôts*)

En résumé, si l'activité bancaire espagnole a augmenté, depuis six ans, dans des proportions importantes, il s'en faut, cependant, que la situation actuelle soit tout à fait satisfaisante : elle est loin même de suffire pour garantir les dépôts contre toute panique. Enfin, l'usage qui est fait de ces dépôts n'est guère encou-

augmente, tandis que l'encaisse diminue, non seulement en proportion du passif, mais au point de vue absolu, comme on peut le voir par les chiffres suivants :

	Passif exigible	Caisse	%
	(millions de pesetas)		
1905.....	463	83	18
1908.....	539	76	14
1910.....	605	88	15
1911.....	646	77	12

Nous donnons, pour terminer, une statistique des opérations bancaires de l'ensemble des Banques locales et de la Banque d'Espagne, depuis 1905, en tenant compte seulement des soldes :

	Banque d'Espagne	Banques locales	Totaux
	(millions de pesetas)		
Escomptes.....	291	341	632
Prêts garantis.....	150	265	415
Crédits personnels.	369	211	580
Total 1911	810	817	1.627
— 1910.....	783	723	1.507
— 1908.....	768	617	1.385
— 1905.....	578	502	1.080

Les dividendes comparés des principales Banques locales, en 1904 et 1911, donnent une idée du faible développement de leurs affaires :

	1904	1911
Banque de Barcelone	10	9
— du Crédit de Saragosse....	12	12
— de Santander.....	12	12
Crédit Navarrais.....	10	15
Banque de Guipuzcoa.....	6	8
— de Bilbao.....	12	14

Soit, au total, pour six Banques, une moyenne de 10,30 p. 100 en 1904 et de 11,66 p. 100 en 1911.

rageant, nous l'avons dit, pour l'industrie, le commerce et l'agriculture de la Péninsule.

III

L'état arriéré de l'Espagne s'explique, en grande partie, par le manque de communications. Cette situation date de loin : les Arabes, auxquels on doit, cependant, tant de magnifiques travaux dans la Péninsule, ne construisirent guère de routes. Quant aux Rois Catholiques et à leurs successeurs, ils ne s'en soucièrent pas davantage. Il faut arriver jusqu'à Charles III pour voir percer deux ou trois grandes routes — mesurant un parcours total de deux mille kilomètres environ — sans parler, bien entendu, des chemins qui existaient déjà, mais qui n'étaient guère accessibles qu'aux troupeaux et aux cavaliers.

L'effort a été grand au dix-neuvième siècle, si on le mesure aux faibles disponibilités de l'État espagnol. En soixante-dix ans, on a construit 52.000 kilomètres de routes et 12.000 kilomètres de chemins de fer — ceux-ci dus presque exclusivement, il est vrai, au capital étranger.

Ce qui existe est loin, d'ailleurs, de suffire aux besoins d'un pays de cette étendue. La France, avec un territoire à peu près aussi considérable, possède 180.000 kilomètres de routes, chiffre plus de trois fois supérieur à celui que compte l'Espagne. Quant au réseau de chemins de fer sud-pyrénéen, il ne dépasse pas 14.800 kilomètres [1] : c'est-à-dire que l'Espagne ne

1. Sur ces 14.800 kilomètres, trois Compagnies figurent, à elles seules, pour 8.412 kilomètres, à savoir : le Nord

peut offrir, par 10.000 kilomètres de territoire, que 298 kilomètres de chemins de fer, contre 580 en Italie, 762 en Autriche, 874 en France, 1.007 en Allemagne, 1.180 en Grande-Bretagne et 1.623 dans la petite Belgique.

La façon dont ont été construites la plupart des lignes ne répond pas aux besoins véritables du pays.

On ne s'est pas assez préoccupé de mettre le centre en communication directe avec la périphérie, ni de relier entre elles les régions maritimes, où se concentre cependant toute la vie industrielle de l'Espagne.

Le système de la subvention kilométrique a contribué aussi à étendre démesurément la longueur des différents tracés : Madrid est à 831 kilomètres par chemin de fer de la Corogne, alors qu'elle n'en est éloignée, en réalité, que de 630 kilomètres. La distance entre Valence et la capitale est de 500 kilomètres, au lieu de 320 sur la carte. Séville est à plus de 568 kilomètres par voie ferrée, au lieu de 450 à vol d'oiseau ; Bilbao à 500, au lieu de 420 ; Irun, à 633 au lieu de 450, etc.

La situation accidentée du territoire ne suffit pas à expliquer des différences aussi grandes.

Pour aller d'Algésiras à Cadix, il faut faire un détour considérable par chemin de fer, ou bien supporter

(3.681 km.), Madrid-Saragosse-Alicante (3.648 km.), Andalous (1.083 km.).

Viennent ensuite : Madrid-Cacérès-Portugal (429 km.) Ouest d'Espagne (348 km.), Sud d'Espagne (309 km.), Medina-Zamora et Orense à Vigo (299 km.).

Il existe, en outre, une trentaine d'autres petites compagnies.

De 1896 à 1911, l'ensemble du réseau a augmenté de 2.259 kilomètres seulement. Dans le même laps de temps, le chiffre des voyageurs a passé de 25.723.115 à 50.347.378, et le total des marchandises, de 14.297.537 à 29.090.223 tonnes.

dix-huit heures de diligence ! Il n'existe pas de communication directe entre les diverses localités de la côte méditerranéenne jusqu'à Valence : entre Huelva et Cadix, entre Malaga et Almeria, entre Almeria et Carthagène, entre Alicante et Valence. Il en est de même sur la côte de l'Atlantique, entre les ports de Galice et Santander. Dans les régions les plus avancées, comme la Catalogne et la province de Valence, on trouve des contrées immenses, où ne pénètre pas le chemin de fer et où il existe à peine de routes ; par exemple, dans les districts d'Urgel, de Chelva, d'Ayora, etc. La province de Cuenca, exception faite du petit embranchement qui relie la capitale à Aranjuez, manque complètement de voies ferrées. Et l'on pourrait multiplier ces exemples.

Si l'on songe, cependant, aux conditions naturelles du territoire de la Péninsule, à l'absence de ports nombreux et importants sur ses côtes et de fleuves navigables à l'intérieur, il apparaît avec évidence que le développement du trafic, avec ses conséquences pour la vie économique et sociale de toute l'Espagne, dépend presque exclusivement de l'extension qui sera donnée à ses voies terrestres de communication, et, en particulier, à ses chemins de fer.

Les chemins vicinaux (*caminos municipales*) eux-mêmes offrent peu d'utilité. Ils ne servent guère qu'aux transports à dos de mulet. Les communes manquent de ressources pour les améliorer. Il est vrai que la loi concède aux municipalités la prestation personnelle, mais elles en tirent rarement parti. « Je me montrais un jour surpris — raconte Cazalla — de ce que l'on ne construisît pas le chemin qui devait unir une petite localité estivale — Siete-Aguas — à la station de chemin de fer, laquelle n'est guère éloignée de plus d'un

kilomètre. Je demandai à l'alcade pourquoi il n'utilisait pas à cet effet la prestation personnelle. Il me répondit qu'il ne le faisait pas pour ne pas mécontenter les pauvres, et il avait raison ! Telle qu'elle se pratique en Espagne, la prestation personnelle est une iniquité. Le pauvre est mis sur le même pied que le riche, et tandis que la somme exigée de celui-ci est insignifiante (deux pesetas), on fait travailler le pauvre tout le jour, sans lui donner à peine de quoi manger... Et voilà pourquoi les chemins vicinaux se trouvent aujourd'hui à peu près dans le même état d'abandon qu'il y a six siècles[1] ! »

∴

De l'aveu des économistes espagnols, le développement de leur pays exigerait au moins la construction de 100.000 kilomètres de routes et de 30.000 kilomètres de chemins de fer, ou, à défaut, de 15.000 kilomètres de lignes « secondaires ». Il existe déjà tout un plan de chemins de fer « secondaires » et aussi de chemins de fer « stratégiques », où l'intérêt régional semble, d'ailleurs, avoir eu le pas sur l'intérêt général[2]. Quoi qu'il en soit, la réalisation de ce projet constituerait une amélioration notable. L'Espagne y trouverait un très utile emploi pour ses capitaux et pour les bras

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 223.

2. On a oublié, dans le plan des chemins de fer secondaires, des contrées d'une grande importance, comme celle de la Marina sur la côte d'Alicante, et le prolongement de la ligne de Tarragone à Valence, qui permettrait d'aller directement de Paris en Algérie, *viâ* Carthagène. On a oublié surtout les régions du Centre, qui restent à peu près fermées à la civilisation.

qui aujourd'hui cherchent à s'employer à l'étranger. Malheureusement, il est à craindre que de longues années s'écoulent avant que ce projet ne soit réalisé. La faute en est moins aux gouvernements, qui ne peuvent qu'aider par des subventions à la construction de ces lignes, qu'à l'initiative privée qui, sauf dans quelques régions, fait à peu près complètement défaut [1].

Il convient d'observer que, hormis les trois grandes compagnies, les entreprises de chemins de fer en Espagne sont loin d'être rémunératrices [2]. La raison en

1. Le réseau à voie étroite ne dépasse guère aujourd'hui 4.500 kilomètres. La loi des chemins de fer secondaires et stratégiques, en date du 26 mars 1908, n'a pas obtenu le succès espéré. En dépit des avantages concédés par cette loi, notamment l'exemption de l'impôt pendant dix ans sur les billets des voyageurs et le transport des marchandises et la garantie par l'État d'un intérêt de 5 p. 100 annuel sur le capital correspondant à la construction (une somme de dix millions figure, à cet effet, au budget), le capital espagnol ne s'est pas montré très disposé à souscrire aux obligations créées par les Compagnies existantes, et il a fallu, une fois de plus, recourir à l'étranger.

Cette loi a été corrigée le 24 février 1912. La modification la plus importante consiste à n'accorder le bénéfice de la garantie d'intérêt que pour la partie du capital correspondant aux lignes exploitées. On espère de la sorte obtenir des résultats plus efficaces.

2. Le total des recettes brutes de l'ensemble des lignes de la Péninsule représente un chiffre de 359,8 millions de pesetas en 1911, au lieu de 275,1 millions en 1902. Les recettes brutes du Nord ont passé, de 1902 à 1911, de 115,9 millions de pesetas à 136,6 millions, celles de Madrid-Saragosse-Alicante, de 101,7 à 119,5 millions ; celles des Andalous, de 22,02 à 24,68 millions. Ces trois compagnies sont les seules à distribuer des dividendes : M.-S.-A., depuis 1902, le Nord et les Andalous depuis 1908.

Diverses causes particulières, en dehors de la pauvreté du pays et du rôle de l'État, expliquent les difficultés financières traversées par les entreprises de chemins de fer en Espagne : c'est d'abord le coût de premier établissement, qui a été assez élevé sur beaucoup de lignes, en raison de

est surtout que les grandes lignes manquent d'affluents qui leur apportent le mouvement et la vie. Elles doivent traverser souvent de véritables déserts, où il n'existe ni lignes secondaires, ni routes, ni chemins vicinaux, qui leur permettent de drainer les marchandises des régions voisines.

Le gouvernement espagnol a établi, il est vrai, ces dernières années — particulièrement sous l'inspiration de M. R. Gasset — un programme gigantesque de routes, auxquelles doivent contribuer, en dehors de l'État, les municipalités et les conseils généraux. Mais les nécessités budgétaires ont obligé, nous l'avons vu, de différer la réalisation de ce projet [1].

Les compagnies de chemins de fer doivent peut-être supporter aussi leur part de responsabilité de l'état de choses actuel. Bien qu'elles soient étrangères, « elles ont été contaminées par le mal du pays, c'est-à-dire la mauvaise administration [2]... » De même que les routes, qui existent aujourd'hui en Espagne, sont peu praticables, parce que, sauf dans les provinces basques, elles sont, en général, fort mal entretenues, les voies ferrées ne rendent pas tous les services qu'on serait en droit d'en attendre, à cause de leur lenteur proverbiale et du taux exagéré de leurs tarifs [3].

Cette cherté des transports est un obstacle pour le commerce extérieur [4], et, en Espagne même, elle em-

la topographie du terrain, et c'est, d'autre part, le régime monétaire, qui oblige les Compagnies à payer leurs charges en or, alors qu'elles recouvrent leurs recettes en pesetas dépréciées.

1. Voir *supra*, p. 237.

2. Cazalla, *op. cit.*, p. 226.

3. Le prix moyen de transport d'une tonne kilométrique est de 7 francs en Espagne, au lieu de 5 francs en France et de 4 fr. 35 en Allemagne.

4. Un autre obstacle aux relations de l'Espagne avec

pêche les habitants d'une contrée déterminée de consommer les produits des autres régions, même les moins éloignées [1].

Les compagnies préfèrent, malheureusement, se contenter de médiocres bénéfices. avec des tarifs élevés, que de gagner davantage avec des tarifs plus bas, qui les obligeraient à augmenter et à améliorer leur matériel.

Et si les pouvoirs publics trouvent dans la loi les moyens de les y contraindre, il ne semble pas, étant donnés les rapports qui se sont établis entre nombre de politiciens influents et les compagnies, qu'ils songent à s'en servir contre elles.

l'étranger résulte de ce que la largeur des voies y est de 1 m. 67, tandis qu'elle mesure dans le reste de l'Europe (sauf en Russie) 1 m. 42. La largeur des voies, pour les chemins de fers « secondaires » et « stratégiques », n'est que de 1 mètre.

1. Une *fanega* de blé en Castille vaut, en moyenne, de 10 à 12 pesetas. Son transport par voie ferrée jusqu'à Barcelone coûte de 32 à 38 pesetas la tonne au tarif le plus réduit. Il revient, par suite, meilleur marché de faire venir le blé du Danube par voie de mer. L'envoi d'une tonne de riz de Valence dans les régions de l'intérieur ou du Nord coûte de 49 à 72 pesetas. Pour expédier des oranges de Valence ou de Murcie à Bilbao, il est plus économique de les adresser d'abord en Angleterre, d'où on les réexportera ensuite à Bilbao. Les Espagnols ne peuvent guère consommer les produits agricoles de Valence, de Murcie et de Malaga, à cause des tarifs de chemins de fer, qui constituent une barrière plus infranchissable que les tarifs de douanes les plus élevés. Pour la même raison, il est impossible aux blés du Centre de lutter avec ceux de l'étranger, et les éleveurs de Galice ne peuvent non plus approvisionner de leurs produits la côte méditerranéenne (CAZALLA, *op. cit.*).

Cette question de la transformation des voies ferrées espagnoles, en les ramenant à la largeur des voies européennes, présente une importance capitale pour l'avenir économique de la Péninsule.

Cette transformation entraînerait, sans doute, une dépense considérable et une gêne momentanée dans le trafic.

IV

C'est presque un lieu commun de dire que l'Espagne doit attendre son salut de la diffusion de l'instruction et aussi de la réforme complète de l'enseignement public.

Sans une instruction largement répandue et de caractère pratique, on peut affirmer, en effet, que le peuple espagnol, dans son ensemble, se trouve dans la quasi-impossibilité de s'associer, faute de la comprendre, à l'œuvre de progrès à laquelle devraient travailler ses gouvernants.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la promulgation de la loi de 1857, qui déclarait l'enseignement primaire obligatoire dans toute l'Espagne, pour les enfants de six à douze ans. Et cependant, pour une population évaluée à moins de 19 millions d'habitants, le nombre d'illettrés — d'après le recensement de 1900 — dépasserait 9 millions, soit près de 50 p. 100 de la population totale[1] !

Pour que la loi fût appliquée, il conviendrait, en premier lieu, de multiplier les écoles et d'augmenter le

Pourtant, elle s'impose à l'Espagne, si elle veut devenir la voie de transit rapide entre les autres pays d'Europe et le nord de l'Afrique, en attendant que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, elle devienne le chemin le plus court et le plus direct pour se rendre dans l'Amérique du Sud, lorsque le rail sera posé jusqu'à Dakar (V. *infra*, p. 468 et notre article dans la *Revue Economique Internationale* de décembre 1907).

1. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 353 sqq., et 456-457.

nombre des professeurs. Bien peu de progrès ont été réalisés à cet égard : à s'en référer aux statistiques officielles, le nombre des écoles publiques, qui était de 19.502 en 1870, ne dépassait pas 22.012 en 1885 et 24.523 en 1908 (dont 7.663 de garçons, 7.303 de filles, 516 écoles enfantines, et 9.041 « incomplètes[1] » ou mixtes). Encore un grand nombre de ces écoles n'existent-elles que sur le papier : beaucoup sont fermées, faute de maîtres ou faute de local !

La population d'âge scolaire est de quatre millions d'enfants des deux sexes. Pour recevoir tous ces enfants dans les écoles, sans que le chiffre des élèves de chaque classe dépassât cinquante, il faudrait 80.000 maîtres ou maîtresses : or, il n'en existe, en tout, que 26.000.

Quant aux écoles privées, leur nombre ne dépasse guère 5.000, avec un personnel de 6.000 professeurs environ.

Écoles publiques et écoles privées peuvent, d'ailleurs, en règle générale, être mises sur le même pied, tant au point de vue de l'insuffisance des locaux — mal aérés et imparfaitement tenus — que de la pauvreté du matériel. En ce qui concerne les professeurs, on ne saurait se montrer exigeants à leur endroit, si l'on tient compte des traitements dérisoires[2] qui leur sont attribués. « Les enfants passent la moitié des heures de classe à dire le chapelet ou à apprendre le catéchisme et l'histoire sainte... Quelques-uns appren-

1. C'est-à-dire qui n'enseignent pas le programme entier de l'enseignement primaire.

2. Jusqu'à ces toutes dernières années, 7.668 maîtres d'école ne touchaient pas plus de 500 pesetas (Voir Manuel B. Cossio, *L'Enseignement en Espagne* (1908); et R. Altamira, *Problemas urgentes de la Primera Enseñanza en España* (Madrid, 1912).

nent à lire, bien peu à écrire... Et c'est tout : car un seul maître ne saurait se charger de l'instruction de tant d'enfants, alors surtout que les absences sont si fréquentes[1]... »

L'enseignement primaire est encore moins répandu dans les campagnes que dans les villes, et ceci s'explique aisément. Dès sept ou huit ans, l'enfant accompagne ses parents dans les champs et travaille avec eux. Il serait cruel, en vérité, si l'on songe à la misère des paysans, de les priver des quelques centimes que peuvent gagner ces pauvres petits. L'obligation scolaire dans les bourgs et villages ne saurait se comprendre sans l'organisation préalable d'une cantine scolaire dans chaque école.

Les « écoles normales » d'instituteurs et le corps des inspecteurs de l'enseignement primaire appellent aussi de sérieuses réformes[2].

Quant à l'enseignement secondaire, il est donné conjointement dans les collèges des Frères et des Jésuites, et dans les lycées de l'État (*institutos*) qui n'existent que dans les capitales de provinces. Les uns et les autres coûtent très cher : c'est dire qu'ils sont à peu près exclusivement réservés aux classes fortunées. Les locaux sont, en général, très supérieurs à ceux des écoles primaires; mais le matériel et le personnel sont également insuffisants. Enfin, la méthode suivie dans ces établissements tient peu compte de l'âge des élèves : « Le professeur fait sa leçon sous forme de discours... Les leçons sont apprises par cœur, les programmes sont excessivement vastes, et les livres de

1. Cazalla, *op. cit.*, p. 170.

2. Le nombre des inspecteurs de l'enseignement primaire, qui n'était que de 79 pour toute l'Espagne, a été porté à 102 (dont 10 inspectrices) en 1913.

texte volumineux. L'élève qui saurait, en parvenant au grade de bachelier, les programmes de tous les cours, serait un puits de science. Mais la réalité est que les étudiants n'ont qu'une connaissance très superficielle des matières enseignées [1]... »

Le plus fâcheux pour l'Espagne, ce n'est pas tant, sans doute, qu'elle compte tant d'illettrés ; c'est que ceux qui savent lire et écrire et qui possèdent même un titre académique, ne savent pas grand'chose, en réalité : « Le manque de culture des classes, dites « éclairées », doit nécessairement, en effet, se refléter sur la vie de toute la nation [2]. »

Les Universités sont entachées des mêmes défauts que les écoles et que les collèges. Les congés y sont fréquents et prolongés. Les professeurs touchent des traitements des plus modestes : 3.500 pesetas par an environ. L'enseignement est, d'ordinaire, très superficiel et manque de caractère pratique. Enfin, le matériel scientifique, les laboratoires et les bibliothèques sont notoirement insuffisants.

*
* *

Le malheur est que les réformes pédagogiques se heurtent en Espagne à l'indifférence presque générale et que même dans les milieux officiels, elles ne rencontraient pas, jusqu'à ces toutes dernières années, l'ambiance favorable à leur réalisation.

Il serait injuste, cependant, de ne pas noter les efforts persévérants de quelques esprits d'élite, pour appeler l'attention du pays sur cette question d'un intérêt primordial.

1-2. Cazalla, *op. cit.*, p. 173

Le gouvernement de Madrid a été bien avisé en confiant la direction générale de l'enseignement primaire, nouvellement créée[1], à l'éminent professeur de l'Université d'Oviedo, M. Rafaël Altamira ; et ce dernier a fait preuve d'un louable esprit de patriotisme, en imposant silence à ses préférences politiques pour se rendre à l'invitation du Roi.

Les travaux déjà réalisés au cours des deux dernières années — dont M. Altamira a fait récemment l'exposé, dans une conférence à la Sorbonne (février 1913) — sont la preuve qu'il ne faillira pas à l'espoir qu'on a mis en lui. M. Altamira a mené à bien, en un court espace de temps, un labeur très appréciable, qui fait bien augurer de l'avenir : augmentation et unification des traitements des instituteurs, gradation des écoles primaires, organisation de colonies scolaires, inspection des locaux scolaires, réformes apportées à la formation du personnel enseignant, création d'un enseignement complémentaire pour les jeunes filles au-dessus de douze ans, etc. Cette dernière réforme mérite une mention particulière. Jusqu'ici, en effet, l'éducation de la femme en Espagne a été à peu près complètement négligée; et, si l'on songe à son influence naturelle dans ce domaine comme dans tous les ordres de la vie, on ne peut espérer obtenir des résultats appréciables, qu'en l'associant elle-même à cette œuvre de progrès. C'est ce que M. Altamira semble avoir admirablement compris[2].

1. Décret du 1er janvier 1911.

2. On lit dans l'exposé des motifs : « On orientera l'enseignement de la culture générale vers une conception éducative et pratique en s'inspirant du caractère de la vie féminine... On tâchera, autant que possible, de faire collaborer à l'enseignement donné aux jeunes filles les personnes qui s'intéressent, dans chaque localité, à cette œuvre éducative... »

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il convient surtout de noter les tentatives faites en Espagne, ces dernières années, en vue de mettre les professeurs et les élèves davantage en contact avec l'étranger. L'Espagne a, en effet, le plus grand intérêt à resserrer ses relations intellectuelles avec les pays auxquels la rattachent déjà les affinités de race et les liens de la langue.

La France s'est offerte généreusement, la première, à seconder cette grande œuvre, en créant, principalement sur l'initiative de nos Universités du Midi, un Institut français à Madrid et des cours d'été à Burgos. Des professeurs français vont, chaque année, faire des conférences dans la capitale espagnole et, à diverses reprises, des professeurs espagnols sont venus, à leur tour, se faire entendre à Bordeaux et à Toulouse.

Le succès de cet *intercambio* universitaire a été tel, que l'on cherche aujourd'hui à l'étendre à l'Amérique Latine[1].

D'autre part, les pouvoirs publics se préoccupent, depuis 1901, de créer au sud des Pyrénées des courants nouveaux, en envoyant à l'étranger de nombreux boursiers. En 1907, on a fondé, dans le but d'organiser méthodiquement et de centraliser ces efforts de rénovation, la *Junta para ampliación de estudios é investigaciones científicas* (comité pour le développement des études et des recherches scientifiques), dont la direction a été confiée au célèbre savant Ramón y Cajal.

Signalons encore la création à Rome d'une École espagnole d'archéologie et d'histoire (*Escuela española para estudios arqueologicos é históricos*), sous la direction d'un grand érudit, M. Menendez Pidal, assisté par

1. Voir *infra*, pp. 471 et suiv.

M. José Pijoan, le distingué professeur de l'École d'architecture de Barcelone; la fondation du *Centre d'études historiques* de Madrid; et, à Madrid également, la création d'un *Comité de patronage des étudiants étrangers*, qui a pour but non seulement de protéger les étrangers qui poursuivent des études dans la Péninsule, mais aussi de documenter les familles espagnoles qui désirent envoyer leurs enfants à l'étranger et d'aider de ses conseils les étudiants espagnols résidant à l'étranger. Dans le même ordre d'idées, il convient, enfin, de noter l'ouverture à Madrid (mai 1910) d'une *Residencia de estudiantes* ou Maison des étudiants, sur le modèle des institutions similaires de la Grande-Bretagne. L'idée des organisateurs est de provoquer une renaissance de l'esprit corporatif dans la jeunesse des écoles, en l'adaptant aux besoins de la vie moderne. Les résultats de cette création, quoique à ses débuts, sont assez encourageants [1].

* * *

Toutes ces créations sont surtout l'œuvre de quelques hommes ouverts à l'esprit de progrès, entourés d'une pléiade de jeunes professeurs, préoccupés, comme eux, de la renaissance intellectuelle de leur pays.

Il est à espérer que les pouvoirs publics continueront à favoriser leurs louables efforts. Malheureusement, on ne peut qu'être fâcheusement impressionné par la faible somme affectée chaque année dans le budget de l'État, à l'instruction publique : 62.711.373 pesetas

1. Voir C. Ibañez de Ibero, *le Mouvement pédagogique en Espagne*, dans la revue *L'Éducation*, septembre 1912, et la conférence déjà citée de M. Rafael Altamira.

en 1913 (dont 36.381.499 pesetas pour l'enseignement primaire)[1].

L'usage qui est fait de cet argent n'est, d'ailleurs, pas toujours en rapport avec le profit qu'en a retiré le pays. L'Œuvre des pensions à l'étranger, notamment, a donné lieu à bien des abus : beaucoup de ces pensions n'ont abouti à aucun résultat pratique, faute d'une préparation suffisante de leurs bénéficiaires. D'autres — ce qui nous paraît plus grave — n'ont été que des subventions déguisées accordées par les hommes au pouvoir à leurs amis politiques.

Sans insister sur ces petits côtés de cette œuvre de régénération — qui ne sont que la conséquence forcée des mœurs politiques encore en honneur[2] — il faut bien dire qu'en matière d'enseignement comme dans les autres domaines, l'action officielle a besoin d'être soutenue par l'initiative particulière.

La liberté de l'enseignement est une vérité au sud des Pyrénées. C'est aux collectivités et aux individus à en profiter. Ils ne l'ont guère fait jusqu'ici. On rencontre, sans doute, un certain nombre d'établissements privés, tout à fait remarquables, comme l'*Institut libre d'enseignement*[3], qui, sous la direction

1. Ces chiffres marquent, d'ailleurs, un progrès : en 1907, le budget de l'instruction publique ne dépassait pas 48.539.356 pesetas, dont 27.379.300 seulement pour l'enseignement primaire.

2. « Il faudrait à l'Espagne — écrit Cazalla — à la tête du ministère de l'instruction publique, un homme d'une vaste culture générale, qui s'entourât de fonctionnaires possédant cette même culture, et il faudrait que ce ministre ait suffisamment d'autorité et d'énergie pour exercer une sorte de dictature. Ce ministre pourrait en peu d'années transformer sa patrie. » (*Op. cit.*, p. 179.)

3. Voir Posada, *Para América desde España*, pp. 110 et suiv.

de MM. Cossio et Giner de los Rios, a survécu, depuis trente ans, à toutes les catastrophes nationales ou, dans un autre ordre d'idées, comme les *Écoles de l'Ave Maria*, créées par le R. P. Manjon dans la région de Grenade. Mais ce ne sont là encore que des exceptions.

On note cependant dans certains milieux un intérêt croissant pour les questions pédagogiques. Des Universités — notamment celles d'Oviedo, de Madrid, de Barcelone — des centres scientifiques, comme l'*Ateneo* de Madrid, des individualités, en d'autres villes — à la Corogne, à Léon, à Ciudad Real, etc. — se sont occupés de la culture populaire, en organisant des conférences de vulgarisation ou en créant des classes et des cours ouverts même à l'élément ouvrier [1].

D'autres œuvres également récentes ont pour but d'élever le niveau intellectuel de la femme et d'étendre le champ de ses connaissances pratiques. Citons la *Escuela del hogar y profesional de la mujer* (l'École professionnelle du Foyer) et la *Bibliothèque populaire de la Femme* à Barcelone — deux institutions destinées plus particulièrement aux jeunes ouvrières — tandis qu'à Madrid vient de se fonder, sous le nom de *Las tardes de la mujer* (les après-midi de la femme), un centre de conférences qui s'adressent plutôt à la haute société et à la classe moyenne.

Enfin, il existe quelques institutions, qui se préoccupent de présider à l'éveil intellectuel et moral de l'enfant : par exemple les *Escuelas de Bosque* ou écoles à

1. Voir R. Altamira, *la Extensión Universitaria*, dans *España en América*, pp. 225 et suiv. ; A. Sela, *la Educación Nacional* ; A. Posada, *En America : una campaña*, pp. 135 et suiv.

l'air libre, récemment créées à Barcelone pour les enfants de santé délicate.

Ces œuvres, je le répète, sont toutes nouvelles, et on ne pourra les juger que d'après leurs résultats. Elles ne constituent que des exceptions, qui contrastent avec l'indifférence du monde officiel et du public en général. C'était une raison de plus pour ne pas les passer sous silence.

LIVRE III

LA QUESTION SOCIALE

I. Les travailleurs de l'industrie et des mines; les grèves de ces dernières années. — II. Les travailleurs des champs et l'émigration. — III. La politique « interventionniste » et ses résultats. La question agraire : solutions proposées pour la résoudre.

Pour avoir une idée exacte de la question sociale au sud des Pyrénées, il conviendrait de faire porter son enquête non seulement sur le prolétariat des villes et des champs, mais aussi sur les classes dites « moyennes », dont la lutte journalière pour l'existence, bien que moins apparente, n'en est pas moins significative pour un observateur attentif. Nous en avons parlé dans un autre ouvrage[1] et on nous dispensera d'y revenir.

C'est du monde des travailleurs manuels que nous nous occuperons ici exclusivement. S'ils ne sont pas les seuls à plaindre, ce sont cependant les plus dignes

1. Voir *La Question sociale en Espagne* (Alcan, 1910), notamment pp. 9 et suiv.

d'intérêt, et leur situation s'impose d'autant plus impérieusement à l'attention des pouvoirs publics, qu'elle risque, à tout instant, de compromettre la paix intérieure du royaume.

En dépit des mesures législatives assez nombreuses prises en vue d'y remédier, cette situation ne s'est guère améliorée, au cours des trois dernières années, à en juger par la multiplication des grèves et par l'intensité de plus en plus forte du courant de l'émigration.

Depuis le mois de juillet 1909, où la population ouvrière de Barcelone protesta, par cinq journées d'anarchie sanglante, contre les lois de 1885 et de 1901, qui réservaient aux pauvres les charges du service militaire [1], les conflits ouvriers sont, pour ainsi dire, chroniques en Espagne.

En 1910, c'est Bilbao qui s'agite. Cette ville est la citadelle du socialisme espagnol : en seize ans, de 1890 à 1906, sans compter 17 grèves partielles, il n'y a pas eu moins de 4 grèves générales dans la région minière de Bilbao [2]. En juillet 1910, les ouvriers mineurs demandèrent que la journée de travail fût réduite de dix à neuf heures. Les patrons s'y étaient constamment refusés. Le gouvernement intervint, comme il l'avait fait en 1906, en chargeant une délégation de l'Institut de réformes sociales de procéder à une enquête sur place. Le ministre de l'Intérieur, M. Merino, vint lui-même à Bilbao et proposa une transaction : réduction immédiate d'une demi-heure et dépôt d'un projet de loi réglementant le travail dans les mines. Mais les ouvriers se montrèrent intransigeants : la grève générale fut votée, et elle s'étendit

1. Voir *supra*, p. 198.
2. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 95 et suiv.

vite à Saragosse et à Barcelone. L'agitation gagna même Séville et Valence. Ce ne fut, il est vrai, qu'une flambée de paille, et le travail ne tarda pas à reprendre partout, même à Bilbao, où les patrons, il est vrai, firent mine de céder sur la question de la durée du travail.

Quelques mois plus tard, les grèves de Sabadell et du Ferrol, en se prolongeant, furent une nouvelle cause d'inquiétude pour les pouvoirs publics, qui voulurent y voir de véritables mouvements politiques.

L'été de 1911 n'a guère été plus paisible : en juin, grèves à Madrid (principalement des maçons) : en juillet, grève générale à Saragosse, qui s'étendit à Bilbao, à Valence, à Séville, à la Corogne et aux Asturies. A Barcelone, un comité, composé, paraît-il, d'anarchistes et de syndicalistes espagnols et étrangers, aurait décrété la grève générale, le vol de la dynamite dans divers dépôts, la destruction des voies ferrées et des fils télégraphiques et téléphoniques. Mais le gouvernement avisé fit arrêter les principaux meneurs. En même temps, un décret, paru le 19 septembre, suspendait les garanties constitutionnelles dans tout le royaume. Grâce aux forces dont il disposait (98.000 hommes de troupe, 22.000 gendarmes et 14.000 agents de police), M. Canalejas put assez facilement rétablir l'ordre. Il n'en est pas moins vrai que l'Espagne avait été bien près d'une révolution.

Le soulèvement à bord du croiseur *Numancia*, quelques mois auparavant, suffit, d'ailleurs, à montrer que la propagande révolutionnaire avait même gagné la flotte.

En 1912, l'agitation a continué dans les principaux centres industriels de la Péninsule, principalement à

Saragosse, dans les Asturies, dans les Provinces Basques et en Andalousie.

Un mouvement plus inquiétant se produisit, l'automne dernier, en Catalogne, dans le personnel des chemins de fer. Les « cheminots », sans attendre le résultat des pourparlers engagés avec les représentants de la compagnie de Madrid-Saragosse-Alicante, décidèrent la grève. Elle éclata le 24 septembre, à l'expiration des délais légaux. Les cheminots réclamaient à la fois une augmentation de salaire et l'observation stricte de la loi sur le repos hebdomadaire. Les employés des réseaux de Valence et de Saragosse ne tardèrent pas à faire cause commune avec leurs camarades de Catalogne; bientôt, ceux de la compagnie du Nord les imitèrent. Enfin, le 28 septembre, l'Union fédérale des cheminots, réunie à la Maison du peuple, à Madrid, se prononça pour la grève générale. Elle devait éclater le 8 octobre, au cas où les Catalans n'obtiendraient pas satisfaction.

A Barcelone, tous les syndicats ouvriers menaçaient de se solidariser avec les cheminots. Dans cette ville, travaillée par tant d'éléments révolutionnaires, on pouvait s'attendre à des troubles d'une extrême gravité.

Cette fois encore, le gouvernement, pour conjurer le péril, dut recourir à des mesures énergiques. Le 2 octobre, la *Gaceta* publia un décret qui réglementait sévèrement le droit de grève. Puis, on rappela sous les drapeaux tous les hommes appartenant aux classes de 1907 à 1911 : cette mobilisation devait avoir pour effet de placer toutes les lignes sous le contrôle de l'autorité militaire.

Ces mesures n'auraient peut-être pas suffi, cependant, à étouffer le mouvement gréviste, si les Compa-

gnies n'avaient pris l'initiative d'importantes concessions et si M. Canalejas, de son côté, ne s'était engagé personnellement à présenter aux Cortès un projet de loi qui devait donner complète satisfaction aux revendications des cheminots.

Il ne paraît pas, cependant, que ces projets aient contenté les intéressés [1], et, dans ces conditions, une nouvelle grève des cheminots est toujours à craindre. Toute la vie économique de l'Espagne est ainsi menacée d'être suspendue d'un moment à l'autre. Et cela est particulièrement inquiétant dans ce pays, où les révolutionnaires n'attendent, semble-t-il, qu'une occasion pour entrer en campagne.

II

Si la paix sociale dans les campagnes n'a pas été, ces dernières années, aussi troublée qu'elle le fut en d'autres temps, il ne faudrait pas en conclure que l'ouvrier agricole soit plus satisfait de sa condition que celui des villes. Mais il semble, qu'au lieu de céder aux sollicitations des meneurs révolutionnaires (ce qui ne lui a jamais réussi jusqu'ici), il préfère aujourd'hui abandonner sa terre et chercher fortune à l'étranger.

Les chiffres sont là pour le prouver. L'émigration espagnole a passé de 40.000 individus en 1885 à 106.000 en 1896. Entravée par la guerre hispano-américaine, elle a recommencé à partir de 1900 et elle a atteint en

1. Voir notre article dans *Athena*, oct.-nov. 1912.

1910 le chiffre « officiel » de 183.000 départs[1]. En tenant compte de l'émigration clandestine, on peut admettre que plus de 200.000 Espagnols[2] quittent chaque année leur pays.

Cette émigration n'est pas due, comme ailleurs, à l'excès de vitalité d'un peuple exubérant. L'esprit aventureux de la race et la naïveté de ces pauvres gens, que l'on n'a pas de peine à séduire par des promesses souvent chimériques, ne suffisent pas non plus à expliquer ce phénomène inquiétant. La vérité est que l'émigration, au sud des Pyrénées, a pour causes essentielles la misère et la faim.

Il s'en faut, cependant, que l'Espagne soit un pays surpeuplé. Elle n'a pas tout à fait 20 millions d'habitants, soit la moitié de la population de la France, sur un territoire presque égal au nôtre en superficie. Sa densité n'est pas supérieure à 39 habitants par kilomètre, soit 18 de moins que le Portugal, 35 de moins que la France, 79 de moins que l'Italie[3] !

1. Le *Statistical Abstract for the foreign countries* donne les chiffres suivants :

	Nombre d'émigrants			Émigr par million d'habitants	Pays de destination			
Années	Total	Hommes	Espagnols		Amér. cent.	Autre pays d'Amérique	Afrique	Autres pays
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1906..	126.771	86.513	120.418	629	26.453	71.552	24.637	4 129
1907..	130.640	89.631	123.285	641	28.235	73.229	22.165	7.081
1908..	159.137	108.172	151.687	784	24.578	103.594	26.966	3.999
1909..	142.717	100.034	134.938	694	28.421	88.992	20.145	5.150
1910..	191.761	137.128	183.065	937	33.031	124.166	28.398	6.166

2. D'après les chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur, l'émigration espagnole a atteint, pendant les dix premiers mois de l'année 1912, le chiffre énorme de 184.410 individus.

3. Le recensement, opéré à la date du 31 décembre 1910,

D'autre part, comme nous l'avons vu, près de la moitié du territoire espagnol est en friche. Le sol, mal exploité, n'a donc pas atteint, à beaucoup près, sa limite de production ; il pourrait nourrir une population rurale infiniment plus nombreuse.

Or les statistiques nous apprennent que près de la moitié des émigrants sont des agriculteurs (46,9 p. 100). L'Espagne tend donc à se vider de paysans. Seules, les régions industrielles de la périphérie, la Catalogne et les provinces basques, dont nous avons étudié les tendances séparatistes, augmentent assez sensiblement, ce qui — remarquons-le en passant — peut avoir son influence sur la vie politique de l'Espagne.

L'émigration temporaire, qui est un bien pour un pays pauvre, car elle y fait entrer des capitaux importants — l'Italie en a fait l'expérience — n'est que l'exception en Espagne. Ce qui le montre bien, c'est la proportion croissante des femmes et des en-

accuse une population de 19.860.295 habitants, au lieu de 17.667.256 en 1887 et 18.820.467 en 1900, soit une augmentation de 1.030.828 dans cette décade, malgré l'accroissement de l'émigration.

Les principales villes offrent les chiffres suivants : Madrid, 571.539 âmes ; Barcelone, 560.000 ; Valence, 213.550 ; Séville, 155.366 ; Malaga, 133.045 ; Murcie, 124.983 ; Saragosse, 105.799 ; Bilbao, 92.514, etc. Le plus fort accroissement proportionnel appartient à Santa-Cruz-de-Ténériffe (Canaries) avec 14.000 habitants sur une population de 53.103, soit plus du quart.

La tendance générale est à l'augmentation de la population des villes aux dépens des campagnes.

Toujours d'après les statistiques officielles — auxquelles il ne convient, d'ailleurs, que d'ajouter une importance relative — le coefficient de la natalité a été de 34,9 p. 1.000 en 1911, alors que dans les dix années précédentes, le coefficient moyen n'aurait été que de 34,2 p. 1.000. Pendant le même laps de temps, le coefficient de la mortalité aurait diminué de 32,2 en 1901, à 24,8 en 1910.

fants parmi les émigrants. Des familles entières quittent ainsi le pays, sans espoir de retour.

Si les émigrants s'embarquent surtout dans les ports de Galice, il ne faudrait pas en conclure qu'ils sont exclusivement originaires de cette région. Les principaux foyers d'émigration sont la région cantabrique, le plateau de Vieille-Castille, la province de Madrid, les plateaux sub-pyrénéens, le côté sud de l'Andalousie, c'est-à-dire précisément des régions en voie de dépopulation.

Les causes de cet exode rural ne doivent pas être cherchées seulement dans l'irrégularité du climat (le problème de l'eau, vital en Espagne, davantage encore que dans les autres États méditerranéens, est loin, nous l'avons vu, d'être résolu), mais aussi et surtout dans la répartition défectueuse des charges publiques et dans le mauvais régime de la propriété, sur lequel nous aurons à revenir.

D'autres circonstances ont contribué encore à accroître l'émigration : le peu d'activité du pays mal outillé, la timidité des capitaux, l'insuffisance du développement industriel trop récent pour dériver le flot des émigrants, enfin le renchérissement considérable de la vie.

*
* *

Ces causes générales expliquent également l'agitation gréviste de ces dernières années. Si l'on peut, de plus, y noter l'influence certaine des idées collectivistes, anarchistes ou révolutionnaires, les grèves et le courant émigratoire ne sont, en somme, que la conséquence naturelle et forcée d'un malaise économique général,

aggravé par de profondes inégalités politiques et fiscales.

L'état économique du pays et la politique maladroite de ses gouvernants, particulièrement en matière de douanes, suffisent à expliquer, sans qu'il soit besoin de faire entrer en ligne de compte d'autres circonstances accessoires, le renchérissement considérable en Espagne de tous les articles de première nécessité.

Les pouvoirs publics ont espéré y remédier en supprimant les octrois (loi du 12 juin 1911). Mais, de l'aveu unanime, cette réforme, due à M. Canalejas, a abouti à un « fiasco » complet : elle n'a guère bénéficié aux classes pauvres, et elle a fortement mécontenté les classes moyennes, dont les charges ont été encore aggravées par les nouveaux impôts (notamment sur les loyers et locations), auxquels les municipalités ont dû recourir — d'ailleurs sans succès — pour tâcher d'équilibrer leurs budgets [1].

Depuis dix ans, l'État espagnol a adopté résolument une politique « interventionniste », qui s'est traduite par une législation abondante : création d'un Institut de Réformes sociales (1904), d'un Institut national de Prévoyance (1908), lois sur les accidents du travail (1900), sur le travail des femmes et des enfants, (1900), sur le repos dominical (1904), sur les Juntes de réformes sociales (1900), sur l'arbitrage et la conciliation (1908), sur les tribunaux industriels (1908), décret réglementant l'inspection du travail (1906), lois sur la prévoyance (1908), sur les grèves (1909), sur les caisses de crédit agricole ou *pósitos* (1906), sur les syndicats

1. Voir à ce sujet la lettre de M. Houghton dans *L'Économiste français* du 18 janvier 1913.

agricoles (1906), sur la protection de l'enfance (1904), loi fixant la journée maxima de travail dans les mines (27 décembre 1910), lois sur la construction de maisons à bon marché (12 juin 1911), sur le contrat d'apprentissage (17 juillet 1911), loi dite de la *silla* (de la chaise [1]) (27 février 1912), loi prohibant le travail de nuit de la femme dans l'industrie (11 juillet 1912), loi réformant les tribunaux industriels (23 juillet 1912), etc [2].

Toutes ces mesures s'inspirent d'une idée généreuse, puisqu'elles tendent à accorder plus de bien-être aux classes les plus humbles de la société. Ceci explique que socialistes et catholiques aient contribué également à leur promulgation. Ces réformes font le plus grand honneur à l'Institut de Réformes sociales — corporation d'élite, composée d'hommes distingués de tous les partis — qui les a préparées. Peut-être peut-on reprocher seulement à l'Institut et aux législateurs espagnols de s'inspirer trop volontiers de l'exemple de l'étranger, sans tenir un compte suffisant des conditions particulières de leur pays, et ainsi de faire œuvre plus théorique que pratique.

De fait, presque toutes ces réformes sont restées lettre morte. Il n'y a guère que la loi sur les accidents de travail qui soit observée régulièrement, parce que les ouvriers appelés à en bénéficier font tous leurs efforts pour obtenir la satisfaction à laquelle ils prétendent. Les autres réformes sociales se heurtent à des diffi-

1. Droit pour les employés de commerce de s'asseoir, autant que le permettent les besoins de leur service.

2. D'autres lois sont en discussion devant les Chambres ou en préparation dans les Instituts de Prévoyance et de Réformes sociales : projets sur le contrat de travail, sur les coopératives, sur les bureaux de placement, sur les accidents dans l'agriculture, sur les retraites ouvrières, sur le chômage forcé, sur les caisses maternelles, etc.

cultés quasi insurmontables : les sommes consacrées par l'État espagnol à leur application ne dépassent guère un million au budget annuel ; et il est à peu près impossible au corps des inspecteurs — d'ailleurs insuffisant — de remplir sa mission. Il leur faut lutter, en effet, à la fois contre le mauvais vouloir des patrons, adversaires instinctifs de toute innovation et contre la résistance des autorités locales, peu accessibles aux idées de progrès et dominées par le « caciquisme », enfin contre la méfiance des ouvriers, travaillés par l'esprit anarchiste et hostiles à toute action officielle et législative.

*
* *

Une autre remarque à faire est que cette législation sociale se préoccupe beaucoup plus des travailleurs de l'industrie que de ceux de l'agriculture. Le sort de ces derniers n'est pourtant pas le moins intéressant, et ils forment, en tout cas, la masse de beaucoup la plus nombreuse du prolétariat espagnol. Les seules mesures prises en leur faveur ces dernières années se bornent aux lois sur les syndicats agricoles et sur les caisses agricoles (*pósitos*).

La première de ces lois, plusieurs fois remaniée, a eu pour résultat la constitution d'un certain nombre de syndicats, ayant principalement en vue l'achat en commun des engrais chimiques et de matières premières nécessaires à l'agriculture ; quelques-uns de ces syndicats s'occupent aussi de la vente des produits. Quant aux coopératives de production, elles sont excessivement rares, et on peut en dire autant des coopératives de consommation, des sociétés de secours mutuel et

des mutualités contre la mortalité du bétail, en dépit des efforts qui ont été faits, ces dernières années, pour les développer en Espagne [1].

La loi sur les *pósitos* — qui, comme la loi sur les syndicats agricoles, ne remonte pas au delà de 1906 — a ressuscité de vieilles institutions espagnoles, qu'elle s'est efforcée de moderniser et d'adapter aux besoins de la vie économique actuelle, en transformant ces anciens magasins à blé en banques agricoles ou en caisses rurales. Cette loi a déjà donné des résultats assez satisfaisants. On peut seulement se demander si l'on réussira à éviter le retour des fautes et des abus du passé, en délogeant le « caciquisme » local de son repaire préféré [2].

Si l'État espagnol doit favoriser, de mille manières, l'initiative privée et l'esprit d'association, il faut reconnaître que sa tâche paraît singulièrement difficile dans un pays où les apôtres de la coopération ont tant de peine eux-mêmes à triompher de l'apathie et de la routine des cultivateurs en général.

Le développement des syndicats, l'organisation du crédit agricole ne suffiront pas, d'ailleurs, à résoudre la question agraire, dans les conditions si graves où elle se présente au sud des Pyrénées. Rarement, en effet, le cultivateur est propriétaire de la terre qu'il met en valeur et à laquelle il consacre tous ses soins. Tantôt, comme en Andalousie et en Estrémadure, le sol est partagé entre un petit nombre de propriétaires « absentéistes », tandis qu'il est cultivé par une masse considérable de paysans, qui n'ont pas d'autre capital

1. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 321 et suiv.
2. Voir *ibid*, pp. 328 et suiv.

que leurs bras, ni d'autre rétribution que leur misérable salaire. Ailleurs — par exemple en Galice, dans les Asturies, une partie de la province de Léon — la terre est morcelée à l'infini entre une multitude de pauvres laboureurs, qui pourraient s'en croire les maîtres, s'ils n'étaient tenus, en vertu de conventions, souvent fort anciennes et rarement écrites, de payer au propriétaire du domaine direct des redevances annuelles parfois très lourdes, alors que le produit brut de leurs misérables lopins de terre ne suffit même pas à leur existence et à celle de leur famille [1].

Ceci permet de comprendre aussi bien les crises périodiques provoquées par la famine — surtout dans les Provinces Méridionales, plus travaillées que les autres par le socialisme révolutionnaire — que le courant si inquiétant de l'émigration, qui enlève, nous l'avons vu, à l'Espagne les éléments les plus actifs et les plus productifs de sa population. Il ne saurait suffire, pour enrayer ce double danger, de décréter l'exécution de travaux publics, dont le seul effet doit être de permettre de vivre pendant quelque temps à une partie au moins de ces malheureux. Les mesures prohibitives, destinées à arrêter l'émigration, risquent également de ne pas atteindre leur but [2].

La loi sur « la colonisation intérieure » du 30 août 1907, inspirée de tentatives analogues faites sous Charles III, semble elle-même bien peu de chose en face d'un problème aussi grave que celui des *latifundia* du Midi de l'Espagne [3]. Beaucoup d'esprits,

1. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 135 et suiv.
2. Voir *ibid.*, pp. 357 et suiv.
3. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 365 et suiv. Il est question aujourd'hui de compléter cette loi par de nouvelles

appartenant à tous les partis, estiment que pour mettre fin à l'indifférence et à la nonchalance des grands propriétaires, il faudrait aller jusqu'à l'expropriation et à la confiscation de leurs terres. Mais une telle mesure constituerait, à elle seule, une véritable révolution : aussi n'est-elle pas près d'aboutir. On peut en dire autant du rachat des *foros*, destiné à mettre fin au morcellement des terres dans le Nord-Ouest.

Avant de s'engager dans une politique aussi radicale, les pouvoirs publics devraient, d'ailleurs, procéder à l'achèvement du cadastre parcellaire, qui permettra seul une étude complète et exacte de la question agraire, en même temps qu'il assurera une plus juste répartition de l'impôt foncier et facilitera le développement du crédit territorial.

Cette remarque faite, on doit bien reconnaître la nécessité de mesures coercitives de la part de l'État pour libérer la terre des charges féodales, qui la grèvent encore — non seulement dans le Midi de l'Espagne et en Galice, mais aussi dans une grande partie des deux Castilles, en Catalogne, etc. Dans les cas où il semblerait excessif et injuste de recourir à l'expropriation forcée des propriétaires — lorsque, par exemple, la terre est déjà mise en culture — les pouvoirs publics n'en devraient pas moins intervenir, pour sauver le fermier de la situation déplorable dans laquelle il se trouve lui-même.

Mais, encore une fois, si, pour rallier l'opinion à un programme de réformes aussi avancées, il importe

mesures ayant en vue le peuplement des campagnes. On y installerait à demeure des familles pauvres, auxquelles on attribuerait, par voie de tirage au sort, la jouissance de lots de terre prélevés sur les biens communaux.

de faire au préalable l'éducation du public, on ne voit pas bien comment l'État prétendrait triompher de l'égoïsme des riches et de l'ignorance des pauvres, s'il ne leur donne l'exemple en se réformant lui-même, en mettant un terme aux mœurs déplorables, qui dominent encore aujourd'hui la vie politique et sociale de l'Espagne et constituent l'obstacle le plus grave au relèvement de ce pays.

LIVRE IV

L'EXPANSION ESPAGNOLE AU DEHORS

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ESPAGNE ET LA QUESTION MAROCAINE

I. La politique extérieure de l'Espagne, dans le passé, n'a jamais obéi à une direction constante ni bien déterminée. Dès le commencement de la décadence, la Péninsule est le champ clos où se heurtent la France et l'Angleterre, puis l'Angleterre et l'Allemagne. — II. Le mariage du roi et le traité de 1904 mettent fin à l'isolement de l'Espagne. La conférence d'Algésiras et les accords « méditerranéens » de 1907. — III. Les discussions en Espagne au sujet de la direction à donner à la politique étrangère de ce pays. La question de Gibraltar et les projets d'Union ibérique. — IV. La question marocaine. Les prétendus droits historiques et la politique du *statu quo*. Les conservateurs voient dans cette question « le problème de la défense nationale ». Les accords de 1902 et de 1904 : divergences entre conservateurs et libéraux à leur sujet. — V. Les difficultés avec la France. L'expédition du Rif de 1909. Le traité hispano-marocain du 27 décembre 1910. Le voyage

d'Alphonse XIII à Melilla. La campagne des journaux contre la France. L'occupation de Larache et d'El-Ksar. L'idée d'une conversation avec Berlin. Les négociations franco-espagnoles et la convention de Madrid du 25 novembre 1912. — VI. Les perspectives espagnoles au Maroc. La question des alliances.

I

Il ne semble pas que la politique extérieure de l'Espagne, dans les temps modernes, ait jamais obéi à une direction constante ni bien déterminée. Angel Ganivet, qui appartenait au corps diplomatique, a pu la comparer à la « rose des vents » : « La politique de la Castille, écrit-il, était africaine ou méridionale, parce que la prise de Grenade, qui mit fin à la *Reconquista*, ne pouvait être le dernier coup porté contre les Mores : il était logique que la riposte répondît à l'attaque et qu'elle se poursuivît jusque sur le territoire de nos envahisseurs. La politique de l'Aragon était méditerranéenne ou orientale, et comme l'union de la Castille et de l'Aragon se fit sur la base de l'égalité, en constituant, plutôt qu'une union, une véritable société de secours mutuels, de même que l'Aragon aida la Castille dans la conquête de Grenade, la Castille devait aider l'Aragon dans ses entreprises en Italie... A la même époque, on décida d'écouter les projets de Colomb, et ce fut le commencement de notre politique occidentale ou américaine. Nous suivions, par suite, trois points cardinaux : le Sud, l'Est et l'Ouest. Il ne nous manquait plus que le Nord, mais l'annexion des Pays-Bas ne tarda pas à compléter opportunément cette lacune. Alors, la combinaison de politiques si différentes donna lieu à d'autres politiques intermédiaires, et il n'y eut pas en Europe de nation

avec laquelle nous n'eûmes à faire, sous l'un ou l'autre prétexte, par la diplomatie ou par la guerre... »

Et Ganivet ajoute : « Nous avons eu, après des périodes sans unité de caractère, une période hispano-romaine, une période hispano-wisigothe et une période hispano-arabe, puis vinrent une période hispano-européenne et une autre hispano-coloniale, qui furent exclusivement des politiques d'expansion. Mais nous n'avons jamais eu de période vraiment espagnole, où notre esprit national, déjà formé, aurait porté ses fruits sur notre propre territoire [1]... »

La politique africaine, la politique italienne et même la politique de colonisation dans le Nouveau-Monde pouvaient, sans doute, se défendre. Mais on n'en saurait dire autant de l'action espagnole au centre du Continent, qui fut — comme le dit très bien Ganivet — un « énorme contresens politique », que peuvent seules excuser les idées dominant alors en matière de droit public et de gouvernement.

Si la politique de la Maison d'Autriche fut profondément maladroite dans ses procédés et désastreuse dans ses résultats, la politique des Bourbons ne fut guère meilleure, au moins dans les premiers temps. Elle obéissait toujours à cette erreur, que la grandeur nationale doit venir du dehors et qu'un pays tire principalement sa force de l'extension de son territoire. C'est parce qu'il voulait effacer le traité d'Utrecht, que Philippe V précipita l'Espagne dans de nouvelles guerres, en dépit des conseils de son ministre, l'Italien Alberoni [2].

1. *Idearium Español*, p. 91.
2. Voir Émile Bourgeois, *La Diplomatie secrète au dix-huitième siècle*, t. II, *Le Secret des Farnèse : Philippe V et la politique d'Alberoni* (Colin, 1911).

Le règne de Charles III put faire augurer un heureux changement à cet égard ; ce souverain fut le premier, nous l'avons vu, à comprendre que le plus urgent était de restaurer les forces du pays, avant de l'exposer à de nouvelles aventures. Malheureusement il ne put pas dominer complètement les événements ; ses hésitations, ses atermoiements continuels le perdirent. Les guerres qu'il soutint — parfois à son corps défendant — ne furent pas glorieuses, en général, bien que les résultats n'en aient pas été trop défavorables à la Couronne [1]. Mais, après Charles III, l'Espagne entra dans une longue période de troubles intérieurs, qui ne lui laissèrent ni la force nécessaire pour satisfaire ses aspirations au dehors, ni même le loisir pour réfléchir sur ses véritables intérêts.

Elle n'était plus, d'ailleurs, la maîtresse de ses destinées. Au cours des temps, de grandes nations s'étaient constituées en Europe, qui cherchaient à l'entraîner, bon gré mal gré, dans leur orbite.

*
* *

On peut dire que pendant plus de deux siècles, la Péninsule fut le champ clos où se rencontrèrent et se heurtèrent les diplomates et les armées de France et d'Angleterre.

Dès que la puissance impériale ne constitua plus une menace pour ces deux États et qu'aux rêves de domination universelle de Charles-Quint et de Philippe II eut succédé, presque sans transition, la décadence continue de la monarchie espagnole, ce fut à qui des

1. Voir François Rousseau, *Règne de Charles III d'Espagne* (1759-1788), 2 vol., 1907.

gouvernements de Paris et de Londres l'emporterait dans les conseils de Sa Majesté catholique. Louis XIV guerroya de longues années pour faire monter son petit-fils sur le trône de Castille, et le Pacte de Famille, renouvelé à diverses reprises, consolida de l'autre côté des Pyrénées la prépondérance française, pendant tout le dix-huitième siècle.

A son tour, Napoléon établit un de ses frères à Madrid et cette atteinte à leur indépendance souleva contre nos troupes les Espagnols, que n'avaient pas suffi à émouvoir la perte de leur flotte ni le soulèvement de leurs colonies. Ce furent même les principaux artisans de leur déconfiture maritime et coloniale, les Anglais, qu'ils appelèrent à leur secours contre l'envahisseur. Ceci n'empêcha pas, d'ailleurs, l'Espagne, au Congrès de Vienne — par la faute de ses représentants — d'être traitée aussi mal que si elle avait été définitivement vaincue.

Pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle, particulièrement de 1834 à 1848, Français et Anglais continuèrent à intriguer et à se combattre sourdement à Madrid, à la faveur des révolutions et des contre-révolutions incessantes.

A deux reprises, les deux partenaires esquissèrent un rapprochement, une entente, où entra aussi l'Espagne : ce fut, d'abord, la quadruple alliance de Londres, du 22 avril 1834 (avec le Portugal), puis, l'alliance franco-anglaise de 1854 contre la Russie, qui eurent leur répercussion dans la Péninsule. Le traité de 1834, en particulier, permit aux gouvernements de Madrid et de Lisbonne de venir à bout des carlistes et des miquelistes, mais l'amitié des grandes puissances leur coûta plus cher en définitive que s'ils étaient restés isolés. Sous O'Donnell, les Espagnols

suivirent les Français en Cochinchine en 1862, l'année suivante les Français et les Anglais au Mexique, sans retirer — on doit le reconnaître — un grand profit de ces expéditions lointaines.

En résumé, on peut affirmer, avec M. Gabriel Maura y Gamazo, que, depuis Trafalgar (1805) jusqu'au gouvernement personnel d'Alphonse XIII, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, l'Espagne n'a pas eu, à proprement parler, de politique extérieure [1].

Dans la lutte engagée entre les cabinets de Paris et de Londres au sud des Pyrénées, on ne saurait, au reste, méconnaître que les considérations économiques aient tenu une place importante. Les guerres soutenues par Louis XIV, dans le déclin de son règne, malgré l'épuisement de son peuple et la lassitude générale, ne répondaient pas à la futile satisfaction d'asseoir un Bourbon sur le trône de Charles Ier : le vieux roi songeait surtout, en aidant au relèvement de l'Espagne, à s'en faire une alliée utile et à profiter de son trafic avec ses riches possessions d'outre-mer [2]. L'Angleterre n'a pas

1. *Die Lage der auswärligen spanischen Politik*, dans la *Deutsche Revue* (juin et juillet 1907).

2. L'idée d'une entente économique étroite entre la France et l'Espagne fut l'espoir secret de Louis XIV dans l'affaire de la succession d'Espagne, et, de 1704 à 1706, il chercha à la réaliser. A la paix d'Utrecht, cette entente avait été le sujet des craintes les plus grandes des Anglais et des Hollandais ; et ils stipulèrent, pour la rendre impossible, que rien ne serait changé dans les habitudes commerciales et les privilèges existant sous Charles II. Pendant le dix-huitième siècle, la même idée fut souvent caressée par les ministres français, mais la défiance espagnole ne permit jamais de la réaliser. Il en est encore question en 1772, et de Vergennes et Floridablanca entamèrent à ce sujet des pourparlers, qui restèrent d'ailleurs sans résultat. (Voir sur ce dernier point A. Girard, *Une négociation commerciale entre la France et l'Espagne en 1782* dans la *Revue historique*, de novembre-décembre 1912.)

eu d'autre politique, lorsqu'elle chercha à accaparer le commerce des « Indes Occidentales », longtemps avant de favoriser l'émancipation de ces colonies. Napoléon Ier ne pouvait non plus supporter de voir le Cabinet de Londres, maître déjà du Portugal depuis le traité de Methuen, établir son protectorat dans le reste de la Péninsule. Bailen ne fut pas seulement le signal précurseur de la chute de l'Aigle, il marqua aussi la fin de la prépondérance française outre-monts. En 1788, plus de 50 p. 100 des échanges de la Péninsule se faisaient avec nous. A partir de 1808, notre total d'affaires suit une marche descendante jusqu'en 1832. A cette date, l'Angleterre prend décidément notre place. Nous réussissons pourtant à reconquérir le premier rang en 1863 [1] : Napoléon III a épousé une Espagnole et nos ingénieurs construisent les voies ferrées de la Péninsule avec des capitaux français. Mais cette nouvelle phase de notre influence est courte.

1. En 1863, les importations de France en Espagne s'élèvent à 190 millions de pesetas, et les exportations d'Espagne en France à 65 millions de pesetas ; c'est-à-dire, près du tiers du commerce extérieur total de la Péninsule. La même année, les importations anglaises en Espagne étaient de 132 millions de piécettes et les envois de l'Espagne au Royaume-Uni de 100.500.000. Pour les échanges avec l'Allemagne, ils se décomposaient ainsi :

	Importations en Espagne	Exportations d'Espagne
Brême..... ....reaux	56.324	1.345.512
Hambourg..	5.042.100	19.735.135
Lubeck...	89.000	
Prusse.....	751.231	23.189.386
Totaux.....réaux	5.938.655	44.270.023
	Ou environ 1.500.000 pesetas	ou 11.070.000 pesetas

(Cf. à ce sujet Gaston Routier, *L'Industrie et le Commerce de l'Espagne*, Paris, 1901.)

La déclaration de guerre de juillet 1870 répond à la tentative de la Prusse d'installer à Madrid un prince hostile à nos intérêts. Au lendemain de nos désastres, un nouveau rival fait son apparition au sud des Pyrénées, l'Allemagne ; et, tandis que notre pays blessé se tient à l'écart, la Péninsule devient un des innombrables théâtres, où l'on peut étudier la rivalité grandissante du léopard anglais et de l'aigle germanique : duel économique, où les Allemands ont pris d'importants avantages [1], et duel politique, qui s'est terminé par un double succès britannique, à Algésiras d'abord, puis dans l'église de San-Jeronimo, le jour du mariage d'Alphonse XIII avec la princesse Victoria (31 mai 1906).

II

La conférence marocaine marque une date importante dans l'histoire extérieure de l'Espagne : c'est la

1. La décadence de notre commerce au sud des Pyrénées, depuis quarante ans, ne s'explique pas seulement par l'activité et les qualités particulières de nos rivaux, non plus que par l'instabilité de nos relations douanières avec l'Espagne (Voir *supra*, pp. 280 et suiv). Il faut bien reconnaître aussi que nous supportons, dans ce pays, les conséquences économiques de nos défaites sur les champs de bataille.

L'Allemagne, avec une habileté incontestable, a mis son prestige militaire au service de ses intérêts commerciaux. En vingt ans, de 1892 à 1911, tandis que les importations françaises dans la Péninsule tombaient de 231 à 164 millions de pesetas, que l'Angleterre elle-même défendait avec peine ses positions (194 millions d'importations en 1892, 168 millions en 1911), les commerçants d'outre-Rhin augmentaient le chiffre de leurs envois de 23 à 126 millions. (Voir *supra*, p. 284.)

En 1875, il y avait dans la Péninsule huit à dix voyageurs de commerce allemands : on les compte par centaines aujourd'hui.

(Voir pour plus de détails mon article de la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 décembre 1907.)

fin de la période d'isolement, où a vécu si longtemps ce pays; c'est sa rentrée, après ses défaites coloniales, dans le cercle des grandes puissances.

Cet isolement n'a pas été pour nos voisins du Sud, comme il le fut pour les Anglais — jusqu'à ces dernières années — un système raisonné de politique, dicté par la géographie et justifié par les circonstances. Il trouve surtout son explication, nous l'avons vu, dans des considérations historiques : les guerres désastreuses du passé, la série d'aventures où l'Espagne s'est trouvée mêlée, un peu à son corps défendant, le Pacte de Famille, qu'on rendit responsable, à tort ou à raison, de la ruine des escadres et de la perte des colonies, les luttes mi-religieuses et mi-nationales contre les armées napoléoniennes, non moins que les exactions commises sur leur passage par les troupes alliées de Wellington, le peu d'utilité que le Cabinet de Madrid a retiré de ses alliances avec l'Angleterre et la France, en 1834 et sous O'Donnell, tous ces faits dont le souvenir très vif obsède encore le cerveau de l'Espagnol ont accru sa méfiance instinctive de l'étranger : son insouciance semi-orientale, l'intérêt médiocre qu'il porte à ce qui se passe au delà de ses frontières ou à ce qui ne concerne pas le présent y ont trouvé une justification, ou tout au moins une excuse, et il y a puisé une force d'inertie nouvelle, pour ne pas céder aux sollicitations du dehors, pour se refuser à entrer dans toute alliance, à signer tout accord, dont il s'effraie à l'avance, parce qu'il n'en voit pas la portée.

Les invites, pourtant, n'ont pas manqué, surtout de la part de l'Allemagne. Canovas del Castillo se montra même assez disposé à les écouter. Son pays sortait à peine d'une période de révolutions et de luttes

fratricides ; la guerre carliste n'était pas terminée, et les républicains recommençaient à s'agiter en divers points du royaume. Canovas chercha un appui pour la jeune monarchie espagnole dans un rapprochement avec les cours de l'Europe centrale : c'est dans ce but qu'il décida Alphonse XII à épouser, en secondes noces, l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche. Les troubles, qui inquiétaient son gouvernement à l'intérieur, lui firent précipiter le voyage du jeune roi à Vienne et à Berlin (septembre 1883). On sait quel accueil particulièrement empressé l'attendait dans cette dernière ville, où l'empereur lui conféra le grade de colonel-propriétaire d'un régiment de uhlans. Les sifflets que valut au monarque espagnol cette distinction à son passage à Paris, la visite que s'empressa de lui rendre le Kronprinz Frédéric, le mois suivant, à Madrid, étaient autant de faits de nature à hâter le rapprochement des deux cours et des deux pays. Jamais, sans doute, nos voisins ne furent si près de sortir de leur isolement séculaire et d'accéder à la Triplice [1]... Il fallut l'incident des Carolines, quelques mois plus tard, pour briser cet élan et empêcher cette alliance.

Dans la guerre qu'accepta bravement mais incon-

1. On lit dans les *Mémoires* du prince de Hohenlohe (II,344), à la date du 29 octobre 1883 : « A 5 heures et demie, j'étais près de l'Empereur (Guillaume Ier). Il me parla à bâtons rompus de Hambourg, fit l'éloge du roi d'Espagne, dont le télégramme, publié par les journaux, où il était dit que l'insulte à (Paris) visait particulièrement l'Allemagne, lui semblait réussi (*gelungen*). Le roi d'Espagne lui avait déclaré qu'il marcherait avec l'Allemagne, au cas où la France serait en guerre avec nous, à quoi l'Empereur aurait répondu, qu'il était encore jeune et bouillant et qu'il devait réfléchir mûrement. Nous nous contenterions d'une simple neutralité bienveillante. »

sidérément l'Espagne avec les États-Unis, dans un moment d'honneur froissé et d'exaltation patriotique, elle fut la victime de ses passions chevaleresques, autant que de son isolement. Après les désastres de Cavite et de Santiago de Cuba, Anglais et Allemands, dans leur empressement à accaparer les bonnes grâces du vainqueur, se disputèrent à Washington le triste honneur d'avoir été les premiers à proclamer le principe de non-intervention. A la signature de la paix — où la France profita de ses bonnes relations avec chacun des belligérants pour offrir sa médiation désintéressée — le vautour germanique, sans égard pour le courage malheureux, se jeta sur les dépouilles coloniales respectées ou négligées par les Yankees : les Mariannes (moins l'île de Guam), les Palaos et les Carolines, que le cabinet de Madrid, dans un moment de détresse morale et de grande gêne financière, consentit à céder pour un vingtaine de millions...

Ces divers événements n'étaient guère de nature à encourager nos voisins dans une politique d'expansion et d'intimité avec une grande puissance. On sut gré à notre pays des bons offices qu'il avait prêtés, mais l'idée d'un rapprochement avec la Duplice franco-russe ne rencontra, de l'autre côté des Pyrénées, que bien peu de partisans. Plus que jamais, la vieille Espagne se replia sur elle-même et parut n'avoir d'autre souci que de panser ses blessures.

Nombre d'esprits estimaient, cependant, que, malgré les mauvais souvenirs laissés dans la Péninsule par les anciens « Pactes de famille », les liens entre dynasties ont leur utilité pour les États. Peut-être, disait-on, si l'Espagne avait été à même de faire appel, en 1898, aux Cours de Berlin ou de Londres, au lieu de la maison des Habsbourg, impuissante et lointaine, les États-

Unis se seraient-ils montrés moins agressifs avant la guerre, moins exigeants, le dernier coup de canon tiré.

Que l'on considère, d'ailleurs, sur une carte la situation de l'Espagne, à l'extrémité de l'Europe et à proximité de l'Afrique, contiguë au Portugal et sur la route des deux Amériques, à cheval sur deux mers avec une longue étendue de côtes que la nature a merveilleusement ménagées, avec des rades profondes et à l'abri des vents, où peuvent aisément évoluer de nombreuses escadres — sans parler des Baléares et de ses possessions de la côte marocaine, de Fernando-Po et des Canaries, qui sont autant de points stratégiques de premier ordre — et l'on comprendra que cette situation ne lui permet pas plus de se désintéresser des problèmes de la Méditerranée et de l'Atlantique que d'espérer garder, en cas de conflit international, — le voulût-elle ou non — sa neutralité[1].

*
* *

Il faut, cependant, attendre la majorité d'Alphonse XIII (17 mai 1902), pour voir l'Espagne se rendre à ces raisons. Dès ses premiers actes, le jeune souverain manifesta clairement le désir de relever la prestige de son pays au dehors. L'affaire marocaine, déjà engagée, allait lui en fournir l'occasion.

1. Voir notamment les discours de M. de Labra au Sénat de Madrid (séances du 17 juillet 1901, 2 et 3 décembre 1903). Ce sont les mêmes arguments que l'on retrouve dans la bouche de M. Maura, président du conseil, à la séance du Congrès, du 27 novembre 1907, où furent votés les crédits destinés à la réorganisation de la marine (Cf. notre article paru dans les *Annales des sciences politiques*, mars1908, pp. 145 et suiv.).

Si les négociations entamées, dès 1902, à ce sujet, entre les Cabinets de Paris et de Madrid n'eurent pas de suite, la raison en est que Silvela craignit, au dernier moment, de passer outre au mécontentement de l'Angleterre. C'est ce qui décida la France à négocier avec le Foreign Office, avant de rien conclure avec l'Espagne. L'article 8 du traité du 8 avril 1904 mentionnait, comme on sait, les « intérêts spéciaux » de l'Espagne, qui dérivent de sa position géographique et de ses possessions sur la côte marocaine de la Méditerranée. C'était, de la part du gouvernement d'Édouard VII, une double habileté : en neutralisant, de cette manière, les prétentions de la France au Maroc, il assurait la suprématie de Gibraltar dans la Méditerranée occidentale, et il se conciliait, du même coup, les bonnes grâces de Madrid.

Cet article et ce traité venaient en leur temps. Un duel très serré se poursuivait à la Cour d'Espagne entre Londres et Berlin. L'Allemagne, de nouveau, multipliait ses avances. Dans les premiers mois de la même année 1904, le Kaiser avait jeté l'ancre à Vigo, où Alphonse XIII était accouru le rejoindre. Rien n'a transpiré de cette mystérieuse entrevue. Il y fut, sans doute, question du Maroc. Peut-être y parla-t-on aussi de projets plus riants et qui convenaient mieux à l'âge du monarque espagnol. L'Angleterre redoubla de vigilance et délégua à Madrid un de ses plus habiles diplomates, Sir Arthur Nicholson, afin d'y contrecarrer les intrigues allemandes.

On remarqua beaucoup, en Espagne et ailleurs, que les premières visites officielles faites par le roi à l'étranger furent pour Paris et Londres. Le voyage à Berlin n'eut lieu que l'année suivante. Entre temps, on apprit le prochain mariage d'Alphonse XIII avec une

princesse anglaise. Cet événement peut être considéré comme un succès personnel pour Edouard VII. Deux mois à peine avant la publication des fiançailles, *la Correspondencia de España*, qui passe d'ordinaire pour avoir des attaches officieuses, écrivait ceci[1] : « Entre l'Allemagne, qui ne nous doit rien, et l'Angleterre qui nous doit beaucoup, entre celle-ci qui prêta son aide aux États-Unis et celle-là qui offrit à temps, bien que sans succès, sa médiation généreuse, entre la nation (l'Angleterre) qui convoite la domination absolue de l'Atlantique et de la Méditerranée, en nous *refroidissant* journellement par des notes comminatoires qui nous défendent de fortifier les alentours de Gibraltar et les côtes de Galice et le peuple (le peuple allemand) qui n'a de grands intérêts, ni dans la Méditerranée, ni dans l'Atlantique, ni au Maroc, et surtout entre celui qui n'appuie pas son pied sur notre sol et celui qui y fait flotter sa bannière, on pourrait engager une discussion, avec la certitude que l'Allemagne en sortirait triomphante, de par la volonté nationale ; car, heureusement, presque tous les Espagnols ont une parfaite conscience politique et n'ignorent point quelle est la véritable force, quelles sont les vraies intentions de chacune des deux puissances. »

Cet article reflétait encore, lorsqu'il parut, les sentiments de la grande majorité des habitants de la Péninsule. Sans passer au crible de la vérité historique les affirmations de la *Correspondencia*, il est incontestable que les Anglais ont été englobés au sud des Pyrénées dans le même sentiment de haine qui se manifesta longtemps après le néfaste traité de Paris à l'égard des « Yankees » en particulier, et des Anglo-

1. Numéro du 10 mars 1905.

Saxons, en général. La vraie réconciliation de l'Espagne avec les États-Unis date seulement du traité de commerce conclu entre ces deux puissances, en juillet 1906. Ce n'est que depuis Algésiras qu'Albion est rentrée en cour à Madrid. Pour faire monter sur le trône des souverains Très Catholiques une princesse née anglaise et protestante, il fallut qu'Édouard VII, comme chef de l'anglicanisme, usât de son autorité sur certains de ses sujets, qui s'opposaient à la conversion de la future reine. Alphonse XIII, de son côté, dut triompher, dans son entourage, d'une véritable coalition, à la tête de laquelle se trouvait, paraît-il, la reine-mère et qui comprenait, avec les ultramontains, les partisans de l'alliance allemande. Il y avait longtemps, en effet, que l'incident des Carolines était oublié et l'on était même arrivé, au sud des Pyrénées, à considérer l'abandon de ces îles comme plutôt favorable à l'Espagne.

En se prononçant pour une nièce du roi Édouard, le jeune souverain a suivi l'inspiration de son cœur, mais il a souscrit très nettement à la signification politique de ce mariage d'inclination.

A la conférence marocaine, les délégués germaniques froissèrent la susceptibilité castillane, en même temps que la publication maladroite de diverses statistiques commerciales éveillait, chez certains Espagnols, le désir légitime de reprendre à l'Allemagne la troisième place dans le commerce chérifien, où cette puissance s'est installée depuis quelques années. Le duc d'Almodovar, M. Moret et le roi lui-même résistèrent, à diverses reprises, à l'énergique pression de Berlin, et luttèrent, avec une égale vigueur, contre les personnalités qui, comme M. Villanueva dans la presse et de M. de Ojeda dans la diplomatie, se montraient

hostiles à l'accord avec les puissances occidentales[1]

L'acte d'Algésiras, qui consacra certains droits de l'Espagne au Maroc, — qui jusque-là n'avaient jamais reçu aucune sanction internationale — et qui donna une forme concrète à ses rêves d'expansion africaine, fut accueilli dans les milieux politiques madrilènes avec une vive satisfaction et on s'en montra reconnaissant davantage peut-être à l'Angleterre qu'à notre pays. N'est-ce pas le Cabinet de Londres qui, en 1814, s'était opposé, au Congrès de Vienne, à ce que l'Espagne fût admise à siéger à côté des grandes puissances, et qui, en 1860, empêcha qu'elle tirât aucun bénéfice des victoires de O'Donnell au Maroc ?

La grâce et la beauté souriante de la jeune reine achevèrent l'œuvre de la diplomatie britannique et rendirent plus sensible cette transformation des sentiments du peuple espagnol vis-à-vis d'Albion. L'éventualité d'une alliance avec l'Angleterre se fit jour dans les esprits et le président du conseil libéral, M. Moret, dans une séance mémorable à la Chambre, le 17 mars 1906, s'en montra le partisan résolu. L'arrivée des conservateurs au pouvoir ne changea rien à la nouvelle direction politique. M. Maura, qui avait déjà présidé au rapprochement avec la France et l'Angleterre, en 1904, assista au printemps de 1907 à l'entrevue de Carthagène (10 avril), d'où sont sortis les accords « méditerranéens » (16 mai).

Ces conventions — qui, lorsqu'elles furent rendues publiques, donnèrent lieu à tant de commentaires et qu'on est loin, sans doute, de connaître dans toutes leurs clauses — pouvaient trouver leur explication, du

1. Voir André Tardieu, *La Conférence d'Algésiras* (Alcan, 1907), notamment, pp. 60, 145, 156, 189, 206, 254 et 444.

côté espagnol, dans les ambitions allemandes qui se faisaient jour, à cette époque, tant aux Canaries qu'à Fernando-Po, et qui provoquèrent un instant l'inquiétude de nos voisins [1].

Les accords méditerranéens ne constituent, à vrai dire, que des « actes de conservation »; mais ils n'en ont pas moins une portée considérable par l'amplitude d'interprétation qu'ils comportent, et notamment par la stipulation, que les puissances contractantes se concerteront pour sauvegarder le *statu quo* de leurs territoires et possessions respectifs, riverains de la Méditerranée et de l'Atlantique, au cas où une circonstance quelconque viendrait à le troubler, au cas, où, selon la jolie expression du *Daily Telegraph*, l'entente aurait à se manifester « sous une forme active... ».

III

L'attitude de l'Espagne à Algésiras et surtout la publication des accords méditerranéens provoquèrent de violents accès de colère de la presse officieuse d'outre-Rhin. C'est pour y répondre que le fils du président du conseil espagnol à cette époque, M. Gabriel Maura, publia l'article de la *Deutsche Revue* (juin-juillet 1907), auquel nous avons déjà fait allusion et où il s'efforçait de justifier la politique de son pays.

Depuis la perte de ses colonies du Nouveau Monde — où elle ne renonce pourtant pas à jouer un certain rôle dans l'avenir [2], — l'Espagne, selon M. G. Maura,

1. Voir notre article de *la Revue politique et parlementaire* du 10 décembre 1907.
2. Voir *infra*, pp. 457 et suiv.

en concentrant son attention sur la Méditerranée occidentale, devait être naturellement amenée à s'entendre avec l'Angleterre et la France. Au contraire, « en politique, écrit M. Maura, l'Espagne et l'Allemagne n'ont aucun intérêt solidaire, non pas parce que leurs intérêts sont opposés, mais parce qu'ils ne sont pas de même nature ». Les Allemands n'auraient raison de se plaindre, que si l'entente des puissances occidentales avait un caractère agressif, ce qui n'est pas le cas : ces puissances ont donné souvent, ces dernières années, des preuves « de leur patience et de leur esprit pacifique ».

Dès 1906, tous les « hommes d'État sérieux » dans la Péninsule, comme l'écrivait M. A. Tardieu, étaient d'accord avec le roi pour penser « que la Triple Entente franco-anglo-espagnole n'est pas seulement pour l'Espagne la garantie de ses intérêts marocains, mais encore, et à un égal degré, la meilleure sauvegarde de sa sécurité européenne [1] ».

Il s'en fallait cependant que l'opinion chez nos voisins sud-pyrénéens fût unanime à cet égard. Nombre d'esprits chimériques gardaient dans leur for intérieur et continuent à nourrir encore aujourd'hui l'espoir de la reprise de Gibraltar et aussi celui de la constitution d'une Union ibérique. Eu égard à ces deux points, l'entente avec l'Angleterre, sur les bases que nous avons dites, constitue nécessairement, aux yeux de ces utopistes, le principal obstacle à leurs ambitions.

Enfin, parmi ceux qui mettaient au premier rang des préoccupations nationales l'expansion espagnole au Maroc, il y en avait beaucoup qui se montraient foncièrement hostiles à la politique adoptée sur cette

1. A. Tardieu, *op. cit.*, p. 255.

question par leur gouvernement, sous la pression des circonstances.

*
* *

Pour ce qui est de Gibraltar, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'a écrit sur ce sujet M. René Pinon : « La stricte justice internationale exigerait sans doute que l'Espagne rentrât en possession de ce roc qui fait partie de son sol et où elle a, au cours des siècles, fortement marqué son empreinte; mais, si un jour doit venir où l'Angleterre perdra tout ensemble la royauté des mers et la possession de Gibraltar, ce temps ne semble pas encore proche. C'est, pour le moment, un fait, que la Grande-Bretagne, maîtresse de Gibraltar, malgré l'amoindrissement de la valeur militaire de la forteresse, la France, grande puissance méditerranéenne et africaine, l'Espagne, riveraine du détroit, ont, autour de Gibraltar, des intérêts opposés, mais non pas inconciliables. En un curieux article, le *Spectator*, reprenant un thème qu'il avait déjà développé, cherchait, naguère, les moyens les plus propres à rassurer les intérêts anglais et à donner satisfaction, au Maroc, aux exigences de la politique française, et il suggérait de constituer l'Espagne gardienne de la neutralité du détroit. Gibraltar ne ferme plus et ne fermera jamais les portes de la Méditerranée... [1] »

1. R. Pinon, *L'Empire de la Méditerranée*, 3e édit., 1912, p. 408. Dans un livre déjà ancien, *Las llaves del estrecho* (Madrid, 1881), M. José Navarrete a montré que Gibraltar n'est pas imprenable du côté de la terre, où une montagne élevée, la Sierra Carbonera, se dresse à six mille mètres seulement de la place, tandis que de l'autre côté du détroit, émerge, comme une menace, du sein de la mer, Ceuta, le Gibraltar espagnol.

Ceci permet de comprendre tout l'intérêt que l'Angleterre n'a cessé de porter aux affaires marocaines et la part qu'elle a prise dans le règlement de cette grosse question.

Quant à l'Espagne, elle peut se consoler de voir flotter sur Gibraltar le drapeau britannique : « Gibraltar — déclare Angel Ganivet — Gibraltar est une force pour l'Angleterre, tant que l'Espagne sera faible ; mais si l'Espagne était forte, Gibraltar ne serait plus qu'un appui peu solide et perdrait sa raison d'être ». L'Espagne, suivant Ganivet, est, après l'Italie, la nation la plus intéressée à ce que subsiste, pendant longtemps encore, la suprématie navale de l'Angleterre, et cela pour deux raisons : la première est que cette hégémonie semble moins dangereuse entre les mains de cette puissance qu'elle le serait entre celles de toute autre nation, parce que l'Angleterre n'a aucune connexion immédiate avec le continent, ni même avec le littoral méditerranéen ; la seconde raison, c'est que l'Angleterre se trouve aujourd'hui dans la plénitude de sa puissance d'expansion et qu'elle doit elle-même se tenir sur la défensive. L'avantage qu'assure à l'Espagne cette suprématie maritime britannique ne pourrait être substituée que par la neutralisation de la Méditerranée ou par un équilibre des forces navales équivalant à une neutralisation : deux solutions également théoriques et naturellement irréalisables [1].

*
* *

C'est Ganivet aussi qui me paraît avoir jugé le plus sensément les fameux projets d'Union ibérique.

1. *Idearium Español*, p. 108.

La première condition — et même la condition suffisante de cette union, selon Ganivet — serait d'obtenir le consentement des deux pays intéressés, l'Espagne et le Portugal. C'est une « affaire de famille », à laquelle il serait dangereux de mêler des tiers : l'exemple de l'unité italienne le prouve surabondamment.

Mais ce n'est pas, non plus, une question purement espagnole. « J'ai été souvent attristé — écrit Ganivet — en voyant sur la carte notre Péninsule divisée en deux couleurs; ma tristesse a augmenté, en remarquant que cette séparation était faite de haut en bas, coupant fleuves et montagnes et formant ainsi deux nations incomplètes. Il aurait été sans doute plus logique que la division se fût faite transversalement, avec un royaume d'Espagne au nord et un royaume d'Andalousie, mi-africain et mi-européen au sud. Mais j'ai vu depuis tant d'unions incomplètes, que j'ai changé ma façon de penser; si nous devions être unis comme l'Angleterre et l'Irlande, comme la Suède et la Norvège[1], comme l'Autriche et la Hongrie, mieux vaut encore que nous restions séparés, si au moins cette séparation permet d'espérer entre les deux pays l'éclosion de sentiments fraternels, incompatibles avec un régime unitaire créé par la force... »

L'union, dans ces conditions, ne saurait naître que de l'amour partagé. Et ce n'est malheureusement pas le cas pour l'Espagne et le Portugal à l'heure actuelle.

Il est plus facile, d'ailleurs, d'unir un grand nombre d'États que deux seulement : « la constitution de l'unité allemande — remarque encore Ganivet — semble un jeu d'enfants, en regard du problème de l'unité ibérique ; car, lorsqu'on parle de réunir deux pays,

1. Ceci était écrit en 1896.

cette union apparaît nécessairement au plus faible d'entre eux comme une humiliation ou comme un joug imposé par l'autre. »

Certains politiques, au sud des Pyrénées, ont songé parfois, pour résoudre cette difficulté, à morceler la nation espagnole, à ressusciter les anciennes régions, et à fonder l'Unité Ibérique sur quelque chose qui ressemblerait à une Confédération. Nous avons assez dit ce qu'il faut penser d'une pareille solution, qui constitue un étrange anachronisme et ne résoudrait en fait, aucune difficulté [1].

« L'unité ibérique — observe très justement Ganivet — ne justifie pas de nouvelles divisions territoriales, ni un changement dans la forme du gouvernement [2], parce que la cause véritable n'est pas là, mais dans quelque chose de plus profond et qu'il importe de ne pas cacher: elle est dans l'antipathie historique entre la Castille et le Portugal, qui résulte peut-être de leur ressemblance, de l'analogie frappante de leurs caractères. La seule politique sensée est donc de nous appliquer à détruire cette mésintelligence, à fonder l'unité intellectuelle et sentimentale ibérique ; et pour l'obtenir, pour empêcher que le Portugal ne cherche des appuis étrangers et demeure séparé de nous, il convient de bannir à tout jamais cette folle idée de l'unité politique et d'accepter noblement, sans réserves ni machiavélismes stupides, la séparation comme un fait irrémédiable... »

Voilà, en effet, le langage de la raison. Il s'en faut, cependant, qu'il soit compris de tous les Espagnols.

1. Voir *supra*, pp. 135 et suiv.

2. Il faut voir là une allusion aux tendances fédéralistes des républicains, comme Zorrilla et Pi y Margall, qui furent aussi les plus ardents promoteurs de l'Union Ibérique.

J'en ai eu souvent la preuve, durant mes séjours au sud des Pyrénées[1]. L'avènement de la République à Lisbonne, en même temps qu'il a contribué à raviver les rêves de panibérisme chers aux républicains d'Espagne, a fait envisager aussi aux monarchistes de ce pays l'opportunité d'une intervention armée au Portugal, qui serait dictée soi-disant par des raisons de politique intérieure.

Il ne paraît pas que ces idées aient été acceptées un seul instant dans les milieux officiels madrilènes, quoi qu'on en ait dit à Lisbonne, mais on a bien vu, lors des récentes difficultés au sujet des émigrés royalistes portugais, qui ont un moment risqué de compromettre les bonnes relations des deux gouvernements, que ces rêves d'un retour — de plein gré ou par la force — du petit État lusitanien dans le sein de l'unité ibérique, n'ont pas cessé de hanter l'esprit d'un grand nombre d'Espagnols[2].

Cette union, fût-elle possible, qu'il n'est pas du tout certain, comme le croyait Ganivet, qu'aucune puissance n'y mettrait obstacle, « parce qu'elle n'affecterait pas l'équilibre continental ». L'alliance britannique constitue, de fait, pour le Portugal la garantie principale non seulement de son indépendance territoriale en Europe, mais aussi de la sauvegarde de ses colonies. C'est une situation que l'Espagne ne saurait méconnaître.

1. Voir notre ouvrage *Le Portugal et ses colonies* (Alcan, 1910), notamment pp. 65 et suiv.

2. Voir nos articles dans *Les Questions diplomatiques et coloniales*, 1er juin et 16 novembre 1912.

IV

En ce qui concerne la question marocaine — dont Édouard VII, avec une habileté consommée, a su faire, comme nous l'avons vu, le nœud de l'entente des trois puissances occidentales — nombre d'Espagnols ont su mauvais gré à notre pays d'avoir posé cette question, et « en la posant, de l'avoir précisée ; car préciser, c'est limiter [1] ». On comprend sans peine que ces mécontents aient été facilement accessibles aux suggestions et aux tentations d'outre-Rhin.

C'est pour nous prémunir contre ce danger que nous signâmes avec le cabinet de Madrid, à la veille de la conférence d'Algésiras, l'accord secret du 1er septembre 1905 [2].

Mais, après comme avant Algésiras, l'Allemagne continua à compter dans la Péninsule de chaleureux partisans. Tous ceux, que leur gallophobie ou des tendances mégalomanes hors de saison aveuglent au point de leur faire perdre de vue les réalités, n'ont cessé de préconiser une alliance avec l'Empire d'outre-Rhin, pour résister à ce qu'ils appelaient les « convoitises » (*la codicia*) et la mauvaise foi française.

Pour expliquer ce sentiment malheureusement trop répandu et pour comprendre les difficultés auxquelles

1. A. Tardieu, *op. cit.*

2. L'accord de 1905, comme celui de 1904, devait rester secret ; mais des indiscrétions individuelles espagnoles les firent connaître, l'un et l'autre, à l'Allemagne. Guillaume II y aurait même, paraît-il, trouvé des prétextes d'intervention à Tanger et, en 1905, de pression à Madrid (Cf. Émile Bourgeois, *Le Problème espagnol dans la question du Maroc* dans *la Grande Revue* du 10 septembre 1907, et A. Tardieu, *op. cit.*).

s'est heurté le règlement définitif de l'affaire marocaine, il est nécessaire de revenir sur les origines de cette question au point de vue espagnol et sur les tergiversations à son endroit de l'opinion et des pouvoirs publics au sud des Pyrénées.

∴

Quand nous parlons d'« opinion publique », il convient, au reste, de s'entendre. Il y a seulement quelques années, il n'existait point, en effet, chez nos voisins, sur le rôle que devait jouer l'Espagne au Maroc, d'idée bien arrêtée, pas plus que sur toute autre question d'ordre international. Encore aujourd'hui, ces grands problèmes n'intéressent guère qu'un très petit nombre de politiciens et de « spécialistes »; la masse du pays demeure indifférente ou plutôt se renferme, vis-à-vis de l'étranger et particulièrement de la France, dans son attitude séculaire d'indifférence méprisante ou de défiance hostile. Quant à l'opinion de cette élite, à laquelle nous faisons allusion, elle est d'une extrême mobilité, et on peut en dire presque autant de la politique espagnole elle-même.

Celle-ci n'a jamais été caractérisée — nous l'avons dit — par un grand esprit de suite : la question marocaine nous en donnera une nouvelle preuve.

Il y a douze ans encore, tout en nourrissant à l'égard du Mogreb les plus ambitieuses espérances, les hommes d'État madrilènes préféraient réserver l'avenir et s'en tenir strictement aux clauses de la convention de 1880, qui avait proclamé le *statu quo* et le principe de la porte ouverte dans l'empire chérifien. Nos voisins ne se sentaient pas assez forts pour revendiquer l'héritage qu'ils prétendaient tenir d'Isabelle de Castille,

et ils attendaient, pour agir, d'avoir reconstitué leurs forces.

En vain, quelques politiciens en vue, Azcárate, Coello, Labra, J. Costa, Saavedra, Cardenas, d'autres encore, réclamaient du gouvernement royal une action plus effective de l'autre côté du Détroit [1] : le public ne gardait de ces campagnes que le souvenir d'éloquents discours, et les milieux officiels ne s'en montraient pas autrement émus.

La lutte contre l'infidèle n'a cessé, cependant, de hanter le cerveau du populaire, au sud des Pyrénées; et on ne saurait sans injustice refuser à l'Espagne l'honneur d'être au Maroc la doyenne de l'Europe. Mais si nombreuses qu'aient été ses tentatives, sous Isabelle et sous ses successeurs, pour porter la croix chez ses anciens maîtres retranchés derrière le bras bleu de l'Océan, elles n'ont jamais obéi à un programme méthodique de conquête, et, de fait, à part les *Presidios* — ces bagnes perdus dans un pays demeuré hostile — il n'en est rien resté [2]. Plus près de nous, la

1. Dans un meeting organisé à Madrid, le 30 mars 1884, par la Société espagnole des africanistes et coloniaux

2. Voir notre article des *Annales des sciences politiques* (mars 1908).

Les Espagnols occupent Melilla depuis 1496, Ceuta depuis 1580, l'îlot de Balech (aujourd'hui Velez de la Gomera) fut pris en 1508 et l'île Hadjerat en Nekour (Alhucemas) en 1673 ; enfin, plus récemment, en 1848, le drapeau espagnol fut hissé sur le groupe des îles Chafarines (Zaffarines).

« Ceuta, dans une position magnifique et qui pourrait être un autre Gibraltar, n'est qu'une médiocre forteresse... Le Peñon de Velez de la Gomera et Alhucemas sont des pénitenciers... » (R. Pinon, *L'Empire de la Méditerranée*, p. 129.)

« Quatre siècles d'occupation espagnole n'ont amené ni une détente sérieuse dans l'altitude des Rifains, ni une expansion quelconque de l'influence des conquérants sur les conquis, de l'Europe sur les barbares. Ce sont, au con-

brillante campagne de O'Donnell à Tétouan n'eut d'autre résultat que de jeter un nouveau lustre sur les intrépides soldats de Castille et de Catalogne. Voilà à peu près à quoi se résumaient les prétendus « droits historiques » de l'Espagne au Maroc.

M. Gabriel Maura en a le premier fait justice, dans un livre qui fait le plus grand honneur à son talent d'écrivain et à son courage d'homme politique [1]. Depuis 1860, selon M. G. Maura, l'instabilité des gouvernements à Madrid et le manque de critérium national ont aggravé la situation diplomatique de l'Espagne au Mogreb. Quant à la fameuse thèse de la fraternité hispano-marocaine, elle est « historiquement inexacte...

traire, les Rifains qui s'offrent, quand bon leur semble, le luxe de visiter les possessions espagnoles, d'y vendre leurs produits, mais sans aucune compensation pour ceux-ci, qui ne peuvent s'approcher en aucun cas des groupements indigènes, ni même s'aventurer à quelque distance de leurs limites sans craindre pour leur vie... Sans aucune relation avec la terre ferme, les Zaffarines, comme Alhucemas, comme le Peñon de Velez de la Gomera, reçoivent tout de l'Espagne, même l'eau potable, car les citernes installées dans ces îles sont insuffisantes à alimenter la population si restreinte de ces tristes lieux de détention ». (DÉCHAUD, *Melilla et les Présides*, dans *le Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris* (décembre 1907 et janvier 1908). C'est peu de temps seulement avant la campagne du Rif de 1909, que ces « bagnes » ont été transportés ailleurs.

« Quant à Santa Cruz de la Mar Pequeña, sur la côte de l'Atlantique, que le traité de 1860 cédait à l'Espagne, l'on a fini par s'apercevoir que ce nom ne s'appliquait qu'à un banc de sable poissonneux ; une commission mixte se réunit et identifia le point désigné par le traité avec Ifni, qui ne répond en rien à la description et où d'ailleurs les Espagnols n'ont eu, jusqu'à ces derniers temps, que des droits théoriques. » (R. PINON, *op. cit.*)

Cf. aussi le discours de M. Charles Benoist à la Chambre des députés (séance du 19 décembre 1911).

1. *La Cuestión de Marruecos desde el punto de vista español* (Madrid, 1905).

L'Espagne doit voir avant tout dans la question marocaine le problème de sa défense nationale. »

*
* *

C'est, en effet, sur ce terrain que se plaça de préférence le gouvernement de Madrid, et surtout le parti conservateur, quand il fut amené à traiter cette question avec nous.

Sans cesser d'affirmer les fameux titres historiques de l'Espagne et aussi ceux qu'elle prétendait tenir de ses affinités géographiques ou ethnographiques avec le « Pays du couchant », c'est surtout la nécessité de défendre la sécurité nationale contre ce qu'ils appelaient « l'encerclement » de leur pays par le sud et aussi de garantir son indépendance économique — que risquait de compromettre, selon eux, le développement probable du Maroc, sous un protectorat étranger — que les hommes d'État sud-pyrénéens invoquèrent pour secouer la torpeur de leurs compatriotes, lorsque la France parla d'intervenir au Mogreb, en vue d'assurer à la fois la sauvegarde de ses nationaux et la police de sa frontière algérienne.

Bon gré mal gré, l'Espagne dut accepter d'agir de concert avec nous, sous peine de se voir à jamais exclue de cette Terre promise.

L'ancien ambassadeur espagnol à Paris, M. Leon y Castillo, fut le premier à lancer le cri d'alarme : « Le *statu quo*, écrivait-il en 1900, n'est que l'ombre, le fantôme d'un système politique; il n'y a pas moyen de retarder la solution du problème marocain ; elle surviendra d'un moment à l'autre, avec nous ou sans nous, et dans ce cas contre nous. »

L'année suivante, parut dans la revue madrilène,

La Lectura (août 1901), sous la signature de « un député aux Cortès », un article qui fit sensation. Son auteur n'était autre que Silvela. Selon lui aussi, le *statu quo* était insoutenable; le seul parti convenable pour l'Espagne était de s'entendre avec la France [1].

Ceci n'empêcha pas cet homme d'État, à son retour au pouvoir, vers la fin de 1902, de se refuser à signer le projet de traité établissant les bases d'un accord économique des deux puissances au Maroc et délimitant leurs zones d'influence respectives, que venait de négocier avec M. Delcassé le parti libéral, représenté par Sagasta et le duc d'Almodovar del Rio. L'attitude de Silvela lui fut dictée — nous l'avons vu — par sa crainte de mécontenter l'Angleterre, en traitant à son insu. Ce motif, selon les conservateurs — ou ce prétexte, selon les libéraux — n'existait plus du jour où notre pays réglait définitivement avec le gouvernement de Londres toutes les difficultés pendantes, et en particulier la question marocaine. Aussi le traité franco-britannique du 8 avril 1904 fut-il bientôt suivi de l'accord du 3 octobre avec l'Espagne : « Traité singulier — écrit M. A. Tardieu — dans sa forme et dans son fond, qui voulait tout prévoir, qui n'a pas tout prévu, et qui cependant, par la force des choses, est devenu la base du régime ultérieur [2] .»

Cet accord, comme celui de 1902, devait rester

1. « La situation actuelle du Maroc fermé au commerce, à la civilisation, à toute augmentation de la population, à l'exploitation de ses mines, à la consommation et à l'échange de ses produits n'est ni un bénéfice, ni une richesse, mais bien une raison de pauvreté, de stérilité et de stagnation pour l'Espagne... C'est dans une entente avec la France que nous trouverons l'appui le plus sûr, non certes pour la guerre, mais pour un partage équitable et raisonnable. »

2. A. Tardieu, *France-Espagne* (1902-1912), dans *la Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1912.

secret. Mais certaines déclarations faites à la tribune des Cortès, des indiscrétions de la presse et aussi divers ouvrages publiés vers cette époque en firent connaître ou, du moins, deviner les lignes principales.

Encore aujourd'hui, il n'est pas sans intérêt de relire les discussions auxquelles donnèrent lieu, chez nos voisins, ces deux conventions. Chacun, pour les juger, se plaçait au point de vue de ses préférences politiques. C'est ainsi, par exemple, que M. Mariano Gómez González, professeur à l'Université de Saragosse [1] — qui appartient au camp libéral — déplorait que M. Silvela n'eût pas mis sa signature au bas du *convenio* hispano-français de 1902 négocié par Sagasta [2]. Acceptant de ce traité la version donnée par *le Correspondant* [3], que corroboraient les déclarations faites à la Chambre madrilène par le comte de Romanones, il le jugeait préférable pour son pays à l'accord « secret » du 7 octobre 1904, tel qu'on pouvait s'en faire une idée d'après le livre de M. Gabriel Maura, ainsi que par les explications fournies au Congrès par le ministre d'État, en réponse au député M. Villanueva, et par la discussion de cet accord à la Chambre française (3, 8, 12 novembre 1904). Un autre « africaniste », M. de Reparaz, estimait, comme M. M. G. Gonzalez, que le traité de 1902, s'il accordait à la France une sphère d'influence plus étendue qu'à l'Espagne, en revanche, « ouvrait à cette dernière puissance les contrées les plus riches et les plus peuplées, auxquelles s'ajoutait la possession de Fez, dont les conséquences

1. Mariano Gómez González, *La penetración en Marruecos* (Madrid, 1909).

2. Cette convention, je le rappelle, accordait comme zone d'influence à l'Espagne l'ancien royaume de Fez, à la France l'ancien royaume de Marrakech.

3. Numéro du 25 décembre 1903.

politiques sont incalculables, et celle du passage de Tazza, qui est également un point de très grande importance. Tant au point de vue politique qu'économique—ajoutait M. de Reparaz—on nous reconnaissait une situation meilleure et plus considérable que celle que se réservait la France; le gouvernement espagnol était très satisfait d'avoir obtenu des avantages aussi considérables, qui dépassaient tout espoir raisonnable, et ni Sagasta, ni le duc d'Almodovar, ne montraient le moindre regret ni la moindre inquiétude[1]... »

Tout autre était le critérium de M. Gabriel Maura y Gamazo. Ce n'était pas seulement, selon ce dernier, la crainte de l'Angleterre qui avait empêché le gouvernement de Madrid de donner suite au projet de 1902, c'était aussi le désir de ne pas imposer à l'Espagne d'obligations supérieures à ses forces. « L'Espagne, écrivait M. G. Maura, recevait du traité de 1902 une mission très semblable à celle que l'accord anglo-français de 1904 confère à la France, et elle aurait eu à répondre devant l'Europe des divers incidents auxquels donna lieu la révolte du roghi et de l'anarchie qui s'ensuivit dans l'Empire, ainsi que de toutes les questions qui ont surgi dans la suite, depuis la séquestration de M. Perdicaris jusqu'au voyage de Guillaume II à Tanger[2]. »

Enfin — toujours d'après M. Gabriel Maura — la zone d'influence espagnole du *convenio* de 1902 embrassait la partie la plus pauvre, la moins commerciale et la plus réfractaire à la civilisation de tout l'empire. « Comme garantie des intérêts stratégiques

1. Gonzalo de Reparaz, *Politica española en Africa* (Barcelone, 1907) pp. 375-376.
2. *Op. cit.*, p. 280.

de la Péninsule, elle était excessivement vaste ; comme champ de pénétration économique, excessivement petite et de qualité détestable [1]. »

Et M. Salvador Canals, qui fut sous-secrétaire d'État à la présidence du conseil dans le dernier cabinet conservateur, écrivait de son côté : « Le traité de 1904 ne nous obligeait plus qu'à ce que nous pouvions remplir, au gré de nos désirs, et en revanche il nous réservait tout ce qui nous était nécessaire, à savoir : la reconnaissance de la souveraineté du sultan, respectivement à notre influence exclusive sur la zone frontière de notre côte méridionale et un champ suffisant où exercer nos initiatives au fur et à mesure des besoins de notre pays [2]. Nous collaborions aux entreprises de la France dans la limite de notre volonté d'action ou nous n'y faisions pas obstacle; mais rien ne nous obligeait à aller du même pas qu'elle ni à nous aventurer témérairement, et c'est ce que les faits ont démontré [3]. »

1. *Op. cit.*, p. 287.

2. L'accord de 1904 contenait, comme on sait, deux parties, l'une publique, l'autre secrète. La partie publique comportait simplement l'adhésion de l'Espagne au traité franco-anglais du 8 avril, à savoir la reconnaissance de l'intérêt spécial de la France et de l'Espagne, de l'intégrité de l'Empire marocain, de son indépendance et de la souveraineté du sultan. La partie secrète prévoyait plusieurs hypothèses successives : celle d'abord où, les choses restant en l'état, la France et l'Espagne pourraient, à des conditions compliquées de date et de forme, exercer une action privilégiée, chacune dans sa zone; celle ensuite où, la souveraineté du sultan venant à disparaître, la France et l'Espagne deviendraient, par un partage réel, maîtresses des deux zones précitées. La zone espagnole comprenait, au nord, tout le territoire au-dessus d'une ligne tirée de la Moulouia à Larache, au sud une longue étendue de côtes et un important hinterland dans la région d'Ifni.

3. S. Canals, *Los Sucesos de España en 1909* (Madrid, 1910, t. I), p. 32.

On voit, par ces quelques extraits, que les « spécialistes » espagnols étaient loin de s'entendre sur le rôle de leur pays au Maroc, et ceci n'était pas de nature à faciliter l'œuvre du gouvernement de Madrid. Faute d'une étude suffisante de la question, il hésitait à s'engager trop à fond dans un pays, que l'on connaissait si mal : les zones d'influence que le parti libéral estimait « riches et peuplées » en 1902, paraissaient « pauvres et de qualité détestable » en 1904 au parti conservateur ; la possession de Fez, que les libéraux jugeaient « d'importance incalculable », aurait été « funeste à l'Espagne », selon les conservateurs ; ce qui comblait de satisfaction Sagasta aurait « coûté le sommeil pour le reste de ses jours » à M. Maura, suivant l'expression de l'ancien président du Conseil !

On reconnaissait, sans doute, qu'après l'entente anglo-française, l'Espagne ne pouvait plus borner sa politique marocaine au maintien du *statu quo*. Chercher, en vue d'un ajournement de la question, un appui à Berlin eût constitué, selon M. Salvador Canals, une véritable « témérité », car du moment où l'Allemagne aurait obtenu toutes garanties en faveur de la porte ouverte, le *statu quo* n'aurait eu pour elle que des inconvénients, les mêmes précisément que pour les autres puissances.

Du moins, convenait-il à l'Espagne de n'avancer que le plus lentement possible : « Pour la France — observait M. S. Canals — le Maroc est une question d'expansion, de raffermissement et de développement de son empire colonial. Pour nous, c'est avant tout une question d'intégrité nationale. La France s'effraie de la paralysie de l'Algérie, et elle veut aller vite, très vite ; tandis qu'à nous il importe au contraire de n'avancer que prudemment, seulement lorsqu'il sera

nécessaire, sous peine de mettre en péril l'œuvre de notre restauration interne [1]... »

C'est pourquoi l'acte d'Algésiras avait été, en général, favorablement accueilli au sud des Pyrénées : « Algésiras, déclare M. Gomez González, a mis les droits et les intérêts de l'Espagne au Maroc à égale hauteur de ceux allégués par la France ; Algésiras a lié les bras de la République et l'empêche de pousser trop loin ses désirs d'intervention au Mogreb [2]... »

Certains regrettaient, sans doute, que la diplomatie espagnole n'eût pas été plus habile, que la part faite à leur pays dans les accords de 1904 n'eût pas été plus belle. Mais on pouvait espérer que la situation viendrait à s'améliorer pour l'Espagne, grâce à un « nouveau Sedan » ou, du moins, par suite « d'un changement dans la politique internationale de l'Angleterre [3] ».

L'éventualité d'un partage effectif n'était prévue, dans le traité de 1904, que pour 1919. D'ici là, des événements pouvaient survenir ; un nouvel aréopage européen pouvait défaire ce qu'avait fait celui de 1906 et permettre aux Espagnols « d'être vraiment les *collaborateurs* de la France et non de simples *comparses* [4] ». En attendant, il convenait de s'opposer à tout ce qui n'était pas le « strict accomplissement de l'acte d'Algésiras ». « C'est ainsi — remarque M. Canals — que le gouvernement de Madrid se refusa d'occuper militairement les ports marocains, comme le lui proposait la France, au moment des troubles de Casablanca... C'est ainsi encore qu'il ne voulut pas obéir aux injonc-

1. *Op. cit.*, p. 41.
2. *Op. cit.*, p. 179.
3. Guillermo Rittwagen, *España y Francia en la cuestión de Marruecos* (*La España Moderna*, 1er mai 1910).
4. M. Gómez González, *op. cit.*, p. 179.

tions du cabinet de Paris, qui lui demandait d'intervenir dans la lutte de Moulaï Hafid contre Abd el Aziz, en faveur de ce dernier [1]... »

V

Dès ce moment, en effet, à la collaboration intime des deux pays, immédiatement après Algésiras et l'arrangement du 23 février 1907 [2], succéda une ère de défiance croissante du cabinet de Madrid à notre égard.

La signature de l'accord franco-allemand du 9 février 1909 ne fit qu'augmenter ce malaise. « Déjà portée à prêter à la France des visées obliques, convaincue que nous cherchions à mettre la main sur le Maroc, l'Espagne trouva dans notre résolution de rester en tête à tête avec l'Allemagne la confirmation de ses soupçons [3]. »

L'Espagne a, dès lors, sa politique indépendante marocaine. Celle-ci est surtout marquée par l'expédition du Rif et par le traité signé, vers la fin de 1910, avec El Mokri.

L'expédition du Rif répondit autant au désir du gouvernement royal de satisfaire les impatiences du parti militaire et les prétentions de certains « africa-

1. S. Canals, *Op. cit.*, p. 41.

2. Cet arrangement avait pour objet de prévenir des froissements et des conflits possibles. Il fixait le nombre des troupes et des officiers et sous-officiers des deux pays, chargés de la police marocaine à Tanger et à Casablanca, conformément à l'acte d'Algésiras. Mais, dès le mois d'août suivant, les événements de Casablanca furent une première cause de dissentiment entre les deux pays.

3. André Tardieu, article cité de la *Revue des Deux Mondes*.

nistes », à la fois politiques et hommes d'affaires, qu'à sa volonté de ne pas laisser discuter l'intérêt spécial de l'Espagne dans cette région. Comme l'écrit encore M. Canals, cette campagne n'a pas été une conséquence des traités de 1904 et de l'acte d'Algésiras : « L'article 60 de ce document n'est, en effet, qu'une reproduction amplifiée d'une clause de la convention de Madrid de 1880 : ce qui signifie que, alors même que la conférence d'Algésiras et ses accords n'auraient pas eu lieu, il eût été possible de procéder au Maroc à des exploitations minières, qui ont été, en même temps que la cause occasionnelle de l'attaque des Rifains, le motif, mais non l'objet, de l'intervention armée de l'Espagne... »

M. Canals rappelle que dans cette région le sultan était impuissant et l'a toujours été, que les tentatives de conciliation de Moulaï Hafid n'ont servi à rien, enfin, que si l'Espagne a traité avec les ambassadeurs chérifiens c'est pour sauver la face internationale, mais que l'autorité du Makhzen ne pouvait suffire, si l'action militaire de l'Espagne ne s'était produite en même temps.

Dans la pensée du gouvernement de Madrid, l'expédition marocaine n'impliquait aucunement, en effet, une rupture de ses relations avec le sultan : ce n'était qu'une mesure de police autour de ses « présides » et de représailles contre les auteurs du massacre du 9 juillet 1909. Mais la cordialité de ces relations n'avait évidemment rien à gagner à ces derniers événements. Déjà auparavant, la mission de M. Merry del Val auprès de Moulaï Hafid avait échoué moins sans doute à cause du caractère très entier, dit-on, de l'ambassadeur espagnol que de l'intransigeance du sultan, qui réclamait de l'Espagne l'assurance qu'elle évacuerait

les points du Rif voisins de Melilla, Mar Chica et Cabo del Agua (occupés le 16 février 1908), « le jour où le Makhzen y pourrait assurer l'ordre par ses propres forces » (25 février, 5 mai 1909).

Cet échec décida le sultan à envoyer à son tour une mission à Madrid. Elle y arriva le jour du massacre de Melilla. Le but de cette mission était d'exposer au gouvernement espagnol les embarras financiers qui obligeaient le sultan à demander des délais pour l'application intégrale de l'Acte d'Algésiras et la satisfaction de réclamations « dont il ne contestait pas d'ailleurs, la validité » ; enfin, de traiter les questions au sujet desquelles M. Merry del Val avait déclaré ne pas avoir d'instructions (évacuation des territoires voisins de Melilla, règlement de la situation des compagnies minières du Rif).

A la suite de l'extension de la zone d'opérations des troupes espagnoles autour de Melilla et de Mar-Chica, le Makhzen adressa une note de protestation non seulement à Madrid, mais à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Cette protestation demeura vaine et n'arrêta pas les opérations militaires dans le Rif.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet les plans fantastiques de campagne que publièrent, à diverses reprises, les journaux espagnols. L'idée s'accrédita même chez nos voisins que l'objectif de l'expédition devait être Taza, et ce fut une tempête d'accusations contre nous, quand on vit que l'armée espagnole n'occupait pas cette place. Le ministre d'État dut même préciser aux Cortès ce que l'on savait déjà de l'accord de 1904. Il était évident, en effet, que la France n'avait pas abandonné à la zone d'influence de l'Espagne, comme l'écrit M. G. Rittwagen, « l'unique défilé qui

met facilement en communication l'Algérie avec les régions subatlantiques du Maroc ».

C'est le 30 août 1910 que l'ambassadeur marocain Ben Mouhaz arriva à Madrid, en vue de reprendre les pourparlers si longtemps interrompus. Puis, moins d'un mois après, pour hâter les négociations et mettre fin aux bruits qui couraient dans la presse européenne sur les projets d'occupation de Tetouan par l'Espagne, le sultan se décida à envoyer dans la capitale espagnole son ministre des Affaires étrangères, El Mokri.

Ces négociations n'occupèrent pas moins de vingt-six séances et quarante-six jours.

Encore une fois, l'opinion espagnole s'en prit à la France de ce retard. Il ne s'agissait plus du défilé de Taza, mais de Tetouan. Depuis longtemps, les « africanistes » espagnols estiment que pour leur pays Ceuta et ses environs sont un champ d'action meilleur que le Rif. Dans une série d'articles, le sénateur Maestre a soutenu que l'occupation de Tetouan était une « nécessité stratégique ». A vrai dire, la possession de cette ville est restée, depuis l'inutile expédition de O'Donnell, en 1860, l'objectif de beaucoup d'Espagnols. On dit et on répète que ses habitants sont les descendants les plus directs des Maures d'Andalousie, que la contrée est riche, notamment en minerais : antimoine du Beminsala, cuivre du cap Nigron, fer d'Emsa, etc.

Un grand industriel de Saragosse, M. Basilio Paraiso, à la suite d'une mission au Maroc, dont il fut chargé par la Chambre de commerce dont il est le président, attachait, lui aussi, dans son rapport, une importance capitale à cette région de Ceuta-Tetouan [1].

1. Il déplorait que dans cette dernière localité l'Espagne ne détînt qu'une part infime d'un mouvement commercial de 1.800.000 francs par an. « Puisque l'Espagne — concluait-

Les Espagnols répondirent à cet appel par divers projets : d'abord, le chemin de fer de Ceuta au Benzar, où sont situées les carrières utilisées pour la construction du port ; puis, la route de Ceuta à Tetouan, dont Prim avait ébauché le tracé en 1860 et qui pourrait devenir une voie ferrée ; enfin, le prolongement de ce futur chemin de fer jusqu'à Melilla.

Mais, dans cet ordre d'idées, des difficultés se produisirent. A la requête d'El Guebbas, le Comité des travaux publics qui siégeait à Tanger, saisi du projet de route Ceuta-Tetouan, en décida l'ajournement, malgré les instances du représentant de l'Espagne. Certains publicistes espagnols attribuèrent cette décision à l'influence de l'ingénieur français, M. Porché. Ils soutinrent même que Tetouan appartenait à l'hinterland de Ceuta et échappait à la compétence du Comité de Tanger : comme si l'Espagne n'avait pas pris l'initiative, en septembre 1909, de demander l'inscription de ce projet de route au programme des travaux publics !

il — fait le sacrifice d'entretenir une garnison modèle à Ceuta et a dépensé 20 millions à la construction de son port, il faut que l'industrie et le commerce sachent y répondre. *Il est indispensable que Tetouan devienne un fauboury de Ceuta*, sans quoi ni l'une ni l'autre de ces villes ne pourra développer ses ressources économiques. Tetouan est un diamant brut qui ne doit être taillé que par des mains espagnoles, sous peine de rendre stériles toutes les dépenses du nouveau port de Ceuta, qui ne se justifient que si ce port devient le port d'entrée et de sortie du trafic de cette région et en reliant par un chemin de fer ou par tout autre moyen Tetouan à Ceuta. Si l'on tarde, Tetouan sera accaparé par les concurrents de l'Espagne qui y plantent déjà leurs jalons. Et la similitude des productions de cette zone avec celles de la Péninsule ruinera bientôt celle-ci. Il faut également détourner le courant de l'émigration espagnole en Algérie vers ces contrées appelées à devenir *non pas des colonies, mais de véritables provinces de l'Espagne.* »

Les délégués français soutinrent même, à cette occasion, leurs collègues espagnols.

La vérité est que l'on craignait que les travaux de la route ne compromissent la paix si laborieusement rétablie dans cette région. La décision du Comité était donc inspirée uniquement par des raisons de prudence, qui répondaient, au reste, tout à fait aux protestations du gouvernement de Madrid contre toute « politique d'aventure ». C'est ce que déclarait nettement la *Mañana*, l'organe de M. Canalejas. Un accord ne tarda pas, d'ailleurs, à se faire entre les gouvernements français et espagnol sur cette question : sans exclure le projet de route Ceuta-Tetouan, on en subordonnait l'exécution à celle d'autres travaux plus urgents de caractère international.

Ceci n'empêcha pas le *Liberal* (journal républicain) de déclarer que « l'Espagne ne devait plus être un simple satellite de la France » et, quelque temps plus tard, la *Voz de Guipuzcoa* (également républicain) d'expliquer les difficultés de l'Espagne au Maroc par le rôle de notre pays dans cet empire : au dire du journal de Saint-Sébastien, nous aurions acheté à prix d'or tous les fonctionnaires chérifiens !

L'importance des intérêts débattus entre Madrid et Moulaï Hafid, sans parler des lenteurs inhérentes à la diplomatie marocaine, suffisaient, cependant, à expliquer le retard des pourparlers.

El Mokri avait fini par admettre les prétentions de l'Espagne à exercer une action administrative, nommer des caïds et percevoir des impôts, non seulement dans la région occupée par ses troupes, mais aussi dans la zone frontière. Mais il subsistait de graves difficultés, notamment au sujet du chiffre de l'indemnité et du régime de la zone frontière de Ceuta.

Elles ne furent résolues que le 16 novembre 1910, et le traité ne fut ratifié que le 27 décembre suivant par le sultan [1].

En annonçant la conclusion de cet accord au Sénat, M. Canalejas se plut à rendre justice, en termes éloquents, à l'attitude observée pendant les pourparlers par l'Angleterre et par la France, « l'alliée et l'amie » de l'Espagne.

*
* *

Le voyage d'Alphonse XIII à Melilla, le mois suivant, devait contribuer à surexciter davantage l'opinion espagnole en faveur d'une action plus énergique au Maroc. A son retour à Madrid, le souverain fut complimenté, selon l'usage, par les présidents des deux Chambres. Le président du Sénat, M. Montero Rios, observa que depuis Charles-Quint aucun souverain espagnol n'avait foulé la terre africaine. « Le peuple espagnol, ajouta-t-il, à part toute ambition de souveraineté, peut étendre son action de la Moulouya à l'Atlantique et de la Méditerranée à l'Atlas, ancienne frontière naturelle de notre patrie. » Ces paroles furent d'autant plus remarquées que leur auteur avait,

1. Ce traité, analogue à l'accord franco-marocain relatif à la Chaouïa, instituait un haut commissaire marocain dans le Rif, organisait la police dans la région et dans les environs de Melilla, ainsi que le régime des douanes autour des présides. Il stipulait, en faveur de l'Espagne, après les événements de 1909, une indemnité de 65 millions de pesetas, gagée presque exclusivement sur les droits et les redevances des douanes.

(Voir, pour plus de détails sur l'accord hispano-marocain, notre article dans *Les Questions diplomatiques et coloniales* du 1er janvier 1911.)

comme président du Conseil, négocié l'accord franco-espagnol du 1er septembre 1905.

A la même époque, le journal *la Mañana* concluait une série d'articles sur la question marocaine, en disant que l'Espagne devait aspirer à annuler la convention franco-espagnole de 1904, conclue par le Cabinet conservateur Silvela, pour obtenir les avantages de celle de 1902, négociée par les libéraux : « L'opinion — ajoutait ce journal, qui passait pour officieux — doit considérer les intérêts de la France et de l'Espagne au Maroc, non pas comme compatibles, mais comme étant en antagonisme, malgré le maintien de correctes relations diplomatiques, car la réalisation du projet de chemin de fer français par Taza, Fez et Rabat équivaudrait pour l'Espagne à la perte de tout espoir en Afrique. »

Le monde politique madrilène continuait, d'ailleurs, à faire preuve des mêmes divergences de vues au sujet du Maroc, les uns se montrant partisans d'une politique militaire vigoureuse avec toutes ses conséquences, les autres répugnant à toute conquête et déclarant que « la nation devait réserver ses forces pour l'œuvre démocratique et sociale ». Ces divergences apparaissaient aussi au sein du gouvernement, certains ministres penchant pour la première de ces politiques, qui avait l'appui du roi, tandis que leurs collègues, M. Canalejas en tête, se montraient plus réservés, tant à cause de l'incertitude des répercussions intérieures que par crainte de complications internationales.

Bon gré mal gré, le président du conseil dut imposer silence à ses préférences personnelles, d'abord pour ne pas mécontenter le souverain et le parti militaire, puis pour ne pas donner prise aux attaques des conservateurs.

Cette situation intérieure, que nous avons déjà étudiée, permet d'expliquer la contradiction apparente entre la plupart des déclarations faites à la tribune des Cortès par M. Canalejas et les actes de son gouvernement.

Les premiers dissentiments graves avec la France avaient éclaté dès le début de 1911, au moment où s'ébruita la conversation engagée à Paris avec El Mokri, au sujet notamment de la réorganisation de l'armée chérifienne sous les ordres de nos instructeurs et de la construction du chemin de fer de Tanger à El-Ksar. Le gouvernement de Madrid se plaignit de n'avoir pas été tenu au courant de ces pourparlers, contrairement, disait-il, à l'article 2 du traité de 1904, qui obligeait la France à faire part à l'Espagne « de son action près du sultan en ce qui concerne la sphère d'influence espagnole ».

C'est alors que s'engagèrent à Madrid les premiers entretiens en vue du règlement de la question de la ligne Tanger-El-Ksar et du contrôle militaire et financier de l'Espagne dans sa zone.

L'expédition française à Fez vint compliquer ces pourparlers déjà si laborieux. L'Espagne avait demandé d'y coopérer [1]. Devant notre refus, elle jugea réalisée *ipso facto* l'hypothèse prévue dans l'article 3 de l'accord de 1904, à savoir la rupture du *statu quo* par la déchéance ou l'impuissance du sultan ; et elle réclama le droit d'agir dorénavant dans sa sphère d'influence sans notre consentement préalable, comme si l'heure du partage avait déjà sonné.

Le gouvernement royal hésitait cependant à marcher

1. Voir J. Causse, *Le Point de vue espagnol dans les négociations de Madrid*, dans *Les Questions diplomatiques et coloniales* du 1er janvier 1912.

sans le consentement de la France et à se délier des clauses restrictives de 1904. C'est ce qui ressort nettement du discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères, M. Garcia Prieto, au Sénat, le 21 mars, et des déclarations faites par le président du Conseil à la Chambre, le 8 avril : « Le gouvernement français — affirmait M. Canalejas — a cru nécessaire d'aviser les puissances signataires de l'acte d'Algésiras qu'il se voyait obligé de faire face à des événements importants. Nous avons répondu à la France que l'Espagne, fidèle à ses engagements, prenait acte de cet avertissement, et que, le moment venu d'arrêter ses dispositions, elle ferait honneur à ses obligations. Il est naturellement à craindre que les graves événements de Fez n'aient une répercussion sur d'autres points de l'Empire. Nous avons donc le devoir de nous prémunir contre toute éventualité autour de nos places fortes. Nous avons aussi à remplir les devoirs imposés par la prudence sur tous les points où se trouvent des instructeurs espagnols... Le Gouvernement — ajoutait le président du Conseil — doit pouvoir compter sur l'appui du pays pour les mesures qu'il aurait à prendre en vertu de ses engagements. C'est une question d'honneur. Il ne s'agit ni d'une aventure, ni d'un consortium dépassant les limites de nos obligations. Nous avons besoin de la confiance de tous *pour nous concerter avec la France...* »

Par le vague de ses affirmations, M. Canalejas semblait vouloir ménager les deux tendances, auxquelles nous faisions allusion, et temporiser. Il réussit, d'ailleurs, ce jour-là, à rallier presque toute la Chambre, les conservateurs aussi bien que les républicains — ces derniers, toutefois, sous la réserve « qu'il ne s'agirait pas de conquête ». Seul, le leader socialiste,

Pablo Iglesias, continuait à se montrer irréductible.

La notification faite, à quelque temps de là, aux puissances par le gouvernement français des mesures qu'il croyait devoir prendre au Maroc ne souleva à Madrid aucune objection officielle. Mais il était évident, à en juger par la polémique de presse engagée contre nous, qu'en dépit de toute l'autorité déployée par M. Canalejas pour empêcher son pays de se jeter dans ce qu'il croyait être une politique d'aventure, de vigoureuses influences s'exerçaient en sens contraire.

L'entrée du commandant Brémond à Fez eut pour effet de redoubler l'intensité de la campagne poursuivie par certains journaux contre l'action de la France au Maroc. En même temps, M. Canalejas confirmait qu' « en raison de certaines divergences d'appréciation, il avait présenté au Cabinet de Paris des observations amicales, qui faisaient l'objet d'un examen confidentiel (5 mai)[1] ».

Le 9 mai, M. Canalejas, questionné à la Chambre, répondait que « le gouvernement espagnol n'admettait de pression d'aucune sorte, et qu'il agirait d'après les circonstances, mais toujours d'accord avec les traités ».

1. Le 28 avril, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Perez Caballero, avait, en effet, remis une note à M. Cruppi pour préciser les points de l'accord de 1904 que l'Espagne entendait modifier « avec l'assentiment de la France » : il ne s'agissait de rien moins que de déclarer réalisée l'éventualité de l'article 3. Cette proposition rencontra à Paris une vive opposition. M. Cruppi se déclarait prêt seulement à donner à la collaboration économique franco-espagnole (questions des chemins de fer et des emprunts) une forme plus active.

Le cabinet de Madrid demanda alors que la deuxième période prévue par l'article 2 du traité de 1904 fût déclarée ouverte dès 1911. Mais il se heurta, de notre part, à un nouveau refus (Voir A. Tardieu, article cité de *la Revue des Deux Mondes*).

Dès cette époque, le Cabinet de Madrid entreprenait au Maroc une série d'opérations, qui paraissaient le développement d'un plan préconçu, en vue d'opérer — comme le demandaient certains journaux — une mainmise de l'Espagne sur tout ce qu'elle prétendait prendre de l'empire chérifien, dans l'hypothèse d'un partage. Au début de mai, c'est sur le territoire des Beni-Sidel, à Beni-Facian et Mont-Tiédissiet, que les Espagnols se préparent à opérer. Le 3 mai, le chancelier de la légation d'Espagne à Tanger est envoyé en mission à El-Ksar. Le 7, 250 tirailleurs de Ceuta occupent les positions de Kodia-Yohama et de Kodia-Frederici. Le 8, le général Alfau augmente les forces de police et étend leur champ d'action. En même temps, des postes nouveaux, installés à l'ouest de Ceuta, élargissent de 10 kilomètres l'hinterland du préside. Puis, c'est l'occupation du mont Negro, pour « surveiller la contrebande ». Le 17, un nouveau poste est créé à Dehar-da-Saya, à 30 kilomètres de Tétouan. Le 18, occupation d'Aïn-Zahio, à 75 kilomètres de Melilla, dans la direction de la Moulouya, Le 21, on renforce la position du mont Negro, qui devient inexpugnable. Le 23, c'est celle du Ras-el-Motre, chez les Beni-Facian, et celle de Moulaï-Rexid, entre Selouan et Aïn-Zahio, qui sont occupées. Le 28, tout le tabor espagnol de Larache se transporte à El-Ksar. Le 31, une mission militaire arrive à Tetouan. Enfin, dans les premiers jours de juin, le djebel Dersa, à 3 kilomètres de Tétouan, est occupé.

Selon les déclarations de M. Canalejas, ces opérations n'avaient d'autre but que de garantir l'ordre dans la région, tandis que l'opinion française y vit la jonction établie, par l'occupation des points stratégiques, entre Ceuta et Tetouan.

Le 7 juin, le premier ministre, en réponse à une question du député républicain Soriano, affirmait, encore une fois, que « l'Espagne resterait dans la stricte limite des devoirs résultant pour elle des accords avec la France et de l'acte d'Algésiras, mais sans manquer à leur accomplissement par impuissance ou lâcheté. »

Le 8, l'ex-ministre libéral Villanueva interpellait le Cabinet sur les projets de l'Espagne au Maroc et M. Canalejas déclarait : « Aucun cabinet espagnol ne songe à se lancer dans des aventures belliqueuses; mais nous avons des devoirs d'honneur à remplir. Nous n'aurons jamais recours à la violence; nous n'agirons jamais contre les intérêts des autres puissances... Nos droits, ajoutait-il, ont leur origine dans les traités. L'Espagne n'aspire pas aux conquêtes, ni au démembrement de l'Empire chérifien. Elle veut travailler pour toutes les autres puissances. Sa politique est la politique de la porte ouverte; mais elle désire exercer une influence légitime dans les endroits où elle se trouve établie. »

Le lendemain, 9 juin, l'Espagne débarquait un corps de troupes à Larache et elle envoyait une colonne à El-Ksar. Cette intervention, effectuée sous le prétexte d'agressions commises par les indigènes, donna lieu à une protestation énergique de la part du sultan et causa une vive émotion en France, où l'on fut tenté d'y voir une violation manifeste de l'accord de 1904, aussi bien que de l'acte d'Algésiras, et un procédé peu amical à notre égard.

Le 24 juin, le président du conseil répétait, à la Chambre de Madrid, que son seul but était de respecter l'acte d'Algésiras, qu'il avait été contraint par les événements aux mesures qu'il avait prises, que ses actes prouvaient la droiture de ses intentions. Il disait

encore : « Quoi que l'on dise et quoi que l'on télégraphie, le gouvernement espagnol n'a pas la moindre intention de faire un seul pas en avant sur le territoire marocain... » La conclusion du discours ministériel précisait qu'il ne s'agissait à aucun degré d'un partage du Maroc, et que vraisemblablement, si différend il y a, « ce différend se résoudrait amicalement, en raison de la bonne foi avec laquelle procèdent les uns et les autres. »

Le 1er juillet, le croiseur allemand *Panther* mouillait dans les eaux d'Agadir. En France, le public voulut lier cet événement à l'action de l'Espagne au Maroc : à tort, sans doute ; mais la simple simultanéité des faits pouvait justifier cette hypothèse. « Si la politique de Madrid n'était pas conjuguée avec celle de Berlin, elle lui était, en effet, parallèle [1]. »

A la même époque, les incidents auxquels donnèrent lieu l'enrôlement dans les troupes de police espagnoles de déserteurs de la mehalla campée près d'El-Ksar, les agissements du colonel espagnol Sylvestre, l'arrestation par les autorités royales à El-Ksar de notre agent consulaire, M. Boisset (16 juillet), enfin, quelques jours plus tard, les mauvais traitements dont fut victime, de la part de soldats espagnols, le lieutenant français Thiriet, officier instructeur de l'armée chérifienne, alarmèrent davantage encore l'opinion dans notre pays et décidèrent les deux Gouvernements à signer un *modus vivendi* (26 juillet [2]).

1. A. Tardieu, *loc. cit.*

2. En vertu de cet accord, la mehalla chérifienne ne devait plus passer sur la rive gauche du Loukkos, sans autorisation du commandant espagnol d'El-Ksar ; aucun déserteur de cette troupe ne devait être, à l'avenir, enrôlé dans la police indigène espagnole. Enfin, les Européens, même en armes, pouvaient circuler librement dans tout l'Empire,

Le 24 août, les agressions commises contre les positions espagnoles autour de Melilla, suivies bientôt, le 7 septembre, d'un véritable combat, décidèrent le gouvernement de Madrid à porter à 40.000 hommes l'effectif du corps expéditionnaire du Rif.

L'Espagne voulait également occuper Ifni (Santa Cruz de Mar Pequeña), dont les accords hispano-marocains de 1860 et de 1910 lui reconnaissaient la possession. Mais M. de Selves, craignant que cette intervention n'apportât un nouvel élément de troubles, obtint du cabinet de Madrid qu'il fût sursis à cette mesure. Des négociations furent aussi engagées, dès ce moment, pour le règlement de la situation marocaine, mais le gouvernement français désirait auparavant connaître les conditions de l'entente avec l'Allemagne, et ces pourparlers furent suspendus peu après.

Le nouveau traité franco-allemand du 4 novembre 1911 causa au sud des Pyrénées une pénible impression, car il ruinait bien des espérances qu'avait fait naître le conflit entre Paris et Berlin. Dès le début des difficultés franco-espagnoles, M. Canalejas déclarait que « l'Allemagne n'avait pas dit son dernier mot » : ce qui laisse supposer qu'en faisant prévoir à Madrid son entrée en scène, cette puissance cherchait à encourager les dissentiments dont elle comptait profiter. Pendant la durée des pourparlers franco-allemands, l'Espagne se plaignit, à diverses reprises, d'être tenue à l'écart, mais « ses plaintes passagères la montraient disposée à penser que son isolement la sauvait en sauvegardant sa liberté. « L'Allemagne — écrit M. A. Tar-

sans se préoccuper des zones d'influence, à la seule condition d'être munis d'une autorisation de l'agent diplomatique ou consulaire de leur pays.

dieu — malgré des prévenances obligatoires à l'égard de Madrid, ne faisait aucun effort pour l'introduire au débat : voulait-elle, comme elle le déclarait officiellement, simplifier la question en traitant avec la France seule pour tout le Maroc? Nourrissait-elle l'arrière-pensée de se réserver la possibilité de bénéfices ultérieurs, et, le débat français une fois vidé, de se retourner vers l'Espagne en disant : « A vous maintenant de payer? » On pourrait hésiter entre ces hypothèses, quand surtout, regardant une carte de l'Afrique, on voyait où l'Allemagne demandait à la France des compensations et où se trouvait la Guinée espagnole [1]. »

*
* *

Dans le débat qu'elle allait ouvrir avec notre pays, l'Espagne comprit qu'elle n'avait plus rien à espérer du côté de Berlin; et elle se retourna, tout naturellement, vers l'Angleterre, la cosignataire et, on peut le dire, la véritable instigatrice de l'accord de 1904.

Le gouvernement de Madrid entendait, en effet, s'en tenir strictement à ce traité auquel il ne consentait à apporter que des modifications de détail; il prétendait ignorer complètement la convention du 4 novembre 1911 et les sacrifices que nous avions dû consentir à l'Allemagne, tandis que, de notre côté, nous réclamions à l'Espagne de nous dédommager, pour sa quote-part, de ces sacrifices.

Ce désaccord de principe explique assez la difficulté qu'il y avait pour les deux pays à s'entendre. Il faut dire aussi que les termes trop généraux du traité de 1904 et que les stipulations géographiques imprécises

1. A. Tardieu, *loc. cit.*

et souvent inexactes des cartes dressées à un moment où le Maroc était encore si mal connu donnèrent lieu à d'interminables controverses. Enfin, les négociations furent retardées à la fois par les incidents de la politique intérieure, tant en France qu'en Espagne, et par les conflits survenus au Maroc entre agents français et agents espagnols, sans parler de la lamentable campagne de presse, dans les deux pays, qui contribua tant à envenimer le débat, sans faciliter — bien au contraire — la tâche des diplomates.

Nous n'avons point l'intention de raconter ces laborieuses négociations, ni de juger ici l'ensemble de la convention du 27 novembre 1912, qui en est sortie.

M. André Tardieu nous paraît avoir admirablement résumé la morale à tirer de la dernière crise franco-espagnole : « Tel qu'il est — écrit notre confrère — ce traité paraît répondre avec une louable précision aux intérêts en présence et à la nécessité de les concilier [1]. *L'expérience seulement nous apprendra ce qu'il vaut. Il vaudra, d'ailleurs, ce que l'on voudra qu'il vaille.* En effet, lorsqu'on revit cette longue négociation et celles qui l'ont précédée, on n'échappe pas à l'impression que toute cette affaire franco-espagnole

1. C'est à peu près à cette conclusion qu'aboutit M. Ladreit de Lacharrière, dans un article de *L'Opinion* (14 décembre 1912), où il étudie les clauses territoriales du traité : « S'il laisse à l'Espagne des zones qui lui paraissent précieuses, il libère politiquement notre protectorat des menaces les plus dangereuses... » Ce n'est pas à dire, toutefois, que des conflits d'intérêts ne soient toujours à craindre, notamment en ce qui concerne la question des douanes (Voir sur ce point le rapport de M. André-E. Sayous dans *Le Bulletin de la Fédération des Industriels et des Commerçants français*, janvier 1913).

Cf. aussi H.-R. Savary, *La France et l'Espagne au Maroc*, dans la *Nouvelle Revue* (1er-15 janvier 1913).

aurait pu être menée des deux parts de façon plus simple et plus coulante. Faut-il s'étonner qu'elle ait été tant de fois troublée par le venin des partis pris, des suspicions et des rancunes? Non ; car cela se passait entre Latins à l'imagination vive et qui ont coutume de mettre le sentiment là où ce n'est pas sa place. Souvent aussi, faute de vues d'ensemble, les deux gouvernements ont emboîté le pas à des agents locaux, dont le zèle patriotique appréciait trop peu la communauté des intérêts généraux et de l'obligation des transactions. S'il fallait reviser les griefs, on trouverait sans doute que, dans ces excès de zèle, les agents espagnols ont été plus loin que les nôtres. Mais comment nier, d'autre part, que le gouvernement français de 1909, en excluant l'Espagne de la négociation avec l'Allemagne, en laissant ensuite par système ou par négligence traîner toutes les négociations franco-espagnoles, financières ou autres, relatives au Maroc, s'était mal inspiré des accords initiaux et avait diminué le crédit qui lui était nécessaire à Madrid pour obtenir du gouvernement espagnol les procédés de bon voisinage?... »

Maintenant que le conflit est heureusement terminé, profitons de la leçon, et, en toute connaissance de l'âme castillane, efforçons-nous de comprendre qu'il n'est point de pays, dont nous soyons en droit d'attendre davantage que de l'Espagne, à la condition de ménager son amour-propre, tout en lui faisant comprendre le véritable prix de notre amitié !

VI

Bien que la conclusion du traité avec la France — un modèle de lenteur diplomatique — ait été sa-

luée avec un véritable soulagement des deux côtés des Pyrénées, il s'en faut, cependant, que cet accord ait obtenu chez nos voisins une approbation unanime.

Cet accord, envisagé au point de vue espagnol, par cela même qu'il mettait fin à de beaux rêves — d'autant plus beaux qu'ils étaient plus vagues — ne pouvait satisfaire pleinement les « africanistes » mégalomanes de la Péninsule.

De sa situation actuelle, l'Espagne ne pouvait pourtant espérer davantage. Son impérialisme ne saurait se mesurer qu'à ses forces actuelles, et celles-ci sont, en fait, assez médiocres.

L'Espagne peut regretter que la question marocaine se soit posée pour elle trop tôt ou trop tard : trop tard, car elle n'a pas su profiter jadis des circonstances favorables, qui se sont, plusieurs fois, offertes à elle pour régler cette question à son bénéfice exclusif. Trop tôt, car sa reconstitution n'était pas, de nos jours, assez avancée, pour lui permettre d'élever la voix aussi haut qu'elle l'aurait voulu dans le débat qui vient d'être liquidé.

Mais ce sont là des regrets superflus. Nos voisins doivent se féliciter, en fin de compte, de voir leurs rêves réalisés, en partie au moins. Si l'idée maîtresse de leurs gouvernants a été de sauvegarder l'indépendance nationale de l'Espagne, ils peuvent se déclarer pleinement satisfaits, puisqu'ils n'ont plus à craindre d' « encerclement » au sud. Enfin, le nouveau champ qui est ouvert à leur activité au dehors est assez vaste pour contenter tous les esprits raisonnables.

*
* *

La question est plutôt de savoir quels résultats aura sur l'avenir du royaume le nouveau système de politique, dans lequel il est entré, à propos de l'affaire marocaine. Et nos voisins doivent se demander aussi si les nouvelles charges qui leur incombent, du fait de leur expansion au Maroc, trouveront une récompense dans l'accroissement de leur richesse nationale.

Cette politique européenne et coloniale a ses obligations : nous en avons vu une preuve dans les efforts dépensés par l'Espagne pour restaurer et développer ses forces navales, en même temps que son armée, et cet ensemble d'obligations constitue naturellement un poids très lourd pour ses finances [1].

Il faut encore y ajouter toutes les dépenses résultant de l'occupation militaire des vastes territoires, qui sont reconnus à son influence; et le gouvernement de Madrid a eu la franchise de prévenir le pays que pendant une période, dont il est impossible de fixer la durée, le budget de la Péninsule aura à supporter toutes les charges de la nouvelle colonie.

Ces sacrifices seraient plus aisément supportés des contribuables, s'ils étaient sûrs de les voir compensés quelque jour. Et c'est ce dont s'inquiètent, dès aujourd'hui, le monde des affaires et le public, au sud des Pyrénées.

Il est, à la vérité, fort difficile de rien établir à l'avance de précis sur ce point. Pourtant, les rapports les plus récents des consuls espagnols au Maroc fournissent des éléments intéressants d'appréciation. Et ces rapports — il faut le dire — ne sont pas très optimistes.

1. Voir *supra*, pp. 202, 235 et suiv.

La plupart d'entre eux — ceux de Rabat, de Mogador, de Mazagan, de Larache — enregistrent mélancoliquement la faible part tenue par l'importation espagnole dans ces diverses régions, et ils laissent entendre que leur pays aura bien du mal à y lutter contre la concurrence des autres nations [1].

Sans doute — au dire de ces agents — l'Espagne pourra déverser sur les nouvelles terres, ouvertes à son expansion, une partie du flot considérable d'émigrants, qui vont aujourd'hui tenter la fortune en pays étranger. Mais ces émigrants, provenant de régions agricoles et dénués de capitaux, seront presque exclusivement d'humbles cultivateurs. La fertilité du Maroc, une fois qu'y auront été introduits des procédés plus modernes de culture, permet de penser qu'ils obtiendront de belles récoltes; et la concurrence qu'ils

1. Selon le consul espagnol de Mazagan, les exportateurs de la Péninsule devront renoncer à imposer leurs habitudes et leurs convenances commerciales. A l'heure actuelle, la plupart des produits espagnols sont beaucoup plus chers que les produits similaires étrangers, malgré une distance plus grande.

A Mogador, l'Espagne occupait, il y a quarante ans, le premier rang par son commerce, sa langue et sa monnaie. En 1910, elle ne figure plus qu'à l'avant-dernier rang sur huit nations représentées dans ce port.

A Larache, l'Espagne n'arrive qu'au neuvième rang avec 46.518 francs, sur une importation totale de 9.670.008 francs. Le sucre vient de France et d'Allemagne, et les cotonnades sont presque exclusivement de fabrication anglaise.

Le marché de Rabat est tout aussi insignifiant pour l'Espagne, dont l'importation atteint 46.800 francs, sur un total de 6 millions et demi. Le commerce allemand y a pris, au contraire, une place prépondérante.

En résumé — suivant les rapports consulaires — si l'Espagne peut espérer trouver au Maroc, quand la situation du pays sera plus normale, quelques débouchés pour ses articles, elle ne doit pas se faire, semble-t-il, beaucoup d'illusions à ce sujet.

feront aux producteurs de la Péninsule sera d'autant plus redoutable que leur coût de production sera moins élevé. Si l'Espagne peut compter sur une élévation de ses tarifs de douanes, pour se défendre chez elle, elle sera, au contraire, désarmée dans les pays étrangers. Partout où elle exporte aujourd'hui ses huiles, ses oranges, ses fruits, ses cuirs et ses laines, elle risque donc d'être supplantée, un jour ou l'autre, par ses propres colons marocains.

Cette perspective n'est sans doute pas immédiate; elle n'en est pas moins, d'ores et déjà, une cause de préoccupation, au sud des Pyrénées. Si l'Espagne peut se féliciter de ce que plusieurs milliers de ses habitants améliorent au Maroc leur condition d'existence, il n'est pas certain que les sacrifices faits par le Trésor national y trouvent une compensation suffisante.

On s'explique ainsi que le *leader* du parti républicain radical, M. Lerroux, ait pu comparer son pays à une parente pauvre, « à laquelle on aurait donné un palais en cadeau, sans lui fournir en même temps les moyens de l'entretenir et de tenir le rang qui lui revient[1] ».

Ce n'est pas là une simple boutade. Et la preuve en est que cette opinion est partagée, en dehors des partis d'opposition, par nombre de personnalités appartenant au monde des affaires et appréciant la situation, du seul point de vue de l'intérêt national[2].

Il est vrai que d'autres politiciens ou hommes d'affaires expriment l'avis précisément contraire. Lors de la ratification du traité de Madrid aux Cortès (décembre 1912), le sénateur libéral M. Groizard a pro-

1. Interview parue dans *le Temps* (janvier 1913).
2. Voir *La España Económica y Financiera* du 25 août 1912.

clamé que le nouvel accord ouvrait à l'Espagne « une ère de gloire et de fortune », et le marquis de Cortina — moins lyrique, mais plus positif — a évalué à 20 millions le rendement possible immédiat de la zone espagnole.

*
* *

De toute manière, il ne saurait plus être question pour l'Espagne de revenir à son ancienne politique d'isolement. Comme l'écrit *El Imparcial*, « l'Espagne, puissance méditerranéenne et atlantique à la fois, cohéritière d'un empire africain et possédant des îles et ports d'importance décisive sur les deux mers, n'es ni assez forte pour se préserver seule, ni assez débile pour être dédaignée. Aujourd'hui, plus que jamais, l'isolement serait pour elle la ruine [1]... »

Et le même journal, envisageant l'avenir, déclare que les intérêts de l'Espagne « se rencontrent avec ceux de l'Angleterre et de la France ».

La *Correspondencia de España* observe, de son côté : « L'Allemagne ne peut rien donner à l'Espagne, absolument rien en cas de guerre, et, en échange, nous nous verrions obligés de lui donner toutes nos forces. L'Allemagne ne pourrait nous envoyer ni un homme, ni un bateau, alors que nous serions attaqués sur mer et sur terre par l'Angleterre et par la France... Le destin nous a séparés d'elle : nous ne saurions aller contre le destin [2]... »

Mais ce n'est pas seulement sa situation géographique, ce sont aussi ses intérêts financiers et écono-

1. Numéro du 1er mars 1913.
2. Numéro du 3 mars 1913.

miques — plus impérieux aujourd'hui que jamais — qui obligent le gouvernement de Madrid à consolider son entente avec les deux grandes puissances de l'Europe occidentale.

Les esprits réfléchis, au sud des Pyrénées, le reconnaissaient déjà, au moment où les relations entre les deux sœurs latines menaçaient de s'assombrir : « Ce serait une illusion de croire — écrivait la *España Económica y Financiera* (du 23 septembre 1911) — que, sans le marché français, l'Espagne pourrait progresser... Sans le capital français, nous n'existerions pas économiquement, nous ne bénéficierions pas des avantages du progrès, car il est évident que nos propres ressources seraient insuffisantes pour nous les assurer... Et, en même temps, la France et l'Angleterre sont nos meilleurs clients : elles représentent, à elles deux, 50 p. 100 de notre commerce d'exportation, alors que l'Allemagne ne représente pas plus de 4,80 p. 100 de notre exportation [1].

« Qu'on songe aussi à la concurrence déloyale que l'Allemagne fait à notre commerce. C'est ainsi qu'on vend à Paris des couteaux de Solingen, portant l'estampille de Tolède, des tissus de Barcelone, avec la marque de fabrication de Hambourg... Dans l'Amérique latine, nous n'avons pas de compétiteur plus redoutable que l'Allemagne... »

« D'autre part, l'Allemagne nous prêtera-t-elle son aide financière, alors qu'elle est obligée elle-même de faire appel aux capitaux français ?... »

Voilà le langage du bon sens, et il a été compris à Madrid, dans les milieux officiels.

A l'heure où l'opinion, au sud des Pyrénées, semble

1. Voir *supra*, p. 284-285

ainsi orientée de plus en plus vers une collaboration intime avec la France et l'Angleterre, il se trouve encore, cependant, quelques journalistes — peu nombreux, sans doute, mais fort bruyants — pour conseiller à leurs compatriotes l' « alliance allemande [1] » !

La vérité est que tous les bruits divers et contradictoires sur cette question des alliances qui ont couru, ces derniers mois, dans la Péninsule semblent ou prématurés ou bien tardifs : prématurés si l'on s'en rapporte aux déclarations officielles [2]; tardifs, si l'on songe à l'entrevue de Carthagène et aux accords

1. A la suite des déclarations du marquis de San Giulano à la Chambre italienne, annonçant une entente probable avec l'Espagne dans la Méditerranée, certains journaux romains francophobes se sont empressés d'attribuer à ces paroles une signification hostile à la France ; et ils ont malheureusement trouvé un écho dans quelques organes de la presse madrilène, qui ont conclu assez inconsidérément à l'accession de l'Espagne à la Triplice.

Des communiqués officiels ont fait justice de ces commentaires et précisé le véritable objet des conférences du ministre italien avec l'ambassadeur d'Espagne près le Quirinal, M. Geña. Il s'agirait simplement, paraît-il, du règlement du régime des capitulations vis-à-vis des nationaux respectifs des deux pays en Tripolitaine et dans la zone espagnole du Maroc.

2. L'arrivée inopinée à Madrid du ministre de la Guerre anglais, le colonel Seely, revenant d'une tournée d'inspection à Gibraltar, contribua à propager ces bruits. Le comte de Romanones, interrogé par un journaliste, a déclaré que ce voyage n'avait rien à faire avec la question des alliances : « Le gouvernement, a ajouté le comte, n'a pris aucune sorte d'engagements. Un accord de ce genre doit être l'œuvre d'une longue préparation. De plus, il ne doit pas venir de la volonté du gouvernement, mais de l'opinion entière du pays. Nous sommes dans une période d'orientation : c'est pourquoi nous réclamons l'opinion et le jugement de tous. Pour le moment, rien n'est fait et rien ne se fait. Nous sommes attentifs à tout ce qui se dit, nous cherchons une orientation : mais rien de plus. » (D'après *La Epoca* du 3 mars.)

de 1907, qui ont, jusqu'à un certain point, préjugé cette question.

Du moins, ces bruits n'auront-ils pas été inutiles, puisqu'ils auront contribué à secouer l'indifférence quasi générale et traditionnelle de nos voisins au regard des problèmes internationaux.

C'est ainsi que l'affaire marocaine aura eu cette conséquence — qui est, en elle-même, assez satisfaisante au point de vue espagnol — de travailler au réveil du sentiment public au sud des Pyrénées

Et l'on doit en dire de même — peut-être encore avec plus de raison — du mouvement « américaniste », qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT « AMÉRICANISTE »

I. L'histoire de la colonisation espagnole dans le Nouveau-Monde est encore à écrire. Dans l'échec de l'Espagne, il faut tenir compte des erreurs du temps et des difficultés d'ordre international auxquelles se heurtèrent ses entreprises. La responsabilité de l'administration espagnole. L'aveuglement des gouvernements et l'indifférence du public. — II. Le traité de Paris marque une ère nouvelle dans les relations de l'Espagne et de ses anciennes colonies. Le Congrès de Madrid de 1900 et ses résultats. Les fêtes du centenaire de Cadix (octobre 1912). Le caractère du rapprochement hispano-américain. — III. Les principales questions à l'étude : 1° les relations économiques. Les difficultés qu'elles ont à surmonter et leur avenir probable ; 2° le problème de l'émigration et les colons espagnols dans le Nouveau-Monde ; 3° les rapports intellectuels. L'idée d'une Université hispano-américaine. Les échanges de professeurs. Le projet d'un Centre officiel des relations hispano-américaines. Conclusions.

I

L'histoire de la colonisation espagnole dans le Nouveau-Monde est encore à écrire. Et il ne sera pas possible de porter un jugement décisif à son sujet, tant qu'on n'aura pas dépouillé et étudié les nombreux

documents qui dorment encore dans les archives de la Péninsule.

Il résulte, cependant, des travaux les plus récents publiés en la matière [1] que l'opinion courante sur le régime colonial espagnol mérite d'être revisée, car elle n'a été trop souvent que le résultat de généralisations hâtives. C'est un lieu commun de dire que la découverte de l'Amérique a été plus préjudiciable que profitable à l'Espagne : des écrivains, comme Roscher et Shepherd , affirment, cependant, le contraire, sans qu'il soit possible, faute de renseignements précis, de savoir où est la vérité. On a beaucoup parlé, par exemple, des quantités fabuleuses de métaux précieux que la métropole tirait de ses anciens domaines, mais une seule chose est certaine, c'est que, sauf pour de très courtes périodes, il est impossible encore aujourd'hui de donner des chiffres même approximatifs sur ce point si important [2].

La plupart de ceux, même parmi les auteurs modernes, qui ont étudié la colonisation espagnole en Amérique, se sont surtout attachés à raconter, avec un grand luxe de détails, l'histoire des découvertes et de la conquête, l'histoire des luttes civiles entre colonisateurs et des conflits internationaux ; en revanche, la face « interne » de la colonisation — c'est-à-dire l'histoire des institutions, de la vie économique, littéraire, ar-

1. Cf. en particulier : A. Rojas, *Leyendas históricas* (Caracas, 1890) ; J. Hubert, *Les Origines vénézuéliennes, essai sur la colonisation espagnole au Vénézuéla ;* Gaylord Bourne, *Spain in América ;* Georges Scelle, *La traite négrière aux Indes de Castille* (Paris, 1906) ; H. Van der Linden, la Colonisation espagnole, dans l'*Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens* (Bruxelles, 1907).

2. Cf. Altamira, *España in América* (Valence, 1906), notamment pp. 102 et 135.

tistique, religieuse et scientifique des colonies — est demeurée jusqu'ici presque complètement ignorée.

Si des Américains surtout se sont efforcés, depuis quelques années, particulièrement en Argentine, au Chili, au Mexique[1], de pénétrer ces différents problèmes, leur œuvre a été fragmentaire, et il n'est pas permis d'en tirer des conclusions générales.

*
* *

En ne faisant état que des documents déjà publiés, il paraît injuste, en tout cas, d'attribuer le désastre colonial de l'Espagne au Nouveau-Monde exclusivement au régime économique qu'elle avait adopté à l'égard de ses possessions, ou au gouvernement tyrannique de ses vice-rois.

Les erreurs de la colonisation espagnole aux seizième et dix-septième siècles, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, furent, en somme, les erreurs du temps. Je ne sais si ce régime colonial, comme certains l'affirment, a été « théoriquement le plus parfait qui ait existé[2]. » Ce qui importe, d'ailleurs, de connaître, c'est moins la législation elle-même, que la manière dont elle fut appliquée.

En ce qui concerne, notamment, le traitement infligé aux Indiens, les témoignages d'écrivains « humanitaires », comme le Père Las Casas, ont puissamment contribué à diminuer le prestige colonial de nos voisins. Les patriotes américains mirent naturellement à

1. Cf. notamment, *la Ciudad indiana* du professeur Garcia, de Buenos-Ayres; Fuenzalida, *La Historia del desarrollo intelectual del Chile*, et la série de monographies, intitulées *Méjico, su evolución social*.

2. Altamira, *loc. cit.*, p. 103.

profit ces accusations, lors de la lutte pour l'indépendance; mais elles ne diffèrent guère, en somme, de celles que portèrent jadis les États-Unis contre l'Angleterre, auxquelles personne ne croit plus aujourd'hui. Il faut évidemment faire la part de la surexcitation des esprits, au moment où ces accusations ont été formulées.

La publication entreprise par certains États hispano-américains, comme l'Argentine, le Chili, le Pérou, le Mexique, des archives officielles qui sont en leur possession, permettra de jeter plus de lumière sur l'administration de l'Espagne dans ses anciennes possessions.

Dans la Péninsule même, une nouvelle école d'historiens — que l'on appelle les « revisionnistes » — s'applique depuis quelque temps à rectifier ce qu'il y a d'erroné dans les jugements outranciers émis à ce sujet [1]. En attendant la publication de la masse des documents encore inédits, ils s'occupent à rééditer et à commenter des ouvrages tombés dans l'oubli — ceux de Villalobos, d'Andrès de San Martin, de Gomez, de Pereita, et surtout l'*Histoire naturelle et morale des Indes* du P. Joseph de Acosta. Leur but est de prouver que les Espagnols du seizième siècle n'appuyaient pas leurs institutions sur la vexation fanatique, mais qu'ils s'inspiraient de l'équité et de la justice. L'histoire même de l'Inquisition espagnole, selon les « revisionnistes », est à refaire entièrement, si on veut la juger avec impartialité.

Pour comprendre l'échec de l'Espagne comme puissance colonisatrice, il convient, d'autre part, de tenir

1. Voir à ce sujet l'article de V. Gay, dans la *España moderna*, d'octobre 1912.

compte des graves difficultés d'ordre international, auxquelles se sont heurtées toutes ses tentatives, même les plus louables et les mieux étudiées. La concurrence redoutable d'autres puissances maritimes d'Europe, mieux préparées qu'elle à lui disputer le trafic des Indes, explique, en partie, certaines mesures auxquelles ont dû recourir les gouvernements de Madrid et qu'on leur a sévèrement reprochées.

Enfin, on peut soutenir jusqu'à un certain point que les événements militèrent contre elle. Après l'abdication de la monarchie à Bayonne, les autorités qui gouvernaient en son nom dans le Nouveau-Monde durent se démettre de leurs fonctions. Il se créa dans la plupart des localités américaines des « juntes patriotiques », sur le modèle de celles qui existaient dans la Péninsule : comme il était naturel, « ces juntes » ne tardèrent pas à prendre un caractère séparatiste. L'isolement dans lequel vécut ensuite l'Espagne vis-à-vis de ses colonies, où elle n'avait plus même de représentation, précipita la catastrophe.

*
* *

Ces réserves faites, il est permis de penser que l'administration espagnole ne fut pas meilleure en Amérique que dans la Péninsule, — et il ne pouvait guère en être autrement. Si de louables réformes furent entreprises, surtout au dix-huitième siècle, elles échouèrent aussi complètement dans les colonies que dans la métropole. D'un autre côté, si la contrebande extraordinaire, qui se fit dans les colonies américaines, fut une cause de trouble considérable pour l'œuvre entreprise par l'Espagne, il faut bien dire que

les Espagnols — commerçants et religieux — tous les premiers favorisèrent cette contrebande [1].

Enfin, on doit surtout insister sur l'indifférence du public espagnol, en général, et sur l'aveuglement stupéfiant des gouvernements eux-mêmes, au moment où les colonies proclamèrent leur indépendance.

L'histoire de la dernière colonie d'Amérique qui secoua le joug de l'Espagne, de Cuba, est, à elle seule, des plus instructives à cet égard. On peut prétendre, sans doute, que les États-Unis — qui, dès 1816 et 1820, manifestaient clairement leurs ambitions sur les Antilles — seraient arrivés, tôt ou tard, à leurs fins. Rien ne dit, toutefois, que le cours des événements n'aurait pu être modifié, si le cabinet de Madrid avait fait preuve de plus de clairvoyance et de plus d'habileté.

Dès 1810, la municipalité de la Havane avertissait la mère patrie que si elle ne changeait point son régime économique et douanier, Cuba finirait par devenir une terre étrangère. La menace dut paraître plaisante à l'Espagne, qui, avec ses colonies, comptait à cette époque 38 millions d'habitants, alors que la population des États-Unis ne dépassait guère 8 millions d'âmes.

Le danger, cependant, grandit rapidement avec les années. Mais ni l'exemple des autres colonies devenues indépendantes, ni les réclamations incessantes des Cubains, ni le développement des prétentions nord-américaines ne réussirent à tirer les Espagnols de leur torpeur. En 1850, Canovas, en tant que ministre des Colonies, ouvrit une enquête sur les réformes qu'il convenait d'introduire dans les Grandes Antilles. Mais cette enquête ne donna aucun résultat.

1. Scelle, *op. cit.*, et Altamira, *loc. cit.*, p. 138.

Il faut arriver jusqu'à 1877 pour assister à un premier essai, bien timide, de décentralisation : quelques modifications, excessivement mesurées, furent introduites dans les lois municipale et provinciale des possessions d'outremer. Tout allait très lentement et tout arrivait trop tard. Les ministres, dans la Péninsule, faisaient montre de la plus parfaite ignorance à l'égard des colonies, et les gouverneurs, qui se succédaient à Cuba, n'avaient d'autre préoccupation que de bouleverser, de fond en comble, l'œuvre de leurs prédécesseurs, uniquement dans l'espoir frivole de ne pas faire oublier leur administration.

Ce n'est qu'en 1897, c'est-à-dire alors que sa domination dans l'île chancelait déjà, que l'Espagne consentit à proclamer l'autonomie de Cuba. Mais cette mesure tardive n'eut d'autre effet, comme on sait, que de décider les États-Unis à intervenir par la force, et de déchaîner les événements.

II

Le traité de Paris du 10 décembre 1898, si désastreux fût-il pour l'Espagne, marque, à certains égards, un heureux changement dans ses rapports avec ses anciennes colonies d'Amérique.

Jusque-là, l'ancienne métropole s'était cantonnée vis-à-vis de ses filles émancipées dans une attitude de rancune tenace et de méfiance persistante.

Ce n'est qu'en 1836 qu'elle consentit à reconnaître l'indépendance du Mexique, celle du Chili en 1845, celle de la République Argentine en 1859, celle du Pérou en 1865, celle de la Colombie... en 1881 !

Sans méconnaître les efforts antérieurs faits, de

part et d'autre, pour entretenir des relations cordiales[1], il semble bien, je le répète, que les désastres de Cavite et de Santiago aient seuls permis une réconciliation définitive et un rapprochement durable de l'Espagne et de ses anciennes colonies. Un publiciste de la Péninsule, M. Rahola, a donné la raison de ce revirement : « C'est un fait évident, écrit-il, que les Espagnols ont gagné en Amérique avec la perte des Antilles; auparavant, ils étaient les victimes des erreurs et des fautes de leurs gouvernements ; sans cesse, ils se voyaient aux prises avec les Américains, dont les sympathies allaient aux « flibustiers » de Cuba. Une fois disparue cette cause de querelle, en même temps que le péril yankee apparaissait menaçant, la situation fut renversée. Les adversaires de la veille devinrent des amis et des alliés; de manière inconsciente se firent jour le sentiment de la nationalité commune et l'idée du patriotisme de race[2]... »

Ce n'est point cependant une simple question de sentiment qui présida à ce rapprochement. Les Catalans surtout, qui, plus que tous autres, avaient souffert des conséquences de la dernière guerre coloniale, songèrent naturellement à compenser la perte des marchés de Cuba et des Philippines par une augmentation de trafic avec l'Amérique latine.

Le gouvernement de Madrid ne pouvait, d'ailleurs, se désintéresser de ces pays, qui continuent à parler le « castillan » et les autres dialectes de la Pénin-

1. Une manifestation des plus suggestives à cet égard nous a été donnée dans les fêtes célébrées en 1892, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde. Espagnols, Portugais et Américains y fraternisèrent côte à côte.

2. F. Rahola, *Sangre nueva*, Barcelone, 1905, p. 165.

sule, et où l'Espagne envoie chaque année un si grand nombre de ses enfants.

*
* *

Le Congrès de Madrid de 1900, célébré sous les auspices de l'*Union Ibéro-Américaine*, fut la première manifestation grandiose de cette réconciliation. Ce Congrès mit à l'étude toute sorte de questions : arbitrage, nationalité, émigration, sciences, enseignement, relations commerciales, transports, communications, etc. Il vota un grand nombre de résolutions, qui, dans tous les domaines — économique, intellectuel et même politique — avaient pour but de resserrer les relations de l'ancienne métropole et de ses filles latines du Nouveau-Monde.

Plusieurs de ces vœux ont déjà été réalisés par voie législative ou par des accords internationaux. Parmi ces derniers, il faut surtout mentionner les fameux traités d'arbitrage permanents, d'un grand intérêt dans l'histoire de l'arbitrage international, et quelques autres conventions, qui, pour avoir eu moins de retentissement, présentent cependant une importance pratique plus considérable : par exemple, celles qui se réfèrent à la propriété littéraire, à la suppression de la législation consulaire dans les commissions rogatoires, enfin à la reconnaissance et à la validité des titres académiques [1].

Après le Congrès de Madrid, les manifestations de sympathie entre le gouvernement espagnol et ceux des Républiques hispano-américaines ont été nombreuses : il suffit de rappeler le voyage triomphal de l'Infante

1. Voir notre article dans *Les Questions diplomatiques et coloniales* du 1er novembre 1905.

Isabelle à Buenos-Ayres, lors des fêtes du centenaire de l'Argentine, et les cérémonies toutes récentes de Cadix, au mois d'octobre dernier, à l'occasion de la commémoration du siège de cette ville et de la Constitution de 1812[1].

La part que les représentants des anciennes colonies ont prise à l'œuvre législative des célèbres Cortès explique que les délégués des jeunes Républiques aient figuré à ces fêtes aux côtés des personnalités espagnoles. C'est ainsi que cet hommage rendu aux défenseurs du sol national contre les armées de Napoléon, à ces apôtres de la liberté, auxquels on doit l'établissement du régime parlementaire au sud des Pyrénées, est devenu une apothéose de la réconciliation de frères longtemps séparés, « se reconnaissant les uns les autres aux traits de leur mère », selon la belle expression de Mme Blanca de los Rios.

*
* *

Il n'est pas besoin de souligner l'importance morale de cette magnifique solennité. C'est dans leurs origines, dans leur langue, qui les rattachent encore à l'Espagne, autant que dans leurs idées communes, littéraires ou politiques, dont elles sont plutôt redevables à l'esprit français, que les peuples ibériques du Nouveau-Monde, en dépit de leurs profondes différences ethniques, géographiques et sociales, trouvent et trouveront toujours davantage la raison déterminante de leur rapprochement. Les Sud-Américains ne peuvent sans une profonde émotion prendre connaissance dans

1. Dix-sept Républiques sud-américaines étaient représentées aux fêtes de Cadix : le nombre de leurs délégués extraordinaires atteignait 66.

leur ancienne métropole des titres de noblesse historique de leurs aïeux. Et l'ancien Président de la République de Colombie, le général Reyès, a pu recommander à ses fils « le pèlerinage en Terre sainte espagnole ».

De leur côté, les Espagnols tirent un légitime orgueil des progrès réalisés dans tous les domaines par ces jeunes Républiques, dont le rayonnement rejaillit nécessairement sur les vieux étendards de Castille. La littérature espagnole elle-même, déjà si riche et si illustre, tire chaque jour un nouvel éclat de la contribution, toujours plus importante et plus remarquable, des écrivains du Nouveau-Monde. L'Amérique a donné à l'Espagne le poète Ruben Dario et le prosateur Gomez Carrillo ; et des œuvres comme la *Gloria de Don Ramiro* de M. Enrique Rodriguez Larreta, pour ne citer que ce livre bien connu du public français, sont dignes de figurer à côté des productions les plus réputées de la littérature sud-pyrénéenne.

Il convient, sans doute, que les Espagnols mettent de côté toutes visées chimériques, toutes folles ambitions, qui détourneraient de son but véritable le mouvement de rapprochement auquel nous assistons. Ce but est assez noble, assez grand en lui-même, sans qu'il soit besoin d'en exagérer la portée. Au banquet hispano-américain de Madrid, en octobre 1912, M. Azcárate a pu comparer la mission de l'Espagne au point de vue ibérique à celle de la Grèce dans le panhellénisme. Mais il ne s'agit là, si j'ose dire, que d'un impérialisme essentiellement pacifique et intellectuel. La vieille métropole ne saurait songer à rétablir sa tutelle ou son hégémonie, à un titre quelconque, sur ses anciennes colonies. Elle ne peut traiter les peuples issus d'elle que sur le pied de l'égalité la plus stricte, et, aux fêtes de Cadix, le

ministre des Affaires étrangères espagnol, M. Garcia Prieto, a justement spécifié que la grandeur et la beauté du rôle qui incombe à son pays, en servant de trait d'union à tant d'autres États, auxquels il a infusé son sang, consistait précisément dans son parfait désintéressement [1].

Cela ne veut pas dire que ce rapprochement ne puisse se traduire, sur le terrain des faits, par des résultats positifs et tangibles. La principale utilité des manifestations, comme celle de Cadix, est d'apprendre aux peuples qui y prennent part à se connaître et à s'aimer.

Les nombreux voyages, plus ou moins officiels, de personnalités espagnoles dans le Nouveau-Monde, ces dernières années — par exemple, les « ambassades commerciales » de MM. Rahola et Puigdollers, les « missions intellectuelles » des professeurs Rafaël Altamira et Adolfo Posada, sans oublier la série de conférences faites par le grand romancier Blasco Ibañez et les tournées des fameux tragédiens de la *Comedia* de Madrid, la Guerrero et Mendoza — ont également contribué, dans les domaines les plus divers, à l'éclosion de ce mouvement « panhispanique ».

1. On a parlé, il est vrai, à diverses reprises — et encore lors des fêtes de Cadix — de la formation d'une « Ligue Ibérique ». Il n'est pas besoin d'insister sur la vanité d'une pareille idée. Si l'impérialisme nord-américain peut et doit décider les États du Nouveau-Monde à resserrer les liens qui les unissent, pour faire face au péril commun, il n'apparaît pas que le patronage effectif de l'Espagne leur soit, à cet égard, d'une bien grande utilité. Quant à l'orgueil castillan, il ne voudrait pas paraître aller à la remorque de pays qui étaient autrefois sous sa dépendance. De plus, la différence de régimes politiques suffit à expliquer les préventions qui persistent dans certains milieux sud-pyrénéens contre tout rapprochement trop intime avec les Républiques hispano-américaines.

Dans la Péninsule, l'initiative privée a secondé et même devancé, sur bien des points, l'action des pouvoirs publics. D'autres institutions, d'autres œuvres sont nées postérieurement à l'Union Ibéro-Américaine. D'autres assemblées ont poursuivi l'œuvre du Congrès de Madrid de 1900[1].

III

Les travaux réalisés par ces groupements, les délibérations de ces assemblées permettent, mieux que les discours publics — où la fougue oratoire dépasse souvent la pensée et où le lyrisme prévaut parfois sur la réalité — de comprendre les résultats positifs que l'Espagne est en droit d'attendre du rapprochement avec ses anciennes colonies.

A cet égard, on peut rattacher les diverses questions qui intéressent ses rapports avec elles à trois catégories d'idées : les unes sont d'ordre économique; d'autres

1. Parmi les plus intéressants des nouveaux groupements « américanistes », citons : *l'Union Ibéro-Américaine de Bilbao*, les diverses institutions dues à l'Université d'Oviedo, *l'Institut Ibéro-Américain de Droit comparé* (dont les statuts portent la date des 19-29 juin 1909), la bibliothèque *América* fondée par l'Université de Santiago du Chili sur l'initiative et grâce à la générosité d'un Espagnol résidant en Amérique, M. Gumersindo Basto, qui publie un Bulletin (à partir de février 1910), la *Société libre d'études américaines*, à Barcelone (1910) qui est devenue, l'année suivante, la *Casa de América*, avec une section s'occupant spécialement des relations commerciales, etc.

Les Congrès, où ont été débattues des questions américaines, se sont multipliés ces dernières années. Contentons-nous de mentionner : le Congrès de l'Exportation de Saragosse (1909), la seconde Assemblée nationale des Sociétés économiques des Amis du Pays (1910), et, en 1911, les assemblées « américanistes » de Gijon (septembre), de Mataro (novembre), de Barcelone (décembre), etc.

se réfèrent à l'important problème de l'émigration espagnole dans le Nouveau-Monde; il en est, enfin, qui concernent plus spécialement les relations intellectuelles hispano-américaines.

*
* *

Le mouvement « panhispanique » a obéi, nous l'avons dit — surtout dans les débuts et principalement en Catalogne — à des préoccupations économiques. Avant la dernière guerre, 25 p. 100 environ des exportations de la Péninsule étaient dirigées sur les Antilles et les Philippines.

Depuis 1898, l'Espagne a réussi à compenser en partie la perte de ces marchés par un accroissement notable de trafic avec la plupart des Républiques sud-américaines, notamment avec l'Argentine, l'Uruguay, le Mexique et le Chili. A Cuba, malgré la diminution très sensible et forcée de ses échanges, l'Espagne arrive encore en tête des nations d'Europe importatrices, et cette île occupe le troisième rang de ses meilleurs clients, aussitôt après l'Angleterre et la France.

Pourtant, en dépit de ces résultats assez encourageants et malgré l'important appoint que lui offre l'existence au Nouveau-Monde d'une colonie espagnole considérable, il ne semble pas que le commerce de la Péninsule avec ces Républiques soit appelé à prendre un grand développement. C'est qu'en effet, pour la plupart des produits qu'elle exporte, l'Espagne se heurte en Amérique d'abord à la concurrence redoutable d'autres puissances étrangères, qui ont pour elles l'avantage d'une position acquise depuis longtemps, ensuite, au développement incessant de la pro-

duction de ces pays neufs, qui leur permettra un jour de se suffire à eux-mêmes.

Le commerce hispano-américain se heurte, d'ailleurs, aux hautes barrières douanières, qu'ont élevées les jeunes Républiques du Nouveau-Monde, aussi bien que l'Espagne elle-même.

Il a été question, à diverses reprises, d'une Union douanière de la Péninsule et de l'Amérique latine, qui engloberait même le Portugal et le Brésil. Mais nous avons à peine besoin d'ajouter que ce projet ne semble pas près d'être réalisé. Plus sagement, à notre avis, le Congrès de Madrid parlait de reviser les *aranceles* ou tarifs de douanes d'Espagne et des Républiques américaines dans un sens favorable aux intérêts qu'il défendait; il préconisait la conclusion entre ces États d'accords commerciaux qui, tout en laissant subsister le régime de la nation la plus favorisée — tel qu'il a été établi dans les premiers traités de paix signés le jour où la métropole se décida à reconnaître l'indépendance de ses anciennes colonies — stipuleraient des concessions réciproques et des diminutions de droits pour les articles qui intéressent le plus les échanges de ces pays.

Cependant, en dépit des adresses réitérées de l'Union et des autres groupements « américanistes », la question n'a guère avancé. Les tarifs adoptés par l'Espagne en mai 1906 marquent plutôt une réaction à cet égard et la dernière revision de décembre 1911 n'y a apporté, nous l'avons vu, que de faibles atténuations[1]. Du côté américain, le protectionnisme apparaît comme une nécessité tant au point de vue fiscal que pour favoriser les industries naissantes. Les

1. Voir *supra*, p. 286.

jeunes Républiques ne consentiraient, sans doute, à conclure des traités qu'avec leurs gros clients et leurs principaux fournisseurs, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, les États-Unis, mais non avec l'Espagne, qui n'entretient avec elles que des relations, somme toute, fort modestes. Il ne faut pas non plus oublier que les productions de ces Républiques hispano-américaines et celles de la Péninsule sont, pour la plus grande partie, identiques.

Tout cela ne permet guère d'entrevoir l'expansion économique de l'Espagne au Nouveau-Monde sous un jour très optimiste. Il fut toutefois question, il y a quelques années, entre les cabinets de Madrid et de Buenos-Ayres, d'un traité très libéral, qui comportait de la part de l'Espagne des diminutions de droits sur les laines et sur les viandes, mais les protestations des éleveurs de Galice et des Asturies firent échouer les pourparlers.

Des difficultés analogues ont empêché jusqu'ici l'aboutissement des négociations engagées avec Cuba. Elles se sont constamment heurtées à la mauvaise volonté de la Compagnie fermière des tabacs espagnols et de la Compagnie sucrière, que l'introduction des produits cubains léserait, l'une dans son importation de tabacs philippins, l'autre dans sa production locale, qui s'est développée, comme je l'ai dit, à l'excès [1]. Si une rupture a pu être évitée, c'est grâce à l'active campagne des Chambres de commerce de la Péninsule ; il n'est pas douteux, en effet, que l'Espagne est particulièrement intéressée à entretenir de bonnes relations commerciales avec Cuba, où ses exportations dépassent de beaucoup ses importations.

De toute manière, même en laissant de côté cette

1. Voir *supra*, p. 322.

question des douanes, on ne peut guère espérer, vu les faibles moyens dont elle dispose, que l'Espagne puisse un jour dominer économiquement ces pays où a flotté jadis son drapeau. Le mieux pour elle serait, sans doute, qu'elle cherchât à établir des relations commerciales *directes*, des communications régulières et fréquentes avec ses anciennes colonies, qui lui permissent de se passer de l'intermédiaire étranger. Elle pourrait même s'efforcer de profiter, dans une certaine mesure, du transit entre l'Europe et le Nouveau-Monde

Déjà, grâce à l'initiative privée, un certain nombre de ports de la Péninsule — Barcelone, Bilbao, Vigo notamment — ont réussi à développer, de façon notable, leurs relations directes avec l'Amérique [1].

La nouvelle loi sur la marine marchande, entrée en vigueur le 1er janvier 1911, a, d'autre part, donné satisfaction sur plusieurs points aux réclamations du Congrès de Madrid de 1900, en concédant des primes à la navigation et en accordant le régime de la subvention à certaines lignes dirigées pour la plupart vers les États latins d'Amérique [2].

Mais il reste encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées. Les « américanistes » réclament des pouvoirs publics une réforme complète des règlements et des pratiques maritimes en vigueur au sud des Pyrénées, de façon à ce que l'Espagne ne soit pas exclue du commerce avec les États du Pacifique,

1. Voir notre article *Les Relations économiques hispano-américaines* dans *La Rev. econom. internat.* de décembre 1907.

2. Les six lignes au long cours subventionnées sont: une ligne directe sur Cuba et le Mexique, une ligne ayant la même destination mais *viâ* New-York, une ligne vers l'Uruguay et l'Argentine, une ligne sur le Vénézuéla et la Colombie, une ligne sur les Philippines et une ligne sur Fernando-Po.

après l'ouverture du canal de Panama, et à ce qu'elle profite des facilités qu'offrent à son commerce les nations du Centre-Amérique. Les « américanistes » demandent que l'on simplifie les opérations de chargement et de déchargement, que l'on réduise les frais d'embarquement et de débarquement dans la Péninsule, que l'on diminue les droits des ports, les tarifs des chemins de fer et les impôts de toute sorte qui pèsent sur les transports, que l'on établisse des zones neutres, ou, au moins, des dépôts francs dans certains ports, que l'on relie les principaux ports espagnols à la frontière continentale par de bonnes et rapides communications terrestres[1], etc.

Des réformes de cette nature, si elles viennent à être réalisées, permettront, en effet, à l'Espagne, non seulement de développer ses relations directes avec les peuples de son sang du Nouveau-Monde, mais aussi de prétendre de nouveau au rôle économique qu'elle a perdu depuis longtemps de « pays de passage » entre les deux continents.

*
* *

Le problème de l'émigration est un de ceux qui préoccupent le plus justement l'attention des « américanistes ». Il ne s'agit pas de savoir comment — par exemple, par une bonne politique agraire ou une meilleure organisation sociale — l'Espagne pourrait remédier à un fléau qui lui enlève chaque année 150.000 à 200.000 de ses enfants, dont plus de la moitié sans esprit de retour[2]. Au point de vue hispano-américain, ce qu'il faut considérer, c'est l'avantage que la mère-patrie pourrait retirer de l'établissement temporaire

1. Voir *supra*, p. 286 et 364.

ou permanent dans le Nouveau-Monde de ces exilés, dont le nombre atteindrait 800.000 selon les uns, 3 millions selon d'autres, et dont les envois de fonds au pays natal se chiffreraient, chaque année, d'après certaines évaluations très approximatives, par 150 millions de pesos.

A maintes reprises, ces *Indianos* — comme on continue à les appeler au sud des Pyrénées — ont manifesté leur amour pour le pays natal, faisant don au gouvernement espagnol, dans des moments critiques, de navires de guerre, construisant, à leurs frais, un édifice pour la légation d'Espagne à Buenos-Ayres et un autre à Londres, fondant, à leur retour dans la mère-patrie, plus de 500 écoles, des hôpitaux et d'autres établissements d'assistance en grand nombre.

Mais si une partie de ces émigrants reviennent chez eux, après fortune faite, la grande majorité végète d'ordinaire dans les Républiques du Nouveau-Monde, à la recherche des plus modestes emplois. Et comment en serait-il autrement, alors que presque tous sont complètement illettrés et s'embarquent sans aucune ressource ?

L'État espagnol ne devrait pas se désintéresser du sort de ces déshérités. Il ne suffit pas de réglementer l'émigration et d'obliger les Compagnies de navigation à traiter leur « bétail humain » avec plus de considération et de pitié[1]. L'État doit encore préparer ces « déracinés » à la lutte acharnée qu'ils auront à soutenir dès leur arrivée au Nouveau-Monde, il doit les armer en vue de la concurrence économique avec les sujets des autres nations. A cet effet, il est permis, sans doute, d'attendre de bons résultats de la diffusion

1. Voir *La Question sociale en Espagne*, pp. 357 et suiv.

d' « écoles pour émigrants », sur le modèle de celles qui existent déjà, en petit nombre, dans les Asturies [1]. Mais cette question n'est, au fond, qu'un des aspects du problème de l'enseignement au sud des Pyrénées, problème capital — nous l'avons dit — pour l'avenir même de la Péninsule.

La métropole a aussi le devoir de continuer sa tutelle et sa protection sur les émigrants, une fois débarqués en Amérique. Elle le peut grâce au concours de son personnel diplomatique et consulaire et aussi par l'intermédiaire des groupements espagnols, là où il en existe.

Mais l'Espagne a intérêt surtout à ce que ses fils qui la quittent ne soient pas définitivement perdus pour elle. Si elle favorisait leur retour, il n'est pas douteux qu'ils pourraient être pour la mère-patrie un élément important de régénération et de progrès.

Les lois américaines facilitent, il est vrai, leur naturalisation, et la loi espagnole (article 21 du Code civil) leur permet difficilement de récupérer leur ancienne nationalité, une fois qu'ils l'ont perdue. Il conviendrait donc que l'Espagne modifiât sa propre législation et qu'elle s'entendît, au besoin, avec les Républiques sud-américaines, en vue d'établir, si possible, des règles identiques sur la nationalité.

Il importe aussi de maintenir vivant, chez les émigrants, l'esprit national, le souvenir de la patrie, et c'est à cela que répondra la création d'œuvres d'enseignement et d'assistance véritablement espagnoles, dans tous les centres où il existe d'importantes colonies, comme à la Plata, au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Pérou.

Pour toutes ces réformes, que lui dicte son propre

1. Voir R. Altamira, *op. cit.*, p. 580.

intérêt, l'Espagne devrait s'inspirer de l'exemple d'autres États européens, notamment de l'Italie, pour laquelle le problème de l'émigration est aussi un problème vital.

Si le royaume sud-pyrénéen savait protéger, à l'égal de sa sœur latine, ses « colonies sans drapeau », si elle parvenait à convertir le courant de son émigration, qui n'obéit actuellement à aucune orientation, en une force coordonnée, active et intelligente, il n'est pas douteux que ces « déracinés » pourraient devenir, à brève échéance, les plus utiles auxiliaires de son expansion économique et même intellectuelle au delà des mers [1].

*
* *

Nous avons déjà vu quelle place importante tenaient les rapports intellectuels dans le mouvement ibéro-américain. On pourrait croire, à première vue, que la simple communauté de la langue devrait suffire à opérer ce rapprochement. Il n'en est pourtant pas ainsi : de l'aveu de nos voisins, littérateurs et savants espagnols n'exercent encore aujourd'hui qu'une influence très médiocre dans le Nouveau-Monde. La pensée américaine est bien davantage attirée vers d'autres pays étrangers : France, Allemagne, Italie, États-Unis. La langue castillane même est menacée là-bas.

Il semble, dès lors, nécessaire aux « américanistes »

1. A la suite du Congrès de l'Émigration, tenu à Santiago de Galice, en 1909, sous la présidence d'un des « américanistes » de la première heure, le sénateur R. Maria de Labra, il a été décidé la constitution d'une *Société protectrice des Espagnols qui vivent hors l'Espagne* (Cf. R. M. de Labra, *La Orientación Internacional de España*, Madrid, 1910, p. 295).

espagnols, conscients de ce danger, d'y parer par toute une organisation active et permanente. C'est à cela que répond notamment le projet de création d'une Université hispano-américaine à Salamanque. L'idée en fut émise dès 1892, lors du centenaire de Colomb. Le ministre des Affaires étrangères d'alors, le duc d'Almodovar, s'en était fait le zélé promoteur. Depuis, elle a été reprise par un distingué Argentin, le docteur Cobos. La pensée de rapprocher dès la tendre jeunesse les frères latins des deux continents, de leur donner la même culture, en même temps que de ramener vers la métropole ces fils oublieux qui vont aujourd'hui compléter leur instruction dans tous les grands centres intellectuels d'Europe... sauf en Espagne, ce rêve de ressusciter dans un esprit nouveau l'antique Université de Salamanque, l'un des quatre grands foyers de lumière de la chrétienté au moyen-âge, a, sans doute, de quoi séduire les esprits au sud des Pyrénées.

Mais ce projet se heurte à des obstacles à peu près insurmontables à l'heure actuelle. Le propre recteur de l'Université de Salamanque, M. Miguel de Unamuno, le qualifie de « fantastique et d'absurde » : « c'est, déclare-t-il, une nouvelle forme de l'erreur, en vertu de laquelle nous avons fait de nos colonies des consommateurs forcés de nos produits et qui nous a conduits à importer à Barcelone du blé des États-Unis pour l'expédier ensuite à Cuba, transformé en farine... C'est une sotte vanité, ajoute-t-il, que de vouloir faire des États d'Amérique des sortes de « colonies spirituelles » de la métropole, que de « traiter nos frères de race autrement que sur le pied de l'égalité ». A quelles difficultés donnerait lieu, du reste, la création d'une Université hispano-américaine ! « Que l'on songe,

écrit l'éminent recteur, que dans l'Amérique espagnole l'enseignement est laïcisé, tandis que dans la Péninsule il est encore sous la surveillance et dans la dépendance étroite du clergé... Il pourrait bien se faire qu'au lieu qu'ils eussent à venir ici pour s'imprégner de la culture moderne, ce fût à nous d'aller chez eux[1]... »

Sans partager absolument sur ce point les affirmations sans doute exagérées de M. de Unamuno, le professeur Altamira avoue, de son côté, que « l'échec de ce projet, s'il venait à être tenté, serait désastreux pour le prestige de l'Espagne. Mieux vaut donc y renoncer[2] ».

Ce n'est pas que la Péninsule manque de professeurs de grande valeur et dont l'autorité est reconnue dans le monde entier. Il suffit de citer, parmi les plus célèbres, MM. Menendez y Pelayo (récemment disparu) dans la critique littéraire, Menendez Pidal pour la philologie, Giner de los Rios pour le droit, Hinojosa pour l'histoire, Cossio pour la pédagogie, Ramón y Cajal — un « prix Nobel » — pour l'histologie... Mais l'esprit qui domine en Amérique est si différent de celui de l'Espagne contemporaine, en général, l'organisation de l'enseignement public et privé au sud des Pyrénées est encore si défectueuse, qu'il paraît plus sage, pour l'instant, de ramener ce projet, si flatteur soit-il pour l'orgueil national, à des proportions plus modestes.

Le plus urgent, sans doute, serait d'établir des relations suivies entre les centres d'enseignement de la Péninsule et ceux du Nouveau-Monde. C'est à cette conclusion qu'aboutit M. Raphaël Altamira, dans un rapport au Roi rédigé à la suite du récent voyage

1. Lettre au directeur de l'*Heraldo* de Madrid, du 27 décembre 1904.
2. R. Altamira, *España in América*, pp. 40 et suiv.

qu'il a fait, comme délégué de l'Université d'Oviedo, dans la plupart des Républiques hispano-américaines[1].

Ici encore, il suffira de suivre l'exemple de l'étranger, en facilitant notamment les échanges de professeurs entre les deux continents. L'Espagne pratique déjà un *intercambio* de cette nature avec les Universités françaises. Elle pourrait l'étendre aux Universités américaines. Le voyage du professeur Altamira, bien qu'il n'ait été favorisé par aucun concours pécuniaire des pouvoirs publics, constitue, à lui seul, par les importants résultats qu'il a obtenus, tout un enseignement à cet égard.

Aussi le gouvernement de Madrid a-t-il été bien inspiré, en confiant au professeur Adolfo Posada, invité à faire un cours de sociologie à l'Université Nationale de la Plata, la représentation officielle d'une commission récemment créée, la *Junta para ampliación de estudios é investigaciones científicas.*

Cet organe des hautes études, à la tête duquel a été placé le docteur Ramón y Cajal, est spécialement chargé, en vertu d'un décret du 16 avril 1910, de travailler au développement des relations scientifiques de l'Espagne avec les pays hispano-américains. La *Junta* a profité du voyage de M. A. Posada pour étudier les bases sur lesquelles devra s'exercer son activité et pour établir des relations directes avec les Universités de Buenos-Ayres, de la Plata, de Cordoba, de Santa-Fé en Argentine, de Montevideo (Uruguay), de Santiago (Chili), avec l'Université du Paraguay et quelques autres grands centres d'enseignement d'Amérique.

1. R. Altamira y Crevea, *Mi viaje á América (libro de documentos)*, Madrid, 1911, notamment pp. 577 et suiv.

Les conclusions de M. A. Posada concordent, d'ailleurs, sur presque tous les points avec celles de M. R. Altamira. Lui non plus ne se fait guère d'illusions sur l'avenir immédiat de l'expansion de l'Espagne dans le Nouveau-Monde, étant donné sa « misère intellectuelle » et sa misère économique, qui n'en est que le reflet. Mais c'est d'Amérique que la vieille métropole perçoit le mieux les causes de sa décadence. « Notre problème fondamental, écrit le professeur Posada, est un problème scolaire ». Avant de parler de « reconquête » spirituelle, d' « hispanisation » des anciennes colonies, les Espagnols doivent « se reconquérir spirituellement eux-mêmes et renouveler leur propre culture [1] ».

Cela ne les empêchera pas de s'offrir à leurs frères transatlantiques en amis et en collaborateurs. La *Junta para la ampliación de estudios* [2] peut évidemment beaucoup à cet égard, en publiant des brochures de propagande, en attirant en Espagne les étudiants et les travailleurs hispano-américains, qu'elle fera profiter de toutes les institutions qui fonctionnent déjà sous sa direction (Centre d'études historiques [3], maisons d'élu-

1. Adolfo Posada. *En América : Una campaña* (Madrid, 1911).

2. Voir *supra*, p. 370.

3. Ce Centre d'études historiques, institué par un décret du 18 mars 1910, pourrait jouer un rôle considérable dans les relations intellectuelles ibéro-américaines. N'est-ce pas en Espagne que les Républiques du Nouveau-Monde trouveront tous les documents indispensables pour l'étude approfondie de leurs origines et de leur histoire, encore si mal connues ? Le professeur Altamira a profité de son séjour en Amérique pour s'entretenir avec les autorités de plusieurs États de l'utilité qu'offrirait pour eux la création dans la Péninsule d'Écoles ou Instituts historiques, analogues à ceux que la plupart des nations européennes entretiennent à Rome pour y étudier les archives du Vatican. Les

diants, laboratoires, Institut de sciences physiques, École espagnole de Rome, etc.).

La *Junta* devrait également, au même titre que les grandes Universités de la Péninsule, envoyer en Amérique des délégués pour y étudier les différents aspects de la vie sociale, économique et intellectuelle des jeunes Républiques, ainsi que leur histoire et leurs conditions naturelles (structure du sol, faune, flore, etc.).

Enfin, M. Posada s'accorde avec M. Altamira pour demander l'établissement à Madrid d'un *Centre officiel des relations hispano-américaines*, dont le rôle dépasserait de beaucoup la mission confiée à la *Junta*, puisqu'il aurait pour fonction essentielle « d'unifier l'action américaniste espagnole dans toutes les directions qu'elle peut et doit prendre ».

On ne saurait méconnaître l'importance et la nécessité d'un pareil projet. Il résulte, en effet, de tout ce que nous avons dit, que l'œuvre entreprise par l'Espagne dans le Nouveau-Monde gagnerait à être mieux coordonnée. En demeurant en rapports étroits avec un organe officiel chargé de les représenter vis-à-vis des gouvernements sud-américains, les groupements « américanistes », si nombreux déjà, qui existent dans la Péninsule, verraient leur action décuplée, et les

gouvernements d'Argentine, du Chili, du Pérou et du Mexique se sont, d'ores et déjà, montrés favorables à ce projet.

Pour répondre dignement à la création de ces institutions, il serait seulement à souhaiter que l'Espagne améliorât les conditions matérielles de ses archives, notamment de Simancas et de Séville. Ces dernières — le fameux *Archivo de Indias* — produisent encore sur les travailleurs étrangers la plus lamentable impression : « Faute d'espace, écrit M. Altamira, de nombreuses liasses de documents gisent sur le parquet, rongées par l'humidité et par la vermine ».

diverses questions, dont ils poursuivent l'étude, recevraient sans doute une plus rapide solution[1].

∴

La France ne saurait, pour sa part, prendre ombrage de ce rapprochement de l'Espagne et de ses anciennes colonies. Il obéit à la nature des choses et il sert, en fin de compte, la cause de la Latinité ! C'est tout au plus si, dans le domaine économique, les efforts de nos voisins devraient nous inviter nous-mêmes à redoubler d'activité, afin de ne pas être évincés pour les articles, tels que les vins, où nous subissons directement leur concurrence[2].

Mais, au point de vue intellectuel et moral, le rôle que semblent appelées à jouer concurremment la France et l'Espagne dans le Nouveau-Monde est assez différent pour qu'il n'y ait pas à redouter entre les deux pays, du moins dans les circonstances actuelles, de fâcheuses rivalités.

Aux fêtes de Cadix, en octobre 1912, un délégué sud-américain résumait admirablement la situation à cet égard : « Nous sentons et nous parlons en espagnol, déclarait-il à un de nos confrères, mais nous pensons en français[3]. »

1. Il a été de nouveau question de ce projet lors des récentes manifestations de Cadix. Le nouvel *Office Panibéro-américain* serait constitué sur le modèle du *Bureau Panaméricain* de Washington. Il serait subventionné par les diverses sociétés hispano-américaines et par tous les gouvernements intéressés.

2. Voir notre article cité de *la Revue Économique Internationale*.

3. Lettre de Madrid au *Journal des Débats* du 28 octobre 1912.

Il en sera vraisemblablement ainsi pendant de longues années.

Quant au succès du mouvement « américaniste » au sud des Pyrénées, envisagé à son point de vue le plus élevé, il dépend, je le répète, de l'avenir même de la vieille métropole : c'est à elle, d'abord, de « s'européaniser », selon l'expression du grand publiciste espagnol, Joaquin Costa.

Mais ce mouvement hispano-américain est, en lui-même, la meilleure preuve de l'existence d'une « Espagne nouvelle », qu'il n'est plus permis d'ignorer. Il marque une réaction remarquable contre le pessimisme qui est encore aujourd'hui de mode chez nos voisins, dans les classes les plus cultivées de la société.

Ces « américanistes » — Labra, Altamira, Posada, pour ne citer que ces trois noms — pourraient donc être justement appelés, au regard de leurs compatriotes, des « professeurs d'énergie ».

Et ces hommes voient juste, sans doute, quand ils déclarent que « l'avenir de leur pays est en Amérique » [1].

Ils n'ont pas tort, en effet, d'espérer qu'au contact des peuples jeunes et actifs du Nouveau-Monde, la vieille Espagne reprendra le goût de la vie et renouera le fil de ses glorieuses traditions.

1. « En face de ceux qui parlent sans cesse de notre avenir en Afrique, je crois, déclare le professeur Posada, que notre avenir véritable est en Amérique, avec cet avantage qu'il ne s'y présente et ne s'y présentera jamais sous la forme de l'impérialisme, mais qu'il se basera exclusivement sur une cordialité réciproque, sur un parfait respect mutuel, sur la solidarité des uns et des autres dans cette tâche commune qui incombe aux peuples hispaniques des deux mondes dans la civilisation mondiale »... (*Op. cit.*, p. 24).

CONCLUSION

I. Ce qu'il faut penser de la renaissance économique de l'Espagne. Progrès réalisés depuis quinze ans. Ce qui reste à faire. La situation financière, cause d'inquiétude pour l'avenir. — II. Le principal obstacle à la reconstitution nationale provient des mœurs politiques. La masse est saine. Le problème de l'éducation. Un changement de régime n'est ni nécessaire ni désirable. La responsabilité des classes dirigeantes. Le mouvement pédagogique de ces dernières années. — III. Au fond de la question régionaliste et de la question sociale, comme au fond de toute la vie espagnole, on trouve le particularisme. Il faut réveiller l'esprit de solidarité. — IV. Nécessité d'un contact plus intime avec l'étranger. La xénophobie de nos voisins. Leur francophobie : quelles en sont les causes. L'Espagne doit « s'européaniser », et la nation qui lui servira d'intermédiaire ce sera naturellement la France. La mission de l'Espagne dans le monde.

I

Les développements précédents vont nous permettre de résumer ce qu'il faut penser de la « renaissance » de l'Espagne, et d'entr'ouvrir, avec une extrême prudence, le voile qui recouvre encore l'avenir de ce pays.

Sur le terrain économique, il est certain que l'Es-

pagne, en grande partie grâce au concours de l'étranger, a réalisé, ces quinze dernières années, de sensibles progrès. Mais ces progrès sont lents, si on les compare à ceux qu'ont enregistrés, dans le même laps de temps, la plupart des autres pays d'Europe.

Divers symptômes favorables témoignent, sans doute, que l'activité économique de la Péninsule est plus grande que par le passé. Rappelons, par exemple, les plus-values qu'accusent les recettes des chemins de fer [1] et les recouvrements du Trésor, l'amélioration du change [2], le développement de l'activité bancaire (principalement depuis 1905) et les progrès de l'épargne [3], l'augmentation de la richesse urbaine [4], et aussi la hausse des principales valeurs espagnoles cotées à l'étranger.

En revanche, nous avons noté les faibles progrès réalisés dans l'exploitation du sous-sol [5] et dans l'agriculture [6]. Le développement de l'industrie espagnole elle-même, en dépit des droits de douanes quasi prohibitifs, est médiocre et, en somme, assez artificiel [7].

L'Espagne, qui doit, pour alimenter cette industrie, demander à l'étranger chaque année 2 millions de tonnes de charbon, qu'elle paie 64 millions de francs, 300.000 tonnes de coke d'une valeur de 11 millions,

1. Voir *supra*, p. 362.
2. Voir *supra*, p. 228.
3. Voir *supra*, pp. 350 et suiv.
4. Selon certaines statistiques du ministère des Finances, la valeur totale de la propriété bâtie en Espagne, exception faite des Provinces basques et de la Navarre, aurait passé de 12.196 millions de pesetas en 1902 à 14.800 millions en 1912, soit une augmentation en dix ans de 21, 3 p. 100.
5. Voir *supra*, pp. 309 et suiv.
6. Voir *supra*, pp. 294 et suiv.
7. Voir *supra*, pp. 315 et suiv.

est obligée aussi, afin de parfaire les besoins de sa consommation et malgré la médiocrité d'existence de la plupart de ses habitants, d'importer pour 2 millions de tonnes d'objets manufacturés, payés 1.400 millions de pesetas, et, enfin, sans prolonger cette énumération, 1.610.000 quintaux de blé, qui lui coûtent 34 millions, 2 millions de quintaux de maïs et autres céréales pour 29 millions, etc.

Nous avons constaté également la fréquence des grèves au cours de ces dernières années et l'augmentation inquiétante du courant de l'émigration. L'élément le plus énergique, le plus productif de la population abandonne la mère-patrie, pour aller chercher du travail sous d'autres cieux, et les capitaux espagnols eux-mêmes répugnent de s'employer à la mise en valeur des richesses nationales.

Ces richesses, en grande partie encore à l'état de simple « possibilités », sont considérables. Cela n'est pas douteux. Si l'exploitation des mines est rendue difficile par suite des accidents du sol, il pourrait y être remédié par des ouvrages d'art et par l'extension des moyens de communication. Si la fertilité des terres n'est pas égale partout, et si la sécheresse constitue, au sud des Pyrénées, un fléau particulièrement grave pour l'agriculture, il serait possible d'améliorer notablement cet état de choses par des travaux d'irrigation.

D'autres nations se sont heurtées, dans leur développement économique, aux mêmes obstacles que l'Espagne et ont fait, cependant, des progrès plus rapides qu'elle.

Actuellement, la plupart des gisements de la Péninsule sont inexploités, et une étendue considérable du territoire susceptible de culture reste en friche.

Enfin — conséquence naturelle de ce que nous ve-

nons de dire — le développement du commerce intérieur ou avec l'étranger n'est en rapport ni avec l'augmentation de la population ni avec les progrès réalisés dans les autres pays.

La balance mercantile se traduit par un déficit annuel de 50 millions, en moyenne[1], et ce déficit contribue, pour une large part, à la dépréciation de la monnaie. Si la situation s'est améliorée à cet égard, depuis quelque temps, il s'en faut, cependant, que la question du change, posée dès 1891, soit acheminée vers sa solution définitive, en dépit de toutes les mesures prises ou proposées pour enrayer l' « agio » et pour assainir la monnaie[2].

Les impôts de toute nature pèsent lourdement sur les épaules du petit contribuable, sans qu'il trouve dans des lois protectrices du capital et du travail une compensation suffisante à ses sacrifices. D'autre part, la fraude, l' « occultation », ce mal endémique du système tributaire espagnol, qui est le fruit du caciquisme et de la mauvaise administration[3], aggravent encore le malaise économique et constituent un supplément de charges pour le Trésor et pour la majorité des citoyens.

Enfin, en ce qui concerne la situation financière proprement dite, il semble bien que la nouvelle ère de dépenses considérables, dans laquelle est entrée ces dernières années l'Espagne, ne soit pas en rapport avec son réel développement économique. Et il y a là une cause indéniable de préoccupation pour tous ceux qui s'intéressent à son avenir. L'œuvre financière réalisée au lendemain des guerres coloniales et de la

1. Exception faite de 1912 (Voir *supra*, p. 333).
2. Voir *supra*, pp. 228 et suiv.
3. Voir *supra*, p. 247.

guerre hispano-américaine mérite, assurément, les plus grands éloges. A partir de 1898, non seulement l'Espagne a réglé ou consolidé ses dettes, mais encore, jalouse jusqu'au scrupule de sa parole et de ses engagements, elle a tenu plus qu'elle ne devait en droit international strict, en assumant la dette hypothécaire de Cuba, et elle n'a jamais consenti à écouter les conseils imprévoyants ou intéressés de ceux qui l'engageaient à payer en monnaie dépréciée les arrérages de sa rente extérieure.

Elle a remis de l'ordre dans ses finances et rétabli l'équilibre de ses budgets. Ce résultat, il est vrai, n'a pu être obtenu qu'au prix d'une politique de grandes économies, qui se justifiait assez, après la défaite, de la part d'un État désireux de reconstituer ses forces et préoccupé de son avenir immédiat.

Cette œuvre d'équilibre peut paraître compromise aujourd'hui à la suite des dépenses nouvelles pour l'armée et la marine, qui s'ajoutent à celles de l'expédition au Maroc. L'Espagne paie de cette manière son retour dans le cercle des puissances. On ne saurait, sans doute, lui méconnaître ce droit, qu'elle tient aussi bien de ses traditions historiques que de ses légitimes désirs d'expansion sur la terre d'Afrique. Mais cette politique militaire et impérialiste exige, plus impérieusement que jamais, une politique économique, également vigoureuse, consistant dans la prompte reconstitution des forces vives du pays.

II

Le principal obstacle à cette reconstitution réside dans les mœurs politiques déplorables, encore en honneur au sud des Pyrénées. A cet égard surtout, les pro-

grès réalisés depuis 1898 paraissent insignifiants. On peut presque dire que la situation n'a pas changé depuis l'établissement du régime parlementaire. La façon dont celui-ci a été compris et mis en pratique autorise même à prétendre qu'il n'a pas constitué une amélioration notable par rapport à l'état de choses antérieur. La théocratie, la ploutocratie et la bureaucratie — ces trois maux de l'Espagne de l'ancien régime — sont loin d'avoir complètement disparu, et il s'y est ajouté un autre mal, pire que les autres, le « caciquisme », qui est, nous l'avons vu, le pivot même du système gouvernemental chez nos voisins.

La caractéristique de la politique espagnole, encore à l'heure actuelle, c'est la misère et la médiocrité. Les grands problèmes nationaux sont subordonnés aux ambitions personnelles et aux luttes des partis. Les gouvernants sont les prisonniers de l'immense *harka* des caciques, qui ne voient dans l'État que l'instrument destiné à satisfaire leurs ambitions personnelles. Dans l'impossibilité de se dégager de cette funeste tutelle, ils ne sauraient travailler utilement au bien public. Leurs efforts, si bien intentionnés soient-ils, sont nécessairement voués à l'insuccès.

Les plans de routes, de canaux, de chemins de fer, si souvent lus en grande pompe aux Cortès, restent le plus souvent à l'état de projets. Les lois de protection de l'agriculture ne sortent guère des revues techniques ou des congrès professionnels. La plupart des mesures économiques ne sont pas étudiées avec l'attention qui conviendrait. Les tarifs des douanes ne répondent pas aux besoins véritables du pays. Les budgets même sont élaborés et votés avec une hâte fébrile, sans qu'il soit tenu compte exactement des

besoins et des possibilités financières de la nation. Ceci explique, entre autres choses, qu'il faille recourir, en cours d'exercice, à un chiffre si considérable de crédits supplémentaires et extraordinaires.

Le pouvoir, sous toutes ses formes — législatif, exécutif et judiciaire — reflète tout à fait ce que nos voisins appellent leur « idiosyncrasie », c'est-à-dire leur tempérament naturel, qui se traduit par leur façon particulière de penser et de vivre [1].

La presse elle-même, ce « quatrième pouvoir », qui devrait tant contribuer à la régénération de l'Espagne, est entachée des mêmes défauts [2]. Les grands journaux, qui sont essentiellement des organes de partis — même ceux qui tirent vanité de leur soi-disant indépendance — s'occupent, avant tout, de la défense des personnalités de leur groupe, et font passer le triomphe de leurs protégés avant la sauvegarde des intérêts généraux. Le moindre incident politique, qui ne présente, en réalité, aucune espèce d'importance pour la vie de la nation, mais qui est susceptible de provoquer une crise ministérielle, remplit, des jours et des jours, les colonnes des journaux, jusqu'à ce qu'un nouvel incident du même ordre se substitue au précédent. Ce n'est que dans les courtes périodes d'interrègne parlementaire, ou lorsque le sujet semble de nature à provoquer un changement de gouvernement, que la presse accueille les questions d'intérêt national les plus pressantes, et elle ne les traite que du point de vue politique et généralement avec une parfaite ignorance du sujet lui-même.

1. Fernando Saura, dans la revue *Nuestro Tiempo* (mai 1911).

2. Voir notre article sur *la Presse politique espagnole* dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 16 juin 1911.

*
* *

Pourtant, la plupart des observateurs, surtout étrangers, qui ont étudié de près et avec impartialité le problème national espagnol, s'accordent à reconnaître que le peuple est sain, au fond. La décadence ne saurait être une question de « race », comme d'autres l'ont conclu trop hâtivement. Ce peuple est prolifique[1], sobre, résistant, et fait preuve, s'il est transplanté hors de son milieu habituel, d'une remarquable activité. « Si les Espagnols, écrit un Anglo-saxon, Havelock Ellis, mettaient en œuvre la réserve intacte d'énergies particulières que renferme leur race, et qui s'expriment tranquillement dans les détails de la vie quotidienne, le problème de leur avenir serait résolu... Il ne leur manque que l'éducation pour tirer parti de la matière première excellente qu'ils possèdent[2]. »

C'est à cette conclusion qu'aboutissent aussi dans la Péninsule nombre de penseurs, qui ont réfléchi sur cette grave question. Les mots de « culture » et « d'éducation » reviennent sans cesse sous leur plume. En proclamant que le problème espagnol se résumait en une question *de despensa y de escuela*, le grand publiciste Joaquin Costa a entendu dire que les réformes économiques, tendant à accroître le bien-être matériel du peuple, devaient aller de pair avec de profondes réformes morales. « Ce qui nous manque, confessait au lendemain de la défaite un professeur de l'Université de Madrid, M. Piernas y Hurtado, c'est

1. Voir *supra*, p. 380.
2. Havelock Ellis, *The soul of Spain* (dans la *Fortnightly Review*, 10 janvier 1908).

une éducation qui mette en œuvre nos facultés, qui adoucisse nos coutumes et qui corrige les défauts de notre caractère individualiste à l'excès, indocile et peu civil[1]. »

Les hommes qui se sont le plus dévoué à l'œuvre de reconstitution nationale, ces dernières années, sont en effet, des Universitaires, des professeurs, des pédagogues : Cossio, Azcárate, Costa, Altamira, Posada, Unamuno, Buylla, Giner de los Rios, Canella, Ramón y Cajal, Simarro, etc.

Tous sont d'accord pour ne pas limiter leur enseignement au cadre étroit de leurs amphithéâtres, mais pour l'étendre, pour le vulgariser au dehors. Tous estiment aussi que s'il importe de combler le fossé qui sépare les classes supérieures de la masse, l'abîme qui existe entre quelques centaines d'individus qui étudient et des millions d'illettrés, il ne saurait s'agir, toutefois, exclusivement d'instruction, mais aussi et surtout « d'éducation ».

Ce à quoi il faut s'attacher, selon ces réformateurs, c'est à tirer le peuple de sa torpeur autant que de son ignorance et l'intéresser, du même coup, à la chose publique.

Le jour où il existera un véritable esprit public au sud des Pyrénées, c'en sera fait, à tout jamais, du « caciquisme »; le régime parlementaire fonctionnera régulièrement et la renaissance de l'Espagne deviendra une réalité.

A cet effet, un changement de régime ne nous semble pas nécessaire ni même désirable. Nous avons vu que l'Espagne n'a guère profité des révolutions successives, qui l'ont tant de fois ensanglantée et si

1. Cité par Morote, *La Moral de la derrota*, p. 437.

profondément agitée, au cours du siècle dernier[1]. D'autre part, l'exemple du Portugal permet de dire, selon l'expression de M. J. Finot, qu'il ne suffit pas « de changer l'étiquette d'une bouteille pour en transformer le contenu[2] ».

La royauté espagnole doit, sans doute, faire face à une situation des plus difficiles. Pourtant, aucun des problèmes qui s'imposent à son attention, pas même la question religieuse[3] — dont les partis d'extrême-gauche ont fait leur tremplin favori — ne semble au-dessus de ses forces.

Les divisions des partis d'opposition, en particulier des républicains, laissent aussi penser que la politique de bascule et de compromissions, que les libéraux au pouvoir paraissent désireux de continuer, est moins dangereuse, au fond, pour la monarchie que ne le croient M. Maura et ses amis[4].

Réussira-t-elle à « rallier » les républicains espagnols, suivant l'exemple de l'Italie? Il est impossible de donner une réponse à ce sujet, car la situation est loin d'être identique dans les deux pays. La difficulté vient de ce qu'en Espagne on ne peut guère connaître l'opinion de la majorité du pays. La presque totalité des citoyens se préoccupe fort peu des affaires politiques, et en dehors des partis politiques, ce que l'on appelle la « masse neutre », composée surtout des petits bourgeois, qui ne sont pas intéressés directement à l'administration de la chose publique, évolue à tout

1. Voir *supra*, pp. 26 et suiv.
2. Cf. *Le Portugal et ses colonies*, principalement pp. 291 et suiv., et mon article des *Questions dipl. et col.* du 16 novembre 1912.
3. Voir *supra*, pp. 161 et suiv.
4. Voir *supra*, pp. 91 et suiv.

instant, de droite à gauche et de gauche à droite, avec une extrême mobilité. Un jour, tout le bruit fait autour d'un meeting républicain laissera croire que la majorité du pays est antidynastique. Mais il suffira, le lendemain, d'un geste courageux, d'un mot applaudi ou d'un voyage du jeune Roi pour donner l'impression contraire. Si indifférente que semble la masse à ce qui ne concerne pas ses intérêts immédiats, il faut bien dire, d'ailleurs, qu'elle est restée, surtout dans les campagnes, très attachée par tempérament et par habitude à ses traditions, et que sa méfiance, mêlée de crainte, à l'égard des politiciens peut contribuer aussi, dans un moment de crise, à raviver ses sentiments loyalistes envers son souverain.

Sans préjuger le résultat de leur tentative, je crois donc que le gouvernement et que le roi lui-même n'ont pas grand'chose à redouter d'une politique de rapprochement avec les ennemis de la couronne. C'est, en tout cas, une expérience intéressante et qui mérite d'être tentée.

En résumé, le danger pour la monarchie provient moins de la force des liens qui la retiennent au passé, que de l'impossibilité, où nous la voyons encore aujourd'hui, de s'appuyer, pour son salut et celui du pays, sur une opinion assez importante et éclairée, indispensable pour mener à bien l'œuvre de réformes.

Il faut le reconnaître, les classes dirigeantes, les classes privilégiées de la société, celles où se recrute le personnel politique, ont failli absolument jusqu'ici à leur mission [1]. Il semble même qu'on puisse noter à cet

1. Un observateur perspicace écrit à ce sujet : « Parler de la paresse de l'Espagnol sans l'expliquer, c'est ne vouloir rien dire. Le système du travail dans une société quelconque n'est-il pas déterminé moins par les classes prolé-

égard un véritable recul : les classes élevées, qui, à d'autres siècles de l'histoire d'Espagne, se signalèrent par leur soif de culture (*el afán de cultura*), se désintéressent aujourd'hui des œuvres d'enseignement[1].

Le mouvement pédagogique de ces toutes dernières années est le fait d'un petit nombre d'individus. Ce sont ceux que nous avons déjà nommés, auxquels il faut ajouter tout un groupe de « jeunes », leurs élèves et leurs collaborateurs.

C'est à cette élite que l'on doit les quelques réformes réalisées depuis 1898, tant en matière d'enseignement que dans le domaine social. Ce sont les mêmes apôtres, les mêmes artisans de progrès, que l'on retrouve à l'Institut des Réformes sociales[2], dans les Universités populaires[3] et à la tête du mouvement « américaniste[4] ».

Ces hommes constituent l'Espagne nouvelle, en face de l'Espagne traditionnelle, des mauvais politiciens, des dilapidations budgétaires, du « caciquisme »

taires que par les classes dirigeantes? Ce que l'on constate, c'est que partout où la bourgeoisie est laborieuse, le peuple sait travailler. Faire travailler les classes privilégiées, c'est tout le problème à résoudre... » (M. Aguilera, *loc. cit.*)

Un Espagnol, le duc de Tovar, déclarait récemment : « Si les hommes politiques qui se sont emparés des affaires publiques faisaient un sérieux examen de conscience, ils frémiraient en constatant combien leur conduite est inexcusable. Nous avons exigé du peuple toutes sortes de sacrifices, et, en échange, nous ne lui avons donné ni l'instruction, ni la paix intérieure, ni le pain... »

1. Altamira, *España en América*, p. 22. Cf. du même auteur, *Psicología y literatura* (chap. *Tradiciones Españolas*).
2. Voir *supra*, p. 384.
3. Voir *supra*, p. 373.
4. Voir *supra*, pp. 462 et suiv.

et des courses de taureaux. Celle-ci est l'Espagne d'hier et encore d'aujourd'hui. Celle-là est l'Espagne de demain ; elle est peu connue de l'étranger, car ses efforts ont été longtemps comprimés et elle travaille en silence. Il n'est plus possible cependant de l'ignorer, car elle offre, à l'heure actuelle, la plus importante, presque la seule raison d'espérer, au milieu du pessimisme et de la torpeur générale. De son triomphe ou de sa défaite, dans la lutte qu'elle a engagée contre l' « autre Espagne », dépend, en vérité, tout l'avenir de ce pays.

III

Ces hommes, comme Altamira, n'ont pas hésité à faire taire leurs préférences politiques personnelles, pour mettre leur activité au service du gouvernement de leur pays, quel qu'il soit.

Leur exemple mérite d'être suivi. L'Espagne n'a pas trop de toutes les énergies qu'elle possède, pour remonter le courant de sa décadence. L'heure est infiniment trop grave, pour que tous les citoyens, dignes de ce nom, n'imposent pas silence à leurs divisions intérieures, afin de travailler en commun — et avec toute leur âme — à l'œuvre de régénération.

Parmi les problèmes qui s'imposent à leur attention, il en est deux, à mon sens, qui priment tous les autres par leur caractère incontestable d'extrême gravité. C'est la question régionaliste, et c'est la question sociale.

Nous sommes loin, sans doute, de partager l'opinion de ceux qui craignent pour l'Espagne le sort de

la Turquie[1]. La force exceptionnelle de résistance, dont est douée la première de ces nations, s'oppose à ce qu'elle disparaisse jamais de la carte de l'Europe, « par voie de conquête, par voie d'assimilation ou par voie de décomposition[2] ».

Il s'en faut, pourtant, que l'unité nationale soit achevée au sud des Pyrénées et que le sentiment patriotique y soit encore assez fort pour étouffer les sentiments particularistes. Même à l'étranger, les Espagnols, trop souvent, ne paraissent se souvenir que de leur clocher et se groupent exclusivement d'après les régions ou les localités, dont ils sont originaires, comme si les uns et les autres ne devaient pas se sentir, avant tout, les fils d'une même nation, en face des autres colonies étrangères[3].

Les réformes dans le sens de la plus large décentralisation — si désirables soient-elles — ne suffiront pas, nous l'avons dit, à résoudre le problème régionaliste, tant que les Espagnols ne réussiront pas à concilier leurs aspirations autonomistes particulières avec l'amour élevé de la patrie.

1. A. Dauzat, *L'Espagne telle qu'elle est* (Paris, 1912), p. 328.
2. M. Aguilera, *loc. cit.*
3. « ...Notre caractère, celui d'ici, et peut-être celui de là-bas, lorsque les *conquistadores* découvraient et peuplaient ces terres, persiste tenacement chez les Espagnols d'aujourd'hui qui vivent dans la capitale de la Plata... C'est ainsi qu'on rencontre à Buenos-Ayres des centaines de sociétés, non seulement régionales — de Catalans, d'Asturiens, de Valenciens, de Basques — mais même des sociétés de noyaux locaux. Il suffit de prendre un numéro du *Diario Español* de Buenos-Ayres et de parcourir la section spéciale consacrée aux *associations espagnoles :* par exemple, *Hijos de Silleda, Hijos de Lalin, Salamanca primitiva, Circulo gallego, Circulo Valenciano, Submarino Peral, Orfeón gallego primitivo, Centro asturiano, Centro balear*, etc... » (A Posada, *En América : una campaña*, 1911, p. 74.)

L'œuvre d'éducation doit donc consister surtout à combattre ce défaut de solidarité, ce particularisme égoïste, qui semble le trait distinctif de la race hispanique et duquel découle la répugnance de nos voisins à toute coopération patriotique et, plus généralement, collective [1].

C'est le même problème qui est au fond de la question sociale. Et c'est pourquoi, en dehors de toutes les mesures économiques tendant à assurer au peuple son pain quotidien, l'État a l'obligation d'encourager la coopération et l'association, sous toutes leurs formes. C'est en amenant le monde des travailleurs à se grouper pour la défense de leurs intérêts corporatifs et la satisfaction de leurs besoins les plus immédiats, qu'on apprendra du même coup au peuple tout entier à s'unir pour la sauvegarde des intérêts généraux de la nation.

Tout l'avenir de l'Espagne dépend, en somme, de l'évolution possible de deux classes de la société : la moyenne et la petite bourgeoisie, d'une part, et, en

1. « Notre particularisme social — écrit, peut-être avec quelque exagération, M. Salas y Ferré — est encore plus étroit que notre particularisme géographique. Ici on sent l'individu, la famille, on ne sent pas la collectivité : la nationale et la provinciale, pas du tout; la municipale, à peine. Sacrifier l'intérêt commun au particulier, la patrie à la famille ou à l'individu, est la tendance générale aujourd'hui de tous les Espagnols, riches ou pauvres, ignorants ou instruits, gouvernants ou gouvernés. L'existence d'un lien social psychique, d'un sentiment qui unisse tous les Espagnols, ne se rencontre — on peut l'affirmer — que chez quelques personnes cultivées. »

« C'est une condition de notre race — déclare, de son côté M. Azcárate. Ni la centralisation de Rome, ni le sens unitaire de l'Église, ni l'absolutisme de la monarchie n'ont pu en triompher... Les conséquences en sont : le caciquisme, parce que tout individu veut être un roi, et le cantonalisme, parce que toute population veut être un État... » (Dans le livre de J. Costa, *Oligarquía y caciquismo*.)

second lieu, le prolétariat agricole. Ce sont les classes de beaucoup les plus importantes numériquement, et pourtant ce sont celles qui ont été jusqu'ici les plus négligées par les pouvoirs publics.

L'abdication de la petite et de la moyenne bourgeoisie — qui forme d'ordinaire la base la plus solide des idées libérales — a été une des causes les plus actives de la politique stérile qui épuise le pays. Mais, si on veut lui rendre le rôle auquel elle doit aspirer, il conviendrait, d'abord, de lui assurer son indépendance matérielle.

Quant aux travailleurs des champs, il n'est pas douteux qu'ils constituent en Espagne — comme ailleurs — l'élément le plus sûr du progrès économique et de la stabilité politique. Et c'est pourquoi le problème agraire et celui de l'émigration, qui en est la conséquence, devraient être une des principales préoccupations du gouvernement royal : car c'est la vie même de la nation qui est en jeu.

La situation actuelle comporte, en résumé, deux sortes de remèdes. On ne peut espérer triompher de la nonchalance de la majorité des citoyens, qu'en développant à la fois leur dignité sociale par une augmentation de bien-être matériel et leur conscience politique par une large diffusion de l'instruction.

Est-ce impossible ? Nous nous refusons à le croire.

Les quelques progrès déjà réalisés au point de vue économique et surtout les efforts dépensés aujourd'hui par l'élite intellectuelle nous permettent de penser que l'Espagne n'est pas condamnée à une décadence irrémédiable. Un indice encourageant à cet égard est qu'une évolution paraît se dessiner aujourd'hui dans nombre d'esprits : on commence à comprendre que l'État n'est plus une puissance extérieure à la société,

en quelque sorte, mais qu'il est l'organe indispensable de la culture nationale, dont l'efficacité dépend essentiellement de l'activité des individus eux-mêmes.

Et il convient d'ajouter que ce progrès tout récent dans les idées est essentiellement dû au contact de l'étranger.

IV

Pour réussir dans cette œuvre nationale, l'Espagne ne doit pas seulement, en effet, prendre conscience de ses besoins, de son histoire, et de son caractère propres. Il lui faut, de toute nécessité, ouvrir ses portes toutes grandes et respirer à pleins poumons l'air qui lui vient du dehors.

Comme on l'a justement observé, « il ne semble pas, à première vue, que la Péninsule doive trouver en elle-même le moyen de se régénérer, précisément parce que ses qualités et ses défauts, sa force de résistance, sa volonté indomptable, son héroïsme éprouvé, son fanatisme font aujourd'hui sa misère après avoir fait sa grandeur [1]... » L'histoire de ce royaume nous a, d'ailleurs, montré que l'influence des étrangers y a été de tout temps considérable et qu'on peut leur attribuer, en grande partie, les progrès réalisés aussi bien sous Philippe V et sous Charles III que de nos jours.

Plus que jamais aujourd'hui, pour assurer son développement économique, l'Espagne doit faire appel au concours des étrangers. Elle le doit aussi, croyons-nous, pour achever son relèvement moral.

Cette idée est loin, cependant, d'être unanimement admise chez nos voisins.

1. M. Aguilera, *loc. cit.*

Certains Espagnols, qui reconnaissent, les premiers, que leur pays souffre, avant tout, d'un manque d'idéal, répugnent à chercher cet idéal à l'étranger. Selon eux, ils le possèdent déjà dans ce qu'ils appellent « l'esprit de leur peuple », « le génie de leur race ». Telle est l'opinion de Ganivet [1].

Mais on peut se demander si ces expressions correspondent à quelque chose de positif. Et, de fait, nos voisins eux-mêmes ne sont pas d'accord sur cet idéal. A supposer qu'il ait existé — à l'époque de la *Reconquista* — voilà quatre siècles qu'il ne donne plus signe de vie. Il leur faut donc, de toute nécessité, changer d'idées et en adopter d'autres [2]. Et cette « restauration spirituelle » de l'Espagne, je le répète, ne peut venir que d'un contact intime de l'étranger.

L'ignorance presque absolue des autres pays s'explique chez un peuple qui se connaît si mal lui-même. C'est, pourtant, en sortant de son pays, que l'on arrive à le mieux comprendre. C'est au contact de l'étranger que se fortifie le véritable patriotisme.

La xénophobie de la grande majorité des habitants de la Péninsule est évidente, bien qu'ils la dissimulent, d'ordinaire, sous un accueil excessivement courtois et même obséquieux. Peut-être ont-ils hérité cette mentalité des Arabes, mais c'est surtout, je crois, la conséquence forcée, autant de leur amour très vif et excessivement jaloux de l'indépendance, que de leur manque de culture en général. Les Espagnols des différentes régions n'éprouvent guère les uns pour les autres d'amour irrésistible et sans mélange, juste-

1. *Idearium Español.*

2. Voir dans ce sens notamment Juan Guixé, *Problemas de España;* et Baltazar Champsaur, *Hacia la cultura española,* dans *Nuestro Tiempo* (avril 1908).

ment parce qu'ils se connaissent mal. A plus forte raison, considèrent-ils avec une antipathie mêlée d'un profond mépris l'étranger véritable, qui n'est pour eux le plus souvent qu'un ennemi.

***

S'ils se montrent tout particulièrement francophobes, cela tient à ce que notre pays est le seul qui touche directement au leur. Je ne parle pas du Portugal, pour lequel ils ne témoignent guère non plus de très grande tendresse, mais qu'ils considèrent comme devant faire retour, tôt ou tard, par la persuasion ou autrement, à la grande famille ibérique [1]. A l'égard de la France, les sentiments de nos voisins sont ceux de parents pauvres pour une sœur aînée, riche et parvenue. On la jalouse et on la redoute.

Il faut bien dire que tous nos gouvernements, depuis Louis XIII et Louis XIV jusqu'à Napoléon III, en passant par le Premier Empire et par Charles X, ont contribué, par leur politique parfois imprudente, à entretenir et à fortifier cet état d'esprit au sud des Pyrénées : l'intérêt égoïste qu'ils ont trop souvent montré pour les choses de la Péninsule a paru excessif à nos voisins et a laissé chez eux de douloureux souvenirs, que le temps seul — espérons-le — réussira à effacer [2].

Tout récemment encore, dans l'affaire marocaine, lorsque le cabinet de Madrid, s'en tenant au texte, sinon à l'esprit des conventions passées avec nous,

1. Voir *supra*, pp. 411 et suiv.
2. Voir *supra*, pp. 395 et suiv.

se résolut à occuper Larache et El-Ksar, la campagne de presse, profondément maladroite, qui accueillit en France les prétendues « trahisons » de notre partenaire, servit admirablement les vues de nos adversaires, les « africanistes » intransigeants de la Péninsule, en créant, en faveur d'une action au Maroc, un courant d'opinion qui n'existait pas auparavant, et en surexcitant contre nous l'amour-propre espagnol, le fameux *pundonor nacional*, qu'il ne faut pas confondre, d'ailleurs, avec le véritable patriotisme [1].

La francophobie de nos voisins obéit encore à d'autres causes plus particulières, dont il convient de tenir compte. Les républicains espagnols ne nous pardonnent pas de ne point les aider à renverser la monarchie, et la soumission en tout temps et à toute occasion — prétendent-ils — des Bourbons d'Espagne aux volontés de la France constitue justement un de leurs arguments favoris contre la dynastie régnante. Les conservateurs et les carlistes ne nous aiment pas non plus, à cause de la politique anticléricale de nos gouvernements ; et les dynastiques de toute nuance et de toute étiquette nous font un sanglant grief d'exporter trop volontiers chez eux des idées subversives et révolutionnaires, de nature à compromettre, à chaque instant, la tranquillité intérieure du royaume.

C'est une accusation que l'on retrouve même dans la bouche des personnages officiels. Lors des grèves très violentes qui éclatèrent, vers la fin de l'autre été, en Biscaye, en Catalogne, dans les Asturies, en Galice, en Aragon et jusqu'en Andalousie, et qui dénotèrent une situation véritablement inquiétante [2], la presse

1. Voir *supra*, pp. 425 et suiv.
2. Voir *supra*, p. 377.

espagnole nous en rendit responsables; et le président du Conseil, en personne, dans l'exposé des motifs du décret, qui suspendit quelque temps les garanties constitutionnelles, ne craignit pas de faire allusion à l'influence prépondérante des éléments perturbateurs venus de l'autre côté de la frontière. On ne saurait sans doute contester que notre C. G. T. n'ait cherché à étendre sa propagande destructive *tras los montes*, particulièrement à Barcelone, où il existe une société révolutionnaire, la *Solidaridad Obrera*, qui n'est qu'une imitation imparfaite de la nôtre. Mais personne ne peut être assez aveugle, pour croire que ces messieurs de C. G. T. jouissent, chez nous, de l'appui des pouvoirs publics. Il n'y a pas de bon Français qui ne les désavoue et ne les renie. D'ailleurs, il existe assez d'éléments perturbateurs en Espagne, pour que la paix sociale y soit constamment menacée, sans que ce pays ait besoin, à cet égard, de faire appel à des concours étrangers.

Nous n'en avons pas moins la preuve manifeste de la facilité déplorable avec laquelle on est tenté là-bas de voir partout notre main...

Enfin, nos voisins sud-pyrénéens nous reprochent, en général, notre ignorance absolue des choses de leur pays. Cela a pu être vrai pendant longtemps, mais on ne saurait prétendre qu'il en soit de même aujourd'hui. Le nombre des « hispanisants » de France va sans cesse en augmentant, et, grâce surtout à l'effort incessant de nos Universités du Midi, les relations intellectuelles deviennent chaque jour plus étroites entre professeurs et étudiants des deux côtés de la frontière [1].

1. L'Université de Bordeaux a fondé, il y a quatre ans, à Madrid, une « école des hautes études hispaniques », devenue rapidement prospère. De son côté, l'Université de

En dehors de toutes considérations de sentiment, Français et Espagnols ont évidemment le plus grand intérêt à s'entendre et à vivre en parfaite harmonie. Nous avons souligné, au cours de cette étude, les puissantes raisons qui militent en faveur d'un rapprochement, de plus en plus étroit, des deux pays, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. La France et l'Espagne ont aujourd'hui, aussi bien en Europe qu'en Afrique — et j'ajouterai même que dans le Nouveau-Monde — un grand nombre d'intérêts communs ; et nulle part, peut-on dire, elles n'en ont qui soient contraires.

Leur accord n'est pas seulement nécessaire à la sauvegarde de l'équilibre et au maintien de la paix dans notre continent. A un point de vue plus élevé, il leur est dicté par l'avenir même du monde latin, car, malgré toutes les différences qui nous séparent, nous sommes les uns et les autres, de par le génie de nos langues respectives, au même titre que les Italiens, que les Portugais et que les Néo-Latins d'Amérique, les héritiers de Rome.

On nous permettra d'insister, en terminant, sur les résultats que doivent attendre les deux nations de cette collaboration intime, dans le domaine spirituel. Pour qu'elle porte tous ses fruits, il convient qu'en France, en particulier, on se débarrasse, une fois pour toutes, de tous les préjugés qui pourraient la contrarier. Je le répète, l'Espagne n'a malheureusement pas

Toulouse a institué des cours à Madrid et à Burgos ; un de ses professeurs, M. Ernest Mérimée, le premier et le plus actif de nos « hispanisants », dirige cette intéressante « extension ».

Enfin, ces tout derniers mois, a été fondé à la Sorbonne un « Centre d'études franco-hispaniques », tandis qu'on inaugurait officiellement à Madrid un Institut français.

toujours trouvé chez nous toute la justice qui lui était due [1].

Et pourtant, comment pourrions-nous oublier les précieux services rendus par le « ferment espagnol » à notre propre activité intellectuelle ? Comment méconnaître le prestige exercé — de tout temps — sur les nôtres par ses glorieux littérateurs, par ses immortels artistes ? N'y aurait-il pas d'autre affinité entre la France et l'Espagne que celle qui résulte de leur culte commun de la beauté, que ce serait assez pour justifier la nécessité de leur entente. Et je ne puis, non plus, passer sous silence, les grands philosophes sud-pyrénéens, les Vitoria, les Suárez, les Vivès, les Lulle, les Pereira, les Sánchez, que nous gagnerions, sans doute, à mieux connaître...

Quant à l'Espagne, elle ne saurait méconnaître qu'elle a beaucoup à gagner, pour sa part, à notre contact intellectuel.

Les enfants de ses anciennes colonies sont les premiers à le reconnaître [2]. Ce pays ne peut plus continuer à vivre derrière ses montagnes, comme à l'abri de murailles de Chine infranchissables. Il y va de sa

1. « Notre dix-septième siècle, avoue M. Martinenche, n'a guère voulu voir en elle, comme le disait un de ses petits poètes, que la « mère de l'orgueil ». Les philosophes de notre dix-huitième siècle n'en ont jamais parlé que pour dresser devant leurs lecteurs l'épouvantail de l'Inquisition. Nos romantiques l'ont admirée beaucoup plus qu'ils ne l'ont véritablement étudiée... » (Discours prononcé à l'inauguration des conférences du *Centre d'études franco-hispaniques de l'Université de Paris.*)

Ce que nous devrions le plus admirer chez les écrivains espagnols, aussi bien que chez leurs artistes, c'est leur spontanéité d'inspiration, l'élan, la sincérité, qui manquent trop souvent aux nôtres. (V. Boris de Tannenberg, *l'Espagne littéraire*, Paris, 1903, avant-propos.)

2. Voir notamment Manuel Ugarte, *Visiones de España* (Valence).

résurrection et je dirai presque de son existence : car c'est le vrai moyen pour lui d'échapper au danger de l'émiettement (*desmigajamiento*) qui le menace.

L'Espagne doit s' « européaniser » — quoi qu'en disent certains esprits paradoxaux, qui voudraient la voir revenir à ses traditions arabes ou à sa constitution médiévale. L'Espagne doit s'ouvrir aux idées modernes, et la nation qui lui servira d'intermédiaire, ce sera naturellement la France.

On peut être surpris que des hommes, initiés cependant à la culture européenne par l'intermédiaire surtout des livres français, et, au demeurant, amis sincères de notre pays — tels que le professeur Posada — s'insurgent contre cette idée et proposent de préférence à leurs compatriotes l'étude et l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne [1]. Mais ceci tient sans doute

1. La raison qu'en donne M. Posada mérite d'être signalée : « Pour le jeune Espagnol qui veut refaire son esprit dans les milieux qui offrent un fort contraste, la réponse est : Angleterre et Allemagne. Le français, nous nous l'assimilons plus rapidement ; *l'anglais ou l'allemand doit provoquer chez nous des agitations internes plus profondes...* »

Il s'agit là, en outre, selon M. Posada, « des cultures les plus progressives, les plus riches et douées de la plus grande force d'expansion. » (Posada, *Para América desde España*, pp. 89 et 97.)

D'autres Espagnols, sans chercher si loin les raisons de leurs préférences, les fondent sur de simples impressions de voyage : « En France, écrit l'un d'eux, la terre est un jardin immense, et c'est pourquoi le rôle de l'homme s'y réduit à chanter comme un rossignol ou à pavaner comme un coq... La terre allemande est une terre austère, avare et sobre comme la Castille... L'esprit allemand va lentement, mais sûrement. Son sérieux profond et sa gravité habituelle contrastent avec la jovialité française, qui donne le spectacle (surtout à Paris) d'un jeu continuel de comédie... Paris, le cœur de la France, est l'Eden, où l'on dépense en une frénétique bacchanale ce qu'on a gagné avec la sueur étrangère... » (E. Luis André dans *Nuestro Tiempo*, déc. 1911.)

simplement à ce que ces hommes se sont jadis alimentés à une vague doctrine philosophique, le « Krausisme », importée d'Allemagne par Sanz del Rio, et qu'ils se sont, d'ailleurs, incomplètement assimilée.

La vérité est que l'esprit latin s'accommode mal des idées et des méthodes d'outre-Rhin. On commence, depuis quelque temps, à s'en apercevoir dans notre pays, et l'Espagne peut et doit tirer de l'expérience que nous avons faite un enseignement à son usage particulier — avec d'autant plus de raison, semble-t-il, que, vis-à-vis de l'Allemagne, ses rapports intellectuels et autres ne sauraient être mis sur le même pied que ceux que nous entretenons, de longue date, avec cet Empire. Partant, elle est plus inapte encore que nous-mêmes à s'en approprier l'esprit [1].

Les quelques tentatives qui ont été faites, depuis 1871, pour introduire de l'autre côté des Pyrénées les idées germaniques, étaient vouées à un échec certain. « Par sa race, par ses traditions, par son caractère et même par sa religion, l'Espagne sera toujours plus près de la France que de l'Allemagne, dans le domaine moral comme dans le domaine intellectuel [2]... » C'est

Et l'auteur conclut par la nécessité, pour l'Espagne, d'émanciper « son esprit et sa bourse » de la tutelle française.

1. Les individualités même les plus portées à déprécier l'esprit latin sont obligées d'en faire l'aveu : « Il y a dans l'activité anglo-saxonne et germanique — écrit M. E. Luis André, dont nous avons noté les sentiments francophobes — une finalité égoïste et utilitaire, un pragmatisme intéressé, un esprit d'économie tel qu'il ne reconnaît, dans la course aux dollars, aux marks ou aux livres sterling ni limites ni tempéraments rationnels. Le principe spirituel qui a présidé à la naissance de ces civilisations paraît s'être amorti aujourd'hui dans ses manifestations capitales. Elles convertissent la culture en simple vêture de la barbarie, en mettant la technique et la science au service de l'égoïsme... » (*Nuestro Tiempo*, déc. 1911.)

2. Gomez Carillo, dans la *Revue* du 15 novembre 1911.

encore un Sud-Américain qui le proclame, et il faut avouer que les Espagnols du Nouveau-Monde, justement parce qu'ils jugent les choses avec plus de sérénité et un esprit plus moderne, perçoivent mieux, d'ordinaire, l'intérêt de leur ancienne métropole que les Péninsulaires eux-mêmes.

De plus, la France — comme le déclare le même écrivain — « par sa situation géographique, qui la place entre les montagnes noires et la mer bleue, est le trait d'union naturel entre la race germanique et la race latine ».

Enfin, un Espagnol — francophile, celui-là — reconnaissant que ce que l'on appelle l'esprit des peuples est essentiellement mobile et évolue sans cesse, donne à ses compatriotes l'exemple de notre pays, qui a su s'adapter, de tout temps, à la marche de la civilisation, et dont l'idéal n'est pas seulement un idéal national, mais est et a toujours été « l'idéal humain [1] ».

Il ne saurait, au reste, être question d'une imitation servile. Les Espagnols, qui se contentent de copier nos modes, nos coteries littéraires et jusqu'à nos querelles politiques, ne comprennent pas, en vérité, le génie de notre peuple.

Ce que nos voisins doivent chercher dans des relations plus intimes avec la France, c'est le moyen pour leur pays arriéré, isolé et resté en dehors de la civilisation mondiale, de s'assimiler d'autres idées qui rénoveront leur âme nationale.

Mais cet effort d'assimilation — j'insiste sur ce point — n'implique aucunement pour l'Espagne la négation de son originalité, de ses grandes qualités naturelles, ni l'oubli de la mission particulière qui lui est échue.

En travaillant, de cette manière, à son relèvement,

1. B. Champsaur, *loc. cit.*

l'Espagne contribuera, en même temps, à assurer l'équilibre politique et intellectuel du monde, où il est nécessaire que l'idéal latin — tout de liberté, de générosité et de progrès — fasse contrepoids à l'individualisme égoïste, à l'impérialisme essentiellement mercantile d'autres races, et empêche ainsi que la terre — selon l'expression de J. Costa — « ne devienne une immense factorerie, un marché, où tout s'achète et où tout se vend[1] ».

1. Discours prononcé le 4 novembre 1883.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION . . . . . VII-XIV

LIVRE PREMIER

L'ESPAGNE POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

Les causes de la décadence.

I. Le manque d'un sentiment national. Raisons géographiques, ethniques et historiques 1

II. La prépondérance de la Castille. L'idéal religieux. La découverte de l'Amérique et les guerres continentales 7

L'énorme disproportion entre l'étendue des entreprises des Rois Catholiques et les ressources économiques, morales et militaires du pays . . 10

La résistance de l'esprit « particulariste ». . . . 16

III. La décadence commence dès Charles-Quint. La politique et le caractère de ce prince comparés à ceux de Philippe II et de ses successeurs . . . 18

IV « C'est la France qui sauve l'Espagne ». Philippe V et Charles III : leur œuvre reste inachevée . . 21

L'invasion napoléonienne et ses résultats. Le XIXe siècle. 23

CHAPITRE II

L'établissement du régime constitutionnel et parlementaire.

Pages.

I. L'influence du passé. Ce qu'ont été les révolutions en Espagne. L'ère des *pronunciamientos*. . . . 25

II. L'illusion des Constituants de 1812. Causes qui vicièrent, dès ses origines, le système parlementaire au sud des Pyrénées 30

III. Le « caciquisme » est la véritable Constitution de l'Espagne. Son caractère et ses conséquences. 34

IV. Les élections et les abus auxquels elles donnent lieu. 40

V. La Chambre. Sa composition. La vie parlementaire. Les coalitions politiques 43

VI. Le Sénat. Comment il est recruté. Son rôle actuel. 48

CHAPITRE III

L'administration publique.

I. *La justice.* — Sa dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif 51

Les juges municipaux. Les juges d'instruction ou de première instance 52

Les procès. Les prisons. La police judiciaire. Le *bandolerismo* 53

Les tribunaux de seconde instance. Le jury . . . 55

Tribunaux militaires et tribunaux ecclésiastiques 56

II. *Les fonctionnaires.* — Le règne de l'incompétence. 56

Les *cesantes* 58

La centralisation et ses abus. 59

III. *L'administration provinciale.*

La division du royaume en « provinces » et ses résultats. 60

Les attributions des provinces et leurs ressources budgétaires 62

Les gouverneurs 62

Les projets de réformes 63

Pages.

IV. *L'administration municipale.*
Les anciens municipes. La loi actuelle et son application. 65
L'indifférence des administrés 65
Les attributions des municipalités 66
Les alcades et les *ayuntamientos* 67
Le projet de loi de 1907. 69
Conclusion 69

CHAPITRE IV

La royauté et les partis politiques.

I. *La monarchie.* — Les sentiments monarchistes du peuple espagnol 71
L'aristocratie : ce qu'elle est devenue avec la vie de Cour. Son abstention des affaires publiques. 73
Les ministres sont aujourd'hui les dispensateurs des titres de noblesse 75

II. *Les deux partis dynastiques.*
Leurs origines 76
Canovas et Sagasta : le Pacte du Pardo. L'alternance des libéraux et des conservateurs et ses résultats 79
Le parti conservateur après la mort de Canovas. Silvela. M. Maura 83
Le parti libéral après la mort de Sagasta. Les dissensions entre les divers *caudillos*. La politique de M. Canalejas et l'attitude des conservateurs. 86
La crise actuelle 90

III. *Les partis antidynastiques.*
Le *parti carliste.* Ses antécédents, son programme, son évolution et ses forces. 95
Le parti républicain. Son histoire depuis la Restauration. Castelar. Pi y Margall et Zorrilla. Les tentatives d'union de 1897, de 1903 et de 1911. La coalition républicaine-socialiste et M. Lerroux. M. Melquiades Alvarez et le programme « réformiste ». L'évolution du socialisme . . . 102
Conclusion 110

CHAPITRE V

Le mouvement régionaliste en Catalogne et en Biscaye.

Pages.

I. *Les antécédents du régionalisme en Espagne.*
Aperçu historique 112
L'œuvre absolutiste et centralisatrice des rois, et le particularisme des différentes régions. Les résistances de la Catalogne, de la Navarre et des Provinces Basques 117

II. *Le réveil du régionalisme au dix-neuvième siècle.*
La guerre d'indépendance. L'œuvre des législateurs de Cadix 123
Les Basques et les guerres carlistes. Nouvelles mesures centralisatrices : leurs effets en Catalogne et dans les Provinces Basques 126
Les deux tendances du catalanisme : traditionalistes et fédéralistes 128
Le « particularisme » d'Almirall. Le nationalisme catalan et les Bases de Manresa 133
Sabino Arana Goiri et le « bizkaitarrisme ». Son programme et ses forces 141

III. *Le régionalisme et les pouvoirs publics.*
La tentative de M. Silvela. Les manifestations séparatistes de Barcelone 147
L'évolution du catalanisme, et les républicains. M. Salmeron et la Solidarité catalane. M. Maura et le projet de réforme de 1907 149
La situation actuelle. Conclusions. . . . 154

CHAPITRE VI

Le clergé et la question religieuse.

I. Le rôle de l'Église dans l'histoire de l'Espagne et le « régalisme ». 161
Les idées nouvelles et l'invasion napoléonienne . 165
Les événements de 1834 et la rupture avec Rome.
Le Concordat de 1851 : ses obscurités 166

Pages.

II. La Restauration et le Vatican 167
La question des ordres religieux. Les décrets de 1901 et de 1902. 168
M. Maura et le projet de *convenio* de 1904. . . . 169
Le cabinet Lopez Dominguez et le projet de loi relatif aux associations 171
La politique anticléricale de M. Canalejas : les négociations avec le Saint-Siège et la « loi de cadenas ». La suspension des pourparlers : son effet dans le pays 175
Le nouveau projet de loi sur les associations et la reprise officielle des relations avec Rome. . 184
Conclusions. 189

CHAPITRE VII

L'armée.

Les défauts de l'organisation militaire. 192
L'armée et la politique. La pléthore de généraux. 194
Le système de recrutement et les modifications qui y ont été récemment apportées 198
Les incidents de Barcelone et la loi des juridictions 200
Conclusions 202

LIVRE II

L'ESPAGNE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

Aperçu historique.

I. Les causes du retard économique de la Péninsule : conditions géographiques et caractère des habitants 205
II. L'industrie. Son développement sous les Rois Catholiques et sous Charles-Quint. La décadence commence dès le milieu du seizième siècle. Le protectionnisme et les étrangers 208

Pages.

Le commerce. Courte période de prospérité. . . 210
L'agriculture. Mêmes causes et mêmes effets. Jusqu'au dix-huitième siècle, les mesures prises pour aider à son essor se bornent à fort peu de chose. 212
III. L'influence française. Charles III et ses conseillers 215
Pourquoi leur œuvre réformatrice ne put aboutir. 216
IV. Le mouvement d'opinion après la guerre avec les États-Unis. L'assemblée des Chambres de commerce et la *Liga Nacional de Productores*. Quels furent les résultats de leur campagne ?. . . . 219

CHAPITRE II

Les finances publiques.

I. L'augmentation de la dette publique au cours du dix-neuvième siècle et la catastrophe de 1898. . 221
La politique de Villaverde et de ses successeurs immédiats 223
Mesures prises pour rétablir l'équilibre budgétaire et réformes monétaires. Leur résultat. Le remboursement des dettes du Trésor et l'assainissement du portefeuille de la Banque d'Espagne. . 224
La baisse de l'agio sur l'or : comment il convient de l'expliquer. 228
II. La majorité du roi ouvre une ère nouvelle de dépenses militaires. Leur répercussion sur les finances publiques. 233
La situation actuelle. Les projets de « liquidation » et de « reconstitution » de M. Navarro Reverter. 238
III. L'augmentation des dépenses publiques de 1890 à 1912. Le service de la dette et les sommes affectées aux services publics 242
Le budget des recettes. Le système tributaire en vigueur et l' « occultation » 246
Conclusions 248

CHAPITRE III

La politique douanière.

I. La persistance des idées « mercantilistes » jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle 250

Pages.

Le triomphe passager des idées libre-échangistes : les lois douanières de 1862 et de 1869. Leurs résultats 253

II. Dès 1877, l'Espagne revient au protectionnisme, mais à un protectionnisme modéré. Le traité avec la France de 1882 et le tarif de 1882. La situation économique de la Péninsule à cette époque 257

III. Causes qui expliquent l'évolution vers le protectionnisme outrancier 262

L'arancel de 1892 et ses effets 268

IV. La revision douanière de 1906 et ses résultats. 275

Les relations commerciales franco-espagnoles . 280

CHAPITRE IV

L'agriculture.

I. La place qu'elle occupe dans la vie économique de l'Espagne 289

Le problème de l'eau 291

II. Valeur actuelle de la production agricole. Les céréales. Les vins. Les huiles. Les légumes. Les fruits. L'élevage. 294

III. Réformes réalisées au cours de ces dernières années. La « politique hydraulique » et la question des transports. Les vœux des Congrès agricoles et leurs résultats 301

CHAPITRE V

Le sous-sol.

La richesse minière de l'Espagne. Obstacles qui s'opposent à son exploitation 306

Le régime des concessions et les abus auxquels il a donné lieu 307

Le développement de la production minière de 1900 à 1909. 309

Conclusions 314

CHAPITRE VI

L'industrie.

Pages.

Le développement industriel depuis 1899. Ses causes et ses résultats 315

Les effets de la politique ultra-protectionniste. Crise subie par un grand nombre d'industries : la crise « cotonnière ». Les autres branches de l'industrie 317

Conclusions 327

CHAPITRE VII

Commerce et navigation.

I. Le commerce extérieur; raisons qui s'opposent à son développement. 330

II. La situation maritime de l'Espagne. L'évolution de la marine marchande; la loi du 14 juin 1909 et ses effets 338

CHAPITRE VIII

Capital, crédit, voies de communication, enseignement.

I. L'augmentation de la richesse mobilière. Les disponibilités espagnoles. L'Espagne tributaire de l'étranger 344

II. L'organisation du crédit et son insuffisance. Banque d'Espagne et banques privées. Les banques locales. La situation actuelle. 353

III. Le manque de communications. Efforts faits pour y remédier depuis soixante-dix ans. Les voies ferrées. Les chemins vicinaux. Le coût des transports. Les lignes d'intérêt secondaire. . . 358

IV. L'enseignement. La loi de 1857 et ses résultats. Le mouvement pédagogique de ces dernières années. Conclusions. 365

LIVRE III

LA QUESTION SOCIALE

La gravité du problème social.

Pages.

I. Les travailleurs de l'industrie et des mines; les grèves de ces dernières années 375

II. Les travailleurs des champs et l'émigration . . . 379

III. La politique « interventionniste » et ses résultats. 383

La question agraire : solutions proposées pour la résoudre. Conclusions 385

LIVRE IV

L'EXPANSION ESPAGNOLE AU DEHORS

CHAPITRE PREMIER

La politique extérieure de l'Espagne et la question marocaine.

I. La politique extérieure de l'Espagne, dans le passé, n'a jamais obéi à une direction constante ni bien déterminée. 391

Dès le commencement de la décadence, la Péninsule est le champ clos où se heurtent la France et l'Angleterre, puis l'Angleterre et l'Allemagne. 394

II. Le mariage du roi et le traité de 1904 mettent fin à l'isolement de l'Espagne. 398

La conférence d'Algésiras et les accords méditerranéens de 1907 402

III. Les discussions en Espagne au sujet de la direction qu'il convient de donner à la politique étrangère de ce pays. La question de Gibraltar et les projets d'Union Ibérique 407

Pages.

IV. La question marocaine. Les prétendus droits historiques de l'Espagne et la politique du *statu quo*. Les conservateurs voient dans cette question « le problème de la défense nationale ». Les accords de 1902 et de 1904 : les divergences entre conservateurs et libéraux à leur sujet . . 414

V. Les difficultés avec la France. L'expédition du Rif de 1909. Le traité hispano-marocain du 27 décembre 1910 425

Le voyage d'Alphonse XIII à Melilla. La campagne des journaux contre la France. L'occupation de Larache et d'El-Ksar. L'idée d'une conversation avec Berlin. 431

Les négociations franco-espagnoles et la convention de Madrid du 25 novembre 1912. 440

Les perspectives espagnoles au Maroc. La question des alliances 444

CHAPITRE III

Le mouvement « américaniste ».

I. L'histoire de la colonisation espagnole dans le Nouveau-Monde est encore à écrire 451

Dans l'échec de l'Espagne, il faut tenir compte des erreurs de l'époque et des difficultés d'ordre international auxquelles se heurtèrent ses entreprises 453

La responsabilité de l'administration espagnole. L'aveuglement des gouvernements et l'indifférence du public 455

II. Le traité de Paris marque une ère nouvelle dans les relations de l'Espagne et de ses anciennes colonies. Le Congrès de Madrid de 1900 et ses résultats. 457

Le fêtes du centenaire de Cadix (octobre 1912). . 460

Le caractère de ce rapprochement hispano-américain 460

III. Les principales questions à l'étude :

1° Les relations économiques. Les difficultés qu'elles ont à surmonter et leur avenir probable. 464

2° Le problème de l'émigration et les colons espagnols dans le Nouveau-Monde 468

Pages.

3° Les rapports intellectuels. L'idée d'une Université hispano-américaine. Les échanges de professeurs. Le projet d'un Centre officiel des relations hispano-américaines 471

Conclusions 477

CONCLUSION

I. Ce qu'il faut penser de la renaissance économique de l'Espagne. Progrès réalisés depuis quinze ans Ce qui reste à faire 479

La situation financière, cause d'inquiétude pour l'avenir 482

II. Le principal obstacle à la reconstitution nationale provient des mœurs politiques 483

La masse est saine. Le problème de l'éducation . 486

Un changement de régime n'est ni nécessaire ni désirable 487

La responsabilité des classes dirigeantes. Le mouvement pédagogique de ces dernières années 489

III. Au fond de la question régionaliste et de la question sociale, comme au fond de toute la vie espagnole, on trouve le particularisme 491

Il faut réveiller l'esprit de solidarité 493

IV. Nécessité d'un contact plus intime avec l'étranger. 495

La xénophobie de nos voisins. Leur francophobie : quelles en sont les causes 496

L'Espagne doit « s'européaniser », et la nation qui lui servira d'intermédiaire, ce sera naturellement la France. 500

La mission de l'Espagne dans le monde 504

TABLE DES MATIÈRES 505

CARTE POLITIQUE DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. . . a la fin du volume.

3001. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

ANG
Toulouse
Castres
Mazamet
Castelnaudary
Auch
FRANCE
Pau
Tarbes
Carcassonne
Narbonne
Golfe du Lion
Pamiers
Foix
Perpignan
Andorre
Puigcerdà
PYRÉNÉES
Huesca
CATALOGNE
Gerone
Lerida
Gracia
Barcelone
Reus
Tarragone
Tortosa
C. Tortosa
Vers Gênes, l. j.
Vers Marseille, l. j.
Vers Southampton
Vers Brême, Hambourg

ANGEL MARVAUD — L'Espagne au XXème Siècle.

Carte extraite de L'ATLAS GÉNÉRAL VIDAL-LABLACHE

LIBRAIRIE ARMAND COLIN — PARIS.

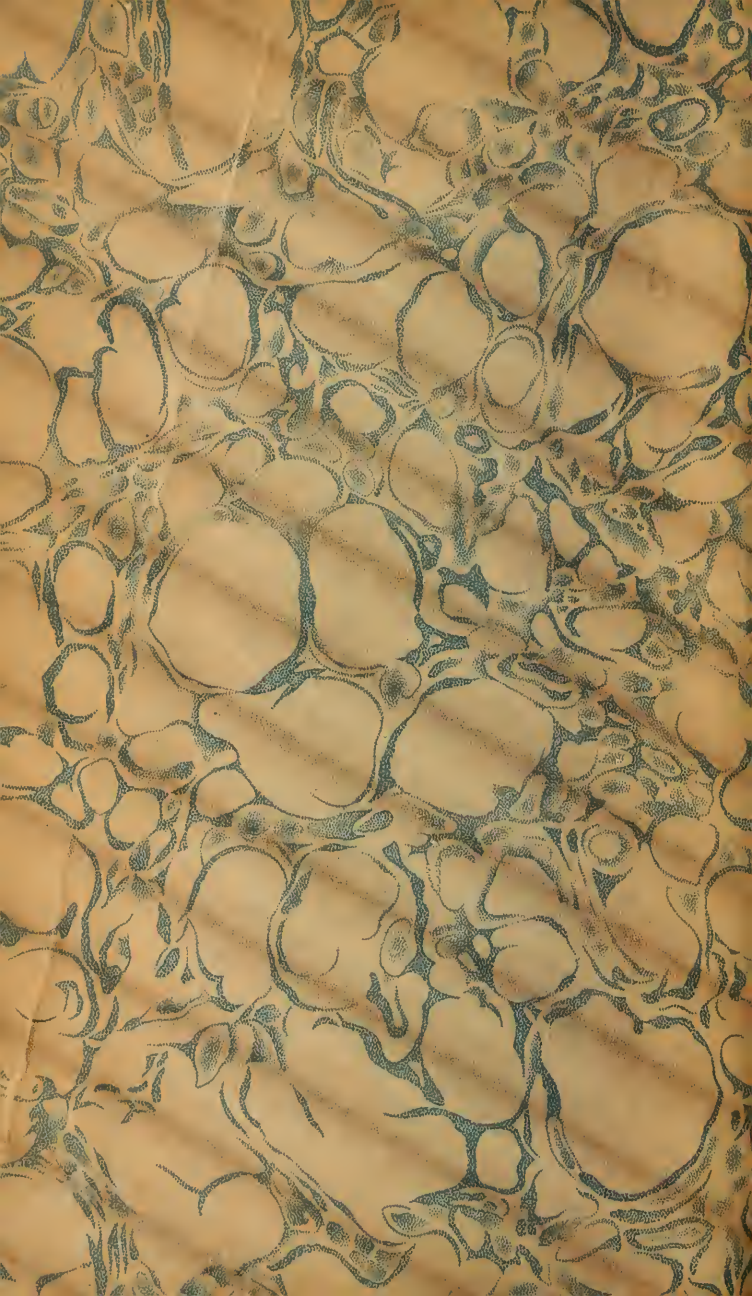

HSp.
M5910
167661
Author Marvaud, Angel
Title L'Espagne au XXe siècle.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU